

DIGITHÈQUE

Université libre de Bruxelles

Revue de l'Université de Bruxelles, tome 21, Bruxelles : Université Libre de Bruxelles, 1969.

http://digistore.bib.ulb.ac.be/2011/DL2503255_1969_000_021.pdf

Cette œuvre littéraire est soumise à la législation belge en matière de droit d'auteur.

Elle a été publiée par l'**Université Libre de Bruxelles** et numérisée par les Archives & Bibliothèques de l'ULB.

Tout titulaire de droits sur l'œuvre ou sur une partie de l'œuvre ici reproduite qui s'opposerait à sa mise en ligne est invité à prendre contact avec la Digithèque de façon à régulariser la situation (email : [bibdir\(at\)ulb.ac.be](mailto:bibdir(at)ulb.ac.be)).

Les règles d'utilisation de la présente copie numérique de cette œuvre sont visibles sur la dernière page de ce document.

L'ensemble des documents numérisés mis à disposition par les Archives & Bibliothèques de l'ULB sont accessibles à partir du site <http://digitheque.ulb.ac.be/>



REVUE DE L'UNIVERSITÉ

de Bruxelles

NOUVELLE SÉRIE
(VINGT ET UNIÈME ANNÉE)



TOME XXI (1968-1969)



TABLE DES MATIÈRES



RÉDACTION : 56, AVENUE FRANKLIN ROOSEVELT, BRUXELLES 5
ADMINISTRATION : 31, AVENUE DES COCCINELLES, BRUXELLES 17



Table des matières du tome XXI (1968-1969)

J. BARTIER, Charles De Coster et le jeune libéralisme	8
A. BUCQUET, Les poèmes pour enfants de Maïakovski	292
R.-H. CHARLIER, La mer et les kilowatts	345
J. DE DECKER, De toneelbewerkingen van de <i>Légende d'Ulenspiegel</i> door Hugo Claus	63
A. GERLO, <i>La Légende d'Ulenspiegel</i> van Charles De Coster en Vlaanderen	47
P. GOFFIN, L'Institut des Hautes Etudes de Belgique	321
G. HENNUY, La prétendue filiation idéologique des deux contempo- rains, Lambert (1728-1777) et Kant (1724-1804), ne résulte que d'une coïncidence historique	231
M. JACQMAIN, Les définitions des termes « Fiandra », « Fiammingo » et « Fiamminghi » proposées par les encyclopédies italiennes contemporaines	196
B. JEU, Digression sur le « Tao To King », la philosophie générale et l'histoire de la philosophie	265
M. JUTRIN-KLENER, Voltaire... hébraïsant ?	381
J.-V. LOUIS, Le conflit de la règle de droit international et de la règle de droit interne	362
J.-Cl. MARGOLIN, Rationalisme et irrationalisme dans la pensée de Jérôme Cardan	89
R. MORTIER, <i>La Légende d'Ulenspiegel</i> , une épopée de la liberté	35
H. PLARD, De Coster et la tradition	5
L. SOMVILLE, <i>La guerre des deux rives</i> . Paris, 1912	129
M. VANDEN ABEELE, Les structures universitaires à l'étranger	166
M. WILMET, Un procédé d'anticipation en français contemporain	155
Bibliographie	83, 222, 308, 390
Thèses	76, 214, 405
Communication	413

3.370 cop. 8



REVUE DE L'UNIVERSITÉ

de Bruxelles

NOUVELLE SÉRIE

(VINGT ET UNIÈME ANNÉE)

OCTOBRE-DÉCEMBRE 1968



1

Numéro spécial consacré au centenaire de

LA LÉGENDE D'ULENSPIEGEL

de Charles De Coster

SOMMAIRE

H. PLARD, De Coster et la tradition	5
J. BARTIER, Charles De Coster et le jeune libéralisme . . .	8
R. MORTIER, <i>La Légende d'Ulenspiegel</i> , une épopée de la liberté	35
A. GERLO, <i>La Légende d'Ulenspiegel van Charles De Coster</i> en Vlaanderen	47
J. DE DECKER, <i>De toneelbewerkingen van de Légende d'Ulen-</i> <i>spiegel door Hugo Claus</i>	63
Thèses	76
Bibliographie	83



RÉDACTION : 56, AVENUE FRANKLIN ROOSEVELT, BRUXELLES 5

ADMINISTRATION : 31, AVENUE DES COCCINELLES, BRUXELLES 17

PUBLICATION BIMESTRIELLE



COMITÉ DE RÉDACTION

M^{lle} L. de BROUCKÈRE
(Faculté des Sciences)

M. J. BARTIER
(Faculté des Sciences sociales, politiques
et économiques)

M. P. BERTELSON
(Ecole des Sciences psychologiques
et pédagogiques)

M. C. DELVOYE
(Faculté de Philosophie et Lettres)

J. DE VOOHT
(Faculté des Sciences appliquées)

M. R. PIRSON
(Faculté de droit)

M. P. RIJLANT
(Faculté de Médecine)

M. E. JANSON
(Directeur)

M. E. JANSSENS
(Secrétaire)

La rédaction est établie à Bruxelles, 56, avenue Franklin Roosevelt.

L'administration est assurée par M. E. Janssens, 31, avenue des Coccinelles, Bruxelles 17.

Abonnements :

Les abonnements partent du 10 octobre.

Il y aura cinq numéros par an, espacés d'environ deux mois.

Abonnements annuels (5 numéros)	250 francs
Prix de vente au numéro	70 francs
Numéro double	140 francs
Numéro triple	210 francs

Le prix de l'abonnement doit être versé au compte de chèques postaux n° 3118.71 de M. Janssens, 31, avenue des Coccinelles, Bruxelles 17.

Publiée avec l'appui du Ministère de l'Education nationale



REVUE DE L'UNIVERSITÉ

de Bruxelles

NOUVELLE SÉRIE
(VINGT ET UNIÈME ANNÉE)



RÉDACTION : 56, AVENUE FRANKLIN ROOSEVELT, BRUXELLES 5
ADMINISTRATION : 31, AVENUE DES COCCINELLES, BRUXELLES 17



De Coster et la tradition

par **Henri PLARD,**

Professeur à l'Université de Bruxelles

Lorsque Dil Ulenspiegel eut rendu à Dieu ou au Diable son âme de farceur — ce fut, selon la tradition, *Anno Domini* 1350 — et qu'on le porta en terre, les cordes qui soutenaient son cercueil aux pieds se rompirent, comme on le descendait dans la fosse, et tous les assistants dirent : « Laissez-le debout, car il a été bizarre durant toute sa vie, il veut l'être aussi dans sa mort. » Telle fut la quatre-vingt-quinzième et, bien évidemment, la dernière de ses facéties, selon le recueil de ses joyeux tours, paru à Strasbourg chez Johannes Grieninger, illustre imprimeur, le jour de Saint-Adolphe 1515. Une attitude aussi peu conformiste, jusque dans la tombe, semblait annoncer une résurrection rapide. De fait, Ulenspiegel devait métaphoriquement sortir de sa tombe à Mölln, près de Lübeck, dès le début du xvi^e siècle. Baptisé trois fois (De Coster lui accorde généreusement six baptêmes), il ne pouvait moins faire que de renaître à trois reprises : d'abord dans un ouvrage en bas-allemand, perdu, mais qui servit de modèle au recueil de Grieninger, puis à de très nombreuses traductions et imitations, dont l'une devait inspirer De Coster : elle fut imprimée à Anvers par Michiel van Hoochstraten vers 1530; puis dans ces livrets grossièrement édités sur papier de chandelles qu'on vendait dans les foires jusqu'à la fin du xviii^e siècle : Goethe dit avoir encore connu dans son enfance ces cahiers qui contenaient les gestes merveilleuses des Quatre Fils Aymon, de la Belle Mélusine, de Fortunatus et du Juif errant, et aussi d'Ulenspiegel, comme on l'appelait en territoire haut-allemand. Mais sa résurrection définitive n'eut lieu que voici tout juste cent ans, par la grâce d'un autre esprit libre, d'un Ancien de

notre Faculté, où d'ailleurs il ne devait obtenir que le grade de Candidat en philosophie : Charles De Coster, dont le roman historique, rabelaisien, anticlérical, voire maçonnique, macabre, truculent, coloré, allait devenir tout à la fois l'épopée du jeune royaume de Belgique, de la pensée libre, de l'esprit de Flandre et du cœur de Flandre, et, comme vous l'a montré M. Mortier, de la liberté en tous pays.

On a comparé la réanimation d'Ulenspiegel par De Coster à celle de Faust par Goethe : le médiocre nécromant, un peu escroc, de mœurs douteuses, charlatan et vantard, s'est trouvé symboliser l'esprit de recherche de l'humanité entière. Cependant, cette comparaison courante est des plus boiteuses. Bien avant que Goethe ne le découvrit, Faust était né une seconde fois dans le drame tumultueux de Marlowe, presque contemporain du livre populaire, *l'Historia von D. Johann Fausten* de 1587. On a pu écrire l'histoire de Faust à travers quatre siècles; Ulenspiegel, malgré quelques tentatives littéraires, de Hans Sachs à Grabbe, a mené une seconde vie obscure jusqu'à l'enrichissement de sa légende par Charles De Coster, qui fut le premier à lui donner un sens autre que facétieux. L'espiègle devint libre esprit, hérétique, combatif — grâce à lui; il a certes compris la critique virtuelle des mœurs contemporaines que contenait le plaisant recueil du xvi^e siècle; mais il a singulièrement élargi cette mise en doute de l'Eglise, des princes allemands et des villes libres et impériales. Avant Goethe, on pourrait citer quelques « Faust » de valeur universelle. Les grandes œuvres inspirées par Thyl, de Richard Strauss à Gerhart Hauptmann et Günther Weisenborn, d'Herman Teirlinck à Hugo Claus, sont tributaires du remaniement dû à De Coster, et triplement génial : en ce qu'il déplace Ulenspiegel dans le temps, et fait d'un paysan matois du xiv^e siècle un contemporain de Philippe II et de Marnix, des bûchers espagnols et des Gueux de Mer; en ce qu'il le déplace dans l'espace, et transforme ce Bas-Saxon des environs de Brunswick en le plus illustre des citoyens de Damme — sans même en excepter Jacob van Maerlant; surtout, en ce qu'il engage ce fripon dans une lutte héroïque et interminable, et transmue le flegmatique Allemand du Nord en un Flamand auquel ni la gravité, ni la mélancolie ne sont étrangères. L'Ulenspiegel de Charles De Coster devait tendre à son pays « votre miroir, mes

braves gens », « *Ulieden Spieghel* », où il peut depuis cent ans connaître et reconnaître ses vertus, et aussi quelques-uns de ses péchés mignons (car Lamme Goedzak n'est pas moins belge que son camarade d'aventures). Figure universelle, Ulenspiegel est avant tout un Belge, et, en tant que tel, il sait résister à l'une des nombreuses occupations qu'a connues son pays — *more belgico* : par la ruse, la fantaisie, la belle humeur, mais aussi la vaillance et la ténacité. Ulenspiegel et Nele peuvent bien dormir, mais non mourir : cette phrase écrite voici cent années s'est depuis lors avérée prophétique.

Quant à nous, qui nous sommes réunis pour commémorer avec gratitude Ulenspiegel et son père spirituel, nous pourrions et nous devrions, me semble-t-il, placer notre Faculté sous l'invocation d'Ulenspiegel, qui accomplit ce tour de force spirituel de devenir calviniste sans perdre le moins du monde son inaltérable gaieté. Il est notre *sedes moriae*, notre Trône de la Folie, souvent plus sage que la sagesse, ou ce qu'on décore de ce nom. On lit sur sa tombe supposée de Mölln une grave exhortation en bas-allemand ;

*Merket wol und denket dran,
Wat ik gewest si up erden,
al de hir vorover gan,
moten mi glick werden.*

L'Ulenspiegel de Charles De Coster et son ami à la large panse nous adressent bien plutôt un *Vivere memento* qu'un *Memento mori*, et sa pierre tombale devrait porter une inscription de ce genre : « Ci-gît, toujours debout, Dil Ulenspiegel, sérieux sans être grave, paysan sans être serf, joyeux drille mais esprit profond, mort à Mölln du Lauenbourg en 1350, ressuscité à Bruxelles du Brabant le jour de Saint-Sylvestre 1867 : car on ne tue pas l'esprit. »

Charles De Coster et le jeune libéralisme

par John BARTIER,

Professeur à l'Université de Bruxelles

En 1848, Charles De Coster, qui a alors vingt et un ans, lit une de ses premières œuvres, une pièce en vers intitulée *Quelques chiens* à la Société des Joyeux. Dans cette assemblée de jeunes, il se trouve un aîné, haut magistrat et juriste éminent, pour féliciter le poète et lui prédire un brillant avenir. Ce critique perspicace n'était autre qu'Eugène Defacqz, qui joignait à son titre de grand maître de la Franc-Maçonnerie ceux de professeur à l'Université de Bruxelles et de membre de son Conseil d'administration ⁽¹⁾. Cette anecdote nous paraît symbolique, car la vie et l'œuvre de Charles De Coster se comprennent mieux si l'on connaît les liens qui l'unirent à l'Université libre, à la Franc-Maçonnerie et à certains groupes politiques et intellectuels issus de ces deux institutions.

*
**

En 1850, De Coster s'inscrit à l'Université, comme élève à la Faculté des Lettres. Ses études ne lui réserveront pas que des plaisirs. N'écrira-t-il pas un jour à son amie Elisa : « J'étais bien levé ce matin, à 8 heures j'étais à l'Université. Hélas! j'allais y avaler un tas de lourdes choses, viande de porc de l'intelligence » ⁽²⁾. Mais il exceptera de cette condamnation deux membres du corps professoral : Altmeyer et Van Bommel.

⁽¹⁾ DE COSTER, *Lettres à Elisa*, Bruxelles, 1894, p. 6.

⁽²⁾ *Ibid.*, p. 145.

L'historien Altmeyer exerçait sur ses élèves une influence extraordinaire. Selon Camille Lemonnier « on allait au cours d'Altmeyer, comme à une kermesse. Ses harangues étaient des carnages hilares et burlesques où, dans un hachis d'éloquence borrusque, il immolait le genre humain à ses principes » (*). En effet l'inattendu de ses boutades, proférées d'une voix aigrette, et le pittoresque d'un physique digne des héros des *Contes* d'Hoffmann, fut pour quelque chose dans l'enthousiasme qu'Altmeyer déchaînait chez ses étudiants, mais leur ferveur se justifiait aussi par de plus nobles raisons. Ils goûtaient son esprit vigoureux et sa culture, vaste et originale. Entre autres choses, Altmeyer, Luxembourgeois d'origine, apportait à ses disciples sa profonde connaissance de la philosophie et du socialisme allemands. Il était par exemple familiarisé avec la pensée d'Hegel et avec celle de F. Lassalle, à une époque où ces auteurs étaient mal connus dans les pays de langue française. Sa valeur intellectuelle fut du reste reconnue par Ranke, Michelet et Quinet. Ami de Proudhon (*), il fut pourtant apprécié par Marx, qui lui fit remettre un des premiers exemplaires du *Capital* (*). D'autre part, Altmeyer cachait sous des dehors rudes une grande générosité d'âme, qui explique elle aussi le véritable culte que lui voueront ses élèves (*). Cette bonté se manifestait notamment dans les démarches qu'il entreprenait pour aider ses étudiants (*). De

(*) LEMONNIER, C., *Une vie d'écrivain*, Bruxelles, 1945, p. 61.

(*) BARTIER, J., *Le mouvement démocratique à l'Université Libre de Bruxelles, au temps de ses fondateurs (Les Cahiers du Libre Examen, octobre-novembre 1966, pp. 7 et suiv.)*; et du même : *Proudhon et la Belgique* (dans *L'Actualité de Proudhon*, Bruxelles, 1967, pp. 172 et 181).

(*) L'autre exemplaire envoyé en Belgique étant réservé à C. De Paepe, qui était d'ailleurs l'ancien élève et l'ami d'Altmeyer (DANDOIS, B.; *Vingt lettres sur l'Association internationale des Travailleurs en Belgique (1865-1872)*, *Le Mouvement social*, n° 62, janvier-mars 1968, p. 89, n. 27).

(*) « De tous les maîtres, celui qui a le plus puissamment influencé la direction de ma pensée, c'est J. J. Altmeyer. » « C'est lui qui avait présidé à mon banquet de noces comme un père selon l'esprit; ma compagne bien-aimée et moi nous lui restâmes presque filialement attachés jusqu'au bout » (H. DENIS, *Souvenirs, Echo des Etudiants*, 30 septembre 1912). H. Denis garda toute sa vie, comme une sorte de relique d'Altmeyer, le porte-montre que lui avait légué ce dernier (témoignage de M^{lle} Denis).

(*) Et notamment en 1869, lorsque son intervention permettra à Eugène Hins, prisonnier au secret, pour sa participation aux affaires de

Coster figure parmi les bénéficiaires de son dévouement, car Altmeyer utilisera son influence pour faire accorder par le gouvernement le subside qui permettra à l'écrivain de faire éditer *La Légende* (8). Il aidera aussi celui qu'il nommait « son cher poète », en lui ouvrant les portes de son salon, l'un des plus brillants de Bruxelles (9).

Eugène Van Bommel enseignait, entre autres choses, l'histoire de la littérature française (10). Par sa personnalité comme par ses procédés pédagogiques, il offrait un remarquable contraste avec Altmeyer. Né noble, il avait toujours, par conviction démocratique, refusé de porter son titre. Mais c'est peut-être de son milieu d'origine qu'il tenait les traits qui frappèrent ses contemporains : sa distinction, sa froideur, son extrême réserve et une sensibilité d'écorché vif qui le conduisit à tenir soigneusement le catalogue de ses nombreuses « brouilles » avec les personnes de son entourage (11) ! Comme professeur, il « s'exprimait en une langue châtiée, souvent ironique, à quoi manquait la chaleur » (12). Il en va de même de son œuvre littéraire, caractérisée par une fine et élégante sécheresse. Son *Dom Placide* se réclame évidemment d'une esthétique fort éloignée de celle de Charles De Coster, ce qui permet de comprendre pourquoi Van Bommel n'accorda que peu de place à la *Légende* dans son tableau des lettres belges (13). L'opposi-

L'Internationale, de revoir une dernière fois sa femme qui agonisait (BERTRAND, L., *Histoire de la démocratie et du Socialisme en Belgique*, Bruxelles-Paris, 1906-1907, 2 vol.), t. 2, p. 195).

(8) WARMOES, J., *Charles De Coster, Exposition organisée par le Musée de la littérature*, Bruxelles, 1959, p. 42. Altmeyer tentera aussi de faire nommer De Coster bibliothécaire de l'Université de Gand (*ibid.*, p. 12).

(9) SENIOR, *Charles De Coster parmi ses contemporains*, article publié par *La Libre Critique* (1894) et que nous citons d'après sa réédition dans *La Renaissance d'Occident* (1927, XX, pp. 378-389).

(10) POTVIN, Ch., *Eugène Van Bommel, 1824-1880 (Ann. Acad. R. de B., 1883, pp. 239-306)*.

(11) Dans les éphémérides qui forment une sorte de « Mémoire » biographique (Académie R. de Langue et de Litt. fr.). On y lit par exemple « Je me brouille avec Louis Hymans » (14 juin 1855), rupture avec Henri Samuel... (15 juillet 1858), « j'écris une lettre fort vive à Dedeyen : brouille momentanée » (30 novembre 1869), etc., etc.

(12) MAHUTTE, F., *Un peu de littérature vers 1880 (Annuaire de l'Union des Anciens Etudiants de l'U.L.B., 1921-1922)*, p. 150.

(13) *Patria Belgica* (Bruxelles, 1873-1875, 3 vol.), t. 3, p. 483 (article écrit par Van Bommel avec la collaboration de F. Graverand).

tion de leurs goûts n'empêcha pas Van Bommel de s'intéresser à De Coster, au point que dès 1852 ce dernier l'appelle « mon meilleur ami » (14). De fait Van Bommel encourage les ambitions littéraires de son élève, qui était en train d'écrire un grand drame en vers : *Crescentius* (15) et lui procure, comme nous le verrons, d'utiles relations.

Altmeyer et Van Bommel ne seront pas les seuls amis que De Coster se fera à l'Université. Il s'y liera aussi avec de nombreux étudiants. Parmi eux nous nous contenterons de citer pour l'instant le Luxembourgeois Félix Thyès. Elève lui aussi de Van Bommel, Thyès sera pendant quelques années le camarade d'élection de Charles De Coster (16). Les quelques écrits qu'il nous a laissés annonçaient un talent original. Mais, infirme et souffreteux, Thyès fut emporté par la maladie dès 1855 (17), à l'époque où De Coster arrêta ses études après avoir conquis un diplôme de candidat en philosophie et lettres.

*
**

Lancé dans la vie pratique, De Coster connaîtra bien des déboires, qui ne cesseront qu'en 1870, quand il deviendra professeur à l'Ecole Militaire.

Tout en essayant de gagner sa vie, il bâtit l'essentiel de son œuvre littéraire. Or, constatation capitale pour notre propos, une partie de ses écrits restera enfouie dans des revues, ou ne sera éditée en librairie qu'après une première publication par des périodiques. Il collaborera particulièrement (18) à la *Revue trimestrielle* et à l'*Uylenspiegel*.

La *Revue trimestrielle*, créée en 1854 par Eugène Van Bommel, durera, malgré de grosses difficultés financières (19)

(14) DE COSTER, *Lettres à Elisa*, p. 8.

(15) *Ibid.* — L'œuvre devenue *Stéphanie* sera publiée en 1927 par les soins de Camille Huysmans.

(16) DE COSTER, *Lettres à Elisa*, p. 8 et *passim*.

(17) BARTIER, *Mouvement démocratique...* (*Cahiers du Libre Examen*, janvier 1967, pp. 45-46).

(18) Sur ses premiers articles de revue, cf. HANSE, J., *Charles De Coster*, Bruxelles, 1928, in-8°, pp. 72 et suiv.

(19) POTVIN, Ch., *Eugène Van Bommel...*, p. 267.

et l'incompréhension du public belge ⁽²⁰⁾, jusqu'en 1869. Si Van Bommel ne parvint pas à assurer à son périodique un gros tirage, il réussit en revanche à lui conserver jusqu'au bout une excellente tenue littéraire. En outre, les principaux collaborateurs de la *Revue* constituèrent une équipe unie par les liens de la camaraderie. C'est vraisemblablement là que De Coster se lia avec certains de ses aînés et notamment Charles Potvin, qui sera son premier biographe, et avec M.-J. Dullieu ⁽²¹⁾. Ce dernier, devenu chef de bureau à la direction des Beaux-Arts, aidera De Coster à faire publier la *Légende* ⁽²²⁾.

La *Revue trimestrielle* tint cependant moins de place dans la vie de Charles De Coster que l'*Uylenspiegel*. L'atmosphère de ce « journal des ébats artistiques et littéraires » était fort différente de celle qui régnait à la *Revue trimestrielle*. L'*Uylenspiegel* n'appartenait pas au monde des périodiques austères mais à celui de la « petite presse », la verve y prévalait sur l'érudition et l'humour sur la science, l'illustration y avait autant d'importance que le texte si pas plus, le ton y était donné non par l'âge mûr mais par la jeunesse. La *Revue* était conduite par un professeur, le journal par un étudiant en rupture de ban, Félicien Rops. Lorsque, le 3 février 1856, le « beau Fély » lance l'*Uylenspiegel*, il n'est âgé que de vingt-deux ans, et la plupart de ses collaborateurs ne sont guère plus vieux. Leur jeunesse ne les empêche pourtant pas d'être des journalistes expérimentés, car la plupart d'entre eux ont déjà fait la preuve de leurs talents dans le *Crocodile*, organe satirique qui, fondé à l'Université de Bruxelles en 1853, avait rapidement conquis le plus gros tirage de la presse hebdomadaire belge ⁽²³⁾. Aussi l'*Uylenspiegel* se révélera une affaire remarquable, du moins tant que Rops le dirigera. Le succès fut même si vif

⁽²⁰⁾ Aux attaques du catholique *Journal de Bruxelles* contre la *Revue*, le *Crocodile* (15 février 1857) rétorque : « La *Revue trimestrielle* est un livre embêtant, c'est reconnu; mais jamais de la vie il n'a été dangereux pour la vertu de qui que ce soit. Une circonstance atténuée d'ailleurs singulièrement le danger que peut représenter la *Revue trimestrielle* : cette circonstance c'est que personne ne la lit. »

⁽²¹⁾ DE SMET, A., *Voyageurs belges aux Etats-Unis du XVII^e siècle à 1900*, Bruxelles, 1959, in-8°, pp. 65-66.

⁽²²⁾ WARMOES, *op. cit.*, pp. 41 à 43.

⁽²³⁾ BARTIER, *ibid.*, pp. 42 à 44. A partir de la publication de l'*Uylenspiegel*, le *Crocodile* végétera et sera absorbé en 1859 par le *Grelot*.

qu'à la fin de la première année, la direction offrit à ses abonnés de leur racheter leurs collections, plus cher qu'ils ne les avaient payées (24) ! Or De Coster s'intègre si bien à l'équipe d'*Uylenspiegel* qu'il en devient un des principaux rédacteurs, comme en témoignent non seulement les nombreux articles qu'il y publia (25), mais encore une des plus célèbres lithographies de Rops (26).

*
**

En 1858, Charles De Coster adhère à la loge « Les Vrais Amis de l'Union et du Progrès ». Il retrouve là-bas, ou dans l'autre atelier bruxellois, celui des « Amis Philanthropes », nombre de ses intimes. En outre, il se fera dans les milieux maçonniques de Bruxelles et de province de nouveaux amis. Parmi les maçons figurent en effet des hommes que nous avons déjà cités, tels que Potvin, Altmeyer ou Rops. Mais pour nous borner à quelques exemples, De Coster rencontre en loge Henri Samuel, officier qui quitte l'armée en 1848 par conviction républicaine et fouriériste, et se fait imprimeur pour mieux servir son idéal (27). De Coster y revoit aussi Albert Lacroix qui éditera la *Légende* et Artan et Adolphe Dillens qui l'illustreront.

Cinq ans plus tard, à la suite des incidents provoqués par les funérailles civiles de Théodore Verhaegen (28), quarante et une personnes décident de fonder la Libre Pensée de Bruxelles. Parmi elles figurent Eugène Van Bommel, Hector Denis, qui assistera De Coster dans ses derniers moments, et, plusieurs

(24) *Uylenspiegel*, 28 décembre 1856 et 8 mars 1857. Cette offre unique, croyons-nous, dans l'histoire de la presse, s'explique bien entendu par l'engouement qu'avaient suscité chez les amateurs les lithographies de Rops qui ornaient chaque numéro du journal.

(25) HANSE, *op. cit.*, p. 84, n. 2.

(26) Reproduction dans WARMOES, *op. cit.*, illustration n° 9.

(27) Il sera notamment l'éditeur des *Châtiments* de Victor Hugo (cf. HUGO, V., *Correspondance*, Paris, 1947-1952, 4 vol., t. 2, p. 149). Il imprimera la *Revue trimestrielle*, jusqu'à l'époque où il se brouillera avec Van Bommel, à propos des élections communales de Saint-Josse (cf. plus haut, p. 11); sur Samuel, cf. aussi la notice d'E. Discailles (*Biographie Nationale de Belgique*, t. 2, col. 280-282).

(28) « Mort de Théodore Verhaegen. Son enterrement sans prêtres donne lieu à la fondation de la Libre Pensée » (VAN BEMMEL, *Memorandum*, 8 décembre 1863); cf. aussi *Liber Memorialis... de la Libre Pensée de Bruxelles*, Ixelles-Bruxelles, 1913, p. 20.

autres de ses amis ⁽²⁹⁾. Aussi adhère-t-il rapidement à la nouvelle organisation ⁽³⁰⁾.

*
**

Université de Bruxelles, Franc-Maçonnerie et Libre Pensée ne constituaient pas au temps de Charles De Coster, pas plus qu'à notre époque, ce que l'on pourrait nommer des figures entièrement superposables. Van Bommel par exemple n'a jamais été maçon et Samuel n'avait pas de liens avec l'Université libre. Il n'en reste pas moins que les camarades de Charles De Coster appartenaient pour la plupart au moins à une des trois institutions que nous venons de citer et que presque tous adhéraient à ce que l'on appelait alors le « jeune libéralisme ». Quel sens faut-il donner à ce vocable ? Selon un militant ultra-révolutionnaire de l'époque, l'ouvrier Nicolas Coulon, le jeune libéralisme est « un parti qui ne demande qu'à devenir vieux le plus promptement possible » ⁽³¹⁾. La formule se vérifia parfois, certains jeunes libéraux ayant fini dans la peau de fieffés doctrinaires ⁽³²⁾. Elle est pourtant trop sévère car le jeune libéralisme fut plus qu'une machine de guerre électorale. Pour comprendre sa signification, il faut se souvenir des querelles acharnées qui, à l'époque censitaire, opposèrent souvent, au sein du libéralisme, modérés et avancés. Elles mettront notamment aux prises, à Bruxelles en 1846, l'Alliance et l'Association, et une trentaine d'années plus tard les fidèles de Paul Janson et ceux de Frère-Orban. Aux environs de 1860 ⁽³³⁾, les

⁽²⁹⁾ La liste des fondateurs est reproduite dans le *Liber Memorialis*, pp. 87-88.

⁽³⁰⁾ DE COSTER, *Lettres à Elisa*, p. 13.

⁽³¹⁾ DE PAEPE, C., *Vie d'un prolétaire socialiste à travers le XIX^e siècle*, Collection « Germinal », 1911, 8^e année, n. 5, p. 59.

⁽³²⁾ *Ibid.*

⁽³³⁾ Le 8 décembre 1855, Defré, sous son pseudonyme de Joseph Boniface, insiste sur la nécessité pour la gauche de s'appuyer sur la nouvelle génération : « Pourquoi le ministère du 12 août a-t-il été vaincu ? Parce qu'il lui a manqué l'appui de la jeune milice libérale » etc., etc. (*Correspondances politiques*, Bruxelles, 1858, 2 vol. in-8°, t. 1, p. 81); et le 5 avril 1857, un nouvel hebdomadaire, le *Congrès libéral*, affirme dès son premier numéro sa volonté d'être l'organe des jeunes libéraux. Mais ce terme devient surtout fréquent au cours de la même année, après la chute du cabinet De Decker et le retour au pouvoir des doctrinaires. Il fera fortune pendant quelques années. Par exemple le 6 février 1864, le diplomate français Roger de la Tour du Pin, écrivant de Bruxelles au

démêlés des jeunes et des vieux libéraux découlent de cette opposition fondamentale le plus encore que de la lutte, pourtant réelle, de deux générations ⁽³⁴⁾, car les nouveaux venus furent rejoints par les républicains et les socialistes vaincus en 1848 ⁽³⁵⁾. Les jeunes libéraux reprochent à leurs aînés, revenus au pouvoir en 1857, de se contenter de gouverner, sans se soucier de faire passer dans les lois le programme du parti. Tout au contraire, les jeunes estiment que cette charte, élaborée en 1846, n'est plus suffisante et proposent de la compléter sur divers points. Ils réclament notamment l'instruction primaire laïque gratuite et obligatoire, ce qui entraîne comme corollaire des mesures en faveur de la classe ouvrière. D'autres articles de leur programme témoignent d'un vigoureux anticléricalisme. Ils s'intéressent aussi à la cause flamande. Enfin, et pour nous borner à l'essentiel ⁽³⁶⁾, ils souhaitent que les associations politiques enseignent aux citoyens la démocratie directe en leur apprenant à surveiller étroitement la gestion gouvernementale ⁽³⁷⁾.

Pendant quelques années, les jeunes libéraux purent croire qu'ils finiraient par imposer leurs vues aux ministres et au Parlement doctrinaires. L'Association libérale de Saint-Josse,

ministre de Napoléon III Drouyn de Lhuys, note que « les libéraux se subdivisent à leur tour en doctrinaires ou *vieux*, en avancés ou *jeunes* » et ajoute plus loin « pour nous servir des expressions usitées ici » (copie aux A.A.E.). Mais dans les années qui suivront, le terme de jeune paraît s'être effacé devant des expressions comme « radical » ou « progressiste ».

⁽³⁴⁾ « Il est d'une bonne tactique qu'un parti s'infuse dans les veines du sang nouveau... Depuis dix ans, une génération s'est produite sur le terrain pratique... N'y a-t-il pas parmi elle des hommes qui ont rendu des services à la cause des idées, n'y a-t-il pas des hommes qui ont des titres ? Il est de l'intérêt du libéralisme de se les adjoindre » etc., etc. (UN MEMBRE DE LA GAUCHE, c'est-à-dire Albert Lacroix, *Les Elections de 1859. Le Jeune Libéralisme et son programme*, Bruxelles, 1859, p. 26).

⁽³⁵⁾ C'est le cas des anciens fouriéristes Defré et Funck, de l'ancien militant ouvrier François Haeck, etc.

⁽³⁶⁾ Tel qu'il est proposé par A. Lacroix, le programme comprend 70 points (cf. *Le Jeune Libéralisme...*, pp. 34-40). Funck en présente une vue plus synthétique dans sa brochure : *Du parti libéral et de ses diverses nuances* (Bruxelles, 1859, 2^e édit., pp. 33 et suiv.).

⁽³⁷⁾ Albert Lacroix (*Le Jeune Libéralisme*, pp. 42 et suiv.) suit ici la « proposition » formulée par Haeck en 1858 (cf. BARTIER, J.; *Fondateurs et créateurs du Crédit Communal de Belgique*, *Bulletin trim.*, octobre 1960, pp. 166-172).

dominée par Van Bommel, leur était acquise⁽³⁸⁾ et leur influence dans l'Association bruxelloise se révéla à plusieurs reprises décisive lors de la désignation des candidats à la Chambre des Représentants⁽³⁹⁾. Tantôt alliés, tantôt hostiles à Verhaegen⁽⁴⁰⁾, les jeunes libéraux jouissaient d'une forte influence à l'Union des Anciens Etudiants de l'Université Libre⁽⁴¹⁾ et dans les loges bruxelloises⁽⁴²⁾. Ils disposaient d'une maison d'édition, la société « François Van Meenen et C^{ie} » — ce dernier terme dissimulant la remuante personnalité d'Albert Lacroix⁽⁴³⁾. Enfin, ils étaient soutenus par plusieurs journaux, et notamment, selon César De Paepe, « par *Le National*, *L'Observateur*, *Le Congrès libéral*, *Le Sancho*, *Le Méphistophélès* et *Le Journal du Peuple* »⁽⁴⁴⁾. Il convient d'ajouter à cette liste deux périodiques que nous connaissons déjà : la *Revue trimestrielle* et *l'Uylenspiegel*. Sa périodicité empêchait évidemment la *Revue* de suivre la politique au jour le jour. Néanmoins son orientation était nette. Elle déplut souvent aux doctrinaires par des prises de position en faveur de l'instruc-

(38) POTVIN, *Eugène Van Bommel*, pp. 258-259. Guillaume Tiberghien, collègue de Van Bommel à l'Université, siégera avec lui au Conseil Communal. Parmi les membres de l'Association figure aussi Haeck.

(39) Et notamment lors des élections d'A. de Perceval, L. Defré et L. Goblet.

(40) Fort indépendant à l'égard des hommes d'Etat doctrinaire et très ferme dans son anticléricalisme, Verhaegen qui est avant tout tacticien, appuie les jeunes libéraux quand leur action lui paraît efficace, mais se tourne contre eux quand elle lui semble menacer l'unité du parti. De là ces variations à l'égard d'un Funck, dont il favorise l'entrée à l'Association libérale en 1856 (DEFRÉ, *op. cit.*, t. 1, p. 216), quitte à le critiquer deux ans plus tard (*Journal de Bruxelles*, 24 et 25 novembre 1858).

(41) *Almanach du libéralisme pour 1860* (Bruxelles, 1860), pp. 78 et suiv. La presse du temps insiste aussi souvent sur le fait que le jeune libéralisme se recrute surtout parmi les anciens de l'Université libre (cf. par exemple *Le National*, 10 juillet 1858).

(42) Elle se manifeste surtout par l'intérêt montré dès 1858 par les Amis Philanthropes à la question de l'instruction obligatoire, par la place tenue dans cette Loge par Defré et Albert Lacroix, par le fait que sa direction fut confiée après la mort de Verhaegen au jeune libéral Louis Goblet (LARTIGUE, L., *Loge des Amis Philanthropes, Précis historique de Bruxelles*, 1893-1897, 2 vol., t. 2, p. 18 et *passim*).

(43) *A la mémoire de François-Joseph Van Meenen...*, Bruxelles, 1881, pp. 11 et 33. Cf. aussi plus loin pp. 24 et 25.

(44) *Op. cit.*, p. 58. Il faut ajouter que de ces journaux le *Congrès libéral* fut le seul à soutenir le jeune libéralisme de manière constante.

tion obligatoire ou de la cause flamande ⁽⁴⁵⁾. Malgré ses liens avec la Maçonnerie ⁽⁴⁶⁾, elle provoqua un jour la fureur de Théodore Verhaegen par ses attaques maladroites contre Frère-Orban ⁽⁴⁷⁾. En somme la *Revue* représentait l'organe le plus sérieux, le plus rassis du jeune libéralisme. Quant à l'*Uylenspiegel*, il avait évolué au gré de ses propriétaires successifs ⁽⁴⁸⁾. Dans son premier numéro, le journal avait affirmé sa neutralité politique et religieuse ⁽⁴⁹⁾. Pendant environ un an et demi, il était resté fidèle à ce principe. Il n'en va plus de même à l'automne de 1857. A partir de cette époque, l'*Uylenspiegel* insère souvent des caricatures ou des articles anticléricaux ⁽⁵⁰⁾. Enfin, le 6 février 1860, un éditorial s'en prend violemment aux doctrinaires et annonce que la feuille, sans se désintéresser de la littérature, s'occupera désormais de politique et servira de « refuge » au jeune libéralisme ⁽⁵¹⁾. Cette nouvelle orienta-

⁽⁴⁵⁾ POTVIN, *Eugène Van Bommel*, pp. 267-268.

⁽⁴⁶⁾ *Les Francs-Maçons peints par eux-mêmes*, Bruxelles, 1854, p. 9 et LABIS (Chanoine), *Le Libéralisme, la Franc-Maçonnerie et l'Eglise catholique*, Bruxelles, 1869, p. 101.

⁽⁴⁷⁾ « Menaces de Th. Verhaegen au sujet de la publication prochaine de la notice de Delhasse sur Frère-Orban » (VAN BEMMEL, *Memo-randum*, 27 décembre 1855).

⁽⁴⁸⁾ Le 14 décembre 1856, Rops abandonne l'administration du journal à « M. de Villebelle ». Ce nom aristocratique, ainsi que celui de Paul Reider, déguisent la personne d'un ami de Rops, le romancier Ernest Scaron, que l'on connaît bien grâce aux travaux de M. G. Vanwelkenhuyzen. Rops garde toutefois la direction artistique du journal, mais quelques mois plus tard, « débordé de travail » il cesse entièrement de collaborer à l'*Uylenspiegel* (6 septembre 1857), tandis que Scaron renonce à son poste d'administrateur. L'*Uylenspiegel* passe aux mains d'Ernest Parent. Ce dernier, qui avait figuré parmi les fondateurs de la feuille, était de surplus le fils de son imprimeur. Le 21 mars 1858, l'*Uylenspiegel* absorbe une feuille satirique, *Le Frondeur*. Associé à Parent dans la direction du journal, Simart, qui a été se fixer à Paris, l'abandonne le 17 avril 1859. Enfin, en août 1860, Ernest Parent, qui vient de perdre son père, renonce à l'*Uylenspiegel* au profit du libraire Simon Lefebvre.

⁽⁴⁹⁾ « *Uylenspiegel* ne sera jamais l'organe d'un parti ou d'un homme; il ne s'occupera ni de questions religieuses, ni de questions politiques; les questions sociales, si dignes d'être étudiées ailleurs, ne seront pas effleurées dans ses colonnes » (3 février 1856).

⁽⁵⁰⁾ Par exemple, il insère le 21 février 1858 une parodie de mandement épiscopal, et le 10 juillet, une planche satirique de Rops. Ce dernier, qui collaborait encore à l'occasion à l'*Uylenspiegel*, déchaîne aussi sa verve contre les libéraux doctrinaires (cf. 2, 16 et 30 janvier et 19 juin 1859).

⁽⁵¹⁾ Le prétexte de ce changement sera fourni par une crise de

tion et un changement de propriétaire amenèrent un remaniement dans l'équipe qui rédigeait l'*Uylenspiegel*. Charles De Coster devint un des principaux collaborateurs du journal. Pendant plus d'un an, il signera Karel l'article de tête ou, comme on disait alors, le « Premier Bruxelles ». En 1959, Camille Huysmans a publié une grande partie de ses articles⁽⁵²⁾. Ce recueil de « fantaisies politiques » pour employer la curieuse expression de Charles Potvin⁽⁵³⁾ permet de comprendre la conception que De Coster se faisait de ce jeune libéralisme dont il était devenu le héraut. On trouve en effet sous sa plume la plupart des thèmes exposés par Funck ou par Lacroix; mais au lieu de les traiter comme ses devanciers sous une forme en quelque sorte abstraite, De Coster les met en rapport avec l'actualité et les transfigure par la puissance de son style. On découvre dans ses articles une vive sympathie pour la classe ouvrière; parlant d'une grève, il écrit notamment : « On a dit que M. Parmentier paie à ses bons ouvriers de 15 à 18 francs par semaine. M. Parmentier passe pour un honnête homme, un bienfaiteur des ouvriers; mais ce sont seulement les bons, c'est-à-dire les habiles, les bien doués de la nature qui reçoivent de lui cette haute paie. Et les autres? Et le prix des denrées qui s'élève de jour en jour, la viande qui devient inabordable à l'ouvrier, le beurre qui sert à la respiration et dont il faut qu'il se passe, le pain blanc plus nourrissant que le noir et dont il faut qu'il se prive, pour les remplacer par quoi? Par un chétif potage de pommes de terre dont l'eau fait tous les frais d'assaisonnement. Puis vient la mère qui a droit à sa part de potage, les enfants qui y ont droit aussi⁽⁵⁴⁾. » On y trouve également les attaques classiques chez les « avancés » contre les hommes politiques doctrinaires⁽⁵⁵⁾. Karel

l'Association libérale de Bruxelles. L'*Uylenspiegel* stigmatise en effet en un style curieux « les Doctrinaires fauteurs de la Scission » qui « ont voulu relever la muraille de Chine entre eux et les jeunes libéraux qui les rattachaient aux sources vives de l'opinion publique et de la popularité ».

⁽⁵²⁾ Charles De Coster *journaliste*, Bruxelles.

⁽⁵³⁾ DE COSTER, *Lettres à Elisa*, p. 11, n. 4; l'expression est reprise par HANSE, *op. cit.*, p. 84, n. 2.

⁽⁵⁴⁾ DE COSTER, *Lettres à Elisa*, p. 108. Le texte fait songer au fameux article publié par Proudhon dans le *Représentant du Peuple*, du 8 juillet 1848 : « Le terme! Voici le terme! Comment allons-nous payer le terme! » etc.

⁽⁵⁵⁾ Charles De Coster *journaliste*, par exemple pp. 139 et suiv.

manifeste aussi une vigoureuse antipathie contre les entreprises coloniales ⁽⁵⁶⁾. En revanche il défend Polonais, Hongrois et Italiens opprimés ⁽⁵⁷⁾ et magnifie Garibaldi, le libérateur ⁽⁵⁸⁾. L'Eglise et le pape sont l'objet de ses sarcasmes ⁽⁵⁹⁾, mais plus encore Napoléon III et l'Empire ⁽⁶⁰⁾, voire la France. De Coster en effet déteste à la fois l'empereur comme démocrate et comme patriote. Il ne lui pardonne ni le 2 Décembre ni les menaces qu'il fait peser sur l'indépendance belge, menaces particulièrement aiguës à l'époque où Karel rédige ses articles politiques ⁽⁶¹⁾. Mais cette hostilité au bonapartisme se confond parfois avec une certaine gallophobie. L'*Uylenspiegel*, dès son premier numéro, avait affirmé : « Nous ne voyons autour de nous que réverbération de l'esprit français : c'est un écueil que nous tâcherons d'éviter ⁽⁶²⁾. » De fait le *Journal des Ebats* sera confirmé dans son nationalisme littéraire par la façon fort désinvolte qu'avaient les journalistes parisiens de traiter les questions belges ⁽⁶³⁾. Ce travers n'était d'ailleurs pas le propre des hommes de lettres. Venue représenter la *Frou-frou* d'Halévy à Bruxelles, l'actrice Desclée, tout en notant avec satisfaction que la pièce remporte un grand succès, n'en ajoute pas moins à l'intention de l'auteur : « C'est très drôle, ils sont là une masse de Belges, bien serrés, bien collés les uns contre les

⁽⁵⁶⁾ *Ibid.*, p. 48.

⁽⁵⁷⁾ *Ibid.*, p. 24 et *passim*.

⁽⁵⁸⁾ *Ibid.*, pp. 67 et suiv., p. 105 et suiv.

⁽⁵⁹⁾ *Ibid.*, pp. 77 et suiv.

⁽⁶⁰⁾ *Ibid.*, par exemple pp. 74 et suiv.

⁽⁶¹⁾ BARTIER, J., *Le Denier de l'Italie et la propagande garibaldienne en 1860 (Risorgimento)*, pp. 121 et suiv.).

⁽⁶²⁾ 3 février 1856.

⁽⁶³⁾ Le premier numéro du journal contient un article intitulé : *Erreurs historiques et autres des écrivains français à l'égard de la Belgique*. L'auteur, Charles Delamare, cite avec amertume la définition que « tout le monde connaît », que Geoffroy, le célèbre critique des *Débats* avait donnée du peuple belge « moitié singe, moitié bédouin », la formule de Texier dans *Le Siècle* : « L'esprit belge, c'est l'esprit français de seconde main, ce sont les bouts de cigare de la fantaisie parisienne », et la définition du *Magasin pittoresque* selon laquelle « le peuple belge, qui se livre aux soins les plus pénibles pour fertiliser le sol, est particulièrement défiguré ». L'*Uylenspiegel* commenta souvent des textes de ce genre, cf. par exemple 10 février, 16 mars, 17 août et 7 décembre 1856, 1^{er} et 15 février 1857, etc. Ces articles confirment les vues de M. Cl. Pichois dans son essai : *L'image de la Belgique dans les lettres françaises de 1830 à 1870* (Paris, 1957, p. 112).

autres, ils ne bougent pas; on ne voit que des yeux fixes, des bouches ouvertes, des physionomies stupides, rien ne porte. Le rideau tombe; des rappels foudroyants et des fleurs plein la tête. Je crois qu'ils font semblant de comprendre et qu'ils applaudissent pour avoir l'air de s'y connaître. N'importe, crétiens tant qu'ils voudront, ils sont nombreux, voilà le point essentiel ⁽⁶⁴⁾. » Les exilés du second Empire eux-mêmes n'échappaient pas à ce travers. Si certains d'entre eux, un Boichot ou un Berru par exemple, s'adaptèrent au milieu bruxellois au point de ne pas regagner la France après la chute de Bonaparte, d'autres ne cessèrent de récriminer contre la Belgique, son climat et ses habitants. Tel fut en particulier le cas d'Ernest Lebloys qui, après avoir été rédacteur en chef de l'*Uylenspiegel*, vilipenda les rédacteurs de cette « feuille de chou de Bruxelles » ⁽⁶⁵⁾. S'ajoute à cela la croyance très répandue à l'époque que la liberté était le propre des peuples germaniques et anglo-saxons ⁽⁶⁶⁾. Tous ces éléments ont contribué à créer la méfiance que De Coster et ses compagnons éprouvent à l'égard de la France, et inversement leur sympathie pour la cause flamande, « digue puissante contre l'envahissement des tendances françaises » ⁽⁶⁷⁾. D'un autre côté leur sentiment démocratique pousse également De Coster ⁽⁶⁸⁾ et les autres jeunes libéraux bruxellois à soutenir les revendi-

⁽⁶⁴⁾ HALEVY, L., *Carnets* (Paris, 1935), 2 vol., t. 2, p. 89. L'éditeur des *Carnets*, c'est-à-dire Daniel Halévy, commente la lettre de Desclée en ces termes : « Il faut reconnaître aux Parisiens du second Empire, en même temps que beaucoup de qualités, une impertinence bien fâcheuse. Lorsqu'ils furent malheureux en 1870, l'Europe se vengea en les laissant et regardant souffrir. »

⁽⁶⁵⁾ BARTIER, J., *La vie littéraire au temps de Charles De Coster* (*Le Thyrsé*, 1968, n. 3, p. 15).

⁽⁶⁶⁾ Cf. par exemple LACROIX, A., sous le pseudonyme d'UN MEMBRE DE LA GAUCHE, *Le Libéralisme au Pouvoir*, Bruxelles, 1859, pp. 8-9.

⁽⁶⁷⁾ *Charles De Coster journaliste*, p. 72. De Coster raisonne ici comme le républicain français Saint-Ferreol, qui écrit notamment : « Le mouvement *flamingant* a été favorisé par la crainte de l'annexion, cette menace que les Belges voient depuis si longtemps suspendue sur leur pays comme une épée de Damoclès : on a voulu faire du *flamand* une barricade contre l'invasion française, avec un voisin comme celui d'outre-Quévrain, la crainte d'un coup de main, d'une prise de possession, à vrai dire n'est pas chimérique... » (*Les Proscrits français en Belgique...*, 1^{re} édition française, Paris, 1871, 2 vol., t. 1, p. 278).

⁽⁶⁸⁾ GERLO, *Charles De Coster en het sociaal vraagstuk* (*Tijdschrift van de Vrije Universiteit van Brussel*, t. 1, pp. 20-30).

cations thioises. N'oublions pas en effet qu'au temps de Léopold I^{er} les classes populaires dans la capitale du royaume ne sont pas encore francisées. Aussi un Van Bommel ou un Tiberghien qui n'écriront jamais qu'en français n'en appartiennent pas moins à l'association « Vlamingen Vooruit » (**). Leur attitude est celle de De Coster. L'anachronisme étant le péché mortel que l'historien doit éviter à tout prix, il est bon d'ajouter que leurs idées sont fort éloignées du nationalisme flamand actuel. De Coster écrit par exemple : « Puisqu'il nous faut deux langues, adoptons-les toutes deux, que l'une soit celle de notre gouvernement et de nos relations; mais que l'autre soit celle de notre intérieur et de notre vie intime de peuple. Mais ne transformons point des mesquines différences en sons en barrières infranchissables. Le Wallon de cœur comprend le Flamand qui le vaut; l'industriel Wallon peut tendre la main au laborieux Flamand. Cela ne se voit-il pas tous les jours chez nos paysans et sur la limite des deux territoires où il se parle un patois flamand et un patois wallon. Connaissez-vous les poésies wallonnes, étudiez-les, Flamands; elles sont fraîches et originales comme la plus pure pensée populaire; connaissez-vous la poésie flamande, étudiez-la, Wallons, dans son passé et dans son présent et vous verrez que tous deux vous avez de l'âme, du talent; que vous êtes des hommes, que vous pouvez être des artistes. Ayant ainsi appris à vous connaître dans l'expression la plus réelle de votre pensée, vous vous unirez naturellement, vous crierez : Vive la patrie et vienne alors le danger (70) ! »

Le 11 août 1861, l'*Uylenspiegel* annonçait à ses abonnés que « à partir de dimanche prochain notre journal va entrer dans une phase nouvelle. Nous avons pris la résolution de nous occuper avec une prédilection plus constante des sujets qui intéressent les arts et les lettres et nous nous attacherons principalement à tenir nos lecteurs au courant de tous les faits qui appartiennent à cette partie du domaine de l'intelligence ».

(**) Le manifeste de cette association est généralement attribué à un collaborateur de la *Revue trimestrielle*, F. Haeck (BARTIER, *Fondateurs et créateurs du Crédit communal*,... p. 10). Mais Van Bommel qui présidait cette société depuis le 17 juin 1858 note dans son *Mémorandum* : « Je rédige la déclaration des droits des Flamands » (3 août 1858).

(70) *Charles De Coster journaliste*, p. 73.

501
 Ce qui voulait dire en clair que le journal renonçait à l'action politique. Il y revint pourtant par la suite, mais en confiant les articles dans ce domaine à d'autres collaborateurs que De Coster devenu pour sa part chroniqueur des arts et des théâtres⁽⁷¹⁾. Ce changement est lié, semble-t-il, à l'évolution du jeune libéralisme. Le mouvement, malgré ses débuts prometteurs, n'était pas parvenu à ébranler le gouvernement doctrinaire. Ses dirigeants passent alors par une phase de découragement. A son issue, certains abandonnent la vie politique. D'autres tentent de réformer le parti libéral de l'intérieur. D'autres enfin adhèrent à des groupements révolutionnaires. Ce sera le cas notamment de Léon Fontaine, dernier directeur de l'*Uylenspiegel*⁽⁷²⁾ avant Delimal qui le transformera en *Espiègle*⁽⁷³⁾. Quant à De Coster, s'il se désintéresse de la politique active, on peut pourtant penser qu'il se rapproche, sans doute sous l'influence de Proudhon⁽⁷⁴⁾, du socialisme. C'est du moins l'impression que donne la liste des journaux auxquels il collabora, sporadiquement du reste, après sa sortie de l'*Uylenspiegel*. En 1865, en effet, des fragments de la *Légende* parurent, dans une première version, dans un hebdomadaire parisien qui présentait De Coster en termes flatteurs⁽⁷⁵⁾. Or ce journal nommé *Candide* est bien connu des historiens du mouvement révolutionnaire puisqu'il était l'organe de Blanqui. L'existence du *Candide* se termina rapidement, comme l'avait annoncé Rops à De Coster⁽⁷⁶⁾, par un procès retentis-

(71) HANSE, *op. cit.*, p. 84, n. 2.

(72) Fontaine devient propriétaire du journal, en 1862, sans que l'on puisse préciser la date, à cause des lacunes qui existent dans les collections d'*Uylenspiegel* conservées dans les bibliothèques publiques. Le 13 septembre 1863, *Uylenspiegel* annonce que Fontaine « a cessé de faire partie de sa rédaction ». Mais il garde la direction de *La Cloche*, organe qu'il avait fondé le 20 septembre 1862 et qui n'était autre que la traduction du célèbre *Kolokol* de Herzen.

(73) En mars 1864.

(74) BARTIER, *Proudhon et la Belgique*, p. 189.

(75) « Uylenspiegel est la personnification vive et franche du peuple de Flandre en face du despotisme espagnol de l'empereur, et du roi Philippe. L'auteur, notre ami et collaborateur de Coster, s'est déjà fait connaître en France par deux ouvrages bien accueillis : *Les Légendes flamandes* (Hetzel et Michel Lévy, 1858), et les *Contes brabançons* (Michel Lévy, 1861) » (20 mai 1865).

(76) « Le *Candide*... claquera avant un mois »... (DE COSTER, *Lettres à Elisa*, p. 71). Rops n'avait pas été le seul à prévoir la fin rapide du journal. Le 13 mai 1865, un correspondant parisien de *L'Echo du Parle-*

sant⁽⁷⁷⁾. A l'époque où les blanquistes lançaient leur feuille, De Coster était venu chercher fortune à Paris, d'ailleurs en vain. Mais comment était-il entré en contact avec les rédacteurs de ce brûlot révolutionnaire? Malgré l'absence de preuves formelles, la réponse nous paraît évidente. De Coster a dû être mis en rapport avec les blanquistes par le docteur Watteau. Proscrit français réfugié à Bruxelles, il était à la fois le confident de Blanqui⁽⁷⁸⁾ et l'ami du peintre Wiertz⁽⁷⁹⁾. Un an plus tard, De Coster donne un article à une feuille française repliée à Bruxelles, la célèbre *Rive gauche*⁽⁸⁰⁾, organe à la fois blanquiste et proudhonien⁽⁸¹⁾. Ajoutons que Blanqui lui-même, échappé des prisons impériales, résidait souvent à Bruxelles sans trop se cacher⁽⁸²⁾ et qu'il y connut sinon l'auteur de la *Légende*, du moins plusieurs de ses amis. Enfin De Coster collabora à un autre organe d'extrême-gauche, plus spécifiquement belge celui-là, *La Liberté*, deuxième de nom, celle des proudhoniens Hector Denis et Victor Arnould⁽⁸³⁾. Il écrivit aussi dans *La Chronique*. Ce quotidien fondé par un ancien rédacteur de l'*Uylenspiegel*, Victor Hallaux, pour être moins révolutionnaire que *La Liberté*, n'en

ment note : « Le troisième numéro de *Candide* est saisi. Je l'avais prévu lorsque je vous annonçais l'apparition de ce journal. »

⁽⁷⁷⁾ DOMMANGET, M., *Blanqui et l'opposition révolutionnaire à la fin du second Empire*, Paris, 1960, pp. 95 à 97.

⁽⁷⁸⁾ *Ibid.*, p. 2 et *passim*.

⁽⁷⁹⁾ Il publiera notamment un catalogue raisonné du Musée Wiertz qui en 1865 en sera à sa deuxième édition. Quant à De Coster, il rendait à Wiertz l'admiration que ce dernier lui témoignait (DE COSTER, *Lettres à Elisa*, p. 185).

⁽⁸⁰⁾ Dans cet article intitulé *Ici il est défendu de rire* (8 juillet 1866), De Coster blâme la platitude du gouvernement doctrinaire, prêt à poursuivre les journaux satiriques *Le Grelot* et *Le Sancho* pour complaire à la France impériale.

⁽⁸¹⁾ Lorsque les deux principaux rédacteurs français du journal, Rogeard et Longuet, sont expulsés de Belgique, il sera dirigé par Léon Fontaine (BARTIER, *Proudhon et la Belgique*, p. 193).

⁽⁸²⁾ Il rencontre Wiertz, qui fait son portrait, ainsi que celui de Watteau (SAINT-FERREOL, *op. cit.*, t. 1, pp. 118 et 329). D'autre part, Van Bemmel note dans son *Mémoire* : « Je reçois à dîner Watteau, Blanqui, Temmerman et sa femme, Adolphe Samuel et sa femme, Leclercq et Graevrand » (7 avril 1868) et « Dîner à la Taverne, rue des Plantes, avec Watteau, Blanqui, Adolphe, Temmerman, etc. » (10 avril 1868).

⁽⁸³⁾ Il y donne en 1868, *Les Bohémiens* (HANSE, *op. cit.*, p. 131); sur *La Liberté*, cf. BARTIER, *Proudhon et la Belgique*, pp. 194 et suiv.

était pas moins un des principaux organes de la presse avancée ⁽⁸⁴⁾.

*
**

Quels que soient les talents montrés par De Coster dans sa carrière de journaliste ⁽⁸⁵⁾, il est certain que sa gloire réside pour l'essentiel dans la *Légende d'Uylenspiegel*. Dès lors il faut se demander si les engagements politiques et philosophiques de Charles De Coster, si ses qualités d'ancien étudiant de l'Université libre, de franc-maçon, de libre penseur et de jeune libéral ont marqué son œuvre principale. La réponse à cette question doit être, croyons-nous, positive. L'influence du milieu dans lequel De Coster a vécu et milité s'est manifestée de diverses manières et tout d'abord dans la réalisation matérielle de l'œuvre.

Comme nous le savons déjà, la publication de la *Légende*, dans une présentation luxueuse, n'a été rendue possible que par les interventions d'Altmeyer et de Dulieu. L'édition est assurée par la maison Lacroix et Verboeckhoven. Contentons-nous de dire de ce dernier qu'il était franc-maçon, car on ne possède que peu de renseignements sur cet homme qui ne tint dans l'entreprise qu'une place secondaire. « Lacroix, comme le dit Camille Lemonnier, restera Lacroix tout court dans l'histoire des firmes littéraires », car il « ne s'appelait Verboeckhoven » que « pour les auteurs qu'il refusait d'éditer »! Il se contentait en somme d'un rôle peu actif de bailleur de fonds. Lacroix, au contraire, petit homme maigre, « aux yeux bleus et perçants », « à la barbe limoneuse », « aux cheveux aussi longs que possible et passablement en désordre », était dévoré d'un tel besoin d'activité que Camille Lemonnier affirmait n'avoir jamais rencontré d'être aussi remuant ⁽⁸⁶⁾! Aussi,

⁽⁸⁴⁾ *La Chronique* publiera deux œuvres de Ch. De Coster qui paraissent avoir échappé aux bibliographes : *La terrible aventure du colonel Meunier* (11 et 12 mai 1869) et *Le Mercredi Saint* (6 avril 1871). En outre, *La Chronique* ne cessera de manifester sa sympathie à De Coster. C'est ainsi qu'elle protestera lorsque l'écrivain sera menacé d'être privé d'une partie de ses enseignements à l'École Militaire au profit de Théodore Juste (7 juin 1872).

⁽⁸⁵⁾ Il faut noter qu'on est loin de connaître tous les articles qu'il donna à des journaux (HANSE, *op. cit.*, p. 38).

⁽⁸⁶⁾ *La Vie belge*, Paris, 1905, pp. 84 et suiv.

avant que ses affaires ne l'amènent à s'expatrier en France, Lacroix avait beaucoup fait parler de lui à Bruxelles. A l'époque où il publiera la *Légende*, il n'avait pas encore trente-cinq ans. Pourtant il tenait une place importante au Conseil communal de Bruxelles et à la loge des Amis Philanthropes, dirigeait un journal et, grâce au succès des *Misérables*, avait transformé la petite maison de propagande libérale fondée par son oncle Van Meenen en une puissante entreprise connue dans l'Europe entière. Mais, gardant la marque de ses origines, elle continuait à diffuser, outre des œuvres littéraires ou scientifiques, nombre d'écrits de propagande anticléricale et radicale⁽⁸⁷⁾.

Si le choix de l'éditeur de la *Légende* est significatif, celui de ses illustrateurs l'est tout autant, car la majorité d'entre eux appartiennent comme De Coster à la Franc-Maçonnerie. D'un autre côté, comment oublier que, dans les milieux maçonniques ou libéraux avancés, Charles De Coster n'était pas le seul à se passionner pour l'histoire du xvi^e siècle, mais qu'au contraire il puisa une grande partie de sa documentation dans les écrits de ses amis et de ses frères? Altmeyer a pour sujet de prédilection la révolution du xvi^e siècle. En 1853, il donne à la *Revue trimestrielle Une Succursale du Tribunal du Sang*, article dont De Coster se souviendra quand il écrira sa *Chanson des Gueux*⁽⁸⁸⁾. Trois ans plus tard Altmeyer fait un cours public sur le xvi^e siècle. Un de ses auditeurs nous le montre parcourant « cette lugubre page de nos annales où tout est meurtre, sang, pillage, où chaque phrase arrache un gémissement, une exclamation de colère ou une malédiction », stigmatisant le duc d'Albe, « hideuse caricature de Satan », et Philippe II qui, par l'exécution de Montigny, « s'est ravalé au rang des assassins vulgaires »⁽⁸⁹⁾. Ne croirait-on pas lire une page de la *Légende*? Ses connaissances sur la sorcellerie, De Coster les emprunte en grande partie à l'*Albert et Isabelle* de Potvin, à qui l'on doit aussi un drame, *Les Gueux*, animé d'un esprit proche du sien. Des *Etudes sur la Révolution du xvi^e siècle dans les Pays-Bas espagnols* de Nestor Considérant, De Coster tire sa conception de Guillaume d'Orange. Il s'inspire

(87) BARTIER, J., *Au temps de Léopold I^{er} : Bruxelles centre littéraire international* (Bull. Soc. Ordre de Léopold, 1962, pp. 38-40).

(88) HANSE, *op. cit.*, p. 225.

(89) Article signé A. V. (25 mars 1856).

également de l'*Histoire du règne de Philippe II* de Prescott et de *La Révolution des Pays-Bas au xvi^e siècle* de Motley ⁽⁹⁰⁾. Il connaît ces œuvres anglo-saxonnes par des traductions publiées chez Lacroix et dues respectivement à Gustave Renson et Paul Ithier, et à Gustave Jottrand et Lacroix lui-même. Charles De Coster lit aussi avec profit Marnix de Sainte-Aldegonde. Or, si l'ami du prince d'Orange, si l'historien du *Tableau des Différends*, si le pamphlétaire du *Bijenkorf* est fort à l'honneur vers 1860, il le doit sans doute à Edgar Quinet, mais aussi à Lacroix. Sa première publication d'importance ne fut-elle pas l'édition de Marnix qu'il élaborait avec François Van Meenen ⁽⁹¹⁾, édition à laquelle De Coster avait souscrit ?

Nous connaissons déjà la qualité maçonnique des Potvin, des Lacroix, des Altmeyer, mais Considérant, Van Meenen, Ithier, Jottrand et plus que probablement Renson appartenaient eux aussi aux Amis Philanthropes. Quant à la loge « Union et Progrès », comment ne pas remarquer qu'en même temps que Charles De Coster, on y initia Henne, bon érudit qui publie, de 1858 à 1860, une *Histoire de Charles Quint* encore consultée de nos jours, et qu'elle comptait aussi parmi ses membres Charles Rahlenbeck, auteur d'une étude intitulée *L'Inquisition et la Réforme en Belgique* ? Ce goût des libéraux et des maçons belges pour le xvi^e siècle ne doit pas nous surprendre. A leurs yeux, les luttes menées par les protestants n'étaient que le premier épisode du combat qu'ils livraient eux-mêmes. Pour Joseph Boniface, c'est-à-dire pour Louis Defré, la Belgique depuis le xvi^e siècle était divisée « en catholiques et libéraux » ; il préférait les Gueux aux combattants de 1830, car les premiers étaient auréolés à ses yeux de la gloire du martyr, tandis que les autres avaient connu la plus prosaïque des victoires. C'est pourquoi cet auteur trouvait tout naturel d'écrire : « Morts, illustres morts du xvi^e siècle, bénissez-nous, apprenez-nous à combattre, apprenez-nous à mourir ⁽⁹²⁾ ! »

⁽⁹⁰⁾ HANSE, *op. cit.*, pp. 225 et *passim*.

⁽⁹¹⁾ *A la mémoire de François-Joseph Van Meenen...*, p. 4 et *passim*.

⁽⁹²⁾ Cf. aussi les commentaires élogieux de ce texte donnés par Léon Weber (sous son pseudonyme de Noël Tisserand) dans l'*Uylenspiegel* du 1^{er} juillet 1860. Il est vrai qu'ici Defré songe plus aux menaces que la France fait peser sur l'indépendance nationale qu'au cléricalisme. Mais Albert Lacroix estime que contre le danger théocratique « le remède est dans la politique traditionnelle de la Belgique. Traditionnelle en

Qu'importe que cette identification du libéralisme et de la Réforme ne soit pas tout à fait conforme à l'image que les progrès de l'érudition nous donnent actuellement du xv^e siècle! Elle était d'autant plus logique à l'époque de Léopold I^{er} que les catholiques excusaient au nom de l'orthodoxie toutes les fautes du roi d'Espagne et de ses serviteurs. En 1865, l'*Histoire populaire de la Belgique* du maçon doctrinaire Louis Hymans est condamnée par les inspecteurs diocésains à cause du jugement porté par l'auteur sur Philippe II⁽⁹³⁾. Quelques années auparavant, une des meilleures plumes du parti catholique, M. de Gerlache, est sévèrement blâmé par l'ultramontain Joseph de Hemptinne pour les réserves pourtant timides qu'il a émises au sujet de la politique espagnole dans les Pays-Bas. Gerlache s'incline, promet de se corriger et déclare : « J'espère qu'à ma mort, Philippe II et le duc d'Albe viendront à ma rencontre pour me remercier de les avoir réhabilités⁽⁹⁴⁾. » Libéraux et catholiques s'identifient si sincèrement avec des personnages du xv^e siècle qu'en Flandre, le chant des anticléricaux sera le *Geuzenlied*⁽⁹⁵⁾, que la célébration du tricentenaire de la Pacification de Gand donnera lieu à des incidents politiques⁽⁹⁶⁾, de même que l'édition des œuvres de Marnix⁽⁹⁷⁾ ou le projet d'ériger une statue à sa mémoire⁽⁹⁸⁾.

*
*
*

effet, car elle date du xv^e siècle. Ce fut la politique pour laquelle moururent nos pères, glorieux lutteurs! » (*Le Jeune Libéralisme...*, p. 10). De même encore Potvin, pour convaincre les soldats belges de ne pas servir au Mexique l'Eglise et Maximilien, évoque le souvenir des Marnix et des Egmont (*Revue trimestrielle*, 1866, t. 49, pp. 182 et suiv.).

⁽⁹³⁾ HYMANS, L., *Notes et Souvenirs*, Bruxelles, 1876, pp. 287 et suiv.

⁽⁹⁴⁾ SIMON, A., *L'Hypothèse libérale en Belgique*, Wetteren, 1856, p. 150.

⁽⁹⁵⁾ Œuvre de Julius De Geyter; sur cet auteur, cf. SCHMOOK, G., *Multatuli in de Vlaamse gewesten, 1860-1900*, Anvers, 1949.

⁽⁹⁶⁾ VERMEULEN, U., *Katolieken en Liberal tegenover de Gentse Pacificatiefeesten (Handelingen der Maatsch. V. Gesch. en Oudh, te Gent, n. s., t. 20, 1966, pp. 167-185).*

⁽⁹⁷⁾ Potvin qualifie cette édition de « grand acte de politique anti-cléricale » (*A la mémoire de Fr. J. Van Meenen*, p. 33.) L'« acte » avait été approuvé dans son principe par les doctrinaires, mais ils reprochèrent aux éditeurs d'avoir ajouté, à leur insu, aux œuvres de Marnix, une préface dans laquelle Edgar Quinet levait « bien haut l'étendard d'une guerre religieuse » (TINDEMANS, F., sous le pseudonyme de F. DESMANNIT, *Les Avancés*, Bruxelles, 1858, pp. 66-67).

⁽⁹⁸⁾ *La Chronique*, 7 avril 1871, 10 avril 1872, 29 octobre 1875,

Bien plus, Uylenspiegel, comme nous l'avons vu par l'histoire du journal « des ébats littéraires et artistiques », était déjà un personnage populaire dans les milieux libéraux et maçonniques ⁽⁹⁹⁾. Selon Potvin, le succès remporté par l'hebdomadaire fut même une des raisons qui conduisirent De Coster à faire d'Uylenspiegel le héros du grand livre qu'il voulait consacrer à la Flandre du xvi^e siècle ⁽¹⁰⁰⁾. Ce n'est pas tout. De 1860 à 1862, dans plusieurs brochures dont l'une s'intitule d'ailleurs *Uylenspiegel patriote*, Joseph Boniface, franc-maçon et pour un temps l'idole des jeunes libéraux, fait de Thyl l'incarnation du peuple belge, ennemi des sots et des tyrans. Il y a chez Boniface, nous dit Joseph Hanse, des phrases que peut-être De Coster retiendra : « La Belgique peut bien disparaître comme le soleil disparaît dans les nuages, mais sa flamme ardente et féconde ne sait pas mourir », « la Belgique est donc la terre bénie de la Providence, où quoi qu'il arrive... se conserve... la semence de la liberté » ⁽¹⁰¹⁾. L'hypothèse de M. Hanse est plus que vraisemblable. Boniface, comme De Coster, figure au catalogue de Lacroix. Dans *Uylenspiegel*, un compte rendu fort favorable de sa brochure est imprimé à la suite d'un article de Charles De Coster ⁽¹⁰²⁾. Sans doute entre les deux hommes, il y a toute la distance qui sépare un habile « brochurier » d'un grand écrivain, mais la communauté de pensée est certaine.

La place que le diable tient dans l'œuvre de De Coster nous paraît également traduire la mentalité qui régnait vers 1860 dans les milieux avancés. Sans doute l'intérêt que De Coster manifeste pour la sorcellerie et le Démon se justifie en partie par son goût pour le folklore du xvi^e siècle et les nécessi-

20 et 21 juillet 1878; cf. aussi sur les polémiques autour de Marnix : VERCAUTEREN, F., *Cent Ans d'Histoire nationale en Belgique*, Bruxelles, 1958, pp. 177-178, ainsi que VAN KALKEN, F. et JONCKHEERE, T., *Marnix de Sainte-Aldegonde*, Bruxelles, 1952.

⁽⁹⁹⁾ « Uylenspiegel est une figure très sympathique et très populaire et je n'ai pas besoin de réclamer l'indulgence du public pour son franc et libre langage » (BONIFACE, J., *Tiel Uylenspiegel, patriote*, Bruxelles, 1860, p. 6, cf. aussi p. 8).

⁽¹⁰⁰⁾ *Cinquante Ans de liberté*, Bruxelles, 1881-1882, 4 vol., t. 4, p. 285.

⁽¹⁰¹⁾ HANSE, *op. cit.*, p. 192, n. 2.

⁽¹⁰²⁾ 11 novembre 1860.

tés de la couleur locale ⁽¹⁰³⁾. Mais l'explication nous paraît insuffisante. Il nous semble qu'il faut tenir compte aussi de l'évolution qui, en quelques années, fait des démocrates de 1848, déistes fervents et admirateurs de Jésus, sinon des athées, du moins des « antithéistes » et des ennemis du christianisme ⁽¹⁰⁴⁾. Le 23 juin 1861, De Coster écrit : « Il y a eu jusqu'à présent une espèce de bon Dieu de fantaisie, créé par les rois et les prêtres, selon leur ressemblance. Ce bon Dieu — un bon Dieu qui n'est pas le vrai, notez-le bien, un faux bon Dieu, un méchant bon Dieu, un bon Dieu qui patronna le massacre des Albigeois, qui fut représenté par la papesse Jeanne, qui institua l'inquisition d'Espagne, et protège encore maintenant l'ignorance et la servilité, ce bon Dieu-là s'en ira pour faire place au diable... Vive le diable!

» C'est lui qui créa l'industrie et la philosophie modernes, c'est lui qui souffla sur le monde le libre examen, ce ver rongeur de toutes les religions, c'est lui qui, dans une glorieuse union avec la déesse Liberté, fut le père de Garibaldi. Ce sera lui encore qui avec son bon rire, son rire sardonique et ferme et de ses griffes sans pitié, arrachera jusqu'à la dernière racine de l'antique chiendent; ce sera lui qui, de son souffle de feu, lui nourri de rayons de soleil, qui soufflera aux hommes le sentiment de leur dignité.

» Le diable c'est le peuple, le progrès, la lumière, la science. Vive le diable ⁽¹⁰⁵⁾! »

Quelques années plus tard, Emmanuel Hiel, franc-maçon et poète flamand, rédige le texte d'un oratorio que Pierre Benoît mettra en musique. L'œuvre s'intitule *Lucifer*. De Coster l'apprécie au point d'en traduire une partie qu'il publie avec des commentaires dans la *Revue trimestrielle*. Après avoir affirmé que l'idée du poème se résume en ces mots : « Lucifer, violence, haine, désordre; Dieu, création, fécondation, ordre, harmonie » et déclaré : « Cela est grand et simple », il ajoute cependant : « Je ferai à M. Hiel un reproche : A-t-il oublié que

⁽¹⁰³⁾ Cf. *Le Folklore brabançon*, 1927, numéro spécial.

⁽¹⁰⁴⁾ Sur cette évolution chez De Coster, cf. *Lettres à Elisa*, pp. 12-13 (HANSE, *op. cit.*, pp. 88 et 369) et son poème de mars 1856 : *Ceux qui sont dessus et ceux qui sont dessous* où il fait encore de la « croix de Jésus » un « symbole de bonheur » (*La Renaissance d'Occident*, 1927, t. 23, pp. 133-139).

⁽¹⁰⁵⁾ *Charles De Coster journaliste*, 131-132.

l'homme, avec ses qualités primordiales de virilité, de combinaison, de libre arbitre, d'orgueil même, de curiosité, d'avidité de savoir, de lutte contre le pouvoir qui s'impose et les éléments qu'il veut dompter; oublie-t-il que cet homme n'est que le symbole vivant de la splendide figure de Lucifer, nommé l'esprit du mal, parce qu'il ne se soumit pas en aveugle, Lucifer qui représente si bien la résistance odieuse aux despotes, Lucifer, l'ange découronné, l'éternel Vaincu, l'infatigable lutteur debout et fier malgré ses blessures, et qui doit finir par triompher du mensonge et de l'hypocrisie agitant en vain leurs antiques épouvantails.

» Le Dieu de M. Hiel, le Dieu moderne, ne peut et ne doit donc pas être en antagonisme avec Lucifer ⁽¹⁰⁶⁾. »

Or la conception que De Coster se fait d'un Démon libérateur est fort répandue à l'époque. Elle se trouve en somme chez Baudelaire, bien connu dans les milieux littéraires belges ne fût-ce que par ses liens avec Ernest Lebloys, lorsqu'il écrit dans son *Abel et Caïn* :

*Race de Caïn, au ciel monte
Et sur la terre jette Dieu!*

ou dans les *Litanies de Satan* :

*Fais que mon âme un jour sous l'Arbre de Science
Près de toi se repose, à l'heure où sur ton front
Comme un temple nouveau ses rameaux s'épandront!* ⁽¹⁰⁷⁾.

L'analogie est encore plus nette entre De Coster et Michelet qui, dans *La Sorcière*, définit Satan « ce dangereux magicien qui, pendant qu'on discute sur le sexe des anges et autres sublimes questions, s'acharnait aux réalités, créait la chimie, la physique, les mathématiques, oui, les mathématiques », Michelet pour qui la médecine « est le vrai satanisme, une révolte contre la maladie, le fléau mérité de Dieu », Michelet affirmant que l'œuvre du diable « pose sur trois pierres éternelles : la Raison, le Droit, la Nature ⁽¹⁰⁸⁾. » La similitude est si frappante que l'on pourrait croire que De Coster s'est inspiré du grand historien si l'on ne savait que son article est anté-

⁽¹⁰⁶⁾ *Revue trimestrielle*, 1886, t. 52, p. 310.

⁽¹⁰⁷⁾ *Les Fleurs du mal*, pièces CXXV et CXXVI.

⁽¹⁰⁸⁾ *La Sorcière*, 3^e éd., Bruxelles et Leipzig, 1863, pp. 380-382.

rieur d'un an à la publication de *La Sorcière*. Mais en revanche on peut supposer qu'admirateur de Proudhon, il avait médité le passage de *La Justice dans la Révolution et dans l'Eglise*, où son maître s'exclamait : « Viens, Satan, viens le calomnié des prêtres et des rois, que je t'embrasse, que je te serre sur ma poitrine! Il y a longtemps que je te connais aussi : tes œuvres,; ô le béni de mon cœur, ne sont pas toujours belles ni bonnes; mais elles seules donnent un sens à l'univers et l'empêchent d'être absurde. Que serait, sans toi, la Justice? une idée, un instinct; peut-être la raison? une routine; l'homme? une bête. Toi seul animes et fécondes le travail; tu ennoblis la richesse, tu sers d'excuse à l'autorité, tu mets le sceau à la vertu ⁽¹⁰⁹⁾. »

Il faut noter aussi que la *Légende* fut connue par les amis de De Coster avant son édition. Il en lut un fragment en 1866, au banquet qui marqua la publication du cinquantième volume de la *Revue trimestrielle* ⁽¹¹⁰⁾. Mais c'est surtout la Maçonnerie bruxelloise qui lui servit en quelque sorte de banc d'essai avant d'oser lancer son œuvre dans le grand public. Les archives maçonniques connues grâce à Lartigue, Hennebert et surtout à Camille Huysmans montrent que l'écrivain fit cinq conférences en loge, l'une aux Amis Philanthropes, les quatre autres à Union et Progrès. Une seule, la dernière, prononcée en 1876, est étrangère à la *Légende*, elle eut pour sujet *Veuillot et Proudhon*, parallèle classique à l'époque et qui montra bien entendu l'admiration que De Coster professait pour l'auteur des *Contradictions économiques* ⁽¹¹¹⁾. Mais les autres causeries sont en relation étroite avec son œuvre maîtresse. En 1865, il lit à Union et Progrès plusieurs chapitres de la *Légende* qui avait alors pour titre *La vie et les aventures d'Ulenspiegel, histoire satirique et anecdotique du xvi^e siècle*. L'année sui-

⁽¹⁰⁹⁾ Paris, 1930-1931, 3 vol., t. 3, p. 433. D'autre part M. Woodbridge a insisté sur l'influence que George Sand a exercée sur la conception que De Coster se fait de Satan (HANSE, *op. cit.*, p. 376); sur d'autres analogies, cf. HUYSMANS, C., *Quatre Types*, s.l., 1966, p. 101. De même il existe une certaine ressemblance entre le thème de « Sept » chez De Coster et celui des « Douze » chez le mystique révolutionnaire français Caillaux (A. DUMAS, *Mes Mémoires*, t. IV, Paris 1967, p. 259) mais il est douteux que l'auteur de la *Légende* ait connu ce texte.

⁽¹¹⁰⁾ 1866, t. 51, p. 309.

⁽¹¹¹⁾ BARTIER, J., *Proudhon et la Belgique*, p. 190.

vante, dans un exposé intitulé *Le rire dans la littérature*, il explique à ses frères les principes de son esthétique. En 1867, enfin, il parle d'un prédicateur flamand du xvi^e siècle qui n'était autre qu'Adrienssen Cornelis, moine fameux et par son fanatisme et par la conception toute particulière qu'il se faisait des relations entre confesseur et pénitentes. A l'issue de cette conférence, pleine de « saveur piquante » et qui eut tant de succès que De Coster la refit plus tard aux Amis Philanthropes ⁽¹¹²⁾, le vénérable maître Pierre Van Humbeeck, nous dit le procès-verbal de la réunion, « démontre que le travail de rénovation du xvi^e siècle a quelque analogie avec les luttes intellectuelles de notre époque » ⁽¹¹³⁾. Ainsi s'affirme par une bouche particulièrement autorisée la signification philosophique de l'œuvre de De Coster.

On comprend que dans ces conditions, Maurice Wilmotte ait pu écrire : « En réalité, *Thyl Ulenspiegel* n'est pas l'épopée d'une race; c'est aussi un roman politique, la revanche de la Franc-Maçonnerie, avec ses rites mystérieux, et du libéralisme démocratique avec ses outrances antéccléricales, sur les timidités et les servitudes de l'opinion moyenne... Charles De Coster, que les écrivains de 1880 ont voulu isoler de ses contemporains, est... bien de son temps et de son milieu. Il ne diffère en rien d'essentiel de Van Bommel, de Charles Potvin et de leurs amis de la *Revue trimestrielle* ⁽¹¹⁴⁾. » Ce jugement nous paraît vrai pour l'essentiel, sauf sur un point, c'est que si De Coster professe la même idéologie qu'un Van Bommel ou qu'un Potvin, il diffère profondément d'eux et par le talent et par sa conception de l'art littéraire ⁽¹¹⁵⁾. De là découle, pensons-nous, le peu de succès que la *Légende* rencontra auprès de ses contemporains. La philosophie de la *Légende* leur était trop familière pour les surprendre et les

⁽¹¹²⁾ LARTIGUE, *op. cit.*, t. 2, p. 62. De Coster donnera aussi cette causerie au Cercle artistique (*La Chronique*, 26 mars 1879).

⁽¹¹³⁾ C. Huysmans dans *De Volksgazet*, 20 septembre 1927.

⁽¹¹⁴⁾ *Bull. Ac. R. de Langue et de Litt. fr.*, p. 113; cf. aussi pp. 117 et suiv. ; les mêmes vues sont exposées par G. CHARLIER : *Charles De Coster, pages choisies* (Bruxelles, 1942), p. 12.

⁽¹¹⁵⁾ On consultera sur ce point dans le présent numéro de la *Revue de l'Université libre de Bruxelles*, l'article de M. Mortier ainsi que la suggestive étude de M. J. Klinkenberg : *L'« Ulenspiegel » de Charles De Coster fut-il le témoin d'une époque?* (*Bull. Ac. R. de Langue et de Litt. fr.*, t. 46, 1968, pp. 16-39).

intéresser. En revanche, la forme en était à la fois trop archaïque et trop neuve pour ne pas les choquer. De là des incompréhensions qui nous étonnent. Un collaborateur de la *Revue trimestrielle*, Camille Picqué, n'écrit-il pas : « Aimer un être aussi matériel qu'Uylenspiegel est impossible. Il est trop flamand. Il mange du matin au soir. Vraiment, n'était son patriotisme il nous dégoûterait. » Quant à Jules Stecher, il parlera de « capharnaüm pantagruélique ». Le pauvre De Coster avait beau expliquer que la *Légende* était « un livre joyeux, bon-homme, artistique, littéraire, dont l'histoire n'est que le cadre et dont l'amour, la vie, la gaieté, la tendresse, le grotesque et le burlesque sont les éléments » ⁽¹¹⁶⁾, il ne pouvait convaincre par de tels arguments des critiques qui justement détestaient le grotesque et le burlesque. Potvin n'avait assurément pas le tempérament rabelaisien et Van Bommel encore moins. Si la consultation des œuvres de ces « censeurs austères », pour parler comme Camille Lemonnier ⁽¹¹⁷⁾, ne suffisait pas à le montrer, un incident survenu en 1872 le prouverait d'amusement façon. Un jeune auteur nommé Lucien Solvay avait fait insérer dans la *Revue de Belgique*, qui, depuis 1869, remplaçait la *Revue trimestrielle*, une étude sur Etienne Pavillon. L'article avait été publié à l'insu du directeur qui n'était autre que Potvin. Ce dernier qui donnait à l'époque la mesure de sa pudibonderie dans un pamphlet contre les romanciers contemporains ⁽¹¹⁸⁾ manqua avoir un coup de sang lorsqu'il s'aperçut que l'auteur que Solvay avait choisi de commenter était un petit poète du xvii^e siècle, aussi gaillard que galant ⁽¹¹⁹⁾. Son indignation fut d'ailleurs partagée par tout le comité de la *Revue* ⁽¹²⁰⁾. Aussi, bien que Potvin fût beaucoup plus ouvert aux innovations littéraires que Van Bem-

⁽¹¹⁶⁾ MONTEYNE, L., *Charles De Coster*, Collec. « L'Eglantine », 1928, n° 2, pp. 21-22).

⁽¹¹⁷⁾ *Une vie d'écrivain*, p. 101.

⁽¹¹⁸⁾ *De la corruption littéraire en France, Bruxelles*, 1872.

⁽¹¹⁹⁾ Une des pièces analysées par Solvay s'intitulait *Les Jumelles ou Métamorphose du cu d'Iris en astre* (*Revue de Belgique*, 1872, t. 10, pp. 309 et suiv.).

⁽¹²⁰⁾ Ce conseil « était composé de personnalités telles que Charles Buls, Vanderkindere, Goblet d'Alviella, qui n'étaient pas précisément des types gais... Quand la *Revue* parut, ce fut un beau scandale. La grave *Revue de Belgique* était déshonorée : qu'allaient dire les vieux abonnés » (SOLVAY, L., *Une vie de journaliste*, Bruxelles, 1934, p. 32).

mel ⁽¹²¹⁾ et que son attachement pour De Coster fût sincère, il fut choqué par certains aspects de la *Légende*, ce « poème en prose... qui rappelle plutôt Rabelais que Walter Scott ». Il reprochait en particulier à De Coster d'avoir laissé Uylenspiegel, « vaurien transformé en patriote... progresser dans ses folies jusqu'à l'ivresse et l'obscénité »; il lui en voulait aussi de ne s'être pas soucié de terminer par une grande scène une œuvre dont « le dénouement ressemble aux bouches du Rhin qui se perd dans les sables ». C'est pourquoi il préférerait sur ce point à De Coster le romancier Maurage qui avait eu mieux le sens du « grand drame final » ⁽¹²²⁾. Le reproche est caractéristique. Potvin qui, dans son œuvre, médiocre du reste, de poète et de dramaturge, obéit aux conventions littéraires de l'époque, est choqué par l'originalité de De Coster ⁽¹²³⁾. Les mêmes réticences se sentent chez un Emile Leclercq, romancier qui avait pour idéal le plus prosaïque des réalismes, pour qui la *Légende* est une « étrange odyssée » et « un joyau de nature particulière composé chimiquement bien plutôt que trouvé en plein sol naturel » ⁽¹²⁴⁾. Or tous ces jugements émanent d'amis de l'écrivain. Enfin on peut se demander si la présentation luxueuse de la *Légende* n'a pas nui au succès de l'œuvre. Selon Potvin, les premières éditions furent achetées par des bibliophiles qui s'intéressaient plus à l'illustration qu'au texte ⁽¹²⁵⁾. Aussi pour reprendre la jolie expression de M. Klinkenberg, la *Légende* « courait le risque de n'être qu'une confidence de lettré » ⁽¹²⁶⁾. Elle a heureusement fini par atteindre un public plus vaste qui, comme il arrive parfois, a mieux senti que les Aristarques contemporains ce qui faisait la valeur du livre. C'est pourquoi la *Légende*, dans sa version originale comme dans ses innombrables traductions, restera un des plus beaux hymnes que l'esprit de liberté ait inspirés aux hommes.

⁽¹²¹⁾ LEMONNIER, *Une vie d'écrivain*, p. 103.

⁽¹²²⁾ *Cinquante ans de Liberté*, t. 4, pp. 287-289.

⁽¹²³⁾ MONTEYNE, L., *op. cit.*, pp. 22-23.

⁽¹²⁴⁾ Nous citons ici l'article nécrologique consacré à De Coster par Leclercq sous son pseudonyme d'Alceste (*La Chronique*, 11 mai 1879). Pour un autre collaborateur du journal, De Coster « laisse après lui des ouvrages qui attestent un mérite réel mais aussi un esprit un peu trop enclin aux étrangetés voulues » (9 mai 1879).

⁽¹²⁵⁾ DE COSTER, *Lettres à Elisa*, p. 70.

⁽¹²⁶⁾ *Op. cit.*, p. 39.

La Légende d'Ulenspiegel, une épopée de la liberté

par **Roland MORTIER,**

Professeur à l'Université de Bruxelles

Il y a un siècle, très exactement, les typographes de l'Imprimerie du Corps législatif mettaient la dernière main à l'impression d'un énorme manuscrit de plus de mille pages que son auteur souhaitait vivement pouvoir dater encore de 1867. L'écrivain s'appelait Charles De Coster; l'œuvre s'intitulait, en toute simplicité, *La Légende d'Ulenspiegel*. Ce n'est qu'en 1869 qu'elle adopta le titre, à la fois archaïque et un peu redondant, qu'elle porte depuis : *La Légende et les aventures héroïques, joyeuses et glorieuses d'Ulenspiegel et de Lamme Goedzak au pays de Flandre et ailleurs*.

De Coster ambitionnait un succès de vente et une distinction littéraire : il n'obtint ni l'un, ni l'autre. Aujourd'hui encore, son livre est mieux connu en Russie et en Allemagne qu'il ne l'est en France, et peut-être même chez nous. Comment expliquer cet échec d'une part, cette surprenante postérité d'autre part ?

Au moment de sa publication, une œuvre comme la *Légende* pouvait paraître singulièrement inactuelle : 1866 avait été l'année du *Parnasse contemporain*, 1867 a vu sortir la *Manette Salomon* des frères Goncourt et la *Thérèse Raquin* de Zola, précédée d'un manifeste sur le roman scientifique; en 1868, un jeune inconnu nommé Ducasse se met en rapport avec l'éditeur de Hugo, qui est aussi celui de De Coster — la grande maison Lacroix-Verboekhoven — pour publier la première partie des *Chants de Maldoror*. Tout cela est bien éloigné du romantisme démocratique et libéral qui imprègne la *Légende*.

Faudrait-il, dans ces conditions, expliquer l'œuvre dans un cadre plus strictement national et par un jeu de coordonnées locales? Ici encore, les faits résistent à l'hypothèse. Dans le domaine de la fiction narrative, la Belgique limite ses incursions à deux genres éprouvés : le roman historique, dont les modèles ont été donnés par Moke et Saint-Genois, puis par Coomans, Bogaerts, Joly et quelques autres; et le roman qualifié de « réaliste », mais auquel conviendrait mieux l'épithète de roman de mœurs bourgeoises ou roman d'observation. Or la *Légende* n'est ni l'un, ni l'autre : même si les fictions de Moke et de ses disciples se situent volontiers au xvi^e siècle, et parfois très précisément à l'époque des Gueux, elles manquent de densité et de vie, pèchent par absence de scrupules esthétiques et par excès de scrupules historiques, se confinant à la narration détaillée, mais un peu grise, des hauts faits d'une jeune nation qui se cherche des titres de noblesse. Quant au roman de mœurs, sa prudence, son vérisme myope, son côté rassurant, son esprit de « juste milieu », son manque de puissance et de grandeur sont tout à l'opposé du réalisme intense et coloré qui caractérise la *Légende*.

Solitaire et incomprise, celle-ci dépasse d'un large coup d'aile cette littérature régionaliste destinée à l'usage local, reflet de la bonne conscience des classes aisées de 1830-1850. Au sein d'une production romanesque conformiste, dominée par des soucis édifiants, l'œuvre de De Coster détonne et surprend par sa puissance, sa variété, sa vie grouillante, son souffle exceptionnel.

Est-ce dire qu'il faille renoncer à la situer dans un cadre spatio-temporel précis et qu'on doive la tenir pour le fruit d'un génie erratique? Certes non, puisque l'étonnant, dans la *Légende*, c'est qu'un livre aussi étroitement lié à son temps soit parvenu dans une si large mesure à le transcender. Pour comprendre et pour aimer la *Légende*, nous devons savoir à quelle intention elle répond, quel était le « projet » initial du romancier et quels rapports complexes il entretenait avec son époque et avec les problèmes qui la requéraient.

L'anticléricisme, en premier lieu. De même qu'il conditionne en partie les luttes politiques de l'époque, il explique l'intérêt général pour le xvi^e siècle et les guerres de religion dans les Pays-Bas. Une référence implicite constante relie les

personnages et les événements de 1560 aux hommes et aux luttes de 1960. Dans cet affrontement, toutes les sympathies de l'écrivain vont aux minoritaires, aux libéraux progressistes, aux ennemis de l'ultramontanisme, à ceux qu'il tient pour les héritiers légitimes des résistants du xvi^e siècle, ce Gueux de mer auxquels Ulenspiegel ira porter l'appoint de sa vigueur physique et de sa belle humeur. Cette préoccupation obsédante d'une référence historique l'avait amené à modifier déjà, dans les *Légendes flamandes*, le personnage de Smetse Smee; elle le conduira, en 1867, à bouleverser totalement les données folkloriques et légendaires qui avaient servi à élaborer le type du joyeux farceur, issu de la « Schwank-Literatur » allemande, et très vite adopté dans les régions thioises. Le héros gagne en stature et en profondeur; il incarne une cause que De Coster tient pour sacrée, celle de la liberté de conscience. La *Légende* est donc une œuvre fortement marquée par l'époque, anticléricale certes, mais non irréligieuse; anticatholique, indubitablement (puisque le catholicisme s'identifie avec Philippe II et l'Inquisition, avec un prêtre fanatique et avec un moine paillard), mais nullement athée; Tijl invoque Dieu, le « Dieu des libres » (1), ce Christ qui sourit aux Gueux dans le nuage, le soleil et l'étoile (p. 439). En habile romancier et en historien honnête, De Coster fait de son héros un réformé dans un monde encore voué à l'occultisme, à la sorcellerie, aux présages et à certaines formes dégradées de la pensée mystique.

Mais l'anticléricisme de notre romancier ne saurait se confondre avec l'opportunisme politique et social que Flaubert avait dénoncé dans le Homais de *Madame Bovary*. Il est inséparable de la lutte pour une vraie démocratie et de la haine du despotisme : sur ce plan, De Coster se sent profondément solidaire des émigrés français de tendance républicaine, et l'on aurait tort de méconnaître l'importance de figures telles que Quinet et Proudhon, sans vouloir pour autant trouver nécessairement des résonances immédiates et des souvenirs directs. Derrière l'image abhorrée du roi d'Espagne il y a celle, plus actuelle, de l'empereur Napoléon III, symbole d'oppression et d'expansionisme. Plus que l'ennemi de Rome, Ulenspiegel sera celui de l'Espagne, c'est-à-dire d'une politique fondée sur

(1) Toutes nos citations sont empruntées à l'excellente édition donnée par M. Joseph Hanse en 1959 à la Renaissance du Livre (Bruxelles).

la volonté brutale du maître, sur la soif de l'or et de la puissance, sur le mépris des libertés.

Anticléricale, démocratique, la *Légende* se veut enfin une œuvre authentiquement nationale. Le problème d'une littérature nationale s'était posé dès l'indépendance et le recours à l'histoire ou au milieu social avait été une réponse à ce besoin, mais une réponse inadéquate et qui ne satisfaisait personne. La politique du second Empire avait accentué cette tendance chez nous, particulièrement dans les milieux libéraux progressistes, très soucieux d'échapper à une emprise à la fois politique et culturelle, obsédés par le risque d'annexion spirituelle autant que territoriale. En préfaçant un de ses premiers livres, *Nos Flamands*, en 1869, Camille Lemonnier écrira encore : « La pire annexion est celle des esprits. Nous-mêmes ou périr. » La rédaction de l'*Ulenspiegel*, journal artistique et littéraire auquel De Coster a collaboré (et dont le titre a pu l'inspirer) affirmait en 1856, lors du lancement de la feuille : « Nous avons choisi un titre belge. » Il ne s'agissait pas, en l'occurrence, de préjugés nationalistes étroits ou d'un esprit de clocher réactionnaire, mais du sentiment d'une véritable menace d'absorption. On en aura la preuve dans les années 1880-1890, à l'époque symboliste, sous la troisième République, lorsque le cosmopolitisme littéraire va balayer ces craintes, ouvrir nos revues aux écrivains d'avant-garde et aux jeunes littératures étrangères. Evitons donc les contresens et les anachronismes : De Coster ne croit pas à « l'âme belge » qui sera chère à Edmond Picard, mais il entend créer une œuvre qui soit l'expression d'un passé glorieux et exemplaire, qui procède d'une sensibilité spécifique, qui plonge ses racines dans une réalité accessible et proche.

Par l'ampleur même de son dessein, par sa profonde motivation intérieure, par l'art très savant avec lequel il combinera l'actuel et l'éternel, la fiction et la vérité, le sérieux et le bouffon, De Coster va dépasser de cent coudées le romantisme sentimental de ses prédécesseurs.

Œuvre de passion, œuvre d'un partisan (au sens le plus élevé du terme), la *Légende* est plus et mieux qu'un pamphlet idéologique — ce qu'elle est aussi, dans une certaine mesure — et autre chose qu'un roman historique, comme le prouve la plus rapide comparaison avec *Le Gueux de Mer* de Henri

Moke. Comment rendre compte de sa singularité, de l'incompréhension des contemporains, de sa curieuse destinée posthume, si l'on s'en tient aux genres consacrés et aux catégories traditionnelles de l'histoire littéraire? En plein XIX^e siècle romantique, à l'âge d'or du roman, la *Légende* apparaît comme une renaissance de l'épopée, comme la réalisation des rêves avortés des grands romantiques européens. L'histoire, la fiction et le mythe se fondent dans l'architecture d'une œuvre « totale », celle-là même dont les plus grands s'étaient approchés sans y atteindre complètement.

Si l'on examine les concomitantes historiques de l'œuvre, il faut les chercher dans ces vastes synthèses où le romantisme a tenté de capter la couleur et la diversité du passé européen en lui insufflant ses passions et ses rêves :

Michelet achève en 1867 sa monumentale *Histoire de France*.

Hugo a commencé depuis 1859 la publication de la *Légende des Siècles*.

En 1859 aussi, Mistral a donné à la Provence, avec *Mireille*, l'épopée rustique qui servira de conservatoire à son patrimoine ethnique et linguistique.

Le même souci inspire en Allemagne les *Bilder aus der Deutschen Vergangenheit*, de Gustav Freytag (1859-1867), la « tragédie allemande » de Hebbel, *Die Nibelungen* (ein Deutsches Trauerspiel, 1861) et les structures intellectuelles du wagnérisme.

Plus encore que cette tentative de synthèse historique, c'est le messianisme romantique qui imprègne la *Légende d'Ulenspiegel* : libéré des entraves historiques ou des contraintes d'une tradition épique, le héros populaire se prête à la projection dans le mythe. Les véritables répondants de Charles De Coster, ce sont les *Paroles d'un Croyant* de Lamennais (1834), dont l'idéologie et le style même ont dû l'influencer (ce qui n'a pas frappé suffisamment les critiques modernes), l'*Ahasvérus* de Quinet (1833), « histoire du monde et de Dieu », et enfin *Les Misérables* publiés par Lacroix-Verboekhoven en 1862 et le *William Shakespeare* du même Hugo (1864).

Autant de formes de l'esprit épico-messianique qui va se déployer souverainement dans *La Légende*. Ce que recherche

De Coster — et il rejoint sur ce point les romantiques polonais, tchèques et illyriens — c'est l'accord d'un individu représentatif et d'une collectivité populaire, d'une matière et d'un esprit. Pour ce faire, il exploitera les historiens, contemporains ou modernes (Van Meteren, Motley, Altmeyer), les sources d'époque (pamphlets calvinistes, dont la fameuse *Ruche de la Sainte Eglise Romaine*, de Marnix, brochures populaires et littérature de colportage), des lexicographes divers (mais surtout Bescherelle), des souvenirs personnels enfin, vécus ou imaginés, et particulièrement dans les amours d'Ulenspiegel et de Nele. Tous ces éléments auraient pu former un ensemble hétéroclite et désaccordé : ils sont, au contraire, adroitement amalgamés. La trouvaille incontestable de l'auteur, c'est de les avoir grandis et ennoblis en les projetant sur une grandiose toile de fond. La révolte, l'esprit de contestation et de refus animent Tijn, champion de la liberté dans le combat héroïque contre l'oppression étrangère et contre l'intolérance nationale.

Plus que l'épopée de la Flandre ou des Gueux, *Ulenspiegel* est l'épopée de la *liberté*, toujours menacée, toujours brimée, et l'affirmation de son éternelle jeunesse. Car l'éternité de Tijn et de Nele n'est pas seulement celle de la Flandre (dont ils sont, lui l'esprit, et elle le cœur), ni même celle de leur amour, elle est celle de la dignité et du désir d'indépendance, le refus des despotes de tout ordre, de leurs agents, de leurs mots d'ordre, de leurs propagandistes. On connaît le dernier chapitre du livre, lorsque le curé vient dire les prières des morts sur la tombe d'Ulenspiegel :

Soudain il se fit sous le sable un grand mouvement, et Ulenspiegel, éternuant et secouant le sable de ses cheveux, prit alors le curé à la gorge :

« Inquisiteur, dit-il, tu me mets en terre tout vif pendant mon sommeil. Où est Nele ? l'as-tu enterrée ? qui es-tu ? »

Le curé cria : « Le grand Gueux revient en ce monde. Seigneur Dieu ! prenez mon âme. » Et il s'enfuit comme un cerf devant les chiens.

Nele vint à Ulenspiegel — « Baise-moi, mignonne », dit-il (p. 494).

Si l'on accepte de lire *Tijn Ulenspiegel* comme une version moderne de l'épopée, la plupart de ses singularités s'expliquent aussitôt.

Epique, le découpage de la *Légende* en livres et en chapitres brefs, pareils parfois à des versets, construits de phrases brèves et coordonnées :

Soetkin était chez Katheline, debout contre le mur, la tête basse et les mains jointes. Elle tenait Ulenspiegel embrassé, sans parler ni pleurer.

Ulenspiegel aussi demeurait silencieux; il était effrayé de sentir de quel feu de fièvre brûlait le corps de sa mère.

Les voisins, étant revenus du lieu d'exécution, dirent que Claes avait fini de souffrir.

« Il est en gloire », dit la veuve.

« Prie », dit Nele à Ulenspiegel, et elle lui donna son rosaire.

Mais il ne voulut point s'en servir, parce que, disait-il, les grains en étaient bénis par le pape.

La nuit étant tombée, Ulenspiegel dit à la veuve : « Mère, il faut te mettre au lit. Je veillerai près de toi. »

Mais Soetkin : « Je n'ai pas besoin, dit-elle, que tu veilles. Le sommeil est bon aux jeunes hommes. »

Nele leur prépara à chacun un lit dans la cuisine; et elle s'en fut (pp. 151-152).

Ce style de parataxe rappelle à la fois celui de la Bible et celui des *Paroles d'un Croyant*. Il s'appuie sur un rythme fortement scandé, aux articulations durement marquées par les conjonctions et leur reprise :

— Il les jeta dans un trou, entre les rochers, leur laissant leurs armes et leurs habits, sauf le manteau.

Et tout autour d'eux, dans le ciel, croassaient les corbeaux attendant leur pâture.

Et la Meuse coulait comme un fleuve d'acier sous le ciel gris.

Et la neige tomba, lavant le sang.

Et ils étaient soucieux toutefois.

Et Lamme dit : « J'aime mieux tuer un poulet qu'un homme. »

Et ils remontèrent sur leurs ânes (p. 283).

Parfois le procédé de la répétition vient renforcer encore l'effet obsédant, presque physique, de la parataxe et de son martèlement :

Le roi Philippe regarda d'un œil de luxure la princesse d'Eboli, laquelle était mariée. Il la pria d'amour, et elle céda.

Madame Isabelle de France, dont on disait qu'elle avait favorisé les desseins de Don Carlos sur les Pays-Bas, devint maigre et dolente. Et ses cheveux tombèrent par grosses mèches à la fois. Elle vomit souvent, et les ongles de ses pieds et de ses mains tombèrent. Et elle mourut.

Et Philippe ne pleura point.

Les cheveux du prince d'Eboli tombèrent pareillement. Il devint triste et se plaignit toujours. Puis les ongles de ses pieds et de ses mains tombèrent aussi.

Et le roi Philippe le fit enterrer.

Et il paya le deuil de la veuve, et ne pleura point (p. 291).

Un style aussi élaboré dans son découpage acoustique et visuel n'est plus un simple style de lecture : il requiert, comme l'épopée, une voix et un public. Par son rythme, ses pauses, ses répétitions, il atteint à une sorte d'envoûtement, très proche de l'effet recherché par les prophètes juifs et par les évangélistes.

— Epique aussi le recours constant au *style direct*, qui suggère la transposition immédiate et authentique du propos, le respect du rythme même de la conversation :

En ce temps-là, quelques femmes et filles de Damme vinrent demander si elle voulait être la fiancée de mai, et se cacher dans les broussailles avec le fiancé qu'on lui trouverait. — Car, *disaient les femmes*, non sans jalousie, il n'est pas un seul homme jeune en tout Damme et aux environs, qui ne voudrait se fiancer à toi, qui restes si belle, sage et fraîche. Don de sorcière, sans doute.

Commères, *répondait Nele*, dites aux jeunes hommes qui me recherchent : Le cœur de Nele n'est point ici, mais à celui qui vague pour délivrer la terre des pères. Et si je suis fraîche, *ainsi que vous le dites*, ce n'est pas don de sorcière, mais de santé.

Les commères *répondaient* : Katheline est soupçonnée toutefois.

— Ne croyez point aux paroles des méchants, *répondait Nele*. Katheline n'est point sorcière. Messieurs de la Justice lui brûlèrent des étoupes sur la tête, et Dieu la frappa de folie (p. 291).

L'ordonnance même du livre, sa composition, si libre en apparence, attestent une volonté bien nette d'alternance et de contraste, laquelle s'insère dans une vision qui se veut totale, au sens où l'entendait Hugo dans la préface de *Cromwell*. Style haut et style bas. plaisanteries, quolibets, duos lyriques, plaintes, cris, amour et tragédie semblent se bousculer dans le désordre d'un pandémonium romantique. Mais qu'on y regarde de plus près, et on verra avec quel art les épisodes se succèdent, s'enchaînent, se répondent ou s'opposent.

Prenons un exemple, presque au hasard, dans le Livre I^{er} : Le chapitre 28 est une évocation historique de la résistance des Gantois et de sa répression par Charles Quint :

— En ce temps-là, Gand, la noble, refusa de payer sa quote-part de l'aide que lui demandait son fils Charles, empereur. Elle ne

le pouvait, étant, du fait de Charles, épuisée d'argent... Trouvant que sa mère parlait trop haut, il enleva la cloche. Et ceux du plat pays dirent que Gand était morte parce que son fils lui avait arraché la langue avec des tenailles de fer (pp. 47-49).

En deux pages se trouve esquissé tout l'arrière-plan, héroïque et terrible, qui sert de fond aux aventures de Tijl et qui ne va pas tarder à modifier son destin. Conflit tout symbolique entre une ville, identifiée avec la mère, et le tyran, qui est aussi son fils. L'attitude de Charles y prend un caractère monstrueux et abject qui colore l'interprétation historique et se projette sur tout le récit.

Le chapitre 29 contraste vivement avec le précédent, mais il en procède logiquement. Tijl a voulu capturer un oiseau qui s'est aventuré dans la chambre. Le pauvre animal se débat dans la terreur. Claes ordonne à son fils d'ouvrir la fenêtre et de libérer le prisonnier. Au thème de la mère martyre et du fils ingrat s'oppose ici le rapport chaleureux et compréhensif du père et du fils, et la leçon qui s'en dégage vaut à la fois pour Tijl, pour Charles Quint et pour nous tous. On la connaît, c'est une apologie de la liberté qui, dans sa conclusion, revient ouvertement au sujet du chapitre précédent.

Fils, n'ôte jamais à homme ni bête sa *liberté*, qui est le plus grand bien en ce monde. Laisse chacun aller au soleil quand il a froid, à l'ombre quand il a chaud. Et que Dieu juge sa Sainte Majesté qui, ayant *enchaîné la libre croyance* au pays de Flandre, vient de mettre Gand la noble dans une cage de servitude (p. 50).

Le chapitre 30 ajoute au thème de la tyrannie celui du sadisme, et du même coup le personnalise. L'ingrat Charles Quint a engendré un monstre, l'infant Philippe : le mépris de la liberté est aussi mépris de la dignité humaine, délectation dans l'horreur.

La reine souffrait des suites de ses couches... Philippe la laissait souvent seule pour aller voir brûler des hérétiques (p. 50).

Le supplice atroce du sculpteur flamand aura pour contre-poids la mort de la reine Marie, car l'un et l'autre sont victimes de la cruauté d'un être qui n'aime pas l'humanité et qui ne se plaît que dans sa dégradation.

Et Philippe entendait de loin les cris, et il était aise, mais il ne riait point (p. 51).

A ce tableau d'horreur, de sang et de larmes, produit du despotisme et de la méchanceté, s'oppose le bonheur des êtres libres, qu'incarnent Ulenspiegel et Nele.

Le chapitre 31 s'ouvre sur l'admirable formule : « Mais Ulenspiegel et Nele s'aimaient d'amour », où le « mais » renvoie explicitement à l'horreur du chapitre précédent, et où la réduplication du mot et de la notion d'*amour* insiste avec force sur cette idée, chère à l'auteur, que l'amour n'existe que chez les hommes libres, les seuls capables d'aller spontanément vers l'autre, de sortir de leur isolement, et de communier avec les forces vives de la nature dans un élan à la fois panthéiste et sensuel.

Le vent roulait mollement sur les chemins le parfum des prairies; la mer au loin mugissait au soleil, paresseuse... Nele appuyait la tête sur l'épaule d'Ulenspiegel... il la baisait au front, sur les joues et sur sa bouche mignonne. Mais elle ne parlait point (p. 52).

Le bonheur les écrase et leur donne le sentiment d'une certaine insuffisance. Il donne à Ulenspiegel le désir de sortir de lui-même, de vaincre l'espace et le temps, de dépasser les limites humaines.

Pourquoi? Je ne le sais, mais ces pommiers et cerisiers tout en fleurs, cet air tiède et comme chargé de la foudre, ces pâquerettes s'ouvrant rougissantes sur les prés, l'aubépine là, près de nous, dans les haies, toute blanche... Qui me dira pourquoi je me sens troublé et toujours prêt à mourir ou dormir?... Ah, Nele! je voudrais n'être plus de ce bas monde, ou donner mille existences à celle qui m'aimerait... Mais elle ne parlait point, et d'aise souriant regardait Ulenspiegel (p. 53).

Vient le jour où les deux mondes se rencontrent, celui des hommes libres et celui des tyrans, celui des amours heureuses et celui des tortionnaires et c'est ainsi que, très logiquement, le chapitre 32 verra la dénonciation d'Ulenspiegel, son emprisonnement et son bannissement du pays de Flandre. Le style truculent et la retenue tragique vont habilement alterner, mais Ulenspiegel aura beau transformer en « gaudisseries » ses professions de foi, on n'échappe pas au destin de son temps et à l'immense tragédie qui va s'abattre sur le pays.

Et ils se séparèrent, elle toute en larmes, et lui navré et colère (p. 55).

On pourrait multiplier pareilles analyses, en aboutissant à

retrouver toujours ces savants dosages, ces subtiles alternances, cette volonté de saisir le réel à tous ses niveaux, dans sa splendeur rayonnante et dans sa désespérante atrocité.

Enfin, et là encore c'est de l'épopée qu'elle relève, bien plus que du roman, la *Légende* s'écarte des préoccupations psychologiques. La complexité intérieure y est sacrifiée à une vision presque manichéenne du monde et de l'histoire.

Tijl n'est pas un caractère, il est la projection mythique de l'exigence de liberté, tout comme Philippe II incarne mythiquement l'esprit d'intolérance et d'oppression. A une époque comme la nôtre, qui combine la dé-mythification systématique et la création incessante de mythes à bon marché, une œuvre comme la *Légende* prend une fraîcheur et une saveur qu'elle n'avait pas pour ses contemporains.

Le XIX^e siècle pudibond a frémi devant sa truculence, sa verdeur, ses grosses plaisanteries, son côté énorme et rabelaisien. « Ulenspiegel est trop flamand », affirmait la *Revue trimestrielle*, « il mange du matin au soir et ingurgite des flots de bière... n'était son patriotisme, il nous dégoûterait » et la *Revue de Belgique*, libérale et doctrinaire, de renchérir : « ce livre est obscène ». On parla même de « capharnaüm pantagruélique ».

Il fallait toute la pruderie de l'époque, et un goût bien étriqué, pour s'effaroucher ainsi devant une exaltation panthéiste de la nature et de la vie qui n'est pas attitude ou complaisance de l'écrivain, mais — tout au contraire — l'ultime motivation d'un amour irrépressible de la liberté. Qu'on y prenne garde, ce sentiment transcende largement le seul libéralisme politique auquel on a voulu le réduire : il lui donne une signification plus durable et plus générale.

« *La Légende d'Ulenspiegel* est notre Bible nationale » ont dit certains de ses admirateurs (2). Le mot me semble malheureux : seules les religions ont une Bible, et ce livre n'en prêche

(2) Francis Nautet : « Charles De Coster a composé une sorte de Bible nationale » (1892); Camille Lemonnier : « Il avait écrit la Bible flamande » (1894) et « Ce fut la Bible même des Flandres » (1905). Nous empruntons ces citations au substantiel article de M. Joseph Hanse, *Le centenaire de « La Légende d'Ulenspiegel »*, paru dans le *Bulletin de l'Académie royale de Langue et de Littérature françaises*, t. XLV, n° 2, dont nous n'avons eu communication qu'au moment de confier la présente étude à l'impression.

aucune. Le temps est passé d'ailleurs où les jeunes nationalismes européens se cherchaient des Bibles et des symboles. Je vous propose de relire la *Légende* dans l'esprit où elle fut conçue et dans la perspective qui l'éclaire. En notre temps friand d'ambiguïté, à une époque où la liberté est aussi menacée qu'en 1867, cette œuvre lisse, transparente et sans complications nous apparaît enfin pour ce qu'elle est : une épopée de la liberté.

***La Légende d'Ulenspiegel* van Charles De Coster en Vlaanderen**

door **Aloïs GERLO,**

Hoogleraar aan de Universiteit te Brussel

Honderd jaar geleden — en wel op 30 december 1867 — verschenen de eerste exemplaren van De Costers *Légende van Ulenspiegel*.

Onze Universiteit mocht deze verjaardag niet onopgemerkt laten voorbijgaan.

De Coster studeerde hier van 1850 tot 1859, weliswaar zonder veel succes — hij was immers teveel kunstenaar. Maar de invloed van deze Universiteit heeft hij zeer sterk ondergaan. Daarvan levert de *Légende*, dit epos van de vrije gedachte, het beste bewijs.

Het is ook vanzelfsprekend dat de Nederlandse afdeling van deze Faculteit en met haar de Vlaamse vrijzinnigen, de vrienden van deze Universiteit, studenten en oud-studenten, Willemsfonds en Vermeylefonds, deze 100ste verjaardag herdenken.

Want indien het waar is dat Charles De Coster vandaag behoort tot de grootsten onder de groten en dat hij is uitgegroeid tot een figuur van wereldformaat, dan is niet minder waar dat zijn *Légende van Ulenspiegel* een uitzonderlijke betekenis heeft voor Vlaanderen en het Vlaamse volk. Daarover wil ik het dus hebben, zoals blijkt uit de titel van mijn lezing.

Ik denk er geen ogenblik aan door deze vaststelling afbreuk te doen aan het Belgisch en zelfs universeel karakter van De Costers epos, maar ik wil meer speciaal de verhouding belichten tussen het onsterfelijke werk en het volk waarvan het « het geweten » en de « Bijbel » werd genoemd, de ver-

houding tussen het werk en het land, Vlaanderen, waarvan het op symbolische wijze, in twee hoofdpersonages, geest en hart ten toneele voert.

1. DE AUTEUR

Er is vooreerst de auteur : Charles De Coster is een Belgische schrijver van zowel Vlaamse als Waalse afkomst. De Costers vader Augustin was een geboren Vlaming uit Ieper, zijn moeder Anne-Marie Cartreul daarentegen onbetwistbaar van Waalse afstamming.

Mijns inziens lag een zeker chauvinisme, aan de basis van de overspelaffaire die van De Coster de zoon maakt van Mgr. graaf Charles Mercy d'Argenteau. Ch. De Coster moest een zuivere Waal zijn, alsof dat achteraf, après-coup, de waarde van zijn werk ook maar in iets kon beïnvloeden. Het zeer betwistbaar avontuur van moeder De Coster werd in 1913 bedacht door de romanschrijver Oscar Thiry, zonder enig positief, werkelijk afdoend bewijs. De titel van het artikel waarin hij zijn gewild ophefmakende onthulling deed is op zichzelf een heel programma : « Comment le wallon Ch. De Coster devint écrivain flamand (¹). »

Dat de uitstekende De Coster-kenner Camille Huysmans deze thesis heeft overgenomen zonder betere of sterkere bewijzen te brengen dan Thiry, schrijf ik op rekening van zijn welbekende zin voor paradoxen.

De min of meer logische en uit de aard van de zaak moeilijk te bestrijden deducties van de heren critici, die op oneerbiedige wijze moeder De Costers aartsbisschoppelijk en grafelijk avontuur in het leven hebben geroepen, acht ik bijgevolg zeer broos. Als een paal boven water staat daarentegen de invloed die de Vlaamse afkomst van Augustin De Coster — de echte of vermeende vader — moet gehad hebben op de persoonlijkheid van de zoon Charles.

Ik zal hier niet meer uitweiden, na vele anderen over diens grenzeloze liefde voor het Vlaamse volk, zijn veelzijdige kennis van Vlaanderen, zijn grondige kennis van het Vlaams leven en de Vlaamse folklore. Laat ik slechts wijzen op bepaalde aspecten van de taal die hij schrijft. Er zijn voor eerst die

(¹) *La Belgique artistique et littéraire*, XXXX, 1913, pp. 114-120.

door en door Vlaamse namen en bijnamen, die bij zelden gevonden heeft in zijn bronnen : *Jan Papzak, de Zuursmoel, Sterke Pier, Josse Grijpstuiver, Tanneke Pieters, Rosa Van Auweghem, Calleken, Josse de Kwaebakker, Speelman, Jan Beloën, de graaf van Gavergeeten*, enz. Iemand die van huize uit, zoals sommigen het willen voorstellen, niets met Vlaanderen te maken heeft, kan deze namen niet uitdenken.

En wat gezegd van die talloze typische, echt Vlaamse woorden uit de volksmond, die De Coster aanhoudend met zichtbaar genoegen gebruikt, en die hij blijkbaar niet vertalen wil : « de baas, de baesine, kaberdoesje, bruinbier, dobbelkuyt, stokfisch, een waterzoey, rommel-pot, pap-eter, de signoorkes en de pagadders van Antwerpen, de weer-wolf, de bloedhonden van Alva, de paternosterknechten, koekebakken, knoedels, dikzak, de miesevangers, de vierschare », en zovele meer.

Zulke echt volkse woordenschat wordt niet bereikt door iemand die niet van huize uit een zekere vertrouwdheid heeft met een taal, welke nochtans niet zijn moedertaal is.

De Coster kent Nederlands. Hij vertaalt trouwens het bekende oratorio *Lucifer* van de strijdende Vlamingen Emmanuel Hiel en Peter Benoit ⁽²⁾.

Doch laat ik hier onmiddellijk aan toevoegen dat de Vlaams-Waalse controverse naar aanleiding van De Costers afstamming totaal zinledig is. Voor mijn part mag De Coster een volbloed Waal zijn, hij mag zelfs een geboren Spanjaard zijn, welk belang heeft dat ten slotte als men objectief moet vaststellen : 1° dat deze man in de *Franse* taal heeft geschreven; 2° dat hij het heerlijkste scheppend kunstwerk heeft voortgebracht dat ooit aan *Vlaanderen* en zijn volk werd gewijd.

De taal, het Frans, en het onderwerp gewijd aan Vlaanderen, dat zijn twee reële, objectieve gegevens en uit deze ge-

(2) Emile Deschanel, De Franse banneling die te Brussel als letterkundig criticus meewerkte aan *L'Indépendance Belge*, had in zijn inleiding tot de *Légendes Flamandes*, De Costers eerste werk van belang, geschreven : *Bien qu'écrites en français dans une langue pure et maniée habilement, sauf quelques légers lapsus, les Légendes de M. De Coster sont tellement locales, que, traduites en flamand, elles paraîtront sans doute, sous cette transformation, être l'œuvre originale. Cf. Jean DE GOURMONT over Emile Verhaeren (Les Marges, maart 1914, p. 161) : Et quant à sa langue, elle n'est ni classique, ni romantique, ni symboliste : elle est flamande...*

gevens ontstaat het Waals en het Vlaams en bijgevolg het onmiskenbaar Belgisch belang der *Légende d'Ulenspiegel*, of juist, *d'Ulenspiegel et de Lamme Goedzak*.

In 't licht dezer vaststelling is De Coster een typische Belg en heeft Emile Verhaeren zijn epos zeer juist gedefinieerd als « le premier livre où notre pays se retrouve » (*).

Deze uitspraak zou geldig blijven indien De Coster een zuivere Waal was. En wat de algemeen menselijke, de universele betekenis van zijn werk betreft, deze zou niet minder groot zijn indien De Coster, ik herhaal, een Spanjaard, een Italiaan of een Chinees ware geweest.

2. STOF EN ONDERWERP

Doch om tot mijn onderwerp, De Coster en Vlaanderen, terug te keren : is de auteur langs vaderszijde, ethnologisch dus, een stuk Vlaming, evenwel, minder dan een Verhaeren en een Maeterlinck, zijn onderwerp is Vlaams, en wel : de 16e-eeuwse strijd van het Vlaamse volk tegen de Spaanse bezetter en de Inquisitie.

Het onderwerp, de stof van *Ulenspiegel* is groots : De Coster koos de meest indrukwekkende stof die de geschiedenis van Vlaanderen bieden kan, naast 1302. Deze laatste episode was met groot succes behandeld geworden door De Costers oudere tijdgenoot H. Conscience in zijn bekende *Leeuw van Vlaanderen* (1838).

Vergeleken met die van De Coster was Conscience's keuze ietwat opportunistisch : 1302 bracht een schitterende overwinning, De Coster echter behandelt de meest rampzalige periode in Vlaanderens geschiedenis : de heldhaftige 16-eeuwse opstand tegen de Spaanse bezetter, die slechts na harde strijd het Vlaamse grondgebied kon heroveren, terwijl de Noordelijke Nederlanden hem ontglipten.

Heel wat is er te zeggen en over deze historische stof en over de wijze waarop De Coster ze zag en verwerkte. Ik zal het zo bondig mogelijk doen.

Er werd aan De Coster verweten, vooral door Vlaamse en ook door Duitse critici, dat hij met de historische waarheid nogal een loopje neemt.

(* *Les lettres françaises en Belgique*, 1907, p. 8.

De Dt. historicus Dr. Rick liet zich hierover in 1912 (*) als volgt uit : « *Für die Erkenntniswelt geschichtlicher Zusammenhänge, für den Anspruch objektiver Geltung hat er kein Organ* », m.a.w. « voor de bewustwording van historische samenhangen, voor de eis van objectiviteit heeft hij geen orgaan. »

Prof. Dr. Ehlen betoogde : « *Zum objektiven Historiker fehlten ihm, dem kurzsichtigen Parteimann, alle Fähigkeiten* », d.i. « Om een objectief historicus te zijn ontbrak hem, de kortzichtige partijman, alle bekwaamheid » (*).

Tegen dergelijke opvattingen en beweringen moet het scherpste protest worden aangetekend. De Coster zelf was overtuigd de geschiedkundige waarheid gerespecteerd te hebben.

Charles De Coster — men vergete niet dat hij in zekere mate, als student in de letteren aan de V.U.B., een historische opleiding had genoten en dat hij 4 jaren werkzaam was in het Staatsarchief — kent de geschiedenis dezer periode. Hij kent ze veel beter dan vele Belgen van vandaag. Als nl. vele Belgen, Walen zowel als Vlamingen, de geschiedenis van de 16e-eeuwse strijd zeer slecht kennen, dan is dat toe te schrijven aan de manier waarop in ons land het traditionele geschiedenis-onderricht met deze zo belangrijke periode is omgesprongen. Ik acht het niet overbodig hierover een kleine parenthesis te openen.

In de confessionele onderwijsinrichtingen van ons land was men er niet ver van verwijderd de mislukking van de opstand der Zuidelijke Nederlanden een gelukkig feit te achten. Spanje had immers onze bevolking voor Rome bewaard en steeds de Kerk van Rome verdedigd. Er werd dan ook sterk de nadruk gelegd op de beeldstormerij en de zg. excessen der hervormden, terwijl de Spaanse Furie, de bloedige kettervervolging en de brandstapels haast worden vergoelijkt.

Dat Alva 1 000-den mensen liet ter dood brengen, dat in de stad Gent alleen, volgens het getuigenis van de tijdgenoot Marcus van Vaernewijck (*), meer dan 7 000 woningen leeg

(*) Leo EHLEN, *Charles De Coster*, in *Mitteilungen der Literarhistorischen Gesellschaft*, Bonn, 1912, p. 203.

(*) *Op. cit.*, p. 203.

(*) *Van die beroerlicke tijden in die Nederlanden en voornamelijk in Ghendt, 1566-1568*, naar het oorspronkelijk handschrift uitgegeven door Ferd. Vanderhaeghen, Gent, 1872 (5 vol. in-4°).

bleven, dat in de 16e eeuw naar schatting 125 000 Vlamingen, d.i. zowat 1/7 der Vlaamse bevolking uit die dagen, naar het buitenland uitweken, dat alles werd en wordt nog verdoezeld en verdonkermaand. En wanneer in het jaar 1600 Maurits van Nassau een ultieme poging onderneemt om Oostende te ontzetten en onze provincies te bevrijden doch hierin niet slaagt, dan krijgt men volgens vele geschiedenis-handboeken de indruk dat die brave Spaanse troepen ons landeke, zo gelukkig onder Alberto en Isabella, verdedigden tegen een buitenlandse indringer. Een voorbeeld ter illustratie? Ziehier. « Als de Belgen zagen », zo kon men lezen in een dier handboeken, « dat men hen, onder voorwendsel hen vrij te maken, protestantisch wilde doen worden, weerstonden ze krachtadig aan hun valse bevrijders » (?). Willem de Zwijger, Marnix, Brederode, Maurits van Nassau : dat zijn « de valse bevrijders ». De *Malcontenten*, die de landvoogd Farnese een handje toesteken, dat zijn de patriotten.

Zulke *erreurs d'optique* of liever, zulke grove historische vergissingen vindt men niet bij De Coster.

In het openbaar onderwijs stond men stellig objectiever tegenover het Spaans regime. Doch aan historische verminderingen en scheefzettingen ontbrak het ook hier niet.

Voor een 12-tal jaren werd er in een zeer belangwekkend verslag van het Harmel-Centrum, dat werd opgesteld door vooraanstaande historici van ons land, op gewezen dat het tijd was in ons geschiedenis-onderwijs te breken met de Belgicistische opvatting, die de « Belgische ziel » opspoorde en systematisch ontdekte van de vroegste tijden af. Het is in de grond een onwetenschappelijke, a-prioristische, idealistische opvatting, die nochtans nog steeds opgeld maakt bij vele onderwijsmensen en in vele handboeken. Dank zij de « Belgische ziel » had Farnese ten slotte in de 16e eeuw bij de herovering onzer provincies gemakkelijk spel gehad. Die Spaanse overwinning uit de 16e eeuw is in de grond niet zo'n erge zaak geweest want 200 jaar later heeft zij de Belgische staat mogelijk gemaakt, ja, zij was hiervoor de doorslaggevende factor!

Niet zo bij Ch. De Coster! Lang vóór onze collega's van het Harmel-Centrum — en ik zeg dit niet om hun verdiensten

(?) *Bekn. Gesch. van België voor de lagere scholen door God. Kurth*, vert. door J. de Smedt, 10e uitg., Gent, 1920, p. 86.

te verminderen maar om De Coster recht te laten wedervaren — huldigde hij een gezonde, een wetenschappelijke opvatting. Voor hem, en voor zijn held Ulenspiegel, zal de strijd voor de Zuidelijke provincies niet gedaan zijn in 1585, met de val van Antwerpen. Onze provincies blijven bezet gebied. De 80-jarige oorlog van het Noorden is ook de 80-jarige oorlog van het Zuiden. De Coster ziet niet de opstand van wat veel later België zal worden, maar de opstand der Nederlanden. Daarom wordt in het 3e boek der *Légende* de actie, die op Vlaamse bodem aangevangen, geleidelijk naar het Noorden verplaatst, en wordt Tijl ten slotte bewaker van de toren te Veere in Zeeuws-Vlaanderen, vanwaar hij het geliefde, in boeien gekluisterde land kan overschouwen; daarom ook lezen we aan het slot van het boek : *la patrie Belgique gémissait sous le joug, garrottée par les traîtres*.

Kortom, De Coster was en is historisch juist, ondanks onze traditionele doch thans gelukkig voortgestreefde geschiedschrijving. Hij is het ook, waar hij de sociaal-economische drijfveren van de opstand zoals de beruchte « Tiende Penning », de bespottelijke lonen der ambachtslui, de sociale misstanden, het ontstaan ener klasse van proletariërs, niet uit het oog heeft verloren (*) en hij het hele gebeuren niet halveert tot een strijd voor gewetensvrijheid alleen, zoals al te dikwijls is gebeurd aan vrijzinnige kant.

De Coster weet — zoals later Henri Pirenne op het plan der historische wetenschap — dat de 16e-eeuwse revolutie veel meer was dan een strijd om gewetensvrijheid, en dat ook Philips II niet alleen streed voor het Rooms-katholiek geloof (*).

Dezelfden, die aan De Coster zijn zg. gebrek aan eerbied voor de geschiedenis verwijten, verwijten hem natuurlijk ook zijn fanatisme, de schrille wit-zwart tegenstelling tussen Tijl en Philips II, de onverbiddelijke en soevereine haat, die spreekt uit iedere bladzijde van het werk. De Coster, zeggen zij, benadert de 16e eeuw door de bril van een pamflettist. Hij heeft geen zin voor nuances. Hij is verblind door haat.

(*) Cf. H. PIRENNE, *Histoire de Belgique* (geïllustreerde uitgave, La Renaissance du Livre, Brussel), t. II, pp. 241-242 en 276-279.

(*) Cf. onder meer de toespraak die De Coster door Keizer Karel bij diens troonsafstand laat houden tot zijn zoon Philips II (*Leg.*, I, 58).

Het is een belachelijk verwijt! De Costers haat is niet blind; hij is integendeel zeer helderziend. Waarom zou Tijl de behoefte ondervinden zijn tegenstander die zijn vader verbrandde, die hem naar de keel grijpt en die zijn volk naar het leven staat, te begrijpen? Wat zou Tijl, wat zou zijn volk in deze strijd beginnen met geschipper, genuanceer en begrip voor de vijand?

De haat van Ulenspiegel is kerngezond, ook deze die hij koestert voor de lauwen, voor de collaborateurs van de bezetter. « D'Egmont est traître », zo luidt het in de *Légende* (II, 20) en eens te meer heeft de *Légende*, dus De Coster, gelijk, Egmont die in 1567 de eed van trouw aan de koning aflegde en vervolgens de landvoogdes Margareta van Parma bijstond in het onderwerpen van het verzet, is weinig meer dan een vaandelvluchtige, die door de bezetter voor zijn desertie zeer slecht werd beloond. Ziehier hoe Marnix van St Aldegonde over hem oordeelt — en hij, de rechterhand van De Zwijger, had het recht dit te doen — in zijn bekend schimplied op Madame de Parma :

*Den Egmont die werd ontboden ten hove,
hij leijde oock ter stee den graaf van Hoorne mee.
Zij werden gevangen, niet tharen love,
Want elck na rechter zee, zijn huijchelrije dee.
Hier werd nu waer de prophecije,
die de prince cloeck hem sey te Willebroeck,
Dat hij hem selfs sou brengen in 't lijen,
Als hij deed uit versoec 't verbond al in den hoec.*

Op juiste en verdiende wijze hekelt De Coster het verraad der edelen en der geestelijkheid, hun verbond met het vreemd element tegen ons zelfstandig volksbestaan, tegen de nationale onafhankelijkheid. Even terecht aanbidt Tijl — het woord is niet te sterk — Willem de Zwijger, zijn afgod, de nationale held die het vaandel der onafhankelijkheid hooghoudt.

De Coster een pamflettist? Neen, hij is een kunstenaar, zeker en vast, maar een objectief, een realistisch kunstenaar, die doordringt in het wezen van een tijd, in casu de 16e eeuw. Laten we een ogenblik die heilige verontwaardiging, dat zg. fanatisme uit de *Légende d'Ulenspiegel* wegdenken, wat blijft

er dan van het werk nog over? Wat maakte het werk onsterfelijk, zoniet die waarheid, die echtheid, die oprechtheid die de lezer aangrijpt en die uitgaat niet enkel van een groot kunstenaar, maar tevens van een groot, eerlijk en vrijheidslievend mens.

De auteur Charles De Coster is trouwens een product van zijn eigen tijd, waar de tegenstellingen tussen de politieke partijen ook zeer sterk waren en zich toespitsten. Het was de tijd waarin de Vlaamse dichter Julius De Geyter, die Multatuli in Vlaanderen bracht, in zijn *Geuzenlied* zong : « Van 't ongediert der papen verlost ons vaderland. » Het was de tijd waarin *les proscrits du coup d'Etat*, waaronder Victor Hugo — nog zo'n gezegend fanaticus —, Emile Deschanel e.a. een toevlucht zochten in België. Welnu, in de politieke artikels, die hij publiceerde in het anti-clericale weekblad *Uylenspiegel* van Félicien Rops, heeft De Coster Napoléon III niet zachter aangepakt dan hij 't doet met Karel V en Philips II in zijn roman.

Het was ook de tijd van *Arm Vlaanderen* met zijn schrijnend leed, zoals we het beschreven vinden in de romans van Conscience, Zetternam, Sleenckx, Isidoor Teirlinck, Reimond Stijns en Mevrouw Courtmans-Berchmans. Het was de tijd waarin benden bedelaars langs de wegen liepen, waarin alleen reeds de provincie Oost-Vlaanderen 170 000 behoeftigen telde, de tijd — zegt Godefroid Kurth — « des coffres-forts en délire ». De Coster, die grote minnaar van Vlaanderen en zijn volk, zag hoe dat volk leed aan sociale, economische en culturele noden die zijn regeerders en potentaten verscherpten i.p.v. ze te lenigen; hij zag hoe dat volk gebukt ging onder uitbuiting en obscurantisme; hij kende diegenen die zegden : « Houd gij ze dom, ik zal ze arm houden. » Dat alles voelde de sociaalvoelende De Coster, zeer levendig aan, en het is voorzeker niet zonder invloed gebleven op de opvatting, de inhoud en de allure van zijn werk.

3. TIJL EN LAMME

Enkele woorden nu over de centrale figuur van het epos : Tijl Ulenspiegel. Over zijn universele, diepere betekenis zal ik het thans niet hebben.

Welke is zijn verhouding tot Vlaanderen? Welke is zijn symbolische betekenis voor Vlaanderen?

Van het internationale type, van de volksheld uit de blauwboeken der 16e eeuw maakt De Coster het type van de Vlaamse volksman, representatief voor het Vlaamse wezen, zoals hij — ik citeer Aug. Vermeylen — dat zag : « tegelijk aangetrokken door het zinnelijke en het mystieke, door het fantastische en het werkelijke, heldhaftig, weerspannig en goedzakkig » (10).

In hoofdstuk 37 van boek I der *Légende* laat De Coster Tijl als volgt tekenen door zijn moeder Soetkin : « Al heeft mijn zoon Ulenspiegel dan ook al geen Griekse of Romeinse snit van gezicht, hij is er des te beter om; want uit *Vlaanderen* stammen zijn vlugge voeten, uit het *Brugse Vrije* zijn scherpe bruine ogen, alsook zijn neus en zijn mond gemaakt door twee vossen, beslagen meesters in de wetenschappen van schelmerij en beeldhouwkunst. »

Tijl is de zoon van Claes de Kooldraeger, *le bon manoeuvrier*, de goede handwerkmán, die sterft op de branstapel. Deze proletarische afkomst van Tijl is geen toeval, voor wie weet zoals De Coster, dat de meerderheid der martelaren van de Inquisitie in onze Vlaamse steden bestaat uit arbeiders, uit nederige lieden. De wetenschappelijke martyrologia, die gedurende de laatste jaren werden gepubliceerd, bewijzen het op afdoende wijze.

Welnu, de zoon van Claes zal zijn vader wreken en met hem het hele Vlaamse volk, « met zijn spotlach en met zijn bijl ». Het hele volk handelt met en door hem. Hij wordt er de vlag van. Hij is de ziel van de volkse opstand. Hij is Vlaanderens geest. *Je ne suis point corps, mais esprit... Esprit de Flandre, je ne mourrai point*. De Coster maakte van Tijl het heerlijkste symbool van Vlaanderens vrijheidsstrijd. Tijl incarneert voor immer het Vlaamse volk en, doorheen het Vlaamse volk, ieder volk « dat verdrukt wordt in zijn stoffelijk bestaan en in zijn vrijheid en dat in zijn liefde voor de vadergrond en zijn hartstocht voor de vrijheid, de moed vindt om te strijden tegen zo machtige heersers als Karel V en Philips II ».

Wanneer onder de jongste bezetting, de nazi's en hun Vlaamse handlangers onze muren beplakten met affiches waarop Tijl stond afgebeeld, de wreker van Claes, dan konden

(10) WP-Encyclopaedie, deel VI, s.v. Coster (*Charles De*).

zij moeilijk groter, monsterachtiger en tevens absurder heiligschennis bedrijven.

Tijl is de Reinaert. Philips II is Isengrinus. Tijl is het leven, het groeiende, hij is de Renaissance van Vlaanderen. Philips II is het verval, het afstervende, de verdorring. Zijn overwinning, de overwinning der krachten van het verleden, betekent Vlaanderens ondergang.

Doch Tijl is niet alleen. Naast hem staan Claes en Soetkin — het werkende volk dat tobt en lijdt en toch levenslustig blijft — alsook Nele, Vlaanderens hart, het schoonste zinnebeeld van de liefde. Er is ook nog Katelijne, Vlaanderens mystische droom, het verbindingsteken tussen het reële en het irreële. Doch naast Tijl staat Lamme Goedzak, in de symboliek van De Coster Vlaanderens maag. Lamme is de goedmoedige, ietwat sentimentele Vlaming, die alleen denkt aan goed eten en drinken, en aan zijn vrouw Calleken. Ook hij wordt geus, doch van nature uit doodt hij liever een haan dan een mens. De betekenis van Lamme mag nochtans niet onderschat worden. Vergeten we niet dat de volledige titel van De Costers meesterwerk luidt : *De Legende en de heldhaftige, koddige en roemruchtige avonturen van Ulenspiegel en Lamme Goedzak in Vlaanderenland en elders*. Tijl en Lamme vormen samen een eenheid. Is Tijl het geweten, het sociaal en nationaal bewustzijn van het volk, dan is Lamme de volksmassa, de Vlaamse middelmaat, die vrede en rust wil, en een goed gevulde maag. Lamme is als het ware de maatschappelijke onderbouw, doel en rechtvaardiging van de opstand. Tijl is het bewustzijnde en bewustmakende element. Zijn « bliksemend woord » maakt Lamme, de massa, op een gegeven ogenblik tot leeuw.

Een collectief personage, overal aanwezig, is het Vlaamse volk. Het wordt scherp getekend, met zijn sterke tegenstellingen, die als het ware tot een eenheid vergroeid zijn en tot nogtoe zowat de eigen verschijningsvorm van Vlaanderen uitmaken : enerzijds die mystieke vroomheid, die niets dogmatisch heeft, de vrees voor God en de Dood, en anderzijds die zin voor werkelijkheid, die grote levensvreugde en zinnelijkheid. Die dualiteit van de Vlaamse volksaard of liever, van de Vlamingen als groep, als collectiviteit heeft De Coster in zijn *Légende*, en in zijn held Ulenspiegel zelf, op zeldzame wijze

tot haar recht laten komen. Zelfs de authentieke Vlamingen Van de Woestijne en Timmermans hebben hem hierin niet overtroffen.

4. VLAANDERENS ZOGENAAMDE AFKERIGHEID

Camille Lemonnier noemde de *Légende* « de Vlaamse Bijbel ». Theoretisch gezien is dat een juiste definitie aangezien het verheerlijkte Vlaams volk stellig het eerst geïnteresseerde is. Romain Rolland schreef van zijn kant, in zijn bekende inleiding tot de *Légende*: « Men heeft de indruk dat met de totstandkoming van dit epos de lotsbestemming van een ras meer te doen had dan de wil van een man, en dat het genie van de man erin bestaan heeft zichzelf te maken tot het werktuig van die lotsbestemming. » Inderdaad, ik ken geen werken meer, ook geen Vlaamse, waaruit een zo sterke liefde spreekt voor Vlaanderen, de Vlaamse mensen en hun taal, « ce fier langage », meent De Coster.

Het was nochtans het tragische lot van Charles De Coster dat zijn onsterfelijk epos « dieser inkommensurabele Roman », zei een Duits criticus tot de wereldliteratuur ging behoren vóór het ooit nationaal werd of worden kon. Meer dan één millioen exemplaren, d.i. 42 edities, werden van de *Légende* tot in 1960 gedrukt in de Sovjet-Unie, waar Maxim Gorki destijds het werk op één lijn stelde met *Faust* en *Don Quijote*. Acht Duitse vertalingen, twee Engelse en nog vele in andere talen zagen het licht. In België geraakten de oplagen slechts moeizaam uitverkocht tot 1893 gewacht worden mocht op een 2e editie. In Vlaanderen is De Costers boek nog verre van populair in de echte zin van het woord. Het werk, dat machtig zou moeten bijdragen tot Vlaanderens ontvoogding, bleef vrijwel ter zijde van Vlaanderens geestelijk bestaan. Waarom is dat zo?

Een beletsel was natuurlijk in zekere mate de taal. Maar het is volstrekt geen voldoende beletsel, als men ziet wat in het verre buitenland met vertalingen werd en wordt gepresteerd⁽¹¹⁾. Trouwens, reeds in 1896 werd De Costers werk

⁽¹¹⁾ Van de *Legende van Ulenspiegel* verschenen tot op heden acht vertalingen in het Duits, twee in het Engels, en verder vertalingen in het Russisch, het Pools, het Tsjechisch, het Hongaars, het Roomeens, het Zweeds, het Oekraïens, het Tsjoevasj, het Jiddisch en ten slotte een in het modern Hebreeuws.

vertaald in het Nederlands door Delbeck en Lefèvre, en in 1914 op zeer leesbare wijze door Delbeck en René de Clercq. In 1947 verscheen te Amsterdam en te Antwerpen een nieuwe vertaling, een echte literaire herschepping, van de hand van de Nederlandse schrijver Theun De Vries. Ik vrees evenwel, dat de oplage dezer vertalingen enkele duizendtalen niet te boven gaat. Er kan dus geen sprake zijn van een doordringen in de brede volkslagen. Waarom is dat zo?

De h. Urbain Van de Voorde heeft zich in 1930 reeds met de vraag beziggehouden in een werkje gewijd aan *Charles De Coster en de Vlaamse idee* ⁽¹²⁾. Zijn antwoord luidde grosso-modo als volgt : Vlaanderen bleef koud voor een werk dat tot zijn glorie werd geschreven — en dat als kunstwerk 10 maal machtiger is dan b.v. *Consciences* veelgelezen *Leeuw van Vlaanderen* — om tweërlei redenen, redenen van historisch-staatkundige, en redenen van godsdienstige aard.

De historisch-staatkundige redenen zijn dat Vlaanderen zich met Ulenspiegel niet meer in eenklank kon voelen tegen een volk, het Spaanse volk dus, waarmee het op dat ogenblik niets meer te maken had. In de 19e eeuw ondervond ons land geen enkele last vanwege Spanje en verdrukking was niet actueel. Wel ondergingen de Vlamingen het onrecht der verfransingsmachine, wat dan — aldus steeds M. Van de Voorde — voor een groot deel het succes zou verklaren van *Consciences Leeuw van Vlaanderen*, gewijd aan de Franse nederlaag van 1302.

Ik acht het argument zeer zwak, nog zwakker dan dat van de taal. Want het komt er op neer aan het Vlaamse volk een brevet van onbegrip, van onverstand toe te kennen, dat het niet verdient. Het komt er ten slotte op neer te beweren dat het Vlaamse volk niet in staat zou zijn, geplaatst tegenover een historische stof, de nodige *distinguo's* te maken; dat het niet

(12) Een derde, enigszins herwerkte druk verscheen in 1948 in de *Sleutelbloemreeks* (De Koepel, Nijmegen-Zonnewende, Kortrijk) onder de nieuwe titel *Charles De Coster's Ulenspiegel*. In zijn woord vooraf bij deze « definitieve » druk verklaart de auteur dat hij met de vroegere titel de bedoeling had « uitdrukkelijk de Vlaamse, ja, de Groot-Nederlandse geest van De Costers meestewerk te onderlijnen » en « dat zijn standpunt ten deze geenszins is gewijzigd ». Toch verklaart Van de Voorde het gebrek aan populariteit van de *Legende* in Vlaanderen door al het on-Vlaamse dat er volgens hem zou in voorkomen. Hoe hij deze tegenstrijdige stellingen verzoent is mij geenszins duidelijk.

in staat zou zijn in te zien dat de Spaanse overweldiger uit de 16e eeuw met om 't even welke overweldiger uit om 't even welke periode kan vereenzelvigd worden, in te zien dat Ulen-spiegel zowel de verzetsman uit de tweede wereldoorlog als de 16e-eeuwse symboliseert. Aldus ontkent men ten slotte het universeel, het humanistisch karakter van De Costers werk, de grondslag van zijn internationaal succes. Bovendien richt de haat van Ulen-spiegel zich op geen enkel ogenblik tegen het Spaanse *volk*, dat lijdt zoals het Vlaamse, en verpletterd wordt door dezelfde tyrannen.

De redenen van religieuze aard, waarom volgens Van de Voorde e.a. Vlaanderen vreemd en zelfs vijandig bleef tegenover *De Legende van Ulen-spiegel* waren « de sterk anti-roomse strekking, de anti-clericale tendens die er vingerdik op ligt... Ulen-spiegel was geus geworden... Vlaanderen kon niet anders dan weigeren zich zelf en zijn leven daarin te vinden. »

Ook dit argument is weinig steekhoudend. Afgezien van het feit dat Tijn en zijn geuzen christenen zijn, hervormden, al heeft Tijn zelf maar weinig van een Calvinist, afgezien van het feit dat anti-roomse niet hetzelfde is als anti-Vlaams, zoals al te velen het steeds maar willen voorstellen, antwoorden wij dat men het probleem niet op zijn kop mag stellen. Het Vlaamse volk kreeg nl. geen toegang tot de Ulen-spiegel-legende om reden van haar anticlericale strekking, het kon niet eens kennis maken met het werk, althans niet in zijn diepe lagen. Dit is geen kwestie van vijandigheid. De Vlaming zou misschien niet meer zo Rooms zijn, indien hij meer gelegenheid had gekregen om te genieten van deze en dergelijke verboden vruchten. Deze kwestie aanraken is meteen het probleem stellen van de vooruitstrevende en vrijzinnige literatuur in Vlaanderen.

Honderden onderwijsinstellingen, honderden bibliotheken blijven obstinaat, hermetisch gesloten voor het meest beroemde werk der Belgische letterkunde, een der zeldzame producten onzer moderne literatuur die internationale faam mochten verwerven. Zij die in de 16e eeuw het onschuldige volksboek *Ulen-spiegel* op de *Index* plaatsten, samen met de werken van Desiderius Erasmus, zij die decreteerden dat het verboden was iets te lezen van Luther of Wycliffe, hadden in Vlaanderen machtige volgelingen.

Charles De Coster zelf wist trouwens zeer goed dat sommigen — en niet alleen clericale machthebbers — zijn Ulen-spiegel zouden verfoeien. Daarom schreeft hij, in zijn meesterlijke *Préface du Hibou* een passus die ik verkies niet te vertalen :

« Poète criard, tu tapes à tort et à travers sur ceux que tu appelles les bourreaux de ta patrie, tu mets Charles-Quint et Philippe II au pilori de l'histoire; tu n'es pas hibou, tu n'es pas prudent. Sais-tu s'il n'existe plus de Charles-Quint et de Philippe II en ce monde? Ne crains-tu pas qu'une censure attentive n'aille chercher dans le ventre de ton éléphant des allusions à d'illustres contemporains? Que ne laissais-tu dormir dans leur tombe cet empereur et ce roi? Pourquoi viens-tu aboyer à tant de majesté? Qui cherche les coups périra sous les coups. Il est des gens qui ne te pardonneront point, je ne te pardonne pas non plus, tu troubles ma digestion bourgeoise. »

« Er zijn lieden die 't u niet zullen vergeven »... Charles De Coster — de man die zou sterven op een armoedig kamer-tje in de Gewijde Boomstraat — voorzag dat hij zich de vijandschap op de hals zou halen, niet van het Vlaamse volk, niet van « la mère Flandre », zoals hij zegt, maar van al diegenen die het volk arm en dom willen houden.

Terloops weze aangestipt dat de *Légende* ook in Frankrijk eerder moeizaam is doorgedrongen. Dit is wellicht het gevolg van haar uitgesproken Vlaamse, dus Germaanse geest en thematiek. Trouwens, ook het werk van Emile Verhaeren zou later, om gelijkaardige reden veelal als onfrans worden aan-gevoeld.

Om mijn onderwerp volledig te behandelen zou ik u nog moeten spreken over De Costers *Légende* en de Vlaamse schilderkunst en over zijn invloed en nawerking op de Vlaamse in het algemeen en de Vlaamse literatuur in het bijzonder. Een paar gegevens mogen hier volstaan, daar de tijd ontbreekt voor een ietwat grondige behandeling.

De Coster, de vriend van zovele schilders, was een meesterlijk schilder-met-het-woord. Hij dacht optisch. Hij heeft heel wat te danken aan Jordaens, Teniers en Rubens, doch vooral de verwantschap met Bosch en Bruegel is onbetwistbaar. Realisme plus een beetje zonderlingheid, het misvormende en caricaturale, het vermengen van werkelijkheid en droom, de

zinnelijkheid, de zin voor het demonische en het allegorische : dat alles geldt evenzeer voor de kunst van De Coster als voor deze van Bosch en Bruegel. Hij staat in hun spoor. Hij is, op het gebied van de letteren, een hunner merkwaardigste voortzitters. Vandaar ook zijn affiniteiten met James Ensor, die hem vereerde.

Reusachtig is de invloed die van De Costers meesterwerk is uitgegaan op de letteren en de kunst in het algemeen, niet alleen in het buitenland maar — gelukkig — ook in België, en ook in Vlaanderen, ondanks de tegenkanting. Het bilan van deze nawerking is indrukwekkend. Het bestrijkt zeer uiteenlopende gebieden en voert onder meer van de schrijvers van *La Jeune Belgique* (Camille Lemonnier, Eugène Demolder, Georges Eekhoud, etc.) over de talrijke Belgische illustratoren van De Costers oeuvre, naar de vergeten opera van Jan Blockx, *De Nieuwe Uilenspiegel* of de *Scharlaken Tijl* van Herman Teirlinck, verschenen in 1920, de expressionistische toneelstukken *Tijl I* en *Tijl II* van Antoon van de Velde en ten slotte naar de recente toneelbewerkingen van Hugo Claus. Over deze laatste hoort u zo dadelijk de heer De Decker. Terloops moet ik ook wijzen op ettelijke Nederlandstalige navolgingen en bewerkingen van de *Légende*, o.a. in kinderboeken en volksromans, die dikwijls grove vervalsingen zijn van het origineel.

Charles De Coster was tijdens zijn leven een vereenzaamde, ondanks de steun en de bewondering van een kleine vriendenkring.

De internationale erkenning die hem na zijn dood te beurt viel, vooral in de 20e eeuw en welke die van vele andere Belgische auteurs overtreft, heeft hij nooit kunnen vermoeden. In het buitenland is hij vandaag, 100 jaar na het verschijnen der *Légende*, de meest gelezen Belgische schrijver. Laat ik daarom eindigen met het uitspreken van een persoonlijke hoop, tevens een overtuiging : Eerlang is *Tijl* — niet de kluchtheid uit de kinderboeken, niet de caricatuur uit sommige bewerkingen maar de vrijheidsheld van Charles De Coster — populair bij de meeste Vlamingen. Eerlang is dit meesterwerk van de Franse literatuur, waarin Vlaanderen alomtegenwoordig is, ook in Vlaanderen een der meest gelezen boeken. Er zijn, me dunkt, duidelijke en belangrijke symptomen die er op wijzen dat deze tijd niet ver meer verwijderd is.

**De toneelbewerkingen van de
Légende d'Uilenspiegel
door Hugo Claus**

door **Jacques DE DECKER**

De legende van Uilenspiegel of, beter gezegd, de figuur van Tijl, had reeds enkele Vlaamse dramaturgen geïnspireerd, o.a. Anton van de Velde en Gaston Martens, toen Hugo Claus op zijn beurt besliste, De Costers held op de planken te brengen. Hij deed het zelfs herhaaldelijk, zodat men drie Clausiaanse Tijls moet onderscheiden. De eerste is de tekst van de Leidse opvoering, die bij de Bezige Bij verscheen; de tweede is de franstalige versie die in januari 1967 te Brussel werd opgevoerd en die maar enkele afwijkingen van de eerste versie vertoont; de derde is de reeds zeer besproken, hoewel nog onbekende *Tijl Uilenspiegel Twee*, een bijtende satire op het federalisme die Claus nog niet gepubliceert heeft.

Ik zal het eerst hebben over de belangrijke kentering die het bewerken van de legende in Claus' werk betekend heeft, zowel op ideologisch als op artistiek gebied. Dan zal ik de redenen trachten aan te tonen, die Claus ertoe aangezet hebben, die bewerking op zich te nemen. Ten slotte zal ik zo kort mogelijk uitweiden over de technische middelen die hij daartoe gebruikt heeft.

Sinds *De dans van de reiger* heeft Hugo Claus geen oorspronkelijk toneelstuk meer gepubliceerd. Alleen drie bewerkingen zijn in boekvorm verschenen : een toneelspel in twee delen naar De Costers *La légende d'Uilenspiegel et de Lamme Goedzak* (1965), *Thyestes* (1966) naar Seneca, en onlangs een „spel” naar *Het Goudland* van Conscience (1966). Maar we weten dat hij buiten de toekomst-fantasie *Tijl Uilenspiegel*

Twee nog een ander stuk klaar heeft : *Het Leven en de Werken van Roeland de Eerste*, een biografie van Leopold II. Ten slotte publiceerde het *Nieuw Vlaams Tijdschrift* een opera-libretto dat de Amerikaanse gruweldaden in Viet-nam aan de kaak stelt, *Morituri* ⁽¹⁾.

Clause bekende voor de micro van de BRT op 3 december 1966 : « Al deze stukken (...) richten zich naar de publieke kant van de mens. » De bewerking van de legende betekent met andere woorden het intreden in Claus' oeuvre van het sociaal besef. Laten we eerst dit probleem beschouwen.

Tot nu toe had Claus in zijn toneel vooral zijn aandacht besteed aan wat hij zelf „de intieme psychologische roerselen” noemt. Zelfs in stukken zoals *Suiker* of *Het Lied van de Moordenaar*, waarin een algemeen menselijk probleem ter sprake kwam, kregen de bekommernissen van Kilo, Max of Moerman nog de overhand. De materiële moeilijkheden van de familie Patini in *Een Bruid in de Morgen* gaven slechts aanleiding tot een sentimenteel drama. De personages van *Mama, kijk, zonder handen!* waren te schematisch dan dat we hun eigenaardige positie in de samenleving au sérieux hadden kunnen nemen. En in *De Dans van de Reiger* kwamen slechts sporadische aanvallen op de „bourgeois” voor.

Nu treden die tot nu toe bijna verwaarloosde onderwerpen in het middelpunt van de belangstelling. De kloof tussen die twee houdingen heeft waarschijnlijk Claus ertoe aangespoord, zijn toneelwerk tot en met *De dans* in één bundel te verzamelen, alsof hij vaarwelzegde aan een periode die al tot het verleden behoorde. In ieder geval sluit ik me helemaal aan bij de mening van Carlos Tindemans na de publikatie van de *Acht Toneelstukken* : „Die dwarssnede in Claus' toneelproductie is niet willekeurig en in de nabije toekomst zal die cesuur in zijn werkinzicht eveneens fundamenteel blijven ⁽²⁾.” Het woord „cesuur” is niet te sterk : sinds *Tijl* heeft Claus een verschillende toon aangeslagen : om met Tindemans te spreken, is op de „concentratie op de innerlijke voorwaarden van

⁽¹⁾ Betreurenswaardig is de manier waarop men die merkwaardige tekst, toen het onlangs in de Muntshouwborg opgevoerd werd, verminkt heeft.

⁽²⁾ Carlos TINDEMANS, *Een geboren toneelschrijver-Hugo Claus' Acht Toneelstukken*, in *De Standaard*, 18 en 25 januari 1967.

de eigentijdse mens" (...) „een verkenning (...) van externe levensmogelijkheden van de niet meer uitsluitend eigentijdse mens" gevolgd.

Het ligt voor de hand dat die „kentering" reeds aangekondigd was en dat ze anderzijds niet belet, dat oude thema's in *Thyestes* weer zullen opduiken. *Het Lied van de Moordenaar* vertoonde reeds kenmerken die men in *Tijl* en in *Het Goudland* terugvindt : de terugkeer naar het verleden om het heden beter te kunnen verklaren, de situatie van de mens in de gemeenschap, de verhouding tot vreemde landen of volkeren, waartegen men vecht of vooroordelen koestert, het kapitaal en de kerk als verdrukkende machten. Ook de epische vorm van *Het Lied* paste bij de behandeling van sociaal-historische problemen.

De thema's die Claus tot nu toe in zijn stukken had behandeld, waren, grof gezegd, die van het toneel van het absurde. Sartre heeft die onderwerpen als burgerlijk behandeld : „(...) Tous les thèmes de Godot sont bourgeois : ceux de la solitude, du désespoir, du lieu commun, de l'incommunicabilité. Ils sont le produit de la solitude interne de la bourgeoisie (3).” De thema's van *Tijl*, daarentegen, zijn degene die men ook in Brechts toneel aantreft, en die Roland Barthes duidelijk heeft omschreven (4) : „le caractère historique, et non naturel des malheurs humains”, daar De Coster zijn legende in het kader van een wel bepaalde periode uit de geschiedenis gesitueerd heeft en aldus de nadruk gelegd heeft op de historische voorwaarden van de toenmalige ellende in Vlaanderen; „la contagion spirituelle de l'aliénation économique”, waarop in het stuk dadelijk gezinspeeld wordt : „Bovenaan vliegen de

(3) *Jean-Paul Sartre nous parle de théâtre*, in *Théâtre Populaire*, sept.-okt. 1955, nr. 15, p. 7. In een interview opgenomen in de bundel *Wat is links?* van H. J. CLAEYS (Brugge, Sonnevillie, 1966) heeft Claus beweerd dat hij Ionesco als duidelijk „rechts" beschouwde omdat hij het over het eeuwig menselijke heeft. Ionesco is inderdaad tegen het politieke toneel uitdrukkelijk gekant. In zijn beroemde polemiek met Kenneth Tynan beweerde hij : „Je pense que des écrivains comme Sartre (auteur de mélodrames politiques), Osborne, Miller, etc. sont les nouveaux « auteurs de boulevard », représentant un conformisme de gauche qui est aussi pitoyable que celui de droite”, in Eugène IONESCO, *Notes et Contrenotes*, nrf, Coll. „Idées”, nr. 107, 1966, p. 142.

(4) Roland BARTHES, *Essais critiques*, Paris, Le Seuil, Coll. „Tel Quel”, 1964, p. 86.

wespen, die roven en onderaan zwemmen de bijen die werken⁽⁵⁾; „le statut correctible de la nature” daar Tijl, de roekeloze en onbedachtzame snaak, een gedaanteverwisseling ondergaat en tot een vrijheidsheld wordt, en ten slotte „l'adéquation nécessaire des moyens et des situations”, die bij Tijl fundamenteel is, omdat hij voor een listige streek niet terugschrikt, om het recht te doen zegevieren.

Maar niet alleen de thema's, ook de vorm van *Tijl* betekent een vernieuwing in Claus' kunst. De techniek van een stuk beantwoordt noodzakelijk aan de problematiek ervan. Wat *Tijl* betreft, was het Claus niet zeer moeilijk, van een pikareske roman uitgaande, een episch toneelstuk te schrijven. Zijn bewerking vertoont de drie hoofdkenmerken van het epische toneel. Hier wordt inderdaad meer verteld dan gehandeld (in *Tijl* neemt de verteller soms de plaats in van De Coster; in *Het Goudland* zal Claus Conscience op het toneel zijn roman doen voorlezen); de structuur van het stuk vertoont niet de eenheid die karakteristiek is voor een groeiproces vanuit een kern, maar geeft meer de indruk van onsamenhangende scènes die door de aanwezigheid van Tijl en de onderbrekingen van de verteller onderling verbonden zijn (daar Claus gedeelten uit een roman gekozen en verzameld heeft, heeft men hier letterlijk te doen met wat Brecht „Montage” noemde); door het feit dat de verteller telkens met de toeschouwer rekening houdt, wordt de laatste „gegenübersetzt” en niet „hineingesetzt”.

Maar laat ons naar het uitgangspunt terugkeren. Hoe kwam Claus ertoe, *Tijl* te schrijven?

Toen men Hugo Claus kwam vragen, ter gelegenheid van het achtenzeventigste lustrum van de Leidse universiteit in 1965 een bewerking van De Costers epos te schrijven, aanvaardde hij de opdracht met vreugde. Hij had zelf al lang met de gedachte gespeeld, er een toneelstuk van te maken, want hij beschouwde het werk als „één der mooiste boeken der wereldliteratuur⁽⁶⁾.., Men kan die bewondering op verschillende wijzen verklaren.

⁽⁵⁾ *De legende en de heldhaftige, vrolijke en roemrijke avonturen van Uilenspiegel en van Lamme Goedzak in Vlaanderen en elders*, toneelstuk in 2 delen door Hugo CLAUS naar het boek van Charles De Coster, Amsterdam, De Bezige Bij, 1965, p. 9.

⁽⁶⁾ In *De Haagse Courant*, 13 juni 1965.

Eerst is een bepaald narcissisme er niet vreemd aan, althans hebben de critici een verband gelegd tussen de mythische gestalte van Tijnl en de populaire — nu meer dan ooit bestreden — figuur van de auteur : „In Claus (...) kan men (...) een Tijnl (zien) die wat minder gekscheert en wat meer gal spuwt, die Vlaanderen bemint al steekt hij er de draak mee en die weet dat Vlaanderen hem nodig heeft om het van tijd tot tijd wakker te schudden uit zijn goeozakkig conformisme (').” Die rol speelt Claus inderdaad sedert lang, maar hoe paradoxaal het ook mag lijken, dat is veel minder het geval in deze zeer getrouwe weergave van de legende. Slechts de Franse versie ervan, die te Brussel door het Théâtre National opgevoerd werd, kreeg een slot dat sterk afwijkt van het model.

Nee, de gelijkenis tussen Tijnl en Claus ligt meer in het karakter van de schrijver. Men zou zelfs Claus met de held op dezelfde manier kunnen vergelijken als Antonio Mor Tijnl met Charles De Coster vergeleek : „Del suo autore egli ha l'instabilità e l'irrequietezza, il sentimento della rivolta e del vagabondaggio, la tenerezza e il cinismo, lo spietato anticlericalismo e un vago panteistico senso religioso (").” Evenals zijn held geeft Claus de indruk nooit tevreden te zijn met de wereld die hem omringt en die hij steeds aanvalt met wat Weisgerber „de morrende, misnoegde, want veeleisende liefde van de malcontent” noemde. Hij reist voortdurend, zijn Nukerke-Damme verlatend om voeling te houden met de buitenwereld. Ook hij kan de kerk niet uitstaan („Wel, voor mij is het bestaan van de katholieke kerk (...) een belediging”, zo zei hij voor de BRT op 3 december 1966); ook hij gelooft in een zeker gedetermineerd-zijn en ten slotte ook voor hem gelden de elementaire natuurkrachten als overheersend.

Op een verwantschap tussen De Costers en Claus' geest hoeft er ook gewezen te worden. „De Coster dacht optisch”, schreef Aloïs Gerlo ("). Hetzelfde geldt voor de kunstschilder en schildersvriend Hugo Claus, die het nogmaals bewees met zijn film *De Vijanden*. Claus heeft ook, onder meer in zijn

(') In *De Nieuws Gids*, 4 februari 1967.

(") Antonio MOR e Jean WEISGERBER, *Storia delle Letterature del Belgio*, Milano, Nuova Accademia Editrice, 1958, p. 83.

(") Prof. Dr. Aloïs GERLO, *Charles De Coster en Vlaanderen*, Antwerpen, Ontwikkeling, 1959, p. 47.

poëzie, waarin hij graag schilderijen parafraseert, zijn bewondering geuit voor Bosch en Breughel. En in zijn beste romans, *De Verwondering* en *Omtrent Deedee*, hoort men de naklank van die meesters van de Vlaamse fantastisch-realistische kunst, en ook van James Ensor en van Michel de Ghelderode, die andere zoons van De Coster. Ensor, die de jonge Claus fascineerde, als de oude schilder elke morgen een bezoek bracht aan zijn eigen standbeeld te Oostende, en die, zoals Prof. Gerlo het bewezen heeft, zovele punten van overeenkomst met de auteur van de legende vertoont, kan beschouwd worden als de schakel tussen Charles De Coster en zijn bewerker.

Claus had anderzijds geen beter middel kunnen vinden om van zijn introspektief toneel afscheid te nemen, dan het bewerken van een groots fresco met politieke en historische inslag. Een enorm aantal personages (te Leiden traden 72 acteurs op), een stof die bijna 500 bladzijden in de roman beslaat, een decor dat de hele Nederlanden, de territoriale wateren inbegrepen, omvat (Claus heeft in zijn bewerking wat zich in Duitsland of Italië afspeelt buiten beschouwing gelaten), een periode die zich van de geboorte van Filips II (1527) tot de regering van Maurits (1585) uitstrekt : er was geen betere oefening dan dit massaspel om Claus van de eisen van het epische toneel bewust te maken. Opmerkelijk is dat hij sindsdien, behalve in *Thyestes*, aan die vorm trouw gebleven is.

Hij werd ook diep getroffen door de aktuele waarde van het werk. Hij heeft trouwens dikwijls dit aspekt van zijn bewondering verklaard : „In Vietnam, in Kongo, in San Domingo heeft Uilenspiegel nog reden van bestaan ⁽¹⁰⁾”; „Er was in de 16de eeuw, toen Tijn volgens de legende leefde, een verbinding tussen kerk en kapitaal. Die verbinding is er nog altijd. Alleen worden mensen nu anders gehangen en verbrand ⁽¹¹⁾.”

Wat voor technische procédés heeft Claus gebruikt om het werk op de planken te brengen? Over de thematiek wordt slechts uitgeweid wanneer Claus De Costers visie door de zijne vervangt.

⁽¹⁰⁾ In *Het Handelsblad*, 3 juli 1965.

⁽¹¹⁾ In *De Haagse Post*, 10 juli 1965.

Het epos bestaat uit 5 boeken en 181 hoofdstukken, die soms niet eens één pagina in beslag nemen. Alleen reeds het eerste boek omvat de 3/8 van het geheel, en telt 85 kapitfels. Claus' bewerking verleent er nog een groter belang aan : het eerste van de twee delen van zijn stuk is aan het eerste boek helemaal ontleend. In het tweede deel, dat juist dezelfde lengte als het eerste vertoont, worden de vier overige boeken samengevat.

De reden voor die voorliefde ligt voor de hand. Joseph Hanse heeft het over „le premier livre, le plus beau sans nul doute” (12). In het eerste boek wordt alles ingeleid : het parallelisme Tijn-Filips, de liefde tussen Tijn en Nele, de schijnheilige kerk die het paradijs in de vorm van aflaten verkoopt, de vervolging van Kathelijne de goede heks, het zoeken naar de geheimzinnige Zeven. Maar wat Claus' problematiek betreft, gaat het in De Costers eerste boek vooral over de inwijding van Tijn in de liefde (het toneel met de dame van Dudzele), en over de verbranding van Claes, die Tijn in aanraking brengt met de dood en met het kwaad. Vanaf dat ogenblik voelt hij zich betrokken, klopt de asse van Claes op zijn hart, begint zijn opstand tegen de verdrukkers, dat wil zeggen Spanje en de kerk.

Die inwijding is dus tweevoudig. Voor de eerste keer in Claus' oeuvre wordt een mens zich bewust van zijn eigen kracht, van zijn eigen mogelijkheden. „Tijn heeft kwaliteiten van de strijder voor de vrijheid. Hij ontdekt ze pas als hij de dood van zijn vader heeft meegemaakt. Het is de ontwikkeling van iemand die zich zijn deugden bewust wordt”, zo zegt Claus (13). In feite is dit het thema dat men bij Brecht in *Die Mutter* aantreft, een stuk waarover Roland Barthes enthousiast schreef : „(...) c'est un théâtre de la conscience : ou mieux encore : de la conscience naissante. (...) L'accouchement d'une conscience est un sujet adulte, c'est-à-dire proprement humain; montrer cet accouchement, c'est rejoindre l'effort des grandes philosophies, l'histoire même de l'esprit (14).” Brecht heeft trouwens zelf van een toneelbewerking van Uilenspiegel ge-

(12) Joseph HANSE, *Charles De Coster*, Bruxelles, La Renaissance du Livre, 1928, p. 160.

(13) In *De Nieuwe Rotterdamse Courant*, 19 juni 1965.

(14) Roland BARTHES, *o.c.*, p. 144.

droomd. Uit zijn nalatenschap blijkt dat hij van plan was, een „Ulenspiegel” te schrijven ⁽¹⁵⁾.

Om de legende tot een toneelspel van ruim twee uren te kunnen samenvatten, is Claus op drieërlei manier te werk gegaan. Hij heeft min of meer belangrijke episodes overboord gegooid, soms afzonderlijke plaatsen met elkaar gecombineerd en ten slotte enkele details gewijzigd. Hij heeft natuurlijk vooral het verhalende in het dramatische moeten omzetten, maar soms is het tegenovergestelde gebeurd, meestal dank zij de verteller.

De verteller leidt de gebeurtenissen in, zoals De Coster dat ook in de roman deed. Maar Claus laat ook de historische omstandigheden door de verteller samenvatten, vooral in het tweede deel, waarin hij een scherpe selectie heeft moeten toepassen en waarin de politieke aktie van Tijl verduidelijkingen eiste. Zo resumeert de verteller niet alleen uitweidingen van De Coster over het eedverbond der edelen of de onthoofding van Egmont en Hoorne bijvoorbeeld, maar neemt hij soms commentaren over, die in de mond van Uilenspiegel wat theoretisch aandeden. Zo leidt het verhaal van de dood van Brederode en van de onderhandelingen tussen Willem en Condé het gevecht met de weerwolf in.

Opmerkelijk is dat Claus, in tegenstelling tot Brecht, die de „Erzähler” heel streng van de spelers afzonderde, aan zijn verteller kleine rollen toevertrouwt. Hij wordt achtereenvolgens een ridder, de zwarte man die Claes inlichtingen over zijn broer komt verstrekken en een provoost. Herhaaldelijk draagt hij de kleren van een groep waarmee hij zich dan identificeert, als magistraat of stedeling, als buur van Soetkin of als Geus. Zijn taak bestaat er dus niet alleen in, een verhalende eenheid aan het geheel te verlenen door de tonelen met elkaar te verbinden, hij draagt ook bij tot de piktorale harmonie van het tafereel. Claus hechtte een groot belang aan dit op het eerste gezicht oppervlakkige aspekt van het schouwspel : „Je zou het kunnen zien als verhevingen van bepaalde plaatjes in een geschiedenisboek ⁽¹⁶⁾.” Anderzijds slaagt hij door deze voortdurende „mimicry” van de verteller met het vertelde erin, het

⁽¹⁵⁾ Martin ESSLIN, *Das Paradox des politischen Dichters*, Frankfurt a/Main, Athenäum Verlag, p. 384.

⁽¹⁶⁾ In *De Haagse Courant*, 13 juni 1965.

personage van zijn persoonlijkheid te beroven en het gelijk te stellen met het Woord, het totaal te abstraheren.

Wat heeft Claus geëlimineerd? Ten eerste, vele dommen streken van Tijn in het eerste boek, om te beginnen zijn doop, en zelfs zeer bekende episodes als die van het koorddansen, van de blinden in het gasthuis of van zijn avonturen als torenwachter. Claus heeft zo veel mogelijk de schilderachtige en oppervlakkige kanten van Tijn willen wegdoezelen. In een interview klaagde hij over de reducering van sommige in wezen betekenisvolle personages tot onschuldige grappenmakers en rechtvaardigde hij dus zijn conceptie van het personage : „Hoe komt het dat de bittere, mensen-verachtende en mensheid aftakelende Gulliver tot een sprookjesfiguur werd herleid⁽¹⁷⁾ ?”

Alleen de komische delen die een bepaalde betekenis hadden heeft Claus behouden : het toneel op de markt, waarbij Claus zich als spiegel van het volk ontpopt; wanneer hij als nar te Antwerpen met Filips gekonfronteerd wordt; als hij als schilder het hof bedriegt, een scène waarin Claus de graaf als een hedendaagse snob laat spreken en waaraan trouwens het autobiografische snufje niet ontbreekt; als Tijn zich voor een bochel laat doorgaan en een katholiek wonder demystificeert.

Claus heeft niet alleen de kluchtige, maar ook de magische aspecten van de roman verdoezeld en gewijzigd. Het dubbelzinnige karakter van Kathelijne, een personage dat trouwens moeilijk te aanvaarden is, en dat bij De Coster waarschijnlijk een toegeving was aan de mode van het occultisme die omstreeks het midden van de 19de eeuw hoogtij vierde, aan wat Prof. Gerlo „de behoefte der romantiek aan bovennatuurlijke inslag, aan fantasmagorie en aan zwarte kunst, aan huiveringwekkende taferelen” noemt⁽¹⁸⁾, heeft Claus klaarblijkelijk gestoord. Slechts op twee plaatsen speelt Kathelijne een belangrijke rol. Ze stelt Claus in staat simultaneïsme te doen, wanneer ze voor Nele het Spaanse hof oproept, een barokke scène van helderziendheid die aan Corneilles *L'illusion comique* doet denken. Ze maakt ook de apotheose van het eerste deel, de sabbat van het Zaad van de Lente mogelijk, waarbij Tijn de opdracht krijgt, naar de Zeven te zoeken. Zo leidt ze, hoe

⁽¹⁷⁾ In *Het Handelsblad*, 3 juli 1965.

⁽¹⁸⁾ Prof. Dr. Aloïs GERLO, o.c., p. 33.

paradoxal ook, tot de grote demystifikatie van de Brusselse versie. Daarover later.

In het geheel heeft hij slechts van een zeventigtal hoofdstukken gebruik gemaakt. Bekende episodes heeft hij buiten beschouwing gelaten. Merkwaardig is dat, ondanks dit grote aantal afschaffingen, Claus in zijn bewerking een getrouw en samenhangend beeld van de roman gegeven heeft.

Claus' *Tijl* is een voorbeeld van montage-techniek. Niet alleen in de teksten van de verteller, maar ook in de scènes groepeerde hij elementen uit verschillende hoofdstukken. De eerste scène bijvoorbeeld bestaat uit bestanddelen uit het eerste, het tweede en het vijfde kapittel van de roman. De tweede scène van het tweede deel is een synthese van drie hoofdstukken (de kapitels 15, 11 en 13 van het tweede boek) die op het eerste gezicht niets met elkaar te maken hebben, en die trouwens uit hun normale volgorde gerukt werden. In de scène met Pater Cornelis doorspekt hij de aktie die uit hoofdstuk 1 en hoofdstuk 3 van het vijfde boek gehaald wordt met onderbrekingen van de verteller die de algemeen toestand omschrijven zoals in het tweede hoofdstuk van hetzelfde boek, wat het belachelijke van het gebeuren met de ernst van de historische achtergrond doet kontrasteren. Door die montage-techniek wil Claus niet alleen de handeling kondenseren, maar ook soms verduidelijken, als hij bijvoorbeeld de preek tegen de reformatie van Pater Cornelis in de mond legt van een bisschop die Filips zijn steun heeft gevraagd om „het land van Vlaanderen als een land van rebellen” te behandelen. Hier wordt veel duidelijker dan in het boek de verhouding tussen kerk en staat getoond.

Interessanter zijn de wijzigingen. Het voornaamste is niet het feit dat de auteur zich tot het werk van zijn voorgangers wendt, maar de dialoog die ontstaat tussen die twee kunstenaars, kortom het dialektische karakter van die verhouding. Claus herhaalt nooit klakkeloos zijn model, maar werpt op het verleden de blik van de 20ste-eeuwer, en geeft er een huidige interpretatie van. „Alleen op die manier, door een *creatieve herhaling* (...) kan het historische model aan de wereld van vandaag dienstbaar worden gemaakt (¹⁹)”, schrijft Prof. Weis-

(¹⁹) Jean WEISGERBER, *Hugo Claus, de Malcontent*, in *Socialistische Standpunten*, 1964, nr. 1, p. 70.

gerber. Niet alleen details worden veranderd, maar ook belangrijke feiten. Lamme treedt pas in het tweede deel op, hoewel hij in de roman reeds in het derde hoofdstuk als kind verscheen, maar daar hij eerst in het tweede boek Tijls vrolijke kwant wordt, heeft Claus hem niet vroeger gebruikt : hij had het eerste deel nutteloos verzwaard. Na de bekering van Tijn tot de revolutie wordt hij onmisbaar om voor de kluchtige toon te zorgen.

Maar de belangrijkste wijziging komt voor op het einde van het stuk in de Brusselse (Franse) versie. In verband hiermee verklaarde Claus voor de RTB (26 januari 1967) : „La fin m'a toujours déçu. La quête des Sept me paraissait le point faible. Je me sentais roulé. (...) Ma variation est une sorte de libération de ma gêne.” In de tekst van De Coster en in de uitgegeven bewerking ontdekten Tijn en Nele ten slotte de Zeven, met name de zeven Hoofdzonden, die door de dwaallichten verband werden en ten slotte herrezen onder de gedaante van Fierheid, Temperament, Zuinigheid, Appetijt, Wedijver, Dromerij van dichters en Liefde. In de Franse versie (door Jean-Claude Huens vertaald), verschenen daarentegen de zeven hoofddeugden : „la générosité”, „la vaillance”, „la loyauté”, „la gaieté”, „la tempérance”, „le sens de l'honneur” en „l'amour du prochain”, waartegen Tijn in opstand kwam : „C'est cela, les 7? Les bonnes habitudes, les morales lâches qui jettent du sable dans le cœur des gens. (...) Oh oui, je les reconnais. La générosité, qui rend obéissant, / La vaillance, qui fournit de la viande aux canons, / La tempérance, qui fait geler les corps, / La gaieté, qui oublie le chagrin du peuple, / La loyauté, qui rend inoffensifs, / L'honneur, qui gonfle l'homme comme une grenouille / Et votre amour... / Allez-vous-en, loin de moi! / Je suis la revanche, je mets le feu à votre bois stérile!” En zijn laatste woorden waren : „Ma connaissance est celle de la ferveur et du sang, maintenant je le sais, maintenant je le vois. Ce sont les bras et les jambes de Nele lorsqu'elle m'étreint, c'est elle qui est mon anneau, c'est moi qui suis son anneau, mais nous nous fermons dans le sang et la mort.”

Dit verzet tegen het idealisme van de oorspronkelijke redactie was te verwachten. Verwonderlijk was zelfs Claus' eerbied voor De Coster in de eerste versie, maar die houding

heeft hij zelf verklaard : „Te Leiden vroeg men een zeer trouwe bewerking (20).” Joseph Hanse gaf op die passage bij De Coster een verhelderende hoewel tamelijk onbewuste kommentaar : „(...) notre auteur, matérialiste et sensuel, sacrifie au « bon sens » (la fameuse vertu nationale), et adopte la douce philosophie de la demi-mesure, celle du « middenman » (21).” Juist die filosofie — het volstaat om zich ervan rekenschap te geven, de andere werken van Claus te lezen — haat Claus, en dit gevoel heeft tot deze variant aanleiding gegeven. We hebben hier inderdaad te doen met wat Brecht een „Gegenentwurf” noemde, waarvan het duidelijkste voorbeeld in *Der Kaukasische Kreidekreis* te vinden is, daar in de oorspronkelijke Chinese legende het kind aan de werkelijke moeder en niet aan de „Mütterliche” gegeven wordt.

Doch die veroordeling van het idealisme heeft niets te maken met een veroordeling van het kapitalisme, zoals bij Brecht en bij Adamov het geval is : „ (...) dans une dénonciation de l'idéalisme est contenue la dénonciation du capitalisme. Cela, dans la mesure — (...) — où le capitalisme ose se servir de l'idéalisme,” schreef Adamov(22). Bij een marxist zou de dood nooit het laatste woord hebben. Het einde is even pessimistisch als het vers uit *De Oostakkerse Gedichten*, waarin de auteur zei : „Een keerkring sluit ons bloed (23).” In feite is Tjil bij Claus nergens geslaagd, noch in de werkelijkheid (ook bij De Coster geeft hij het op als hij inziet dat België nooit zal bevrijd worden), noch in de allegorie : Claus heeft, in tegenstelling tot De Coster, ook het failliet van de morele waarden vastgesteld.

Claus is geen hervormer. Hij verfoeit trouwens het woord „engagement”. Hij beschouwt de schrijver als geen man van de daad, maar als een waarnemer : „Tjil is een terrorist, is iemand die de bommen gooit. De schrijver is, per definitie, een voyeur. Iemand die registreert (24).” Anderzijds verzet hij zich tegen de romantische opvatting van de schrijver-vates : „Ik

(20) In *De Standard*, 23 januari 1967.

(21) Joseph HANSE, o.c., p. 263.

(22) Arthur ADAMOV, *Ici et Maintenant*, Paris, Gallimard, 1964, p. 213.

(23) Hugo CLAUS, *Gedichten*, Amsterdam, De Bezige Bij, 1966, p. 136.

(24) In *De Haagse Post*, 10 juli 1965.

beschouw het zeker niet als de taak van de schrijver, geënga-geerd te zijn. Schrijvers zijn niet, zoals men dat wel uitdrukt, „het geweten van de wereld”⁽²⁵⁾.” Claus gelooft in geen revolutie. Zijn toneel is geen pleidooi, maar een vaststelling. Het feit dat hij zich met de gemeenschap bezig houdt, bewijst wel zijn liefde, maar niet zijn optimisme. Het volstaat niet, zich bij een situatie betrokken te voelen, om de mogelijkheid te zien, er iets aan te veranderen.

Doch er blijft misschien een uitkomst, daar de geest van Tijn niet sterven kan. De verleden tijd in de laatste zin van *De Coster* : „Et il partit avec elle en chantant sa sixième chanson. Mais nul ne sait où il chanta la dernière”, heeft Claus door een futurum vervangen : „Maar niemand weet waar hij zijn laatste zingen zal.”

Tot besluit mogen we zeggen dat Claus met zijn eerste Tijn bewezen heeft dat hij in staat was een lijvig boek en een enorm aantal feiten tot een gaaf toneelstuk samen te persen. We hebben ook gezien hoe moeilijk het was, de houding van Claus te definiëren tegenover de nieuwe problemen waarvoor hij zich in zijn bewerkingen interesseert. „Ik zie de Tijd van de verdeelde mens / Nog niet verdwijnen”⁽²⁶⁾ zegt Claus in *Het Teken van de Hamster*. Tijn vertoont deze verdeeldheid, die trouwens *De Coster* niet vreemd was. Tussen de vrije keuze en het determinisme van de natuur, tussen het verlangen naar vernieuwing en het besef van de nutteloosheid van elke poging, tussen de onbezonnen lach en de bittere ernst vinden noch Tijn noch Claus een houvast.

⁽²⁵⁾ In *De Nieuwe Linie*, 31 december 1966.

⁽²⁶⁾ Hugo CLAUS, *Gedichten*, p. 341.

THÈSES

Faculté de Philosophie et Lettres

Marc WILMET, *Le système de l'indicatif en moyen français. Etude des tiroirs de l'indicatif dans les farces, sotties et moralités françaises des xv^e et xvi^e siècles.*

Les grammairiens se sont intéressés presque exclusivement à l'ancien français et au français moderne : on ne possède guère sur la période séparant l'avènement des Valois (1328) de celui des Bourbons (1589) qu'un assez timide essai de synthèse par M^{mes} R. Gardner et M. A. Greene, *A brief description of Middle French Syntax* (Chapel Hill, University of North Carolina Press, 1958).

L'étude du système de l'indicatif en moyen français pose surtout un problème de méthode fondamentale. Si le théâtre comique — malgré l'abondance des formules conventionnelles et des chevilles — forme un *corpus* idéalement homogène et suffisamment représentatif, la possibilité d'un examen purement synchronique se révèle néanmoins illusoire dès le moment où il faudrait adopter pour le xv^e et le xvi^e siècle des critères de classement établis dans un état de langue différent. L'éclairage des faits anciens par un sentiment linguistique moderne risquerait d'autre part de fausser la vision des réalités. Aucune grammaire de l'ancien français n'échappe enfin à ce défaut d'optique. Pour sortir des appréciations subjectives, on a imaginé de déterminer un système de référence idéal, organisant les « tiroirs » de l'indicatif autour du présent et de l'imparfait en fonction de leur personnalité morphologique. La confrontation permanente des emplois observés avec l'étalon ainsi défini permet de mesurer les fluctuations de l'usage et de créer une perspective diachronique objective.

Les trois siècles du moyen français représentent finalement une étape sur la voie des rythmes profonds qui, dans l'indicatif, ordonnent les mutations individuelles selon deux lignes de force :

1° Les couples aspectuels (passé simple et passé composé, futur simple et futur périphrastique, futur simple du passé et futur périphrastique du passé) s'affaiblissent. L'opposition initiale des aspects est interprétée en termes temporels : passé lointain et passé proche, futur lointain et futur proche, futur du passé lointain et futur du passé proche. Une telle déviation, pour ainsi dire automatique, traduit le constant effort de la langue française vers une certaine précision.

2° L'ascension continue de l'imparfait et de ses satellites (plus-que-parfait et futurs du passé) au cours des siècles entraîne une modification

d'équilibre de l'indicatif. La disparition des couples aspectuels se trouve progressivement compensée par l'instauration d'une opposition aspectuelle plus nette entre un *aspect sécant*, dramatique, que se partagent le présent et l'imparfait, et un *aspect non sécant*, moins expressif, qui tend à regrouper les autres « tiroirs ». Ainsi, la recherche de la clarté ne s'opère qu'au détriment de l'émotion.

ERIC POLLET, *L'organisation économique et politique des Soninke (Mali)*.
Thèse de doctorat en philosophie et lettres (section histoire de l'art et archéologie des peuples primitifs).

Les matériaux de la thèse ont été recueillis au cours d'une mission du Centre national de la Recherche scientifique (Paris) et du Musée royal de l'Afrique centrale (Tervuren), menée par M^{me} Grace Winter-Pollet et moi-même d'octobre 1964 à décembre 1965, en République du Mali. L'analyse porte sur la fraction de l'ethnie Soninke implantée dans le Dyahunu (Sahel soudanien occidental). Elle est consacrée à l'histoire, l'économie, l'organisation sociale et politique et le droit foncier de ce groupe.

L'histoire du Dyahunu remonte à la fin du XII^e siècle. A cette époque s'établit le clan régnant des Dukure, accompagné et suivi de nombreux autres clans. Les traditions rapportent les modalités politiques et sociales des relations qu'ils nouent entre eux. A partir du XVIII^e siècle les Soninke du Dyahunu perdent leur indépendance pour tomber sous la domination bamabra, puis, au XIX^e siècle, sous celle des Toucouleur (musulmans), enfin, en 1890, sous le pouvoir colonial français.

Le secteur dominant de l'économie est constitué par l'agriculture de subsistance (assurée par le travail familial), mais celle-ci coexiste avec un commerce de type marchand et, depuis le XIX^e siècle, avec le travail salarié (des navétanes au Sénégal).

L'organisation sociale est caractérisée par le principe inégalitaire. Elle opère, en premier lieu, une division tranchée entre deux classes, les hommes libres et les esclaves, lesquels étaient réduits à la condition d'instruments de travail et de marchandise. Les hommes libres, à leur tour, sont constitués en castes de statut social inégal, établies sur la base de la division sociale du travail : on distingue les nobles (guerriers et marabouts) et les gens de métier (traditionnistes, forgerons, griots, cordonniers). Enfin, à l'intérieur de la caste, des inégalités de prestige différencient les genres d'occupation et les clans.

L'organisation politique donne le pouvoir à certains clans, selon des critères d'ordres différents. Le clan dominant des Dukure concentrait entre ses mains l'essentiel des compétences militaires, économiques et judiciaires. Le pouvoir colonial a réduit leur rôle à celui d'administrateurs exécutants.

Le droit foncier reconnaît à des « maîtres de la terre » la faculté d'allouer l'usage des champs. L'incidence du droit islamique, puis celle du droit français ont créé en ce domaine une situation très complexe.

La conclusion de la thèse fait la théorie de certaines de ces analyses. Elle tente en particulier de dégager : 1^o les conditions et les modalités de coexistence de formations économiques et sociales fondées sur des rapports sociaux différentes (et trop souvent tenus pour incompatibles) : le travail agricole familial, l'esclavage, l'économie marchande; 2^o les conditions nécessaires de l'émergence du modèle de la caste, lequel, dans

mon hypothèse, s'explique par l'abaissement politique et social d'une catégorie de producteurs dont la nature même du travail (individuel) met en danger le maintien du type dominant du rapport social de production (familial).

Faculté des Sciences

G. VAN DE VYVER, *Etude du développement embryonnaire des hydraires athécates à gonophores.*

L'étude du développement embryonnaire des Hydraires athécates a montré que ce phénomène était loin d'être anarchique comme on l'a cru pendant fort longtemps mais loin aussi d'être uniforme. Tous les individus que nous avons examinés appartiennent au même ordre mais, en ce qui concerne le développement embryonnaire, c'est dès le niveau des sous-ordres et même des familles qu'apparaissent des particularités significatives. Ces particularités se superposent généralement à la classification systématique établie sur des bases morphologiques.

Deux voies aboutissent à une forme larvaire du type planula; l'une en passant par un stade cœloblastule (cas des Capités Corynoidea), l'autre en passant par un stade sterroblastule (cas des Filifères). Le troisième processus engendre une larve de type actinula; il présente lui aussi un stade sterroblastule.

Pour former un polype, les planules devront subir une véritable métamorphose qui se traduit par la perte de structures larvaires et une profonde réorganisation de la distribution des cellules. Au contraire, les actinulas dont l'organisation reflète fondamentalement celle de l'adulte, évolueront progressivement en polype.

Il faut noter cependant que, quelles que soient les modalités suivies par la segmentation et la gastrulation, la première forme diploblastique est toujours une parenchymula. De même le jeune polype, tout juste éclos, a la même structure, qu'il provienne d'une phase larvaire planula ou actinula. Dans tous les cas, l'ectoderme est constitué par un épithélium régulier qui abrite des nématoblastes, des nématocytes et, le cas échéant, des cellules interstitielles, tandis que l'endoderme est un tissu nettement moins bien structuré dans lequel les cellules glandulaires de l'hypostome et de la colonne vont apparaître lentement. Tout se passe donc comme si, à partir des formes à cœloblastule, le développement embryonnaire des hydraires manifestait une tendance à l'accélération. En effet, chez les espèces les plus spécialisées, la gastrulation se déroule dès la fin de la segmentation par réorganisation d'une larve pleine. Cette accélération devient plus importante encore, quand la larve est une actinula. Dans ce cas, il ne se forme pas de structures larvaires éphémères tandis que les nématoblastes et les cellules interstitielles apparaissent et évoluent directement là où ils seront appelés à jouer un rôle.

Laboratoire d'Anatomie comparée et de Microscopie électronique,
Dir. Professeur J. Bouillon.

Claude THIEBAUT, *Etude cinétique du mécanisme de la déshydrogénation catalytique de l'alcool isopropylique en acétone en présence de cuivre et d'oxyde cuivrique.*

Nous avons étudié la cinétique de la réaction de déshydrogénation de l'isopropanol sur un catalyseur au cuivre. Cette étude a été faite par la méthode dynamique dans un réacteur différentiel en présence et en absence d'oxygène. Les produits de la réaction ont été analysés par chromatographie en phase gazeuse et par mesure catharométrique de la conductibilité thermique.

Entre 207 et 240 °C, en présence d'une pression partielle d'oxygène supérieure à 0,18 atm, la réaction est d'ordre zéro par rapport aux deux réactifs. On observe toutefois un léger effet inhibiteur de l'eau en présence de quantités importantes de ce corps. La réaction a alors un ordre fractionnaire par rapport à l'isopropanol.

Entre 150 et 180 °C, en présence de pressions partielles d'oxygène inférieures à 0,02 atm, on observe des changements importants dans l'activité du catalyseur qui correspondent à son passage de l'état réduit à l'état oxydé. En l'absence d'oxygène ou pour de très faibles pressions partielles, le catalyseur est réduit à l'état métallique et très actif. Quand on augmente la pression d'oxygène, son activité tombe brusquement à une valeur cinquante fois inférieure. Cette chute d'activité n'est pas directement réversible quand on réduit la pression d'oxygène.

Nous avons cherché à proposer une explication de cette chute brusque d'activité. Il ne nous semble pas possible d'arriver à une interprétation satisfaisante sans faire intervenir les variations de concentration des réactifs et des intermédiaires d'un point à l'autre du lit catalytique. Par contre, un mécanisme simple de réaction permet d'expliquer qualitativement, au moins, les résultats dès que l'on tient compte du mécanisme réel de transport des réactifs (par diffusion et convection) d'un point à l'autre de la couche catalytique. Les équations différentielles qui tiennent compte à la fois de la cinétique chimique proprement dite et du transport des réactifs d'un point à l'autre de la couche catalytique, constituent un modèle de réacteur. Ces équations ont été étudiées à l'aide d'une calculatrice analogique.

Ed. KESTEMONT, *Contribution à la théorie microscopique de la relaxation diélectrique.*

L'essentiel de ce travail porte sur le comportement des systèmes de dipôles placés dans un champ dépendant périodiquement du temps.

Utilisant le formalisme développé par le professeur I. Prigogine et ses collaborateurs, les propriétés de modèles sont étudiés systématiquement. Les généralisations au cas des champs électriques variables des relations de Debye et de Rosenberg et Lax sont écrites à partir de considérations purement microscopiques. La polarisation et donc la fonction de Clausius-Mosotti (fonction de la permittivité diélectrique) d'un ensemble de dipôles permanents non polarisables disposés aux nœuds d'un réseau rigide est calculée exactement au troisième ordre dans un paramètre lié au carré du moment dipolaire. Il apparaît que ce modèle permet d'expliquer d'une part la partie négative qui existe dans les

courbes de dispersion expérimentales relevées à très haute fréquence, d'autre part que les mécanismes étudiés rendent compte du retour à la transparence des liquides dipolaires aux fréquences très élevées du champ appliqué.

Les mécanismes de dispersion de type Debye sont mis en évidence dans le comportement d'un dipôle de grand moment d'inertie placé dans un bain de rotateurs : les particules interagissent par des forces à courte portée. A partir des théories de Résibois et Davis, transposées au cas de la rotation, il est possible de donner une signification microscopique des temps caractéristiques qui apparaissent dans les relations de dispersion.

Dissertation présentée le 14 juin 1968. Grade de docteur en sciences (groupe sciences chimiques).

R. DERIE, *Contribution à l'étude des réactions entre les réfractaires magnésiens et le clinker de ciment Portland.*

Ce travail peut se diviser en deux parties. La première, et la plus importante, consiste en l'étude des réactions au contact, à haute température, entre d'une part, les quatre constituants principaux du ciment Portland, le silicate tricalcique $3 \text{ CaO} \cdot \text{SiO}_2$, le silicate dicalcique $2 \text{ CaO} \cdot \text{SiO}_2$, l'aluminate tricalcique $3 \text{ CaO} \cdot \text{Al}_2\text{O}_3$ et la brownmillerite $4 \text{ CaO} \cdot \text{Al}_2\text{O}_3 \cdot \text{Fe}_2\text{O}_3$, et, d'autre part, les constituants des réfractaires magnésiens, soient l'oxyde de magnésium lui-même, le liant silicaté représenté par la forstérite $2 \text{ MgO} \cdot \text{SiO}_2$, et la phase spinelle représentée par une chromite de synthèse. Ces réactions ont été étudiées par diffraction et fluorescence de rayons X, par microscopie optique, et par microsonde électronique.

Les produits de réaction ont été identifiés, ainsi que les espèces diffusantes, et un mécanisme réactionnel a été proposé dans chaque cas.

Seules quelques-unes de ces réactions ont pu être interprétées par une diffusion réciproque de cations, la plupart étant le fait de diffusions unilatérales d'oxydes; parmi ceux-ci, CaO apparaît comme excessivement mobile.

La seconde partie du travail a été consacrée à la réaction globale clinker-réfractaire, qui a été étudiée par des contacts à haute température, réalisés en laboratoire, entre clinker et réfractaire industriels, ainsi que par l'examen détaillé d'une brique industrielle usagée provenant de la zone de cuisson d'un four rotatif. L'analyse par fluorescence de rayons X a permis, dans ce dernier cas, le dosage de sept oxydes avec une précision satisfaisante.

La comparaison entre les contacts clinker-réfractaire réalisés en laboratoire, et la brique de cimenterie usagée, a permis de découvrir dans cette dernière une zone d'altération à laquelle l'attaque du clinker est absolument étrangère, et qui est due aux conditions de température réalisées lors de la mise en marche du four. Il est apparu en conséquence que la conduite du four lors de sa mise en marche doit avoir une influence considérable sur la résistance ultérieure du revêtement réfractaire.

Paul HERMAN, *Influence sur le comportement de l'électrode de mercure de l'effet de sel dans les solutions aqueuses de pyridine.*

Dans un large domaine de potentiel et de concentration, la pyridine s'adsorbe sur le mercure, en donnant lieu, en solution aqueuse, à un film monomoléculaire organisé, le groupe azote se dirigeant vers le cœur du liquide. La molécule manifeste ainsi son caractère amphipathique à l'interphase électrode-solution.

La position relative de la courbe électrocapillaire en milieu pyridine, d'une part, et en l'absence du tensio-actif, d'autre part, et leur courbure respective, permettent d'expliquer la désorption brutale de la pyridine qui se produit à un potentiel bien défini (potentiel de désorption), pour une activité donnée en pyridine.

Le contenu ionique (électrolyte support) agissant par effet de sel sur l'activité de la pyridine, il a été possible d'établir une relation entre l'abaissement électrocapillaire et l'effet de sel par mesure de potentiels de désorption, sans passer par la mesure d'abaissments capillaires.

Ceci supposait la connaissance de l'effet de sel en solution. A cet effet il a été procédé à la détermination d'une série de coefficients de salting à l'aide de la méthode dite de « transpiration » (mesure de pressions partielles de pyridine), pour une série d'électrolytes.

Le désaccord parfois total, par exemple dans le cas du lithium, entre le comportement électrocapillaire observé et celui prévisible sur la simple base de l'effet de sel, a pu être attribué à un effet cationique spécifique au niveau de l'électrode. Cet effet se traduit par une adsorption spécifique croissante du cation support dans la série $\text{Co}^+ \rightarrow \text{Li}^+$.

L'interprétation proposée des anomalies a pu être mise en parallèle avec des données cinétiques relatives à la décharge de particules chargées négativement (CrO_4^- , O_2^-) procédant sur le film inhibant de pyridine.

D'ores et déjà, il apparaît que l'action concomitante du cation et de la pyridine est de faire passer l'électrode de mercure d'un caractère « ion cavité » à un caractère « ion charge », en présence de pyridine.

Thèse annexe : Le mécanisme d'oxydation de l'acide urique à l'électrode de graphite serait susceptible d'être éclairci par l'emploi de la pyridine comme solvant électrochimique.

Jean FICHEFET, *Sur l'existence de points de selle dans les jeux différentiels de durée fixe.*

La théorie des jeux différentiels a été motivée par des problèmes économiques et militaires et trouve son origine dans une série d'articles de R. Isaacs publiés par la Rand Corporation à partir de 1954. Les travaux de ce dernier sont très formels et heuristiques et leur importance est surtout due aux nombreux exemples qui lui ont permis de dégager une formulation assez générale couvrant un grand nombre de problèmes pratiques.

De nombreux chercheurs ont développé l'idée d'Isaacs et ont essentiellement axé leurs études sur la recherche de conditions nécessaires d'optimalité de stratégies pures des joueurs. Du fait de sa complexité, la recherche de théorèmes d'existence de stratégies pures optimales a été

quelque peu négligée. C'est pour remédier à cet inconvénient que cette thèse a été écrite. Elle montre qu'il est possible, et dans quelle mesure il est possible, d'étendre certains théorèmes d'existence (en particulier celui de Sion) de la théorie classique des jeux infinis à la théorie des jeux différentiels déterministes, avec information parfaite, et de durée fixée. La définition des stratégies pures et de leur structure topologique et celle des équations différentielles régissant le mouvement du point contrôlé par les joueurs n'étant pas indépendantes et la généralité de l'une excluant celle de l'autre, la préférence de généralité est donnée aux stratégies pures; celles-ci sont définies comme étant des fonctions du temps, mesurables au sens de Lebesgue et essentiellement bornées, et le système d'équations différentielles mentionné plus haut est généralement du type linéaire. Diverses formes très générales de la fonction de paiement à optimiser par les joueurs sont envisagées et des conditions lui sont imposées de façon à garantir l'existence d'un point de selle en stratégies pures. Une notion de stratégies mixtes généralisant celle de la théorie des jeux infinis est aussi introduite.

BIBLIOGRAPHIE

Albert VANDEL, membre de l'Institut, *La Genèse du vivant*. Dans « Les Grands Problèmes de la Biologie », collection publiée sous la direction du professeur P.-P. Grassé, membre de l'Institut. 279 pages, 37 figures, Masson, Paris, 1968.

Cet ouvrage d'un volume modeste mais d'une grande densité est moins un traité qu'une « Introduction à la biologie expérimentale », comme le fut en son temps *l'Introduction à la médecine expérimentale* de Claude Bernard à laquelle il fait penser. C'est un livre de synthèse dont l'objet n'est pas d'apporter une information exhaustive des acquisitions de la Biologie contemporaine, mais plutôt une méthode pour connaître et penser le « vivant » tel qu'il nous apparaît dans l'état de nos connaissances actuelles, le vivant considéré en sa structure moléculaire, en son organisation, en sa complexification, tout autant que dans sa psychogenèse, son comportement et ses associations. *La Genèse du vivant* se réfère à une bibliographie étendue à toutes les disciplines biologiques et dont les résultats sont toujours présentés avec ordonnance, précision et une très grande clarté. Le titre même du livre en souligne la portée. Il est l'œuvre d'un de nos plus grands maîtres de la zoologie pour qui « la vie » n'a de réalité que dans les « êtres vivants ». C'est de ceux-ci qu'il s'agit, dont la structure est nécessaire et suffisante pour qu'ils soient dans cet état physique particulier qui implique l'« état de vie ».

La première partie est consacrée à l'examen des caractères propres au vivant. Elle en définit l'originalité, l'individualité, l'autonomie, l'autoconstruction, par suite de l'assimilation, et, par conséquent, la croissance et la reproduction qui est une *duplication* dans le maintien de son hérédité, mais aussi dans la possibilité d'une complexification de plus en plus spécialisée. Par ses possibilités de complexification, le vivant paraît s'opposer au principe de dégradation de l'énergie. Il s'accorde plutôt à un univers en perpétuel renouvellement, sans commencement ni fin, et dont l'entropie serait constante.

Les formes les plus élémentaires dans lesquelles se réalise « l'état de vie » sont les virus et les bactéries, ce qui nous introduit dans la chimie du vivant, l'architecture de ses protéines, la signification de ses enzymes, l'énergétique biologique dont le réservoir est l'adénosine triphosphate, et permet de considérer le vivant aussi bien en anaérobiose qu'en aérobiose.

Cependant, le vivant est essentiellement structuré, ce qui lui confère son autonomie dans le milieu physique où il est apparu. Cette organisation vivante est le résultat de coordination dynamiques, d'une autorégulation physiologique qui en fait une machine cybernétique où l'informa-

tion suscite nécessairement la rétroaction : « le secret de la vie », selon l'expression de Wiener. C'est en effet au niveau du vivant que la *théorie de l'information* trouve sa plus parfaite application par les corrélations sensorielles, nerveuses, hormonales. Elle y est contenue déjà dans le matériel héréditaire ou génome, ce qui amène un exposé remarquable et clair de ce qu'il faut entendre par l'information génétique.

A ce point de son exposé, l'auteur envisage la multiplication de l'organisme vivant en conséquence de sa croissance, de son développement. La multiplication est presque exclusivement sexuelle. Les bactéries conjuguent. Le zygote diploïde qui en résulte est transitoire, il n'a reçu qu'un fragment du chromosome du donneur. C'est une fécondation « partielle », une « méromyxie ». Cependant il y a eu transfert, échange du matériel génétique entre les cellules conjointes. Cette conjugaison imparfaite, incomplète, n'en présente donc pas moins le caractère de la sexualité.

La sexualité véritable est alors envisagée dans les êtres unicellulaires et pluricellulaires. Si diverse qu'elle soit en ses manifestations, la reproduction sexuée présente dans toutes les séries des métaphytes et des métazoaires, et par ses processus essentiels, une homogénéité étonnante qui témoigne de l'unicité du règne vivant. Par un exemple simple, A. Vandel en définit le déroulement fondamental.

La fécondation de l'ovocyte entraîne l'autocréation organogénétique au cours de l'ontogenèse. L'auteur la définit comme une épigénèse que déterminent, conditionnent, ordonnent, les corrélations biochimiques intercellulaires, intertissulaires et qui s'achève par l'organisation fonctionnelle représentative de l'espèce. A. Vandel la décrit de la façon la plus heureuse par un exemple et en son aspect à la fois le plus élevé et le plus spécialisé, celle du système nerveux, organe de la mobilité et de la sensibilité de l'animal dont l'« ensemble de réactions autorégulées et synchronisées se traduisent par un comportement harmonieux et généralement adapté au but ». Ainsi la structure fonctionnelle autocréée par le vivant est nécessairement finalisée. L'acte nerveux peut être *inné* et il prolonge alors l'organogenèse, il en est l'aboutissement. Il peut être *appris* par information du milieu.

La première partie de l'ouvrage s'achève en considérant et en définissant l'intelligence spécifique, l'intelligence individuelle, l'intelligence dans la vie sociale, sommet de l'état du vivant.

Le vivant qui se construit est capable de complexification croissante, qui le « dégage progressivement de l'emprise toute-puissante de l'hérédité, c'est-à-dire de la stabilité ». Elle le libère. « L'idée du vivant ne saurait être dissociée de l'évolution. » Découverte au seuil du XIX^e siècle, l'évolution a introduit en biologie la notion de temps, de durée que les biotopes radioactifs permettent d'évaluer aujourd'hui avec une précision relative mais satisfaisante.

Reprenant les idées formulées si heureusement dans son livre précédent, *L'homme et l'évolution* (2^e édition 1950), A. Vandel distingue la « spécialisation » de l'« évolution ». L'origine des espèces est une « fragmentation d'un type structural ». C'est donc un processus secondaire, un aboutissement de l'évolution proprement dite qui, elle, est une « typogenèse. La typogenèse précède la spéciation. L'évolution ne peut donc se réduire à l'adaptation au milieu », ce en quoi consiste souvent l'action de la sélection naturelle dans la répartition, la localisation des espèces.

Dans une philosophie évolutive, « l'origine de la vie » s'intègre

dans la cosmologie. Elle est un résultat de la constitution de l'Univers : sur notre planète, son apparition caractérise une des dernières phases de la géophysique. Selon les données de la microphysique actuelle, reprenant la notion de l'atome, l'évolution de la matière vers l'état de vie, l'auteur renouvelle pour nous la grande fresque lucrétienne du *De Rerum Natura*. Il conclut : « L'Univers est homogène. Aussi loin que porte notre investigation, nous le trouvons constitué des mêmes éléments. De l'atome à l'homme, nous pouvons suivre, sans rupture, la complexification des structures. Oui, vraiment, l'homme n'est pas un étranger dans le monde. Nous sommes des citoyens de l'Univers » (p. 176).

Réexaminant le problème de la génération spontanée, plus exactement celui de l'origine de la biosphère à partir de la lithosphère, évoquant les expériences récentes sur la synthèse des constituants des acides nucléiques. A. Vandel conclut : « Ainsi les éléments constitutifs des êtres vivants n'ont pas été synthétisés au hasard. Les réactions et les liaisons chimiques, qui se déroulent sur la « Terre primitive », ou dans les appareils de laboratoire, aboutissent toujours à la formation des composés essentiels entrant dans l'édification du vivant. On peut donc être assuré qu'au cas où une autre planète parviendrait au même stade que la Terre, elle donnerait naissance à une « vie », sinon identique, du moins très voisine de la vie terrestre. La vie est la conséquence d'un certain état de l'Univers » (p. 189).

Les substances organiques s'étant synthétisées au sein des mers sous l'action des rayons ultraviolets qu'aucun écran d'oxygène n'interceptait dans l'atmosphère, se pose dès lors le problème du mécanisme par lequel s'édifient les êtres vivants. A. Vandel distingue plusieurs phases. La première voit la formation dans « la soupe chaude » des océans, des constituants des acides nucléiques, celle d'un cytoplasme énergétique et métabolique, celle d'une membrane donnant à l'être vivant son individualité, son autonomie. Cet être vivant initial n'a cependant qu'une vie précaire, « bactérienne » et anaérobique. Dans la deuxième phase, la fonction chlorophyllienne apparaît. Elle s'accompagne de la production d'oxygène et assure une vie autotrophe et aérobie et, par conséquent, plus intense. La troisième phase est celle de la divergence entre la vie végétale autotrophe et la vie animale hétérotrophe. L'une et l'autre ont une souche commune dont les phytoflagellés donnent aujourd'hui le modèle. « Le rôle des végétaux est immense. Mais figés en leur immobilité, leur destinée est définitivement engagée dans une voie sans issue. » Dans la quatrième phase s'épanouit la promotion animale. Alors s'ouvre la grande histoire du règne animal aux complexifications puissamment diversifiées. La phylogenèse zoologique se fait par paliers successifs, *planuliforme*, *triploblastique*, *cœlomates protostomiens* et *cœlomates deutérostomiens*. La succession de ces stades peut être contestée : la phylogenèse animale a suivi sans doute d'autres voies qu'un examen plus rigoureux des faits de la paléontologie, de l'anatomie comparée, de l'embryologie comparée permet de retracer. Peu importe d'ailleurs. A ce point de l'exposé le problème de l'origine des vertébrés se pose, et à leur sujet l'auteur fait appel judicieusement à la poedomorphose comme un des processus de leur évolution.

L'ouvrage se couronne par l'évolution humaine, la céphalisation, la station bipède dans « l'homme du Tertiaire », la venue des Australopithecidae, l'apparition enfin des Hominidae : *homo habilis*, *erectus*, *néanderthalensis*, *sapiens*. L'intelligence individuelle existe chez les animaux,

mais compte peu auprès de l'intelligence spécifique. Chez l'*homo sapiens*, au contraire, l'intelligence individuelle l'emporte. Elle devient prodigieuse, créatrice d'outils, de machines, d'industries, d'arts. Elle est conceptuelle. Le milieu de l'*homo sapiens* est avant tout la société elle-même qu'il compose. L'éducation prend alors une signification nouvelle, proprement humaine, c'est une « ontogenèse psychique et postnatale » qui se substitue en tant que mode de transmission à l'hérédité génétique : « L'éducation, la seule méthode dont nous disposons pour élever le niveau humain » ! Elle permet d'atteindre à une culture qui consiste « à suivre le développement intellectuel de l'humanité qui s'accélère de jour en jour. Cette obligation requiert de chacun de nous un effort constant qui ne doit point se relâcher jusqu'au jour de notre mort. Notre vraie richesse, c'est ce merveilleux accroissement de nos connaissances qui nous permet de mieux comprendre ce que nous sommes et d'orienter notre destinée » (p. 262). A. Vandel ajoute encore : « Nous sommes sur le point d'être submergés par la production intellectuelle du monde moderne. Notre cerveau construit pour fonctionner dans un Homme paléolithique paraît bien insuffisant pour satisfaire aux besoins de l'humanité présente et plus encore aux obligations du monde futur. Grave problème auquel il convient de réfléchir. »

Jetant alors un regard sur l'évolution humaine et la destinée que lui réserve l'incessant développement démographique et culturel, Albert Vandel conclut : « S'il est affligeant de voir détruire la jeunesse et l'espoir des peuples en des guerres fratricides, il serait aussi pernicieux de laisser l'humanité se reproduire de façon anarchique à la façon des rats et des lapins. Cette multiplication désordonnée s'oppose à la véritable promotion humaine qui vise plutôt à la qualité qu'à la quantité. Nous avons trop d'analphabètes, de paysans et de soldats, véritables reliques de l'époque néolithique. Alors que nous aurions besoin d'hommes sages et cultivés » (p. 265).

Paul BRIEN.

Aspects sociaux de la pollution des eaux douces. Etude d'écologie humaine, 145 pages, 16 × 24. Ed. de l'Institut de Sociologie de l'Université Libre de Bruxelles, 1968.

Ce volume rassemble les diverses communications qui ont été présentées par des spécialistes de plusieurs disciplines, ainsi que les débats auxquels elles ont donné lieu au cours d'un colloque organisé en 1966 par l'Institut de Sociologie de l'Université Libre de Bruxelles.

Le thème choisi, *Les aspects sociaux de la pollution des eaux douces*, apparaît à la fois comme important et actuel.

D'abord, les problèmes de l'eau s'avèrent de nos jours importants au point de préoccuper, à des degrés divers, certes, les autorités qui se veulent responsables vis-à-vis de leur pays; la Décennie hydrologique internationale, mise sur pied en 1965 sous l'égide de l'Unesco, en est une illustration.

D'autre part, le thème s'intègre dans un concept plus vaste, que l'on retrouve comme fil directeur des débats, à savoir : dans le monde actuel, les accidents ou les dommages que subissent les collectivités humaines sont causés souvent de manière imprévue par des effets seconds des progrès techniques et matériels; le phénomène de la pollution des eaux douces en est un exemple frappant résultant à la fois de l'industrialisation et de l'urbanisation.

Les orateurs, choisis délibérément dans des milieux très divers, ont mis en relief la complexité des problèmes soulevés ainsi que les interactions qui existent parmi les domaines politiques, administratifs, techniques, économiques et sociaux.

Le professeur Jean-Paul Harroy, qui a dirigé les débats, a préalablement brossé une vue d'ensemble du rôle de l'eau dans la vie des collectivités humaines.

Les autres communications traitent de la nature et des mécanismes de la pollution des eaux douces, des effets de la pollution sur les consommations humaines, du rôle de l'eau dans le tourisme et la récréation.

Les procédés d'épuration des eaux polluées, le rôle des pouvoirs publics et du secteur privé dans la lutte contre la pollution, ainsi que certains aspects de la coopération internationale dans ce domaine sont aussi passés en revue.

Ces diverses communications, au développement parfois inégal, abordent sous diverses facettes l'un des problèmes majeurs de notre temps; à ce titre, et eu égard au fait qu'elles sont rédigées d'une manière très accessible pour un profane, la lecture de ce volume présente un intérêt évident pour quiconque se veut cultivé et au fait de l'actualité.

Jacques MALBROUCK.

Pierre WIGNY et associés, *La nouvelle bibliothèque de l'honnête homme*. Imprimerie Excelsior, Anvers, 1968. 804 pages, 250 F.

Cet important ouvrage pourrait porter le sous-titre de « bibliographie générale commentée »; mais ce serait limiter le but auquel se sont astreints les auteurs. Car c'est plus qu'une bibliographie sur tous les sujets dignes de l'intérêt de « l'honnête homme du xx^e siècle ». Cet ouvrage est plutôt un guide amical et indispensable à l'universitaire au sens large, à celui qui désire jeter un regard curieux sur des disciplines qui ne sont pas la sienne. Et l'on sait combien il est utile d'être guidé dans le choix d'ouvrages de base et de référence. Qui n'a perdu de longues heures à chercher un ouvrage général sur une matière où il désirait seulement s'informer et combien de fois l'ouvrage choisi ne s'est-il pas révélé trop limité ou trop compliqué? Le livre publié sous la direction du Ministre Pierre Wigny et édité grâce au mécénat que pratique la Banque de Paris et des Pays-Bas répond à ce besoin. Il propose une sélection d'ouvrages présentés par les spécialistes de chaque discipline. Pour chacune de celles-ci les auteurs ont signalé en les commentant les ouvrages de base et de référence qui leur semblent le plus profitables à être lus par « l'honnête homme » désireux d'avoir des lumières sur tout. Tel le guide Michelin, certains titres sont marqués d'un ou de deux astérisques : il s'agit alors soit d'ouvrages que l'on doit lire en premier lieu pour acquérir une connaissance de la discipline, soit d'ouvrages dignes de figurer dans la bibliothèque de quiconque se pique de cultiver son esprit.

Cette sélection est basée sur le principe de ne retenir que les ouvrages dont l'intérêt dépasse l'actualité et qui peuvent être accessibles à celui qui « désire mieux connaître une matière, sans en posséder le jargon ni avoir fait dans ce domaine des études spécialisées ».

Les soixante-deux disciplines couvertes participent à l'ensemble des grandes orientations de la science : Histoire et Civilisations, Littératures et Cultures, Arts, Sciences morales, Droit et Sciences politiques, Sciences

économiques et sociales, Sciences naturelles et exactes. Il est normal que certains auteurs aient mieux compris que d'autres le but de l'ouvrage; ainsi certains ne voulant pas être incomplets ont cité des ouvrages qui sont déjà fort spécialisés. Néanmoins, dans l'ensemble, ce livre constitue une somme de documentation raisonnée qui est infiniment précieuse pour celui qui veut mettre à profit le temps consacré à la lecture instructive.

Signalons enfin que plusieurs membres éminents de l'Université Libre de Bruxelles ont participé à cette œuvre : M. Doucy (Aide aux pays sous-développés), M. Abel (Littérature et Culture arabes), M^{me} Abel-Seny (Littérature et Culture japonaises), M. Willequet (Histoire contemporaine), M^{me} Dorsinfang-Smets (L'Art dans les cultures des autochtones des Amériques), M. Ganshof van der Meersch (Droit constitutionnel et Droit international public), M. Perelman (Morale), M^{lle} Préaux (Grèce antique), M. Plard (Littérature et culture allemandes).

Michel VANDEN ABEELE.

370
18/3



REVUE DE L'UNIVERSITÉ

de Bruxelles

NOUVELLE SÉRIE

(VINGT ET UNIÈME ANNÉE)

JANVIER-AVRIL 1969



2-3

SOMMAIRE

J.-Cl. MARGOLIN, Rationalisme et irrationalisme dans la pensée de Jérôme Cardan	89
L. SOMVILLE, La guerre des deux rives. Paris, 1912	129
M. WILMET, Un procédé d'anticipation en français contemporain	155
M. VANDEN ABEELE, Les structures universitaires à l'étranger	166
M. JACQMAIN, Les définitions des termes « Fiandra », « Fiammingo » et « Fiamminghi » proposées par les encyclopédies italiennes contemporaines	196
Thèses	214
Bibliographie	222



RÉDACTION : 56, AVENUE FRANKLIN ROOSEVELT, BRUXELLES 5

ADMINISTRATION : 31, AVENUE DES COCCINELLES, BRUXELLES 17

PUBLICATION BIMESTRIELLE



COMITÉ DE RÉDACTION

M^{lle} L. de BROUCKÈRE
(Faculté des Sciences)

M. J. BARTIER
(Faculté des Sciences sociales, politiques
et économiques)

M. P. BERTELSON
(Ecole des Sciences psychologiques
et pédagogiques)

M. C. DELVOYE
(Faculté de Philosophie et Lettres)

J. DE VOOGHT
(Faculté des Sciences appliquées)

M. R. PIRSON
(Faculté de droit)

M. P. RIJLANT
(Faculté de Médecine)

M. E. JANSON
(Directeur)

M. E. JANSSENS
(Secrétaire)

La rédaction est établie à Bruxelles, 56, avenue Franklin Roosevelt.

L'administration est assurée par M. E. Janssens, 31, avenue des Coccinelles, Bruxelles 17.

Abonnements :

Les abonnements partent du 10 octobre.

Il y aura cinq numéros par an, espacés d'environ deux mois.

Abonnements annuels (5 numéros) . . . 250 francs

Prix de vente au numéro 70 francs

Numéro double 140 francs

Numéro triple 210 francs

Le prix de l'abonnement doit être versé au compte de chèques postaux n° 3118.71 de M. Janssens, 31, avenue des Coccinelles, Bruxelles 17.

Publiée avec l'appui du Ministère de l'Education nationale

Rationalisme et irrationalisme dans la pensée de Jérôme Cardan (*)

par Jean-Claude MARGOLIN,

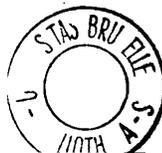
Professeur au Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance

Si la vie de Jérôme Cardan ⁽¹⁾, « médecin milanais », est fertile en épisodes pittoresques, voire burlesques, dramatiques, pitoyables, avec ses heures de gloire et ses heures — plus nombreuses — de misère, sa destinée posthume est bien à la mesure de cet extraordinaire personnage auquel l'histoire n'a pas encore su assigner de place. Il faut dire que l'homme a tout fait pour brouiller les pistes, même en écrivant cette autobiographie surprenante ⁽²⁾, dont on ne sait trop ce qu'il faut admirer de son réalisme impudique, de son audace philosophique, des hallucinations mêlées au récit, des digressions mathématico-généalogiques, des colères vengeresses, des appels

(*) Cet article reprend le texte d'une conférence faite à l'Institut d'histoire du christianisme de l'U.L.B. le mercredi 26 avril 1967.

⁽¹⁾ La bibliographie de Jérôme Cardan est considérable, mais la plupart des ouvrages et articles sont difficiles à consulter, et leurs renseignements historiques ne sont pas toujours sûrs. On consultera avec profit la thèse de Roger CHARBONNEL, *La pensée italienne au xvi^e siècle et le courant libertin* (Paris, Champion, 1917), en particulier pp. 274-299, pp. 340 et suiv., et celle de Henri BUSSON, *Le Rationalisme dans la littérature française de la Renaissance (1533-1601)* (Paris, Vrin, 1957, nouvelle édition, revue et augmentée), pp. 212-220, 393-396, 459-462, etc. Aucune étude d'ensemble sur la pensée de Cardan n'a paru depuis assez longtemps, aucune ne semble annoncée pour le moment.

⁽²⁾ Intitulée par lui *De vita propria liber*. Le manuscrit, dont on n'a pas retrouvé de trace, fut édité pour la première fois à Paris, en 1643, par Gabriel Naudé. Autres éditions : Amsterdam (1654), Lyon (1663). Le texte dut être composé en 1575-1576. Il en existe une traduction allemande (Hermann Hefele, Iena, 1914), une traduction italienne (Angelo Bellini, Milan, 1932), une traduction française (*Ma vie*, trad. Jean Dayre, Paris, 1935).



à la pitié, de l'absence totale de composition, et dont rien ne prouve, en fin de compte, qu'elle ne soit pas le fruit d'un rêve éveillé. Pour nous, praticiens ou non de l'automobile, qui connaissons ou qui ignorons le principe du système dit à la Cardan ⁽³⁾, quand songeons-nous à rapprocher le nom commun du nom propre, cette ingénieuse suspension appliquée à l'extrémité de l'arbre de transmission, de l'homme qui en fit l'invention, parmi les milliers d'autres ⁽⁴⁾ dont il se déclare ingénument l'auteur? Mathématicien, ingénieur, philosophe, astrologue, médecin, observateur de la nature et de l'âme, critique social pertinent, discutant Aristote et faisant l'horoscope du Christ ⁽⁵⁾, cherchant la raison des effets mais désarmé devant les arcanes du nombre sept, caractériserons-nous Cardan en suivant l'opinion de son contemporain, le philosophe et médecin espagnol Francisco Sanchez, quand il voyait en lui « un philosophe et médecin très savant de notre temps, mais à la fois tout à fait irrationnel, et ressemblant davantage à un homme en délire qu'à un homme équilibré ⁽⁶⁾ »? Il est évidemment trop tôt pour répondre à cette question, mais elle me servira d'introduction au problème que je me propose d'examiner rapidement devant vous : celui des

⁽³⁾ Ce système mécanique, décrit au livre IX du *De rerum varietate*, hante beaucoup l'imagination scientifique de ses contemporains : il est difficile de prétendre qu'il en soit l'inventeur unique. Il semble même que Vinci en soit l'inventeur véritable. Cf. P. DUHEM, *Les origines de la statique*, 2 vol., Paris, 1907; Id., *Etudes sur Léonard de Vinci*, 3 vol., Paris, 1906-1913; R. DUGAS, *Histoire de la mécanique*, Neuchâtel, 1950; *Histoire générale des sciences*, P.U.F., t. II (La science moderne), 1^{re} partie, ch. 3 par A. KOYRE.

⁽⁴⁾ Cf. *infra*, n. 65.

⁽⁵⁾ Ce qui lui causera les pires ennuis, dans sa carrière professionnelle et dans sa vie personnelle. Dans son *Amphitheatrum* (exerc. VII), Vanini entreprend de lui démontrer non sans véhémence l'absurdité de cet horoscope, dans son principe et dans ses calculs.

⁽⁶⁾ On pense aussi au jugement de GARASSE (*Doctrina curieuse*, I, 3, p. 24) : « Hierosme Cardan, l'un des plus raffinés athéistes que le monde porta jamais, avoit le tymbre de la cervelle aussi fessé comme la conscience tarée. » Jules-César Scaliger, qui ne l'aimait guère — comme on peut le voir dans la réfutation de ses idées connue sous le nom d'*Exotericarum exercitationum liber ad Hieronymum Cardanum* (Paris, Vascosan, 1557) — affirme que s'il s'élevait souvent au-dessus de l'intelligence moyenne des hommes, en beaucoup de choses, il paraissait au-dessous de celle des petits enfants (d'après BAYLE, art. *Cardan*, note H; cité par H. BUSSON, *op. cit.*, p. 214). Cf. *Judicium de Cardano*, in BAYLE, art. *Cardan*, note U.

rapports entre les éléments rationnels et les éléments irrationnels de la pensée de Cardan.

Généralement, les commentateurs et les critiques de Cardan n'ont voulu ou n'ont pu voir en lui que le philosophe rationaliste ou l'extravagant irrationaliste (?). Cette vision sélective est naturellement révélatrice d'options philosophiques ou religieuses de la part des critiques, comme on peut s'en rendre compte en confrontant les jugements de deux personnalités très différentes de la première moitié du XVII^e siècle : le Père Marin Mersenne (8) et le célèbre bibliothécaire Gabriel Naudé (9).

Pour le savant, théologien et philosophe, ami de Descartes et pionnier de la physique nouvelle, les idées de Cardan sont aussi extravagantes d'un point de vue scientifique que d'un point de vue religieux (10). Mais, voulant se faire le champion de la pensée rationnelle, Mersenne se place uniquement sur le terrain de la raison, et c'est à l'astrologie judiciaire du médecin italien qu'il s'en prend essentiellement dans ses *Quaestiones in Genesim* (11). Il met au défi tous les astrologues de citer un seul savant qui ait découvert quelque chose au moyen de leurs recettes, et il se plaît à les mettre en contradiction les uns avec les autres (12). Attaquant sur le terrain solide de la causalité physique, il admettrait à la rigueur une causalité *in naturalibus*, mais la fameuse doctrine du microcosme, à laquelle se ralliaient d'ailleurs presque tous les esprits scien-

(?) Henri Busson insiste surtout sur l'aspect rationaliste de Cardan, R. Charbonnel sur l'intérêt manifesté par Cardan pour l'astrologie. Pour Mersenne, il était le type même du philosophe irrationaliste (voir plus loin).

(8) Cf. surtout R. LENOBLE, *Mersenne et la naissance du mécanisme*, Paris, 1942.

(9) Voir, entre autres, R. CHARBONNEL, *op. cit.*, pp. 49-65, et les *Portraits littéraires* (t. II) de SAINTE-BEUVE. Sa carrière de bibliothécaire fut marquée par quelques noms de grands personnages : d'abord le président de Mesmes, plus tard le cardinal de Richelieu et Mazarin, dont il organisa la célèbre et riche bibliothèque.

(10) C'est au nom de la raison et par le raisonnement que Mersenne entend combattre Cardan et triompher de lui. Mais c'est le savant et le religieux qui s'expriment tout à la fois.

(11) 1623. R. LENOBLE analyse sa polémique contre Cardan, avec de nombreux textes à l'appui. Cf. aussi *L'impiété des déistes*.

(12) Notamment Paracelse.

tifiques de la Renaissance ⁽¹³⁾, lui paraît ridicule, comme la médecine astrologique qui en découle. Pour faire voir en bon « cartésien » le caractère inepte d'une causalité magique, il essaie de se placer pour un moment dans l'optique de l'astrologie et montre à quelles contradictions elle aboutit, sans compter qu'une telle causalité est la négation même de tout principe d'intelligibilité et d'ordre dans l'univers naturel.

Laisant de côté toute cette partie de l'œuvre de Cardan et tout l'aspect irrationnel de sa personnalité, le rationaliste et sceptique Gabriel Naudé ⁽¹⁴⁾, éditeur de Cardan ⁽¹⁵⁾, grand érudit, franc-parleur et franc-jugeur, insistera au contraire sur l'esprit critique de son héros ⁽¹⁶⁾, le rattachant à l'école padouane et au mouvement averroïste ⁽¹⁷⁾, s'attachant à montrer le caractère positif de sa théorie des races et des climats ⁽¹⁸⁾, son souci d'explication causale, la valeur analytique de ses descriptions techniques, la place éminente qu'il assigne à l'homme, libéré des entraves de la religion.

⁽¹³⁾ On la trouve sous-jacente dans les théories scientifiques, philosophiques ou médico-philosophiques, la littérature et l'art de l'époque. « Le rapport de l'âme au corps, dans le microcosme humain, n'est-il pas dans le cosmos, celui de la nature au grand corps qui l'anime ? » (Léonard de Vinci). Cette conception de l'homme, microcosme dans le macrocosme, n'est d'ailleurs pas née à l'époque de la Renaissance : on la trouve exprimée chez plusieurs philosophes grecs présocratiques. C'est chez l'astrologue et médecin kabbaliste Robert Fludd (1574-1637) que l'on peut trouver l'exposé le plus complet de la doctrine « macrocosme-microcosme ».

⁽¹⁴⁾ « Esprit avisé, éveillé, toujours sur le qui-vive, écrit R. CHARBONNEL (*op. cit.*, pp. 49-50), se prêtant aux multiples doctrines sans jamais se livrer à aucune d'elles, un sage délicieux et sans nulle raideur... » Sceptique même à l'égard de Cardan, qu'il n'a pas hésité à traiter lui aussi de fou, malgré l'intérêt qu'il manifesta pour sa personnalité et son œuvre. Ce jugement est à la mesure de son éclectisme en matière littéraire et philosophique.

⁽¹⁵⁾ Cf. n. 2.

⁽¹⁶⁾ Cf. son *Apologie pour les grands personnages faussement accusés de magie*, 1625, et les *Naudaeana*, Paris, Florentin, 1701. Cf. jugements de Naudé in CHARBONNEL, p. 61.

⁽¹⁷⁾ Outre les pages consacrées à Averroès et à l'averroïsme par Charbonnel et Busson dans leurs livres, cf. RENAN, *Averroès et l'Averroïsme*, qui étudie particulièrement l'Université de Padoue, comme centre très actif du rationalisme européen.

⁽¹⁸⁾ Qui sera amplifiée et approfondie par Jean Bodin. Mais Cardan y revient dans plusieurs chapitres de ses livres, notamment dans le *De subtilitate* et le *De rerum varietate* (VIII, 43). Cf. n. 30 et 98.

En réalité, dans les milliers de pages de ces épais *in-folio* ⁽¹⁹⁾ qui n'ont pas encore trouvé leur courageux explorateur, tout a été affirmé, les propositions les plus contradictoires foisonnent, et souvent à une très faible distance les unes des autres. D'autre part, en dépit de sa grande originalité en tant qu'individu, le penseur Cardan a bien assimilé l'esprit de son temps, où les systèmes d'analogies et la fluidité des concepts donnent à la pensée scientifique, artistique ou philosophique une liberté d'allure qu'il n'est pas possible d'imaginer dans l'univers cartésien ou dans le cadre d'une esthétique classique. Aussi serait-ce une erreur méthodologique, à mon sens, de séparer les deux aspects de cette œuvre et de cette personnalité ⁽²⁰⁾. Il est également difficile, sinon artificiel, de découvrir un centre de gravité dans cette production multiforme et abondante, où le pire voisine avec le meilleur. Je me propose cependant d'examiner la méthode ou le système de pensée de Cardan, confronté avec des aspects contradictoires de sa philosophie naturelle et de sa philosophie sociale. Nous pourrions apprécier ici ou là la qualité de ce tissu plus ou moins serré de rationalité et d'irrationalité, fabriqué patiemment ou fougueusement par l'auteur de la *Subtilité*, de la *Variété des choses*, de la *Sagesse civile*.

*
**

C'est en effet à ces trois principaux ouvrages ⁽²¹⁾ que j'emprunterai presque toute la matière de mon analyse et de mes

⁽¹⁹⁾ Edition des *Opera omnia*, publiée à Lyon, en 1663, par les soins de Ch. Spon (J. A. Huguetan, 10 vol.). On pourra avoir une idée de l'ampleur et de la variété des sujets traités par Cardan (sans compter ses multiples digressions) en se reportant à la bibliographie (incomplète!) de R. CHARBONNEL (*op. cit.*, pp. S-T-U).

⁽²⁰⁾ Comme on le fait généralement, comme l'ont fait — malgré leurs jugements nuancés — R. Charbonnel et H. Busson, ainsi que des critiques plus modernes. Il faut reconnaître que l'unité n'est pas une caractéristique évidente de l'œuvre de Cardan.

⁽²¹⁾ 1) *De Subtilitate* (l. XXI), Nuremberg, 1550, in-f°; — Paris, Fezandat et Granjon, 1551, in-8°; — Lyon, Rollet, 1554, 1559, in-8°, et Bartholomaeus, Honoratus, 1580, in-8°; — Bâle, Lucius, 1554; 1560 et 1611, ex officina H. Petri, avec l'*Apologia contra calumniatorem*. 2) *De Rerum varietate libri XVII*, Bâle, 1557, in-f°; H. Petri, 1581. *Ibid.*, Avignon, Matthaeus Vicentius, 1558, in-8°; — 1580, Lyon, Honorat. 3) *De Sapientia*, lib. V quibus omnis humanae vitae cursus vivendique ratio explicantur. Nuremberg, 1584, in-4°, J. Petreius; — Genève, Chouet, 1624, in-8° (avec le *De consolatione*); — Paris, 1661, in-12.

exemples. J'aimerais examiner pour commencer la double attitude de Cardan à l'égard du problème des miracles et de la causalité astrale. Notre conception de la rationalité et de la logique a de la peine à admettre que le naturalisme sceptique et fortement imprégné d'averroïsme, du médecin milanais, lui fasse rejeter un système d'explication par le surnaturel et admettre que les astres dirigent la destinée des individus comme celle des peuples. Mais c'est que nous avons trop facilement tendance à dissocier par l'analyse et en fonction de nos propres habitudes mentales ce qu'une juste appréciation de l'histoire des idées, des sentiments et de l'imagination devrait considérer globalement. Nous verrons d'ailleurs que cette apparente contradiction se dissout quand nous essayons de comprendre l'attitude philosophique et affective de Cardan à l'égard de la nature.

Henri Busson fait justement remarquer la dette immense que notre auteur a contractée à l'égard de Pomponazzi et de sa théorie des miracles ⁽²²⁾. Mais l'influence de Cardan fut plus grande que celle du philosophe padouan, car les cours de ce dernier ne s'adressaient qu'à un public restreint, et son *De Incantationibus* ne fut imprimé qu'en 1556 ⁽²³⁾. Au contraire, Jérôme Cardan avait diffusé beaucoup plus largement ces idées audacieuses dès 1545, dans son traité *De l'Immortalité*, dont il est bon de rappeler le titre latin : *De immortalitate animorum* ⁽²⁴⁾, c'est-à-dire De l'immortalité des âmes. Je sais bien que les latinistes pourront discuter, certains prétendant que le pluriel désigne les âmes individuelles, l'âme *des* hommes; et si l'on songe au célèbre traité de Ficin qui porte le même titre, mais avec une intention différente (la *Theologia platonica, De immortalitate animorum*) ⁽²⁵⁾, cette interprétation pourrait s'admettre. Mais la lecture du traité de Cardan ne fait pas sub-

⁽²²⁾ *Op. cit.*, pp. 46-64. Cf. en particulier le *De fato* de Pomponazzi. Voir CHARBONNEL, pp. 227-231, 245-248, 267-270.

⁽²³⁾ Busson remarque (p. 216) : « Cela explique que nous trouvons avant 1550 si peu d'attaques contre les miracles et que celles que nous avons relevées chez Dolet et chez Vicomercato ont leur source en Cicéron et Aristote plutôt qu'en Pomponazzi. »

⁽²⁴⁾ *De Immortalitate animorum*, Lyon, Seb. Gryphius, 1545, in-8°.

⁽²⁵⁾ Cf. l'édition critique et la traduction française de Raymond MARCEL : *Théologie platonicienne, De l'immortalité de l'âme*, t. I (livres I-VIII), t. II (livres IX-XIV), Paris, « Les Belles-Lettres », 1964 et 1966.

sister longtemps le doute : le problème de l'immortalité est posé en même temps que celui de la pluralité et de la diversité des espèces d'âmes. Sans aborder l'examen des arguments en faveur de l'immortalité (49 selon Cardan, dont la précision numérique est moins le signe d'une inclination pour les mathématiques que d'une anxiété congénitale et d'une véritable boulimie) et des arguments contre cette même immortalité (54, d'après ses calculs et son exposé), on se contentera de rappeler le nerf de sa problématique, qui est l'averroïsme : « Pour l'unité de l'intellect, écrit-il, en partant de la nature, de l'origine, de l'essence de l'âme, nous la leur concédons à savoir nous acceptons les doctrines qui sont favorables à l'immortalité de l'âme : en effet, il n'y a pas plus de différence entre les hommes qu'entre les chevaux ou les chiens; tous semblent avoir la même origine, car tous ont dès l'âge le plus tendre les mêmes principes innés, comme les hirondelles ont la même façon de construire leurs nids ⁽²⁶⁾. » Dans la mesure où l'âme participe directement à l'intelligible, en tant que *mens*, elle échappe à la mort : Charbonnel l'a bien montré dans sa thèse sur *La pensée italienne au xvi^e siècle* ⁽²⁷⁾. L'intellect *passif* est au contraire menacé de dissolution, comme le corps lui-même. Or cette conception mitigée de l'immortalité se relie logiquement à l'argumentation contre les miracles, qui sera surtout développée dans le *De Rerum varietate* de 1557 ⁽²⁸⁾. En effet, selon Cardan et ses maîtres averroïstes, la *mens* est une substance éternelle, immatérielle, extérieure à l'homme, qui agit cependant en chaque corps, qui est liée à son activité. Mais les effets de cette âme intelligible, de cet intellect agent, dépendent étroitement de l'état du corps qui lui sert d'instrument. Quand l'alliance est médiocre, il en résulte un animal qui est l'homme, et qui a l'esprit commun. Mais quand il y a surabondance d'esprit, quand le corps en est

⁽²⁶⁾ *De Immortalitate animorum*, p. 188 (cité par Busson, pp. 214-215). Il définit l'intellect dans le *De Rerum varietate*, VIII, 42, de la manière suivante : « Mens est sempiterna substantia, imago rerum verarum, a materia segregata, extrinsecus homini adveniens. »

⁽²⁷⁾ Ch. III, p. 283, n. 1. Cf. *De Subtilitate*, XX, 1226 et *De Rerum varietate*, 159.

⁽²⁸⁾ La célébrité de Cardan n'était pas méconnue de son adversaire Scaliger. Celui-ci écrivait à Vascosan, dans son épître liminaire de *l'Exotericarum lect. liber V^{us}* (Paris, 1557) : « Cardani liber [*de subtilitate*] quanta nunc gratia regnet non ignoras. »

comme envahi ou inondé, alors un prophète peut apparaître⁽²⁹⁾. Une explication naturelle, fondée sur une théorie des climats et des races qui se croit et se veut positive est présentée en maints passages⁽³⁰⁾. C'est ainsi que, selon lui, la région des pôles ne peut produire de prophètes, car le corps des hommes qui y séjournent est trop grossier. Un pays comme la Palestine a pu produire au contraire un grand nombre de prophètes, car son climat était tempéré⁽³¹⁾. Ces idées ne sont pas particulières à Cardan, et elles ont déjà été exprimées timidement dès l'antiquité, et appliquées à toutes les formes de supériorité humaine, mais il est le premier à les avoir développées avec une belle conviction rationnelle avant Jean Bodin⁽³²⁾. « Les Péruviens sont remarquables par leur habileté au travail des mains, les Espagnols par leur agilité, les Orientaux par leur subtilité, les Turcs par la force, les anciens Egyptiens étaient mathématiciens, les Grecs philosophes; c'est le résultat de la nature de la *mens*, de la part qu'on en a, de l'usage qu'on en fait.. Certains même, tant par suite de leur religion, superstitieuse ou vraie, que par une propriété de leur nature et par la force de l'esprit lui-même, soit que les prières de David appelées psaumes aient le pouvoir de faire venir la lumière dans l'âme, soit qu'elles ne l'aient pas, il est certain en tout cas que, quand leurs corps sont purs et sobres, leurs âmes arrivent à prévoir l'avenir⁽³³⁾. » De ce texte célèbre du *De Rerum varietate*, cité et traduit par Busson, nous ne retiendrons que le principe d'une explication naturelle ou naturaliste. Oublions ce que cette psychophysiologie des peuples peut avoir de rudimentaire ou de conventionnel et, encore une fois, ne chaussons pas nos lunettes d'hommes du xx^e siècle pour apprécier ou

(29) « *Mens ipsa cum omni modo immiscetur, belluas facit... Cum mediocriter : homines... Cum copiose effunditur spiritus, non repugnante vi corporea, Propheta evadit...* »

(30) Cf. P. (François), n. 98.

(31) Cf. GARASSE *Doctrine curieuse des beaux Esprits de ce temps*, I, 3, pp. 24-25. Voir aussi *ibid.*, VII, 22, pp. 943-944; CARDAN, *De animorum immortalitate*, Solutio quorundam problem., édit. de 1663, II, pp. 533-534.

(32) On trouve déjà une esquisse de cette théorie chez POMPONAZZI, dans son *De Incantationibus*, IV, V, p. 244. Cf. aussi VANINI, *Amphitheatrum* (cité par CHARBONNEL, pp. 376-377).

(33) *De Rerum varietate*, p. 313. Les citations latines sont faites d'après l'édition hâloise de 1557. Les traductions françaises sont de Busson ou de Charbonnel.

critiquer la relation causale de la chasteté et de la sobriété au don de prophétisme. Remarquons en passant que, dans la plupart des civilisations et dans l'imagination mythique des peuples, cette liaison a toujours été établie, s'imposant même comme une évidence : un enfant, une vierge, l'« innocent du village », le Prince Muichkine, l'« idiot », le don de double ou de longue vue semble accordé, par une faveur du Ciel, à celui que l'expérience du monde et des hommes a encore préservé de sa souillure. L'idée que veut faire admettre Cardan, c'est que les effets les plus extraordinaires ont des causes très ordinaires; et pour peu qu'il leur attribue ou qu'il cherche à leur attribuer une origine naturelle, il est prêt à croire à ce qui nous paraît être de la dernière extravagance : ne pense-t-il pas que tout est signe et symbole, ne voit-il pas lui-même les événements futurs dans ses songes et sur ses ongles? Il n'y a point de miracle, il n'y a qu'une magie naturelle (le mot le plus important étant l'adjectif). Son scepticisme, lié à sa volonté d'explication rationnelle, nous rappelle parfois le Cicéron du *De divinatione*. Parfois, dans les églises, on crie au miracle en présence de statues de saints qui se sont couvertes de sueur : « Cela provient, dit Cardan dans le *De Subtilitate*, de ce que le suc gras, cédant à l'action de la chaleur — surtout quand souffle le vent du Midi et quand il s'agit de statues en bois de cèdre, d'olivier, de vigne ou de cyprès, — ressemble à de la sueur et facilite la méprise ⁽³⁴⁾. » Dans un autre passage de cette Somme, au livre de la Clarté ⁽³⁵⁾, et dans la section qui traite le plus scientifiquement des miroirs optiques, une autre réduction du fantastique au rationnel s'opère : certains soutiennent qu'ils ont vu brusquement des spectres; ces images ne résulteraient-elles pas de quelques combinaisons de miroirs? Oubliant son propre souci de cohérence, Cardan ne semble pas gêné, par ailleurs, pour croire lui-même à l'existence des fantômes, mais cela relève de son idiosyncrasie! Les exemples foisonnent, dispersés d'ailleurs dans les livres ou les chapitres les plus variés de ses ouvrages à caractère scientifique. Ici, dans

⁽³⁴⁾ Cité par CHARBONNEL, p. 296 (l. VIII). Quand elles ne sont pas de Busson ou de Charbonnel, les traductions françaises du *De Subtilitate* sont de Richard Le Blanc (*Les livres de Hierosme Cardan... intitulés de la subtilité et subtiles inventions, ensemble les causes occultes et raisons d'icelles*, Rouen, 1642, in-8°).

⁽³⁵⁾ L. IV.

la *Variété des choses* ⁽³⁶⁾, c'est au phénomène des feux follets qu'il s'attaque, et c'est lui qu'il se propose d'exorciser en quelques sorte : ces lueurs qui s'attachent la nuit aux pas du promeneur, s'immobilisant ou s'agitant au gré de sa démarche, et qui effraient les esprits crédules surtout quand elles apparaissent dans les cimetières ou autres lieux sinistres, ne sont pas les âmes embrasées des morts expiant leurs crimes; elles apparaissent aussi, comme on sait, et comme Cardan le savait aussi, dans les endroits marécageux et dans tous les lieux où des matières animales se décomposent. La chimie chasse les fantômes et les âmes errantes, même si l'auteur du *De Rerum varietate* ne savait pas qu'il s'agissait d'émanations de phosphore d'hydrogène spontanément inflammable à l'air. Là, dans la *Subtilité*, il s'efforce, sinon de réduire intégralement le caractère insolite et paradoxal des « monstres », du moins de leur conserver leur caractère naturel, même s'ils sont le produit d'une erreur ou d'une imperfection de la Nature ⁽³⁷⁾. Ailleurs, c'est à une psychologie de l'autosuggestion aux résonances très modernes qu'il fait appel, avec toute son expérience de médecin et d'homme, pour dissiper d'autres phantasmes, exorciser d'autres démons ⁽³⁸⁾. Voici maintenant, qu'à plusieurs reprises, il examine froidement et hardiment la destinée de Jeanne d'Arc, s'interrogeant sur ses dons de prophétie et l'intervention du surnaturel tout au long de sa carrière. Il a eu le loisir, au cours de son voyage en France ⁽³⁹⁾, d'examiner à Saint-Denis, dans la basilique, l'épée de la Pucelle; son passage à Rouen, place du Vieux-Marché, ramène à nouveau son esprit sur le sort de cette jeune Lorraine, libératrice de sa patrie et brûlée comme sorcière par les Anglais, avec la complicité des prélats et des théologiens politiques. Et il s'interroge, à la manière d'un philosophe rationaliste : « Quae si divino numine adjuta fuit, cur capta? Si non, quomodo tanta

⁽³⁶⁾ L. XIV.

⁽³⁷⁾ Sur ce point, il pense, comme saint Augustin, que la naissance des monstres peut annoncer des événements terribles ou merveilleux, mais il estime plus couramment que « la diminution du souffle divin engendre de grands dommages et la nature ainsi sevrée est exposée au mal ».

⁽³⁸⁾ *De Varietate rerum*, l. VIII.

⁽³⁹⁾ Voir l'article de François SECRET, *Cardan en France (Studi Francesi*, 1966, n° 30, pp. 516-524).

virgo peregit ⁽⁴⁰⁾ ? » (Si la puissance divine l'assistait, pourquoi fut-elle prise ? Si elle ne l'assistait pas, comment tant d'exploits furent-ils accomplis par une jeune fille ?) On songe au mot de Leibniz, qui n'en restera d'ailleurs pas à cette première et double interrogation de sa théodicée : « Si Deus est, unde malum ? Si non est, unde bonum ? » Mais revenons à Cardan, qui n'en finit pas de s'interroger sur le « cas » Jeanne d'Arc : « Enfin, si sa puissance surpassait les forces humaines en vertu de procédés magiques, pourquoi ne s'est-elle pas échappée après sa capture ? Si elle n'était pas une sorcière, pourquoi fut-elle condamnée ⁽⁴¹⁾ ? »

Ce genre de raisonnement, qui devait satisfaire l'esprit rationnel d'un Gabriel Naudé ou le « libertinage » médico-philosophique d'un Guy Patin ⁽⁴²⁾, n'est pas isolé dans l'œuvre de Cardan, bien loin de là, même si la destinée de Jeanne d'Arc est de celles qui le font le plus réfléchir aux grands problèmes d'ordre métaphysique et à la signification de la nature et de son efficace : c'est d'ailleurs, comme le rappelait récemment François Secret ⁽⁴³⁾, dans son *De naturalibus viribus*, qu'il revient sur ce problème général et ce cas particulier, en utilisant l'ouvrage que Jean Loys Micqueau avait publié en 1560, *L'Aureliae urbis memorabilis ab Anglis obsidio*.

A quoi bon multiplier les exemples ? Qu'il s'agisse du cas rapporté par Erasme, et repris par Cardan, d'un Italien qui parlait allemand sans l'avoir appris et qu'un médecin guérit de cette sorte d'infirmité, des prétendues possessions démoniaques, d'hallucinations auditives et diaboliques réduites à un cas de ventriloquisme ⁽⁴⁴⁾, des condamnés à mort que la hache ou la corde ne veulent pas tuer ⁽⁴⁵⁾, dans tous les cas, le

⁽⁴⁰⁾ *De Varietate*, VIII, 43, p. 322 (cité par BUSSON, p. 218, n. 1).

⁽⁴¹⁾ « *Denique si magicis artibus supra vires humanas potuit, cur capta non evasit ? si absque, cur damnata ?* »

⁽⁴²⁾ Cf. *Naudaeana et Patiniana* ou Singularitez remarquables prises des Conversations de MM. Naudé et Patin, à Amsterdam, chez François van der Plaats, marchand libraire dans le Gapersteeg, 1702. Sur Guy Patin, voir surtout la thèse de René PINTARD, *Le libertinage érudit dans la première moitié du XVII^e siècle*, 2 vol., Paris, 1943.

⁽⁴³⁾ *Art. cit.*, p. 521.

⁽⁴⁴⁾ Chez une femme de Pavie, qui évoquait le diable et lui répondait sans qu'on le vît (*De Varietate*, XV, 74, p. 550-551).

⁽⁴⁵⁾ Cardan nous dit qu'on attribuait ce miracle à la Vierge, alors qu'il s'agissait simplement d'un défaut technique : hache mal aiguisée, lacet peu solide. Le cas se produisit le 28 novembre 1540 à Castelnuovo, près de Turin.

médecin milanais se retranche derrière cette véritable profession de foi d'un rationalisme militant : « Sans recourir au miracle, bien des raisons, la nature, la ruse, expliquent ces phénomènes (46). »

Comment un homme, si soucieux de rapporter tous les phénomènes — mêmes les plus aberrants — à une causalité naturelle et de confondre toutes les formes de crédulité ou de superstition (47), non sans dommage parfois pour la religion elle-même (48), peut-il faire des astres des êtres si puissants et si influents qu'ils règlent la destinée des individus, des peuples, des civilisations ? Lui qui a su si bien décrire ou dénoncer les procédés que la ruse ou simplement la volonté humaine met à notre disposition pour entraver le déroulement d'une suite mécanique de causes et d'effets, peut-il croire à un déterminisme astral susceptible de régler jusqu'au caractère et à la destinée du Christ (49) ? Que les esprits bien-pensants, effrayés et scandalisés de son audace, aient condamné cet horoscope (ou « nativité ») du Christ, n'ajoute ni ne retire rien au problème que je désire maintenir sur un plan méthodologique. Et la question demeure : l'astrologie de Cardan représente-t-elle la trame irrationnelle qui, en se combinant à la chaîne rationnelle de sa critique des miracles, constituerait le tissu hétérogène de sa pensée ?

(46) Il suit en cela les leçons de Pomponazzi. A propos d'un cas de possession — ou de prétendue possession — de soixante-dix pensionnaires d'un orphelinat de Rome, il émet l'hypothèse de causes naturelles (mauvais air, eau), mais ajoute aussitôt après : « *Potest et esse dotus* » (cité par Busson, p. 218).

(47) En fait, sa position, clairement exprimée au livre XV du *De Rerum varietate* (81, p. 578), est plus nuancée : « Si c'est de la crédulité de croire tous les miracles, il y aurait de la témérité à les nier tous... Il naît en effet des monstres, seuls les sots ou les gens sans expérience peuvent en douter : des enfants à deux têtes, à trois yeux, à tête d'aigle... Mais, direz-vous, la résurrection d'un mort, c'est chose contre nature et non simplement une erreur de la nature... Mais, mon cher, le mort n'est mort qu'à notre avis : *Mortuus non nisi ad nostram existimationem mortuus erit.* »

(48) Au début du même chapitre 81, il découvre trois principales causes aux miracles : l'avarice des prêtres, le désir d'étendre la religion, la ruse pour se disculper (p. 575).

(49) Cf. notamment *Libelli (Almanach, — de restitutione temporum, — de judicio geniturarum, — de exemplis geniturarum, etc.)*, 1540 et 1543 (texte complété), Nuremberg, H. Petreius.

Il n'est pas question d'exposer ici, même sommairement, les principes de l'astrologie, et de l'astrologie judiciaire en particulier. Mais il est bon de nous rappeler que la tradition astrologique est aussi vieille que l'histoire de l'humanité et inséparable de l'histoire des sciences⁽⁵⁰⁾ comme de l'histoire de la philosophie. Les plus grands esprits scientifiques, à commencer par l'astronome grec Ptolémée, dont le système est toujours en vigueur, que Cardan a traduit et commenté⁽⁵¹⁾ et qu'il place au rang de ses héros, et en continuant par saint Thomas et Képler, c'est-à-dire par un docteur de l'Eglise, philosophe intellectualiste, et par le plus célèbre astronome de la seconde moitié du xvi^e siècle, ont cru à l'astrologie. Simple rappel de faits qui souligne le caractère tout à fait commun des idées développées par Cardan, du principe comme des procédés de fabrication des horoscopes, ces *geniturae*. On sait d'autre part que beaucoup d'excellents esprits avaient une position très mitigée à l'égard de l'astrologie, et que même un Calvin, qui dénonce avec violence le scandale du « jugement » des astres, n'est pas choqué à l'idée que les astres, corps célestes, puissent exercer une influence *physique* sur les hommes, par le truchement de leur corps propre⁽⁵²⁾.

Ce n'est donc pas le fait même de ses spéculations astrologiques que nous invoquerons comme preuve incontestable de son irrationalisme, car ni la religion ni la science ne s'y opposaient vraiment avant le solide coup d'arrêt du cartésianisme (voir à ce sujet la critique ironique et forte de Marin Mersenne⁽⁵³⁾), et le naturalisme de la Renaissance pouvait y

(50) De Ptolémée, en qui Mersenne voyait à juste titre « le coryphée des astrologues », à Képler, la liste serait longue des hommes de science, et surtout des astronomes, qui ne séparaient pas dans leur esprit et dans leur pratique astrologie et astronomie. Pour l'analyse de la « mentalité » de l'homme de la Renaissance, cf. W. P. WIGHTMANN, *Science and the Renaissance*, 2 vol., 196, Aberdeen University Studies 143-144.

(51) Cf. notamment *In Cl. Ptolomaei Pelusiensis libros quatuor de Astrorum iudiciis. Commentaria cum expositione H. Cardani*, Bâle, 1554, ex officina H. Petri, Lyon, Theobaldus Paganus, 1555. (Ces deux éditions renferment l'horoscope du Christ.)

(52) Cf. son pamphlet de 1549, *Avertissement contre l'astrologie judiciaire*, et le livre de Bernard GAGNEBIN, *A la rencontre de Jean Calvin*, Genève, 1964.

(53) Dans ses *Quaestiones in Genesim* (1619), mais aussi dans son *Traité de l'Harmonie universelle* (1627), où il critique l'astrologie musicale de Fludd, et dans les *Préludes* (1634).

trouver une justification physique, métaphysique et mystique : ce sont les incohérences et les divagations internes, les affirmations contradictoires des horoscopes établis par Cardan, les conclusions variables qu'il a pu en tirer, toutes les assertions dogmatiques proférées dans un domaine que nous avons appris à considérer comme positif, celui de l'histoire, où des faits peuvent être contrôlés, à défaut d'être expérimentalement vérifiés. Dans le VII^e exercice de son *Amphitheatrum* ⁽⁵⁴⁾, Vanini, que l'astrologie indispose d'autant moins qu'il se réfère constamment à Ptolémée et à son *De indiciis astrologiis*, il reproche à Cardan d'être un astrologue manquant d'esprit scientifique. Commentant un passage du livre XIV ⁽⁵⁵⁾ de la *Variété des choses*, il écrit : « Jérôme Cardan assigne trois causes à la vertu prophétique : la puissance de la terre (nous l'avons déjà vu), celle du ciel sur une vierge, et leur action d'ensemble dans l'intérieur de l'antre. La première agitait l'âme, car lorsque le devin descendait dans les profondeurs de l'antre, cette vapeur le plongeait tout éveillé dans l'extase; dans cet état, l'extase, quoique fortuitement, dévoile plusieurs faits à venir, vers la réalité desquels la force céleste dirige l'esprit de la sibylle. Par force céleste, il entend l'influence des astres propres à la sibylle qui domine l'antre, comme l'astre de Vénus avec le Soleil et Saturne. Mais, diraient les philosophes à Cardan (et ici commence une série d'objections qui nous paraissent relever du simple bon sens) : Comment savez-vous que l'astre de Vénus concorde favorablement avec la naissance des sibylles? Qui vous a montré leurs livres? Cardan s'appuie sur la virginité des sibylles, mais combien de milliers de vierges dans les couvents, et qui cependant n'ont pas le don de prophétie? De plus, qu'a donc de particulier l'astre de Vénus, pour qu'il puisse inspirer l'avenir à une sibylle?... » J'arrête ici cette citation déjà longue, mais la réfutation continuera avec le renfort de l'autorité d'Aristote ⁽⁵⁶⁾, et Vanini conclura au sophisme et à l'ignorance de Cardan en

⁽⁵⁴⁾ *Amphitheatrum aeternae providentiae, divino-magicum, christiano-physicum, astrologico-catholicum, adversus veteres philosophos, atheos, epicureos, peripateticos, stoicos*, etc. (Exercit. VII, *Libri astronomici*). Cf. CHARBONNEL, pp. 302-383.

⁽⁵⁵⁾ Chap. 68.

⁽⁵⁶⁾ Comment les astres, qui s'ignorent eux-mêmes, et qui ne nous connaissent pas, peuvent-ils nous instruire? (*Analytiques*.)

astrologie. Ce qui nous rendra sceptiques quant à la valeur rationnelle de la critique de Vanini, c'est l'usage impénitent qu'il fait de l'argument d'autorité : « Rapportons-nous-en à Ptolémée, leur maître à tous. » Et de prendre à partie Cardan avec rudesse parce qu'ici, il n'a pas mentionné Mercure ou la Lune, quand Ptolémée le faisait expressément au livre des *Astres*, l. III, chapitre des Monstres, texte 20, ou que là, faisant présider Vénus et Saturne réunis à la naissance des sibylles, il manifeste une méconnaissance impardonnable de l'illustre savant dont il s'est fait le commentateur : « N'as-tu pas lu dans Ptolémée, l. III : « Dans les prédictions et les oracles, l'étoile de Vénus annonce des vices élégants et agréables, des maladies qu'on peut guérir en implorant le secours de la Divinité; mais sa rencontre avec Saturne annonce une ignominie qu'on ne peut cacher ⁽⁵⁷⁾. »

Passons, car de toute manière, nous nous sentons assez peu concernés par le débat; passons aussi sur les belles certitudes de Cardan, accompagnées de cette précision arithmétique dont j'ai déjà parlé : que les prières adressées à la Vierge à huit heures du matin, le 1^{er} avril, sont immanquablement exaucées, que Dieu a ordonné « qu'aujourd'hui, à midi précis, deux melons ⁽⁵⁸⁾ de la melonnière de Franjino soient parfaitement mûrs, mais qu'ils ne soient cueillis que trois jours plus tard, quand ils ne seront plus bons à manger », que « de la bouse de vache naissent 252 cafards, dont 14 seront écrasés..., 27 mourront de renversement, 22 vivront dans un trou, 80 iront se promener dans la cour, 42 se réfugieront sous le cep attendant à la porte... et les autres courront à l'aventure... ⁽⁵⁹⁾. » Astrologie ou non, ces divagations ne me semblent pas sérieuses, et, loin de les mettre en continuité avec les puissants travaux algébriques de leur auteur, c'est plutôt à la pathologie mentale que nous aurions tendance à nous adresser pour essayer de les étiqueter rationnellement.

⁽⁵⁷⁾ Texte cité par CHARBONNEL, pp. 287-288.

⁽⁵⁸⁾ Dans son autobiographie, où il ne nous fait grâce d'aucun détail concernant ses goûts et sa manière d'être, il insiste sur l'attrait qu'exercent les aliments doux sur ses papilles : miel, sucre, raisin, figues, melons, ceux-ci surtout, dont il connaît par expérience l'action antitoxique.

⁽⁵⁹⁾ CHARBONNEL, p. 290.

Pour demeurer un instant encore sur le terrain de la prophétie et mettre en quelque sorte notre auteur au pied du mur, en le prenant au mot, ne devons-nous pas agir comme Mersenne, qui dans sa célèbre réfutation, lui tient à peu près ce langage, à lui et à ses émules : « Je vous provoque tous, tant que vous êtes, magiciens et astrologues, démons et puissances de l'Enfer, afin que vous me disiez par le truchement des astres faisant fonction de signes, ce que je penserai ou ce que je ferai dans un an exactement à partir du moment où j'écris ceci, en ce jour de la Quinquagésime de l'année 1622; ou même, quelle opération de la volonté je choisirai dans une heure d'ici ⁽⁶⁰⁾ ? » Il nous sera également facile de mettre souvent en contradiction les spéculations astrologiques de Cardan et sa théorie des races ou ses conceptions de l'origine des religions. Certes, la hardiesse métaphysique et le scandale étaient grands de considérer les religions comme les effets ou plutôt les conclusions tirées de déductions astrologiques : « Le triangle de feu favorise le christianisme; le triangle d'eau le mahométisme... Le triangle de la religion chrétienne est formé du Bélier, du Lion, du Sagittaire et de Jupiter qui le domine, parce que le Soleil leur est commun à tous... Celui de la religion juive, des Gémeaux, de la Balance, du Verseau et de son maître Saturne, lesquels ont Mercure en commun... Quant à celui du Cancer, du Scorpion et des Poissons, il règne en quelque sorte sur le mahométisme, car Mars domine cette secte, et la conjonction commença au milieu de l'année 591 dans le Cancer, pour se continuer jusqu'à l'an 789 dans le signe du Verseau : or, nul n'ignore (notons cette conclusion d'une logique en apparence imperturbable, et l'aplomb de notre astrologue) que Mahomet est né et a promulgué sa religion pendant la durée de ladite influence ⁽⁶¹⁾... » Mais la négation pratique de la transcendance du fait religieux et de la Providence divine ne suffit pas pour accorder à Cardan un brevet de rationalisme (comme son affirmation n'est pas un signe d'irrationalité). Vanini va se charger lui-même, dans le texte que j'ai déjà cité, de mettre Cardan en contradiction avec lui-même, à propos de ses spé-

⁽⁶⁰⁾ Dans ses *Commentaires sur la Genèse*, cités et traduits par R. LENOBLE, *op. cit.* (dans le texte de Mersenne, col. 386).

⁽⁶¹⁾ Cf. *Supplément d'Alman*, ch. 22. Cité par CHARBONNEL, p. 290, et *De astrorum judiciis*, l. II.

culations. L'exemple qu'il donne est celui des Juifs et des Anglais et de leurs rapports réciproques. Citant un passage du commentaire de Cardan du livre II du *Jugement des astres* de Ptolémée, il rappelle que le médecin italien a établi que ces deux peuples étaient sous l'influence du même signe, à savoir le Bélier : d'où une ténacité, un acharnement qui leur sont communs, un esprit de cruauté et de sédition [notons en passant qu'en dépit de cette similitude prétendue, Cardan se montre beaucoup plus dur à l'égard des Juifs qu'à l'égard des Anglais] ⁽⁶²⁾. Mais alors, poursuit Vanini, pourquoi une comète a-t-elle annoncé le schisme futur en Angleterre (allusion à un passage de Cardan relatant l'apparition d'une comète en 1533), tandis que cela n'avait pas eu lieu en Judée? Pourquoi les Anglais poursuivent-ils les Juifs de leur haine au point de se déchaîner contre les princes d'Italie qui, chaque jour, bien que les Juifs ne le méritent pas, leur donnent un asile et un domicile?... Ajoute, Cardan, que les lois se succédèrent en Angleterre et dans la Judée : chez l'une, avec bonheur, chez l'autre, pour l'erreur; car, depuis les commencements de leur religion jusqu'aujourd'hui, ils attendent la venue du Messie ⁽⁶³⁾. »

L'argumentation de Vanini est-elle incontestablement supérieure aux déductions de Cardan? On peut en douter sur le plan psychologique, historique, et même logique. Mais elle permet d'apprécier l'inconsistance rationnelle d'une philosophie de l'histoire, d'une théorie des races ou des religions reposant sur des spéculations, qui varient d'ailleurs d'un ouvrage à l'autre, sinon d'une édition à l'autre : dans son *Horoscope de Henri VIII*, Cardan n'avait-il pas donné une autre cause du schisme anglais en invoquant l'apparition de Vénus avec une queue, Mars dans la Vierge et dans le Carré, et en écrivant avec une belle assurance : « Mars changea la religion par colère contre le Souverain Pontife, ce qui arriva par suite de la position de Vénus et des astres adjacents. »? Que dire enfin quand de beaux horoscopes, comme celui de Luther, d'où l'on tire non seulement son caractère mais toute sa desti-

⁽⁶²⁾ Suivant une tradition qui souffre assez peu d'exceptions à l'époque de la Renaissance (comme aux époques antérieures), même chez les esprits les plus « tolérants ».

⁽⁶³⁾ Cité par CHARBONNEL, p. 292, n. 1.

née terrestre — ajoutons : après la mort de l'intéressé! —, sont établis à partir d'une date qui n'est malheureusement pas la bonne? Cardan la fixait effectivement au 22 octobre de l'année 1483; or nous savons sans le moindre doute à ce sujet — et Vanini le savait aussi bien, et aussi Tycho Brahé, qui confectionna un autre horoscope de Luther — que le moine augustin naquit le 10 novembre 1483 à Eisleben.

*
**

Que conclure de tout ce qui précède? Il serait facile et un peu arbitraire d'évoquer les incohérences du psychisme de Cardan ⁽⁶⁴⁾ et il me semble de bonne méthode d'essayer, sinon d'unifier toutes ses spéculations philosophico-scientifiques ou parascientifiques, du moins d'y introduire un principe d'explication unitaire. Mais je me réserve pour la conclusion générale. En attendant, poursuivant l'examen du problème de la causalité, point névralgique de toute interrogation sur le caractère rationnel ou irrationnel d'une pensée, demandons-nous comment l'ingénieur et ingénieur Cardan, qui décrit des machines dont beaucoup sont de son invention — même s'il n'est pas l'auteur des 240 000 inventions qu'il s'attribue modestement ⁽⁶⁵⁾, qui met en avant un principe de causalité mécanique et dont l'attitude mentale est celle d'un technicien, est aussi, dans les domaines de la zoologie, de la botanique, de la géologie, de la métallographie ou de la minéralogie, une sorte de médium ou de poète des correspondances et des analogies, plus attentif au jeu des influences et des symboles et plus assuré de leur vérité ontologique que soucieux d'enchaînements par causes et par effets.

Prenons tout d'abord un certain nombre d'exemples. Au livre XVII de la *Subtilité* ⁽⁶⁶⁾, il en vient à parler de la distillation — problème théorique et pratique d'une grande importance à l'époque et sur lequel ingénieurs et chimistes se

⁽⁶⁴⁾ Cf. A. ASTURATO, *Gerolamo Cardano e la psicologia patologica*, *Rivista di filosofia scientifica*, 1887 et le *De propria vita liber*.

⁽⁶⁵⁾ « J'ai résolu quarante mille problèmes et questions difficiles, deux cent mille de moindre importance » (*Autobiographie*, p. 187).

⁽⁶⁶⁾ Trad. Le Blanc, p. 396.

penchent avec passion ⁽⁶⁷⁾, inventant parfois de nouvelles méthodes de distillation —, et il décrit avec précision les quatre genres de « vaisseaux » pour distiller : selon la matière qui brûle et qui est distillée, la forme et la matière des tuyaux, des alambics, des récipients, varient, leur orientation aussi, etc. Le temps et la place me manquent pour reproduire dans le détail les descriptions de Cardan, souvent accompagnées de schémas : modèles de récipients pour bain-marie, fabrication de bouteilles d'encre possédant toutes les qualités d'étanchéité et de rigidité requises, ou, sur une plus grande échelle, plans de fortification, manière de construire des voûtes, modèles de vis et de machines simples permettant de soulever des fardeaux très facilement, systèmes d'élévation de l'eau, de stabilisation des navires; sur un plan différent, où l'on notera toujours un souci d'efficacité pratique et parfois un sens de la solidarité sociale et de la philanthropie, sur lequel je reviendrai, inventions d'un système ingénieux de cryptographie à l'usage des diplomates ou d'une méthode spéciale de gravure de lettres à l'usage des aveugles. Ce qui est frappant dans ses descriptions d'instruments, c'est, en dépit de rares digressions pour évoquer des noms d'inventeurs du passé ou du présent, conter une anecdote ou une expérience personnelle, etc., leur caractère moderne : je veux dire que le langage, les mots qu'il emploie, guident notre regard et notre esprit du commencement à la fin. Pour parler comme Michel Foucault dans son livre sur la *Naissance de la clinique* ⁽⁶⁸⁾, il faudrait évoquer le support perceptif du langage ou « cette région où les « choses » et les « mots » ne sont pas encore séparés, là où s'appartiennent encore, au ras du langage, manière de voir et manière de dire ⁽⁶⁹⁾. » C'est un fait : les descriptions techniques de Cardan, quand il s'agit d'instruments, d'appareils, de machines ou d'objets d'art fabriqués par la raison artisanale et industrielle de l'homme, sont non seulement précises, mais déjà explicatives. Une rigueur mathématicienne, qui ne doit pas

⁽⁶⁷⁾ Voir, parmi beaucoup d'autres, le petit traité de l'ingénieur dauphinois Jacques Besson, *L'Art et moyen parfait de tirer huyles et eaux de tous médicaments simples et oléagineux*, Paris, Galiot du Pré, 1571.

⁽⁶⁸⁾ Paris, P.U.F., collection « Galien », 1963.

⁽⁶⁹⁾ P. XII.

surprendre chez l'un des plus grands algébristes italiens de son temps, semble présider à ces descriptions. On dirait qu'au contact de la matière à œuvrer, d'un appareillage à confectionner, comme — je l'imagine — d'un malade à examiner et d'une médication à ordonner, Cardan donne congé à son imagination rêveuse et à ses phantasmes : les concepts perdent de leur fluidité, les images se disciplinent et se mettent au service de la raison. Cardan a le sens de l'expérimentation, et il ferait volontiers de l'observation directe des phénomènes, de la manipulation des choses, ou des possibilités pratiques de construction, des critères expérimentaux de la vérité qu'il recherche. Vérité, elle-même pratique, et orientée vers l'utilité sociale, selon une finalité propre à l'esprit de la Renaissance, et que l'on retrouve aussi bien chez Léonard et Dürer que chez Vivès et Ramus, Paré ou Palissy. *Sed ad rem ipsam... redeo, quam tractare oculis et manibus mihi contigit* ⁽⁷⁰⁾ : « Mais je reviens à mon propos (à savoir la technique de la distillation) ; cette pratique, j'ai eu l'occasion de l'observer de mes yeux, de la traiter de mes mains. » Il fait ensuite allusion à son père, ce père à qui il dut l'essentiel de sa formation et de cette culture aussi universelle qu'hétéroclite, et il nous apprend qu'il devint savant en cet art en observant son père, qui le pratiquait sur une grande échelle, *licet non methodo aliqua, sed empirice* (« bien que sans méthode, et d'une manière tout empirique ⁽⁷¹⁾ »). Ces mots sont importants, et ils sont expressifs de cette rationalité expérimentale dont je parlais : Cardan n'oppose pas systématiquement la « manière des empiriques » et la méthode rationnelle ; nous n'avons pas affaire à Bacon et à son traité sur l'*Accroissement des sciences*, ni à Descartes et à son *Discours de la Méthode*. Pour Cardan, comme pour ces « ingénieurs de la Renaissance » dont Bertrand Gille a analysé quelques principes et quelques réalisations ⁽⁷²⁾, il semble que l'usage pratique d'un objet, sa connaissance théorique et son invention se correspondent dans un ordre où il serait souvent illusoire de découvrir une hiérarchie. « L'usage d'une chose, a écrit un jour Cardan, est souvent caché avant l'invention de

⁽⁷⁰⁾ *Subtil.*, XVII, p. 827 (et p. 396, trad. Le Blanc).

⁽⁷¹⁾ *Ibid.*

⁽⁷²⁾ *Les ingénieurs de la Renaissance*, Paris, Hermann, 1964.

la chose elle-même ⁽⁷³⁾. » C'est donc l'invention technique qui crée le besoin et l'usage, c'est l'organe qui crée la fonction. Mais le philosophe et sociologue qui est toujours vigilant chez lui, sait aussi, d'expérience et par sa culture, qu'un besoin collectif particulièrement pressant est très souvent la cause déterminante d'une invention des moyens permettant de le satisfaire. Les grandes inventions des Temps modernes, et notamment la triade classique — si souvent évoquée par un Louis Le Roy ⁽⁷⁴⁾ ou par Cardan lui-même, — de l'imprimerie, de l'artillerie et de la boussole, ne sont-elles pas à la fois cause et effet de besoins et d'intérêts puissants? Dans le passage de la *Subtilité* qui suit immédiatement l'énoncé du principe que je viens de citer (I. XVII, *Des Arts*, p. 400a de la trad. R. Le Blanc, p. 837 du texte latin), il utilise l'exemple de l'artillerie et celui des caractères d'imprimerie pour illustrer l'idée de la création du besoin et de la naissance d'un usage à partir de l'invention technique ⁽⁷⁵⁾, mais quelques pages plus loin, traitant de questions d'urbanisme, et notamment du problème technique de la construction de latrines et d'égoûts, la causalité est inversée ⁽⁷⁶⁾.

D'autre part, confiant en la puissance du génie humain, dans la volonté et dans l'intelligence pratique de l'homme, il exprime en plus d'un passage de ses livres un véritable optimisme technologique, saluant de leurs noms ceux des inventeurs qui ont fait avancer les connaissances scientifiques et techniques, comme ces artistes et cosmographes Janellus Turianus de Crémone, ou Guillaume de Zélande ⁽⁷⁷⁾, auteur

⁽⁷³⁾ « Verum plerumque latet usus rei cum ipsa re » (*Subt.* XVII, p. 837; et trad. fr., p. 400).

⁽⁷⁴⁾ Par exemple, dans son livre *De la vicissitude ou variété des choses* (Paris, 1575).

⁽⁷⁵⁾ « ... Nam nec bellicorum tormentorum, nec typorum quibus libri imprimuntur utilitas, aut necessitas, ante artis inventionem innotuit. »

⁽⁷⁶⁾ Ce qui ne saurait d'ailleurs guère nous surprendre, car il s'agit ici de besoins humains authentiques, de besoins naturels, alors que la guerre et même les avantages de la culture sont des éléments « acquis ». Dans ces pages, Cardan a véritablement le sens pratique de l'ingénieur et les sentiments d'un philosophe social. Il s'extasie, non sans un certain chauvinisme, sur les forteresses italiennes et leurs souterrains secrets, sur les systèmes de canalisation d'eau, etc.

⁽⁷⁷⁾ *Ibid.* Sur le premier, « homme de grand esprit », cf. *Subt.*, XVII, p. 758 : il parle peu après de Guillaume de Zélande.

d'une sphère céleste « d'un merveilleux artifice », machine qui représente tout l'univers avec le huitième ciel!

Restons encore un instant sur l'exemple de la sphère armillaire ⁽⁷⁸⁾, cette *machina mundi*, car il nous permettra de passer de cette causalité mécanique et de cet esprit expérimental exprimant le pôle rationnel de la pensée de Cardan, à la perception des similitudes et des analogies où j'ai voulu fixer son pôle irrationnel. On sait que ces globes, représentant la synthèse la plus achevée des connaissances géographiques, astronomiques et astrologiques du temps, et dont certains constituaient par ailleurs de véritables pièces artistiques ⁽⁷⁹⁾, avaient également une signification symbolique : ils voulaient représenter le monde et la nature aussi exactement que possible; un monde miniaturisé en quelque sorte. Pour plus de ressemblance, les plus anciens de ces globes étaient en verre; mais, pour des raisons d'ordre pratique, étant donné la fragilité du verre et l'évolution des techniques métallurgiques au cours du xvi^e siècle, les plus récents étaient en métal : et Cardan salue ce triomphe de la rationalité.

La sphère armillaire, imitation de la sphère céleste : il y a, dans ce principe et dans cette image de l'analogie, toute une philosophie et toute une symbolique, dont l'assimilation est indispensable à qui veut s'aventurer dans le champ épistémologique de la Renaissance. L'imitation ou l'analogie constitue un véritable principe explicatif, car les mots et les choses sont plus que des mots et des choses, les signes sont porteurs de vertus innombrables. La proportion est le chiffre de la sympathie entre le microcosme et le macrocosme : la sphère armillaire n'est pas seulement un instrument rationnel de travail, elle est elle-même porteuse des mystères du Grand Tout. Toute chose est porteuse d'un signe, d'une marque, qui non seulement définit sa propriété essentielle, mais qui appelle impérieusement une autre chose, un organe, un être vivant, ou au contraire la fait s'en détourner avec horreur : c'est le principe

⁽⁷⁸⁾ Sur les sphères armillaires, cf. certaines gravures de A. Dürer, les descriptions des cosmographes de l'époque et la collection du Musée technologique de Washington.

⁽⁷⁹⁾ A l'occasion du XI^e Congrès international d'Histoire des Sciences (sept. 1965), l'Université de Cracovie avait organisé une très belle exposition d'instruments scientifiques, parmi lesquels des sphères armillaires, tirées de son propre fonds.

mystérieux et irrationnel de la sympathie et son principe opposé d'antipathie, que l'on retrouve d'un bout à l'autre du xvi^e siècle dans tous les secteurs du savoir. Dans son dernier livre ⁽⁸⁰⁾, au chapitre de la *Prose du monde*, qui exprime poétiquement ses idées sur le savoir de cette époque, Foucault insiste sur cet « enroulement » du monde sur lui-même, dans sa vaste « syntaxe » et dans l'universelle « convenance » des choses. Il cite ⁽⁸¹⁾, parmi beaucoup d'autres textes, un passage de Cardan, tiré de la *Subtilité*, qui ouvre le livre VIII consacré aux plantes, aux arbres et aux herbes : « Il est assez connu que les plantes ont haine entre elles, et qu'elles s'entr'aiment : aussi qu'elles ont membres propres pour faire leurs opérations. On dit que l'olive et la vigne haïssent le chou ; le concombre fuit l'olive, et la vigne aime l'ormeau. Ainsi le myrte planté auprès du grenadier le rend plus fructueux ; le myrte en est plus odorant... Entendu qu'elles croissent par la chaleur du soleil et l'humeur de la terre, il est nécessaire que tout arbre opaque et épais soit pernicieux aux autres et aussi celui qui a plusieurs racines. » Un autre passage, ayant trait, celui-là, aux animaux, développe la même idée, commune à tous les penseurs de la Renaissance, qui la tirent d'ailleurs du trésor de l'antiquité, et notamment de l'*Histoire Naturelle* de Pline :

« Le rat d'Inde est pernicieux au crocodile car Nature le lui a donné pour ennemi ; de sorte que lorsque ce violent s'égaie au soleil, il lui dresse embûche et finesse mortelle ; apercevant que le crocodile, endormi en ses délices dort la gueule bée, il entre par là et se coule par le large gosier dans le ventre d'icelui, duquel rongant les entrailles, il sort enfin par le ventre de la bête occise ⁽⁸²⁾. »

Que l'aconit et les yeux soient en sympathie réciproque, que la tête et la noix aient une affinité évidente, que les rides du front soient en rapport analogique avec les astres, que les yeux soient des étoiles parce qu'ils répandent la lumière sur les visages comme les astres dans l'obscurité, que la main et le visage portent la ressemblance de l'âme à laquelle ils sont joints, tout s'explique ou doit s'expliquer par ces convenances, visibles et lisibles à qui a su capter les forces mystérieuses de

⁽⁸⁰⁾ *Les mots et les choses*, Paris, Gallimard, 1966, ch. 2.

⁽⁸¹⁾ P. 39.

⁽⁸²⁾ Cité par FOUCAULT, p. 39.

la Nature. Et les mots, dans leur convenance particulière avec les choses, gardent encore une part de l'efficace dont ils étaient investis avant le drame biblique de Babel⁽⁸³⁾ : sans être un penseur spécifiquement religieux, Cardan est bien de son temps quand il médite sur l'origine des noms et leur valeur ontologique, incapable de ne voir en eux que des instruments conceptuels, fruits de la convention. Et pourtant, l'observateur et l'érudit, qui transcrit avec un plaisir évident ces vocables étranges⁽⁸⁴⁾, par lesquels les Indiens d'Amérique désignent les poissons, les oiseaux ou les arbres de leur pays, sait également que les choses et les êtres ne sont pas identifiables à des mots ou à des signes. Un exemple de plus de l'oscillation de sa pensée d'un pôle irrationnel à un pôle rationnel.

Même la construction de certains instruments utilise, en dépit de toute rationalisation fonctionnelle, des formes humaines pour souligner symboliquement l'usage de leurs différents organes (organe, un autre mot de valeur ambiguë, même dans notre civilisation technologique et dans l'état actuel des sciences biologiques, puisqu'il désigne alternativement ou simultanément l'une des parties d'un organisme vivant, ou l'une des pièces fonctionnelles d'une machine). Cet anthropomorphisme ne va d'ailleurs pas sans un certain goût baroque ou maniériste, dont l'Italie du xvi^e siècle nous offre tant d'exemples variés, comme l'a admirablement montré par le texte et par l'image Eugenio Battisti⁽⁸⁵⁾. Certaines de ces analogies sont simplistes, comme celles qui mettent en correspondance des types de visages masculins ou féminins et des faciès d'animaux, avec l'identification du caractère des uns et du caractère supposé des autres. D'autres, plus savantes, sont inspirées d'une vision architectonique de l'univers, et plus directement, du *Traité de l'Architecture*⁽⁸⁶⁾ de Vitruve. Mais, en essayant de retrouver partout, et notamment dans l'homme,

(83) Cf. l'ouvrage du Dr BORST, *Der Turmbau zu Babel*, Hiersmann Verlag, 1966.

(84) Il est intéressant de comparer ces termes (latins ou francisés) avec ceux qu'utilisent dans leurs ouvrages les naturalistes contemporains, les Belon, les Rondelet, les Gesner. Cf. Paul DELAUNAY, *La Zoologie au xvi^e siècle*, Paris, Hermann, 1963.

(85) Dans le livre qu'il a intitulé d'une manière originale et un peu arbitraire, *Il Antirascimento* (Milan, Feltrinelli, 1962).

(86) Particulièrement en faveur à l'époque de la Renaissance, et pas seulement chez les artistes, architectes ou peintres.

« modèle de la nature », une structure mathématique⁽⁸⁷⁾, Cardan ponctue de quelques touches rationnelles les figures de l'irrationnel. En fait, tout le système d'analogies repose sur une assimilation pratique de l'univers à un être vivant et intelligent, dont l'astrologie judiciaire ne représente qu'un illustre et impressionnant exemple. Si toutes les espèces animales, végétales, minérales, sont liées par un réseau subtil de correspondances spécifiques en vertu de leur essence constitutive, le principe de causalité s'édulcore en un principe d'harmonie universelle, dont la base scientifique se fait de plus en plus ténue : si tout s'explique par un jeu d'attractions et de répulsions, si le principe platonicien ou néo-platonicien de l'amour suffit, avec le principe de l'aimantation⁽⁸⁸⁾, à rendre compte de tous les phénomènes, à quoi bon s'interroger sur les divers enchaînements de causes et d'effets, en vertu de quel critère pourra-t-on distinguer les prestiges du charlatan et l'habileté du médecin, quelle ligne de démarcation séparera la croyance fondée en raison de la crédulité pure ? Ce médecin empirique de Tours, dont il est parlé au livre des Pierreries (186a), un nommé Laurentius Guascus Cherascius, qui faisait pénétrer sans douleur dans les chairs une certaine aiguille, appartient-il à la famille de Sganarelle et des autres docteurs-miracle, ou exerce-t-il effectivement son traitement ? Le principe universel de l'aimantation, la possibilité reconnue à certains aimants, d'attirer la chair, suffit à faire admettre cette chose « incroyable », comme dit Cardan. Il est juste de reconnaître — nouvelle oscillation vers le pôle rationnel de son esprit — que le médecin milanais ne se contente pas de croire, il veut expérimenter : « J'ay mis en la peau de mon bras une

(87) Cf. notamment *Subt.*, XI, (*in fine*), *De la forme de l'homme*.

(88) Non seulement de nombreuses pages sont consacrées aux propriétés de l'aimant et aux variétés de cette pierre, mais le phénomène d'aimantation est manifestement érigé en principe philosophico-scientifique universel. Cf. les multiples variations, à l'époque de la Renaissance, sur l'adage antique *Similia similibus gaudent*. Cf. *l'Histoire de la Science de la Bibliothèque de la Pléiade* (Gallimard, 1965), p. 405. « Comme le dit très justement un de leurs adversaires scolastiques, le judicieux Eraste, sans l'aimant à peine pourraient-ils invoquer un seul exemple en faveur de leur doctrine (les « vertus » occultes des choses). Oui, mais avec l'aimant, ils expliquent tout. » Pour Pomponazzi, Cardan, Bruno, Paracelse, l'aimant ou plutôt le magnétisme est le type de causalité universelle, correspondant à la bipolarité sympathie-antipathie.

aguille premièrement frotée à l'aimant, et premièrement, j'ay apperçu une tres petite imagination de ponction : après quand l'aguille penetrait tout le muscle, quasi droitement, lors je sentoies l'aguille penetrer jusqu'au profond en la part où elle penetrait, mais je ne sentoies aucune douleur. » Un luxe de détails précis, une description minutieuse de toutes les phases de l'expérience, nous replongent dans cette atmosphère de raison expérimentale dont j'ai parlé. Mais, sans qu'il soit question ici de me prononcer pour ou contre l'existence de ces aiguilles aimantées qui permettent de faire des prises de sang sans douleur, je remarque simplement que les phénomènes les plus divers, réels ou imaginaires, sont explicables *a priori* à partir du phénomène d'aimantation promu à la dignité de principe d'intelligibilité universelle : et, à mes yeux, c'est dans cette promotion que réside l'irrationnel.

Malgré son attitude explicitement réservée à l'égard de l'alchimie, Cardan a subi, comme tous les savants de son temps, l'influence de tous les courants de la pensée alchimique⁽⁸⁹⁾ : son animisme favorise d'ailleurs grandement la greffe puissante de l'alchimie dans son œuvre. Un exemple particulièrement significatif de cet irrationalisme scientifique, qui dégage d'ailleurs une intense valeur affective et où l'imagination poétique peut puiser à profusion, peut être découvert au livre V de la *Subtilité* consacré aux matières métalliques. L'assimilation des filons métalliques à des veines est prise au pied de la lettre, et dans ce que j'appellerais volontiers le métallisme de Cardan, je vois un bel exemple de rêverie tellurique. Je n'y ai d'ailleurs pas de mérite, car Gaston Bachelard, comme on pouvait s'y attendre, n'a pas laissé dans l'ombre Jérôme Cardan quand son imagination l'entraînait vers la rêverie des mines et des minéraux, et qu'il dégageait de la vie *végétale* et presque animale des métaux une valorisation inten-

(89) L'art d'*alcme* (comme Le Blanc traduit *alcumistica*) est un concept très général pour Cardan. Il ne distingue d'ailleurs pas très bien l'alchimie et la chimie (cf. *Subt.*, p. 826 : « Chymistica ars habet admirabilia plura, multa inania, dubia longe plura, pulchra non pauca, nonnulla salutaria, efficacia quaedam alia quasi divina, plurima momenti nullius, alia magnae spei, alia tandem quae caeteris omnibus numero praestant majoris jacturae »).

(90) Cf. *La Terre et les rêveries de la volonté*, Paris, José Corti, 1948, ch. IX.

sive ⁽⁹⁰⁾. De Cardan à Bachelard et jusqu'à Lévi-Strauss dont les travaux d'ethnologie culturelle ont redonné sens et valeur animiste aux catégories du cru et du cuit⁽⁹¹⁾, que l'utilitarisme rationnel avait depuis longtemps reléguées aux seules fonctions de l'hygiène et de la sociologie alimentaires, on peut suivre, dans des perspectives évidemment fort divergentes, un effort d'organisation de la pensée autour de puissantes images affectives, qui sommeillent souvent au fond de notre inconscient. Comme le fait remarquer Bachelard, dont le commentaire me paraît convenir admirablement à Cardan, si notre raison accepte sans effort le concept correspondant à l'opération de recuisson (et au verbe cuire), l'opération inverse, définie par le verbe « réincruder » (qu'aucun dictionnaire français ne fournira) a du mal à ébranler les puissances de l'intellect ⁽⁹²⁾ : or, c'est une opération banale pour l'alchimiste, ou en tout cas, pour l'imagination alchimique.

Que la pensée de Cardan soit indissolublement rationnelle et irrationnelle, et qu'à sa volonté d'explication causale et de description rigoureuse soient associées des croyances de provenances diverses, où l'occultisme occupe une place privilégiée, les traités de la *Subtilité* et de la *Variété des choses* en fournissent d'innombrables témoignages. Soit l'affirmation de Simplicius relative à l'os du poisson dit *Milvus* ⁽⁹³⁾, qui attirerait l'or. Non, répond Cardan, c'est impossible, puisque l'os n'est pas un être vivant, et que, comme je l'ai indiqué dans mon traité de Médecine, seules les choses qui vivent « font opération ». Ainsi la vraisemblance ou l'invraisemblance d'une propriété physique dépendra-t-elle d'un principe très général d'explication qui lui sera ou non rapporté. Quant à la définition du principe vital ou, du moins, des caractères généraux de la vie, ce n'est évidemment pas à Cardan ni aux savants de son siècle qu'il faut la demander. Voici maintenant le cas du poisson *Remora* ⁽⁹⁴⁾, sur lequel les naturalistes de l'époque se penchent à l'envi, les Belon, les Gesner, les Aldovrandi. Ce poisson que les Grecs appelaient *echinus* ou *echineis*, serait

⁽⁹¹⁾ Cf. son livre *Le cru* (le métallisme et le minéralisme, en particulier, pp. 244-245) *et le cuit*.

⁽⁹²⁾ *Op. cit.*, p. 252.

⁽⁹³⁾ *Subt.*, p. 133a (trad. Le Blanc).

⁽⁹⁴⁾ *Ibid.*, p. 284a.

doué d'une force extraordinaire, puisqu'il aurait la propriété de retarder sinon d'arrêter la marche des navires en s'accrochant à leur coque. On sait aujourd'hui qu'à l'aide du disque adhésif situé sur sa tête, le *remora* peut effectivement se fixer aux corps flottants, animaux marins, navires, planches, etc. D'où les fables héritées des anciens. Comment Cardan réagit-il? Je serais tenté de répondre : selon l'esprit du temps. Il cite sa « merveilleuse » propriété sans la discuter, et notamment le fait rapporté par les anciens, qu'un *remora* retarda le navire de l'Empereur Caligula. Est-ce à dire que l'esprit critique disparaît en face de l'autorité d'un Pline ou d'un Aristote? Pas nécessairement, en tout cas notre auteur se défend d'un tel asservissement intellectuel. Mais il est prêt à accepter plus d'une légende pour argent comptant, car, comme il l'écrit dans une petite phrase très révélatrice de son attitude intellectuelle : « La mer est toute vitale ⁽⁹⁵⁾, et pleine de monstres. » Fort de cette idée que le principe vital est capable de tout, les monstres marins, vaches-poissons, tritons, Manutus, Lobus, et bien d'autres espèces encore plus étranges, sont acceptés par l'esprit d'autant plus facilement que le vitalisme marin passe pour être particulièrement intense, et qu'en outre, les océans représentent encore, même pour de hardis navigateurs, un monde mystérieux où tout est possible. Mais la mer n'est pas le seul élément qui fera pulluler des animaux aux formes ou aux mœurs étranges : l'oiseau appelé *manucodiata* ⁽⁹⁶⁾, autrement dit oiseau de Dieu ou de Paradis, ne possède-t-il pas la propriété, que Cardan juge *vraisemblable*, de se nourrir uniquement de rosée, puisque, privé de pattes comme il est, il est incapable de se poser quelque part pour chercher la nourriture qui convient aux autres oiseaux? L'intérêt de cette page du livre *Des bestes parfaites* consiste moins dans la description anatomique de l'oiseau que dans les deux remarques suivantes : « Toutefoix Aristoteles dit qu'il a pieds » (et par conséquent, Cardan s'écarte de son opinion), puis : « Cet oyseau que j'ay veu ja par trois fois, seul n'a pieds, pource qu'il habite en l'air haut, et loing de la veuë humaine. » Ainsi, les affirmations les plus irrationnelles ne reposent-elles pas seulement

(95) Toujours cet animisme qui explique tout, qui rend tout possible.

(96) *Subt.*, p. 289a (trad. Le Blanc).

sur la confiance en une tradition écrite ou orale, mais même sur des observations répétées. Ce qui prouve une fois de plus, que même un esprit scientifique ne voit bien souvent que ce qu'il veut voir ou ce qu'il croit voir⁽⁹⁷⁾. N'oublions pas qu'il y a seulement un siècle, des hommes qui passaient pour être des hommes de science croyaient, comme Cardan, Gesner ou Paré, à la génération spontanée.

*
**

Sans qu'il soit nécessaire de multiplier les exemples, on peut proposer dès maintenant une explication des attitudes apparemment contradictoires de Cardan, et cette explication vaudrait pour toute la pensée du xvi^e siècle : c'est l'absence de distinction nette entre l'être animé et l'objet technique, l'organisme et la machine, qui met le philosophe en porte à faux entre une pensée véritablement rationaliste et une mentalité animiste. C'est la raison essentielle pour laquelle, en dehors des mathématiques, totalement libérées de cette hypothèque animiste, et de quelques inventions ingénieuses dans le domaine des arts appliqués, Cardan n'a pas fait progresser considérablement la science du xvi^e siècle. Mais en voyant dans l'homme à la fois un être naturel, soumis par conséquent au déterminisme naturel et astral, et un être de raison, dont la liberté se manifeste à l'échelle individuelle ou collective, il ouvre la voie, d'une manière encore timide, à une anthropologie socio-culturelle, qui trouvera, avec Jean Bodin⁽⁹⁸⁾ et quelques autres, de plus amples développements. Examinons donc, dans une dernière partie, ce que j'appellerai simplement l'Homme de Jérôme Cardan, et voyons si l'image qu'il en donne est claire ou ambiguë.

*
**

J'ai déjà souligné le caractère pratique, et même pragmatique, des observations, des conseils ou des inventions de

(97) Le cas est très frappant, par exemple, chez un Ambroise Paré, esprit positif, qui admet sans sourciller l'existence des monstres les plus fabuleux et qui les fait reproduire dans ses ouvrages.

(98) Voir notamment la *Méthode de l'Histoire (Methodus ad facilem Historiarum cognitionem)*, Paris, 1566, édition et trad. française P. Mesnard, Paris, 1951), *passim*.

Cardan. Dans ses ouvrages de morale, de sociologie ou d'anthropologie, comme le *De Sapientia* ou le *De Consolatione* (**), dans son *Eloge de la Médecine*, dans son étonnante autobiographie, mais aussi dans plusieurs livres de la *Subtilité* et de la *Variété des choses*, il multiplie remarques et conseils, dont le moins qu'on puisse dire, c'est qu'ils sont souvent marqués au coin de la raison ou plutôt d'un bon sens de la plus médiocre qualité. On a presque scrupule à citer quelques-uns de ses préceptes. Par exemple, celui-ci, destiné aux jeunes gens : « Ne jamais prendre femme d'une espèce sans esprit ou affligée d'une infirmité héréditaire. » En voici un autre, à l'usage du père de famille, dont nous savons qu'il n'est pas le fruit de son imagination : « Si tu veux prendre une servante vieille, demande-lui si elle sait coudre, laver, faire le pain et ensuite ordonne-lui de se démener et d'allumer le feu. Tu te plaindras aussi de n'avoir pas de vin et tu lui demanderas si elle a des parents comme si tu avais besoin d'eux; tu lui demanderas, en outre, si elle a des amis et dans quelles conditions elle a quitté son précédent patron; combien elle a eu de maris et de fils... et après tout cela, abstiens-toi de l'engager ou au moins prends les précautions opportunes. » A notre époque et dans nos sociétés industrielles, où l'usage des tests est si répandu pour la sélection professionnelle, cet interrogatoire subi par une candidate à la domesticité laisse rêveur. Que dire enfin de ce précepte d'une portée très générale : « Avant de vous laver la figure, assurez-vous que vous avez une serviette prête pour vous essuyer ⁽¹⁰⁰⁾ ? »

Heureusement pour nous, il y a mieux, et l'image qui se dégage de l'homme et des hommes, au physique et au moral, est plus exaltante. S'interrogeant au livre XI de la *Subtilité* sur la « nécessité et forme de l'homme », Cardan entonne sous son aspect le plus traditionnel, un chant à la gloire du finalisme : les animaux sont accordés entre eux, même si leurs relations sont parfois celles de l'agresseur et de l'agressé, du consommateur et du consommé ; tout se passe et s'accomplit suivant un ordre universel, principe de l'harmonie.

(**) Venise, Scot, 1542, in-8°.

(100) Ces textes sont cités par J. LUCAS-DUBRETON dans son livre *Le monde enchanté de la Renaissance, Jérôme Cardan l'halluciné*, A. Fayard, 1954, pp. 190-191.

Mais l'homme est le roi de la Création, il a donc droit à une attention toute spéciale. Laissons de côté la question de savoir si l'anthropocentrisme ou le principe de finalité sont dans la droite ligne de la raison ou au contraire s'en écartent. Il y a finalité et finalité, et tous les philosophes considérés traditionnellement comme rationalistes ne sont pas forcément ennemis du principe de finalité. Demandons-nous plutôt ce qui caractérise l'homme par rapport aux autres créatures. « L'homme, dit Cardan, est fait pour quatre choses : premièrement, afin qu'il cogneût les choses divines; secondement, afin qu'estant mediateur il conjoignit les choses mortelles aux divines; tiercement afin qu'il condannast et fust par dessus les choses mortelles... quartement, afin que tout ce qui peut estre excogité en l'esprit, l'ouvrier, plus grand que la cogitation, le donnast, et qu'il fût un animal fallacieux ⁽¹⁰¹⁾. » La quatrième marque ou destination de l'homme est la plus intéressante à souligner, car elle montre bien sa situation médiatrice entre les animaux et Dieu. Idée qui n'a rien d'original en soi (Platon et le Christianisme sont notamment passés par là), mais qui est lourde de conséquence. Elle interdira à Cardan une idéalisation ou une héroïsation de l'homme, malgré sa recherche d'un canon esthétique et, dans ses travaux de physiognomonie, d'un parallélisme éthico-physique. Elle lui permettra de décrire la grande variété des individus, des peuples et des races, conformément au principe d'individuation mis en œuvre dans le *De rerum varietate* : l'Homme en soi ne parle guère à l'intelligence de Cardan, mais les Idolâtres, les Chrétiens, les Juifs et les Mahométistes (comme il dit) représentent à ses yeux des catégories à la fois naturelles et culturelles, entre lesquelles se répartit la masse concrète des humains. Un effort, plus ou moins heureux, d'impartialité scientifique, semble indiquer que cette anthropologie sera placée sous le signe de la raison. De même, la répartition géographique des hommes envisagée par continents et grandes régions terrestres, et la conscience de la relativité des valeurs culturelles, ne laissera pas de place à une dichotomie des Maîtres et des Esclaves, des Civilisés et des Sauvages, exception étant faite des anthropophages. Cardan se fait sociologue,

⁽¹⁰¹⁾ *Subt.*, p. 302b.

⁽¹⁰²⁾ *Variet.*, VIII, p. 373.

dans son explication de la grandeur et de la décadence des Empires avant Bodin et Montesquieu : « La diversité des religions a contribué, elle aussi, à ébranler puissamment les Empires et les communautés humaines, alors qu'autrefois, elles étaient toutes reçues chez les différents peuples sur un pied d'égalité, excepté chez les Juifs. Et cette nouvelle situation a donné lieu à d'innombrables bouleversements politiques ⁽¹⁰²⁾... » Tout cela n'empêche pas Cardan de céder, ici ou là, à un patriotisme, voire à un chauvinisme, lui-même très humain : l'Italie lui sert de référence ou de ligne de mire et Venise est proposée comme un modèle de ville libre. Un autre principe d'individuation ou de variété, c'est la diversité des langues humaines, qui rend l'homme étranger à ses congénères, à la différence de ce qui se passe dans les espèces animales. Mais la prononciation est encore à considérer, et l'on voit apparaître ici une préoccupation humaniste chez un homme qui s'est plutôt tenu à l'écart de ce mouvement : « On peut voir toutes ces différences en Italie : les Florentins prononcent du gosier, les Vénitiens du palais, les Napolitains des dents, les Génois profèrent des lèvres... La langue romaine est libre ⁽¹⁰³⁾. » La différence des mœurs est un nouveau facteur de différenciation, comme le sexe, l'âge et le tempérament, « en sorte que, conclut-il, l'homme diffère plus de l'autre, que ne fait la chèvre du loup ». Dans son voyage en France, il est spécialement sensible aux particularités des différentes cités où il séjourne ou qu'il traverse simplement, Lyon, Briare, Orléans, Paris, Saint-Denis, Lisieux ou Dieppe; et il décrit avec art et finesse les personnes qu'il y a rencontrées, comme les produits typiquement français qui l'ont étonné, le savon dont on se sert ou les sabots emplis de paille des paysans ⁽¹⁰⁴⁾. Autres pays, autres mœurs : dans son traité de la *Science du Monde* ou de la *Sagesse civile*, Cardan nous parle de la fidélité des domestiques allemands, qui n'abandonnent ordinairement leurs maîtres qu'après leur mort. « Des autres pays, ajoute-t-il, n'en admettez point dans la maison sans répondant, et sans assurance de leur personne, et ne commettez point tant de choses dans leurs mains, et leur

⁽¹⁰²⁾ *Subt.*, p. 307.

⁽¹⁰⁴⁾ Cf. l'article (cité) de F. SECRET, *passim*.

disposition, qu'ils puissent couvrir leur larcin de leur oubliance ⁽¹⁰⁵⁾... » Ces conseils rejoignent ceux que j'ai placés en tête de ce développement.

Mais nous voyons aussi chez Cardan un véritable moraliste et réformateur social, sensible aux problèmes économiques et à leurs conséquences humaines. Voici un texte, qui n'est pas des plus connus, dirigé contre l'exploitation économique des paysans, et où l'on voit que tout n'est pas rose, même « dans notre florissant jardin d'Italie », comme il aime à dire :

« Aujourd'hui, bien qu'il n'y ait pas l'ombre de guerre, le boisseau romain de froment coûte une demi-once d'argent; c'est le prix commun et assez élevé même pour ceux qui ont de copieuses provisions. Que serait-ce si nous étions dans la misère? Supposez la récolte médiocre et les champs dévastés par l'ennemi, le prix monterait bientôt de deux à trois onces. Et dire que le boisseau du pays qui équivaut à huit boisseaux romains coûtait, quand j'étais enfant, une once et même beaucoup moins! Les salaires des pauvres ne se sont pourtant pas élevés depuis ce temps-là. Dans notre siècle fortuné, les ouvriers, pour acheter le froment qui leur est nécessaire, doivent dépenser le salaire de cinq mois de travail. Comment feront-ils pour se procurer vin, viande, vêtements, logis, bois, huile et sel, pour faire vivre femme et petits enfants? Comment feront-ils si par malheur ils tombent malades? Ceux qui enduisent d'un onguent empoisonné les verrous, barres et portes des maisons, sont justement traînés devant les magistrats et punis de peines inouïes; pourquoi ceux qui tuent le peuple par la famine sont-ils vénérés à l'égal des dieux? La mort est cruelle et dure pour tous, mais faire mourir le peuple de faim est bien plus dur et plus cruel ⁽¹⁰⁶⁾... »

On dira peut-être, comme Lucas-Dubreton dans sa monographie de Cardan, que le médecin et philosophe italien n'a pas toujours été sensible à la misère du peuple et qu'il dut expérimenter sur sa propre personne, et dans sa propre existence, le contre-coup de la misère des temps, pour écrire cette page émouvante et d'un modernisme si révolutionnaire. Peut-être. Il n'importe. Non seulement nous avons affaire ici au plus lucide et au plus rationnel Cardan, mais à un homme dont la

⁽¹⁰⁵⁾ *Op. cit.*, p. 173.

⁽¹⁰⁶⁾ Cité par LUCAS-DUBRETON, p. 218.

pensée et le raisonnement se mettent au service du bien public et atteignent à des profondeurs et à une universalité qui abolissent les différences multiples découvertes au cours des observations et de la « quête » *des hommes*. Le pauvre, dont la misère est décrite avec pathétique et sobriété, n'est pas le fruit d'une abstraction ; les paysans et les ouvriers italiens, victimes de la crise économique et de l'indifférence de la Société à leur égard, sont bien des individus concrets. Mais la force d'évocation de Cardan et notre propre sensibilité en font également un symbole, et c'est toute la littérature et tout le chant de la misère qui lui prêtent soudain leurs accents. On songe invinciblement à Victor Hugo, à certaines pages des *Misérables*, et aux vers des *Pauvres gens*.

Pourquoi faut-il que cette page d'un moraliste sensible soit isolée parmi tant d'autres, où les considérations les plus hétéroclites, rehaussées, si l'on peut dire, par un finalisme aussi naïf que traditionnel, donnent de l'homme une image stéréotypée ? « La Nature, lit-on dans l'incroyable bazar à l'enseigne de la *Subtilité*, a muni de paupières l'œil afin que seul, comme un roi, il travaille à son gré, voie à son plaisir ce qu'il désire voir et s'en abstienne s'il y trouve quelque répugnance ⁽¹⁰⁷⁾... » D'une manière plus noble, et en artiste qu'il était, Léonard disait : « L'œil embrasse la beauté du monde entier... Il est la fenêtre du corps, par lui l'âme supporte l'humaine prison, sans lui cette prison est son tourment. »

Quant à l'oreille, elle est contrainte d'entendre. Aborde-t-il la question du caractère ? Nous apprenons que « les bossus sont les plus vicieux parce que l'erreur de la nature enveloppe le cœur ; ensuite viennent les aveugles et ceux qui louchent, parce que la nature a péché près du cerveau... » Quant aux bâtards, « ils sont souvent de mauvaises mœurs et conditions parce que nés la plupart du temps de femmes viles, servantes ou paillardes ; leur discipline est négligée, et cela tient fréquemment à ce que leur père les a engendrés dans un transport d'amour scélérate, immodéré ⁽¹⁰⁸⁾. » Le moins qu'on puisse dire, si l'on songe à ses propres origines, sur lesquelles il s'étend avec complaisance dans son *De propria vita*, c'est que le respect humain n'est pas son moindre défaut, et qu'une

⁽¹⁰⁷⁾ *Ibid.*, p. 105

⁽¹⁰⁸⁾ *Ibid.*, p. 106.

assez forte dose de masochisme imprègne sa personnalité tout entière.

Mais l'homme possède aussi en lui des réserves insoupçonnables de puissance, de génie, d'énergie : il porte en lui tout ce qui peut lui faire atteindre, voire dépasser les limites de sa condition. Et Cardan n'est pas Italien ni contemporain du Titien, du Primatice ou de Canaletto, pour rester insensible aux choses de l'art et aux produits de « merveilleuses inventions » humaines. Aussi trouverons-nous, parmi les meilleures pages de Cardan (par exemple au livre XVII de la *Subtilité*) des réflexions sur les arts et les inventions artificielles, que son esprit d'ingénieur associe étroitement, comme c'était d'ailleurs coutumier à l'époque. Devrons-nous les considérer comme relevant d'un esprit rationaliste ou de la plus irrationnelle des imaginations ? Il est possible que le cadre où j'ai voulu faire entrer mes remarques ait besoin d'être élargi. Mais ouvrons plutôt, encore une fois, notre Cardan.

Le voici, fréquentant chez le cardinal de Tournon ⁽¹⁰⁹⁾, et à propos d'un portrait de François I^{er}, nous livrant ses réflexions sur l'imitation dans l'art : nous pouvons soupçonner, chez un homme pour qui l'imitation est beaucoup plus qu'une opération technique, qu'un portrait parfaitement expressif, nous restitue peut-être en mieux, l'homme lui-même, dans sa présence éternelle. Curieux mélange de précision réaliste, et même naturaliste, et d'exaltation idéaliste !

Rien n'est plus admirable que quand nous engravons les hommes morts ou vivans à du plâtre battu qui soit froid, en sorte que nous faisons un homme ou de plâtre frotté d'huile, ou de carte, ou de soufre, tellement que l'image ne diffère de l'homme vif en aucune partie, sinon en la couleur, et en ce qu'elle ne respire. Et ceux qui font ceci plus curieusement, ils agglutinent et joignent à cette image la barbe et cheveux pris d'un mort, puis en adjoignant la couleur, ils rendent une image faite sur le vif. J'en ay vu de telle sorte quand j'estois en France, principalement l'image et représentation du cors de François Roi de France premier de ce nom en la maison du noble cardinal de Tournon. Et l'on ne peut faire chose plus semblable à l'homme que telle image, ni à peine plus blanche que neige. Ceste image avoit esté portée aus pompes funebres du Roi ¹¹⁰.

⁽¹⁰⁹⁾ F. SECRET, *art. cit.*, p. 483.

⁽¹¹⁰⁾ *Ibid.*, p. 484.

N'avons-nous pas atteint le point critique où, selon l'intuition et d'après les réalisations d'un Léonard, d'un Alberti, d'un Dürer, l'art parvient à dépasser la nature et à reproduire une image de l'homme, plus vraie et plus vivante, en tout cas plus durable que le modèle lui-même qui l'a inspirée? Le platonisme, auquel on rapporte trop souvent et superficiellement les considérations esthétiques et la finalité métaphysique des grands artistes du Quattrocento et du Cinquecento, est pris ici plutôt à rebours. La création humaine peut être supérieure à la créature; en tout cas, elle témoigne de la puissance créatrice de l'homme, elle seule peut élever l'homme au-dessus de lui-même. Quand cet homme s'incarne en la personne de Jérôme Cardan, une hypertrophie assez peu rationnelle du « moi » lui fait exalter sa propre gloire en des termes qui manquent évidemment de mesure :

« Quand je passai par la France et la Germanie, on ne me reçut pas autrement que Platon aux Jeux Olympiques ⁽¹¹¹⁾. J'ai été connu non seulement de toutes les nations, mais de tous les princes et empereurs du monde. On taxera cette information d'incroyable, d'orgueilleuse, mais on ne peut la nier. J'ai calculé que tous les mille ans seulement naît un médecin absolument digne de ce nom; je suis le septième... César devint le maître du monde, Galien acquit la célébrité parmi tous les médecins. Moi avec mes écrits j'ai conquis l'immortalité ⁽¹¹²⁾ ».

Son autobiographie, « cet ombilic de tous ses livres », comme il se plaît à la nommer, comporte bien d'autres mouvements analogues. Mais la mélancolie qui le prend souvent, et son expérience de médecin, qui lui rend trop familières toutes les misères humaines qui se cachent souvent sous la pourpre et le brocart, lui tirent d'autres accents. Il verrait volontiers en l'homme une machine traînant perpétuellement, comme l'a dit Dante, « le triste sac qui fait le bran de ce qui s'avale ». Et sa misanthropie qui est, à certaines heures, aussi réelle qu'à d'autres, son lyrisme anthropolâtre, lui fait admettre que n'importe quel petit chien, n'importe quel chevreau, est plus pur et plus propre que l'homme. Tantôt

(111) C'est l'Arétin qui proclamait, de son côté : « Je suis cet Arétin qui, s'il venait à Rome, ferait accourir les foules pour le voir comme s'il s'agissait d'un nouveau Jubilé. »

(112) Cité par LUCAS-DUBRETON, p. 293.

l'homme est un Dieu, tantôt il est un organisme putride. Tantôt la vie est comparée à une guirlande de roses, tantôt elle est une suite ininterrompue de cauchemars. Evoquerons-nous la personnalité cyclothymique de Cardan, ses fréquentes crises maniaco-dépressives? Je veux bien, à condition de ne pas y voir l'unique explication de ces violentes contradictions verbales, car la pensée et l'iconographie de la Renaissance nous ont rendu familière cette vision ambiguë et violemment contrastée de l'homme : les planches anatomiques de Calcar, dans le *De humani corporis fabrica* de Vésale, les écorchés de Vinci, témoignent suffisamment de la présence de la mort et du cadavre sous la dérisoire enveloppe épidermique dont se targue parfois le vivant.

Mais c'est pourtant avec la plus grande sérénité, avec le plus évident souci du bien commun, qu'il manifeste des préoccupations sociales, dont le moins qu'on puisse dire est qu'elles dérivent de l'exercice de la raison la mieux trempée. Dans un article sur *Jérôme Cardan et l'Utopie* ⁽¹¹³⁾, Antonio Corsano souligne le caractère réaliste, voire pragmatiste, de ces préoccupations, qui s'allie à un idéalisme utopique. Il propose un véritable programme de justice fiscale, voulant « *sublevare languentes, favere miseris* ». Il écrit : « On dit qu'il est inique d'imposer les contributions de manière inégale, et on exige qu'elles soient réparties *per capita*. » Et il poursuit, dans cet *Eloge de Néron* ⁽¹¹⁴⁾ qui constitue un véritable bréviaire de morale et d'économie politique : « ... Je reconnais qu'il faudrait appeler Néron inique, s'il était plus juste de répartir les contributions *per capita* et non *per patrimonium*; mais ne rougis-tu pas, impie, de vouloir éviter, toi, le riche, un impôt qui dépasse deux pièces d'or en le reportant sur la misérable veuve ou sur le petit vieillard qui, à l'aide de leur seul salaire ou de leur travail de tissage, entretiennent quatre ou cinq enfants? O chrétiens, bien plus cruels que Néron ⁽¹¹⁵⁾... »

Défense des classes inférieures, des salariés, de tous les petits artisans, agriculteurs, entrepreneurs ruinés par la déca-

⁽¹¹³⁾ *Les Utopies à la Renaissance, Travaux de l'Institut pour l'étude de la Renaissance et de l'Humanisme*, Université Libre de Bruxelles, 1963, pp. 91-98.

⁽¹¹⁴⁾ *Neronis encomium*, Amsterdam, Blaeus, 1640.

⁽¹¹⁵⁾ Dans sa maison de la via Giulia, à Rome, il avait fait graver sur les murs sa devise : *Tempus mea possessio et ager meus*.

dence économique du pays, tel est l'un des éléments du programme d'action politique et sociale de Cardan, que l'on rangera parmi les utopies de la seconde moitié du xvi^e siècle, pour en souligner la valeur de constatation et l'irréalisation actuelle. Qualifierons-nous cette pensée de rationnelle ou d'irrationnelle? La critique de l'Argent-Roi peut être utopique, mais cette utopie est tout le contraire d'une chimère : elle est l'expression d'une morale parfaitement adéquate à la réalité sociale quotidienne, mais qui trouve son inspiration dans un idéal de justice. Nous sommes bien loin ici des sortilèges de la magie, même de la magie naturelle. Et les astres seraient bien embarrassés pour résoudre des conflits d'ordre social, économique et politique! De toute façon — et c'est le pôle optimiste qui réapparaît — Cardan a bon espoir que la Justice finira un jour par triompher, conformément à sa devise, adaptée de l'antiquité : « *Veritas, filia temporis.* » Le temps, qui permet à tous les possibles de se réaliser, verra se profiler, à son heure, la vérité. Comme l'écrit Corsano, qui établit un rapprochement intéressant entre la pensée de Cardan et celle de Giordano Bruno : « Il a une foi profonde dans le temps qui fait tout disparaître et ramène tout dans son cours circulaire, qui est « nombre du mouvement », et donc fondement rationnel du processus cosmique et loi du destin humain ⁽¹¹⁶⁾. »

Le temps, qui ramène tout, fait passer Cardan — c'est bien connu — par des états d'âme aussi variés qu'imprévisibles : tantôt il est envahi de mélancolie et se sent possédé par cette *heroica passio*, c'est-à-dire le désir de se suicider; tantôt, son optimisme le pousse à travailler des semaines ou des mois de manière ininterrompue et à réaliser toutes sortes d'inventions. Sa conception de l'homme subit le contre-coup de ses sautes d'humeur. Mais à lire les cinq livres de sa *Sagesse civile ou Science du monde*, on a du mal à le surprendre en flagrant délit d'irréalisme ou d'irrationalisme : dans ce condensé de toute la sagesse païenne, qui va du bon sens le plus terre-à-terre aux vertus les plus héroïques, qui reconnaîtrait l'auteur de l'horoscope du Christ et le poète de la végétation métallique? L'anthropologie de Cardan ne suscite pas dans notre esprit un débat entre une interprétation ration-

(116) *Art. cit.*, p. 94.

nelle et une interprétation irrationnelle de l'homme : c'est plutôt à une vision superposée d'un homme idéal et d'un homme réel assumant pleinement sa fonction d'homme, que nous sommes conduits par la lecture de Cardan. Et l'on comprend l'admiration du médecin-philosophe milanais pour la peinture, à laquelle il rend souvent hommage, notamment au livre XVII de la *Subtilité* ⁽¹¹⁷⁾ : si cet art est « mechanicorum omnium subtilissima, eadem vero nobilissima », c'est parce qu'il peut, comme on l'a vu, faire transparaître l'homme idéal derrière l'homme réel, c'est parce qu'il permet à l'homme de « transumanar », selon le mot de Dante.

*
**

Trouverons-nous dès lors, au moment de conclure, un principe d'explication, sinon d'unification de cette pensée, tour à tour rationnelle ou irrationnelle ? Dès l'instant où nous aurons débarrassé son œuvre de toutes les scories qu'elle contient et d'un certain nombre d'extravagances qu'il serait aussi vain de vouloir nier que de fonder sur elles une théorie concernant l'homme et sa philosophie, l'ensemble se tient d'une manière tout à fait cohérente. Dès que l'on a compris que ce penseur de la Renaissance restait attaché, en dépit de son originalité et de ses audaces — dont la moindre n'était pas son scepticisme à l'égard d'un Dieu créateur — à la cosmologie traditionnelle, c'est-à-dire aristotélicienne et ptoléméenne, il n'y a plus lieu de s'étonner de la coexistence d'une causalité de type finaliste. L'absence d'une frontière rigide entre le monde de la matière inorganique et celui des êtres vivants — frontière que la science la plus actuelle n'accepterait sans doute pas de tracer à l'avance — ne doit pas lui être imputée comme un manque de rigueur intellectuelle : pour Cardan, comme pour la plupart de ses contemporains, philosophes et savants, la Vie et la Nature ne sont qu'une réalité unique. D'où un monisme naturaliste, qui tend parfois à annexer certains produits de la culture, ou de l'invention humaine : car le principe régulateur d'imitation et le schème d'analogie jouent à plein, au point que la machine apparaît souvent comme un

⁽¹¹⁷⁾ *Subt.*, p. 809 et (trad. fr.), p. 386b.

être vivant. Au siècle de Descartes, l'analogie jouera plutôt en sens inverse, comme on le voit dans la théorie cartésienne des animaux-machines.

Dans ces conditions, l'irrationalisme de Cardan ne mériterait plus cette appellation que par rapport à une conception rationaliste moderne, point de vue que nous avons rejeté dès le départ. L'agressivité moqueuse de notre philosophe à l'égard des phénomènes surnaturels ou de l'idée même de surnaturel est d'autant plus violente que la « magie » naturelle lui apparaît comme un fait d'expérience. Mais, si l'on y prend garde, la science qui se constitue sous nos yeux, ou plutôt ses effets, dont la majorité des hommes prennent une conscience plus ou moins vague, ne sont-ils pas eux-mêmes les produits d'une raison qui agit comme une puissance créatrice et mystérieuse, à laquelle les hommes d'imagination appliqueraient volontiers l'épithète de « magique » ?

C'est Cardan, à qui je laisserai le dernier mot, qui a répondu par avance, non pas à la question de la rationalité ou de l'irrationalité de sa pensée (ce qui n'aurait eu pour lui rigoureusement aucun sens), mais à celle du progrès de la raison : pour lui, comme pour un Pic de la Mirandole, un Ficin, un Bruno ou un Patrizi, c'est un miracle naturel permanent.

« Parmi les prodiges naturels, le premier et le plus rare, c'est que je suis né dans ce siècle où la terre a été découverte, alors que les anciens n'en connaissaient guère plus du tiers... Les connaissances se sont étendues. Qu'y a-t-il de plus merveilleux que l'artillerie, cette foudre des mortels bien plus dangereuse que celle des Dieux... Ajoutons-y... l'invention de l'imprimerie, conçue par l'esprit des hommes, réalisée par leurs mains, qui peut rivaliser avec les miracles divins. Que nous manque-t-il encore sinon de prendre possession du ciel (¹¹⁸) ? »

(¹¹⁸) *Autobiographie* (trad. Dayre), ch. XLI (*Merveilles naturelles, mais rares à propos de ma vie*), p. 121.

La guerre des deux rives. Paris, 1912

par **Léon SOMVILLE**,
Professeur à l'Université Laval, Québec

PROLÉGOMÈNES

Dans le langage de la critique, le mot « guerre » ne peut jamais servir que sur le mode parodique. La « guerre des deux rives » ne fait pas exception. A peine inspirerait-elle un couplet héroï-comique, si les protagonistes n'étaient, sur la rive gauche, la jeunesse des cénacles et, sur la rive droite, les pontifes de l'Académie et des grands quotidiens, ceux qui ont « réussi » dans les lettres ou ce qui en tient lieu.

En 1912, déjà, le Quartier latin croit son heure venue... Lasse du Symbolisme, une génération sort d'une période « d'anarchie littéraire » (A. Baju) et veut qu'on la distingue de ses prédécesseurs, dont la mentalité n'est plus la sienne; elle veut faire correspondre poésie et réalité, littérature et société; la politique l'attire, l'action la sollicite; elle met en jeu la grandeur de la patrie dans ses moindres propos, rêve pour le monde du meilleur sort possible.

La jeunesse a pris conscience de son individualité, de sa solitude aussi (¹). Elle vit dans un monde transformé par le progrès; elle se sent inspirée par des valeurs nouvelles; pour jouer son rôle, elle se fait fort d'évincer ses aînés auprès d'un public qu'ils illusionnent encore. « On est *jeune* tant qu'on n'a pas eu un ou deux bons romans publiés dans un grand

(¹) Rares sont les jeunes à s'en accommoder; Jean Royère reconnaît que « la grande presse (le) dégoûte parce qu'elle est un instrument de corruption », mais il conclut : « Travaillons tranquillement, dans notre coin; ne soyons pas décorés, ignorons l'Académie, et n'écrivons pas dans les journaux à gros tirage. » (Cf. R. DÉVIGNE, *Notre enquête, la rive gauche et le Boulevard*, in *Les Nouvelles*, 26 et 27 octobre 1912.)

journal ou une grande revue, une ou deux pièces jouées avec succès dans un théâtre régulier (2). » Paul Reboux donne là un assez bon signalement.

D'où vient que les jeunes auteurs soient frustrés dans leurs ambitions? Fondée ou non, la rancune de Florian-Parmentier s'exerce d'abord contre la presse. Témoin le souvenir qu'il rapporte d'une démarche infructueuse : le poète vient de terminer une œuvre « profondément pensée », il porte son manuscrit au bureau de rédaction d'un grand journal parisien. « On me le prend pour... l'examiner et, quelques jours après, on me le rend en me disant invariablement : « Ce n'est pas du tout ce qu'il faut pour *notre public*; apportez-nous de l'actualité, de l'information... » Serait-ce que les journaux recueillent des lecteurs dont « l'immense majorité n'est composée exclusivement que de magnifiques crétins (3) »?

Sans aucun doute, le symbolisme avait légué une haute idée de l'art à la génération nouvelle, qui acceptait cette part d'héritage, pour avoir refusé le reste. La succession, même réduite, comportait un danger : la poésie absconse avait éloigné le public des auteurs. A mesure qu'elle gagnait en subtilité, son accès se limitait davantage. Chez les prosateurs, le succès d'un Bourget, d'un Barrès, d'un Loti, prouvait à tout le moins que le public restait attiré par les lettres, ce que confirmaient les chiffres de vente des collections à bon marché. S'ils dénonçaient le peu d'audience de la littérature, les jeunes, à vrai dire, plaidaient surtout *pro domo* : ils reprochaient aux grands éditeurs de favoriser injustement des auteurs consacrés, parfois médiocres, toujours intéressés par les points de vue commerciaux... Les petites revues se font une spécialité de ce genre d'échos, passant leur vie très brève à chasser les marchands du Temple : « Il semble de plus en plus que la littérature tend à s'assimiler au commerce. (...) Les maîtres les plus célèbres, ceux dont il est parlé dans tout salon qui se respecte, ne sont pour la plupart que des snobs accomplis, des entrepreneurs faciles qui savent fort bien mener leurs affaires (4). »

(2) Cité dans la rubrique « Les nouvelles artistiques », in *Les Nouvelles*, 28 et 29 août 1912.

(3) Réponse de Florian-Parmentier à l'enquête *Sur la crise du livre*, in *Le Semeur*, 15 novembre 1906, p. 72.

(4) G. MORRIS, *Le marché littéraire*, in *Ombres et formes*, n° 7, août 1910, p. 96.

Comme il est alors d'usage, sitôt qu'un mouvement d'opinion prend quelque ampleur, un journaliste avisé en fait un sujet d'enquête. *La Renaissance contemporaine* voudra justifier son titre : elle entamera une campagne en faveur de la jeune littérature menacée d'asphyxie. « Je crois, s'obstinait Paul Reboux, que la crise de la critique littéraire est surtout constatée par les auteurs des volumes dont on n'a pas parlé ⁽⁵⁾. » Toute l'origine de la querelle est là, sauf à préciser que les « ignorés » constitueront bientôt le plus grand nombre et qu'à charge de revanche, c'est d'eux seuls qu'on parle aujourd'hui. De Maurice Rostand ou de Paul Claudel, la postérité a su distinguer.

Henri Allorge terminait l'enquête sur la « situation des jeunes écrivains contemporains » par un bilan fort sombre. « La disparition progressive de la critique et son mutisme, qui croît proportionnellement à la valeur littéraire propre et à l'originalité de l'œuvre (...) est surtout frappante pour la poésie, dont ne parlent guère que les revues jeunes ⁽⁶⁾. » Il se livre de surcroît à l'étude des conditions sociales et économiques défavorables aux écrivains débutants. Depuis les « comptes d'auteurs » jusqu'à la « publicité payée », c'est un réquisitoire documenté et rigoureux. Enfin, il dénonce l'ennemi le plus acharné à barrer la route à la jeunesse : le « syndicat du Boulevard »... « Il est certain que les théâtres, les journaux et les éditeurs ont leurs fournisseurs attirés, dont la production suffit à peu près à la consommation. (...) La littérature étant devenue un commerce très productif *lorsqu'il réussit*, les aînés n'ont pas plus de raisons d'aider les jeunes qu'un commerçant de faire de la réclame à une maison concurrente ⁽⁷⁾. »

La jeunesse partira donc en guerre contre les gens établis : sans doute est-ce son destin depuis toujours. La génération de 1910 n'y échappe pas : elle déteste qu'on l'enrégimente. Elle garde ses distances vis-à-vis du symbolisme, mais elle rompt encore avec l'idéal de sérénité et d'équilibre qu'avaient essayé

⁽⁵⁾ Cf. *La semaine artistique et littéraire*, in *l'Action quotidienne*, 18 février 1912, p. 4.

⁽⁶⁾ H. ALLORGE, *Notre enquête sur la situation des jeunes écrivains contemporains*, in *La Renaissance contemporaine*, n° 19, 10 octobre 1911, p. 1164.

⁽⁷⁾ *Ibid.*, p. 1166.

de lui imposer les tenants du retour à la tradition classique. Elle évite ainsi le danger que présentait la réaction « passéiste », antiromantique, antisymboliste de la *Revue critique*, des *Guêpes* et d'*Action française*. Ces mouvements avaient eu leur utilité : restaurer la confiance, confirmer la foi en l'avenir, raviver les énergies. « Impérialisme » fut leur mot d'ordre. Les Beau-duin, les Canudo, les Mandin, les Lebesgue, avaient vivement ressenti le besoin de remplacer le thème usé de la « décadence latine » :

Je suis l'Empire à la fin de la décadence...

Le scepticisme de Renan avait cédé à l'appel revigorant d'un Verhaeren. Toutefois, allait-on emboîter le pas à ceux qui, après avoir vanté l'énergie, professaient le racisme, le culte du passé, la beauté des choses mortes ? Là encore la génération de 1910 sut choisir : du naturalisme, elle avait gardé le sens du vrai ; du symbolisme, celui de l'art ; le néo-classicisme lui rendit son orgueil.

Paul Fort, Han Ryner, Sauvebois, Belval-Delahaye, tous ceux qui prirent part avec eux à la « guerre des deux rives », ne pouvaient ou ne voulaient combattre sous le même drapeau que Lasserre et Clouard. A partir de 1912, ces derniers sont débordés, si l'on peut dire, par des troupes plus aguerries, qui ne luttent en aucun cas pour le roi, mais défendent cette littérature que Maurras avait, trop dédaigneux, commise au service de la politique. Cette brusque réorientation des idées n'échappe pas à la « droite » consternée ou furieuse, témoin les diatribes qui reparaissent contre l'anarchisme, le socialisme, le darwinisme, le collectivisme, l'internationalisme, etc. Car l'on donne cent têtes à l'hydre qu'on veut abattre. La belle colère, que celle d'André Beaunier ! Il dénonce cette « conspiration », cette « association malfaisante (qui) a ses foyers actifs au Grand-Orient, à la Confédération du Travail, dans les syndicats et, ailleurs, dans les coins cachés ⁽⁸⁾ ». Sottise de rapprocher l'art de la vie ! Celui-ci est un jeu, et doit le rester. « Or, aujourd'hui, les variétés de ces mauvais joueurs se sont multipliées. Si l'on casse tout, le jeu sera bientôt fini ⁽⁹⁾. »

⁽⁸⁾ A. BEAUNIER, *Les plus Détestables Bonshommes*, Paris, Plon, 1912, p. 2.

⁽⁹⁾ A. BEAUNIER, *Les Idées et les hommes*, 3^e éd., Paris, Plon, 1913, p. 10.

Dans l'autre camp, Sauvebois croyait, avec Saint-Georges de Bouhélier, contre l'avis de Maurras, que « des parlements sont moins utiles que des assemblées poétiques ⁽¹⁰⁾ ». Ainsi désavouait-il une doctrine qui avait eu son heure; son essai : *L'Équivoque du classicisme* justifiait une désaffection dont Clouard se ressentit, car il perdait là un allié précieux. A l'art-jeu, Sauvebois opposait la « mission sociale » de l'écrivain, telle que l'avaient définie, en leur temps, Zola et Paul Adam ⁽¹¹⁾.

A une époque où classicisme et monarchisme allaient de pair, les esprits rebelles soutinrent la République et prônèrent le réalisme — plutôt que de s'incliner devant la « tradition ». Pourtant Sauvebois ne fit pas école comme il l'eût souhaité : c'est que son engagement, de nature toute contraire, répugnait à l'avant-garde. Les jeunes poètes, pour la plupart, s'accommodaient mal des distinctions politico-littéraires; ils optaient pour l'individualisme. Perdues, les illusions nées au plus fort de l'affaire Dreyfus, quand l'homme de lettres collaborait à l'œuvre de justice, passait pour un guide dans la cité. Aujourd'hui, son enthousiasme est tombé : les partis, les syndicats, la masse, ont déçu son espoir ou mortifié son amour-propre. « Combien reste-t-il, note Barzun, de ces sincères qui, venus de tous les points de l'horizon, avaient épousé, par généreux altruisme, la cause humaine dans l'« affaire » nationale? Hélas, je n'ose les dénombrer. (...) Il faut montrer partout un coupe-file de syndicat ou de groupe. (...) Pris entre ces deux actions contradictoires, le rôle des intellectuels est annihilé ⁽¹²⁾. »

⁽¹⁰⁾ G. SAUVEBOIS, *Les étapes de la renaissance française*, in *La Renaissance française*, n° 14, 24 juillet 1911, p. 945.

⁽¹¹⁾ « (Les) intellectuels ont aussi pris conscience de leur puissance sociale, de la vertu souveraine de l'« artistocratie » — selon le néologisme si expressif de M. Gérard de Lacaze-Duthiers. » (G. SAUVEBOIS, *L'Équivoque du classicisme*, Paris, L'Édition libre, 1911, p. 42.)

⁽¹²⁾ H.-M. BARZUN (*alias* Henri-Martin), *L'Action intellectuelle, notations d'esthétique*, Paris, Eugène Rey, 1908, pp. 12-13. Cf. G. SAUVEBOIS, *L'Équivoque du classicisme*, *op. cit.*, p. 28 : « A l'issue des réunions, ils (les intellectuels) avaient surpris la duplicité de ces augures (les politiciens) qui, entre eux, à la brasserie, ne pouvaient plus garder leur sérieux et, déposant leur rôle, se moquaient impudemment de leurs pauvres dupes simplistes. » Cf. P.-H. LOYSON : « Nos principes ont été trahis par les profiteurs républicains et pervertis par les profiteurs anarchistes. » (*Les Droits de l'homme*, 13 mai 1910, cité par G. SAUVEBOIS, *ibid.*, p. 29.)

Si la discipline néo-classique perdait de son empire, un même esprit d'indépendance écartait donc la jeunesse d'un autre embrigadement. La grande fièvre fomentée par le procès historique avait bien vite déçu. Ouverte aux problèmes sociaux sous l'influence d'un Verhaeren ou d'un Griffin, l'avant-garde accueillait encore le message d'un Bergson, d'un James, d'un Emerson. Elle retrouvait un esprit cosmopolite ⁽¹³⁾. On avait voulu la convier à des luttes étrangères à l'art; elle choisissait de s'affirmer par ses œuvres propres.

L'ANNÉE CRITIQUE : 1912

Florian-Parmentier était-il en droit de reprocher aux journaux leur peu de tenue littéraire? Pâtures quotidiennes jetées au public, les guerres, les désastres, les crimes, ont les honneurs de la première page. Des milliers de faits particuliers meublent la suite des colonnes. N'y en aurait-il aucun, en cette année 1912, qui intéressât notre propos? Sans la guerre d'Orient, un journaliste aurait-il jamais transposé à Paris les « Balkans littéraires »? Les auteurs n'ont-ils rien gagné à découvrir le visage de leur époque? « Il existe à l'heure présente une poésie qui puise dans *l'actualité* à la fois son information, sa raison d'être et sa vérité profonde. Et cette *actualité*, qui est la vision cinématographique de la vie contemporaine, est une des plus propices à susciter le lyrisme actif le plus inédit et le plus grand qui soit ⁽¹⁴⁾ » : voilà la réponse d'un poète.

Est-il indifférent que Roald Amundsen ait alors atteint le pôle Sud et que la nouvelle s'en répande par le monde; que soient rapportés le naufrage du *Titanic*, la mort d'un aviateur, ou la perte d'un sous-marin, ou une explosion à bord d'un

⁽¹³⁾ Plusieurs influences favorisent le développement du cosmopolitisme : l'internationalisme traditionnel de la gauche, l'universalité des techniques modernes, le sens d'une solidarité universelle qui résulte des thèses mêmes de Bergson. Apollinaire, Cendrars, Marinetti, Larbaud, témoignent de cette évolution que la guerre interrompra brutalement. A. Billy date de 1908 à 1924 la grande époque de la *Closerie des Lilas*, où s'instaure un esprit européen grâce aux efforts de A. Mercereau. Cf. A. BILLY, *L'Époque contemporaine*, Paris, Tallandier, 1956, p. 116.

⁽¹⁴⁾ N. BEAUDUIN, *La poésie de l'époque*, in *Le Mercure de France*, 16 janvier 1914, p. 278.

navire de guerre, ou une révolution en Chine, ou la visite de George V en Inde, ou la nouvelle victoire de Carpentier par « knock-out », ou le siège du garage d'automobiles où Bonnot fut tué le 28 avril 1912?... Outre-Manche, deux cent cinquante mille ouvriers chôment à la suite d'un « lock-out » décidé par les industriels. A Paris, les chauffeurs de « taxi-autos » se mettent en grève et renversent sur la chaussée les voitures de leurs employeurs. Les mineurs allemands cessent le travail à l'imitation de leurs camarades anglais. L'Amérique prospère : New York, apprend-on, compte près de cinq millions d'habitants. La France, elle, s'agrandit d'un Empire; Lyautey pacifie le Maroc. La « peinture d'après-demain » a conquis Paris; un journaliste est allé chez Bernheim jeune : il doit « affronter les gloussements de joie, les conversations injurieuses et les colères des jeunes femmes, des messieurs très bien et des vieillards qui sont venus ici pour manifester exactement comme ils le font ⁽¹⁵⁾ ». Marinetti lui accordera quand même une interview...

Les poètes ne se contentent pas de suivre l'actualité. Ils prennent volontiers des risques. Ils découvrent l'automobile. Octave Mirbeau en parle avec lyrisme dans sa *628-E8* : « Elle fait partie désormais de ma vie; elle est ma vie, ma vie artistique et spirituelle, autant et plus que ma maison. Elle est pleine de richesses, sans cesse renouvelées, qui ne coûtent rien que la joie de les prendre au passage... Elle m'est plus chère, plus utile, plus remplie d'enseignements que ma bibliothèque, où les livres fermés dorment sur leurs rayons, que mes tableaux, tout autour de moi, avec la fixité de leurs ciels, de leurs arbres, de leurs eaux, de leurs figures ⁽¹⁶⁾. » La vitesse prend des allures de dogme : on y sacrifie avec une émotion religieuse. C'est en avion que Marinetti est visité par les intuitions les plus rares : « ...assis sur le cylindre à essence, le ventre chauffé par la tête de l'aviateur,... je sentis tout à coup l'inanité ridicule de la vieille syntaxe héritée d'Homère ⁽¹⁷⁾. » On constituerait sans peine une anthologie des poèmes qui,

⁽¹⁵⁾ J. DES GACHONS, *La peinture d'après-demain*, in *Je sais tout*, n° 87, 15 avril 1912, p. 352.

⁽¹⁶⁾ O. MIRBEAU, *La 628-E8*, Paris, Fasquelle, 1907, p. ix.

⁽¹⁷⁾ F. T. MARINETTI, *Manifeste technique de la littérature futuriste*, Milan, le 11 mai 1912.

vers 1912, sont composés à la gloire de l'auto, de l'avion, du train et même de la bicyclette. Louis Mandin revendiquera d'ailleurs l'invention d'une « poésie du chemin de fer ». « (Les) chemins de fer sont devenus très populaires parmi les écrivains des jeunes revues. Tandis que les uns les chantent, les autres approuvent et applaudissent. Et moi qui, sans jeu de mots, ai quelque peu ouvert la voie, je les remercie, — même si leurs applaudissements ne sont pas pour moi, car cela n'a pas d'importance ⁽¹⁸⁾. »

Il appartenait à l'« esprit moderne » de réconcilier le poète avec son temps. L'actualité journalistique est d'autant plus digne d'attention qu'à la fin de 1912, c'est la presse même qui est envahie par la littérature. A l'automne éclate la guerre des deux rives : les journalistes sont heureux des remous qui agitent la république des lettres, ils en tirent de la copie. Pourtant, en dépit de son pittoresque, la « guerre pour rire » ne mériterait qu'une attention amusée, si son importance se limitait à une querelle d'auteurs. Mais elle signifie davantage. Elle a soulevé l'enthousiasme des jeunes et donné au modernisme l'élan qui lui manquait encore. Elle a ruiné le crédit des « gens en place », engoncés dans les thèmes traditionnels et les formes routinières. Elle a permis aux courriéristes littéraires, comme aiment à se désigner A. Billy, A. Salmon, F. Divoire, A. Warnod, R. Dévigne, de défendre jour après jour la cause des Paul Fort et des Marinetti.

Les revues manifestent une même humeur batailleuse. Barzun note : « 1912 s'achève en pleine ruée. » Il se flatte d'avoir participé à la « mêlée littéraire la plus extraordinaire à laquelle il ait été donné d'assister depuis longtemps ⁽¹⁹⁾ ». Bien que *Poème et Drame* n'eût commencé à paraître qu'en novembre 1912, son directeur avait eu le temps de lancer son appel à la jeunesse : « Il nous faut, en cet an 1912, lever des cohortes d'athlètes et des légions de pionniers pour défricher et ensemercer le siècle neuf, pour révéler l'Ere nouvelle, riche de l'art de notre génération ⁽²⁰⁾. » Avec Barzun, nous tenons

⁽¹⁸⁾ L. MANDIN, *Les Saisons ferventes*, Paris, Mercure de France, 1914, p. 9.

⁽¹⁹⁾ H.-M. BARZUN, *Bulletin littéraire, la bataille des groupes*, in *Poème et Drame*, vol. I, novembre 1912, p. 62.

⁽²⁰⁾ H.-M. BARZUN, *D'un art poétique moderne*, in *Poème et Drame*, vol. I, novembre 1912, p. 83.

1912 pour l'année liminaire du xx^e siècle poétique. Dans les rangs de l'avant-garde, c'est un seul cri de victoire : « En 1912, après une longue lutte, la « beauté nouvelle » a conquis ses droits dans toutes les capitales ⁽²¹⁾. »

Nicolas Beauduin date de 1912 l'essor libérateur de sa pensée. « Durant cette période 1912-1919, (...) je m'appliquai à la décomposition des vieilles formes ⁽²²⁾. » Ce témoignage — tardif — est à méditer. Des poètes, la guerre a fait des soldats; elle aura ménagé une redoutable interruption à ceux qu'elle n'a pu meurtrir. La tourmente éloignée, ils seront cependant plusieurs à poursuivre les recherches entreprises dès 1910 : Beauduin, Marcello-Fabri, Divoire, Reverdy...

« Épopée burlesque », dira Jean de l'Escritoire (*alias* André Billy) du conflit entre le Boulevard et la rive gauche ⁽²³⁾. Voire. La jeunesse se complut dans l'outrance, mais un Romain Rolland ne fut pas long à deviner, sous la parodie, un sens profond à la querelle. Il écrivait dans la *Voce* de Florence : « Sans que les combattants en aient une claire conscience, c'est là un des premiers contacts d'une grande guerre spirituelle que nous verrons se livrer dans tous les pays d'Europe. Deux forces antagonistes : l'aristocratie intellectuelle et la démagogie de l'art ⁽²⁴⁾. » Que la grande presse fût mêlée à l'affaire, ne semblait pas de bon augure : au moment où les masses étaient attirées par l'art, il fallait craindre que d'habiles marchands n'en fissent, par « démagogie », un objet de commerce. Risque à courir, sans doute, si l'on voulait désarmer la réaction néo-classique, très puissante vers 1910, bien que, de plus en plus maurrassienne, elle cantonnât davantage son action à la politique, ou se contentât d'escarmouches contre la Sorbonne, telle la campagne en faveur du latin.

L'intuition de Romain Rolland s'est vérifiée. Francis Carmody a suivi pas à pas les poètes qu'il appelle « cubistes » : Apollinaire, Cendrars, Reverdy... S'arrêtant à l'étiquette d' « âge nouveau », il trouve qu'elle « dit ce que voulait dire Apolli-

⁽²¹⁾ H.-M. BARZUN, *Du symbole au drame*, *ibid.*, vol. II, janvier 1913, p. 42.

⁽²²⁾ N. BEAUDUIN, *Au sujet du poème synoptique sur trois plans*, in *La Vie des Lettres*, vol. VIII, février 1922, p. 2.

⁽²³⁾ *La gazette des lettres*, in *Paris-Midi*, 16 octobre 1912.

⁽²⁴⁾ Cité par P. BOSSON, *Les revues*, in *Les Marges*, n° 37, décembre 1912, p. 245.

naire : que l'année 1912 ouvre notre siècle, et que la physique nucléaire aussi bien que l'unanimisme sont tous aspects d'un seul élan dans un ordre d'idées inconnus auparavant ⁽²⁵⁾ ».

Le critique américain a vu juste : vers 1912, l'unité se réalise, sinon entre les écoles, du moins dans les esprits. Et d'autres tentatives que celle d'Apollinaire en témoignent : un Barzun accueille dans le comité directeur de sa revue un bon nombre de personnages importants. Georges Polti exprime très bien l'intention qui préside à leurs efforts : sans fonder une école, « nous sommes déterminés par les divers courants qui nous ont précédés et au confluent desquels... nous voici réunis en ce 1912. Chacun de nous y arrive par une voie différente ⁽²⁶⁾. »

Pour sceller leur alliance, les mêmes jeunes poètes, au nombre d'une vingtaine, publieront un volume collectif au début de 1913 ⁽²⁷⁾ (le projet remontait pourtant à l'année précédente). « C'est par eux, dit la préface, que se fait à chaque instant la distinction du possible et de l'impossible... et que se marquent pour la génération présente les frontières de l'art ⁽²⁸⁾. »

La guerre des deux rives est une manière de symbole. Beaucoup de ses héros sont retombés dans l'oubli. Le souvenir de Paul Fort est vivace, mais Han Ryner? Notre propos n'est pas de rétablir des réputations qui n'ont pu se maintenir. Au demeurant, la querelle n'apparaît pas comme un fait divers anodin, capable — pour tout bénéfice — d'avoir retenu l'attention des échetiers. Les témoignages invoqués concordent sur ce point : c'est en 1912 que l'avant-garde trouve sa voie, quand elle accepte tous les risques de l'esprit nouveau. Elle résout de vivre avec son époque; regroupée derrière ses chefs, qu'elle

⁽²⁵⁾ F. CARMODY, *Esthétique de l'esprit nouveau*, in *Le Flâneur des deux rives*, n° 7/8, septembre/décembre 1955, p. 11.

⁽²⁶⁾ G. POLTI, *Timidité de Shakespeare*, in *Poème et Drame*, vol. I, novembre 1912, p. 8. Collaborèrent au premier numéro, Mandin, l'élève de Paul Fort; Georges Polti, le père de l'aurélisme; Apollinaire, avec le fameux poème des *Fenêtres*; Jean Muller, qui faisait profession d'impérialisme; Sauvebois, le critique du paroxysme, etc. Le dramatisme, que leur propose Barzun, est accepté par tous comme une commune mesure.

⁽²⁷⁾ *Anthologie des poètes nouveaux*, Paris, Figuière, 1913.

⁽²⁸⁾ Préface de G. LANSON, p. III, cf. *infra*, p. 163. L'auteur l'a datée du 14 août 1912. C'est aussi en 1912 qu'André Barre soutint devant la Sorbonne la première thèse de doctorat ès lettres sur le symbolisme. On eût dit que la vie désertait ce dont l'érudition venait de s'emparer.

élit, elle réussit l'adéquation d'un art et de son temps. A ce titre, les *Loups* de Belval-Delahaye n'auront pas « hurlé » en vain.

LA GUERRE

La hargne de Paul Reboux, président de l'Association de la critique littéraire, avait mécontenté les auteurs de qui les ouvrages, « immense marée tiède et molle », ne semblaient mériter « ni objection ni louange » (29). Les élections de Paul Fort et de Han Ryner fournirent aux deux clans l'occasion de s'affronter. Le prince des poètes pouvait se prévaloir de nombreux titres à la reconnaissance de ses sujets : chantre des *Ballades françaises*, il avait participé au renouveau naturaliste, et regroupé à *Vers et Prose* les troupes hésitantes du symbolisme; à Paul-Napoléon Roinard, que son échec mortifiait, Guy-Charles Cros rappelait que le *Théâtre d'Art*, fondé en 1890, avait représenté un certain *Cantique des Cantiques* (30). Mais Han Ryner? Son passé d'anarchiste le disposait peu à s'accorder avec le pacifiste Paul Fort. Malgré qu'ils en eussent, les deux hommes furent associés dans la même querelle; aussi bien leur couronne était-elle due à la campagne menée par la même troupe vaillante : les *Loups* de Belval-Delahaye. C'est encore la presse qui eut l'idée d'un référendum qui désignerait le prince des conteurs : le 4 juillet 1912, *L'Intransigeant* annonçait l'ouverture du scrutin, soit trois jours après l'élection de Paul Fort dans la salle des fêtes de *Gil Blas*. Aussitôt, les uns et les autres prennent parti. André Billy, ancien partisan de Ponchon, écrit avec aigreur dans sa *Gazette des Lettres* : « Mais les considérations d'ordre sentimental qui furent en jeu pour l'élection du prince des poètes, n'ont plus à intervenir ici, n'est-ce pas? C'est bien le conteur dont nous admirons le plus le talent qu'on nous demande de nommer (31)? » Le courriériste de *Paris-Midi* allait de nouveau être

(29) P. REBOUX, *La crise de la critique littéraire*, in *L'Action*, 18 février 1912, p. 4.

(30) Lettre de G.-C. Cros à P.-N. Roinard, publiée dans *L'Intransigeant* du 1^{er} juillet 1912. « Paul Fort, dites-vous, semble avoir vraiment le temps d'attendre (p. 2) ... » G.-C. Cros rappelle que le *Théâtre d'Art* fut le « précurseur de l'*Œuvre* » et que la pièce de Roinard y fut représentée « entre tant d'autres ».

(31) *Paris-Midi*, 5 juillet 1912.

déçu : l'élection de Paul Fort avait soulevé des sarcasmes; dans certains grands journaux, l'on avait daubé sur ces « jeunes poètes régulièrement mandatés comme des délégués syndicalistes ⁽³²⁾ »; mais la personnalité d'Han Ryner porta le tapage à son comble. Par son choix du prince des conteurs, la rive gauche visait à provoquer le scandale autant qu'à se chercher un chef de file résolu.

En cet été 1912, la jeunesse littéraire sut ainsi profiter des occasions qui lui étaient offertes par les journaux en mal de nouvelles à sensation. Une première fois, elle renforça sa cohésion en soutenant la candidature d'un jeune poète que fuyaient la gloire et les honneurs officiels. Comme le remarquait Fernand Divoire, il avait suffi que le choix se portât sur Paul Fort pour que le Boulevard en prît ombrage. Dès lors, la rive gauche était amenée à surenchérir. Puisque les aînés semblaient s'inquiéter des réputations qu'on leur imposait, il ne restait qu'à frapper un grand coup, trouver un auteur qui fût comme le porte-étendard d'une génération, aussi ignoré que possible de l'Académie, des salons, des directeurs de grands quotidiens. En revanche, ce serait l'homme à incarner la quintessence des aspirations nouvelles ⁽³³⁾.

« Nous demandons un prince des conteurs. Que les écrivains nous envoient leur bulletin de vote. » Cette annonce d'apparence anodine, *L'Intransigeant* ne l'eût pas fait paraître en première page s'il avait pu prévoir la tournure calamiteuse que prendrait l'affaire. Les premiers candidats désignés par les gens de lettres furent, en tête, Rosny aîné, Robert Scheffer, Henri Duvernois, Anatole France : cette liste fut publiée le 9 juillet. Han Ryner n'y figure pas. Cinq jours plus tard, il est mentionné avec huit voix seulement, loin derrière Duvernois et Pierre Mille. Le lundi 15 juillet, le scrutin s'établit ainsi : Henri Duvernois (quarante-neuf voix), Pierre Mille (vingt-trois voix), Han Ryner (seize voix). Le dimanche suivant, premier incident qui trahit l'embarras des organisateurs : les « Treize », nom collectif de l'équipe de Fernand Divoire,

⁽³²⁾ E. HELSEY, *Les poètes ont élu un prince...*, in *Le Journal*, 2 juillet 1912.

⁽³³⁾ Par ailleurs, F. Divoire admet que « par besoin d'admirer », la jeunesse « est obligée de combattre pour des demi-talents. Elle surfait et le boulevard veut défaire ». (Cité dans *Les Marges*, n° 35, été 1912, p. 177.)

annoncent qu'ils interrompent la publication des votes, suite aux manœuvres des amis de Han Ryner.

Que leur reprochait-on ? Ils avaient diffusé force circulaires, anonymes ou non, pour célébrer les mérites de leur candidat : « Nous sommes quelques-uns qui, après mûre réflexion, estimons que par la beauté originale de son style, par l'intérêt de sa pensée, par la noblesse d'une vie exempte de toutes les compromissions qui conduisent aux honneurs officiels ou aux succès d'argent, Han Ryner mérite d'être le candidat de la jeunesse littéraire ⁽³⁴⁾. »

Ces pratiques n'avaient rien de bien condamnable. Toutefois, les mêmes admirateurs trop zélés avaient utilisé le papier à en-tête de *L'Intransigeant* pour distribuer en outre à des personnalités de milieux très divers, — hommes de lettres, boutiquiers, industriels, commerçants, — des bulletins de vote qu'elles étaient priées de renvoyer au journal et qui désignaient Han Ryner comme lauréat...

Partagés entre un souci d'honnêteté et le désir de servir la cause de la jeune génération, les « Treize » se résignaient, le 26 juillet, à publier les derniers résultats : Han Ryner récoltait cent soixante-quatre voix, contre soixante-dix-sept à Duvernois, que les *Loups* considéraient comme compromis par sa collaboration aux journaux de la rive droite. Néanmoins, quand les protestations se firent trop nombreuses à propos des « faux » bulletins, Han Ryner eut beau se débattre, protester de sa bonne foi auprès du journal, le 28 juillet la couronne de prince lui échappait, et l'on se montrait même sévère à son égard : « Les regrettables manœuvres d'un des candidats nous contraignent aujourd'hui à suspendre les opérations du scrutin. » La déception fut vive de part et d'autre : le groupe des *Loups* décida de ne tenir aucun compte de la décision qui était intervenue et d'offrir au vainqueur la consécration, le banquet. Auparavant, la rive droite devait lancer sa déclaration de guerre par la personne de Paul Reboux, pressé de « défaire » ce que la rive gauche avait « surfait » ; c'est ainsi que le débat allait brusquement s'élargir en intéressant l'avenir de la littérature de l'avant-guerre.

Je sais tout, magazine encyclopédique, avait fondé un prix

⁽³⁴⁾ Circulaire reproduite par A. Billy dans *Paris-Midi*, 1^{er} juillet 1912.

de mille francs qu'un jury attribuerait sous la présidence de Paul Reboux. Dans son article, *Critiques et critiqués*, publié à cette occasion, le divorce des lettres était évoqué en termes vifs : constatant la rancœur des écrivains « dont les livres ne se vendent pas », Reboux établissait son diagnostic : « C'est là toute la discussion littéraire contemporaine. Les lettres tendent à se diviser en deux catégories : celle qu'on appelle le « Boulevard », c'est-à-dire la littérature que le public comprend et aime, et celle qui n'a point de nom précis, l'Innommable, honorée en de petites chapelles, que des schismes divisent souvent, et dont les grands prêtres siègent de préférence dans les brasseries du quartier latin ⁽³⁵⁾. » Ce passage fut considéré comme injurieux par Paul Fort, Han Ryner et les habitués de la *Closerie des Lilas*. Un des premiers à relever le gant, si l'on peut dire, fut Paul-Napoléon Roinard. André Billy a laissé le souvenir d'une scène pittoresque qui se déroule à la *Closerie*, où le poète arrivait chaque mardi au terme d'une longue pérégrination ⁽³⁶⁾. Venant de Courbevoie, « il se met en route vers les sept heures du matin et arrive avenue de l'Observatoire juste après le dîner. Car M. P.-N. Roinard est essentiellement l'homme de la rive gauche. Il préférerait se faire hacher comme chair à pâté plutôt que de fouler le sol ignoble de la rive droite. Vous devinez les détours où cela l'entraîne : Suresnes, Saint-Cloud, Sèvres, Meudon, Issy-les-Moulineaux, Grenelle, tel est l'itinéraire qu'il parcourt hebdomadairement et à pied. » Ce jour-là, Roinard tint devant ses disciples attentifs des propos qu'on espère authentiques, à moins que l'esprit caustique d'André Billy n'y soit pour quelque chose : « En vérité, mes chers amis, les temps sont proches. L'hiver qui vient verra se produire de grandes choses. Le règne du Journalisme touche à son terme... La révolte gronde au sein de la Littérature. Nos énergies sont prêtes. Nous allons frapper un coup décisif. Le Journalisme, le Boulevard et la Rive droite ne sont plus devant nous que comme s'ils avaient cessé de vivre. » La harangue se termina par une vibrante apostrophe : « Mes chers amis, jurez-moi que je puis compter sur vous pour la Grande Révolution Littéraire! » Quel moyen de ne pas applaudir?

⁽³⁵⁾ P. REBOUX, *Critiques et critiqués*, in *Je sais tout*, 15 septembre 1912, p. 234.

⁽³⁶⁾ A. BILLY, *Le grand complot*, in *Paris-Midi*, 19 septembre 1912.

En alimentant la querelle par leurs échos, les journalistes comme André Billy à *Paris-Midi* ou Roger Dévigne aux *Nouvelles* témoignaient des mêmes intentions : obtenir ce qui manquait justement à la jeunesse littéraire réfugiée à Montparnasse : l'audience du grand public. Si leurs commentaires sont parfois relevés d'une pointe d'ironie, c'est prudence, car les journaux où ils écrivent sont loin d'être acquis à l'avant-garde. Les courriéristes ont donc à ménager leur directeur comme leur public. Leur mérite reste d'avoir prôné la nouveauté envers et contre ceux qui les payaient et les employaient.

Il revenait pourtant à des critiques plus indépendants de prendre en toute liberté la défense des jeunes poètes malmenés par Paul Reboux. Gaston Sauvebois passe à juste titre pour le héros de la rive gauche dans cette guerre pour rire. Au premier jour d'octobre, la feuille dont il est secrétaire de rédaction publie sa réponse à l'article de *Je sais tout*. Il l'intitule fièrement *Pour la bataille*. Il déplore la passivité présente des milieux littéraires au regard des polémiques qu'ont soulevées le naturalisme et le symbolisme. L'enquête de Huret en 1891 apporte la preuve de la belle combativité des gens de lettres. Pourtant, « nous sommes peut-être à la veille d'une nouvelle grande bataille littéraire. Deux partis se mesurent qui se haïssent depuis longtemps et l'un d'eux a lancé le défi à l'autre. On peut lire ce défi dans *Je sais tout* et il porte la signature de M. Paul Reboux. (...) M. Paul Reboux sait très bien que l'Innommable, c'est toute la « jeune littérature »; que ses grands prêtres qui se nomment André Gide, Paul Claudel, Romain Rolland, Rémy de Gourmont, Suarès, Paul Fort, Han Ryner, Saint-Pol Roux, J.-H. Rosny, Henri de Régnier, Charles Morice, Verhaeren, Paul Adam, etc., ont écrit des œuvres fort belles et très compréhensibles et qu'un public nombreux les aime et les admire. Il ne les diminue donc que pour les provoquer, eux, ou toute la jeunesse qui les entoure et c'est bien un combat qui doit suivre ⁽³⁷⁾. » Rendons grâces à Sauvebois d'élever le ton du débat. Bien qu'il désigne l'élection de Paul Fort et, surtout, celle de Han Ryner comme les causes initiales du conflit, il a soin de grouper, autour des épigones de la rive gauche, des auteurs comme Gide et Claudel ⁽³⁸⁾ dont la

⁽³⁷⁾ In la *Critique indépendante*, n° 13, p. 1.

⁽³⁸⁾ Paul Reboux s'était attiré une réponse énergique de Jacques

réputation avait peine à sortir des cénacles, pour vive qu'elle y fût. En invoquant les « maîtres », Verhaeren, Paul Adam et même Rosny aîné, il fait rejaillir sur l'avant-garde le prestige certain attaché à ces grands noms...

La tactique de Sauvebois porta ses fruits. Soutenu par un mouvement dont il sent l'ampleur, Han Ryner, que son demi-succès a laissé insatisfait, se fait le propagandiste de la « bataille nécessaire », tandis que Paul Fort, plus circonspect, évite de s'afficher dans une querelle où il y a des coups à donner et à recevoir. Les *Loups* ne restent pas inactifs. Avec sa fougue coutumière, Belval-Delahaye décrète une sorte de mobilisation : « Citoyennes et citoyens, la poésie est en danger, le canon tonne aux frontières de l'art, les métèques envahissent le boulevard et vont donner l'assaut à la butte sacrée où se sont réfugiés les derniers poètes, les derniers bardes, les derniers amis des Lettres et des Arts (39). » La Seine trace dorénavant une frontière idéologique. De bons esprits étiquettent les partis, la physionomie de chaque adversaire est ainsi ramenée à quelques traits essentiels. Il semble qu'une longue période d'hostilité se soit ouverte de manière déclarée.

La rive gauche est un ensemble de littérateurs qui ont tous débuté dans de jeunes revues fondées par eux et qui ne sont pas parvenus, en général, à figurer dans les échos des gazettes et les rubriques des grands journaux, à côté de ce que l'on est convenu d'appeler le Tout-Paris. Le Boulevard, par contre, jouirait de la bienveillance des échetiers et fabricants de courriers, du bon accueil dans les librairies et les théâtres, veillerait à la porte des grands journaux, se serait réservé les meilleurs et empêcherait d'entrer tous ceux qui sortiraient de la rive maléfique. La rive gauche n'est pas une question géographique, mais un état d'âme. Le Boulevard serait un état social (40).

Dévigne dénombre les revues qui soutiennent la jeunesse belligérante, avec leur tempérament respectif : « les positions stratégiques » sont défendues à *Vers et Prose* par Paul Fort, à la *Phalange* par Jean Royère, au *Parthénon* par Han Ryner, chez les *Loups* par Belval-Delahaye, aux *Rubriques nouvelles*

Copeau pour avoir relevé ce qui lui apparaissait comme des fautes de français dans la traduction de Coventry Patmore due à Claudel et parue dans la *N.R.F.*

(39) Propos rapporté par R. Dévigne dans *Les Nouvelles*, 16 et 17 octobre 1912.

(40) *Ibid.*, 17 et 18 octobre 1912.

par Nicolas Beauduin. Il dénonce du même coup les périodiques restés neutres dans la querelle : la *Nouvelle Revue française*, les *Horizons*, comptent parmi les principaux. Au reste, l'empoignade est assez vive pour qu'il puisse s'écrier : « La rive gauche est en feu. Du Panthéon à la pointe du Vert-Galant et de la Closerie des Lilas au Vachette. »

Pour juvéniles que fussent certaines colères, la rivalité des personnes n'était plus seule en cause. Certes, Han Ryner profiterait d'une affaire où il était impliqué au premier chef, mais le climat littéraire s'en trouverait transformé de manière durable. La guerre des deux rives, plus que telle exposition futuriste ou cubiste, désigne à l'attention l'année 1912, date privilégiée, an 1 de la poésie moderne (41).

Si l'opinion n'avait pas manifesté quelque curiosité, les deux enquêtes entreprises à ce sujet, — l'une aux *Nouvelles* (42), l'autre dans les *Marges* (43), — n'auraient pu recueillir une pareille somme de témoignages. Auraient-elles jamais été organisées? Les célébrités du moment ne dédaignèrent pas d'y répondre : les avis vinrent d'ailleurs si nombreux qu'il ne fut pas possible aux *Nouvelles* de les publier tous. Et c'est en mars 1913, seulement, que les *Marges* proclamèrent pour leur part le retour de la paix. On peut voir, dans cet intérêt persistant, le signe que les milieux littéraires avaient entrevu l'importance rien moins qu'anecdotique du débat.

Annoncé un mois auparavant, le banquet d'Han Ryner offrit aux quelque deux cents convives le spectacle d'une quasi-réconciliation. Situé entre la première enquête et la seconde, il ne fut troublé par aucun incident : tous ceux qui prirent la parole évitèrent le ton de la polémique. Sans doute la consigne avait-elle été donnée de respecter la solennité voulue par les organisateurs de la fête. Elle eut lieu le dimanche 10 novembre dans les salons Véfour au Palais Royal, sous la présidence de Rosny aîné. Les discours les plus remarquables furent prononcés par Florian-Parmentier, Pierre Mille, Belval-

(41) A cet égard, les critiques intéressés par le mouvement littéraire et artistique de l'avant-guerre ont donné, semble-t-il, trop d'influence aux manifestations picturales.

(42) L'enquête y est annoncée dès le 18 octobre; les réponses sont publiées du 21 octobre au 1^{er} novembre.

(43) L'enquête y dure de janvier à mars 1913.

Delahaye, M^{me} Aurel (très affairée lors des élections), et surtout Paul Fort, dont les déclarations mirent le pacifisme en évidence; il prit soin d'ailleurs d'envoyer son texte au journal des *Loups*, pour dissiper les équivoques : « Certes, on ne dénoncera jamais trop haut l'incompréhension de certains journalistes, pour qui la création d'une belle œuvre d'art a moins d'importance que la perpétration d'un crime crapuleux et qui, lorsqu'ils s'avisent de discuter littérature, ne manquent jamais d'admirer les ouvrages médiocres ou mercantiles, et de rejeter ceux qui ont une valeur désintéressée. Et je ne cesserai de les dénoncer aux côtés de mon ami Han Ryner, ce grand poète en prose. Mais, d'autre part, il faut se garder de généraliser et de partager, par une opération d'arithmétique trop élémentaire, le monde des lettres en deux rives, un côté ne contenant que des génies, l'autre n'offrant que des médiocrités (44). » Paul Fort ramenait ainsi la querelle à ses proportions initiales : il semblait que les jeunes auteurs n'eussent jamais revendiqué qu'une place plus grande dans les comptes rendus des grands quotidiens; André Billy de conclure mélancoliquement : « Il n'y a plus de Seine (45)... »

Le banquet refit donc le calme dans les esprits, au lieu de les exciter comme beaucoup s'y attendaient. Surprenant de générosité, le héros de la fête voulut offrir sa couronne à Rosny aîné; le président refusa. Paul Dermée provoqua bien quelques remous en se proclamant anarchiste : comme il vantait du même coup le mérite d'un grand journal et de son directeur, personne ne le prit au sérieux. Déjà, l'esprit « dada » sommeillait... Paul-Napoléon Roinard rassura pour sa part André Billy, qui dut en convenir dans son papier du lendemain : le poète « n'avait aucun dessein sanguinaire contre la rive droite ». « En somme, concluait-il, ce banquet aura servi à mettre au point, c'est-à-dire à clôturer la querelle des deux rives (46). »

Restait d'en tirer les enseignements. Les contemporains n'y manquèrent pas, nous avons souligné leur empressement à répondre aux questionnaires qui leur furent envoyés. Celui des *Marges* était ainsi libellé :

(44) *Le banquet Han Ryner*, in *Les Loups*, n° 35, décembre 1912, p. 5.

(45) *Paris-Midi*, lundi 11 novembre.

(46) *Ibid.*

1° La presse d'aujourd'hui est-elle de plus en plus ou de moins en moins littéraire ? — Depuis quinze ans, son niveau littéraire a-t-il monté, ou baissé ? — Croyez-vous qu'aujourd'hui elle soit particulièrement accueillante à l'œuvre d'art, et qu'un écrivain original et désintéressé, qu'un poète, qu'un artiste puisse compter sûrement sur son appui ?

2° Pensez-vous que les poètes et les écrivains « rive gauche » envient réellement et haïssent les auteurs du Boulevard, — ou croyez-vous plutôt qu'ils les ignorent et ne se soucient point d'eux ?

Texte confus (47), mais n'était-il pas établi qu'en pratique les réponses des personnes interrogées ne concernaient jamais l'objet précis de l'enquête, ce qui avait permis à un critique d'écrire que l'intérêt de ces consultations était en dehors des questions posées ?

Les avis dispersés dans les pages du journal ou de la revue gagnent à être regroupés aujourd'hui, comme si les deux périodiques n'en faisaient qu'un seul et qu'il y ait eu une enquête au lieu de deux. Aussi bien certains écrivains se contentèrent de remanier pour les *Marges* le texte envoyé d'abord aux *Nouvelles*. En outre, la synthèse fait ressortir des affinités de tempérament, des lignes de force qui éclairent assez le débat pour qu'on en tienne compte.

Pour beaucoup, la rivalité des deux rives est d'ordre purement littéraire. Dans son style tourmenté, René Ghil vante les mérites des audacieux qui se tournent vers l'avenir plutôt que de contenter, à prix d'or, un public sans aspirations nobles. Il distingue deux littératures, « l'une, sans idéal et en dehors des énergies de la tradition, qui s'accommode au goût des médiocraties, se targuant d'intellectualité pour en tirer succès, c'est-à-dire argent. L'autre, d'audaces, et même d'étrangetés apparentes et momentanées parce qu'elle porte dès maintenant en elle des beautés et des leçons qui ne seront comprises que de demain (48). » Qu'il faille souvent choquer le lecteur afin de lui imposer un autre mode de sentir ou de dire les choses, chaque école littéraire ne peut qu'en convenir, et l'époque est bien celle des cénacles, des groupes confidentiels, tous ardents à prêcher un ordre nouveau. Bien que contemporain du symbolisme, René Ghil n'a jamais communiqué

(47) *Enquête sur la guerre des deux rives*, in *Les Marges*, t. XI, janvier 1913, p. 16.

(48) *Les Marges*, réponse à l'enquête, mars 1913, p. 79.

pleinement avec l'esthétique décadente; par habitude de franc-tireur, sa sympathie va naturellement à ces jeunes de 1912, pressés de prendre la succession des Henri de Régnier et des Albert Samain, qu'on veut reléguer dans le passé et l'oubli (49).

Un journaliste avait comparé le soulèvement des divers groupes (impulsionnisme, paroxysme, dynamisme, etc.) contre l'hégémonie du Boulevard à l'assaut donné aux Turcs par les Serbes, les Monténégrins, les Bulgares et les Grecs. « Il n'y a plus d'écoles ou, du moins, les écoles les plus opposées pactisent et se mêlent, non plus pour la défense d'un idéal commun, mais pour la réalisation d'ambitions communes (50). » La guerre d'Orient continuait d'occuper l'actualité, elle fournissait un contrepoinct facile à la polémique qui occupait les littérateurs. Pourtant, René Boylesve reprenait l'image à son compte, lorsqu'il voyait dans le conflit le choc de deux littératures (à la manière de Ghil). « Il est bon qu'en face de la grande presse triomphante — ou plus exactement qui semble jouir du triomphe par le succès momentané — se maintienne, fût-ce dans la pénombre, une école d'écrivains militants, moins soucieux de parler en public que d'exécuter envers et contre tous leur œuvre (51). » Des déclarations du même genre ne manquent pas : elles montrent l'importance des incidents qui suivirent les élections de Paul Fort et de Han Ryner. Celles-ci, au dire de nombreux contemporains, cristallisèrent l'opposition de la plus grande partie de la jeunesse à cette conception du « métier » des lettres selon laquelle il n'y a de chef-d'œuvre qui vaille sans le suffrage des gens du monde, sinon du grand public.

Dès ce moment, l'écrivain d'avant-garde se plaît à inquiéter ses lecteurs (s'il s'en trouve), plus qu'à leur proposer la prose lénifiante, la poésie endormeuse, les thèmes ressassés de la littérature officielle, déclarée « morte ». Il s'insurge d'ailleurs contre les esprits timorés qu'obnubilent les divisions géographiques. La « bataille nécessaire » n'est pas un épisode

(49) Au reste, Ghil revendiquera, avec des fortunes diverses, la paternité de plusieurs des idées exploitées dans les manifestes lancés après 1900. On comprend mieux que son appui soit acquis sans réserve à ceux qu'il considérait comme des disciples, fût-ce à leur corps défendant.

(50) Marcel FAYS, réponse à *Notre enquête — La rive gauche et le boulevard*, in *Les Nouvelles*, 23 et 24 octobre 1912.

(51) *Les Marges*, mars 1913, p. 77.

burlesque. « Il faut que tous ceux qui peuvent aimer les beaux livres sachent que ni le boulevard ni l'Académie ne les renseignent et il faut que nous les renseignions. (...) Ma conception et mon effort, vous le voyez, n'ont aucun rapport avec la falote imagination d'une guerre des deux rives ⁽⁵²⁾. » Prêchant par l'exemple, l'auteur de ces lignes annonce à tous que *l'Annonce faite à Marie* sera jouée prochainement au théâtre de l'Œuvre et prend la défense de son auteur : « notre grand Claudel »!

En revendiquant la notoriété pour Claudel, Gide, Suarès, Paul Fort, Romain Rolland, les vaillants « rive gauche » surent éviter qu'on leur reprochât un arrivisme exclusif. Ils intéressèrent à leur querelle un tel nombre d'écrivains que le monde des lettres se partagea de lui-même en deux factions, l'une conservatrice, l'autre résolue à toutes les hardiesses. Cette dernière eut son centre à Montparnasse et groupa autant les poètes amis de Paul Fort que les peintres impliqués dans le mouvement cubiste. Une fraternelle camaraderie unit les uns et les autres dans leurs agapes. C'est ainsi qu'un jour d'octobre 1912, on put voir le prince des poètes et le prince des conteurs tenir leur cour point hautaine à la Closerie des Lilas, tandis qu'entre les tables, les « militants cubistes » distribuaient aux buveurs assemblés les cartes d'invitation pour le vernissage de la bientôt fameuse *Section d'Or*, où Apollinaire lancerait l'orphisme.

Bohème passionnée et fervente, qu'on fait revivre, par le souvenir, des témoins et des acteurs comme André Salmon, André Billy, Léon-Paul Fargue... Mais la seule vieillesse qui troublait alors les futurs et nostalgiques mémorialistes était celle des autres, les pontifes, les cerbères de la rive opposée, couvrant du manteau de l'idéalisme une entreprise de négoce littéraire. Gaston Sauvebois avait raison de diriger contre eux ses batteries, si la guerre demeurerait un simulacre. Après Ghil, Poinot, Boylesve, Han Ryner, il soulignait la distinction majeure : d'un côté de jeunes artistes attachés à des concepts, de l'autre des nantis quêtant « prébendes, rubans, croix, centièmes, forts tirages ⁽⁵³⁾ ». Il escomptait tout de même un grand bénéfice pour ses amis, au détriment des soi-disant hommes du

⁽⁵²⁾ HAN RYNER, in *Les Nouvelles*, 30 et 31 octobre 1912.

⁽⁵³⁾ J. NAYRAL, in *Les Nouvelles*, 2 et 3 novembre 1912.

jour : « Dès maintenant le public sait qu'il existe d'autres écrivains que MM. Marcel Prévost et Henri Lavedan, d'autres critiques que MM. René Doumic et Adolphe Brisson, d'autres faiseurs de pièce que MM. de Flers et de Caillavet, d'autres poètes que dans la famille Rostand ⁽⁵⁴⁾. »

Des esprits chagrins voyaient pourtant sous un autre jour ce genre de croisade. Par tempérament, de peur d'être dupes, ils refusaient de brûler les ponts qui reliaient les deux rives, entre lesquelles se partageaient leurs sympathies ou leurs intérêts. Eclectique comme à l'habitude, Fernand Divoire déclarait d'un air entendu : « Il ne s'agit pas ici de littérature. C'est une question « sociale » ; il s'agit ici d'arrivisme et de stratégie littéraire. (...) Les revendications sont d'ordre matériel ⁽⁵⁵⁾. » Cette opinion était partagée par Remy de Gourmont, bien qu'il admît l'unité de la nouvelle génération : « Que vous dire sur cette question des deux rives, qui n'est sans doute que le vieil antagonisme entre le journal payant et la revue non payante ? Sinon que c'est aussi la vieille querelle des vieux et des jeunes ⁽⁵⁶⁾. » On allait même jusqu'à mettre en cause l'instruction obligatoire, qui avait mis « sur le marché » un trop grand nombre d'apprentis écrivains, convaincus d'avoir un style dès qu'ils pouvaient tenir une plume. Pierre Mille optait pour une explication de nature économique : « Quoi qu'il en soit, il apparaît que la France est un pays où il y a pléthore d'écrivains, de fort bons écrivains, où l'offre en ce genre est supérieure à la demande ⁽⁵⁷⁾. » Ces jugements reflètent plus d'habileté que d'indigence. Les enquêtes prenaient bien des gens au dépourvu ; perplexes un moment, ils choisissaient de répondre, fût-ce par des généralités : l'on gagnait au moins d'être publié et de paraître au courant. N'accusons pas Jules Romains d'une telle étroitesse de vues ; sa réponse ressortit plutôt à cette veine humoristique que ses contemporains lui reconnaissaient déjà : « Je connais personnellement, ironise-t-il, encore plus d'imbéciles sur la rive gauche que sur le boulevard ; mais c'est sans doute que je connais mieux la rive gauche ⁽⁵⁸⁾. »

⁽⁵⁴⁾ G. SAUVEBOIS, *ibid.*, 23 et 29 octobre.

⁽⁵⁵⁾ *Les Nouvelles*, 21 et 22 octobre 1912.

⁽⁵⁶⁾ *Les Marges*, mars 1913, p. 80.

⁽⁵⁷⁾ *Ibid.*, janvier 1913, p. 28.

⁽⁵⁸⁾ *Ibid.*, pp. 89-90.

Pour quelques-uns, dont Henri Clouard, la crise du public passait au premier plan. On pouvait s'attendre que les doctrines de l'Action française dirigerait les préoccupations du critique. Politique d'abord! Si la masse est « appâtée par du Bataille ou du Margueritte », c'est que « les écrivains n'ont plus de public. Le public véritable nécessaire aux lettres ne peut être une cohue. Ce doit être une *société*. (...) Quel intérêt a un journal comme le *Matin*, par exemple, à se faire arbitre du goût? Sa clientèle se soucie d'autres choses. (...) A la suite du romantisme, il y a eu divorce entre ce qu'il restait de la société cultivée (oh, bien malade!) et les lettres « désintéressées » ⁽⁵⁹⁾. » Aux lecteurs des *Marges* de conclure : un pays est sans gouvernement comme sans littérature, lorsqu'il renie monarchie et classicisme. (Ce ne sont pas les contemporains de Jean-Paul Sartre qui ont découvert l'engagement.) Bientôt, l'on perdrait de vue les circonstances exactes de la querelle; chacun ferait en sorte qu'elle profitât à son parti. D'abord littéraire, l'affaire serait réputée politique par les doctrinaires de la *Revue critique*; elle allait même en rappeler une autre, d'illustre mémoire.

De vieilles haines renaissaient. Pour Georges Le Cardonnel, Dreyfus, cet empoisonneur de l'âme française, avait — évidemment — corrompu la presse : « L'Affaire a tout bouleversé; la presse s'est donnée à la grosse information, et plus spécialement aux affaires; les directeurs de journaux ont prêté une moins grande attention au talent qu'aux relations mondaines, politiques, financières ⁽⁶⁰⁾... » Sans remonter à de telles prémisses, Camille Mauclair imputait à l'argent la décadence de la critique, car « les propriétaires de journaux ont pensé qu'il fallait vendre aussi cette denrée-là, et ils l'ont mise dans le commerce ⁽⁶¹⁾ ». Ainsi, après le procès du public, on instruisait celui du journalisme.

Vénale, destructrice, prétentieuse, stupide, voilà comment Mauclair, Hourcade, Montfort, dépeignent la nouvelle critique. Paul Reboux avait pourtant spécifié dans l'article si discuté de *Je sais tout* : « En même temps que l'ensemble de la littérature, la critique littéraire a évolué. (...) Presque partout, les

⁽⁵⁹⁾ *Ibid.*, janvier 1913, p. 18.

⁽⁶⁰⁾ *Ibid.*, mars 1913, p. 82.

⁽⁶¹⁾ *Ibid.*, janvier 1913, p. 22.

grands feuilletons, les articles de plusieurs colonnes ont disparu, pour faire place à des notes plus substantielles, plus condensées, où les œuvres sont analysées tout juste assez pour donner un aperçu rapide de ce qu'elles contiennent, et appréciées en tout juste assez de notes pour guider le lecteur... A quoi bon fatiguer d'avance le lecteur par l'aspect d'un long texte, alors que tout l'effort de la presse contemporaine tend au contraire à rendre la lecture aisée, assimilable, vivante ⁽⁶²⁾ ? » Ce goût de la concision à outrance, c'est à Montfort qu'il revenait de l'illustrer dans une formule définitive et cinglante : « Celui-là ne sait ni lire ni écrire : il sait téléphoner », disait-il du « journaliste nouveau siècle » ⁽⁶³⁾.

*
**

Au terme de ces nombreux témoignages, la guerre des deux rives a pris sa physionomie contrastée, tout empreinte des équivoques de l'histoire. Il n'est pas possible de l'interpréter selon des critères uniquement littéraires; elle touche aussi à la vie sociale, au public d'une époque en évolution rapide. Accordons à Clouard que l'irruption des masses sur la scène politique et littéraire pouvait émouvoir des esprits délicats, épris d'ordre et de mesure, pour qui l'organisation de l'Etat ou la structure de la tragédie relevaient du même goût très fin dont la France monarchique avait donné l'exemple. Mais à la République, au monde moderne, convenaient les bruyantes manifestations faubouriennes, le culte du record, des champions de boxe, des gares, des paquebots et des avions. La cacophonie, une certaine « laideur » même acquerraient droit de cité en poésie. C'est Cendrars à New York, par une nuit de Pâques,

Le dos voûté, le cœur ridé, l'esprit fébrile,

épiant les Juifs dans leurs boutiques, partageant le désarroi

⁽⁶²⁾ P. REBOUX, *Critiques et critiqués*, in *Je sais tout*, 15 septembre 1912, pp. 235-236.

⁽⁶³⁾ C. MONTFORT, *En guise de conclusion impersonnelle*, in *Les Marges*, mars 1913, p. 93.

des émigrants à la dérive, endormi dans une église, égaré dans un bouge. C'est Beauvuin en quête d'une

*Beauté géométrique
Ayant pour décor
de pourpre et d'or
Les cités électriques* ⁽⁶⁴⁾

Le glas est sonné de la poésie personnelle; on déblatère volontiers contre l'analyse psychologique :

*A quoi bon traduire encore
Tant d'états d'âme exprimés
Sur le bien ou le mal aimé* ⁽⁶⁵⁾

<i>Allô! Au lieu de la momie hellène</i>	<i>Orphée</i>
<i>Allô! Nous te chanterons</i>	<i>Platon</i>
<i>Vie et travail</i>	<i>Sapho</i> ⁽⁶⁶⁾

L'attention braquée sur la métamorphose du monde, le poète retrouve en quelque sorte le souffle épique, la naïveté primitive qui permettent l'émerveillement. Marinetti, Verhaeren, Cendrars, Barzun, Marcello-Fabri, adoptent un parti pris de modernisme que les fadeurs récentes du symbolisme rendent plus agressif encore :

*Qui rythmera son vers au rythme des wagons?
Qui va chanter, non plus les crépuscules roses
et les ombres du soir mourant,
Mais la vie et la mort éternelle des choses* ⁽⁶⁷⁾?

Cette mutation nécessaire, la guerre des deux rives en aura accéléré le processus; elle révéla l'insuffisance des thèses néo-classiques, quand le besoin de nouveauté devenait irrésistible. La crise du public dénoncée par Clouard prenait une allure aussi mythique que les moulins à vent pourfendus par Don Quichotte : un monde en remplaçait un autre; les jeunes poètes s'en félicitaient; quelques attardés lorgnaient encore vers le

⁽⁶⁴⁾ N. BEAUDUIN, *L'Homme cosmogonique*, Paris, Povolozky, 1922, p. 7.

⁽⁶⁵⁾ *Ibid.*, p. 15.

⁽⁶⁶⁾ *Ibid.*, p. 17.

⁽⁶⁷⁾ *Ibid.*, p. 22.

mirage d'un nouvel « équilibre ». « Dix-septième-sièclistes! » lancerait Apollinaire.

En fin de compte, l'indigence de la critique journalistique doit moins retenir l'attention que l'élan acquis par la « jeune littérature ». Sauvebois tenait à opposer celle-ci à la « littérature du Boulevard »; il avait fini par tenir l'expression « rive gauche » comme impropre, dans son acception littéraire. Montfort soulignait d'ailleurs dans la conclusion qu'il voulut apporter à son enquête : « Eh bien! la guerre des deux rives n'existe pas. D'abord on ignore où commence chaque rive et où elle finit. Il y a bien des jeunes et des vieux, il y a aussi des artistes et des faiseurs, mais entre eux, paraît-il, point de combat ⁽⁶⁸⁾. » Nulle raison de croire que les adversaires eussent désarmé; les uns avaient seulement pris un tel avantage que la rive droite, vaincue, n'avait plus que son amertume à ressasser ⁽⁶⁹⁾.

⁽⁶⁸⁾ C. MONTFORT, art. cit., p. 94.

⁽⁶⁹⁾ Cf. l'interview accordée à M. Verne par P. Reboux, *Visages et paysages. L'autre guerre, au camp de M. P. Reboux*, in *L'Intransigeant*, 1^{er} décembre 1912. « La guerre des deux rives, si, elle existe!... Mais voyons, ils s'organisent, là-bas, cohortes serrées derrière les princes, brûlent d'engager la bataille, de vaincre cette byzance pourrie de la rive droite. » A ce moment, le banquet en l'honneur d'Han Ryner a pourtant eu lieu et a fait le calme.

Un procédé d'anticipation en français contemporain

par Marc WILMET,

Aspirant au Fonds national de la Recherche scientifique

Dans un article très fécond, M. F. Bar s'inquiétait récemment de la prolifération, en français contemporain, littéraire et usuel, des « constructions où un élément, placé en tête de phrase, requiert une explication postérieure, plus ou moins éloignée » (1). Voici, par exemple, un banal titre de journal :

Sa voiture tombe dans la Meuse. Un Marchiennois se sauve à la nage.
(Anonyme, dans *Le Peuple*, 23 février 1968, p. 3.)

Avant M. F. Bar, A. Thérive avait consacré au même phénomène une étude spécifique (2). Mais les considérations de ces deux linguistes divergent sur plusieurs points importants.

Le premier observateur limitait le tour à la « position du possessif *sa* très en avant... de la mention du possesseur qui l'éclairera trop tard » (3). Dans les exclamatives : « Il a gagné du fric, mon neveu! » ou : « Elle était jolie, cette petite! », il assimile tout bonnement le pronom personnel initial à un « préfixe de conjugaison collé au verbe » (4). Verrait-on pour-

(1) F. BAR, *L'anticipation dans la phrase contemporaine*, dans le *Français Moderne*, XXXV (1967), pp. 81-102. La citation provient de la page 81.

(2) A. THÉRIVE, dans *Clinique du langage* (Paris, Grasset, 1956), pp. 120-122. D'autres linguistes ont noté incidemment une construction voisine (cf. ci-dessous, notes 18 à 21). Sur un cas différent d'« avancement d'un terme », voir M. COHEN, *Observations à propos de l'ordre des mots en français contemporain*, dans *Grammaire et psychologie* (numéro spécial du *Journal de Psychologie*, Paris, P.U.F., 1950), pp. 57-71 (surtout p. 69).

(3) A. THÉRIVE, *op. cit.*, p. 120.

(4) A. THÉRIVE, *op. cit.*, p. 121. Or, à la page 130 de l'ouvrage (mais à un tout autre propos il est vrai), on lit cet exemple : « Le livre..., indiquant les qualités nécessaires aux conférenciers, devrait s'ils étaient modestes, écarter tous les *impétrants*. »

tant une simple « inversion littéraire » dans un passage comme le suivant, où le sujet *ils* anticipe cette fois sur un complément d'objet ?

Et, bien entendu, je n'aurai pas l'impudence ni le mauvais goût de m'étendre sur les petites discriminations qui règnent en Belgique et qui, pour des raisons d'ascendance ethnique ou même simplement parce qu'*ils* habitent tel hameau et non tel autre, privent *les gens* du droit de choisir, pour leurs affaires et pour l'instruction de leurs enfants, celle des deux langues nationales qui leur convient le mieux.

(J. D'OSTA, dans *Le Peuple*, 23 février 1968, p. 1.)

Pour le reste, A. Thérive ne déconseille formellement la tournure — et encore, en prose — que si « le possessif, comme sujet grammatical, précède le sujet logique réduit au rôle de complément d'objet » (6). A la phrase :

Sa victoire aux élections n'assurera pas à M. X... une majorité stable, l'auteur préfère donc : « M. X..., malgré sa victoire..., n'est pas assuré d'une majorité... ».

M. F. Bar élargit la discussion à l'anticipation des pronoms et des adverbes personnels, des démonstratifs, des adverbes, des appositions et d' « éléments divers, d'ordre plus ou moins complexe » (6). Il se prononce surtout contre la construction en général. Retenons la conclusion de son réquisitoire : « La netteté de la phrase française, acquise depuis le XVIII^e siècle, risque ainsi de se perdre, et l'on peut même considérer que notre syntaxe est menacée d'une véritable « fission » si ces tours, comme il semble bien, s'imposent à elle et deviennent des faits de langue, au sens plein du terme (7). »

*
**

Vraiment, le phénomène dont nous traitons justifie-t-il de pareilles alarmes ? Trois indices en feraient douter *a priori*.

1° La majorité des témoignages ont été recueillis par M. F. Bar sous la plume de stylistes reconnus — A. de Musset,

(6) A. THÉRIVE, *op. cit.*, p. 121.

(6) F. BAR, *op. cit.*, p. 94.

(7) F. BAR, *op. cit.*, p. 102. Quelques lignes plus haut, l'auteur admettait pourtant, explicitement, que l'anticipation n'est pas toujours « gênante ».

A. France, M. Proust, P. Valéry, A. Maurois, H. de Montherlant — ou d'écrivains pour le moins attentifs à une certaine rigueur scientifique — J.-A. Chaptal, P. Ostoya, A. Meillet, G. Brézard.

2° Le mode d'écriture n'est pas nouveau. A. Thérive cite un cas d'anticipation du possessif dans la *Chanson de Roland* (v. 2930). M. F. Bar rapporte, pour sa part, trois exemples anciens (anticipation du possessif : *Guigemar* de Marie de France : vv. 657-658; anticipation de pronoms personnels : *Voyage de saint Brendan* : vv. 241-242 et *Raoul de Cambrai* : vv. 4143-4144). On peut admettre, évidemment, que les vestiges de déclinaison désarmaient l'anticipation du possessif ou du pronom personnel en vieux français.

3° En tout état de cause, dans l'usage moderne, l'espèce d'impatience qui bouscule la phrase ne nuit généralement pas à la clarté. J'épingle au hasard, parmi les exemples cités par M. F. Bar, trois extraits ressortissant à diverses « octaves de langage » (*) :

Style parlé

On est en sécurité sur nos plages... Il faut le faire exprès pour se noyer.

(G. PINEAU, *Le Grau-du-Roi*; apud F. BAR, *op. cit.*, p. 87.)

Style littéraire

... je trouvais devant sa porte, élevée de trois marches sur le canal, une fille admirable...

(A. FRANCE, *Le lys rouge*; apud F. BAR, *op. cit.*, p. 83.)

Style didactique

... il importe que l'auteur de manuel se réfère — quand elle existe — à une description de la langue à enseigner.

(G. BRÉZARD, *Nous n'en sommes qu'à l'A.B.C.*; apud F. BAR, *op. cit.*, p. 90.)

L'effort de compréhension demandé au destinataire de ces lignes ne semble pas excessif (dans le premier passage, *le faire exprès*

(*) L'expression est reprise de J. POHL, *Témoignages sur la syntaxe du verbe dans quelques parlers français de Belgique* (Bruxelles, Palais des Académies, 1962), p. 48.

sonne d'ailleurs comme une locution toute faite, au sens de « agir de propos délibéré »). Même quand M. F. Bar arguë d'un « risque de faux sens » (p. 99), d'un « contresens » (p. 99) et d'un « pur non-sens » (p. 101), la situation ou le contexte exprimé suffisent toujours à lever l'ambiguïté menaçante. Alors, si un linguiste se montre à ce point chatouilleux, ne faut-il pas supposer que l'anticipation dérange moins sa conscience que ses principes? Notre construction procède de l'inconnu au connu. Elle viole en cela le fameux « ordre progressif » ou « linéaire » qu'ont célébré en termes variés — de Fénelon à Ch. Bally et de Rivarol à W. von Wartburg — les chantes naïfs du français comme les spécialistes plus avertis. Osons rétablir le jugement profond de M. F. Bar : contraire à l'ordre logique de la langue, l'anticipation est « illogique », donc condamnable. La sentence ne serait-elle pas ainsi bâtie sur une équivoque?

*
**

Reprenons d'abord, sans préjugé, l'examen théorique du problème (*).

1° M. F. Bar propose une définition de l'anticipation (cf. ci-dessus, p. 32 qui, à bien y réfléchir, englobe dans la pratique toute séquence où le déterminé (« élément placé en tête de phrase ») précède le déterminant (« explication postérieure plus ou moins éloignée »). Elle contredit le principe général énoncé par Ch. Bally : « *Il y a anticipation quand un signe nécessaire à la compréhension d'un autre précède celui-ci au lieu de le suivre* »⁽¹⁰⁾... ». Mais la tournure étudiée appartient au cas particulier où un « représentant » se réfère à « un signe énoncé postérieurement »⁽¹¹⁾. Qu'on ne s'y trompe pas : la question dépasse une byzantine querelle de mots. Si l'on s'avise de remplacer, dans la formulation de M. F. Bar, le terme « élément » par celui de « représentant », une partie des

(*) Pour l'unité du développement et la facilité des comparaisons, je puiserai le plus souvent dans le précieux lot d'exemples réunis par F. Bar. Je ne donne de référence bibliographique complète que pour les citations originales.

⁽¹⁰⁾ Ch. BALLY, *Linguistique générale et linguistique française* (Berne, Francke, 4^e éd., 1965), § 269, p. 170.

⁽¹¹⁾ Ch. BALLY, *op. cit.*, § 271, p. 171.

exemples discutés (touchant surtout l'apposition et l'épithète détachée) ne répondent plus au critère ⁽¹²⁾. Or, la recherche d'une solution doit naturellement s'appuyer sur une base de réflexion homogène.

2° L'anticipation et l'ordre logique de l'énoncé ne s'excluent pas forcément. Ch. Bally a étudié le rétablissement de la séquence progressive (propos + motif) par permutation des valeurs dans des phrases comme « C'est bien entendu : nous partons par n'importe quel temps » ou « Je l'avoue : je n'entends rien aux mathématiques » ⁽¹³⁾. Notons d'ailleurs que la postposition du représentant ne suffit pas à garantir sa bonne interprétation par l'auditeur (le lecteur, lui, fût-ce au prix d'un retour en arrière, pourra toujours comprendre la phrase). Comparons :

Si, au lieu d'aller l'asseoir dans une plaine morte et sombre et à deux lieues de là, François I^{er} eût assis Chambord en retour de ce château...

(H. DE BALZAC, *Sur Catherine de Médicis*; apud F. BAR, *op. cit.*, p. 86.)

Le pronom personnel *l'* pose d'abord une énigme. Le substantif *Chambord* en livre tardivement le mot, pourvu, encore, que l'interlocuteur ait conservé jusque-là le sentiment d'une interrogation à résoudre. Il reste que le noyau de la subordonnée conditionnelle (« si... François I^{er} eût assis... ») ne souffrira jamais d'aucune obscurité.

Si, au lieu d'aller asseoir Chambord dans une plaine morte et sombre et à deux lieues de là, François I^{er} l'eût assis en retour de ce château...

L'auditeur doit enregistrer le substantif *Chambord* pour traduire correctement le pronom personnel *l'*, clé de la subordonnée de condition. La solution est fournie avant le problème. Dans l'absolu, la seconde phrase accélère le rythme théorique de compréhension; en revanche, les risques de méprise y apparaissent plus grands. Et, somme toute, en cas de panne d'élec-

⁽¹²⁾ Voy. F. BAR, *op. cit.*, pp. 95-98. Sur l'antéposition de l'apposition et de l'épithète détachée, voir A. BLINKENBERG, *L'ordre des mots en français moderne*, II (Copenhague, Munksgaard, 2^e éd., 1950), pp. 11-13 et 138-139.

⁽¹³⁾ Ch. BALLY, *op. cit.*, §§ 346-347, pp. 220-221.

tricité, qui se soucie de trouver d'abord la bougie ou les allumettes?

3° Sous prétexte de clarté, et par on ne sait quel fétichisme, faut-il imposer l'ordre logique comme un carcan au français? M. L. Hjelmslev serait à n'en pas douter d'un avis contraire : « Si l'on veut qu'une langue se mette au service de toutes les nuances subtiles d'une pensée affinée, et que la parole reflète fidèlement le cheminement de la pensée de celui qui parle, ou — ce qui est souvent plus important — qu'elle soit apte à évoquer chez l'interlocuteur un ordre donné des idées, les langues « libres » sont évidemment considérablement supérieures à celles qui imposent un ordre plus ou moins fixe ⁽¹⁴⁾. » Soutenir, avec M. F. Bar, le principe immuable qu'en français moderne « on est accoutumé à un ordre rigoureux des mots ⁽¹⁵⁾ », c'est fausser la réalité de notre phrase contemporaine, « qui est restée souple, voire capricieuse, rebelle aux règles inflexibles, accueillante pour les exceptions et les variétés susceptibles de rendre les nuances délicates de la pensée... ⁽¹⁶⁾ ». Le jardin à la française cache trop aux observateurs le chemin des écoliers. Les spécialistes conviennent pourtant que la rupture de l'ordre « normal » des mots libère une charge expressive considérable. Bien sûr, M. F. Bar excluait nettement de ses préoccupations les effets de style ⁽¹⁷⁾. Reconnaissons aussi que les exemples voisins rapportés par d'autres auteurs — Ch. Bally ⁽¹⁸⁾, A. Blinkenberg ⁽¹⁹⁾, R. Le Bidois ⁽²⁰⁾, M.-L. Müller-Hauser ⁽²¹⁾ — se caractérisent tous par une nette dislocation destinée à solliciter l'attention lin-

⁽¹⁴⁾ L. HJELMSLEV, *Rôle structural de l'ordre des mots*, dans *Grammaire et psychologie* (numéro spécial du *Journal de Psychologie*, Paris, P.U.F., 1950), pp. 52-56. La citation provient des pages 54-55.

⁽¹⁵⁾ F. BAR, *op. cit.*, p. 101.

⁽¹⁶⁾ Ch. BALLY, *op. cit.*, § 327, p. 210.

⁽¹⁷⁾ Voy. F. BAR, *op. cit.*, p. 89, n. 12.

⁽¹⁸⁾ Ch. BALLY, *Traité de stylistique française* (Genève-Paris, Georg-Klincksieck, 3^e éd., 1951), t. 2, § 288, pp. 314-315.

⁽¹⁹⁾ A. BLINKENBERG, *L'ordre des mots en français moderne*, I (Copenhague, Munksgaard, 2^e éd., 1958), pp. 45, 80, 148.

⁽²⁰⁾ R. LE BIDOIS, *L'inversion du sujet dans la prose contemporaine (1900-1950) étudiée plus spécialement dans l'œuvre de Marcel Proust* (Paris, d'Artrey, s. d.), p. 8.

⁽²¹⁾ M.-L. MÜLLER-HAUSER, *La mise en relief d'une idée en français moderne*, *Romanica Helvetica*, XXI (Genève, Droz, 1943), p. 97.

guistique. Je cite la première illustration qui me tombe sous les yeux :

Mais pour ébranler la conscience du Roi, le parti clérical sut forcer toutes les barrières et il le corrompit par *ce qu'il avait de meilleur*, l'amour paternel.

(P. GAZOTTE, *Le siècle de Louis XV*, Editions « Rencontre », t. 2, p. 66.)

La solution à notre problème particulier est ailleurs. En tout cas, retenons que l'anticipation ne soulève décidément aucune objection théorique.

*
**

L'examen méthodique des témoignages sélectionnés par M. F. Bar, confrontés par précaution aux emplois qu'une attention en éveil recueille pour ainsi dire quotidiennement, aboutit à distinguer, parmi les variétés multiples et les exploitations diverses, trois types de phrases fondamentaux, correspondant à trois groupes de motivations.

Type 1

Prenons un exemple :

Sauf la région du nord de Haguenau qui le serait prochainement, le territoire national est libéré.

(Gén. BÉTHOUART, *De la Provence au Danube*; apud F. BAR, *op. cit.*, p. 87.)

Sans nuire au sens général de l'énoncé ni à la correction grammaticale, on supprime facilement l'anticipation. Soit :

Le territoire national est libéré, sauf la région du nord de Haguenau qui le serait prochainement.

Toutefois — et quel lecteur ne sent cela aussitôt? — les deux versions ne sont nullement équivalentes. La première phrase se veut optimiste : elle passe sur l'exception avec désinvolture, pour lancer finalement un bulletin de victoire. La seconde sonne moins triomphalement : la restriction finale arrête l'attention sur la tache noire, tempère l'enthousiasme, le nuance d'amertume. L'anticipation traduit ici un mouvement affectif et même, accessoirement, assume une fonction intellectuelle. Le procédé forme la contrepartie normale de la ten-

dance française à rejeter en fin de proposition l'élément significatif ⁽²²⁾.

Type 2

Voici une formule à l'emporte-pièce de Montherlant :

L'apparition d'une femme qui *lui* plaît fait baisser à l'instant la valeur de l'homme.

(H. DE MONTHERLANT, cité par M. DÉON, *Dis-moi qui tu cites*; apud F. BAR, *op. cit.*, p. 88.)

Essayons quelques substitutions minimales :

L'apparition d'une femme qui plaît à un homme fait baisser à l'instant sa valeur.

Amphibologie manifeste. La maxime serait signée par M^{me} Simone de Beauvoir qu'on la comprendrait tout autrement.

... fait baisser à l'instant la valeur de ce dernier.

La valeur d'un homme baisse à l'instant où apparaît une femme qui lui plaît.

Style maladroit, entortillé. La platitude de l'expression élaboussée la sentence de prudhommerie. Dans la phrase originale, l'énigme posée par le pronom personnel *lui* concourait, en se résolvant, à la pointe finale, affûtait la pensée. Le souci d'une élégante concision est d'aussi bonne tradition française, assurément, que l'ordre logique du discours. Dans le même registre expressif, j'ajouterai un second extrait :

La Révolution est une belle chose, mais je voudrais qu'elle fût arrivée il y a vingt ans : il est fâcheux de se trouver *dessous* quand on démolit une maison.

(J.-A. CHAPTAL, *lettre*; apud F. BAR, *op. cit.*, p. 94.)

Par une sorte de démarche visionnaire, l'esprit court au résultat de la démolition, à la maison en ruines et à son occupant enterré sous les décombres. Comparez : « Il est fâcheux de se trouver *sous* une maison qu'on démolit »; c'est-à-dire, dans la cave, à guetter patiemment les ébranlements? L'anticipation

⁽²²⁾ Coïncidence : la tendance a été mise en lumière par F. Bar en personne. Voir : *Le rejet en fin de proposition de l'élément significatif*, dans le *Français Moderne*, XXVI (1958), pp. 241-255; *Encore le rejet de l'élément significatif*, dans le *Français moderne*, XXIX (1961), pp. 258-262.

rejoint ici, par ses effets sinon par ses moyens, l'imparfait de « réalisation antidatée » dans : « Sans la présence d'esprit du mécanicien, le train *dérailait* ⁽²³⁾. »

Type 3

En première estime, il s'agit du type le mieux représenté. Retenons ce passage pour sa particulière neutralité au point de vue expressif :

Bien qu'*elles* soient hors de nos frontières, il y a deux villes où je me sens si peu étranger que...

(R. DUMESNIL, *Deux foyers de Culture*; apud F. BAR, *op. cit.*, p. 90.)

Deux solutions au moins permettent de supprimer l'anticipation :

Il y a deux villes où, bien qu'*elles* soient hors de nos frontières, je me sens si peu étranger que...

Style soutenu, un peu tendu et artificiel. La subordonnée concessive sectionne malencontreusement la relative en deux tronçons (disjonction du pronom *où*). Dans la seconde transformation, la concessive coupe la cause de sa conséquence :

Il y a deux villes où je me sens si peu étranger, bien qu'*elles* soient en dehors de nos frontières, que...

L'anticipation maintenait l'unité et la cohésion de l'énoncé principal. Elle établissait finalement un ordre « logique » véritable en épousant la dialectique du parleur.

*
**

On peut conclure brièvement. L'anticipation d'un représentant répond le plus souvent, en français, à un réel souci d'efficacité, intellectuelle ou expressive. Quand il condamne l'expansion du tour, M. F. Bar se fait le champion d'une cause perdue. La langue atténuée par ce procédé la rigidité de l'ordre

(23) Voy. A. HENRY, *Etudes de syntaxe expressive. Ancien français et français moderne, Travaux de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université libre de Bruxelles*, XIX (Paris, P.U.F., 1960), p. 45 : « ...il s'agit... d'un imparfait de certitude inéluctable, mais en trompe-l'œil ».

progressif, s'appliquant, dirait-on, à désamorcer jusqu'aux défauts de ses propres qualités. S'il fallait pourtant suivre M. F. Bar sur un plan strictement normatif on concilierait aisément les scrupules du puriste et les besoins instinctifs de l'usager. Il suffit de respecter deux précautions :

1° Le représentant anticipé sera de préférence court, fournissant ainsi « à l'esprit des jalons pour parcourir sans effort l'ensemble de la phrase » (24). Citons à cet égard deux exemples probants, l'un administratif et l'autre académique :

Afin de leur permettre d'achever un travail de recherche en vue de l'obtention d'un titre de docteur, des subsides, à titre temporaire et sans obligation de remboursement, peuvent être accordés à des diplômés universitaires bénéficiant de la stabilité d'emploi et pouvant obtenir une mise en disponibilité d'un an avec certitude de réintégrer leur poste à la fin de ce congé.

(F.N.R.S., *Extrait du règlement organique 1967*, art. 13.)

Contrairement aux identifications de Franz Cumont... qui proposait d'y voir Auguste jeune et de M. François Chamoux... qui y reconnaît le plus jeune fils d'Agrippa, le portrait d'homme d'époque julio-claudienne des Musées royaux d'art et d'histoire à Bruxelles... représente Drusus l'ancien.

(J. BALTU, *Intitulé de thèse annexe*, U.L.B., 24 janvier 1968.)

Les représentants *leur* (premier extrait) et *y* (second extrait) orientent la réflexion des interlocuteurs vers le centre de gravité de la période, flèches de direction, comme, au jeu de l'oie, ces figures obligeant le joueur à prolonger le chemin parcouru.

2° L'énigme posée par l'antéposition du représentant sera toujours levée au plus tôt. On évitera ainsi d'étendre l'incompréhension au delà de limites raisonnables (25). L'anticipation pourra même favoriser alors une lecture rapide : on sait que l'œil humain ne saisit pas les mots successivement mais « photographie » des séquences variant avec les individus. Signalons pour terminer que l'anticipation est seulement apparente dans certains titres de journaux, quand la hiérarchie des caractères

(24) Ch. BALLY, *op. cit.* dans la note 18, § 288, p. 315.

(25) Voici un exemple de résolution tardive entraînant une plaisante équivoque : « Quelques heures plus tard, nous arrivions à Ostende où, depuis le mois d'octobre, j'avais pris soin de réquisitionner, avec son accord, la villa « Brise de Mer » qui appartenait à l'un de mes amis... » (M.-H. JASPAR, *Souvenirs sans retouche*, Paris, Fayard, 1968, p. 321).

d'imprimerie invite à lire la seconde ligne avant la première.
Par exemple :

Après sa puissante démonstration dans le nord du Sud-Vietnam

Audacieux coups de main du Vietcong à Saïgon même !

(Anonyme, dans *Le Peuple*, 8 février 1968, p. 1.)

Qu'on pardonne enfin à l'auteur de ces modestes propos un étonnement. Si la langue est bien, comme il devient banal de le prétendre, un organisme vivant, pourquoi lui méconnaître la faculté de produire ses propres anticorps ? Certains linguistes se montrent curieusement empressés à diagnostiquer une désagrégation prochaine du français. Ils font songer à ces médecins de comédie aveuglément attachés aux règles une fois édictées — *maladus dût-il crevare et mori de suo malo*.

Les structures universitaires à l'étranger

par **M. VANDEN ABEELE,**

Licencié en Sciences économiques,
Attaché de recherche à l'Institut de Sociologie
de l'Université Libre de Bruxelles

Le présent article ⁽¹⁾ est issu d'une note élaborée pour la Commission d'Etude et de Réforme des Structures de l'Université Libre de Bruxelles instituée par le Conseil d'Administration de l'Université le 20 juin 1968. La Commission d'Etude et de Réforme a cru utile d'examiner les structures universitaires à l'étranger pour en tirer quelque enseignement quant à l'orientation de ses travaux. Les systèmes étudiés offrent en effet certaines similitudes et sont, par nature, confrontés avec les mêmes problèmes : démocratisation de l'enseignement, augmentation du nombre d'étudiants, décentralisation des décisions, complexité grandissante de la gestion.

*
* *

Nous examinerons d'abord en quoi consiste le dilemme Département-Faculté comme structure de base d'une Université et nous verrons que la tendance actuelle qui se dégage de l'observation des différents systèmes tend à l'établissement de structures intermédiaires, représentées dans le système universitaire belge par la Section.

Ensuite nous examinerons quels sont les systèmes d'organisation universitaire dans une série de pays en portant notre

(1) Nous tenons à remercier M. le Professeur H. Vander Eycken qui nous a guidé pour établir la structure de cet article ainsi que M^{me} J. Gilissen qui a contribué à rassembler la documentation sur le sujet.

attention sur les structures de base (Département-Faculté) d'une part et sur les organes centraux de l'Université, d'autre part ⁽²⁾.

Enfin, dans une matière aussi mouvante, où les différents pays ont en chantier des projets de réforme, il ne nous a pas paru nécessaire d'indiquer des conclusions formelles ni quelle était, à notre sens, la meilleure solution.

Un jugement de valeur ne peut en effet s'accorder en cette matière où les systèmes d'enseignement universitaire sont différents dans chaque pays en s'appliquant à des structures propres et résultant de conditions historiques, politiques et sociales particulières.

Néanmoins, nous avons tenu à donner, dans la mesure du possible, un aperçu des structures vers lesquelles on tend dans la plupart des réformes, une idée générale de la direction dans laquelle s'engagent partout les débats.

Section 1

LE DILEMME DÉPARTEMENT-FACULTÉ

Dans la structure interne des Universités, on distingue plusieurs systèmes suivant que la structure de base est, soit le Département (USA), soit la Faculté (France, Allemagne), soit un système particulier qui se situe entre le Département et la Faculté (Grande-Bretagne, URSS).

Chaque système a ses mérites et ses inconvénients : la Faculté traditionnelle rassemble en son sein un grand nombre de disciplines ou « chaires » où le contact est rendu difficile par « l'omnipotence » des titulaires de chaque chaire; elle connaît une organisation peu dynamique qui la place à la traîne de l'évolution du savoir; elle n'est guère un lieu de rencontre de l'enseignement et de la recherche sauf en la personne de ses participants. Par contre, la Faculté a le mérite de rester la cellule qui permet l'intégration de l'étudiant dans un monde universitaire où l'enrichissement intellectuel provient de la juxtaposition d'un même savoir dans plusieurs disciplines.

⁽²⁾ Les systèmes examinés sont ceux des pays suivants : Grande-Bretagne, France, USA, URSS, Pays-Bas, Norvège, pays de l'Amérique latine.

L'organisation du Département par contre est fondée sur l'idée de l'unicité du centre d'intérêt. Tel Département s'occupe à la fois de l'enseignement et de la recherche dans une discipline déterminée sans se soucier du travail des autres Départements. Une trop grande spécialisation peut comporter un danger : la division du savoir en de multiples centres d'intérêt peut en effet amener l'étudiant à négliger les fonctions essentielles et à ne pas discerner les schémas de raisonnement communs à toutes les disciplines. Dans la plupart des systèmes d'enseignement universitaire, on est conscient de ce problème : des Universités britanniques ont établi un système de roulement pour la fonction de Directeur de Département. Dans les pays nordiques, en Norvège notamment, à chaque semestre d'examens, les Départements désignent les professeurs qui auront à faire passer les examens à l'ensemble des étudiants, même à ceux qui n'ont pas suivi leur enseignement. D'autre part, le cloisonnement en Facultés ou en Départements peut être la cause de double emploi ou d'incohérence, certaines disciplines faisant l'objet d'un enseignement dans plusieurs Départements ou Facultés, d'autres, et parmi les plus nouvelles (frontalières ou interdisciplinaires), n'étant enseignées nulle part.

Pour remédier à cet inconvénient, quelques Universités ont créé de nouvelles structures :

— en *Grande-Bretagne*, à côté du système du Département non encore structuré à la mode américaine subsistent les Facultés traditionnelles. De plus, dans certaines nouvelles Universités (Lancaster), on s'efforce de mettre sur pied des unités intermédiaires qui grouperaient plusieurs disciplines communes n'appartenant pas nécessairement à la même Faculté mais dont les enseignants formeraient un « Board of Studies »;

— en *URSS*, le système est fondé sur une organisation au niveau des Facultés; mais celles-ci sont beaucoup plus nombreuses que dans les autres systèmes. A Kiev, on compte 12 Facultés : Facultés de biologie, géographie, journalisme, histoire, philosophie, langues étrangères, chimie, droit, économie, une Faculté préparatoire pour les étudiants étrangers et deux Facultés pour les sciences générales.

De plus, les Universités soviétiques comptent encore plusieurs Ecoles et Instituts de recherche spécialisés. L'on remarque que la Faculté en URSS correspond *grosso modo* à la *Section*

des Universités belges. Chaque Faculté soviétique est subdivisée en un certain nombre de « Chaires » qui sont en fait des Départements. Cette cellule de base est chargée des tâches d'enseignement, de méthodologie de l'enseignement et de recherche dans une discipline ou dans un groupe de disciplines apparentées, ainsi que du travail éducatif auprès des étudiants, de la formation des cadres pédagogiques et scientifiques ou de leur perfectionnement. La chaire se compose du professeur titulaire et de professeurs associés, d'enseignants, d'assistants, de collaborateurs scientifiques et de chercheurs ⁽³⁾;

— aux *USA* où la cellule de base est le Département dirigé par un membre du corps enseignant, administrateur à temps partiel pour une durée de 3 ans en général, il existe des Universités (Université de Californie) qui poussent à l'élargissement et au regroupement des Départements en « Divisions ».

Dans les grandes Universités, par contre, les Départements sont subdivisés : il y a un directeur des études « sous-graduées » et des études « post-graduées ». Remarquons cependant que l'organisation des « post-graduats » se fait dans un cadre plus large que le Département;

— en *France*, un fort courant de pensée issu du Colloque de Caen montre la nécessité d'élaborer des structures d'enseignement interdisciplinaire à un niveau inférieur à la Faculté dont la rigidité est dénoncée par tous.

Entre la Faculté qui est devenue partout un grand ensemble groupant de nombreuses disciplines et le Département qui souffre du cloisonnement dû à l'unicité de son centre d'intérêt, il existe un besoin d'un organe intermédiaire qui regrouperait en quelque sorte plusieurs disciplines réunies en un ensemble cohérent. Ainsi considéré, le Département élargi, qui correspond plus ou moins à la *Section* en Belgique, permet de grouper des enseignants, des chercheurs et des étudiants autour d'un même centre d'intérêt. La décentralisation des décisions ne se parcellise pas en de multiples organes. On pourrait envisager aussi une Université qui comprendrait une trentaine de sections (Section d'économie, Section de mathématiques, Section de philologie romane...) regroupées comme cela se fait

⁽³⁾ En URSS, sont également appelés « chercheurs » les techniciens de niveau supérieur même non porteurs de titres universitaires.

à l'Université de Nimègue en deux entités administratives, l'une tournée vers les sciences dites « exactes et naturelles », l'autre tournée vers les sciences dites « humaines ». Cette subdivision administrative recoupe également celle imposée par la pratique en *Section avec laboratoires* et *Sections sans laboratoires*. Cette distinction s'impose à l'administration des Universités du fait de la gestion particulière d'une section avec laboratoire, pour qui le poids des investissements en matériel, et les problèmes de liaison entre la recherche et l'enseignement se posent d'une manière totalement différente que pour les sections qui n'utilisent pas de laboratoire et où la recherche peut s'isoler plus facilement de l'enseignement.

Section 2

AUTONOMIE ET POUVOIR DE DÉCISION AU NIVEAU DES STRUCTURES DE BASE

L'organisation des Universités varie de pays à pays; de plus, dans un même système d'enseignement national, chaque Université offre certains particularismes qui rendent difficiles les comparaisons. L'histoire, les conditions politiques et sociales, les transformations de la société ont façonné les structures actuelles des Universités. Dans beaucoup de pays, il existe un double système d'enseignement : libre et officiel; le degré d'autonomie varie également dans les différents établissements d'un même réseau d'enseignement.

Néanmoins, on peut se rendre compte du degré d'autonomie des structures de base des Universités en analysant leur domaine de compétence, leur relation avec les organes supérieurs et avec ceux de l'administration de l'Université.

Dans tous les pays la liberté académique est reconnue aux membres du corps professoral. Cette liberté s'entend comme étant celle d'expression et de pensée; le professeur, même quand il est fonctionnaire comme en France et en URSS, n'est soumis à aucune inspection et peut enseigner ce qu'il estime vrai dans sa branche. Pour ce qui est de la discipline, il est toujours jugé par ses pairs; s'il est fonctionnaire, il est soumis à un régime de règles administratives plus libérales que celui appliqué aux autres membres de la fonction publique.

1. Grande-Bretagne

La cellule de base est le *Département* qui correspond plus ou moins aux Instituts ou laboratoires : une équipe de chercheurs et d'assistants dirigés par un Chef de Département qui est le plus souvent un professeur full-time. La structure par Département n'est pas reconnue : mais l'opinion tend dans les milieux universitaires à officialiser cette structure et à créer des Conseils de Départements étudiant les recommandations des Conseils de Faculté et permettant à tout membre du Département d'y exprimer ses opinions. Il serait souhaitable que les Départements puissent envoyer des représentants au Conseil de Faculté et même au *Sénat*.

C'est au sein des Départements que s'organise la recherche et l'enseignement. Lorsque le Chef du Département demande au Sénat la permission d'engager une nouvelle unité, il se base soit sur le nombre d'étudiants candidats à l'inscription à ses cours (staffing ratio 1 à 9), soit sur la nécessité de couvrir ou d'approfondir un nouveau champ de recherches. Si l'avis du Sénat est positif, le Conseil vote les crédits. Après publicité de la vacance, le candidat est choisi par une commission *ad hoc* composée du Vice-Chancelier ou d'un délégué du Doyen de la Faculté, du Chef de Département intéressé, de membres désignés par le Sénat, d'un ou de professeurs d'une autre Université, à titre d'expert. Ce système est à juste titre critiqué pour sa lourdeur et le nombre de comités dont il exige la réunion. Il faut remarquer que ce n'est pas la Faculté qui est saisie de l'affaire; le comité est composé de manière à représenter le Département, la Faculté (Doyen), le corps professoral (délégué du Sénat) et l'administration de l'Université (Vice-Chancelier ou son délégué).

Au niveau supérieur aux Départements se trouvent la Faculté ou le Conseil de Faculté; ce Conseil de Faculté est l'organe décisionnel qui existe à ce niveau comme dans la plupart des Universités du monde. Il se compose des Chefs de Départements et de délégués du corps enseignant. Les « lecturers » (*) y ont souvent la majorité. Le Doyen nommé pour

(*) Le « lecturer » participe aux activités de recherches, d'enseignement et d'examen, sous la direction générale du professeur titulaire ou du Directeur de Département. Il se spécialise d'ordinaire dans un domaine

plusieurs années fait partie du Conseil de Faculté et le préside parfois. Le Conseil de Faculté, qui se réunit en général tous les mois, s'efforce de maintenir l'équilibre entre les besoins et les exigences des différents Départements qui composent la Faculté; il organise la coordination au niveau des différents cours enseignés au sein de la Faculté. Toutes les questions d'accès, de programme et de méthode sont de la compétence du Conseil de Faculté.

2. URSS

En URSS, la cellule de base de l'organisation universitaire est le Département (chaire) qui a la responsabilité de la recherche, de la formation pédagogique et de l'enseignement.

La Faculté est une subdivision administrative, didactique et scientifique de l'Université qui assure, d'une part, la formation des étudiants et des aspirants et d'autre part, la direction des travaux de recherches des chaires. Les Facultés ont deux Conseils de Faculté : l'un pour les questions générales, l'autre pour la collation des grades (jury).

La Faculté est dirigée par le Doyen, élu au scrutin secret par le Conseil de Faculté pour une période de 3 ans.

Les décisions d'organisation, de nomination et de répartition des crédits appartiennent en partie aux Facultés et aux Départements.

Pour ce qui est des nominations, le Conseil de Faculté élit au scrutin secret une commission chargée d'organiser les concours pour le recrutement, pour les promotions quinquennales. Il faut savoir, en effet, que les enseignants soviétiques sont tous astreints à passer un concours tous les 5 ans en vue d'être confirmés à leur poste. De même, l'enseignant qui brigue une promotion doit se présenter à un concours soit dans l'établissement où il enseigne, soit dans une autre Université. Dans certains cas (assistant temporaire), le concours n'est pas obligatoire. La commission de concours existant au niveau de l'Université et de la Faculté se compose, en plus des délégués des professeurs, de représentants étudiants. Les délibérations des commissions sont publiques et l'enseignant refusé a tou-

particulier et jouit d'une grande liberté pour donner ses cours et diriger les recherches dans son domaine. Il peut même diriger un Département pour lequel une chaire de professeur n'a pas été créée.

jours un droit d'appel et peut bénéficier de la protection et de la garantie syndicale.

La nomination est finalement proposée par le Conseil de Faculté et ratifiée par le Recteur. En ce qui concerne la procédure budgétaire, les Doyens et les titulaires des chaires décident en pleine liberté des crédits assignés aux Facultés et aux chaires et portent l'entière responsabilité de leur utilisation rationnelle et complète; dans les limites, évidemment, des directives nationales et rectorales, qui sont cependant assez larges pour avoir des interprétations différentes.

3. USA

La cellule de base de l'Université américaine, le Département, est gérée par le Président de Département qui est membre du corps enseignant et choisi pour ses capacités et son penchant pour l'administration. La tâche d'enseignement est souvent fort réduite du fait du gonflement des problèmes administratifs; dans certains Collèges, la direction du Département est confiée à des enseignants qui n'ont pas le titre de professeur. Leur influence et leur pouvoir d'initiative en matière d'enseignement, de personnel et de budget varient en fonction de la taille de l'institution et de la décentralisation correspondante des structures administratives. Le poste est occupé par roulement pendant une durée de 3 ans. D'une manière générale, on peut dire que les Présidents sont placés entre les enseignants et les étudiants de leur Département et le Doyen, le Président et l'administration générale de l'Université.

Le Directeur de Département possède une large autonomie pour gérer les crédits intérieurs (provenant de l'Université) et extérieurs qu'il a pu obtenir. Il décide également très librement en matière de recherches, de programme et de méthode. Pour les nominations, comme les critères sont vagues, inexistantes ou même contradictoires, une large initiative est laissée aux Départements. En principe, les nominations sont faites à la suite d'une procédure « ouverte et compétitive » mais en pratique pour les nominations des premiers enseignants, les recommandations et les choix « dirigés » par les membres des Départements jouent en faveur de certains candidats. Ces candidats sont généralement nommés sans discussion par l'administration centrale.

Pour les nominations à un niveau plus élevé, une commission *ad hoc* est établie, comprenant outre le Doyen et des professeurs de l'Université, des experts provenant d'autres Universités. Finalement, les membres titularisés (nommés) du Département intéressé présentent un seul candidat que l'ensemble du corps enseignant, le Doyen et la haute administration (par l'intermédiaire du comité de nomination) peuvent alors accepter ou récuser.

Pour l'avancement, les membres du corps enseignant sont promus au rang supérieur, puis nommés définitivement au bout d'un certain nombre d'années s'ils ont satisfait à leurs tâches scientifiques (publications) et à l'attente de leurs supérieurs dans leurs Départements. Dans le cas contraire, ils quittent l'Université (up or out). Remarquons qu'une large mobilité existe aux USA pour le corps professoral. Un professeur qui a déjà acquis une certaine réputation peut se voir offrir dans une autre institution moins connue et moins renommée une situation ou un rang bien supérieur à ceux qu'il détient dans la première. S'il accepte, il peut recevoir dans ce nouveau poste un traitement plus élevé que ses collègues pourtant titulaires du même grade et qui ont plus d'années d'ancienneté.

A l'inverse, un professeur peut parfois rétrograder de rang s'il est appelé dans une institution de grande renommée.

Les Collèges regroupent les Départements. Ils sont présidés par le Doyen, nommé en général pour une durée de 5 ans. Il n'y a pas de Conseil de Collège ni d'Assemblée de professeurs structurés.

Le Doyen est chargé de la coordination indispensable entre les différents Départements. Il propose au Conseil de Direction, dont il ne fait pas partie, les nominations et les modifications concernant les programmes et les méthodes; ce Conseil approuve généralement sans discussion ces propositions purement académiques, se réservant l'entière compétence en matière de finance et de gestion.

L'organisation des Départements et des Collèges est caractérisée par les nombreuses réunions des enseignants visant à les faire participer à la gestion du Département et à obtenir un « consensus » basé sur la valeur des bonnes relations personnelles.

4. France

La déconcentration administrative a conduit l'Université française à morceler son pouvoir entre divers organes dont la structure reste cependant fort rigide. La structure de base de l'Université qui comprend tous les établissements d'enseignement supérieur et les Facultés situés sur le territoire de l'Académie n'est pas le Département, notion inexistante en France, à l'exception de certains laboratoires dont les directeurs utilisent les crédits qui leur sont affectés par décision décennale.

La véritable unité est donc la *Faculté* (ou l'établissement d'enseignement supérieur correspondant) qui possède la personnalité civile et l'autonomie financière mais qui, tout en ayant son budget propre et les moyens de le gérer, doit le soumettre à l'approbation du Conseil de l'Université.

A la tête de la Faculté se trouve le Doyen nommé par le Ministre de l'Éducation nationale pour une période de 3 ans renouvelable sur présentation double de l'Assemblée de la Faculté et du Conseil de l'Université. Le choix du Ministre porte généralement sur le premier des deux noms proposés par l'Assemblée de la Faculté et repris par le Conseil de l'Université.

Le Doyen est un professeur ordinaire; il est secondé par un ou deux assesseurs. Il représente la Faculté dans tous les actes de la vie civile et administrative, il gère les biens, prépare le budget, assure l'organisation des cours, des examens, la discipline. Le Doyen est aidé dans sa tâche par des fonctionnaires chargés de l'administration et placés sous la direction du Secrétaire Général de l'Université. La Faculté comprend encore deux organes : le Conseil de Faculté et l'Assemblée de Faculté.

Le Conseil de Faculté se compose de tous les professeurs titulaires⁽⁵⁾, il est présidé par le Doyen. Ce Conseil peut prendre des décisions concernant le budget, l'acceptation des dons et des legs, l'emploi des revenus, les présentations aux

(⁵) Depuis la loi d'orientation sur l'enseignement universitaire (septembre 1968), une représentation des étudiants et des assistants est également assurée à ce niveau. Les étudiants n'interviennent cependant pas dans le domaine des nominations.

chaires vacantes. Il présente les candidatures des nouveaux enseignants au Ministre en relation avec le comité consultatif (au niveau de l'ensemble de l'Université).

L'Assemblée de Faculté comprend outre les professeurs titulaires les autres enseignants de la Faculté. Cette Assemblée a pouvoir en matière pédagogique et d'organisation des cours.

5. *Allemagne fédérale*

La cellule de base de l'Université allemande est la Faculté qui concentre en son sein la double activité de recherche et d'enseignement et qui, sans personnalité civile propre, exerce une partie importante du pouvoir d'autogestion qui caractérise l'enseignement universitaire en Allemagne.

On distingue 3 organes dans la Faculté : le Doyen, l'Assemblée Restreinte, l'Assemblée Elargie :

— le *Doyen*, élu parmi les professeurs ordinaires pour une durée de 1 à 3 ans suivant les Universités. Il assure la gestion journalière de la Faculté avec l'aide du Prodoyen; il préside les assemblées élargies et restreintes. Il a un certain contrôle sur les devoirs du corps enseignant;

— l'*Assemblée Restreinte* de la Faculté se compose de membres du corps professoral, de délégués du reste du corps enseignant et de délégués des étudiants. Les étudiants ne participent cependant qu'aux décisions concernant les « questions étudiantes ».

L'Assemblée Restreinte a tous les pouvoirs en matière de programme et de méthode, d'examen, de collation des grades. Elle procède à l'élaboration de la liste des nominations des titulaires de charges d'enseignement à désigner par le Ministre de l'Education Nationale.

— l'*Assemblée Elargie* de la Faculté comprend tous les membres du corps enseignant; son pouvoir s'étend aux questions relatives au statut des enseignants, à l'organisation générale des études et des méthodes d'enseignement, en passant par l'élaboration des modifications des statuts de la Faculté et à la réglementation sur la collation des grades académiques.

Les propositions budgétaires sont élaborées au niveau des chaires puis discutées au niveau de la Faculté, puis au niveau de l'Université. Il faut remarquer que le projet de budget, pré-

senté par le Ministre compétent au Land, est voté poste par poste, ce qui laisse peu de liberté d'affectation *a posteriori*.

Des projets et des réalisations isolées dans certaines Universités donnent des pouvoirs élargis à des structures qui se rapprochent des Départements. Il est proposé :

- de subdiviser les Facultés en groupes spécialisés (Fachgruppen) avec élection de délégués à un Comité de Faculté;
- de créer des commissions spécialisées pour la gestion décentralisée;
- de remplacer le système de Faculté par un système de Département.

A l'Université technique d'Aix-la-Chapelle on a divisé les Facultés en Départements avec Assemblée Elargie et Restreinte de Département et avec un Directeur de Département chargé de la gestion de celui-ci. Le Département s'occupe de l'enseignement et des examens, avec un droit de regard de la Faculté par l'intermédiaire de son Assemblée Restreinte.

6. Norvège

L'organisation des Universités dans les pays nordiques présente d'assez larges similitudes et quelques aspects particuliers de leurs structures méritent de retenir l'attention.

— En Norvège une assez large autonomie est laissée aux Départements qui constituent la cellule de base et qui sont regroupés en Facultés.

La compétence des Départements s'applique aux méthodes d'enseignement et aux programmes. Lorsqu'une modification de programme est envisagée, il est créé une commission *ad hoc* chargée de l'examen de la question et composée de professeurs intéressés et de délégués étudiants élus parmi les étudiants du Département. Le vote pour élire les délégués n'est cependant pas obligatoire; la représentativité des étudiants élus est parfois mise en question.

Lorsque la commission a pris une décision, celle-ci est entérinée par la Faculté, s'il n'y a pas d'implication budgétaire importante ou soumise à l'approbation du pouvoir décisionnel qui, en Norvège, est le Ministère de l'Education Nationale. Aucun organe facultaire n'intervient pour donner

un avis; les options sont choisies par le Département et décidées par le Ministère.

Au sein des Départements sont choisis les membres du corps enseignant qui, par roulement, font passer les examens.

— Au niveau de la Faculté existe cependant un Collège de Faculté, présidé par le Président de Faculté et élu par les professeurs ordinaires. Le Collège de la Faculté assure les contacts entre les Départements, coordonne les initiatives et les enseignements, administre la Faculté. Le Collège de Faculté désigne les commissions chargées de présenter les candidats pour la nomination des membres du corps enseignant qui est effectuée par le Ministère de l'Education Nationale. Au niveau de la Faculté se décide également la politique d'accès à l'enseignement universitaire, en concordance avec les décisions ministérielles.

7. Amérique latine

— La décentralisation des décisions dans la plupart des Universités sud-américaines a conduit la Faculté à devenir l'unité de base qui fonctionne indépendamment et sans inter-pénétration avec les autres Facultés. Les décisions sont prises au niveau de la Faculté et de l'Université en tenant compte de la participation à la vie universitaire des trois corps qui les composent : professeurs, gradués, étudiants.

— Au niveau de la Faculté existe une *Assemblée* (Clausura, Junta) qui comprend tout le corps professoral et des délégués des gradués et des étudiants. La proportion des étudiants y est de 25 à 33 % des membres. L'Assemblée de la Faculté est compétente en matière d'élection du Doyen et du Vice-Doyen, de budget, d'ordonnances relatives aux questions du ressort de la Faculté.

— Pour les questions pédagogiques et administratives, la Faculté est dirigée par le Conseil de Faculté, organe restreint composé du Doyen, du Vice-Doyen, des professeurs et de représentants des gradués et des étudiants.

Le Conseil de Faculté est également compétent en matière de choix des membres du corps enseignant. Pour une nomination, l'Université nomme un jury d'experts (même étrangers) qui soumet son rapport au Conseil de Faculté. Celui-ci fait le

choix qui est ensuite généralement ratifié par le Conseil de l'Université, quoique ce dernier puisse demander un nouveau concours. Il faut remarquer que ce concours, comme en URSS, est périodiquement (3 à 10 ans) réouvert. Le titulaire en poste peut bien entendu se présenter au concours et être confirmé dans ses fonctions mais le Conseil de Faculté, suivant l'avis du jury, peut lui préférer un autre candidat.

8. Pays-Bas

Les Universités des Pays-Bas sont subdivisées en Facultés et les Facultés en tant que telles exercent leur autonomie dans certains domaines (enseignement).

Il existe cependant un regroupement de certaines Facultés en « unités administratives » à l'Université Catholique de Nimègue. Ces unités, au nombre de quatre, regroupent :

1° la théologie, le droit, les lettres, la géographie et les sciences sociales;

2° la médecine et la dentisterie;

3° la clinique universitaire;

4° les mathématiques et les sciences naturelles.

Chaque unité a à sa tête un directeur, fonctionnaire nommé par le Collège des Curateurs.

Aux Pays-Bas, on fait également souvent la distinction entre les Facultés α et les Facultés β ; les premières étant les Facultés des Sciences Humaines et les secondes étant les Facultés des Sciences Exactes et Naturelles.

Les Facultés jouent un rôle important en émettant des avis au Conseil d'Administration. Elles aident ainsi à l'établissement du plan de développement (initiative académique à la base du plan), du programme financier et du budget.

Les Facultés font des propositions au Conseil des Curateurs (*) pour les nominations et pour les acquisitions de matériels d'enseignement et de recherche. L'originalité des Facultés hollandaises réside dans leurs responsabilités vis-

(*) Les Curateurs sont les membres du Conseil d'Administration nommés soit par l'Eglise, soit par l'Etat et par les collectivités administratives locales.

à-vis de l'enseignement. Les membres de la Faculté, sous la direction du Doyen, sont tenus de donner à l'enseignement une organisation satisfaisante; c'est-à-dire que l'ensemble des professeurs établit un programme, fixe la durée optimale des études avant l'examen et veille à l'application du programme. Ce principe de responsabilité collective est en vigueur depuis 1965.

L'autorité, au sein de la Faculté, est détenue par le Doyen, élu par ses pairs pour 4 ans.

Un Administrateur de Faculté est responsable de la gestion journalière de la Faculté. Dans certaines Universités en voie de modernisation, l'Administrateur de Faculté est un personnage fort important, qui détermine les besoins, qui gère l'administration, établit et exécute un budget propre.

De plus, les unités administratives regroupent certaines Facultés et ont pour but de décharger le corps enseignant des tâches administratives.

Elles sont dirigées par un Administrateur-Directeur, nommé par le Collège des Curateurs, qui représente les Curateurs auprès des Facultés et, réciproquement, qui transmet au Collège les avis et les souhaits des Facultés.

Les unités administratives jouissent d'une grande autonomie dans le cadre de la politique générale déterminée par le Collège des Curateurs.

La limite de l'autonomie est fixée par le budget; l'approbation par les Curateurs du budget d'une unité vaut mandat au directeur de celle-ci; mandat sur base duquel il gère son unité. Il rend compte de sa gestion aux Curateurs. Chaque directeur dispose d'un organe de gestion qui comprend ses collaborateurs, un service du personnel et un appareil administratif (services technique, logistique, financier, achat, entretien, construction).

Section III

LES ORGANES CENTRAUX DE L'UNIVERSITÉ

Dans l'ensemble des systèmes d'organisation universitaire on peut reconnaître quelques structures, communes à tous, dont l'importance et les pouvoirs varient en fonction inverse

de l'indépendance des organes de base (Faculté, Section, Département) et du pouvoir supérieur (Etat ou organisme titulaire) qui dispose généralement des fonds nécessaires au fonctionnement de l'Institution.

D'une manière générale, les différentes sections de l'Université (Faculté ou Département) se trouvent coiffées par des organes centraux dont on peut distinguer quelques types généraux :

1° une *Assemblée* plus ou moins large émanant du corps professoral de l'Université (ou du corps enseignant au sens large); cette Assemblée peut comprendre tous les membres du corps professoral et du corps enseignant ou seulement les délégués élus par les corps ou par les Facultés et Départements;

2° le *Chef de l'Université*, Recteur ou Président de l'Université, souvent aidé de comités, de spécialistes ou d'organes exécutifs;

3° un *Conseil d'Administration*, organe d'administration plus ou moins étendu, dont les membres peuvent être soit des professeurs ou leurs représentants (France), soit des personnes extérieures à l'Université (USA). Dans certains cas, cet organisme est « mixte » et groupe des membres de l'Université et des personnalités extérieures (Grande-Bretagne);

4° les *organes de direction administrative*. Dans toutes les Universités on remarque l'augmentation de l'importance des organes de direction administrative; les problèmes de gestion tendent à prendre de plus en plus d'importance dans toutes les communautés. Leur indépendance et leur pouvoir varient en fonction inverse de l'importance accordée à la gestion par les organes cités ci-dessus; ils jouent également un rôle important dans les Universités d'Etat (France) où ils représentent le pouvoir ministériel au sein de l'Université.

Comme dans la section II (les structures de base) il faut analyser les fonctions et les pouvoirs de chacun de ces organes en définissant quelle est leur compétence respective dans les organisations universitaires propres à chaque pays.

1. *Grande-Bretagne*

En Grande-Bretagne, il est nécessaire de considérer trois types d'Universités, chaque type étant régi par des règles plus ou moins identiques.

- *Universités du type collégial et autonome* (les plus anciennes)
Oxford, Cambridge, Durham, Londres (fédération de Collèges).
- *Universités du type fédéral ou du secteur public*
 - Universités provinciales (début du siècle)
 - Collèges universitaires devenus Universités.
- *Universités de création récente et Colleges of advanced technology* qui sont sur le point d'obtenir le statut d'Université.

Ce ne sont jamais des Universités d'Etat : cependant la majeure partie de leur budget est couverte par l'allocation de fonds provenant du Ministère de l'Education Nationale par l'intermédiaire de l'University Grants Committee (U.G.C.) sauf pour les Collèges d'Oxford et Cambridge qui sont financièrement indépendants.

Les Universités autonomes d'Oxford et de Cambridge sont entièrement gouvernées par leurs propres membres. Les Collèges de ces deux Universités vivent des droits d'études, s'administrent eux-mêmes et admettent, enseignent et logent leurs propres étudiants. Ces Collèges restent soumis à une assemblée de professeurs appelée « Congregation » à Oxford et « Regent House » à Cambridge. En face de ces Assemblées se trouve un Conseil de direction, plus restreint, dirigé par le Vice-Chancelier.

Les Collèges de l'Université de Londres ont leurs propres organes de direction, mais sont placés sous la direction du Sénat en ce qui concerne les matières financières et universitaires en général.

Dans les autres Universités, le Sénat (Assemblée des professeurs) est un des quatre organes qui gèrent l'Université : la Cour, le Conseil, le Sénat et les Conseils de Faculté.

Le Sénat (40-50 membres) est composé de tous les membres du corps professoral (full-professor) et, parfois,

compte également des membres élus par le corps enseignant qui n'ont pas rang de full-professor. Il est présidé par le Vice-Chancelier et travaille avec un vaste réseau de Comités (Comité de résidence, bibliothèque, examens, comités restreints pour les nominations).

Le Sénat a toute compétence académique. Il entend, discute, et adopte les rapports des Conseils des différentes Facultés.

Un organe spécifique à l'organisation universitaire britannique est la Cour (Court), vaste organisme où sont représentés tous les intérêts de la région : autorités locales, parlementaires locaux, directeurs des écoles, bienfaiteurs de l'Université, églises, associations de professeurs... Cette Assemblée se réunit une ou deux fois l'an sous la présidence du Vice-Chancelier; elle définit les grandes orientations de la politique de l'Université; elle nomme les délégués au Conseil.

Le Conseil de l'Université (Council) est un organe exécutif d'environ vingt membres composé en majeure partie de personnalités extérieures à l'Université (intérêts régionaux, amis de l'Université) mais il comprend également des délégués du corps enseignant (en minorité). C'est en fait le Conseil qui dirige l'Université en contact avec le Vice-Chancelier et le « Registrar ».

Le Conseil se subdivise en comités spéciaux (comité travaux, comité finance) et sous-comités (constructions en cours, entretien, traitements, investissements). Le chef de l'Université est le Vice-Chancelier; le Chancelier étant le Président de la Cour, fonction essentiellement honorifique. Le Vice-Chancelier, nommé à vie (sauf à Oxford et Cambridge où le poste est occupé par roulement), est le chef de l'Université et de son administration. Pour les problèmes administratifs, il est aidé d'un Registrar ou d'un Academic Registrar (Prorecteur) et d'un Secretary (Secrétaire Général).

Il représente également l'Université à l'extérieur, traite avec l'University Grants Committee (U.G.C.) et fait partie du comité national des Vice-Chanceliers et Principaux (Principal Vice-Chancelier en Ecosse et dans les Collèges technologiques).

2. URSS

Etablissements de l'Etat, les Universités soviétiques sont cependant largement autonomes, en ce qui concerne leur

organisation interne. Elles sont caractérisées par leurs divisions fonctionnelles qui se retrouvent dans les Conseils et les comités et par leur concentration du pouvoir en la personne du Recteur, chef académique et administratif de l'institution.

A la tête de l'Université se trouve une série de Conseils :

1. *Le Conseil chargé des questions générales*

Ce Conseil est composé du Recteur qui le préside, des Prorecteurs, des Doyens de Facultés, des directeurs des Instituts, des titulaires de chaires (ou Chefs de Département), des chefs de laboratoire et des représentants des organisations sociales (les organisations sociales représentent le corps enseignant et les étudiants).

Le Conseil des questions générales examine les plans de travail annuels et semestriels, les rapports des Facultés, des Instituts et des chaires (= Département), les dossiers concernant les nominations (procédure des concours), décerne les titres scientifiques, oriente et contrôle le travail des Conseils de Faculté.

2. *Le Conseil chargé de la collation des grades scientifiques*

Ce Conseil, présidé par le Recteur, comprend les meilleurs savants de l'Université, il accorde les grades de candidat en sciences aux personnes qui ont soutenu leur thèse devant les Conseils de Faculté; il accepte les thèses présentées pour le grade de docteur. Ses décisions sont ratifiées par une commission *ad hoc* du Ministère de l'Enseignement supérieur et secondaire.

3. *Le Conseil des méthodes*

Ce Conseil, composé d'enseignants expérimentés, est présidé par le Prorecteur qui a les méthodes dans ses attributions. Il s'occupe de toutes les questions d'ordre pédagogique et méthodologique.

4. *Le Rectorat*

Par Rectorat, il faut entendre une assemblée composée du Recteur, des Prorecteurs, des Doyens, des Directeurs des Instituts, des titulaires des chaires et des représentants des organisations sociales, qui se réunit régulièrement pour traiter des affaires courantes de l'administration de l'Université, des Facultés, des Instituts, des chaires et des laboratoires.

La *direction de l'Université* est confiée au Recteur, proposé parmi les membres du corps professoral et nommé par le Ministre de l'Enseignement supérieur. Le Recteur a 3 à 5 adjoints (Prorecteurs) *qu'il propose* et qui sont nommés par le Ministre. Chaque Prorecteur est chargé en particulier d'une division spécialisée et du Conseil consultatif correspondant quand il existe :

1. *Division de l'enseignement et des méthodes didactiques.* Cette division comprend un chef de division, un adjoint, des méthodistes (spécialistes des méthodes d'enseignement) et des inspecteurs;

2. *Division de la recherche.* Cette division s'occupe de tous les problèmes d'organisation, de direction, de formation relatifs à la recherche scientifique, au sens le plus large (coordination de l'emploi du matériel, publication...);

3. *Section de l'enseignement par correspondance, recyclage et cours du soir;*

4. *Section dite de « l'étranger »* s'occupe des relations avec les Universités étrangères et des problèmes d'enseignement et de recherche pour les étrangers travaillant à l'Université;

5. *Division de l'administration et de la gestion économique* s'occupe de toutes les questions matérielles (entretien, construction, service d'approvisionnement...). Elle est subdivisée en trois sections :

- section du secrétariat (archives, bureaux...);
- section des constructions;
- section du matériel et de l'équipement.

De plus, le Recteur dirige la Commission d'admission, chargée de l'admission des étudiants (c'est un nombre fixé à l'avance par la planification de l'enseignement), et la Commission d'Etat chargée de la répartition et du placement des diplômés.

Le Recteur centralise tous les pouvoirs, il a la responsabilité de la gestion de l'Université devant le Ministre de l'Enseignement supérieur et secondaire, et assure la direction de toutes les tâches dans le domaine de l'enseignement, de la recherche, de l'éducation culturelle, de la formation politique, et de la

gestion financière dans les limites des crédits qui lui sont accordés. A propos du budget, il faut noter que le Recteur formule la demande de crédits suivant des normes basées sur le nombre d'étudiants et sur les projets de développement. Une fois les crédits fixés par le Ministère, il procède à leur répartition avec l'assistance du Conseil de l'Université pour les questions générales et en accord avec les Doyens qui y siègent. Environ 50 % des crédits sont octroyés aux Facultés à qui il incombe de les répartir entre les chaires (Départements). Les 50 % restants servent à l'administration centrale, à la réfection ou à la construction de bâtiments, au paiement des traitements. Remarquons que même dans une structure planifiée comme en URSS, une large partie des crédits peut encore être répartie *a posteriori*, après fixation du montant total des crédits octroyés à l'Université.

3. USA

L'organisation des Universités américaines présente la particularité de ne pas avoir d'organe structuré composé par les membres du corps enseignant comme il en existe dans tous les autres systèmes examinés. Au niveau du Collège, il n'y a pas de Conseil de Faculté ou son équivalent; au niveau de l'Université, il n'y a ni Sénat académique, ni Conseil, ni Assemblée générale des professeurs. Certes, il existe d'innombrables réunions de groupes d'enseignants et des comités au niveau du Département où les enseignants font valoir leur point de vue et, d'autre part, nous avons vu que le Chef de Département était relativement libre d'organiser son Département comme bon il juge. Les Universités américaines ne connaissent pas les larges Assemblées et les Conseils restreints composés de membres du corps enseignant et dotés de pouvoirs de décision. L'Université américaine est gérée par un *Conseil de direction* dont les membres (trustees) sont nommés soit par cooptation, soit par le Parlement de l'Etat ou par l'ordre religieux, ou sont élus par une assemblée d'anciens étudiants et protecteurs de l'Université. Ces Conseils comptent en général de 7 à 35 membres et dans les Conseils plus nombreux il existe un comité exécutif plus restreint comptant une dizaine de membres. Dans la plupart des Universités américaines existent encore des comités spécialisés, composés de membres non

enseignants et qui sont compétents dans les domaines suivants : la politique de l'enseignement, les finances et budget, les investissements et la construction immobilière.

Le Conseil de direction, s'il n'intervient que rarement dans le domaine de l'organisation de l'enseignement et des nominations, détient cependant l'autorité suprême puisqu'il est compétent en matière de gestion et de finances. Le *Président* est choisi par le Conseil de direction parmi les enseignants qui se distinguent par leur compétence en matière d'administration. Il est l'intermédiaire entre le Conseil et le corps enseignant qu'il est censé représenter. Mais ses fonctions administratives sont de plus en plus lourdes : son temps est en général partagé à 30 % pour les questions financières, 20 % aux relations publiques, 30 % à l'administration générale, et seulement 20 % à l'enseignement comportant surtout des réunions avec des représentants du corps enseignant et des étudiants. De ce fait, il apparaît de plus en plus comme le porte-parole des décisions du Conseil auprès des membres du corps enseignant. En principe, le Président est nommé « à vie », mais la durée générale d'un mandat est de 10 ans. Le Président assure la direction générale de l'Université avec le Conseil de direction; il a les pouvoirs et les organes qui lui permettent d'assurer sa fonction mais le plus souvent il cultive au plus haut point « les relations publiques » pour faire admettre sans contrainte ses décisions et celles du Conseil de direction.

Le Président est aidé par diverses personnalités :

— le *Vice-Président* qui s'occupe des questions académiques. En relation avec les comités des professeurs et les Chefs des Départements, il détermine la politique pédagogique et les moyens à mettre en œuvre pour assurer l'enseignement (calendrier des travaux, emploi du temps, conditions pour l'obtention des grades). Il arrête les principes intéressant le personnel enseignant et formule des recommandations au sujet du recrutement du personnel;

— le *Doyen des étudiants* est chargé de la gestion des bâtiments et institutions nécessaires au bien-être des étudiants;

— le *Trésorier* (Business Director, Manager, Bursar) est une personnalité importante de l'Université. Il reçoit les droits d'inscription et le prix des pensions des étudiants. Il gère le patrimoine de l'Université, règle les dépenses, tient les comptes

et prépare le rapport financier à soumettre au conseil des trusters. Sous ses ordres, il a le directeur des bâtiments et des terrains;

— l'*Archiviste* s'occupe de tous les problèmes de documents. Il est parfois chargé d'examiner les demandes d'admission et de décider de leur acceptabilité (cette mission est aussi confiée à un directeur des admissions);

— un *Chargé des relations publiques*.

4. France

Le système, basé sur l'organisation en Académies et en Facultés est caractérisé par la définition précise des hiérarchies entre les différents organes qui participent à la vie universitaire. La loi d'orientation sur l'enseignement universitaire de septembre 1968 a quelque peu libéré l'Université de son carcan administratif et centralisateur.

Elle permet une plus grande autonomie des différentes Facultés en matière d'enseignement et de recherche et fait intervenir des délégués des étudiants dans les Conseils. Néanmoins, l'Université française, en tant qu'organe de l'Etat, reste soumise en maints domaines à l'autorité de tutelle du Ministère de l'Education Nationale.

Le *Conseil de l'Université* comprend les Doyens des Facultés, deux professeurs élus par le corps professoral de chaque Faculté, un petit nombre de personnalités n'appartenant pas à l'Université mais reconnues comme s'intéressant à la vie de l'Université et cooptées par le Conseil et des délégués des étudiants depuis la loi sur l'orientation de l'enseignement universitaire (dite loi Edgar Faure).

Le Conseil est présidé de droit par le Recteur; ce dernier administre l'Université au nom du Conseil.

Le Conseil est saisi de toutes les questions qui touchent l'administration de l'Université. Suivant les domaines, soit il prend les décisions définitives, soit il soumet ses propositions au Ministre de l'Education Nationale. De plus il peut donner des avis et émettre des vœux. Il possède un pouvoir disciplinaire de décision pour les étudiants et d'avis pour les professeurs. Le budget de l'Université est préparé par le Recteur puis délibéré et voté par le Conseil de l'Université et enfin soumis au Ministre.

Le *Recteur*, choisi parmi les professeurs titulaires de l'enseignement supérieur (souvent parmi les Doyens) est nommé par décret du Président de la République sur proposition du Ministre de l'Éducation Nationale, sans limitation de durée.

Un Recteur est à la tête de chaque Académie, il est le représentant direct du Ministre. Il est responsable du fonctionnement de tous les établissements et de tous les services de l'Académie placée sous son autorité. Il a pouvoir de décision pour un grand nombre d'affaires se rapportant aux élèves, aux locaux, aux examens, aux finances. Le Recteur est ordonnateur du budget.

Le Recteur est aidé dans sa tâche par des conseillers techniques qui sont des Inspecteurs spécialisés dans différents domaines (gestion, finances, bâtiments...).

Les services administratifs sont dirigés par le Secrétaire général, placé sous le pouvoir du Recteur.

Le Payeur est un agent comptable, fonctionnaire des finances, qui assiste le Recteur dans le domaine de la répartition des crédits.

Il faut signaler que le Préfet de la région joue également un rôle important en matière d'ordonnancement des dépenses.

5. *Allemagne*

Les Universités allemandes ont toujours eu souci de préserver leur large autonomie de gestion, d'enseignement et de recherche. Les moyens en personnel et en matériel sont cependant fournis par le financement de l'État qui souhaite garder un droit de regard sur l'utilisation des fonds mis à la disposition des Universités. Cette antinomie est cause de frictions et la manière de la résoudre est au centre des préoccupations actuelles du monde universitaire. On essaie de mettre au point une nouvelle formule qui reconnaîtrait aux organes d'autogestion universitaire un certain droit de participation aux décisions en matière de budget, de gestion financière et d'administration du personnel qui, dans le système actuel, possède le statut de fonctionnaire et doit se plier aux règles qui régissent l'organisation de la fonction publique. Il existe en Allemagne plusieurs formes différentes de gestion qui impliquent des rapports différents entre l'administration des États et les organes d'autogestion de l'Université.

D'un côté on trouve le système de la *curatelle* (Kiel, Münster, Göttingen) où le Curateur est un organe de l'Etat et a dans ses attributions l'administration financière et celle du personnel. A l'opposé existe un système (Berlin, Sarrebrück) où l'Etat fixe un crédit global que l'Université utilise à sa guise en conformité avec les règles budgétaires de l'Etat; l'Université y dirige également le personnel qui conserve cependant le statut de fonctionnaire. Une gamme de possibilités existe entre ces deux systèmes, avec un degré plus ou moins grand d'indépendance dans la gestion financière et du personnel.

Dans toutes les Universités allemandes existe un double organe central : le Petit et le Grand Sénat.

1. Le *Petit Sénat* comprend en général, le Recteur, le prorecteur, le futur Recteur et les Doyens ou leurs représentants. De plus, il y a des Sénateurs élus, délégués par les assemblées restreintes de Faculté et des Sénateurs désignés par le corps enseignant. Des délégués des étudiants participent également aux séances avec droit de vote.

Le Petit Sénat délibère sur toutes les questions générales de l'autogestion universitaire, il élabore des directives pour l'administration universitaire et veille à la coordination entre les Facultés.

2. Le *Grand Sénat* se compose de tous les membres du corps professoral et de délégués élus du corps enseignant autres que les professeurs. Une représentation des étudiants et des assistants est également prévue.

Le Grand Sénat a pouvoir de modifier les statuts de l'Université, il a pouvoir de statuer sur les affaires qui lui sont renvoyées par le Petit Sénat et peut donner ses avis en matière de politique générale sur l'organisation de l'enseignement supérieur.

Elu par le Grand Sénat parmi les professeurs ordinaires, sa nomination étant ratifiée par le Ministère de l'Education, le Recteur représente l'Université et assure la coopération de ses divers organes. Il a droit d'assister à toutes les réunions des Facultés et des Comités, y compris les Comités d'étudiants. Le Recteur n'a pas pouvoir en matière financière, il assure la réglementation et l'usage des locaux universitaires.

Les organes d'administration et le pouvoir financier se

caractérisent par deux systèmes : la Curatelle « monocratique » et la Curatelle collégiale.

1. Dans le premier cas (Universités de Kiel, Münster, Göttingen) le Curateur est un représentant permanent du Ministre au sein de l'Université. Il est chargé de l'administration financière et du personnel.

Il existe parfois un Comité de coordination qui comprend le Curateur et des représentants du Petit Sénat. Ce Comité est le lieu de rencontre des enseignants et du pouvoir de décision financière; en son sein s'élaborent le budget et les projets de répartition des crédits de fonctionnement et d'investissement.

2. Dans le second cas, qui est caractéristique des « Universités de fondation » (Cologne, Francfort), le Conseil de Curatelle se compose des fondateurs, des représentants de la municipalité, de l'Etat et de l'Université elle-même. L'Université possède une large autonomie financière avec une telle Curatelle (Recteur, membres du corps enseignant, délégué étudiant parfois). Ce Conseil de Curatelle est son propre maître en matière financière, de budget et de planification des constructions.

Dans certains cas, les affaires courantes sont confiées à un organe restreint, le *Comité d'Administration* (à Sarrebrück par exemple), qui comprend le Recteur, le prorecteur, le Directeur de l'administration et un représentant par Faculté.

Dans certaines Universités, et c'est le cas pour Munich qui a changé sa structure d'organisation en 1965, on a créé un poste de *Directeur d'administration* qui doit assister le Recteur tant en matière financière qu'administrative. A Aix-la-Chapelle, le Recteur est assisté depuis 1960 par un Chancelier chargé de la gestion administrative et financière. On assiste cependant à une dualité du pouvoir, le Chancelier est un spécialiste qui prend de plus en plus d'importance au détriment du pouvoir du Recteur. Pour pallier cet inconvénient, la loi de la Hesse du 16 mai 1966 permet la constitution d'un Conseil d'Administration composé du Recteur, du Chancelier et de plusieurs représentants du corps enseignant et d'un représentant des étudiants. Ce Conseil d'Administration a compétence en matière relative à l'administration et du personnel. Les décisions sont préparées et exécutées par le Chancelier qui dispose également du droit de veto si les décisions sont contraires au droit ou à

une saine gestion. Le Recteur, Président du Conseil d'Administration, veille à ce que les décisions en matière financière et de personnel soient conformes à la mission de l'Université et harmonisées avec les impératifs académiques.

Pour assurer le principe de l'autogestion, il est suggéré dans tous les projets de réforme d'instaurer la continuité de la représentation des différents corps élus. Cette continuité peut exister par la prolongation de la durée du mandat et par le système de remplacement décalé d'une partie des délégués.

6. *Norvège*

Une large autonomie de proposition étant laissée aux différents Départements par l'intermédiaire de commissions créées dans chaque cas, il reste cependant nécessaire de coordonner ces diverses propositions au niveau de la Faculté puis au niveau de l'Université.

C'est ainsi que la direction de l'Université reste cependant essentielle pour coordonner les activités des Facultés et pour représenter l'Université à l'extérieur.

Au sommet se trouve le Collège Académique qui groupe les professeurs élus dans chaque Faculté par le corps enseignant (professeurs et assistants). Ce Collège Académique reste en principe l'autorité supérieure de l'Université, malgré l'autonomie relative des Facultés et des Départements. Cependant son rôle est quelque peu réduit actuellement. Les décisions se prennent au sein des Facultés suivant l'avis des Départements ou au niveau de l'Etat, au sein du Ministère de l'Education, après avis et recommandation des commissions élargies.

Suivant une procédure comparable au système français, le Collège Académique propose la nomination du Recteur de l'Université parmi le corps professoral. Cette nomination est faite par l'Etat sur une liste de 3 ou 4 candidats présentée par le Collège Académique.

Pour ce qui est des questions sociales et administratives, les Universités sont gérées par une administration générale dépendant du Ministère de l'Education. Son rôle est essentiellement administratif; elle ne s'occupe pas des questions d'enseignement. L'administration générale et le Recteur font partie d'une commission permanente qui s'occupe des questions sociales. Font également partie de cette commission des délé-

gués des professeurs et des étudiants. Sont du domaine de cette commission : les questions de logement, de cité universitaire, de restaurant, de bourse et de prêt d'étude, de débouchés également.

7. Amérique latine

Comme nous l'avons remarqué au niveau des organes de base, l'organisation des Universités sud-américaines comprend des structures semblables dans tous les pays.

L'Assemblée, la Réunion Plénière (Conciliature ou Junta), est composée du Recteur et du Vice-Recteur, des Doyens, des membres du Conseil Supérieur et des Conseils de Direction des Facultés. C'est l'autorité suprême pour les questions les plus importantes de la politique universitaire. Dans ses prérogatives on remarque : l'élection du Recteur, approbation des statuts de l'Université, création de nouvelles Facultés et dans certains cas approbation du budget et tribunal d'appel.

Il existe également un *Conseil supérieur, Conseil de l'Université ou Conseil Académique*. Ce Conseil plus restreint est généralement constitué du Recteur, du Vice-Recteur, des Doyens des Facultés, des représentants des professeurs, gradués et étudiants (25 % des membres). Parfois, le Ministre de l'Education a son représentant dans cet organisme (Chili, Paraguay, Venezuela, Nicaragua).

Cet organe a une compétence fort large dans l'administration et la gestion de l'Université. Ses compétences sont étendues : désignation des professeurs, approbation des programmes des cours, règlements et ordonnances, gestion de crédits, politique de recherche, collation des grades universitaires.

Le *Recteur* est élu parmi les professeurs ordinaires par l'Assemblée générale pour une durée de 3 ans à 5 ans suivant les pays. Il assure la coordination entre la Faculté et les différents organes de l'Université.

Dans certains pays (Chili, Brésil, Paraguay) le Recteur est nommé par le Ministre, sur proposition de l'Assemblée Générale de l'Université.

Dans les *organes d'administration*, la présence de personnalités qui ne sont pas membres de l'Université est fort rare. Il existe cependant un conseil chargé des affaires d'administration au Mexique, au Pérou et au Brésil où se retrouvent

des personnalités extérieures à l'Université (fonctionnaires, représentants des autorités locales).

8. Pays-Bas

Dans les Universités hollandaises existent deux assemblées d'enseignants :

1. le *Sénat Académique* comprend tous les professeurs ordinaires, extraordinaires et émérites de l'Université. Il est présidé par le Recteur. Le Sénat sauvegarde les intérêts généraux de la recherche et de l'enseignement, il désigne des commissions qui donnent leur avis sur des questions particulières.

Le Sénat Académique n'a qu'une compétence d'avis; ceux-ci sont transmis au Collège des Curateurs par le Recteur;

2. le *Senatus Contractus* est une Assemblée restreinte qui est composée du Recteur, du Secrétaire du Sénat, du Prorecteur, des Présidents des Facultés. Il a reçu le pouvoir du Sénat pour la gestion journalière de l'Université, dans le domaine académique uniquement. Il a pouvoir de discipline sur les étudiants.

En fait, les Administrateurs de Faculté, qui ne font pas partie du corps professoral, prennent de plus en plus d'importance dans les Universités nouvelles ou dans celles confrontées avec la construction de nouvelles installations. A Nimègue, par exemple, les Facultés disposant d'une large autonomie financière, les Administrateurs de Faculté sont amenés à prendre des décisions dans des domaines de plus en plus étendus; pour des raisons d'efficacité, ils coordonnent leur action au sein de Comités.

Le Recteur est nommé pour un an, par le Collège des Curateurs, parmi les professeurs. Son mandat est renouvelable.

Il assiste aux réunions du Collège des Curateurs, sans voix délibérative. Son rôle est assez limité, il n'a pratiquement pas d'autres pouvoirs que la représentation de l'Université à l'extérieur et que la coordination des activités des différentes Facultés.

En fait, le pouvoir est aux mains des membres du Collège des Curateurs qui est nommé par la Couronne, dans le cas des Universités d'Etat et par l'Eglise ou par la ville dans le cas des Universités libres. Les Curateurs ne font pas partie des membres du corps enseignant de l'Université.

Le Collège des Curateurs traite de toutes questions administratives et financières, il veille à l'application de la loi sur l'enseignement supérieur. Il nomme tout le personnel de l'Université, sauf les professeurs et les maîtres de conférences qui sont nommés dans les Universités d'Etat par la Couronne parmi les candidats présentés par le Collège. Il établit les prévisions financières et fixe le budget; de plus il est chargé de dresser le plan de développement à 4 ans en matière de recherche et de formation scientifique.

Il existe également un organe restreint, le Bureau des Curateurs, composé du Président du Collège et de quelques Curateurs qui s'occupent de la gestion journalière de l'Université.

Les définitions des termes
Fiandra, Fiammingo et Fiamminghi
proposées par
les encyclopédies italiennes contemporaines

par **Monique JACQMAIN**

S'il est plutôt malaisé d'expliquer à des étrangers qui ne soient pas des linguistes ce que recouvrent exactement les termes « langue flamande, hollandaise, néerlandaise », et les nuances séparant ces trois concepts, il est par contre facile de satisfaire leur curiosité en ce qui concerne le mot « Flandre », du moins dans son acception moderne de « partie septentrionale de la Belgique, dont les frontières coïncident au sud et à l'est avec la frontière linguistique ». Cette signification assez récente [elle remonte à l'indépendance de la Belgique ⁽¹⁾], est désormais admise par tout le monde en Belgique : que ce soit dans un contexte linguistique ou politique, le Belge qui emploie le mot « Flandre », à notre époque, l'emploie dans ce sens.

Cependant, le terme a eu d'autres sens au cours des siècles, et ceci a eu pour effet d'engendrer une certaine confusion dans l'esprit des étrangers. En général, ceux-ci s'imaginent que la Flandre d'aujourd'hui correspond géographiquement au territoire de l'ancien *comté* de Flandre, qui cessa d'exister à la fin

⁽¹⁾ « Een laatste en vrij jonge betekenis van het woord kwam pas na 1830 tot stand. Binnen het koninkrijk België was er een Romaans landsdeel en een Diets landsdeel. Er bestond aanvankelijk geen gemeenschappelijke naam voor het ene en het andere gewest. Vrij vlug kreeg Vlaanderen de betekenis van het Vlaamssprekend gedeelte van België. Deze betekenis heeft alle andere spoedig verdrongen en is thans de enige die algemeen gebruikt wordt, al blijft een adjectief *Vlaanders* in de dialecten specifiek op het vroegere graafschap Vlaanderen slaan. » (J. D'HONDR dans *Oosthoek's Encyclopedie*, 1964, 5^e édition, à la rubrique *Vlaanderen.*)

du XVIII^e siècle, et qui comprenait, en gros, les actuelles provinces belges de Flandre Occidentale et de Flandre Orientale, plus une partie de la Zélande et du nord-ouest de la France. Cette erreur est à la base des définitions anachroniques fournies par la plupart des encyclopédies contemporaines, qui situent la Flandre entre l'embouchure de l'Escaut et les collines de l'Artois, sans préciser pour autant quelle serait la frontière orientale de cette région : c'est le cas du *Grand Larousse encyclopédique* (1962), qui pourtant explique d'une façon satisfaisante ce que sont « le flamand » et même « le flamingantisme », de l'*Encyclopedia Americana* (1946), *Der große Brockhaus* (1954), *Diccionario enciclopédico abreviado* (Madrid, 1957), *Chamber's Encyclopedia* (1955) : ce dernier ouvrage mentionne pourtant qu'il s'agit d'un terme « applied to different parts, as well as to the whole, of the plain, etc. » ; quant à l'*Encyclopaedia Britannica* (1954), si on y parle également de « the coast region from Calais to the Scheldt », on y considère que de nos jours « the name is retained in the two Belgian provinces of West and East Flanders ».

Même dans une encyclopédie... néerlandaise, nous retrouvons la même imprécision, l'absence d'une définition correcte de la Flandre dans l'acception moderne que nous avons indiquée : « Vlaanderen was van het einde van de negende tot het einde van de achttiende eeuw de naam van een graafschap in de Zuidelijke Nederlanden. Het grondgebied er van behoort thans gedeeltelijk tot België, tot Nederland en tot Frankrijk » (*Winkler-Prins Encyclopedie*, 1954, sixième édition). Quoi d'étonnant si les étrangers y perdent leur latin, si on ne peut pas compter sur les sources locales, ou presque locales, pour fournir des renseignements exacts² !

Notre domaine étant l'italien, nous avons eu la curiosité de contrôler systématiquement, dans toutes les encyclopédies italiennes du XX^e siècle que l'on puisse trouver en Belgique, ce qu'on disait aux rubriques *Fiandra* et *Fiamminghi*, ainsi que

(²) Le terme « Flandre » n'est d'ailleurs pas le seul à être défini d'une façon incomplète ou erronée à l'étranger. La *Wallonie* n'est pas mieux lotie, cf. A. HENRY, *Wallon et Wallonie, Esquisse d'une histoire sémantique*, Bruxelles, Fondation Charles Plisnier, 1965, et en particulier les notes concernant les explications fantaisistes que l'on trouve à ce propos dans les *Larousse* de notre époque (n. 55 de la p. 25) et dans le *Littré* (n. 110 de la p. 40).

la façon dont on expliquait la notion beaucoup plus subtile de *Fiammingo* ou *Lingua fiamminga*, et de relever les omissions et erreurs contenues dans ces rubriques.

Nous entendons ici le mot « encyclopédie » au sens le plus large : les ouvrages consultés varient fort quant à leur volume, leur importance et... leur sérieux. Notre recherche porta autant sur la monumentale encyclopédie *Treccani* qui, pour les Italiens, reste l'ouvrage de référence par excellence, l'« Enciclopedia » tout court, que sur des dictionnaires de culture générale se présentant sous l'aspect de livres de poche, tels le dernier ouvrage de cette espèce publié par Garzanti (*Enciclopedia Garzanti per tutti*) ou la *Nuovissima Enciclopedia Bompiani* en un seul volume.

[Les citations suivantes ne représentent pas les rubriques mentionnées plus haut dans leur intégralité : nous n'avons retenu que les passages constituant les définitions à proprement parler, en faisant grâce au lecteur de l'histoire politique de la Flandre (signalons pourtant que, dans ces ouvrages, on accorde beaucoup d'attention à la campagne des Flandres durant la première guerre mondiale), de la description de ses ressources naturelles et de la conformation du sol, et, dans la plupart des cas, de l'histoire de l'art et de la littérature : seules les données linguistiques et topographiques ont, en principe, retenu notre attention, et ce n'est que lorsque celles-ci s'avèrent insuffisantes que nous avons abordé le problème par le biais, en étendant nos recherches à d'autres sources d'informations possibles.]

La liste d'encyclopédies que nous reproduirons maintenant est conçue d'après l'ordre chronologique de leur parution :

ENCICLOPEDIA TRECCANI (1932)

Fiandra (fiammingo *Vlaanderen*, francese *Flandres*) : Regione storica del Belgio, corrispondente nel suo insieme al paese basso compreso fra la Lys, la Schelda e il mare; vi si comprende oggi tuttavia anche la plaga di Alost, di Grammont e Renaix sulla destra della Schelda. Giusta la tradizione storica, del resto, il limite a SO non coincide col confine politico belga, ma si spinge nella finitima Francia (Dunkerque, Armentières) e parimenti a N nella Zelanda pertinente al regno dei Paesi Bassi. Limiti naturali non si possono designare, sebbene piuttosto un limite linguistico, potendosi intendere le Fiandre estese al SO fin dove giungono i dialetti fiammin-

ghi (...). Oggi con il nome di *Fiandra* vanno particolarmente intese le due provincie belghe: Fiandra Occidentale e Fiandra Orientale (...). Infine è da ricordare che nella Fiandra storica e ancora entro i confini del Belgio può comprendersi anche Anversa (Antwerpen) a capo dell'estuario della Schelda.

+ Carte historique : *La Fiandra nel 1190*.

+ Chapitre *La contea di Fiandra* (de la main du professeur F. Ganshof).

Fiamminghi (francese *Flamands*, spagnolo *Flamencos*, tedesco *Vlamen* o *Flamen*, inglese *Flemings*): Insieme al nome regionale di *Fiandra* (*Flandria*, *Flandra*) s'incontra, a cominciare già dai secoli VIII e IX, anche quello dei suoi abitanti, in forme variabili: *Flandri*, *Flandrenses*, *Flamingi*. L'etimologia è ignota. L'uso moderno ha poi fissato i due termini in accezioni alquanto diverse, perché mentre quello di Fiandre è rimasto alla pianura marittima che si estende dalle colline dell'Artois, in Francia, alle rive della Schelda inferiore, nell'Olanda, il nome di Fiamminghi si è esteso, in contrapposto al territorio linguistico neolatino adiacente (Francesi, Valloni) a tutta la popolazione basso-tedesca della Francia e del Belgio; ma a questa soltanto, sebbene, sotto il riguardo linguistico, non vi sia distacco fra la zona fiamminga e quella olandese. Il distacco è costituito, invece, dalle condizioni culturali per l'affievolirsi, nella zona fiamminga intensamente industrializzata, delle vecchie tradizioni popolari che la collegavano alle popolazioni tedesche, e per il graduale prevalere della cultura cittadina francese.

Lingua: Il fiammingo adoperato come lingua letteraria nel Belgio settentrionale e parificato ora in tutto il Belgio al francese, anche come lingua ufficiale, si fonda particolarmente sulla parlata delle classi colte di Anversa e Gand (Gent) ma è stato poi ravvicinato all'olandese letterario per opera del « Movimento Fiammingo » (*Vlaamsche Beweging*). Dal punto di vista glottologico il fiammingo (*vlaamsch*) è uno dei tre rami in cui si divide il francone occidentale: esso nei suoi due dialetti principali (fiammingo occidentale e orientale) occupa meno della metà del territorio linguisticamente germanico del Belgio. A oriente di una linea ideale che da Anversa scende verso il sud, fino ai limiti del confine linguistico vallone, non si parlano più dialetti fiamminghi ma brabantini (*brabantsch*) e più a oriente ancora, fra Aarschot e la Mosa, dialetti limburgici occidentali (*westlimburgsch*). Il fiammingo occidentale, parlato fra Dunkerque e il confine della Zelanda olandese e a sud fino a Menin (Meenen) ha alcuni caratteri che lo riuniscono anche al frisone, talché alcuni linguisti lo chiamo friso-francone (...). »

+ Carte géographique : *Confini tra il vallone, il fiammingo e il tedesco*.

L'article ci-dessus est de la main de C. Tagliavini, qui signa également l'article *Lingua* à la rubrique *Olanda* :

La lingua olandese (meglio si direbbe *neerlandese*, ma questa parola non è di uso comune in italiano) è l'idioma ufficiale di quella unità linguistica che fu chiamata, non senza uno spunto di aspirazione politica, *Groot-Nederland*, e che comprende tutto l'attuale regno d'Olanda (*Noord-Nederland*) e la parte settentrionale delle Fiandre (parte orientale del regno del Belgio (*Zuid-Nederland*)). (...) Dalla fondazione del regno d'Olanda (1813) fu adottato come nome ufficiale della lingua *nederlandsch*, la cui prima documentazione risale però al 1518. Tuttavia il popolo chiama la sua lingua *hollandsch*, nel regno d'Olanda, e *vlaamsch* nel Belgio. Il territorio linguistico olandese comprende dunque l'Olanda e le Fiandre, nonché un brevissimo tratto della repubblica francese, finitimo alle Fiandre occidentali (e cioè le Fiandre francesi). Attualmente l'olandese (fiammingo occidentale) è parlato in Francia in una regione che può essere determinata da una linea ideale Nieppe-Steenbecq-frontiera dei dipartimenti del Nord e del Passo di Calais, fino a Bou-bang-Campagne da una parte, e al mare dall'altra, escluso però Dunkerque. Dal secolo XVII l'olandese si diffuse anche fuori d'Europa in Africa, America e Oceania dando spesso luogo a interessanti tipi creoli e creolizzanti. Il numero dei parlanti l'olandese in Europa e fuori ammonta a circa dieci milioni.

+ Long article consacré à l'histoire et aux caractères de la langue.

Comparons ces explications d'un linguiste aux données fournies par un géographe (C. Errera) à la rubrique *Belgio*, article *Dati sulla popolazione e cenni etnografici* :

... Il Belgio è spartito anche oggi linguisticamente in due territori, (...) parlante *fiammingo* (un dialetto germanico, *plattdeutsch*, non distinto dall'olandese se non per differenze dialettali) è il territorio posto a N della linea divisoria, parlante *vallone* (un dialetto francese continuazione della parlata della Picardia) il territorio posto a S (...).

Errera ajoute encore des affirmations sur les différences somatiques qu'il croit remarquer entre Flamands et Wallons :

Oltre che nella parlata, del resto, la diversità tra le due stirpi dominanti si manifesta anche, fino a un certo punto, nel tipo fisico e nel morale. Tra i Fiamminghi infatti — almeno fra quelli della Fiandra marittima — prevalgono gli individui di testa allungata, alti e massicci, biondi, chiari di carnagione, taciturni, lenti e duri lavoratori; tra i valloni prevalgono tipi più bassi e tarchiati, di testa

rotonda, bruni di capelli e di colorito e, quanto al carattere, più mobili, più leggeri, più pronti di spirito e di parola. Differenze che non tendono poi a abolirsi, che in complesso anche le alleanze fra le due stirpi non sono frequenti, etc.

PICCOLA ENCICLOPEDIA GARZANTI (2° édition, 1948)

Fiandra o le Fiandre : Regione sud-occidentale del Belgio e settentrionale della Picardia; nel Belgio forma due provincie : Fiandra Occidentale (capoluogo Bruges), Fiandra Orientale (capoluogo Gand).

Fiamminghi : Popolazione della famiglia germanica, 5 milioni circa, abitanti in massima parte nel Belgio e nella Fiandra francese.

Fiamminga, lingua : Del gruppo basso-tedesco delle lingue germaniche, poco diversa dall'olandese; parlata, oltre che nelle Fiandre, nel Brabante meridionale e nel Limburgo.

ENCICLOPEDIA CATTOLICA (1948-1945) (Firenze, Sansoni)

Fiamminghi manque.

Fiammingo manque. Seulement *Fiamminga, Arte* : Con la denominazione di arte fiamminga si intende il complesso di manifestazioni artistiche proprie dei Paesi Bassi meridionali, cioè del territorio che coincide in linea di massima con quello politico belga di oggi.

A la rubrique *Belgio* (1949) un paragraphe est consacré à la « Question fiamminga » : l'aperçu retrace les événements depuis 1830 et se termine par :

Lo stato attuale è il seguente : monolinguisimo regionale, bilinguismo nell'agglomerato di Bruxelles e nell'amministrazione generale e bilinguismo al Parlamento. Le legittime richieste dei Fiamminghi sono state così a poco a poco soddisfatte e il partito nazionalista fiammingo, compromesso per i suoi rapporti con l'occupante durante la seconda guerra mondiale, ha cessato di esistere. Le difficoltà linguistiche che hanno fatto gravemente sentire il loro peso sulla vita del Belgio sono così definitivamente eliminate.

Le chapitre *Letteratura* commence ainsi :

Nel Belgio (...) i due gruppi etnici, fiammingo, di lingua neerlandese, vallone, di lingua francese, hanno letterature proprie.

DIZIONARIO ENCICLOPEDICO ITALIANO (1956, Istituto della Enciclopedia Italiana)

Fiandra : Regione storica del Belgio, che corrisponde geograficamente al paese basso fra i fiumi Lys e Schelda e il mare. Il suo confine a Sud-Ovest non coincide con il confine politico belga, ma si spinge nella Francia settentrionale (Dunkerque, Armentières) e a Nord della Zelanda, pertinente all'Olanda. Trattandosi di regione creata in buona parte dall'uomo, senza precisi confini naturali, l'unico criterio di delimitazione può essere quello linguistico, che porterà ad estendere la Fiandra geografica, a Ovest e a Sud, fin dove giungono i dialetti fiamminghi. Tale limite meridionale ricalca la linea fortificata tenuta saldamente dai Romani : a Sud sono prevalse parlate neolatine, a Nord parlate germaniche. (...) Il nome di Fiandra si dà oggi, in senso meglio limitato, a due province del Belgio : la Fiandra occidentale (capoluogo Bruges) e la Fiandra Orientale (capoluogo Gand). + D'altra parte, è tuttora vivo il significato storico di *Fiandre* (meno spesso del singolare *Fiandra*) esteso a tutta la regione in cui fiorì il Rinascimento e dopo, una civiltà e soprattutto un'arte « fiamminga » : quindi agl'interi Paesi Bassi antichi (Belgio e Olanda insieme), senza per altro limiti territoriali così precisi.

Fiammingo (dal latino medioevale *Flaming(h)us*) : In genere, delle Fiandre, ma con riferimento geografico di varia estensione.

a) Delle Fiandre in senso stretto (la regione tra i fiumi Lys e Schelda e il mare del Nord) : le città fiamminghe, le seterie fiamminghe, ecc.

b) Di tutta la metà settentrionale del Belgio (a Nord del parallelo di Brusselle) che parla dialetti di ceppo germanico e ha una lingua letteraria quasi identica all'olandese, in contrapposto alla metà meridionale che parla dialetti di ceppo romanzo (valloni) e ha per lingua letteraria il francese : lingua, letteratura fiamminga...

c) Delle Fiandre nel senso più largo del termine (inteso come sinonimo storico dei Paesi Bassi) senza per altro limiti ben definiti : arte, pittura fiamminga. Quindi in particolare, con riferimento alla scuola pittorica. Sostantivato : i *Fiamminghi*, gli abitanti delle Fiandre o i pittori fiamminghi.

Lingua e letteratura fiamminga : La lingua fiamminga è costituita da un gruppo di dialetti parlati nelle Fiandre appartenenti, insieme al brabantone e all'olandese, al franco occidentale. I dialetti fiamminghi, per la vicinanza e soprattutto per i lunghi periodi di unione con l'Olanda, si sono molto avvicinati a quelli olandesi, da cui tuttavia si distinguono per numerosi provincialismi, per alcuni francesismi sintattici e, al contrario, per la scarsità di prestiti lessicali dal francese che invece abbondano nell'olandese. Sulla base di questi dialetti si formò, sin dal secolo XIII una lingua letteraria scarsamente differenziata da quella olandese, e contrastata dalle

successive dominazioni spagnola, austriaca, e francese. Con la costituzione del regno belga furono poste le basi giuridiche per la parità col francese, sostenuta validamente dal partito dei *flamingants*.

DIZIONARIO GENERALE DI CULTURA (Augusto Brunacci, 1956, Società Editrice Nazionale)

Fiandra : Regione storica dell'Europa centro-occidentale comprendente i territori fra il mare del Nord, la Schelda e le colline dell'Artois; corrisponde oggi approssimativamente alle due provincie belghe della Fiandra Orientale e della Fiandra Occidentale, oltre a parte dei dipartimenti francesi del Nord e del Passo di Calais, e alla parte meridionale della provincia olandese di Zelanda.

Fiamminghe (provincie) : Nel Belgio : sono quelle di Anversa, Limburgo, Fiandra Orientale, Fiandra Occidentale e Brabante (settentrionale).

Fiamminghi : Popolo della famiglia germanica, la cui lingua è affine all'olandese; in tutto oltre 4 000 000 di individui viventi nel Belgio, nella Fiandra francese e nei Paesi Bassi.

DIZIONARIO ENCICLOPEDICO HOEPLI (1958)

Fiandra : Antica denominazione della regione storica del Belgio, corrispondente, nel suo insieme, al Paese compreso fra la Lys, la Schelda e il Mare del Nord. Non ebbe in passato netto limite naturale ma fu prevalentemente determinata da confini storici e politici. Essa abbracciava allora territori francesi e territori appartenenti geograficamente ai Paesi Bassi. Attualmente col nome di Fiandra vanno particolarmente intese le due grandi provincie belghe distinte in Fiandra Orientale (Oost-Vlaanderen) e Fiandra Occidentale (West-Vlaanderen).

Fiammingo : Lingua — *vlaamsch* — delle provincie fiamminghe del Belgio; quale lingua letteraria è molto affine all'olandese, distinguendosi più che altro per alcune peculiarità lessicali.

Fiamminghi : I componenti le popolazioni parlanti *vlaamsch* (fiammingo), uno dei tre rami delle parlate franconi occidentali nel NE dell'Artois ed in una parte del Belgio (dalla Fiandra occidentale fino al Limburgo), ove appartengono ad uno dei due gruppi etnici, quello di stirpe germanica; il *vlaamsch* è molto affine alle parlate tedesche del Basso Reno (*platt-deutsch*) ma si distingue già dal *brabantino* che si parla a E. della linea che dalla bassa Schelda giunge all'area delle parlate francesi.

Fiamminga (letteratura) : Redatta in una lingua germanica lievemente diversa dall'olandese (e le differenze riguardano soprat-

tutto grafia e lessico) presenta, nel corso della sua evoluzione, un periodo antico di splendore, uno intermedio di decadenza, uno moderno di rinascita...

DIZIONARIO ENCICLOPEDICO SANSONI (1959)

Fiandra (fiammingo *Vlaanderen*, francese *Flandre*) : Regione storica dell'Europa settentrionale limitata dalle colline dell'Artois, il Mare del Nord e la foce della Schelda ; essa comprende i dipartimenti francesi del Nord e del Passo di Calais (centri principali : Lille e Dunkerque), le due provincie belghe della Fiandra Orientale (...) (capoluogo Gand), e della Fiandra Occidentale (...) (capoluogo Bruges) e la provincia olandese della Zelanda (...). In passato (l'attuale divisione risale al 1830) regione di comuni e città libere (Bruges, Gand, Anversa) dedicate ai commerci (soprattutto dei tessuti)...

Fiammingo (francese *flamand*, fiammingo *vlaemesch*, tedesco *Vlämisch*) : Nome del popolo di origine germanica che nel 6° secolo d.c. si installò nella zona che da esso prese il nome di Fiandra, e che abita tuttora, oltre questa, le provincie belghe del Brabante settentrionale, di Anversa e del Limburgo.

Nome della lingua usata dai fiamminghi, lingua bassotedesca che solo per differenze ortografiche si distingue dall'olandese e ha anche (dal 1830 per opera di F. Willems) una sua propria letteratura; dal 1895 è, a parità col francese, una delle due lingue ufficiali del Belgio. I Fiamminghi del Belgio hanno dato vita, specialmente dopo la guerra 1914-1918, ad un movimento a sfondo nazionalistico e con tendenze antifrancesi.

NUOVISSIMA ENCICLOPEDIA BOMPIANI (1961)

Fiandra : Due provincie del Belgio. Fiandra occidentale (capoluogo Bruges), Fiandra orientale (capoluogo Gand).

Fiammingo manque.

Fiamminghi : manque.

GRANDE DIZIONARIO ENCICLOPEDICO UTET (3^e édition, 1966)

Cette encyclopédie n'étant pas encore arrivée à la lettre F, nous devons nous contenter des données fournies par la rubrique *Belgio*, au chapitre III. *Ordinamento politico-amministrativo* :

Il Belgio si può dividere in tre regioni : la *Fiandra* (in senso lato) (...), la *Vallonia* (...), la regione di *Bruxelles* (...). In esse

abitano due frammenti delle etnie neerlandese e francese. A N abitano i *Fiamminghi*, che parlano dialetti basso-franconi (appartenenti al gruppo basso-tedesco) e hanno per lingua di cultura il neerlandese (nome sotto il quale si raggruppano le due varietà fiamminga e olandese); a S abitano i *Valloni*, che parlano dialetti francesi (nelle provincie di Liegi, Lussemburgo, Namur, nel Brabante meridionale il vallone *stricto sensu*; che si distingue notevolmente dalla lingua letteraria, è assai vivo e ha una propria letteratura) e hanno per lingua di cultura il francese. La storia e la geografia politica (il Belgio, come l'Olanda, è il punto in cui s'incontrarono e si neutralizzarono le influenze opposte dell'Inghilterra, della Francia, della Germania) hanno unito i due popoli — che sempre fecero parte delle stesse formazioni statali o regionali — e hanno determinato notevoli mescolanze, ma non sono riuscite a costituire una nazione omogenea.

Le chapitre *Arte e Letteratura* consiste simplement en un renvoi à des rubriques à paraître dans des volumes ultérieurs : 1° *Fiamminga, Cultura et Francia, Letteratura*.

ENCICLOPEDIA GARZANTI PER TUTTI (15° édition, septembre 1967)

Fiandra : Regione dell'Europa nord-occidentale, divisa tra la Francia (Artois) e il Belgio, di cui forma due provincie : Fiandra Occidentale : capoluogo Bruges, e Fiandra Orientale : capoluogo Gand.

Fiamminghi : Popolazione di ceppo germanico, stanziata soprattutto nelle Fiandre (Belgio), parlante un dialetto basso-tedesco (flammand). Per la scuola pittorica fiamminga, veda *Fiamminga, Pittura*.

*
**

Relevons tout d'abord les fautes d'orthographe : *flammand* (*Enciclopedia Garzanti per tutti*) et *vlaamesch* (*Dizionario enciclopedico Sansoni*). Le *Dizionario enciclopedico Hoepli*, quoique publié douze ans après la réforme de l'orthographe néerlandaise supprimant le -sch dans les finales, écrit encore *vlaamsch*. Quant à la région géographique, le *Dizionario enciclopedico Sansoni* donne la forme Flandre et l'*Enciclopedia Treccani* Flandres; aucune encyclopédie n'indique les deux graphies et ne semble par conséquent se douter que le

singulier et le pluriel puissent exprimer des nuances différentes (*).

Dans les passages non reproduits dans la liste ci-dessus, l'orthographe des noms de personnes et surtout des noms de lieux laisse également souvent à désirer : ainsi, *Hoepli* mentionne Cortroi (sic) et Roesclare parmi les villes flamandes, et le *Dizionario enciclopedico italiano*, pour sa part, Dixmunde et Thorhout; il est vrai que les notices fantaisistes ne manquent pas dans cette dernière œuvre, qui, énumérant les stations balnéaires, nomme pêle-mêle La Panne, Adinkerque et Roosendaal (le village français de ce nom ou la ville-frontière en Hollande?)...

Venons-en aux définitions mêmes et commençons par celle de *Fiandra* : comme dans tant d'autres encyclopédies étrangères, c'est la Flandre *historique*, le *comté* de Flandre dont on nous indique la position géographique dans la plupart de ces ouvrages : d'après la *Nuovissima Enciclopedia Bompiani*, la région comprendrait uniquement les provinces de Flandre Orientale et Occidentale; le *Dizionario enciclopedico Hoepli* et la *Treccani* partagent ce point de vue, en précisant toutefois qu'il s'agit là de la situation *actuelle* et que la Flandre historique couvrait en outre une partie de la Hollande et du nord de la France (ainsi qu'Anvers, ajoute Treccani). Le *Dizionario generale di Cultura* et le *Dizionario enciclopedico Sansoni* ne font pas cette distinction : selon ces ouvrages, la Flandre se compose des deux provinces belges déjà nommées, plus une partie de la France septentrionale, plus la Zélande. Ces quatre éléments se trouvent réduits à trois dans la *Piccola Enciclopedia Garzanti* et l'*Enciclopedia Garzanti per tutti*, qui ne mentionnent pas la Zélande.

La seule encyclopédie italienne contemporaine qui fournisse des explications à peu près satisfaisantes se trouve être le

(*) Le *Grand Larousse encyclopédique* (1962) donne les deux formes et les considère comme des synonymes : « *Flandre* (la) ou *Flandres* (les) ». Dans les autres encyclopédies non italiennes que nous avons consultées, nous trouvons également des graphies archaisantes (Vlaenderen, « tierra submergida » dans le *Diccionario enciclopedico abreviado*) ou carrément fantaisistes : « French, *Flandre*; German and Flemish, *Flandern*; Dutch, *Vlaanderen* » (*Encyclopedia Americana*). Que penser de cette distinction entre « Flemish » and « Dutch », comme s'il s'agissait de deux idiomes complètement différents ?

Dizionario enciclopedico italiano, lequel distingue soigneusement trois acceptions différentes du terme « Fiandra » : 1° la Flandre historique, s'étendant de la Zélande à Dunkerque et Armentières; 2° « oggi, in senso meglio limitato », les deux provinces belges; 3° la (les) Flandre(s), en tant que territoire aux contours assez imprécis, où fleurit naguère une culture caractéristique qui atteint son apogée à l'époque de la Renaissance.

Le plus grand mérite de cet ouvrage est d'avoir insisté sur le fait que « l'unico criterio di delimitazione può essere quello linguistico » (4); il est vrai que, dans *Treccani*, on y faisait déjà allusion (« Limiti naturali non si possono distinguere, sebbene piuttosto un limite linguistico »), mais cette dernière encyclopédie restait dans le vague quant à la localisation du territoire linguistique flamand (« potendosi intendere le Fiandre estese al SO fin dove giungono i dialetti fiamminghi »), alors que le *Dizionario enciclopedico italiano*, lui, a nettement conscience que la Flandre actuelle recouvre le nord de la Belgique, en opposition avec la Wallonie, située au sud (voir rubrique *Fiamminghi*, I b).

Si l'on ne savait pas que la plus grande confusion règne dans les encyclopédies étrangères, lorsqu'il s'agit de situer exactement les limites géographiques de la Flandre, il pourrait paraître étrange qu'une encyclopédie — qui n'est ni la plus répandue ni la plus scientifique parmi celles que nous avons nommées — soit rigoureusement la seule où le lecteur italien puisse trouver une définition plus ou moins correcte de « Flandre », définition correspondant à une notion qui va de soi pour tous les Belges, et même pour les travailleurs italiens résidant dans notre pays : les immigrants savent fort bien, eux, que la Flandre est de nos jours une entité linguistique plutôt que géographique : « Per le famiglie di italiani che vivevano nelle province di lingua francese c'è stato e c'è sempre lo spettro di dover cambiare residenza, spostarsi nelle province a lingua fiamminga, e viceversa », disait récemment une femme de mineur à une journaliste italienne, en évoquant les diffi-

(4) Malgré le lapsus dans le passage suivant : « ... che porterà a estendere la Fiandra geografica, a Ovest e a Sud, fin dove giungono i dialetti fiamminghi ».

cultés qu'éprouvent les immigrants à s'adapter à leur nouvelle vie ⁽⁵⁾.

Faute de s'être suffisamment informés, les compilateurs d'encyclopédies en savent en général moins long que cette femme du peuple. On ne saurait assez louer le *Dizionario enciclopedio italiano* pour la précision avec laquelle s'y trouvent expliquées, outre la notion de « Fiandra », celle de « Fiammingo », où, une fois de plus, on distingue soigneusement les diverses acceptions (géographique, linguistique et culturelle) de ce mot.

Opposons à cette rigueur les inconséquences de plusieurs autres encyclopédies, où les articles concernant la langue et/ou les habitants de la Flandre sont en contradiction flagrante avec ce qui a été dit à la rubrique *Fiandra*. Le *Dizionario generale di Cultura* inclut dans les « Provincie fiamminghe » celles d'Anvers, du Limbourg et du Brabant « settentrionale », trois régions qu'il n'avait pas englobées dans sa définition de « Fiandra ». Le *Dizionario enciclopedico Sansoni* commet exactement la même erreur, et, là aussi, on emploie le terme « Brabant septentrional » pouvant prêter à confusion, puisqu'il existe une province néerlandaise homonyme. La *Piccola Enciclopedia Garzanti*, pour sa part, ne mentionne pas la province d'Anvers, mais signale que le flamand se parle aussi hors de Flandre, c'est-à-dire au Limbourg et dans le Brabant... méridional!

Quant au *Dizionario enciclopedico Hoepli*, on y nage en pleine confusion : le « fiammingo » est la langue des « provincie fiamminghe del Belgio », c'est-à-dire, selon Hoepli, la Flandre Occidentale et Orientale, mais les « fiamminghi » parlent flamand dans le nord-est de l'Artois et, en Belgique, dans une zone s'étendant de la Flandre Occidentale jusqu'au Limbourg! Et ce n'est pas tout : on ajoute qu'il ne faut pas confondre le *vlaamsch* avec le *brabançon*, ce qui est évidemment vrai si on se situe à un point de vue dialectologique; mais la personne qui a rédigé l'article en question ne semble pas avoir compris qu'il existe un « vlaams » général (= variété belge du néerlandais) et un « vlaams » plus circonscrit, ni que

(5) Dans *Noi Donne*, 7 octobre 1967.

le brabançon se situait dans l'aire linguistique par lui dévolue aux « *fiamminghi* »!

Les encyclopédies italiennes se trouvent en général bien embarrassées de définir la langue « *fiamminga* ». La *Piccola Enciclopedia Garzanti* et l'*Enciclopedia per tutti* de la même maison d'éditions tranchent la question en déclarant catégoriquement qu'il s'agit d'un idiome « *basso-tedesco* »; pour le géographe C. Errera, ce « *dialetto germanico* » est synonyme de « *plattdeutsch* » (*sic*), à la rubrique « *Dati sulla popolazione e cenni etnografici* » de l'article « *Belgio* » de la *Treccani*.

Les rapports subtils entre le « *fiammingo* » et l'« *olandese* » sont évidemment assez difficiles à comprendre pour des étrangers, et les encyclopédies italiennes se font l'écho de cette perplexité : on se rend bien compte qu'on a affaire à une langue germanique « *poco diversa dall'olandese* » (*Piccola Enciclopedia Garzanti*), « *molto affine all'olandese* » (*Dizionario enciclopedico Hoepli*), mais en quoi consiste exactement la différence?

Le lecteur belge ou néerlandais découvrira avec surprise que, pour le *Dizionario enciclopedico Sansoni*, « ... (il *fiammingo*) solo per differenze ortografiche si distingue dall'olandese » (*). Le *Dizionario enciclopedico Hoepli*, qui décidément accumule les erreurs, affirme que « le differenze riguardano soprattutto *grafia e lessico* ». Or, ceci n'a été le cas que de 1934, année de la réforme de l'orthographe aux Pays-Bas, à 1946, quand une simplification similaire fut introduite en Belgique : et les deux encyclopédies qui parlent de différences orthographiques datent respectivement de 1959 et de 1958! Dans *Hoepli*, nous trouvons une fois de plus des contradictions entre les divers articles : la phrase que nous venons de citer figure à *Letteratura fiamminga*, alors qu'à *Fiammingo*, on dit fort justement « *Quale lingua letteraria è molto affine all'olandese, distinguendosene più che altro per alcune peculiarità lessicali* », sans plus.

Plusieurs encyclopédies italiennes ont d'ailleurs compris que les différences entre le hollandais et le flamand concernent

(*) Signalons en passant que cette même encyclopédie situe les débuts de la « *Letteratura fiamminga* » en ... 1830, en ignorant superbement l'importante production littéraire du Moyen Age et de la Renaissance.

surtout le vocabulaire, et, autre remarque importante, qu'il faut opérer une distinction entre les dialectes que l'on *parle* en Flandre et la langue qu'on y *écrit*, et qui se rapproche beaucoup plus de l'« olandese » : c'est le cas du *Grande Dizionario enciclopedico Utet* (« i Fiamminghi, che parlano dialetti basso-franconi (...) e hanno per lingua di cultura il neerlandese »), de C. Errera dans la *Treccani* (son dialecte « plattdeutsch » lui semble « non distinto dall'olandese se non per differenze dialettali ») et surtout du *Dizionario enciclopedico italiano*, qui s'avère encore une fois être la source d'informations la plus sérieuse dans le domaine qui nous intéresse : c'est le seul ouvrage, qui, tout en expliquant que « la lingua fiamminga è costituita da un gruppo di dialetti parlati nelle Flandre » et que « sulla base di questi dialetti si formò (...) una lingua letteraria scarsamente differenziata dall'olandese », ait remarqué qu'outre les « numerosi provincialismi » caractérisant le flamand, celui-ci avait emprunté au français des *tournures syntaxiques* qu'on n'emploie guère aux Pays-Bas, mais que, par contre, « i prestiti lessicali dal francese (...) abbondano nell'olandese » et sont beaucoup moins nombreux en Flandre : chose que tout Flamand sait, mais qui, à notre connaissance, n'a jusqu'ici été signalée dans aucune encyclopédie belge, néerlandaise ou autre, même pas dans la *Treccani*, où pourtant, C. Tagliavini consacre un long et minutieux article à l'histoire et aux caractères du néerlandais (à la rubrique « Olanda »). Cet éminent linguiste parlait en connaissance de cause, puisqu'il avait enseigné dans une université hollandaise pendant de longues années. Il fut notamment le premier à remarquer que, si les habitants des Pays-Bas appellent leur propre langue « hollands » et les Flamands la leur « vlaams », il existe pourtant un terme unique et officiel englobant les deux variétés : « nederlands », et déplore que l'adjectif « neerlandese », sa traduction correcte, soit à peu près inconnu en Italie.

Cependant, depuis la publication de la *Treccani* avant la dernière guerre, le terme semble être devenu plus familier aux Italiens. Les éditions Capitol, de Bologne, ont publié il y a quelques années un dictionnaire « italiano-neerlandese » et vice versa, alors que tous les dictionnaires précédents parlaient d'« olandese ». Quant aux encyclopédies, quelques-unes d'entre elles ont désormais adopté le terme. L'article *Lettera-*

tura belga de l'*Enciclopedia cattolica* commence ainsi : « Nel Belgio (...) i due gruppi etnici, fiammingo, di lingua neerlandese, vallone, di lingua francese, hanno letterature proprie (') » ; et l'*Encyclopédie Utet* affirme que les Flamands « hanno per lingua di cultura il neerlandese (*nome sotto il quale si raggruppano le due varietà fiamminga e olandese*) » : la parenthèse prouve que, si le mot est déjà connu des spécialistes, il n'a pourtant pas encore tout à fait acquis droit de cité en Italie, et nécessite par conséquent une explication.

Revenons-en aux explications de Tagliavini dans la *Trecani*, et nous constaterons que, malgré toute l'érudition dont celui-ci fait preuve, il y a des tâtonnements et des contradictions dans les deux articles qu'il consacra à la question, aux rubriques *Fiamminghi (Lingua)* et *Olanda (Lingua)* : en tant que dialectologue, il caractérise très exactement le flamand, au sens restreint de ce terme, par rapport aux dialectes voisins, et indique les différences phonétiques et morphologiques le séparant de ces autres dialectes, et il dissocie ce flamand du flamand « adoperato come lingua letteraria del Belgio settentrionale e parificato ora in tutto il Belgio col francese, anche come lingua ufficiale », basé sur « la parlata delle classi colte di Anversa e di Gand » et proche du hollandais. C'est là le côté positif de ses définitions ; mais, d'autre part, quand il s'agit de localiser le flamand et le hollandais, Tagliavini s'embrouille dans ses explications. Dans le nord de la France, on parlerait « olandese (fiammingo occidentale) » : c'est confondre la langue et un de ses dialectes. L'idiome que Tagliavini continue à appeler « olandese », tout en regrettant de ne pouvoir se servir du mot « neerlandese », « comprende l'attuale regno d'Olanda (Noord-Nederland) e la parte settentrionale delle Fiandre (parte orientale (*sic*) del regno del Belgio (Zuid-Nederland) » : le moins qu'on puisse dire est que le lecteur italien sera désorienté par ce télescopage de toutes les directions de la rose des vents!

Enfin, Tagliavini commet l'erreur commune à tant d'autres

(') La rubrique *Olanda* n'existe pas dans cet ouvrage : on fait judicieusement remarquer, à la rubrique *Paesi Bassi*, que le terme « Olanda » ne s'applique, à strictement parler, qu'à une partie des Pays-Bas. L'*Enciclopedia cattolica* semble être la seule encyclopédie italienne à être consciente de cette distinction.

encyclopédies, c'est-à-dire qu'il ne fait pas coïncider les limites de la Fiandra avec le territoire où habitent les Fiamminghi. Là où, chez les autres, cette erreur est probablement involontaire, due à une omission ou à un manque de contrôle des diverses définitions, Tagliavini, lui, insiste sur ce point : « l'uso moderno ha poi fissato i due termini in accezioni alquanto diverse ». Les *Fiandre* correspondent pour lui au territoire si souvent indiqué dans des encyclopédies de moindre valeur, c'est-à-dire la zone s'étendant de l'Artois à l'embouchure de l'Escaut, tandis que les « Fiamminghi » représentent « tutta la popolazione basso-tedesca della Francia e del Belgio » : il ne s'est donc pas rendu compte que « l'uso moderno », contrairement à ce qu'il affirme, fait coïncider la Flandre avec la région où les Fiamminghi parlent Fiammingo, la partie septentrionale de la Belgique (la Flandre française constituant un cas à part).

Ni les « Fiamminghi » ni le « Fiammingo » ne sont mentionnés dans deux des encyclopédies que nous avons consultées : la *Nuovissima Enciclopedia Bompiani* et l'*Enciclopedia cattolica*. La première reflète peut-être la pensée de l'Italien moyen, pour qui le mot « fiammingo » a exclusivement une valeur historique, et est lié à une civilisation disparue ou du moins en veilleuse depuis quelques siècles. Presque toutes les encyclopédies italiennes accordent une place importante à la musique et aux arts figuratifs en Flandre, du *xiv^e* au *xvi^e* siècle. Quant aux dictionnaires explicatifs, ils font presque invariablement suivre la définition de *Fiammingo* (delle Fiandre, ou : dei Paesi Bassi), des exemples « scuola, arte, musica fiamminga ». Mais certaines personnes peu cultivées, en Italie comme dans d'autres pays, sont fort étonnées d'apprendre de nos jours que les « Fiamminghi » existent toujours — et quand elles l'apprennent, ce sont les reportages consacrés dans leurs journaux à nos lamentables querelles linguistiques qui leur révèlent que le dernier « Fiammingo » n'est pas mort à l'époque de Jordaens!

Le cas de l'*Enciclopedia Cattolica* est typique à cet égard : on ne trouvera dans cette œuvre aucun article concernant soit les « Fiamminghi », soit le « Fiammingo », mais, bien entendu, la rubrique traditionnelle *Arte fiamminga* et, en outre, à la rubrique *Belgio*, un paragraphe consacré à la *Questione fiamminga* : cet aperçu retrace les événements depuis

1830 et se termine ainsi : « Lo stato attuale è il seguente : monolinguisimo regionale, bilinguisimo nell'agglomerato di Bruxelles e nell'amministrazione generale e bilinguisimo al Parlamento. Le legittime richieste dei Fiamminghi sono state così a poco a poco soddisfatte e il partito nazionalista fiammingo, compromesso per i suoi rapporti con l'occupante durante la seconda guerra mondiale, ha cessato di esistere. Le difficoltà linguistiques che hanno fatto gravemente sentire il loro peso sulla vita del Belgio sono così definitivamente eliminate. » Cette conclusion optimiste, qui date de 1949, ne laisse pas de paraître piquante en l'an de grâce 1968!

Tout aussi ahurissantes sont les affirmations de C. Errera dans la *Treccani*, à la rubrique *Belgio* : les deux « races » (stirpi) dont se compose la population de la Belgique ne diffèrent pas seulement entre elles quant au langage, mais offrent à l'observateur des traits somatologiques influençant leurs caractères respectifs. Les « *Fiamminghi* » sont de grands blonds aux yeux bleus, « taciturni, lenti e duri lavoratori », ce qui offre un contraste saisissant avec les Wallons plus gais, plus vifs, plus légers, qui, au physique, sont trapus, basanés, ont la tête ronde et les cheveux foncés. Et Errera d'ajouter gravement que les mariages « interraciaux » ne sont guère fréquents!

On croit rêver en lisant, au milieu du xx^e siècle, des jugements aussi naïvement péremptaires, alors qu'on croyait ce déterminisme mort et enterré depuis bien longtemps.

Des passages comme celui que nous venons de reproduire prouvent que même les encyclopédies réputées les plus sérieuses ne sont pas toujours dignes de foi, et que le curieux qui y cherche quelque renseignement doit user de circonspection en les consultant. Notre relevé des erreurs contenues aux rubriques *Fiandra*, *Fiammingo* et *Fiamminghi*, notions qui, convenons-en, ne sont pas faciles à circonscrire pour des étrangers, aura au moins servi à révéler les qualités insoupçonnées du *Dizionario enciclopedico italiano*, ouvrage d'envergure modeste, mais qui, à l'examen, s'est avéré être mieux informé que d'autres œuvres plus illustres.

THÈSES

Faculté de Philosophie et Lettres

Jean TERRASSE, *Le mythe et ses métamorphoses dans l'œuvre de Rousseau.*

Compte rendu de la Thèse présentée en séance publique le mercredi 13 mars 1968, à l'Université Libre de Bruxelles.

On sait depuis longtemps que le mythe du bon sauvage occupe une place centrale dans la pensée et l'œuvre de Rousseau. Comment ce mythe exprime-t-il l'attitude de l'écrivain vis-à-vis de l'homme et de la société — sa « vision du monde » —, et comment Rousseau le relie-t-il aux autres thèmes de sa philosophie ? Telles sont les questions auxquelles je me suis efforcé de répondre.

En distinguant le contenu de la forme du mythe, j'ai pu montrer que le mythe du bon sauvage renvoyait à une structure mentale que je définis comme une nostalgie de l'âge d'or, c'est-à-dire, essentiellement, de l'unité de l'être et du paraître. Or Rousseau s'est fait deux conceptions de l'âge d'or, compris tantôt comme a) un âge historique, situé dans le temps et dans l'espace, tantôt comme b) un principe logique (intemporel) destiné à expliquer l'actuelle physionomie de l'homme écartelé entre la nature, qui est bonne, et la civilisation, dont les progrès consacrent le triomphe du mal.

En outre, le mythe, considéré indifféremment sous le point de vue a ou le point de vue b, est pourvu d'une signification ou très proche ou très éloignée des préoccupations personnelles de l'auteur; de sorte que sa fonction oscille entre celle d'une image singulière, révélatrice des tendances psychologiques profondes du philosophe, et celle d'un poncif, dont le sens reflète les inquiétudes, non d'un individu, mais de l'époque à laquelle il appartient.

La combinaison de ces deux ordres de réflexion me conduit à formuler deux constatations dont l'importance dépasse peut-être la seule analyse des écrits de Rousseau.

La première, c'est que la contradiction entre les points de vue a et b permet parfois d'expliquer pourquoi tel thème est abandonné au profit de tel autre, dont la forme et le contenu coïncident plus étroitement avec la « vision » de l'écrivain. Le passage du mythe romain (dans le *Discours sur les sciences et les arts*) au mythe du bon sauvage (dans le *Discours sur l'inégalité*), ou du mythe de Genève (*Lettre sur les spectacles*) au mythe de la patrie (*Contrat social*) est ainsi produit par le conflit entre le fait historique (la République romaine, la société genevoise au XVIII^e siècle) et le principe qu'il est censé incarner, mais que souvent, si on examine le vrai fond des choses, il détruit.

D'autre part, comme le point de vue *a* et le point de vue *b* coexistent, à des degrés divers, dans presque toutes les œuvres, leur étude peut faire découvrir de nouveaux aspects de la pensée de l'écrivain. Par exemple, suivant le point de vue *b*, la liberté et l'égalité sont, dans le *Contrat social*, les fins de l'institution politique; mais elles sont aussi, suivant le point de vue *a*, les moyens — qu'il convient d'adapter au caractère du peuple considéré — de réaliser l'unité nationale, ou de transformer un vague groupement d'hommes en un corps politique conscient de ses droits et de ses devoirs.

Naturellement, l'enchaînement des thèmes et des concepts n'est pas toujours le fruit de nécessités « structurelles »; car cet enchaînement est aussi une succession dont plusieurs éléments sont liés au contexte historique et biographique dans lequel l'œuvre s'insère.

La seconde constatation est, en effet, que le mythe de l'âge d'or, du premier *Discours aux Confessions* et aux *Dialogues*, ne cesse de se personnaliser, en d'autres termes, de se confondre de plus en plus avec un état d'âme; après l'avoir cherché chez les anciens Romains, puis chez les Indiens d'Amérique, puis chez les Genevois, Rousseau finit par découvrir l'âge d'or dans sa propre enfance, et par se peindre comme le dernier homme naturel : sa philosophie, d'abord alimentée par les idéologies du temps, épouse progressivement les contours d'une aventure individuelle, irréductible aux expériences collectives qui créent le « climat » d'une époque.

Les *Rêveries* sont un livre à part. Ici encore, les faits de la biographie sont cause que nous n'y trouvons plus aucune trace du mythe de l'âge d'or. Après l'*Histoire du précédent écrit*, Rousseau perd tout espoir de trouver le paradis sur terre; il accepte l'aliénation que, depuis le début de sa carrière d'écrivain, il s'était attaché à dénoncer, et c'est la reconnaissance de cet échec qui le fait se tourner vers les solutions proposées par une philosophie religieuse de type traditionnel.

Jean TERRASSE,
Aspirant au F.N.R.S.

Pol JONAS, *Les systèmes comparatifs à deux termes en ancien français.*

L'objet de la présente dissertation est d'apporter une contribution à la connaissance des systèmes comparatifs à deux termes en ancien français.

Dans la première partie du travail, on a décrit et expliqué le fonctionnement des systèmes mentionnés et l'on a, plus particulièrement, déterminé les oppositions d'emploi existant entre les différents signes qui se rencontrent dans chacun d'eux. On a ensuite examiné dans une optique diachronique les problèmes étudiés en premier lieu sur le plan synchronique et l'on s'est attaché avant tout à relever les signes précurseurs d'un nouvel état de langue.

Tout système grammatical projetant une certaine construction psychique, on a, enfin, tenté de découvrir les opérations fondamentales de l'esprit intervenant dans le fonctionnement des structures envisagées.

La deuxième partie du travail est consacrée à l'étude des effets de sens et des faits d'expressivité qui peuvent apparaître dans les systèmes analysés. Pour éviter de tomber dans l'émiettement, on s'en est tenu aux grands faits que l'on a groupés de manière à mettre en évidence les différents facteurs qui les déterminent.

Le travail mené à terme, il a semblé que l'on pouvait, du moins en ce qui concerne les systèmes grammaticaux étudiés, apporter un correctif à l'idée que l'on se fait habituellement de l'ancien français. Ce dernier a la réputation d'être une langue extrêmement libre, dont « la forme » serait « très relâchée » et dans laquelle « les rapports entre la pensée et son expression » ne seraient « pas nets » (1). Aucune de ces caractéristiques ne se rencontre dans les structures examinées : pour ce qui est de la précision, de la rigueur, le fonctionnement en ancien français des systèmes comparatifs à deux termes ne le cède en rien à celui des systèmes grammaticaux les mieux organisés du français moderne.

Dissertation pour l'obtention du grade de Docteur en philosophie et lettres, groupe philologie romane.

M. WEYEMBERGH-BOUSSART, *Die Religiosität als Kernpunkt von A. Döblins geistiger Entwicklung und schriftstellerischem Schaffen* (la religiosité d'A. Döblin, centre de gravité de son évolution spirituelle et de son œuvre littéraire).

L'objet principal de notre travail fut de retracer la biographie intérieure d'un écrivain méconnu jusqu'à ce jour. Il s'agissait surtout de nous interroger sur l'unité profonde de l'œuvre très vaste d'A. Döblin, dont les multiples métamorphoses spirituelles et stylistiques n'ont cessé d'interloquer commentateurs et critiques. Ceux-ci n'avaient pour la plupart envisagé que des fragments de l'œuvre en question, et l'énigme Döblin n'en restait que plus insaisissable. Il nous parut dès lors indispensable de nous pencher sur l'ensemble de la production de l'auteur, y compris les récits, essais et articles éparpillés dans diverses revues ou restés inédits et à l'état de manuscrits. Nous avons ainsi pu démontrer qu'une constante, la religiosité, préside à l'évolution de l'univers döblinien et constitue le fil d'Ariane qui permet de l'explorer.

Quelques-unes des catégories fondamentales du sentiment religieux, telles que les définissent entre autres G. Van der Leeuw, R. Otto, M. Pradines, M. Eliade... sont présentes dans toute la production de Döblin : la notion du Numineux, du Sacré, l'effroi et l'humilité de la créature en face de celui-ci, des thèmes comme la lutte entre le Bien et le Mal, la faute, le remords et l'expiation (contexte dans lequel l'opposition entre le renoncement au moi et l'hybris joue un rôle prépondérant), le désir d'union mystique avec une puissance supérieure et enfin la soif de rédemption et de salut. Ces catégories, qui apparaissent donc comme les constantes de l'œuvre döblinienne, s'actualisent sous des formes fort différentes et avec une intensité variable au fil des années. Dès lors, la perspective chronologique s'imposait. Nous avons distingué cinq phases dans l'évolution de notre auteur, phases dont les limites ne sauraient être qu'approximatives. Essentiellement axées sur une étude de la thématique et de ses motivations, notre enquête ne néglige pas pour autant les questions de style et de technique.

Dès la période de jeunesse (1900-1912), se trouvent réunies les conditions préliminaires à l'éclosion de la religiosité. L'artiste exprime le désespoir que lui inspire la condition humaine, soumise à la douleur, au destin et au mal, son désir d'une impossible rédemption. Conscient des

(1) Les passages mis entre guillemets sont de M. W. VON WARTBURG, *Evolution et structure de la langue française*, 3^e éd., p. 94.

limites de l'intellect, il voit le monde comme un tout énigmatique et pressent l'existence de forces irrationnelles qui écrasent l'individu.

Vient ensuite l'époque des grandes œuvres expressionnistes (1912-1925), où l'inquiétude religieuse de Döblin s'approfondit et se traduit principalement en un quiétisme taoïste et en un naturisme mystique. Le Numineux, le *mysterium tremendum* est représenté par les éléments de la nature, par le courant vital lui-même.

Entre 1925 et 1933, l'écrivain s'oriente vers une sorte de théopantisme. Le Sacré n'est plus, comme autrefois, identifié à une force dionysiaque et chaotique, mais à l'« Ur-Ich », à l'« Ur-Geist », âme du monde, esprit suprême, proche du Brahma et du Tao, garant de l'harmonie cosmique. A cette conception du Sacré, Döblin joint le thème de l'unité universelle, de la fusion avec la totalité, toujours opposée à l'hybris et seule porteuse de salut. Jusqu'ici, la religiosité döblinienne rejette passionnément toute institutionnalisation. Encore que fasciné par les figures de Jésus et de la Vierge, l'auteur se montre réticent vis-à-vis de l'Eglise chrétienne, dont le ritualisme, le dogmatisme et la volonté de puissance n'échappent pas à son ironie mordante et amère.

La période de 1933 à 1940 apparaît comme une époque de transition, où s'opère le passage d'une religion de la nature, du théopantisme au christianisme. En ces années d'anti-sémitisme et d'exil, la conscience de plus en plus profonde de la nature pécheresse de l'homme et des imperfections du monde conduit l'artiste à douter de ses anciennes convictions et l'oriente vers une foi qui trouve dans la croyance en un au-delà et en la grâce divine la compensation aux maux d'ici-bas.

1940-1941, date de la conversion de Döblin au catholicisme, inaugure la dernière phase de sa production. L'écrivain se fait le héraut des vérités chrétiennes, son art est essentiellement didactique et édifiant et son style devient plus traditionnel. Le Sacré n'est plus comme autrefois immanent et impersonnel : Döblin assimile le « Urgrund » de jadis au Dieu-créateur du christianisme, dont il ne cesse de glorifier les attributs, la toute-puissance et la bonté. Le thème de la *caritas*, le problème du mal lié à celui de la liberté humaine et la vision chrétienne de l'homme, créature déchue, déchirée entre l'ange et la bête, sont au centre de ses dernières œuvres.

Il convenait aussi d'esquisser le cadre de références dans lequel s'inscrit notre auteur et d'examiner l'attitude de Döblin en face de la tradition religieuse, aspect d'autant plus important que l'écrivain allemand révèle une personnalité très souple et très réceptive, qui n'échappa pas toujours aux dangers de l'éclectisme. Cet examen s'avéra fructueux, non seulement en ce qui concerne l'évolution de la pensée döblinienne, mais aussi sur le plan formel : il permit en effet d'éclairer les origines de certains traits de style et d'identifier les éléments de la technique de montage, à laquelle Döblin a volontiers recours.

Frans VYNCKE, *De godsdienst van de Slaven. Een onderzoek van het systeem op grond van de geschreven bronnen.*

La progression difficile de la recherche dans le domaine du paganisme slave réside dans la carence des sources. Seules les sources linguistiques peuvent fournir des informations sûres, bien qu'elles soient considérablement limitées dans le temps et dans l'espace. L'auteur donne une analyse philologique-historique des documents écrits, suivie d'un

historique de la recherche en matière de paganisme slave depuis les années vingt.

L'auteur passe ensuite à un essai de reconstruction du système du paganisme slave. Prenant comme point de départ un couple de divinités assez énigmatique, appelé dans les textes Rod-Rožanicy, il arrive à la conclusion que le système religieux des Slaves était constitué d'une série de divinités tutélaires locales, plus ou moins équivalentes, en tant que provenant d'un même schème générateur. C'était, semble-t-il, un réseau de couples tutélaires, qui n'avaient pas de fonctions spécialisées l'un envers l'autre, mais dont chaque couple représentait vis-à-vis de son clan le principe même de la puissance divine.

Du point de vue de l'évolution historique de ce système, il semblerait que l'on puisse discerner quatre stades : 1. le fonds le plus ancien constitue le culte des éléments de la nature et des âmes des défunts; 2. cet animisme-manisme passe, encore à l'époque des Slaves Communs, au culte anthropomorphique plus évolué du couple divin Rod-Rožanicy; 3. par suite de l'expansion considérable des Slaves du v^e au viii^e siècle, l'ancienne organisation des clans se trouve perturbée par l'avènement de familles nobles, dont les dieux tutélaires prennent un caractère prépondérant; 4. à l'extrême fin de l'époque païenne le Grand Prince de Kiev instaure un polythéisme d'Etat, tandis que les Slaves de la Baltique, en vive concurrence avec le christianisme, passent à la construction de sanctuaires et à l'érection d'idoles parfois gigantesques.

Monique JACQMAIN, *Le dialecte romain dans l'œuvre en prose de Pier Paolo Pasolini.*

L'aspect le plus intéressant des deux célèbres romans de Pasolini (*Ragazzi di Vita*, 1955; *Una Vita violenta*, 1959) est le fait qu'ils représentent l'application d'un programme stylistique inspiré des théories d'Auerbach sur la « Mimesis ». Pasolini prône le « regresso nel parlante » en littérature, et prétend avoir rendu fidèlement le langage dialectal et argotique des blousons noirs de Rome dont il relate les aventures dans ses romans. Nous contestons l'authenticité de ce langage, en nous basant sur les témoignages de sociologues et de linguistes contemporains, et sur la comparaison des glossaires que Pasolini crut devoir joindre à ses œuvres avec des dictionnaires du dialecte romain couvrant une période allant à peu près de 1870 à nos jours. Il ressort de cet examen qu'en réalité le dialecte romain est en voie de disparition et en outre que les habitants des bidonvilles de la capitale ayant servi de modèles à notre auteur sont pour la plupart originaires d'autres régions, dont ils perpétuent les dialectes. Le « romanesco » de Pasolini est archaïsant et semble inspiré au moins autant de ses lectures de poètes romains du siècle dernier que de son expérience directe.

Cependant, ceci n'ôte rien aux mérites de l'écrivain qui, grâce à sa technique du « mélange des styles », a obtenu des effets surprenants et parfois géniaux. Les composantes de ce mélange sont au nombre de trois et non de deux, comme le pensent les critiques italiens, qui n'y décelèrent que le dialecte et la langue cultivée : à ces ingrédients, il faut ajouter l'italien parlé, familier, qui fait ainsi son entrée dans la littérature. Les dialogues sont entièrement écrits en dialecte, mais le texte narratif et en particulier les monologues intérieurs sont un amalgame des divers éléments linguistiques. Cette méthode a permis à l'écrivain

de rendre les moindres nuances de la psychologie de ses personnages, de nous exposer leur conception de la vie. La pauvreté de leur langage, tel qu'on le retrouve dans le discours direct, n'y aurait pas suffi. L'habileté dont Pasolini a fait preuve dans l'usage du discours indirect libre nous permet, au contraire, de comprendre que ces êtres sont beaucoup moins frustes qu'on ne croirait.

Le « mélange des styles » étant une innovation, il va de soi que la technique de Pasolini n'est pas encore tout à fait au point : il y a des erreurs et des tâtonnements; les divers plans linguistiques sont parfois mal fondus et la part accordée au dialecte romain peut paraître excessive. Malgré ces réserves, il faut reconnaître que le grand mérite de Pasolini a été de briser le carcan de l'italien littéraire, depuis longtemps atteint de sclérose. En introduisant le dialecte, l'argot et la langue de tous les jours dans sa prose, il a indiqué aux jeunes écrivains la voie à suivre; et même si ses premiers disciples ont péché par excès de zèle et ont surtout imité les outrances de leur modèle, certains signes permettent d'espérer que l'équilibre ne tardera pas à se rétablir et qu'en Italie la langue littéraire accueillera sans réticences les nouvelles ressources stylistiques proposées par Pasolini.

Faculté de Médecine

A. GÉRARD, *Etudes histochimiques et histophysiologiques des glycoprotéines de la muqueuse gastrique chez le chien.*

Le but de ce travail est de préciser la composition chimique des glycoprotéines contenues dans les cellules épithéliales de l'estomac du chien et de mettre en évidence l'effet de l'histamine, de la gastrine, des substances vagomimétiques et du repas sur l'excrétion et la synthèse des mucines de ces cellules.

Nos observations concernent les régions fundiques et antrales de l'estomac. La glande fundique se divise en trois segments : l'épithélium superficiel et les cryptes composés de cellules à thèque muqueuse, le col de la glande formé de cellules muqueuses et de cellules pariétales, le fond des glandes constitué de cellules principales et de cellules pariétales. La glande antrale se divise en deux segments. L'épithélium superficiel et les cryptes sont composés de cellules à thèque muqueuse. Le fond des glandes, également appelé glande pylorique, ne comprend que des cellules muqueuses dont tout le cytoplasme est occupé par des mucines.

I. Notre étude histochimique des glycoprotéines démontre l'existence de cinq espèces différentes de cellules dans la muqueuse gastrique. La synthèse des glycoprotéines est effectuée dans chacune de ces cellules, mais les groupements prosthétiques des glycoprotéines diffèrent de façon remarquable dans les divers segments des glandes gastriques.

a) Les glycoprotéines de l'épithélium superficiel et des cryptes fundiques et antrales sont des sulfo-sialoprotéines ou bien une combinaison de sulfoprotéines et de sialoprotéines.

b) Les cellules du col des glandes contiennent des glycoprotéines neutres dont la nature reste imprécisée.

c) Quelques cellules pariétales, et plus particulièrement celles du col des glandes, sont parsemées de granulations PAS positives. Ces cellules représentent peut-être un stade transitoire entre les cellules du col des

glandes et les cellules pariétales du fond des glandes qui ont atteint leur maturité. Toutefois, une étude comparée des cellules pariétales d'autres espèces animales fait penser qu'il s'agit probablement des cellules qui synthétisent le facteur intrinsèque dans la muqueuse gastrique.

d) Les cellules principales ne produisent pas que du pepsinogène chez le chien. En effet, nous avons pu démontrer la présence, dans ces cellules, d'un MPSA qui a les propriétés des chondroïtines sulfates A ou C, combiné à cet enzyme. Ces substances, habituellement rencontrées dans le tissu conjonctif, sont observées pour la première fois dans une cellule épithéliale. Précédemment, leur existence dans la muqueuse gastrique avait été niée par quelques auteurs. Pour d'autres, la sécrétion de ce MPSA avait été attribuée, de façon hypothétique, aux cellules muqueuses de l'épithélium superficiel.

e) Les cellules pyloriques contiennent deux glycoprotéines différentes. L'une est une glycoprotéine neutre, l'autre est un MPSA qui s'apparente, par ses propriétés histochimiques, à la même substance découverte dans les cellules principales. Ce mucopolysaccharide sulfaté est excrété de façon spontanée et constante dans la lumière des glandes pyloriques à l'état de jeûne.

II. L'état de jeûne prolongé diminue l'activité excrétoire des cellules muqueuses et ralentit la synthèse des esters sulfates dans les cellules des cryptes fundiques et antrales.

III. Les modifications histochimiques des cellules épithéliales soumises à diverses stimulations précisent les mécanismes du contrôle nerveux et hormonal de l'estomac sur l'excrétion et la synthèse des glycoprotéines dans la muqueuse gastrique. Nos résultats démontrent que l'excrétion des glycoprotéines à partir des cellules épithéliales est soumise au contrôle principal du nerf vague et, de façon beaucoup plus atténuée, de l'histamine et de la gastrine. La sécrétion acide ne semble jouer qu'un rôle mécanique de lavage sur les mucines intracellulaires. Sa présence dans la lumière gastrique n'exerce aucun effet sécrétoire sur les cellules muqueuses.

En revanche, la synthèse des sulfomucines est fortement accélérée par les stimulations histaminique et gastrinique, et de façon plus modérée par la stimulation vagale.

Clinique chirurgicale, Laboratoire de chirurgie expérimentale et Laboratoire d'histologie de l'Université Libre de Bruxelles.

Faculté des Sciences appliquées

Paul DELOGNE, ingénieur issu de l'École d'application de l'artillerie et du génie de l'École royale militaire, *Problèmes de diffraction sur guide unifilaire.*

Le travail, effectué sous la direction de M. P. Hontoy, peut se résumer comme suit :

Les ondes électromagnétiques se propageant le long d'un guide unifilaire subissent, au contact d'obstacles placés sur celui-ci, ou à son extrémité, des phénomènes de diffraction s'accompagnant de rayonnement. On dispose, pour certaines antennes se fondant sur ce principe, de solutions approchées. Les buts de l'étude entreprise étaient les suivants :

établir, pour un problème déterminé, la solution exacte et la comparer aux résultats fournis par les méthodes approchées en vue d'examiner la précision de celles-ci; arriver à une interprétation physique correcte de ce genre de phénomènes et en déduire les hypothèses que l'on peut envisager pour de nouvelles études approchées.

La dissertation comprend quatre parties :

a) Etablissement d'une théorie générale de la propagation des modes symétriques transverses magnétiques, compte tenu de l'existence possible de champs rayonnés;

b) Application de cette théorie générale à des problèmes de diffraction. Utilisation de la méthode variationnelle;

c) Résolution exacte du problème de diffraction à l'extrémité d'un guide unifilaire et calcul numérique;

d) Etude expérimentale et comparaison des résultats à ceux de la solution exacte et de la méthode approchée.

L'exposé a été suivi d'une démonstration qui a permis de présenter le matériel mis au point pour l'étude de guides unifilaires dans la bande des 10 000 Mc/s.

LOUIS DE BRABANDER, ingénieur issu de l'Ecole d'application de l'artillerie et du génie de l'Ecole royale militaire, *L'analyse de Fresnel et les matrices de répartition dans l'étude de la transmission.*

Le contenu de ce travail effectué sous la direction de M. Hontoy est résumé ci-dessous :

Les propriétés d'ensemble des matrices de répartition d'un système permanent linéaire à n accès sont analysées. En vue de la mise au point et de la détermination de la précision d'un dispositif de mesure interférométrique en SHF (bande X) on étudie ensuite l'effet des désadaptations dans une chaîne et l'adaptation des découpleurs. Le principe de Huygens et l'analyse de Fresnel sont étendus à l'étude de la propagation des ondes électromagnétiques émises par des antennes réelles. L'équation fondamentale d'une liaison hertziennne est établie ainsi que l'influence des obstacles sur une telle liaison. Un abaque « à curseur de Fresnel » est présenté pour faciliter le projet des liaisons hertziennes terrestres quasi optiques dans les bandes VHF, UHF et éventuellement SHF.

Les résultats expérimentaux obtenus en laboratoire sont comparés aux résultats théoriques et la validité des hypothèses simplificatrices de la théorie est précisée.

L'exposé a été suivi d'une démonstration qui a permis de vérifier les résultats de la théorie dans le cas d'une transmission effectuée entre deux cornets électromagnétiques distants de 5 m à la longueur d'onde de 3 cm, lors de l'interposition de différents obstacles.

BIBLIOGRAPHIE

ANNE SPITAEELS-EVRARD, *Les régimes complémentaires de chômage en Belgique* publié par l'Institut provincial des Sciences sociales appliquées à Marcinelle, 1968, 198 pages.

Le récent ouvrage d'Anne Spitaels-Evrard présente selon nous un triple intérêt. En premier lieu, il vient à son heure. A une époque où le marché de l'emploi offre si peu de certitude aux travailleurs, le chômage reste une des préoccupations essentielles tant des responsables des organisations ouvrières que des observateurs de la vie sociale. A un moment aussi où les initiatives des Pouvoirs publics se révèlent inadéquates à garantir l'emploi des salariés aussi bien qu'à leur assurer un revenu de remplacement suffisant.

Ensuite, les régimes complémentaires de chômage créés en vue de pallier les manquements du système légal, se sont développés ces dernières années à un rythme accéléré dont une des conséquences fut l'inextricable fourmillement de conventions, de modalités d'application, de niveau de couverture. Il importait dès lors d'entreprendre un effort de clarification, d'établir une typologie claire et fonctionnelle, et Anne Spitaels-Evrard a su mener cette tâche à bien.

Enfin, dépassant une présentation descriptive du phénomène d'apparition des régimes complémentaires et du contenu juridique des conventions, l'auteur s'attache à en découvrir les fondements sociologiques, à démontrer les mécanismes qui ont conduit à leur signature. Elle en tire les conclusions et prend clairement position à leur sujet.

Dans l'abondance des renseignements statistiques et juridiques, nous retiendrons deux faits importants mis en évidence dans l'ouvrage : 63,5 % de la main-d'œuvre ouvrière sont protégés par des régimes de chômage complémentaires. Une évaluation du nombre de travailleurs concernés par des accords d'entreprise, qui sortent du cadre de l'étude, porte ce chiffre à près de 90 % de l'ensemble des salariés. Ensuite, la protection offerte par les régimes complémentaires concerne au premier chef le chômage partiel.

Une étude approfondie du contenu des conventions, du mode de financement, du niveau de la couverture offerte, conduit Anne Spitaels-Evrard à contester la terminologie traditionnelle : de préférence à « régime complémentaire », l'auteur parle plus volontiers de régimes « spécifiques » ou « dérivés ». Les premiers s'adaptant à la « situation particulière d'un secteur déterminé », les seconds étant ceux « qui ne répondent pas aux exigences propres à une industrie mais ont été instaurés soit pour suivre un mouvement général, soit pour écouler un trop-plein de ressources ».

Dans sa conclusion qui constitue à la fois une appréciation du phé-

nomène et une présentation de mesures destinées à pallier les aspects négatifs de celui-ci, les régimes « dérivés » en particulier lui apparaissent comme un symptôme de la dénaturation des principes de base de la Sécurité sociale, par l'abandon progressif de la notion de solidarité dans le monde des travailleurs.

Cette constatation amène l'auteur à proposer trois mesures qui à son avis seraient cependant difficilement acceptables dans le contexte actuel. On retiendra le souhait que « le législateur détermine à l'avance les branches industrielles qui justifient une intervention complémentaire en matière de chômage, aucune dérogation n'étant permise à la liste ainsi établie ».

Cet ouvrage d'Anne Spitaels-Evrard, dans lequel nous avons relevé quelques passages caractéristiques, recèle encore beaucoup d'enseignements qu'il eût été trop long de reprendre dans ce compte rendu.

Les négociateurs sociaux aussi bien que les observateurs de la vie sociale ne manqueront pas d'être séduits tant par l'écriture claire et élégante de ce livre que par son contenu riche en mises au point, en hypothèses et en interprétations.

Danilo KLARIC.

G. MARCHAL-VAN BELLE, *Les socialistes belges et l'intégration européenne*, dans *Cahiers du Centre national d'étude des problèmes de sociologie et d'économie européennes*, n° 2; 1 vol. in-8° de 192 pages; Bruxelles, Editions de l'Institut de Sociologie de l'Université Libre de Bruxelles, 1968.

Cette étude est basée sur un dépouillement systématique de quotidiens et périodiques socialistes belges, des documents officiels du P.S.B. et des interventions des mandataires socialistes aux assemblées européennes et au Parlement belge. Dans son avant-propos, M^{me} G. Marchal-Van Belle souligne que « le but du présent ouvrage n'est pas d'examiner toutes les prises de position officielles du P.S.B. à l'égard de tous les problèmes de l'intégration. Certaines questions, telles la politique communautaire à l'égard des pays associés d'outre-mer ou la politique fiscale, économique et sociale des Communautés, n'ont pas été développées » (p. 6). Le présent travail ne constitue pas une étude sociologique approfondie du mouvement socialiste belge. L'auteur s'est surtout efforcé d'esquisser l'évolution des diverses tendances socialistes concernant les problèmes européens, leur interaction et leur influence sur l'attitude officielle du Parti.

M^{me} G. Marchal-Van Belle expose d'abord les premières réactions socialistes à l'issue de la deuxième guerre mondiale (pp. 9-61). Jusqu'en 1948, l'Europe unie ne bénéficie pas d'un effort de réalisation pratique. Au Congrès de La Haye (1948), les socialistes belges défendent le fédéralisme en vue de réaliser une solidarité mondiale des travailleurs; ils estiment que la création d'une Europe unie serait une étape de la fédération progressive du monde. En août-septembre 1949, la première session de l'Assemblée consultative du *Conseil de l'Europe* donne un certain espoir aux fédéralistes. Toutefois, dès 1950, on s'aperçoit qu'il n'est guère possible de dépasser le stade des déclarations de principe. Lors des discussions relatives au *plan Schuman*, on trouve plusieurs tendances au sein du P.S.B. : des « pro-européens » face à des opposants déterminés et des instances officielles hésitantes qui finissent par laisser la liberté

de vote aux mandataires socialistes. Dans les différents débats relatifs à la *Communauté Européenne de Défense* (1950-1954) et à l'*Union de l'Europe Occidentale* (1954), on retrouve au sein du P.S.B. les partisans de l'intégration en lutte contre les opposants à toute forme d'aliénation de la souveraineté nationale. Cependant, l'appareil du Parti tend de plus en plus à adopter une position favorable à la construction progressive de l'Europe. Le Congrès national du 12 décembre 1954 vote à une énorme majorité une résolution qui donne aux parlementaires socialistes un mandat impératif en faveur de la ratification des accords de Paris.

L'auteur étudie ensuite la relance européenne et le renforcement des Communautés (pp. 62-103). En novembre 1957, lors de la discussion des traités de Rome à la Chambre et au Sénat, le groupe socialiste approuve le projet. Au moment de l'entrée en vigueur de ces traités, la grande majorité des socialistes belges est pleinement acquise à l'idée d'intégration économique européenne. En 1958, le P.S.B. soutient le principe de l'élection du Parlement européen au suffrage universel direct. En 1960, toutefois, les socialistes belges estiment que l'accroissement des pouvoirs du Parlement européen pose un grave problème : il paraît nécessaire de renforcer le contrôle démocratique sur l'activité des institutions européennes. Les représentants permanents des Etats membres élaborent à la fin de l'année 1963 un rapport concernant la fusion des exécutifs. En 1964, les socialistes manifestent leur crainte qu'un nombre trop restreint de membres de l'exécutif unique ne compromette la liaison de celui-ci avec les forces politiques de la Communauté. La rupture des négociations sur le Marché commun agricole, le 30 juin 1965, ajoute encore au désarroi de la masse des militants socialistes.

M^{me} G. Marchal-Van Belle analyse également les projets français d'union politique (pp. 105-130). Au fur et à mesure que ces propositions se précisent, l'unanimité se fait contre elles dans les rangs socialistes qui souhaitent la démocratisation des institutions européennes existantes et l'adhésion de l'Angleterre au Marché commun. En ce qui concerne la politique des Communautés à l'égard des pays tiers (pp. 131-149), les socialistes belges sont d'avis d'élargir la coopération à d'autres pays démocratiques. « L'opposition farouche à tout rapprochement avec l'Espagne franquiste et la volonté réelle de voir se réaliser l'adhésion britannique et scandinave relève principalement de l'anxiété devant une Europe dominée par les tendances conservatrices et ce qui apparaît comme une volonté d'hégémonie de la France gaulliste » (p. 148).

Dans ses conclusions (pp. 151-157), l'auteur constate qu'on ne trouve pas d'unité dans la pensée socialiste belge en matière d'intégration européenne. « Le résultat global est cependant positif du point de vue « européen », puisque les leaders les plus dynamiques sur ce plan sont parvenus à convaincre le Parti de soutenir leurs efforts, ou du moins de ne pas les contrarier. Il n'y a pas eu une seule recommandation négative et si la liberté de vote a souvent été admise, le vote affirmatif était toutefois recommandé moyennant certaines conditions » (p. 156).

Après une série d'annexes (pp. 159-171), M. Raymond Rifflet, Administrateur-Directeur du Centre national d'étude des problèmes de sociologie et d'économie européennes, donne ses observations générales (pp. 173-187). Il remarque que l'ouvrage de M^{me} G. Marchal-Van Belle n'épuise évidemment pas le problème de l'attitude socialiste en face de l'intégration européenne, mais permet néanmoins de le mieux cerner. Il observe également que « le problème de la « mise en situation » des hommes politiques, limités dans leur liberté de manœuvre par le paral-

l'éogramme des forces se manifestant dans le cadre où ils exercent leur mandat, n'est pas propre au seul parti socialiste belge. Tous les partis, et même de manière plus générale, tous les groupes organisés sur le plan national et liés à des intérêts concrets se trouvent dans une situation similaire, lorsqu'ils ne sont pas fondamentalement hostiles, comme les nationalistes ou les communistes des divers pays » (p. 183).

Dans cet excellent travail, l'auteur a parfaitement montré que les diverses étapes de l'intégration européenne sont surtout dues à l'initiative de quelques hommes convaincus placés aux postes de décision. Le succès de la Communauté économique a évidemment favorisé le progrès de l'idée européenne au sein du P.S.B. et fait disparaître l'hostilité manifestée naguère par certains militants. Toutefois, la politique de la France a aussi encouragé la passivité et l'attentisme de la grande majorité des membres du Parti Socialiste Belge.

Pierre SALMON.

Nicole CARCAN-CHANEL et Martine DELSEMME, *Agents diplomatiques belges et étrangers aux XIX^e et XX^e siècles. Deux études économico-sociales*. 1 vol. de 108 pages publié par le Centre d'histoire économique et sociale. Bruxelles, Editions de l'Institut de Sociologie, 1968.

La première partie de ce volume, due à Martine Delsemme, est intitulée : *Quelques aspects sociaux de la carrière diplomatique. Etude relative aux agents entrés dans les services extérieurs de la Belgique entre 1831 et 1850* (pp. 7-63). Après 1831, les relations extérieures de la Belgique se développent, d'où la nécessité d'un personnel diplomatique de plus en plus nombreux auquel une série d'arrêtés royaux de 1841 et de 1842 vont donner un statut. L'auteur se préoccupe ici des caractéristiques sociales de la carrière du diplomate belge au siècle dernier. En ce qui concerne le recrutement, les relations familiales étaient les meilleures garanties d'agrégation d'un candidat. Jouaient également sa moralité, sa présentation (usage du monde, correction du langage et soin vestimentaire), son instruction et ses capacités (connaissance des matières inscrites au programme de l'examen publié par l'arrêté du 15 octobre 1841) et son état de fortune. La majorité des diplomates entrés dans la carrière entre 1831 et 1850 appartenaient à la noblesse. Le dixième de l'effectif du corps diplomatique était composé d'officiers de l'armée belge jouissant même jusqu'en 1848 du bénéfice d'une carrière double. Quelques diplomates en exercice détenaient également jusqu'en 1848 un mandat parlementaire. En ce qui concerne la situation pécuniaire, il n'y avait pas de barème pour le personnel diplomatique. Le traitement dépendait de la situation géographique du poste, du coût de la vie dans le pays où se trouvait la mission et du volume des affaires traitées. Les dépenses les plus lourdes des diplomates résultaient de la location et de l'ameublement de la légation. Ce n'est qu'à partir de 1887 que l'Etat belge amorcera une politique d'achat d'hôtels de légation. Dans ces conditions, les agents belges devaient fatalement entamer leur fortune. Le recrutement se trouvait donc limité à la catégorie des gens riches. En ce qui concerne la vie menée par les représentants belges à l'étranger, il faut d'abord souligner la fréquence des déplacements : certains agents sont, souvent, en effet, accrédités auprès de plusieurs Etats; ceux qui sont accrédités auprès d'un seul Etat doivent suivre les déplacements de certaines cours dans les pays chauds. Par ailleurs, les règles rigoureuses du protocole

pesaient sur la vie des diplomates. En conclusion, la carrière diplomatique n'attire, jusqu'en 1914, que les jeunes gens fortunés qui peuvent se permettre de préférer les honneurs à la fortune.

La seconde partie de ce volume, due à Nicole Carcan-Chanel, étudie le *Rôle des intérêts et des ambitions économiques de la Belgique dans l'histoire de ses relations diplomatiques (1870-1914)* (pp. 65-102). En créant hors d'Europe des postes consulaires puis diplomatiques, le gouvernement belge pense aussi à entreprendre une œuvre d'exploration commerciale. La primauté des impératifs économiques a paru particulièrement flagrante à l'auteur dans les relations de la Belgique avec le Mexique, le Transvaal, la Perse et la Chine. — 1. Le rétablissement des relations diplomatiques entre la Belgique et le Mexique en 1879 est dû à la nécessité d'accroître les échanges commerciaux; en 1910, la Belgique sera le quatrième fournisseur du Mexique. — 2. La création d'une légation du Transvaal à Bruxelles en 1898, malgré le vif déplaisir de la Grande-Bretagne, s'explique par les perspectives d'une expansion belge en Afrique du Sud. — 3. La création d'une légation belge à Téhéran en 1889 a pour but de protéger les intérêts économiques de la Belgique en Perse; en 1893, le gouvernement persan établit à son tour une légation à Bruxelles; comme le gouvernement belge engage à cette époque de gros capitaux en Perse (raffineries, sociétés de chemins de fer et de tramways, société pour l'éclairage et le chauffage de Téhéran, etc.), il accepte la nomination de Saad ed Dowled malgré ses fâcheux antécédents; ce diplomate persan était, en effet, utile aux intérêts commerciaux belges et le Ministre des Affaires étrangères préféra se montrer réaliste. — 4. A partir de 1861, le gouvernement belge cherche à obtenir l'ouverture d'une légation chinoise à Bruxelles. En 1885, le nouveau Ministre de Chine à Berlin, Paris, Rome et Vienne est également accrédité à Bruxelles. Résolu à trouver des débouchés à son industrie, le gouvernement belge parvient à obtenir en 1897 la nomination d'un Ministre de Chine accrédité exclusivement auprès du roi des Belges. L'auteur conclut justement qu'« en fait, le rôle des intérêts et ambitions économiques de la Belgique fut éminemment dynamique, conférant à sa politique étrangère l'aspect conquérant qu'illustre sa place dans le monde avant 1914; elle se mesura avec les grandes puissances partout où cela était possible, exportant capitaux et produits manufacturés, équipant en voies ferrées la Chine, la Russie, les pays d'Amérique latine, affirmant ainsi sa volonté et ses possibilités de grand pays industriel » (p. 102).

Ces deux études économique-sociales relatives aux agents diplomatiques belges et étrangers aux *xix^e* et *xx^e* siècles apportent quantité de renseignements significatifs tant sur la condition des diplomates que sur les influences économiques de la Belgique dans la conduite de ses relations diplomatiques. Ce petit ouvrage fait honneur au Centre d'histoire économique et sociale dirigé par le Professeur G. Jacquemont avec un extraordinaire dévouement et une rare compétence scientifique.

Pierre SALMON.

La délinquance juvénile en Europe. Actes du Colloque de Varsovie (octobre 1964). Centre européen de Coordination, de Recherche et de Documentation en Sciences sociales (CEUCORS). Editions de l'Institut de Sociologie, Université Libre de Bruxelles, 1968, 192 pages, 340 FB.

Le CEUCORS est un organisme créé en 1963 par le Conseil international des Sciences sociales dans le but de promouvoir des recherches comparatives sur la délinquance juvénile et, spécialement, sur l'influence qu'exerce sur elle le développement économique. En octobre 1964, il a réuni à Varsovie, en un colloque international, des chercheurs spécialisés appartenant à dix pays d'Europe (dont l'URSS) et à deux pays d'Amérique : le Canada et les Etats-Unis. Le but de la réunion était d'établir le bilan des travaux déjà réalisés dans ce domaine, de mettre au point certaines questions de méthodologie et d'élaborer un programme de travaux futurs. Le volume ci-dessus indiqué comporte les textes présentés au Colloque.

Les recherches de M. Maroszer, adjoint à la chaire de Sociologie de l'école de pédagogie de Gdansk, mettent en évidence la relation qui existe entre délinquance juvénile et mouvements migratoires de population.

M. Jasinski, adjoint au département de criminologie de l'Académie des Sciences de Pologne, constate, de même, que la délinquance des mineurs et des jeunes adultes s'est manifestée avec une particulière violence dans les régions où la guerre et ses séquelles ont entraîné des déplacements importants de population.

Une étude de M. Todorovic, chargé de recherches à l'Institut d'Etudes criminologiques de Belgrade, corrobore ces conclusions.

C'est une recherche comparative qu'a entreprise M. Zakrzewski, chargé de recherches au Centre Pénitentiaire de Varsovie : ayant observé le phénomène de délinquance juvénile, tel qu'il apparaît dans une cité nouvelle créée autour d'un complexe industriel récent, il se propose d'étudier la situation que présente, du même point de vue, un quartier ouvrier ancien, peu avancé socialement.

Le Centre de Formation et de Recherche de l'Education surveillée de Vaucresson a entamé, sous l'égide de son directeur, M. Michard, une étude sur l'évolution quantitative de la délinquance juvénile en France entre 1954 et 1952. Les résultats d'une pré-étude déjà effectuée conduisent leurs auteurs à étendre leurs recherches à des éléments qualitatifs également.

La deuxième partie de l'ouvrage analysé est consacrée aux problèmes méthodologiques de la recherche. On conçoit l'importance de ceux-ci : il est, en effet, indispensable d'uniformiser les méthodes de travail si l'on veut assurer la réussite d'une étude comparative.

Tandis que M. Batawia, professeur à l'Université de Varsovie et M. Walczak, professeur à l'Université de Wroclaw exposent leurs vues à ce sujet, M^{me} Malewska, directrice du laboratoire de psychologie sociale de l'Académie des Sciences de Pologne, et M. Jasinski, proposent un plan de travail, basé sur des situations polonaises, qui recueille l'adhésion des participants au Colloque.

Des travaux déjà réalisés, il semble que l'on puisse dès maintenant conclure qu'« on ne peut considérer la tendance ascendante de la criminalité comme la conséquence directe de l'industrialisation et de l'urbanisation. Sans doute, ces deux phénomènes exercent-ils une influence sur

le processus d'évolution de la délinquance, mais celle-ci est liée aussi à d'autres facteurs ».

Les recherches vont donc se poursuivre selon trois « approches » différentes :

— une comparaison des faits de délinquance juvénile et de certaines variables, sociologiques et économiques, en fonction d'unités territoriales définies; c'est une étude statistique;

— une étude de cas ayant pour objet l'analyse des effets du développement économique sur les structures des groupes primaires auxquels les jeunes participent (famille, école, etc.) et sur les relations interpersonnelles à l'intérieur de ces groupes. Les comportements délictueux seront étudiés en relation avec les résultats des enquêtes;

— enfin, une étude monographique axée sur les conditions qui favorisent la délinquance et sur les mesures efficaces de prévention.

Collaborent à la réalisation de ce programme, la France, la Grèce, la Hongrie, la Pologne et la Yougoslavie. On espère que le rapport comparatif sera publié en 1969.

L. DE BRAY.

Nicole LAHAYE, *Aspects actuels du vagabondage en Belgique*. Publication n° 3 du Centre nationale de Criminologie, Editions de l'Institut de Sociologie, Bruxelles, 1967, 150 pages, 150 FB.

On serait tenté de croire que les progrès qu'un pays comme le nôtre a réalisés dans le domaine économique-social ont dû, nécessairement, mettre fin au phénomène du vagabondage. Et, en fait, son ampleur a, chez nous, considérablement diminué : si nous comptions 6 000 vagabonds internés avant la première guerre mondiale, leur nombre n'était plus que de 4 à 500 au lendemain de la seconde et ce, malgré l'augmentation de la population.

Mais, depuis lors, ce chiffre a connu une progression ascendante, et cette situation imprévue a déterminé le Centre national de Criminologie à charger M^{lle} Lahaye d'étudier le phénomène. La recherche qu'elle a entreprise et qui porte sur un millier de cas, est basée sur les renseignements fournis par les dossiers des vagabonds internés dans les établissements spécialisés, sur les données recueillies auprès de la direction et du personnel de ces établissements. Elle a mis en évidence l'utilité que présenterait une étude plus approfondie, par enquêtes individuelles, des facteurs du vagabondage; ce sera là un des prochains travaux du Centre national.

D'ores et déjà, l'auteur a pu dégager de sa recherche certains éléments caractéristiques, de nature à orienter les efforts dans la lutte contre le vagabondage.

Pour les *hommes* internés — de loin les plus nombreux : en 1963, on compte 1 064 hommes pour 39 femmes — quelques traits essentiels émergent :

— la solitude du vagabond, aussi incapable de faire valoir ses droits et ses prérogatives qu'incapable à faire face aux exigences de la vie conjugale, à tirer parti des ressources qu'offre la collectivité;

— la place prépondérante que l'alcoolisme occupe dans sa vie;

— l'état dangereux dans lequel il vit, souvent étape vers la délinquance;

— le caractère réitératif ou même permanent que tend à prendre son vagabondage;

— le fait que très souvent il a, dès son jeune âge, été un enfant-problème.

Bien que portant sur un petit nombre de cas, l'observation des femmes vagabondes montre le rôle important que débauche et prostitution (professionnelle ou accidentelle) ont joué dans leur situation; la proportion élevée de Wallonnes parmi elles est un fait curieux qu'expliquent certaines circonstances socio-économiques.

Dans ses conclusions, M^{lle} Lahaye fait ressortir la nécessité de modifier les textes légaux régissant la matière et d'adopter des mesures sociales destinées, d'une part, à prévenir le vagabondage et, d'autre part, à assurer plus efficacement la réadaptation sociale du vagabond libéré.

L. DE BRAY.

Roger Moyson, *Le vol dans les grands magasins*. Publication n° 2 du Centre national de Criminologie. Editions de l'Institut de Sociologie, Bruxelles, 1967, 144 pages, 150 FB.

L'auteur étudie ce phénomène tel qu'il s'est présenté, au cours de l'année 1964, dans trois des plus importants magasins bruxellois à rayons multiples et dans un quatrième ayant adopté le système du self-service. Il analyse les particularités des arrestations qui y furent opérées, celles des procès-verbaux de gendarmerie établis; il recueille les opinions des directeurs et inspecteurs des établissements considérés. Reprenant les arrestations d'une période antérieure (l'année 1958), il examine le casier judiciaire des coupables antérieurement aux faits et pendant les sept années qui ont suivi ceux-ci.

Ses observations portent sur les caractéristiques des vols constatés : leur nature, leur ampleur, les circonstances dans lesquelles ils se sont produits; sur le statut personnel, la situation familiale et sociale de leurs auteurs, les facteurs et les mobiles du délit. Elles s'étendent aux vols commis par des membres du personnel, par les récidivistes et ceux qu'on peut appeler les professionnels de ce genre d'infractions.

M. Moyson décrit aussi, de façon détaillée, les méthodes — parfois astucieuses — employées dans les grands magasins pour inciter le public aux achats, ainsi que les procédés auxquels les surveillants-inspecteurs recourent pour surprendre les voleurs.

Cette étude met en lumière certains aspects nouveaux du phénomène et montre que, souvent, les faits démentent les opinions reçues.

Il en est ainsi quant au monopole de vols à l'étalage qu'auraient les femmes, quant à la classe sociale à laquelle appartiendraient la plupart des délinquants, quant au rôle que jouerait la cleptomane dans les mobiles du délit.

La partie de l'ouvrage qui traite des mesures propres à prévenir ce genre de délits est particulièrement importante. L'auteur constate que, dans l'organisation actuelle des grands magasins, la prévention du vol se heurte à une conception psychologique de la vente basée sur la tentation et sur l'intérêt direct que les inspecteurs ont aux arrestations. Malgré ces obstacles, il propose certaines mesures pratiques compatibles avec l'intérêt commercial en cause.

L'étude de M. Moyson, œuvre de démythification en certaines parties, s'avère par là extrêmement constructive. Peut-être pourrait-on, après en avoir signalé le grand intérêt, exprimer un regret : les citations en langues étrangères ne sont que rarement traduites.

L. DE BRAY.

8370
cop. 3



REVUE DE L'UNIVERSITÉ

de Bruxelles

NOUVELLE SÉRIE

(VINGT ET UNIÈME ANNÉE)

MAI-JUILLET 1969



4

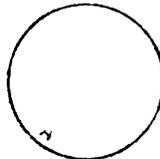
SOMMAIRE

G. HENNUY, La prétendue filiation idéologique des deux contemporains, Lambert (1728-1777) et Kant (1724-1804), ne résulte que d'une coïncidence historique	231
B. JEU, Digression sur le « Tao To King », la philosophie générale et l'histoire de la philosophie	265
A. BUCQUET, Les poèmes pour enfants de Maïakovski	292
Bibliographie	308



RÉDACTION : 56, AVENUE FRANKLIN ROOSEVELT, BRUXELLES 5
ADMINISTRATION : 31, AVENUE DES COCCINELLES, BRUXELLES 17

PUBLICATION BIMESTRIELLE



COMITÉ DE RÉDACTION

M^{lle} L. de BROUCKÈRE
(Faculté des Sciences)

M. J. BARTIER
(Faculté des Sciences sociales, politiques
et économiques)

M. P. BERTELSON
(Ecole des Sciences psychologiques
et pédagogiques)

M. C. DELVOYE
(Faculté de Philosophie et Lettres)

J. DE VOOHT
(Faculté des Sciences appliquées)

M. R. PIRSON
(Faculté de droit)

M. P. RIJLANT
(Faculté de Médecine)

M. E. JANSON
(Directeur)

M. E. JANSSENS
(Secrétaire)

La rédaction est établie à Bruxelles, 56, avenue Franklin Roosevelt.

L'administration est assurée par M. E. Janssens, 31, avenue des Coccinelles, Bruxelles 17.

Abonnements :

Les abonnements partent du 10 octobre.

Il y aura cinq numéros par an, espacés d'environ deux mois.

Abonnements annuels (5 numéros)	250 francs
Prix de vente au numéro	70 francs
Numéro double	140 francs
Numéro triple	210 francs

Le prix de l'abonnement doit être versé au compte de chèques postaux n° 3118.71 de M. Janssens, 31, avenue des Coccinelles, Bruxelles 17.

Publiée avec l'appui du Ministère de l'Education nationale

**« La prétendue filiation idéologique des deux contemporains,
Lambert (1728-1777) et Kant (1724-1804),
ne résulte que d'une coïncidence historique » ⁽¹⁾**

par **G. HENNUY,**

Professeur à l'Université de Moncton (Canada)

Les opinions des quelques biographes qui ont fait le commentaire et la critique de l'œuvre philosophique de Lambert offrent de nettes divergences, sinon des oppositions profondes, à propos des rapports scientifiques et de l'influence réciproque des deux philosophes : Kant et Lambert. Sans doute ces biographes se sont-ils placés à des points de vue différents pour

⁽¹⁾ Cette thèse, précisée brièvement dans cette note, a été défendue au 34^e Congrès de l'ACFAS (Association canadienne française pour l'avancement des sciences) à l'Université Laval de Québec le 5 novembre 1966. La pensée de Jean-Henri Lambert, mathématicien, astronome et physicien, ancien Président de l'Académie de Berlin, qui publia aussi une logique (J.-H. LAMBERT, *Neues Organon oder Gedanken über die Erforschung und Bezeichnung des Wahren und dessen Unterscheidung von Irrtum und Schein*, Leipzig, 1764 ; J. WENDLER, *J.-H. L. Lamberts logische und philosophische Abhandlungen*, Berlin, 1787 ; Leipzig, 1787), une métaphysique (J.-H. LAMBERT, *Anlage zur Architektonik oder Theorie des Einfachen und Ersten in der philosophischen und mathematischen Erkenntnis*, Riga, 1771, J. F. Hartknoch) et d'autres ouvrages épistémologiques connus dans l'histoire, a été présentée par certains commentateurs et historiens de la philosophie allemande comme ayant avec le Kantisme d'indéniables rapports de filiation idéologique.

Selon ces auteurs, la philosophie de Lambert, inspirée de celle de Kant, n'en serait qu'une réplique de nature idéaliste.

A l'examen, la pensée de Lambert ne semble rien devoir ni de son inspiration, ni de sa structure principielle à celle de son illustre contemporain. Elle s'est élaborée indépendamment d'elle plutôt sous forme d'un réalisme scientifique de type rationaliste expérimental. Lambert et Kant, chacun de leur côté et dans des directions divergentes, n'ont poursuivi qu'un but : élaborer une méthode valable en vue d'une réforme de la métaphysique.

étudier et apprécier l'œuvre du président de l'Académie de Berlin et celle du recteur de l'Université de Königsberg, dans leurs analogies et dans leurs contrastes. Malgré tout, l'examen le plus objectif des rapports scientifiques des deux savants ne permet pas d'éviter l'écueil de céder, au premier abord du moins, à la pertinence heureusement plus apparente que réelle, des arguments des partisans de la théorie « Lambert précurseur de Kant ». D'ailleurs, l'historien du « philosophe de Mulhouse », qui se trouve placé devant une pensée logique de telle importance et qui veut faire œuvre de juste critique, ne peut manquer d'avouer une certaine perplexité à propos du problème de la prétendue filiation des deux doctrines.

Lambert, dont l'œuvre est restée dans l'ombre immense de celle de Kant, sera plutôt considéré par les historiens de la philosophie comme un de ses précurseurs. En effet, selon certains biographes, le mérite de Lambert résiderait avant tout en ce qu'il a indiqué à la philosophie précritique, et spécialement à celle de Kant, quelques voies nouvelles qui lui ont permis de dépasser définitivement sa position. D'autres commentateurs sont plutôt d'avis qu'il n'y a aucun rapport réel entre la pensée de Kant et celle de Lambert, que le philosophe de Königsberg ne doit rien à son prédécesseur au point de vue doctrinal et que la « physionomie » de Lambert relève uniquement de l'histoire de la philosophie critique.

Les études de J. Lepsius ⁽²⁾, R. Metz et O. Baensch ⁽³⁾, les seules d'ailleurs à l'encontre de celles de Zimmerman et de P. Sterckman ⁽³⁾ qui n'attribuent pas à Lambert la qualité de précurseur de Kant, ou bien ne se montrent pas assez formels, ou sont des vues d'ensemble ou des vues partielles, qui présentent

(²) J. LEPSIUS, *J.-H. Lambert. Eine Darstellung seiner kosmologischen und philosophischen Leistungen*, München, 1881.

(³) R. METZ, *J.-H. Lambert. Leistung und Leben*, Mulhausen, 1943, p. 7. Comme l'indique le titre de son ouvrage (*Lambert der Vorgänger Kants*, Wien, 1879), R. Zimmerman s'ingénie à défendre la thèse de la filiation idéologique Lambert-Kant.

O. BAENSCH, in *J.-H. Lambert's Philosophie und seine Stellung zu Kant*, Tübingen und Leipzig, 1902, se montre nettement défavorable à la susdite filiation.

P. STERCKMAN, philosophe hollandais, présente Lambert comme un idéaliste, soutenant ainsi la thèse de Zimmerman, dans son livre *De plaats van J.-H. Lambert in de ontwikkeling van het Idealisme voor Kant*, 's-Gravenhage, Korhuis, 1928, 240 pages.

chacune des caractéristiques propres à l'endroit du problème ici évoqué.

Dans son ouvrage, paru à Mulhouse en pleine guerre, en 1943, et dont le but évident est d'établir à tout prix, et pour cause, d'une part, le caractère essentiellement germanique de l'œuvre de Lambert et, d'autre part, une certaine filiation idéologique des deux doctrines, R. Metz écrit : « Il (Lambert) était dans le temps plus proche de Kant que de Leibnitz et d'autant plus prékantien que la publication de ses ouvrages philosophiques et sa vie avaient pris fin au moment où, avec la *Critique de la Raison Pure*, s'ouvrait une nouvelle époque pour la philosophie allemande. Etant donné le développement tardif de la philosophie de Kant et sa propre efflorescence intellectuelle hâtive, Lambert, bien qu'il fût de 4 ans plus jeune que Kant... semblait comme le fondateur du criticisme ⁽³⁾ »

Et comme pour renchérir, R. Metz ajoute : « Lambert est un trait d'union entre Leibnitz et Kant... et reste même le maître de la pensée de son époque ; le seul qui puisse lui disputer ce rang est Christian Wolff..., mais Lambert l'a dépassé et il a ouvert à la pensée de nouvelles voies qui l'ont conduit plus près des entreprises de Kant que la chose était possible sur le terrain de la philosophie Leibniz-Wolff... Tous les autres philosophes : Baumgarten, Crusius, Sulzer... furent illuminés par son génie... ; entre 1860 et 1870, Lambert et Kant étaient devenus les deux pôles incontestés de la pensée philosophique ⁽⁴⁾ ».

Il convient de n'accepter qu'avec quelque réticence ces considérations de R. Metz sur l'œuvre de Lambert. Si elles ont du moins — en dépit de leur aspect thématique — le mérite de présenter une valeur historique, elles sont à la fois trop universelles et trop catégoriques et, malgré tout, trop peu circonstanciées pour avoir droit de cité absolue dans une analyse critique de la philosophie de notre savant.

Les arguments de Zimmerman, aux yeux de qui Lambert est un précurseur avéré de Kant, sont à nos yeux plus sérieux et plus fondés sur des réalités doctrinales. Néanmoins, son parallèle entre les deux philosophes, trop méthodique à notre gré, s'il témoigne d'une incontestable perspicacité dans la

(4) R. METZ, *Op. cit.*, pp. 7 et suiv.

manière de poser le problème, paraît assez rigide et peut-être trop partial, vu le souci de l'auteur d'étayer sa thèse. Zimmerman semble avoir orienté délibérément et indûment les thèses de Lambert dans un sens idéaliste et a trop négligé leur aspect strictement logique et méthodologique, bien que sa dissertation soit — après celle du philosophe hollandais R. Sterckman — une des meilleures et des plus complètes qui ait paru en allemand sur l'œuvre de l'illustre philosophe de Mulhouse.

Il convient donc d'examiner de près les arguments des partisans et des opposants de la thèse « Lambert précurseur de Kant », avant de porter un jugement valable ⁽⁵⁾. Le rappel des relations épistolaires inaugurées par les deux philosophes, permettra d'abord, croyons-nous, d'ouvrir la voie à notre critique ⁽⁶⁾.

(5) En effet, une étude comparative des points de vue essentiels des deux épistémologies ne permet d'accepter qu'avec les plus expresses réserves — nous le montrerons — les arguments des biographes et commentateurs qui voient en Lambert un précurseur de Kant ; d'après nous, les preuves de Zimmerman, de Lepsius et de Sterckman dont on va parler, ne sont pas totalement concluantes. Le problème est d'ailleurs à la fois trop nuancé et trop complexe pour prêter, comme en l'occurrence l'ont cru ces auteurs, à une solution catégorique ; l'examen critique de l'œuvre entière de Lambert et de leurs tentatives de le résoudre par « l'affirmative » nous laissent convaincus du caractère incomplet et sans doute erroné de leur enquête à propos des rapports des deux doctrines.

Nous n'en voulons comme preuve que l'avis de E. LAAS lorsqu'il écrit (*Biographie de Lambert*, in *Allgemeine deutsche Biographie*, L. 17, Leipzig, 1883, p. 556) : « L'Académicien de Berlin, est très (*himmelweit*) éloigné des entreprises philosophico-transcendentes d'un Kant. Il se trouve plutôt encore sur le terrain Newton-Locke... et cherche à dégager la signification des phénomènes ».

La correspondance, qui se termine par une lettre de Lambert écrite à la fin de 1770, comporte 32 pages dans l'édition de J. Bernoulli qui avait reçu de Kant à sa demande (L. BRIEFWECHSEL, L. I, p. 355), le 16 novembre 1781, un commentaire de sa correspondance avec Lambert.

Il convient de noter que la correspondance scientifique de Lambert, qui fournit une preuve « synoptique » de l'universalité de ses connaissances est écrite en allemand. Ses manuscrits, achetés plus tard par l'Académie de Berlin, ont été mis en ordre et publiés successivement par J. Bernoulli, astronome de l'Académie, petit-fils du célèbre Jean Bernoulli de Bâle. Les plus connus parmi les correspondants du philosophe sont : Holland, Kant, Karsten, Segner, Basedow et Brander (*All. D. Biogr.*, vol. XXV, p. 274).

(6) Et ce malgré les réticences de M. M. Eisenring qui se demande même « si la correspondance peut aider à résoudre le problème » et ne peut voir dans « la chronologie des ouvrages un indice d'influence de

C'est Lambert qui inaugura ces relations épistolaires par une lettre du 13 novembre 1765, transmise au « professeur » Kant par le pasteur Reccard, de passage à Königsberg ; Lambert y parle « de l'identité de leur mode commun de penser et de la voie unique que tous deux adoptent pour leurs recherches (7) ». Cette analogie signalée entre l'orientation de la méthode que leurs auteurs voulaient scientifique et donc non conforme à la tradition scolastique, encore toujours vivace chez Wolff, s'avérait en effet, des plus caractéristiques. « Entre les deux philosophes, écrit à ce propos R. Metz, on trouvait un accord non seulement dans le mode de penser, mais dans le choix des objets et dans l'emploi des expressions. » Ailleurs on lit aussi : « Dans ses écrits de 1762 à 1766, Kant n'avait pas préconisé une autre méthode philosophique que celle de Lambert (8) ».

Or, deux ans avant la date de cette lettre, Kant avait déjà publié un mémoire — opuscule traitant du « seul fondement possible pour démontrer l'existence de Dieu (9) ».

La septième médiation (2^e partie du mémoire susdit) contient une série de considérations que Kant avait extraites, en 1755, de son *Histoire Générale de la Nature et théorie du ciel*. Dans une remarque, ajoutée à la préface de ce dernier ouvrage, qu'il cite d'ailleurs ici pour la première fois, Kant supposait que son « Histoire du ciel » ne devait pas être connue de l'illustre M.J.H. Lambert, puisque celui-ci, dont la probité scientifique était notoire, avait précisément exprimé six ans après dans ses *Lettres cosmologiques* (1761) des théories à peu près semblables aux siennes sur « la constitution systématique du monde, de la voie lactée et des nébuleuses ». Kant s'en était à ce point réjoui qu'il écrivait à l'époque : « L'accord des idées de cet homme célèbre avec celles que j'ai exposées autrefois, accord qui se manifeste jusque dans les plus petits détails, laisse espérer une confirmation ultérieure de ces idées

Lambert sur Kant ». (M. E. EISENRING, *Johann-Heinrich Lambert und die wissenschaftliche Philosophie der Gegenwart*, Diss. Zürich, 1942, 112 p.).

(7) *Briefw.*, I, p. 336.

(8) LAMBERT, *L.u.L.* ; R. METZ, *op. cit.*, p. 10 ; v. RIEHL, *Der philosophische Kritizismus*, 1924, I, p. 229.

(9) *Briefw.*, I, p. 335 et suiv.



et est l'indice que son ébauche cosmologique contient beaucoup de vérités ».

Ces propos de Kant donneront lieu plus tard à divers écrits de Lambert. L'analogie si flagrante que ce dernier, dans sa lettre, déclarait avoir décelée entre ses propres expressions et points de vue et ceux même de Kant, lui laissait la crainte « d'être accusé de plagiat », mais n'indique pas, comme certains l'ont cru, que les deux savants se soient consultés, même une seule fois, sur leurs idées communes en cosmologie. Lambert « se réjouissait toutefois de constater cette quasi-identité de leurs méthodes et de leurs expressions philosophiques ⁽¹⁰⁾ ».

« Si mon *Organon*, poursuivait-il d'ailleurs, tombait sous les yeux de Kant, il s'y retrouverait sans nul doute dans la plupart des chapitres » ; au surplus, « Kant estimait indispensable une collaboration avec Lambert, en vue de constituer un plan d'idées communes ⁽¹¹⁾ ».

Néanmoins, en dépit de ces analogies relevées par les deux savants entre les fondements de leurs cosmologies respectives, et comme pour ménager à nouveau son souci de probité scientifique, Lambert tient à assurer à son éminent contemporain « qu'il ne connaissait, ni ne pouvait connaître ses idées sur la construction de l'univers, lors de la rédaction de ses propres *Lettres Cosmologiques* qu'il avait ébauchées en 1749 et terminées en 1760 ; il lui avouait d'ailleurs aussi, et ce fait ne doit pas passer inaperçu, que « certaines de ses idées sur la construction du monde ne lui conviennent pas ⁽¹²⁾ ».

Quoi qu'il en soit de ce débat touchant la divergence entre certaines de leurs idées en « cosmologie », Kant et Lambert poursuivaient en philosophie un but commun, celui de reconstruire une métaphysique, d'en perfectionner la méthode et d'en rechercher la vraie voie. De plus, ils conféraient, en vrais géomètres, aux éléments premiers de la logique la simplicité absolue des axiomes mathématiques, l'irréductibilité et la pureté des éléments premiers des sciences exactes.

Mais la réforme de la métaphysique que Lambert préconisait et qui le mit dès l'abord en correspondance avec Kant, n'était qu'une autre tentative d'appliquer simplement la

⁽¹⁰⁾ *Briefw.*, I, pp. 335-337 (Lambert à Kant).

⁽¹¹⁾ *Briefw.*, I, pp. 335-337 (Lambert à Kant).

⁽¹²⁾ *Briefw.*, I, pp. 335-337 (Lambert à Kant).

méthode euclidienne à l'ontologie et même à la philosophie tout entière. Dans sa lettre du 13 novembre 1765, Lambert inaugurerait une critique des bases de l'épistémologie wolffienne, dont il se rapprochait sans conteste beaucoup moins que de celle de Locke. « Wolff, écrivait-il, commet d'abord une erreur logique, en fondant la science sur des définitions, issues de notions absolument indéterminées. Le point de départ de toute philosophie, comme l'a d'ailleurs voulu Euclide, ne peut être constitué que de concepts simples épistémologiques, mais non métaphysiques... A partir d'un nombre limité de concepts simples, on peut augmenter à l'infini le nombre des concepts composés. Les concepts de temps, de matière et de forme, permettent l'élaboration d'innombrables systèmes du monde. Il suffit d'enregistrer l'entière des concepts simples au point de départ de toute construction ontologique ⁽¹³⁾. »

Pourtant, bien avant Lambert, Locke avait suivi, comme on sait, la trace du « simple » dans la connaissance. D'après le philosophe anglais, les concepts d'étendue, d'existence, de durée, de mouvement, d'unité et de solidité devaient servir de base à des axiomes et à des postulats exempts de contradiction et, en définitive, à la connaissance scientifique toute entière. Ce principe fondamental, qui allait être revalorisé plus tard dans l'axiomatique moderne, devait constituer — il est bon de le noter — la clé de voûte de l'édifice philosophique lambertien.

Dans sa *lettre-réponse* du 31 décembre 1765 à Lambert, Kant commence par considérer son honorable correspondant comme « le plus grand génie d'Allemagne qui soit en mesure, dans les recherches dont il s'occupe lui aussi, de réaliser une réforme importante et durable ». Il lui avoue que « c'est pour lui, Kant, un grand plaisir d'avoir constaté l'heureux accord de leurs méthodes et de pouvoir fortifier sa confiance en elles ⁽¹⁴⁾ ». Il accepte d'ailleurs avec joie « la proposition de Lambert de travail en commun » et « se tient finalement assuré de la méthode à suivre » ; il croit que « la nature de ses

⁽¹³⁾ J. H. L., *Arch.*, *op. cit.*, I, 31.

⁽¹⁴⁾ *Kant's Briefwechsel*, B. I, 1747-1788, Berlin, 1900, p. 51 ; BARTHOLES, *Histoire philosophique de l'Académie de Prusse*, Paris, 1850, p. 17 ; H. GRIFFING, *J.-H. Lambert. A study in the development of the critical Philosophy*, *Phil. Review*, vol. II, 1893, pp. 54-62.

recherches lui permettra de trouver les éléments de la solution ⁽¹⁵⁾ ».

Au terme de sa lettre, Kant sollicite l'avis de Lambert ⁽¹⁶⁾ à propos de ses propres recherches. Et l'on a une preuve du prix qu'il attachait à cette collaboration.

« J'avais quelques idées, écrira-t-il en effet, quelque temps après la mort de Lambert, sur le perfectionnement de la métaphysique, que je voulais mûrir avant que de les soumettre au jugement de mon grand ami Lambert. La mort de ce génie extraordinaire a fait s'évanouir toutes les espérances que j'avais fondée sur une collaboration si importante... Lambert était l'homme que son esprit lucide, inventif et exempt de préjugés dans les spéculations philosophiques rendait très capable d'apprécier et de saisir tout le système de ma *Critique de la Raison Pure*, de relever les fautes que je pouvais y avoir faites et de m'aider à compléter et à perfectionner une œuvre que je ne crois pas impossible maintenant, mais qui me coûtera plus de temps et de peines, que si je n'avais pas été privé du secours d'une si forte tête ⁽¹⁷⁾. »

Les efforts de Kant tendaient aussi à l'époque à reconstruire la métaphysique d'après une nouvelle méthode ; il consacra seize années à ce gigantesque travail. Dans sa lettre du 3 février 1766, qui tient plus du traité philosophique que du genre épistolaire, Lambert marque son accord complet avec la méthode indiquée par Kant, « la seule que l'on puisse, sans contredit, utiliser sûrement et avec plein succès ⁽¹⁸⁾ ».

Kant propose de résoudre d'abord dans sa *Critique* une question fondamentale relative à la méthode en métaphysique : « Si et à quel degré la connaissance de la forme induit à connaître la matière de notre connaissance ».

Lambert va faire un certain nombre de remarques au philosophe de Königsberg à propos de « l'objectivité des concepts simples, fruits de l'intuition... et de la distinction réelle de la connaissance philosophique et de la connaissance mathé-

⁽¹⁵⁾ *Kant's Briefwechsel*, B. I, 1747-1788, Berlin, 1900, p. 51 ; v. aussi BARTH, *op. cit.*, p. 177 ; et GRIFFING, *op. cit.*, p. 58.

⁽¹⁶⁾ *Briefw.*, Bern., pp. 441-443.

⁽¹⁷⁾ *Briefw.*, I, p. 341.

⁽¹⁸⁾ *Kant's Briefw.*, *op. cit.*, p. 59 - *Briefw.*, I, p. 345 ; ZIMMERMAN, *op. cit.*, pp. 60 et suiv.

matique », qui doit s'intégrer selon lui, à la philosophie sur la base « d'éléments simples ⁽¹⁹⁾ ».

Kant ne donnera pas une réponse immédiate à ces remarques de Lambert, mais après plus de 4 années d'un silence absolu, dont il tient à s'excuser, il lui transmet, le 2 décembre 1770, par un étudiant israélite, Marcus Herz, un document important en réponse à la célèbre lettre de Lambert de 1776 : c'est sa dissertation inaugurale en latin. Elle paraît en 1770, sous le titre *De mundi sensibilis atque intelligibilis forma et principiis* et contient les germes de la révolution philosophique qu'il inaugure dans sa *Critique*. Par la même entremise, Kant demande à Lambert de lire et d'apprécier cette dissertation, et lui fait part de son intention de la remanier, pour en faire une édition valable et de ne laisser passer aucune phrase dont l'évidence ne lui semble pas parfaite. Les premier et quatrième chapitres, *De notione mundi generatim* et *De principio formae mundi intelligibilis*, Kant les croit moins importants. Il annonce qu'il « développera davantage des chapitres qu'il juge par contre essentiels comme le deuxième, *de sensibilium atque intelligibilium discrimine generatim* le troisième, *de principiis formae mundi sensibilis* et le cinquième *de methodo circa sensitiva et intellectualia in Metaphysicis* ⁽²⁰⁾ ».

Dix ans plus tard, la *Critique de la Raison Pure* allait contenir le développement complet de ses idées en métaphysique, mais Kant était convaincu que cette dissertation « d'occasion » qu'il venait de transmettre à son illustre correspondant recélait déjà les germes de cette nouvelle Métaphysique. Il rêvait comme Lambert, ainsi qu'il l'a écrit, d'une « méthode ontologique rigoureuse, qui serait précédée d'une propédeutique négative, sorte de phénoménologie générale destinée à fixer en Métaphysique, d'une part, la valeur et les

(19) ZIMMERMAN, *op. cit.*, p. 66.

(20) H. GRIPPING, *op. cit.*, p. 60 - EISENRING, *op. cit.*, p. 98. H. GRIPPING, *op. cit.*, p. 59, écrit pertinemment que « l'objet de la proposition de Lambert à Kant de rechercher une nouvelle méthode en métaphysique indique bien sa tentative de réformer cette science et surtout de trouver une méthode spécialement nécessaire, depuis que celle de Wolff s'est révélée, à ses yeux, absolument inadéquate ».

limites des principes sensibles et, d'autre part, celles de la raison pure ⁽²¹⁾ ».

Pourtant, au moment de la publication de sa *Dissertation* inaugurale, Kant ne prétendait pas détruire la métaphysique traditionnelle, il projetait plutôt simplement d'en « affermir les fondements ». Or, l'*Organon* de Lambert semblait déjà avoir préparé pour autant la voie à l'idée de Kant « qu'une science purement négative, comme la Phénoménologie générale, doit précéder la Métaphysique, et que les principes de la sensation doivent d'abord être déterminés quant à leurs valeurs et limites ». L'élaboration postérieure de sa *Critique de la Raison Pure* est la preuve irréfutable de la justesse des vues de Kant, puisqu'il y présentait comme inaccessibles à la connaissance humaine, comme des irrationnels, les objets propres de la Métaphysique : Dieu, le monde et l'âme.

Mais devant l'imperfection présumée de sa dissertation inaugurale, Kant ne pouvait manquer de solliciter l'avis d'autres philosophes que Lambert. Il l'avait envoyée en sollicitant leurs critiques à Sulzer et à Mendelsohn, deux savants qui exerçaient, avec le président de l'Académie de Berlin, une certaine influence sur la philosophie de l'époque. La réponse de Lambert, que Kant sollicitait, lors de l'envoi de sa dissertation en 1770, ne porte aucune date, mais peut être du 8 décembre de la même année au plus tard à Königsberg ⁽²²⁾.

Elle présente un intérêt capital et contient le jugement probable que Lambert aurait porté sur la *Critique*, s'il avait vécu assez longtemps pour la lire.

Dès l'abord, notre philosophe s'intéresse au titre de la dissertation de Kant *De mundi sensibilis atque intelligibilis forma et principiis* ; il trouve dans son aspect formel la preuve que la métaphysique et la morale requièrent toutes deux une indispensable et profonde amélioration ; puis il critique quelques principes fondamentaux de la dissertation où il voit

⁽²¹⁾ H. J. DE VLEESCHAUWER, *La déduction transcendantale dans l'œuvre de Kant*, 3 v., Antwerpen, Paris, 1934, 1936, 1937, I, pp. 164-165.

⁽²²⁾ Voir *Lamberts Briefw.*, L. I, Introd., p. IX - H. DE VLEESCHAUWER (*op. cit.*, p. 165) date la lettre-réponse de Lambert d'un mois à peine après l'envoi. La réponse des deux autres correspondants de Kant se fit attendre jusqu'au mois de décembre.

une analogie frappante avec les idées fondamentales de sa propre doctrine ⁽²³⁾.

Dès le premier principe de la dissertation de Kant, apparaît une distinction essentielle de sa métaphysique, celle du phénomène et du noumène, comme objets de la connaissance humaine ayant une forme propre. Les deux éléments de cette distinction ontologique dérivent de deux sources différentes et hétérogènes, sensible et rationnelle, impliquant que ce qui dérive de l'une peut dériver de l'autre ⁽²⁴⁾.

Lambert qui préconisait l'existence d'un mode de connaissance hybride à la fois sensible et rationnel, ne pouvait donc critiquer cette distinction métaphysique essentielle, d'autant plus qu'il avait introduit, dans sa *Phénoménologie*, la distinction du monde « sensible » et du monde « rationnel » et souligné ailleurs l'aspect complémentaire de la simple connaissance « historique » (a posteriori) et de la connaissance « scientifique » (a priori).

Lambert écrit encore dans cette même lettre à Kant ⁽²⁵⁾ : « Les vérités logiques et chronométriques ne sont pas accidentellement, mais essentiellement, liées au temps et à l'espace ... ; que ces vérités soient sensibles, je puis l'accorder tout à fait ... »

Cette idée du philosophe laisse supposer une analogie incontestable entre son épistémologie et celle de Kant. D'ailleurs, dans le troisième chapitre de sa *Dissertation*, le philosophe de Königsberg affirme « que les vérités relatives au temps et au lieu sont d'un autre ordre que les vérités éternelles et immuables », ce que Lambert ne conteste pas ⁽²⁶⁾. Au contraire, il semble bien partager à ce propos le point de vue de Kant.

Mais, si l'on ne peut nier la communauté de vue des deux philosophes à propos des rapports des deux espèces de vérité, sensibles et rationnelles, une comparaison plus circonstanciée de leurs conceptions épistémologiques révèle, à l'examen, la présence d'un abîme assez profond entre les itinéraires philosophiques des deux correspondants.

« Le problème de l'objectivité, écrit à ce propos H. De

⁽²³⁾ ZIMMERMAN, *op. cit.*, p. 67.

⁽²⁴⁾ *Briefw.*, I, (Lambert à Kant), Berlin, 1770, pp. 355-363.

⁽²⁵⁾ *Briefw.*, I, (Lambert à Kant), Berlin, 1770, pp. 355-363.

⁽²⁶⁾ N. O. *Aléthologie*, Para, 81-87 - v. aussi *Briefw.*, I, p. 359.

Vleeschauwer, présente toujours chez Kant deux aspects : l'aspect d'idéalité, par la subjectivité des formes a priori ; l'aspect transcendantal, par le caractère objectivant de la synthèse opérée au moyen de ces formes.

» C'est parce que Lambert, Sulzer et Mendelsohn n'y ont vu que l'aspect subjectivo-idéaliste, que Kant a donné résolument le coup de barre vers le côté transcendantal et, du coup, le problème de l'objectivité a revêtu la forme de 1772⁽²⁷⁾. »

Revenons-en à notre examen de la première idée sur laquelle l'accord des deux philosophes semblait acquis. L'expression de Kant « Vérités relatives à l'espace et au temps », chez Kant, a d'abord deux sens : d'une part, le concept « d'existence des choses » ne peut être pensé qu'en fonction de l'espace et du temps — mais de n'importe quel lieu ou de n'importe quel temps — ; d'après ce principe, l'esprit peut donc penser les choses comme existantes en un endroit et en un temps indéterminés. Dès lors ce premier sens kantien des « choses qui existent dans l'espace et dans le temps » n'indique qu'une relation accidentelle, du fait que « la structure sensible de ces choses leur impose une existence en un endroit déterminé et non en un autre, en un temps déterminé et non en un autre temps⁽²⁸⁾ ». D'autre part et conséquemment, des vérités comme les vérités géométriques et chronométriques peuvent être considérées comme éternelles et immuables en soi ; leur existence n'est alors subordonnée ni à l'espace ni au temps, mais un esprit quelconque est incapable de les penser en dehors des concepts d'espace et de temps. Ce deuxième sens kantien de l'expression « vérités relatives à l'espace et au temps », qui s'applique aux vérités géométriques et chronométriques, s'avère essentiel dans la synthèse du philosophe de Königsberg pour assurer leur possibilité conceptuelle d'existence.

Si Lambert et Kant admettaient tous deux, dans leurs épistémologies respectives, la possibilité d'une distinction de sens dans l'expression « vérités relatives à l'espace et au temps », ils admettaient une réelle divergence de vue quant à la nature même de ces vérités.

(27) H. DE VLEESCHAUWER, *op. cit.*, I, p. 210.

(28) R. ZIMMERMAN, *op. cit.*, p. 68.

L'espace et le temps sont-ils des vérités sensibles ? Kant dans la *Critique du Jugement* répond en idéaliste à cette question. « Les vérités géométriques dépendent de la pure forme intuitive de l'espace et les vérités chronométriques dépendent de la pure forme intuitive du temps ».

Lambert, qui n'a pu se résoudre encore à refuser au temps toute réalité et surtout à voir dans les réalités des images ou des apparences identiques aux « phénomènes » de Kant, s'élève précisément contre « l'idéalité du temps..., et voit dans un rapport de cause à effet « la réalité du changement et la réalité du temps ».

Sulzer et Mendelsohn, qui à ce propos taxent d'idéalisme la *Dissertation* de Kant, répondent à ce problème dans le même sens que notre philosophe (29).

Lambert s'arrête donc comme interdit devant l'aspect paradoxal des vues de Kant relatives à la nature des notions d'espace et du temps, qui sont pour lui d'une part, « des synthèses a priori, éternelles et immuables » mais d'autre part, aussi des vérités d'ordre sensible, c'est-à-dire conditionnées par les formes intuitives de la sensibilité.

Au problème de la nature des vérités spatiales et chronométriques, Lambert n'apporte pas la même réponse que son illustre contemporain. Une fois admis le principe que « les vérités éternelles et immuables, indépendantes de l'existence d'un monde réel, n'ont de valeur qu'avant et indépendamment de toute expérience », notre philosophe ne peut y voir des vérités sensibles. A son sens, toute connaissance sensible émane d'une science historique, c'est-à-dire d'une étude des choses telles qu'elles sont, mais non d'une science universelle et nécessaire, c'est-à-dire d'une étude des choses telles qu'elles peuvent et doivent être, comme l'entendait Kant; il identifie au problème de la dérivation et de la nature des « concepts simples » celui des vérités géométriques et chronométriques. D'après lui, « si ces vérités sont subordonnées à l'espace et au temps sensibles, toute solution qui les concerne dérive de leurs concepts. Or, la simplicité de ces derniers les exempte de définition : les vérités géométriques et chronométriques, en tant qu'éternelles et immuables, dérivent donc de

(29) *Akad.*, t. X, pp. 102 et 105 - H. J. DE VLEESCHAUWER, *op. cit.*, pp. 165-166.

ces concepts ». Et, poursuit Lambert, « la non-simplicité de ces concepts implique la nécessité de leur définition ; ils doivent donc être ramenés aux concepts simples, dont ils sont composés ⁽³⁰⁾ ».

La théorie kantienne de l'espace et du temps, comme formes a priori de la sensibilité, semblait donc étrangère à la pensée de Lambert qui refusait justement d'y voir une altération de la sienne, présentant l'espace et le temps comme des concepts « simples ». Lambert concède que le temps n'est ni une substance comme telle ni un accident, qui disparaît avec la substance ; il ne peut en faire qu'une réalité empirique et objective. Pour Kant, au contraire : le temps est une réalité subjective (*subjectiva condicio*), relative à l'expérience interne ; elle n'est pas un objet comme pour Lambert, mais une « représentation de soi-même en tant qu'objet ».

La position du problème de la nature des concepts géométriques et chronométriques n'était donc pas identique chez Kant et chez Lambert. Pour marquer un accord avec la théorie de Lambert, quant à ce point précis de sa doctrine, Kant aurait dû discuter comme lui de la « simplicité » des concepts d'espace et de temps et non de leur « nature sensible ».

Le problème, dont la solution était ainsi facilitée, semblait à Lambert résolu dès le principe.

En bref, c'est donc dans le fait que Lambert ne conçoit l'espace et le temps que comme des « réalités susceptibles d'existence » et non comme des « conditions subjectives » que s'affirme l'opposition de sa doctrine et de celle de Kant.

Une autre divergence de vue en l'espèce, mais moins importante sans doute, apparaît encore dans les doctrines de Lambert et de Kant, à propos de la « définition » des concepts d'espace et de temps. Lorsque Kant tente de « définir » les concepts d'espace et de temps, Lambert lui objecte qu'à son sens « ils ne sont pas susceptibles de définition et qu'il suffit de les penser ». Kant assigne au temps, croit-il, comme « propre et essentiel, ce qui ne lui est ni propre ni essentiel ⁽³¹⁾ ». D'ailleurs la simplicité même de ces concepts d'espace et de temps rendait absurde, à son sens, toute tentative de les définir.

⁽³⁰⁾ ZIMMERMAN, *op. cit.*, p. 68.

⁽³¹⁾ ZIMMERMAN, *op. cit.*, p. 68.

Pour Lambert, la meilleure définition du temps est, « qu'il soit le temps » c'est-à-dire qu'on l'identifie comme un « concept clair en soi, parce que concept simple ».

Mais revenons encore à la nature de ces notions, Lambert n'institue pas exclusivement la raison comme la source et le siège de ces formes simples. Il ne situe pas davantage celles-ci comme le faisaient les sectateurs de Locke, uniquement dans les objets extérieurs ou dans les sens de l'homme. Pour Kant, au contraire, il est propre et essentiel au temps d'être une « condition subjective », ayant son siège dans la raison mais non « une chose réelle » ; d'après lui, le temps ne peut être pensé que grâce à cette condition nécessaire a priori ; « tout changement se réalise en dépendance du temps et ne peut être pensé sans lui ⁽³²⁾ ».

Pour sa part, Lambert refuse de voir dans le temps « une condition subjective » ; cette expression ne se trouve en effet nulle part dans sa Logique. Le temps n'est, d'après lui, « qu'une condition réelle qui disparaît avec les changements ». Si le changement est réel, croit-il, le temps est réel. Si le temps n'est pas réel, aucun changement ne peut l'être. Si d'ailleurs, comme le voulait Kant, le temps n'était qu'une simple « condition subjective », le changement ne serait pas réel, mais simple apparence ⁽³³⁾.

Kant n'a jamais contesté la légitimité de cette conclusion de Lambert à propos de la « réalité » du temps. D'ailleurs, dans la *Critique de la Raison Pure*, il lui répond que : « Si le temps et l'espace sont de simples formes intuitives de la sensibilité et si les changements des objets dans l'espace et le temps sont de simples apparences, tout changement produit dans le monde extérieur n'est qu'une apparence (phénomène) ; ce phénomène n'existe donc que si le sujet possède la forme intuitive subjective du temps ⁽³⁴⁾ ».

Mais Lambert ne croit pas que cette argumentation soit susceptible de convaincre même les Idéalistes. Aussi raffermi-t-il sa propre position théorique à l'aide d'un nouvel argument : « le temps, considéré comme susceptible de réalité, n'est pas

⁽³²⁾ v. ZIMMERMAN, *op. cit.*, pp. 68 et suiv.

⁽³³⁾ *Briefw.* (Lambert à Kant), Berlin, 1770 - I, pp. 355 et suiv.

⁽³⁴⁾ KANT, *Critique de la Raison Pure*, Trad. Tremeshaygue et Pacaud, Paris, Alcan, 1927, pp. 66, 67 et 72.

en soi une substance, mais une simple détermination finie de la durée, avec qui elle a une relation de réalité ... » « Aussi longtemps, ajoute-t-il, que l'on refuse de voir dans les changements des objets réels, le temps et l'espace ne peuvent être considérés comme des procédés de connaissance humaine ⁽³⁵⁾. »

Lambert a ainsi posé d'une manière totalement différente de celle de Kant, le problème de la nature du temps et de l'espace.

Les deux états de choses ont donc, d'après lui, une réalité propre, mais indéfinissable et « cette réalité n'est qu'un élément simple susceptible d'être pensé ⁽³⁶⁾ ». Lambert en revient ainsi à « poser les concepts simples à l'origine de tout processus épistémologique et métaphysique ».

Mais l'argumentation de Lambert contre la « nature kantienne » de l'espace et du temps ne prend pas fin sur ces considérations ; elle se poursuit encore à propos de « l'aspect phénoménal » des deux déterminations, l'espace et le temps, que Kant ramène à de « simples apparences » et qu'il considère, quant à lui, comme des « phénomènes stables », des « conditions *sine qua non* » de la représentation des choses sensibles.

La nature phénoménale des deux formes d'espace et de temps, simples apparences subjectives, Kant l'avait établie dans une phénoménologie générale appelée *Esthétique transcendantale*, qui devait, selon lui, précéder sa métaphysique à titre de « science propédeutique » ⁽³⁷⁾.

Lambert ne contestait pas à Kant le droit de n'accorder au temps et à l'espace qu'une valeur phénoménale, à condition de pouvoir établir une distinction précise, entre le « subjectif » et le « réel » ⁽³⁸⁾.

Zimmerman a trouvé cette objection dans un opuscule inédit de Lambert, mais l'absence de tout manuscrit de Kant à ce propos prouve que le philosophe de Königsberg, l'ayant tenue pour négligeable, l'avait d'abord laissée sans réponse. On connaît néanmoins l'existence, dans la *Critique*, d'une

⁽³⁵⁾ ZIMMERMAN, *op. cit.*, pp. 69, 70 et 71 - *Briefw.* (Lambert à Kant), Berlin, 1770, I, pp. 355 et suiv.

⁽³⁶⁾ ZIMMERMAN, *op. cit.*, pp. 69, 70 et 71 - *Briefw.* (Lambert à Kant), Berlin, 1770, I, pp. 355 et suiv.

⁽³⁷⁾ *Crit. R.P.*, trad. Tremeshaygue et Pacaud, *op. cit.*, p. 77.

⁽³⁸⁾ ZIMMERMAN, *op. cit.*, pp. 70-71.

allusion célèbre de Kant à l'objection de Lambert, relative aux concepts d'espace et de temps et postérieure à la mort de ce dernier ⁽³⁹⁾. C'est dans sa lettre à J. Bernoulli III, éditeur de la correspondance scientifique de Lambert, que Kant signale l'existence dans sa *Critique*, de cette objection de Lambert, qu'il qualifie à ce propos « d'homme perspicace » ⁽⁴⁰⁾.

Même s'il en avait témoigné à Bernoulli d'une façon expresse on ne pourrait douter que la réfutation de Kant, dont on va parler, s'adresse à Lambert, lorsque l'on connaît les théories divergentes des deux philosophes à propos de la nature de l'espace et du temps.

La réponse de Kant à l'objection de Lambert avait été retardée. Le philosophe de Königsberg s'en justifie dans sa lettre à Bernoulli ⁽⁴¹⁾, à laquelle Lambert répond, à son tour, vers la fin de l'année 1770 ; la lettre de Kant à Bernoulli, d'ailleurs significative, marque avec netteté l'évolution progressive de ses conceptions, touchant les concepts d'espace et de temps. Kant a dû distinguer d'abord dans la connaissance la sensibilité et l'intelligence. Et c'est la détermination de « l'origine dans la connaissance de l'élément intellectuel » qui est cause de ce retard, dû à l'apparition de difficultés nouvelles et imprévues. Son retard à répondre à l'objection de Lambert, Kant le justifiait encore par le fait « qu'avec la mort de Lambert, ce génie extraordinaire, expert dans les spéculations métaphysiques, écrivait-il, s'évanouissait son espoir d'une collaboration commune à la réforme possible de la métaphysique ⁽⁴²⁾ ».

Kant admet la « réalité empirique » du temps, mais il refuse d'y voir comme Lambert une « réalité absolue et trans-

⁽³⁹⁾ *Crit. de la R.P.*, trad. Tremesaygue et Pacaud, *op. cit.*, p. 77.

⁽⁴⁰⁾ Lettre à Marcus Herz du 1 février 1772 (KIRCHMANN, *Kants vermischte Schriften und Briefw.*, p. 408) - *Kants Briefw.*, *op. cit.*, I, p. 258.

⁽⁴¹⁾ *Ls. Briefw.*, L. I, p. 7.

⁽⁴²⁾ KANT, *Träume eines Geistersehers*, III, p. 105. Kant avoue qu'il avait été très affecté de la mort de « cet homme à l'esprit clair, riche en découvertes, libre de préjugés et seul capable de l'aider à découvrir les erreurs dans ses propositions de la *Critique de la Raison Pure* et de construire avec lui un système complet ». (*Kant's Briefw.*, *op. cit.*, I, p. 258.) Cette lettre de Kant à Bernoulli, où l'on a fait ici quelques emprunts, est du 16 novembre 1781 ; elle contenait un jugement très précieux et du plus haut intérêt, puisque la *Critique de la Raison Pure* avait paru le 20 mars de la même année.

celandantale ». Si pour lui le temps est une sorte de réalité, celle-ci doit être conçue dans un sens restrictif ; le temps ne peut être que « la forme réelle d'une intuition intérieure ». Kant ne conçoit donc pas cette forme réelle comme celle d'une « réalité d'objet », mais comme celle d'un « mode réel de représentation comme objet » (43).

On voit donc l'opposition doctrinale essentielle qui se marque entre Kant et Lambert à propos de la nature du temps ; d'une part, Lambert confère la « réalité » au changement et au temps ; d'autre part, Kant établit que la « réalité empirique » du temps doit être une « condition de toutes nos expériences ». Seule la réalité « absolue » ne peut, d'après Kant, lui être attribuée... Le temps n'est que « la forme de notre intuition intérieure ». « L'intuition du temps a une réalité subjective, si on la considère dans le cadre de l'expérience pure ; le temps est considéré réellement non comme un objet, mais comme un mode de représentation du sujet en tant qu'objet (44) ».

Néanmoins Kant avait cru pouvoir rejeter l'Idéalisme, en dépit du subjectivisme absolu où baigne sans cesse sa théorie de la connaissance du réel. « L'idéalité des formes de la sensibilité sauvegarde assez à ses yeux, écrit H. De Vleeschauwer, la réalité du phénomène. » Kant s'en explique d'ailleurs dans sa lettre à M. Herz de 1772 : « Si je voulais, dit-il, raisonner comme Lambert, je dirais : Les corps sont réels selon le témoignage des sens externes ; or, poursuit-il, la réalité du corps n'étant possible que sous la condition de l'espace, l'espace est donc objectif et réel ». Mais, pour Kant, « le changement et les corps ne sont réels que comme phénomènes » ; ce qui signifie « qu'une réalité » nouménale « correspond à ces phénomènes ».

La solution de cette objection de Lambert, la plus grave du reste qu'on eût élevée contre sa doctrine, avait coûté à Kant de longues réflexions (45).

(43) ZIMMERMAN, *op. cit.*, pp. 70 à 72.

(44) T. et P., *Crit. de la R. P.*, *op. cit.*, pp. 77 et suiv. - ZIMMERMAN, *op. cit.*, pp. 70 à 72.

Par son affirmation que « le temps et l'espace sont des réalités simples dont la notion subsiste », même lorsqu'il concède que « l'espace et le temps ne sont ni des substances ni des propriétés, ni des rapports de choses », Lambert prétendait étouffer dans son germe l'Idéalisme, qui réduisait à de simples phénomènes le monde des choses et leurs changements.

(45) H. J. DE VLEESCHAUWER, *op. cit.*, I, p. 167.

H. De Vleeschauwer souligne encore à quel point Kant s'efforçait d'échapper à l'emprise de l'idéalisme ; d'après le commentateur, c'est « l'objection d'idéalisme » formulée contre lui qui a provoqué chez le philosophe de Königsberg, la déviation de sa propre doctrine vers le problème de l'objectivité.

Dans sa lettre à Lambert du 2 septembre 1770, Kant témoigne d'un évident souci d'éviter « la contamination de l'entendement par la sensibilité ». Aussi distingue-t-il « ce qui relève de l'entendement et de la sensibilité et ce qui appartient aux objets ..., le côté subjectif et le côté objectif ..., les formes ou fonctions de connaître et leurs objets ... ». « L'attention de Kant, souligne encore De Vleeschauwer, s'est déplacée du côté de l'Entendement ... ; ce n'est plus tant l'action de la sensibilité sur l'entendement qui est à éviter, ni l'idéalité, ni l'objectivité du temps qui l'intéresse le plus, c'est l'objectivité ou le rapport de la représentation avec son objet ... ; il a ainsi élargi son enquête épistémologique ⁽⁴⁶⁾. »

Ainsi donc une divergence essentielle se lit encore ici entre les points de vue de Lambert et de Kant, qui distingue le réel métaphysique (objet réel comme tel) du réel épistémologique (mode de connaissance intuitif réel), distinction que Lambert ne fait pas. H. Griffing le déclare d'ailleurs en ces termes : « Lambert n'adhère pas fermement à la philosophie critique. Car sa confusion de la valeur ontologique et de la valeur subjective des concepts simples est en contradiction directe avec elle ⁽⁴⁷⁾ ».

Lorsqu'il prétend identifier la doctrine de notre savant et celle du philosophe de Königsberg, Zimmerman, un des partisans les plus zélés, on le sait, de la thèse *Lambert précurseur de Kant*, écrit : « Si un objet peut être considéré, d'une part, en soi-même et, d'autre part, dans une intuition, celle-ci ne relève pas de l'objet lui-même, mais du sujet pour lequel l'objet est réel et nécessaire ⁽⁴⁸⁾ ».

Néanmoins, au cours de sa tentative, il se garde bien d'avouer la confusion que fait Lambert de l'aspect méta-

⁽⁴⁶⁾ H. J. DE VLEESCHAUWER, *op. cit.*, pp. 163-619.

⁽⁴⁷⁾ H. GRIFFING, *op. cit.*, p. 58.

⁽⁴⁸⁾ ZIMMERMAN, *op. cit.*, pp. 70-72.

physique et de l'aspect épistémologique de la connaissance, que Kant avait pourtant soigneusement distingués.

*
**

La mise en parallèle que nous avons cru devoir poursuivre entre les idées de Lambert et celles de Kant, à propos de la réalité ou de l'idéalité du temps et de l'espace, révèle donc, selon nous, plus qu'une profonde divergence, une irréductibilité foncière et ne milite nullement en faveur de la thèse radicale de R. Zimmerman.

Ce dernier avait cependant repris encore, d'un autre point de vue, sa comparaison des deux doctrines ; c'est cette forme de connaissance, mi-sensible et mi-rationnelle, attribuée par Lambert à l'homme, qui empêchait Zimmerman de laisser contester la légitimité de ses arguments, quant à l'identité des deux doctrines défendue par lui. « Lorsqu'on envisage, écrivait-il, la théorie épistémologique de Lambert relative à notre capacité de connaissance, on ne peut voir en lui qu'un précurseur de Kant. En effet, avant d'étudier la connaissance en elle-même, les deux philosophes la considèrent en tant qu'*instrument* et en déterminent les *conditions de possibilités*. »

Zimmerman souligne que Lambert et Kant admettent tous deux l'existence de la connaissance a priori (rationnelle) et de la connaissance empirique (sensible), mais qu'ils lui superposent une connaissance d'ordre empirico-rationnel, où se mêlent les deux éléments sens et raison. De ce fait la connaissance humaine devrait donc être, selon lui, le produit d'un facteur rationnel (a priori) et d'un facteur empirique (a posteriori).

Sur l'origine de cette connaissance mixte, — du moins comme Zimmerman l'établit — l'accord de Lambert et de Kant semble s'annoncer parfait. « Pour Lambert la connaissance doit s'élaborer à partir de ses éléments derniers et simples : car la possibilité de toute science se fonde sur la détermination des éléments simples, empiriques et rationnels de la connaissance. » Pourtant la connaissance se base sur l'intuition subjective des formes a priori de l'espace et du temps. Or la nature des éléments simples, dont traite Lambert dans l'*Aléthiologie* du *Novum Organon* et dans l'*Architectonique* est à l'origine

d'un profond désaccord doctrinal entre les deux philosophes, que Zimmerman, comme pour éviter un nouvel écueil, se garde bien de souligner.

Pour Lambert comme pour Locke, les « éléments simples » rationnels et empiriques de toute connaissance étaient des « concepts », mais autant des « concepts élémentaires idéaux », extérieurs aux choses, que des « concepts élémentaires réels », intérieurs aux choses ; dès lors la faculté de connaissance ne pouvait être pour Lambert que l'ensemble de ces éléments premiers, dont il établit une classification, analogue d'ailleurs à celle de Locke. Aux concepts « simples idéaux » notre philosophe assimile « l'étendue, l'existence, la durée, le temps, l'espace, l'unité, la solidité, la force » ; aux « concepts simples réels » ceux de « couleur, de ton, d'odeur, de goût, et d'autres... » (49).

Dans la doctrine de Kant « les formes de la sensibilité n'étaient, il semble bien, que des « éléments simples » de la connaissance, mais conçus comme a priori, c'est-à-dire comme propres au sujet connaissant ; et les sensations n'étaient que ces mêmes éléments, conçus comme a posteriori, c'est-à-dire comme dérivés des objets. Kant fait un inventaire des premiers dans la *Critique de la Raison Pure*, tout en considérant d'ailleurs sa table logique comme incomplète. Dans les formes a priori, il classe les formes intuitionnelles de la sensibilité (espace et temps), les catégories de la raison (quantité, qualité, relation, modalité) et les idées transcendantales (âmes, monde, Dieu) ; dans le « matériel » a posteriori, il range toutes les sensations de la vue, de l'ouïe, du goût, etc. Les « concepts idéaux simples » sont l'objet des sciences pures a priori, telles la géométrie (espace), la chronométrie (temps), la phoronomie (mouvement) ; les sciences a posteriori ou d'expérience ont pour objet les « concepts réels simples ». Ainsi, pour Kant,

(49) Kant avait reconnu lui-même que les connaissances des choses se terminent toutes dans un certain nombre de concepts inanalysables, dont il désirait dresser la table. (*Akad.*, t. II, p. 281). Mais il trouvait ce projet à la fois grandiose et trop difficile à exécuter (*Träume, Acad.*, t. II, p. 370). C'est ce fait qui l'empêcha de construire la méthode métaphysique par manque d'exemples concrets (v. L. à Lambert, 31 décembre 1765, *Akad.*, t. X, p. 53). Toutefois ce projet de dresser la table des concepts inanalysables correspond bien à l'édification par Kant de celle des catégories. (v. 4-5, DE VLEESCHAUWER, p. 218.)

d'une part, l'espace et le temps, formes intuitives de la sensibilité, fondent les sciences a priori de la mathématique comme l'arithmétique et la géométrie ; d'autre part, ce sont les sensations et les formes a priori qui, d'après lui, confèrent sa légitimité à « toute science générale » du donné sensible⁽⁵⁰⁾.

Même si on peut trouver chez les deux philosophes, comme le prétend Zimmerman, une incontestable analogie dans la « distinction des concepts simples » et dans les « méthodes de détermination de leur origine », cette analogie n'apparaît toutefois pas dans la « perfection analytique » de leur dérivation.

Lambert, à la suite d'Aristote et de Locke, fait le dénombrement des « concepts simples », qu'il découvre par l'analyse méthodique de la « matière conceptuelle » ; mais, chez lui, la « perfection de leur dérivation » passe inaperçue ; cette imperfection méthodologique apparaîtra sans cesse dans son œuvre. Chez Kant, au contraire, les deux formes intuitives de la sensibilité, les douze catégories de l'entendement et les trois idées de la raison pure résultent d'un inventaire exhaustif et parfait des formes simples a priori de la connaissance.

Si toutefois l'analogie entre les deux doctrines réapparaît, c'est à propos du fondement des sciences. C'est grâce aux formes a priori de l'expérience que Kant entreprend de construire l'expérience à partir des impressions sensibles et c'est sur les concepts simples, idéaux ou réels, que Lambert fonde à son tour les sciences a priori et a posteriori.

*
* *

(50) ZIMMERMAN, *op. cit.*, p. 74. Un problème important est celui des « origines » de la table kantienne des jugements. A quels logiciens Kant s'est-il adressé pour fixer la « tradition » dont il parle ? Les avis sont à ce sujet très partagés. D'après Tredelenburg ce serait à la logique de REIMARUS, *Geschichte der Kategorien* (dans *Historische Beiträge zur Philosophie*, t. I, Leipzig, 1846, p. 273) ; d'après Hanck, ce serait à celle de MEIER, H., *Die Entstehung der Kantischen Urteilstafel, Kantstudien*, t. I, 1906, pp. 197 et 206 ; d'après Steckelmacher, à l'*Organon* de Lambert (STECKELMACHER, M., *Die formale Logik Kants in ihren Beziehungen zur transzendentalen L.*, Breslau, 1879, p. 61). Adickes seul la rattache à plusieurs sources (ADICKES, E. *Kants. Systematik als Systembildende Faktor*, Berlin, 1887, pp. 32-33 et 40). Le seul cas où l'emprunt pourrait être nettement déterminé est celui de la modalité dont la division tripartite a été reprise sans aucun doute à l'*Organon* de Lambert (possibilité, réalité, nécessité). V. table de H. DE VLEESCHAUWER, *op. cit.*, pp. 246-247.

L'épistémologie du XVIII^e siècle, héritière de celles de Descartes et de Leibniz, assigne des limites à la connaissance. Lambert et Kant ne devaient pas faillir à cette exigence de la philosophie de leur époque. C'est naturellement Zimmerman surtout qui souligne le fait. « Le premier détermine ces limites « comme telles », abstraction faite du caractère inépuisable de « la matière des concepts réels simples » et dénie à nos sens la possibilité d'un accroissement. Il pose dans sa Dianologie cette question essentielle : « Comment la connaissance scientifique a priori (connaissance dérivée des purs concepts) est-elle possible ? » Le second, de son côté, assigne des bornes à la connaissance en posant le problème fondamental de la possibilité des jugements synthétiques a priori ⁽⁵¹⁾. »

Si l'on ne peut contester à Zimmerman le mérite d'avoir souligné, à cet égard, une réelle analogie chez les deux philosophes dans la manière de poser le problème épistémologique des « limites de la connaissance », aucun élément ne permet toutefois d'identifier leurs points de départ respectifs. Sans doute est-ce le souci excessif, selon nous, de voir ou même surtout d'établir des analogies parfaites et des comparaisons adéquates entre les épistémologies kantienne et lambertienne qui a poussé Zimmerman à souligner l'identité entre la méthode analytique de Lambert prise au sens strict et la méthode de déduction transcendantale de Kant. Pourtant les deux philosophes excipent d'une méthodologie scientifique différente. Au processus de connaissance qui, chez ce dernier, part de l'expérience phénoménale, dans laquelle le sujet se dirige vers l'objet, Lambert substitue une expérience plus véritable, selon lui, où l'objet se dirige vers le sujet.

Au surplus, dans sa critique détaillée de l'origine et de la valeur de l'a priori dans la connaissance, Zimmerman — à tort encore selon nous — rapproche à tel point les théories de Kant et de Lambert, qu'entre elles la confusion est désormais possible. C'est en partant de l'identification des bases de départ critiques dans la doctrine des deux philosophes qu'il avait cru légitime d'interpréter l'œuvre de Lambert dans un sens nettement kantien. Après lui d'autres commentateurs, comme H. Griffing, ont tenté, bien qu'avec moins d'ingéniosité, de

(51) ZIMMERMAN, *op. cit.*, p. 74.

faire la même démonstration ⁽⁵²⁾. « Pour Lambert et pour Kant, signale ce dernier, le problème essentiel de la connaissance humaine est une « théorie de ses causes formelles » ; Lambert découvre celles-ci dans les concepts simples et originaux, dont il fera les éléments de sa doctrine ; Kant les verra dans les formes a priori (intuitions pures, catégories, idées transcendantales de la raison) devenues les éléments fondamentaux de sa philosophie critique ⁽⁵³⁾. »

Par ailleurs, H. Griffing aperçoit une analogie épistémologique profonde, entre les méthodes conceptuelles des deux philosophes, d'une part, celle de la *Critique* et, d'autre part, celle de l'*Organon*. En effet, selon lui, « la méthode kantienne tendait à analyser à la fois la connaissance et l'expérience, comme son élément fondamental ; la méthode de Lambert n'aurait été qu'une première tentative valable d'analyser tout simplement la connaissance scientifique ». Mais, de toute manière, H. Griffing considère le premier comme supérieur au second, lorsqu'il affirme que « Kant a suivi plus rigoureusement la méthode critique ... dans le but de démontrer comment l'expérience elle-même est possible, alors que Lambert se contentait d'analyser la connaissance dans son ensemble, mais non l'élément original de la connaissance ⁽⁵²⁾ ».

En dépit de la divergence de vue signalée plus haut entre les deux philosophes, quant à la nature de ces premiers éléments, nous croyons encore néanmoins possible de concéder à Zimmerman que Lambert et Kant ont successivement entrevu l'importance de l'élément a priori dans la connaissance. Ce qui est essentiellement véridique, c'est que le premier posait d'abord le problème : « Qu'est-ce qui peut être pensé a priori ? » ou mieux : « Comment une connaissance a priori strictement scientifique est-elle possible ? », et que le second tentait de résoudre celui de « la possibilité des jugements synthétiques a priori ». L'*Organon* de Lambert était la réponse à l'énoncé

⁽⁵²⁾ H. GRIFFING, *op. cit.*, p. 57.

⁽⁵³⁾ Bartholmès, l'historien de l'Académie de Berlin fait remarquer que, « plusieurs années déjà avant Lambert, le problème d'« un Syllabus » des pensées humaines avait été posé par son collègue Prémontval ; ce Syllabus, témoignant de l'actualité du problème au temps de Lambert, devait contenir tous les concepts simples, non définissables ». (ZIMMERMAN, *op. cit.*, p. 74.)

de son problème ; la *Critique* de Kant résolvait celui qu'il avait initialement posé ⁽⁵⁴⁾.

D'une analogie d'ailleurs purement formelle qu'il s'efforce d'établir à tout prix entre les positions des deux savants vis-à-vis d'un problème identique, Zimmerman avait cru pouvoir conclure légitimement, comme on le sait, à une stricte identité de vues, à laquelle, selon nous, aucun élément positif ne permet de souscrire pleinement. Le commentateur enthousiaste de la philosophie du Président de l'Académie de Berlin ne semble pas avoir porté assez d'attention à la façon dont Lambert et Kant, chacun à leur manière, ont posé les problèmes et, somme toute, à l'indépendance réciproque manifestée par les deux savants dans l'élaboration de leur épistémologie.

Une divergence de vues « méthodologique » essentielle sépare les théories de Lambert et celles de Kant ; le premier ne prétend appliquer à la philosophie que la méthode mathématique, que Wolff, d'après lui, y avait imparfaitement introduite, alors que Kant conteste l'efficacité de l'intégration de cette méthode à la philosophie ⁽⁵⁵⁾.

La méthodologie scientifique de Lambert, qui est mathématique dans son essence, le philosophe prétend l'introduire comme telle, en métaphysique, vu la valeur d'universalité qu'il lui prête, tandis que Kant, dans son Mémoire sur *La distinction des principes dans la Théologie naturelle et la Morale* y fait, comme on l'a vu, une distinction nette de valeur entre la méthode mathématique et la méthode métaphysique ⁽⁵⁶⁾.

D'autre part, tandis que Lambert se croit déjà à « l'ère de la Métaphysique synthétique », Kant n'en voit encore que les prodromes et en souligne les modestes débuts, lorsqu'il écrit le 31 décembre 1765 à son illustre contemporain qu'il a ouvert une « ère nouvelle » dans l'ordre de la métaphysique, dont il a « bien dessiné le plan », et lorsqu'il définit la Métaphysique comme « une science analytique du concept », mettant les

⁽⁵⁴⁾ H. GRIFFING, *op. cit.*, p. 57. - O. BAENSCH, *op. cit.*, p. 72. - ZIMMERMAN, *op. cit.*, p. 53.

⁽⁵⁵⁾ *Briefw.*, I, p. 13.

⁽⁵⁶⁾ O. BAENSCH, *op. cit.*, p. 84.

philosophes en garde contre « toute extension indue de la méthode mathématique aux recherches métaphysiques ⁽⁵⁷⁾ ».

D'ailleurs la distinction susdite entre les méthodes métaphysiques des deux philosophes accuse une telle netteté qu'elle menace de devenir en ce qui les concerne une réelle distinction de principe. La première lettre que Lambert écrit à Kant en 1765 témoigne de « son espoir de lui voir trouver en métaphysique une méthode nouvelle et spéciale, capable de justifier la sienne ». Or, d'après nous, les vues phénoménologiques de Kant n'ont jamais rejoint les principes méthodologiques de Lambert. La croyance du premier que « toute recherche d'ordre métaphysique doit prendre son point de départ dans l'expérimental ⁽⁵⁸⁾ » répugnait au schéma rationaliste lambertien de construction synthétique de la métaphysique.

D'ailleurs, Kant manifeste le dédain le plus absolu à l'égard de cette nouvelle forme de « rationalisme » dans son petit ouvrage *Traüme eines Geisterechers* de 1766.

Et dans une lettre à Mendelsohn du 8 avril 1766, à propos du premier rapport fondamental de cause, il adopte une position nettement différente de celle de Lambert ; d'après Kant, « ce rapport ne peut avoir une origine logique, mais expérimentale, son existence et sa démonstration n'étant pas d'ordre réel, mais d'ordre possible ⁽⁵⁹⁾ ».

*
**

Les divergences de vue de Kant et de Lambert à propos de la solution des mêmes problèmes philosophiques nous semblent donc déjà jusqu'à présent assez significatives : à la construction métaphysique positive de son illustre contemporain, Lambert n'apporte qu'une simple contribution à la méthode logique, dans laquelle il se borne à montrer « la nécessité de fonder le contenu de la pensée sur les concepts simples qui sont la forme et la matière de notre connaissance ⁽⁶⁰⁾ ».

⁽⁵⁷⁾ O. BAENSCH, *op. cit.*, p. 86.

⁽⁵⁸⁾ *Briefw.*, I, *op. cit.*, pp. 335 et suiv.

⁽⁵⁹⁾ O. BAENSCH, *op. cit.*, p. 85.

⁽⁶⁰⁾ Lambert doit l'origine de cette distinction à la philosophie du XVIII^e siècle. A propos de l'origine historique de ces deux éléments essentiels de la connaissance, H. J. De Vleeschauwer fait quelques remarques intéressantes : « les notions de matière et forme,

Aussi bien Kant avouait-il à ce propos « qu'il lui eût été difficile de tirer de la philosophie de Lambert quelque élément constructif et qu'il ne pouvait donner son assentiment à des idées si éloignées des siennes ⁽⁶¹⁾ ».

Mais d'autres oppositions essentielles s'affirment encore entre les conceptions « métaphysiques » des deux génies ; pour Kant, le « monde intelligible » est le « monde de la chose en soi » ; pour Lambert, c'est « le monde de la pensée » ou, d'après ses propres termes, « le domaine des apparences psychiques » ⁽⁶²⁾.

Ainsi donc la construction philosophique kantienne paraît s'être élaborée, dans la plupart de ses points essentiels, dans une indépendance totale des recherches de Lambert, « bien que les deux philosophes se soient montrés d'accord, écrit H. Grif-
fing, pour reconnaître que toutes les connaissances sont basées sur l'expérience et pour assigner aux facteurs objectifs et sub-

très anciennes dans le vocabulaire philosophique, Kant s'en est longtemps servi dans le sens classique. A partir de 1770, l'emploi du temps dénote un point de vue critique nouveau ». « C'est chez Lambert, écrit le même auteur (lettre du 13 novembre 1765 : *Acad.*, t. X, pp. 48-51) que Kant se rendit surtout compte de l'opposition des deux termes. Lambert prépare son *Architectonique* et montre à Kant comment il traite lui aussi de la méthode métaphysique... ; il est possible que Lambert ait suggéré cette idée à Kant... ; mais d'autre part, Kant a pu emprunter aussi son idée à Leibnitz (*Nouveaux essais*). » (D. 52, a.c., II, p. 73.) Le même commentateur de l'œuvre de Kant souligne également (t. II, pp. 61-78) l'opposition classique de ces concepts de matière et de forme ; Kant l'a reprise de la philosophie traditionnelle et de l'œuvre Lambert-Leibnitz... et avoue qu'il l'a transportée de là dans la philosophie transcendantale (DE VLEESCHAUWER, II, p. 73 - V. *Crit.*, t. IV, pp. 172-173 - V. GÖRLAND, A., *Aristoteles und Kant*, Giessen, 1909, pp. 316-318 - V. JUNEMANN, F., *Kritische Bedenken zu Kants Apriorismus*, Jena, 1904, pp. 14-17, note - V. VAHINGER, *Kommentar zu Kants Kritik der reinen Vernunft*, Stuttgart, 2^e éd., 1933, 2 vol.). « D'autres philosophes antérieurs à Kant, souligne encore H. De Vleeschauwer, ont à leur tour mis en valeur la distinction matière et forme ; à la suite de Leibnitz et de Lambert, la psychologie de Tetens, contemporain de Kant (J. Nic. TETENS, *Philosophische Versuche über die menschliche Natur und ihre Entwicklung*, 2 vol. in 8^o, 1777) gravite autour de la distinction foncière entre la matière et la forme de la connaissance. La matière, croit-il, est fournie par les perceptions empiriques des sens externes et internes ; la forme est l'œuvre de la fonction subjective de l'âme ». (H. D. VL, t. I, pp. 26 et 336).

⁽⁶¹⁾ LAMBERT, *Log. Abh.*, II, p. 367.

⁽⁶²⁾ O. BAENSCH, *op. cit.*, p. 98.

jectifs leur part respective dans le processus de la connaissance ⁽⁶³⁾ ».

Le Président de l'Académie de Berlin n'était pas encore en mesure d'évaluer, en son temps, l'importance qui serait bientôt considérée comme exceptionnelle des ouvrages de Kant. Si, dans l'ensemble de leurs théories, s'affirment quelques analogies significatives, Lambert n'en est pas pour autant redevable au philosophe de Königsberg. Les deux doctrines ont plutôt leur origine dans les théories éclectiques du milieu scientifique auquel appartenaient les deux savants et à qui ils devaient leur formation philosophique ; en effet les nouveaux problèmes épistémologiques et métaphysiques y avaient déjà trouvé maint essai de solution digne d'intérêt.

L'aspect idéaliste de la conception kantienne du temps et de l'espace, quoique ayant suscité l'intérêt personnel de Lambert, n'avait pu amener ce dernier à modifier ses vues épistémologiques ; il restait en effet intransigeant sur la « notion de réalité objective de l'espace et du temps ». A son sens, « nos concepts d'espace et de temps correspondaient à des rapports réels ⁽⁶⁴⁾ ».

Aussi la théorie kantienne de « l'idéalité de l'espace et du temps », fondement de toute la philosophie transcendante, rencontra-t-elle chez Lambert le même sentiment d'hostilité, après la parution de la *Critique* ⁽⁶⁵⁾.

Enfin, la « construction épistémologique » de notre philosophe est hésitante à bien des endroits ; ce fait a été souligné par la plupart de ses commentateurs, surtout en ce qui concerne l'Architectonique et son caractère éclectique est absolument évident. Au surplus H. Griffing note encore que « l'adhésion vacillante de Lambert à l'ontologie dogmatique de l'époque présente un contraste manifeste avec la réfutation positive et claire de Kant de la méthode wolffienne ... » En réalité, « Lambert pensait unifier, ajoute-t-il, la philosophie de Leibnitz et celle de Locke ..., dont les deux méthodes, rationaliste et empiriste, s'avéraient opposées dans leurs principes essentiels ⁽⁶⁶⁾ ».

⁽⁶³⁾ H. GRIFFING), *op. cit.*, p. 57.

⁽⁶⁴⁾ O. BAENSCH, *op. cit.*, p. 95.

⁽⁶⁵⁾ ZIMMERMAN, *op. cit.*, p. 2.

⁽⁶⁶⁾ H. GRIFFING, *op. cit.*, p. 57.

Or, le Criticisme kantien ne prétendait pas unifier les deux méthodes, mais plutôt en construire une nouvelle jugée plus adéquate au projet de réforme métaphysique du philosophe de Königsberg.

Et si l'on compare à celles de Lambert les tentatives fécondes de Kant dans le domaine épistémologique, on ne peut manquer de regretter le caractère d'imperfection des initiatives du philosophe de Mulhouse, qui ne put guère atteindre ses propres objectifs méthodologiques ⁽⁶⁷⁾.

Que pouvons-nous donc conclure de cette esquisse sur les rapports de prétendue filiation scientifique de Kant et de Lambert ? Bien loin d'admettre la thèse de Zimmerman, établie, selon nous, avec trop d'esprit de système, on devrait plutôt manifester une certaine solidarité de point de vue avec O. Baensch, qui « anatomise » avec une rigueur et une perspicacité plus grandes les rapports de la méthodologie lambertienne et de la métaphysique de Kant.

L'examen des arguments des historiens de la philosophie de Lambert, pour ou contre la thèse *Lambert précurseur de Kant*, ne permet nullement de conclure à une influence décisive de la pensée de Lambert sur le développement de celle de Kant. D'après M. Eisenring, si un accord entre les deux philosophes peut être établi — ce qu'il croit d'ailleurs avec peine — cet accord ne résiderait pas tant dans l'analogie des conclusions que dans l'identité de position des problèmes. Le philosophe suisse souligne naturellement le mérite de Kant et de Lambert « d'avoir soulevé, à la même époque, la question fondamentale des limites de la connaissance humaine et le problème de la recherche et de la détermination de ces limites, en partant d'une doctrine préalable issue d'une position principale fondamentale ⁽⁶⁸⁾ ».

Tel serait le seul aspect de parenté doctrinale entre deux philosophes qui ne manifestent qu'un accord lointain, parfois même une opposition significative, à propos de concepts essentiels, comme : « a priori », « connaissance scientifique », « transcendantal », « matière et forme », « espace et temps », à propos desquels, comme le fait remarquer M. Eisenring, « le

⁽⁶⁷⁾ EISENRING, *op. cit.*, p. 94 (tableau).

⁽⁶⁸⁾ EISENRING, *op. cit.*, p. 94.

critère terminologique ne peut établir un accord dans les idées ⁽⁶⁹⁾ ».

L'opinion de M. Harald Höffding confirme fort opportunément nos vues : « Ce qui prouve, écrit-il, en effet, l'indépendance et la continuité de la pensée philosophique de Kant, c'est qu'il est impossible de montrer un seul point de son développement où il faudrait absolument admettre l'influence nettement caractérisée d'autres écrivains, pour comprendre la suite de son développement philosophique ⁽⁷⁰⁾ ».

L'historien alsacien, E. Barthel, auteur de *Elsässische Geitesschicksale*, croit, de son côté, qu'il serait périlleux et même faux de juger la philosophie de Lambert à l'aune de celle de Kant. « Seul l'ensemble de son système permet d'apprécier un philosophe, écrit-il. L'œuvre de Lambert ne constitue à cet égard qu'un aspect de la philosophie si suggestive de Kant... et la seule et remarquable affinité interne de ces deux philosophies est leur sens aigu de la critique philosophique, bien que celle-ci ne s'exerçât pas avec la même acuité chez les deux savants ⁽⁷¹⁾. »

Aux yeux de ce biographe, le niveau scientifique de Lambert s'avère d'ailleurs nettement inférieur à celui de Kant : « Une raison humaine d'autodidacte et une sorte de religiosité populaire, lit-on dans son ouvrage, constituaient les pôles de la nature de Lambert. Sa philosophie souligne, à un degré moindre que celle de Kant, le *Sowohl-als auch* de ces deux pôles, mais n'attache d'intérêt qu'au scientifique. Et même la personnalité philosophique de Lambert serait mieux définie, si on ne la considérait pas seulement dans ses relations avec Newton, Locke, Kant et Wolff, mais si l'on en montrait aussi l'analogie avec J.J. Wagner, un des représentants originaux de la Systématique post-kantienne ⁽⁷²⁾ ».

⁽⁶⁹⁾ EISENRING, *op. cit.*, p. 94.

⁽⁷⁰⁾ H. HÖFFDING, *Histoire de la philosophie moderne*, II, p. 40. V. aussi à ce sujet, du même auteur : *La continuité dans le développement philosophique de Kant* (traduction allemande dans l'*Archiv. für Gesch. der Philos.*, t. VII).

⁽⁷¹⁾ E. BARTHEL, *Elsässische Geitesschicksale*, Gebweiler, 1929, p. 4.

⁽⁷²⁾ E. BARTHEL, *Elsässische Geitesschicksale*, Gebweiler, 1929, p. 4.

H. Griffing reconnaît par ailleurs « la haute signification historique de l'œuvre de Lambert, sans la considérer pour autant dans ses rapports de filiation avec celle de Kant ». Car « même sous sa forme obscure et incomplète, avoue-t-il, on peut la considérer comme la première objectivation des tendances critiques, qui n'étaient pas mûres de son temps, mais qui atteignirent leur perfection avec Kant ⁽⁷³⁾ ».

La valeur et la pertinence de ces opinions rencontrent donc bien une fois de plus notre propre sentiment sur cet épineux problème des « rapports Lambert-Kant », et, croyons-nous, donnent plus de poids encore à nos arguments. Du reste Kant lui-même, tout en rendant un vibrant hommage au génie de Lambert, ne voyait dans son illustre contemporain « qu'un analyste et un architectonicien » auquel, à l'en croire, « il manquait encore la Critique, qui devait consacrer ses dernières conclusions ».

Les vues de P. Sterckman qui considère Lambert comme un idéaliste nous paraissent constituer — dans leur forme négative — un argument de plus en faveur de nos conceptions sur le problème des rapports Lambert-Kant, que les biographes du philosophe de Mulhouse n'ont traité ni avec le recul nécessaire, ni avec le maximum d'objectivité ⁽⁷⁴⁾.

Ce commentateur de l'œuvre de Lambert dissocie à dessein « la conjoncture historique dont les deux philosophes sont tributaires et le problème de l'identité possible des deux doctrines ».

Il conteste, d'une part, que « la philosophie de Lambert puisse représenter une « liquidation » (afsluiting) de la pensée prékantienne... A son sens la solution des problèmes, qui dominaient l'époque de Kant, trouve une projection nette dans les travaux philosophiques de Lambert..., mais, avec Kant, s'annonce une nouvelle période dans l'histoire de la pensée ⁽⁷⁵⁾ ».

D'autre part, « la concordance des deux systèmes » serait, d'après P. Sterckman, purement « formelle » — et là nous

⁽⁷³⁾ H. GRIFFING, *op. cit.*, p. 61.

⁽⁷⁴⁾ P. STERCKMANN, *De plaats van J.-H. Lambert in de ontwikkeling van het Idealisme voor Kant*, 's-Gravenhage, Korthuis, 1928, 24 op., p. 227.

⁽⁷⁵⁾ P. STERCKMANN, *op. cit.*, p. 1.

pouvons lui donner pleine raison — ; « si les problèmes théoriques de la connaissance s'y présentaient sous une forme identique..., les réponses des deux philosophes se situent à des niveaux différents... » La philosophie de Lambert ne serait qu'une « transition » (overgang) historique à celle de Kant. Si, dans l'Architectonique, le philosophe de Mulhouse distingue déjà, sans plus, la matière et la forme, celle-ci étant comme « un postulat de possibilité » de la connaissance comme telle, il ne s'est pas engagé dans la « voie de ce qui deviendra l'Idéalisme critique de Kant », d'où divergence de vues fondamentale entre les deux penseurs.

L'Architectonique de Lambert témoigne aussi — en dépit de l'originalité de la méthode qu'il y préconise — d'attaches encore trop évidentes avec le schéma ontologique des penseurs antérieurs comme Wolff, alors que la *Critique* de Kant rompt de propos délibéré avec l'ancienne métaphysique.

A notre sens, la perspicacité scientifique de Lambert n'a fait de l'ensemble de sa théorie philosophique qu'un « syncrétisme » dans lequel, en dominant les deux doctrines, il relie à la fois le rationalisme de Wolff qu'il corrige dans le sens empiriste et l'empirisme de Locke, qu'il amende dans le sens rationaliste. C'est ce que souligne judicieusement encore P. Sterckman qui fait écho une fois de plus à notre opinion : D'un côté, l'empiriste enseigne au rationaliste que « la pure connaissance a priori ne s'identifie pas uniquement avec un monde idéal (Idealwelt), mais aussi avec un monde réel (Realwelt), le monde de l'être, le monde métaphysique ». D'un autre côté, le rationaliste suggère à l'empiriste que « tout contenu idéal de la connaissance ne peut jamais être une reproduction immédiate d'une réalité réelle, mais doit être considéré comme l'expression d'une vraie réalité ⁽⁷⁶⁾ ».

*
**

Lambert a-t-il même pu réaliser pleinement cet objectif que maint commentateur de son œuvre lui prête de relier le Rationalisme et l'Empirisme en une harmonieuse et féconde synthèse ? Nous ne le croyons pas. Le philosophe n'a fait que

(⁷⁶) P. STERCKMANN, *op. cit.*, p. 3.

« surpasser » ces deux « directions de l'esprit ». S'il avait pu dominer le point de vue de la métaphysique, il eût été à même d'établir « la dérivation du concept d'objectivité non pas à partir d'une réalité extérieure à la connaissance », mais, comme le fera Kant, « dans le donné », même de la connaissance, c'est-à-dire dans la possibilité d'un ordre expérimental éthique et esthétique ».

Lambert n'a donc pu échapper, en dépit de ses efforts d'émancipation, à la fascination naturelle du schéma de l'ontologie traditionnelle ; il n'a pas rejoint l'idéalisme kantien, pour qui « la valeur de la pensée elle-même et de l'être doit résider dans le concept logique d'une pensée, où ne se mêlent pas d'éléments ontologiques ou psychologiques ».

L'autonomie du développement de la pensée kantienne reçoit encore une confirmation d'un autre ordre dans cet avis de l'un de ses biographes.

« En 1765, à l'époque du début de la correspondance, écrit-il, Kant avait déjà détruit l'erreur ontologique fondamentale de la philosophie Leibnitz-Wolff et avait fait la distinction entre « vérité formelle ou mathématique » et « vérité matérielle ou métaphysique », témoins ses *Essais* de 1762 à 1763. Kant n'aurait donc pu être redevable de cette distinction aux suggestions de Lambert. Il avait du reste, à l'époque, la conviction intime de la nécessité d'une nouvelle méthode en philosophie, qui devait servir de critère de valeur dans la spéculation métaphysique. De plus, la conception profonde de Lambert de « la nécessité de baser le raisonnement philosophique sur la théorie de la connaissance » n'était probablement pas nouvelle pour Kant. Même avant cela, il aurait dit que « la métaphysique n'était rien d'autre qu'une philosophie des premiers principes de notre connaissance ⁽⁷⁷⁾ ».

Il importe donc de considérer les points de vue « kantien » de Lambert plutôt comme des « coïncidences historiques ».

D'ailleurs — et nous en aurons terminé avec cet argument — le contenu de la correspondance scientifique de Lambert et de Kant, pas plus que la comparaison des doctrines, ne permet de souscrire davantage à la thèse de Zimmerman et de Lepsius, favorables à l'idée d'une influence décisive

(77) STÜCKENBERG, *La vie d'E. Kant*, p. 239.

du premier philosophe sur le second. «La correspondance n'indique pas, fait remarquer H. Griffing⁽⁷⁸⁾ que Kant ait reçu quelque suggestion importante de l'œuvre de Lambert. Déjà en 1764, en effet, la pensée de Kant avait atteint un tel développement qu'il ne pouvait avoir profité que très peu de la «réconciliation» tentée par Lambert entre la doctrine de Locke et celle de Leibnitz. La correspondance scientifique des deux philosophes, écrite entre 1765 et 1770, ne peut être considérée, à cet égard, que comme un simple échange de vues ou comme une prise de contact capable tout au plus de «suggérer l'idée» d'une influence de Lambert sur Kant. Leurs «créations» philosophiques ont été l'objet d'une élaboration parallèle jusqu'à la *Dissertation Inaugurale*, mais leurs divergences de vue s'affirment dès leurs «doctrines préalables». Cette identité évidente dans la manière de poser les problèmes, mais non de les résoudre, sera toujours reconnue par Kant dans la période post-critique⁽⁷⁹⁾. » Si donc l'on veut parler d'une influence quelconque de l'œuvre de Lambert sur celle de Kant, elle ne peut consister que dans cette forme particulière d'analogie méthodologique préalable. Elle n'a qu'un caractère «historique».

(78) H. GRIFFING, *op. cit.*, p. 59.

(79) H. GRIFFING, *op. cit.*, p. 59.

**Digression sur le *Tao To King*,
la philosophie générale et l'histoire de la philosophie**

par **Bernard JEU**

Il n'est pas sans intérêt de confronter, en différentes périodes de leur histoire, deux pensées philosophiques qui se sont exprimées et développées indépendamment l'une de l'autre comme c'est le cas des traditions de l'Occident et de la Chine. En constatant ce qui les rapproche et ce par quoi elles sont dissemblables on peut tenter de dégager ce qu'il y a en chacune d'elles d'essentiel et d'inessentiel, de nécessaire et d'accidentel, bref ce qui relève de la philosophie en tant que celle-ci est révélation progressive d'une logique générale et ce qui appartient à la philosophie en tant qu'elle est émanation de problèmes particuliers propres à une société limitée dans le temps et dans l'espace.

Cela ne signifie pas que pareille tâche soit aisée. On s'en rend compte lorsqu'on aborde le *Tao To King*, le poème philosophique de Lao Tzeu. L'œuvre a beau être connue, traduite et commentée. Son approche demeure difficile. Pour se faire une idée de l'ambiguïté du texte il suffit de placer côte à côte les versions publiées en français par Duyvendak en 1953, en anglais par Blakney en 1955 et en français par Liou Kia Hway en 1967. Les variantes proposées sont parfois si différentes qu'on a peine à croire qu'elles puissent avoir le même texte pour support.

Mais c'est en raison même des difficiles problèmes qu'il pose à ses interprètes les plus qualifiés que le *Tao To King* mérite précisément de retenir l'attention. Glissements de sens et contradictions de la tradition sont, en effet, des phénomènes révélateurs. Ils sont, par conséquent, du plus haut intérêt tant pour l'histoire de la philosophie que pour la philosophie générale.

Les difficultés y sont de plusieurs ordres. Ce sont celles, d'abord, inhérentes à toute compréhension d'une pensée. Ce sont celles, ensuite, qui tiennent à la nature de la langue chinoise. Mais il y a, outre cela, le fait que ce texte a été rédigé de façon laconique comme s'il devait servir de base à un enseignement oral. Il faut, enfin, tenir compte du caractère traditionnellement pédagogique qui se manifeste dans le style de la philosophie chinoise, celle-ci visant à suggérer une compréhension, non à présenter une démonstration dans les règles.

La leçon apportée par le texte n'est pas faite non plus pour simplifier la tâche. Elle est choquante et se veut telle. Que faut-il faire pour acquérir la vertu ? Ne rien faire. S'agit-il d'une indifférence sceptique à l'égard des événements du monde ou d'un égoïsme paresseux ou encore d'une complaisance littéraire pour le paradoxe ? Doit-on n'y voir qu'une incitation morale à la prudence ? Faut-il y discerner, à cause du laisser-faire du prince, une préfiguration du libéralisme économique ? Sommes-nous, au contraire, en face d'une gnose, saisie mystique de la totalité ? Telles sont les questions qui se posent aux lecteurs du *Tao To King*.

LES RAISONS HISTORIQUES DE L'AMBIGUÏTÉ DU *TAO TO KING*

L'ouvrage, à l'origine, portait vraisemblablement le nom de son auteur présumé, Lao Tzeu. C'est seulement au ⁱⁱe siècle avant notre ère que l'historien Si Ma Tan (Sseu Ma Ts'ien) mentionne, parmi les six directions de la philosophie chinoise, une école du *Tao* et du *To*. Ainsi s'explique le titre postérieur de *Tao To King* (*Livre de l'Efficacité absolue*) et l'expression de taoïsme pour en désigner l'enseignement.

Bien entendu, les premiers taoïstes ignoraient la dénomination générique dont ils allaient être l'objet. En usant de ce mot *Tao* qui devait les caractériser, ils n'ont fait qu'emprunter au vocabulaire de leur temps, au même titre d'ailleurs que les autres tendances philosophiques. Par *Tao* (qu'il vaudrait mieux transcrire phonétiquement *Dao*, comme le font les Anglais et les Russes), les anciens astronomes chinois désignaient la route parcourue dans le ciel par les étoiles. Lorsqu'on voulut parler de l'univers comme totalité, c'est ce mot qui a été tout naturellement employé.

Cependant le premier sens est toujours resté sous-jacent au second et a même fini par reprendre ses droits sous la forme allégorique. Aussi n'est-ce pas un mince tourment pour le traducteur que d'avoir à choisir pour l'interprétation de *Tao* entre la totalité de la réalité en mouvement et la voie du ciel au sens allégorique, c'est-à-dire de devoir opter soit pour la philosophie de la nature, soit pour la mystique religieuse.

Des glissements de sens sont déjà perceptibles chez les premiers taoïstes et sans doute correspondent-ils à des moments logiques dans le développement de la pensée. Pour Ian Tchou, rien n'est plus cher à l'homme que sa propre vie. L'essentiel est donc de bien situer l'homme par rapport au Tout afin qu'il conserve sa vie et en jouisse. C'est l'aspect épicurien du taoïsme. Avec Lao Tzeu il semble qu'insistance soit faite sur la transformation de toute chose en son contraire au-delà d'une certaine limite. C'est en quelque sorte l'affirmation de la dialectique. S'il n'y a que le Tout qui soit absolu, conclut Tchouang Tzeu, alors, au niveau de l'homme tout est relatif. C'est le stade du scepticisme.

Mais le scepticisme, à son tour, ouvre la voie à la mystique. S'il n'est pas possible de connaître vraiment par les moyens naturels, pourquoi ne pas recourir au surnaturel ? Dès lors la tradition philosophique se sacralise au point de devenir religion. La route du ciel cesse d'être le chemin des astres englobant et délimitant le monde. Elle devient allégoriquement la voie qui conduit à l'Au-delà de la nature. Et la vertu des hommes cesse d'être analogue à la vertu des plantes. Elle devient l'aptitude morale à la béatitude. Le monisme matérialiste d'une philosophie de la nature se change ainsi en panthéisme. Historiquement, le passage de l'une à l'autre attitude est achevé, dès la première moitié du II^e siècle, lorsque Tjan Dao Lin établit les principes de la croyance taoïste en train de se répandre dans les couches basses de la société. La doctrine de Lao Tzeu se transforme en magie. Lao Tzeu est déifié en 166.

Le taoïsme a connu également une fortune politique changeante. C'est en son nom que sont organisées à la fin du II^e siècle les insurrections dirigées contre les possédants. Par la suite, il devient une doctrine féodale. Et plus tard, les empereurs de la dynastie T'ang (618-907) se considéreront comme descendants de Lao Tzeu. Si le prestige de l'auteur du *Tao To*

King se maintient sous les Song (960-1276) et sous les Ming (1368-1644), il en va différemment sous la dynastie mandchoue des Ts'ing (1644-1911) et la décadence du taoïsme s'y fait sensible. Enfin à l'époque du Kuomintang, le taoïsme sera utilisé contre le mouvement révolutionnaire en Chine.

Les multiples aspects d'une tradition qui se réclame de Lao Tzeu contribuent à rendre ardue l'interprétation de son poème. L'œuvre se présente chargée des significations diverses et contradictoires qui se sont successivement attachées à elle tout au long du mouvement de la pensée taoïste. Aussi faut-il se garder de conclure trop vite. A une interprétation facile on peut facilement en opposer une autre. Et l'on conçoit fort bien l'agacement du sinologue devant le triomphalisme d'amateurs passés à côté des difficultés réelles.

Mais il faut éviter avec un soin égal de tomber dans l'excès opposé. On ne doit pas, sous prétexte d'érudition, affirmer que la traduction des notions chinoises est impossible. C'est ce qui interdit de suivre Duyvendak quand il écrit : « Je me suis refusé à introduire dans mon interprétation des notions occidentales et je me suis placé, autant que possible, au point de vue chinois. » (*Introduction* à la traduction française de 1953, p. ix.)

De quel droit, en effet, supposer que la pensée chinoise est différente de la pensée européenne ? La logique est obligée de respecter partout les mêmes règles tout comme les corps d'obéir aux mêmes lois de la pesanteur. Négliger cette évidence, c'est introduire la notion de folklore en philosophie. Or, en philosophie, ce qui importe, c'est de savoir si ce qu'on dit est vrai ou faux, si c'est logique ou non, si cela se tient ou pas, quelle que soit la langue employée. Une méthodologie qui fait fi de la cohérence systématique se prive du fil conducteur de toute compréhension.

Il y a, dans toute pensée, des points de passage obligé et c'est là qu'il convient d'attendre l'auteur. Mais si l'on affirme d'emblée que *Tao*, *To* et *Wei Wou Wei* n'ont pas d'équivalent dans la philosophie occidentale, on doit se contenter de transcrire phonétiquement et il n'est même plus question de traduire. On peut même encore aller plus loin. Pour peu qu'on fasse remarquer que les notions chinoises d'aujourd'hui diffèrent de celles des Royaumes combattants, tout le monde

se trouvera, *ipso facto*, disqualifié et il n'y aura plus personne pour pouvoir prétendre à la compréhension du *Tao To King*.

Aussi doit-on en juger avant tout en philosophe. Le sens philosophique des différentes parties du *Tao To King* ne peut être découvert que si on les comprend dans leur relation à l'ensemble du système. L'interprétation d'un passage dépend de la signification du livre tout entier.

C'est la description générale de cette armature logique dans laquelle s'inscrit le poème de Lao Tzeu qui sera donc maintenant entreprise. Ensuite, la vision d'ensemble du système sera complétée et approfondie par le commentaire des trois premiers chapitres. On tentera alors de situer plus exactement la portée historique et philosophique de l'enseignement de Lao Tzeu, de comparer la pensée de celui-ci à celle de Confucius, et la structure conceptuelle de son poème à celle de la dialectique hégélienne. Il sera possible enfin de présenter une explication unitaire des diverses interprétations du même *Tao To King* et d'en tirer les conclusions du point de vue de la philosophie générale et de l'histoire de la philosophie.

Dans cette entreprise, c'est le texte de la traduction la plus récente, celle de Liou Kia Hway, qui servira de référence principale. Mais les précieuses observations philologiques de Duyvendak seront suivies également avec la plus grande et scrupuleuse attention.

LA CULTURE, C'EST LE WEI WOU WEI, LA MESURE

Lao Tzeu, quel qu'il soit, car il faut bien que quelqu'un ait écrit le *Tao To King*, n'est pas de ceux qui pensent que la civilisation est mauvaise, qu'il faut la rejeter et retourner vivre dans les bois. Sans doute, une anecdote hagiographique le présente-t-elle écrivant son livre à la prière du gardien de la passe puis s'éloignant à tout jamais. Son livre apparaît ainsi symboliquement comme le mot de passe de l'absolu. Mais, s'il était pour la nature contre la culture, pourquoi aurait-il écrit un poème conférant une esthétique positive à son éthique négative ? A la limite cela a-t-il un sens de dire qu'il n'y a rien à dire ni rien à faire ? De plus, un livre est écrit pour transmettre quelque chose à quelqu'un : c'est donc qu'il y a quelque chose qui vaut la peine d'être transmis et quelqu'un

qui vaut la peine qu'on le lui dise. Autrement dit, le message, quel qu'en soit le contenu, implique qu'on ne vit pas tout seul, sauvagement, mais avec d'autres avec qui on est en société.

Mais comment se présente la société ? A l'époque des Royaumes combattants, les principautés porteuses de la culture sont non seulement en butte à la convoitise des sauvages mais en rivalité entre elles pour des questions de suprématie. Et la culture exige qu'on veille sur elle, qu'on l'entretienne, faute de quoi elle dépérit. C'est donc tout naturellement que l'on conçoit la civilisation sur le modèle de la culture.

Or, quel est le propre du bon cultivateur, par opposition au sauvage qui vit de la chasse ? C'est de se servir de la nature et non de se servir dans la nature.

Les principautés ont besoin, pour leur propre sauvegarde, de connaître ce principe qui est valable à l'intérieur et à l'extérieur. Agir tout en n'agissant pas, *wei wou wei*, c'est agir de façon cultivée, mesurée, efficace. Cultiver la nature, c'est la nature profonde de la culture : agir en respectant le cours naturel des choses.

La sanction de l'inculture, en revanche, c'est d'agir trop. On gâche tout. Par exemple, on donne des ordres inutiles alors que chacun sait fort bien ce qu'il doit faire, et les gens n'agissant plus spontanément, s'y prennent mal, ou alors très spontanément ils se révoltent. Par exemple, on a des ambitions démesurées dans ses conquêtes. Or, comme on est limité dans ses possibilités on a vite fait de passer la mesure, et, en agissant démesurément, on détruit son propre état. Ceci apparaît évident. Mais, si on aime la culture, il faut aller dire aux princes que la nature prend sa revanche quand les règles de la culture ne sont pas sauvegardées.

LA DIALECTIQUE TAOÏSTE. VISION GÉNÉRALE DU SYSTÈME

La culture s'épanouit dans la nature, les cités sont dans le monde. Si l'on veut être efficace, il faut tenir compte de la nature des choses, et passant à la limite, situer les choses par rapport au tout. Comment s'articulent, dans le Tao Tzeu, les différents éléments du système ?

A. Dans le tout — *Tao* — il y a déjà, parmi d'autres spontanéités (*To*), une spontanéité pensante et parlante qui le pense

et qui en parle. C'est l'homme en société. Mais le Tout ne se réduit pas aux déterminations du langage. Dès qu'on dit quelque chose de lui, on le limite à ce quelque chose et il n'est plus le Tout. Le bon usage du langage politique implique la prise de conscience de cette prémisse. Parce que le Tout (absolu) peut être tout (n'importe quoi), il n'est réellement rien.

B. Dans ce tout négatif, il y a toutes les spontanéités positives possibles de l'univers : l'agir des choses et des êtres. Cet agir est une donnée immédiate. Et il ne peut pas ne pas apparaître. Tout être se trouve ainsi plongé dans le mouvement du tout. Dès lors, puisqu'il faut bien agir, autant agir bien, c'est-à-dire en faveur de l'utilité générale. Mais que faut-il faire pour agir dans le sens du bien avec efficacité ? Et surtout, qu'est-ce que l'efficacité ?

C. L'action positive, en dépit du préjugé favorable qu'on lui accorde spontanément, n'est pas efficace. Elle amène une réaction. Elle oblige donc à intensifier sa propre action, à multiplier l'effort. Elle conduit finalement à la démesure, donc à la destruction.

Aussi l'efficacité ne consiste-t-elle pas à produire des forces. Les forces existent déjà d'elles-mêmes et elles sont nombreuses, multiples, contradictoires. Il suffit de se laisser porter par les bons courants. Tout s'arrange facilement et forcément par la force des choses.

En revanche, si on empêche les choses de s'arranger, par l'adjonction de forces artificielles, on perturbe alors l'équilibre naturel ; et la nature, qui est infinie, finit tout de même par se rééquilibrer au détriment du perturbateur, être fini, limité, qui périt, naturellement, par la force supplémentaire des choses qu'il a provoquées. Provoquer les événements constitue une provocation à l'égard de la nature. C'est pourquoi l'idéal consiste à agir le moins possible et à laisser le tout agir de lui-même.

On ne peut pas toutefois ne pas agir du tout puisqu'on est soi-même une spontanéité. Et on ne veut pas non plus ne pas agir du tout puisqu'on souhaite l'efficacité. Il s'agit d'adopter un style d'action discret, subtil, comportant le minimum d'intervention. C'est la philosophie politique adoptant les principes d'un sport de combat oriental qui s'appelle le judo.

D. Finalement, quoi qu'on fasse ou qu'on ne fasse pas,

tout retourne au tout. Le monde est comme un soufflet de forge qui se déploie et se reploie. Il en sort une harmonie, un chant du monde. C'est le livre (*King*) des propriétés (*tō*) de l'absolu (*Tao*). C'est la vérité du silence qui échappe au silence. Ce langage a pour action d'engendrer la réaction du non-langage. Le prince sage qui a compris se contentera de pratiquer le *weī wou weī*. Cette bonne action parle en faveur de la non-intervention dans les affaires de l'univers qui sait mieux que nous ce qu'il doit faire. Aux oreilles du prince, le *Tao To King* est l'écho de la vertu absolue, celle qui proclame la nécessaire identité de l'ordre du monde et des ordres du prince. Il n'en est cependant que l'écho. C'est pour cela qu'il a des rimes et qu'il est un poème. La vertu absolue est silence.

COMMENTAIRE DU CHAPITRE I. DE LA DÉNOMINATION (*MING*)
DE L'ABSOLU (*TAO*)

« L'absolu en tant qu'absolu diffère d'un absolu immuable. Sa définition diffère d'une définition immuable ⁽¹⁾ ».

L'absolu ne peut pas être dit, autrement il ne serait plus l'absolu. Quand on le nomme on lui ajoute quelque chose qui le dénature. Ce quelque chose est artificiel, c'est une dénomination positive et fixe. Mais l'absolu est négatif et fuyant, il s'échappe ⁽²⁾. La parole court après la pensée et se développe en discours infini. L'absolu est toujours autre chose que ce

⁽¹⁾ Ces deux premiers vers du *Tao To King* sont traduits par J. J. L. Duyvendak : « La voie vraiment voie est autre qu'une voie constante - Les termes vraiment termes sont autres que des termes constants ». R. B. Blakney, de son côté, propose : « There are ways but the way is uncharted. There are names but not nature in words ». Et Liou Kia Hway en 1967 : « Le *Tao* qu'on tente de saisir n'est pas le *Tao* lui-même. Le nom qu'on veut lui donner n'est pas son nom adéquat ». Dans toutes les versions, l'idée c'est que la notion d'absolu est fuyante et que le concept est toujours à sa poursuite. Le mouvement qui existe dans les choses implique l'existence du mouvement au niveau du langage. Il n'y a pas de monde arrêté. Il n'y a pas de définition arrêtée.

⁽²⁾ VAN BI (226-249), dans son commentaire du *Tao To King*, déclare qu'on ne peut pas donner de définition positive du *Tao* (Absolu). On peut seulement dire que le *Tao* n'est pas quelque chose. Le non-être constitue le concept fondamental. Le concept d'être est dérivé de lui.

qu'on dit de lui. On ne le saisit que dans le relatif. On peut en parler. On ne peut pas le dire.

« Non-être, il est ce dont proviennent Ciel et Terre
Être, il est ce qui engendre tous les êtres. »

Si on ne nomme pas l'absolu, il apparaît comme origine. Il est alors indéfini, indéterminé, susceptible de toutes les formes. Il est ce sans quoi rien ne serait. Il est l'unité concrète. Mais en même temps, puisqu'il est tout, il n'est rien du tout. Il est vide ⁽³⁾.

En lui donnant des noms on fait surgir tous les êtres. Les différentes manifestations de l'absolu sont positives puisqu'on peut désigner, mais relatives puisque la désignation dépend de la dénomination. La multiplicité positive est donc abstraite du tout concret.

« Le Non-Être révèle son secret,
L'Être révèle son accès. »

Le secret de l'être véritable, c'est qu'il n'est pas. Si l'absolu est identifié à la négation de l'être nous avons alors l'idée de ce qu'il est réellement. Le non-être est la vérité de l'être.

Mais son accès, (car on ne peut arriver à la compréhension de l'absolu que par la négation de toutes ses dénominations relatives), c'est ce qu'il n'est pas, c'est-à-dire l'être de ses manifestations positives ⁽⁴⁾. C'est à partir de l'être qu'on accède au non-être.

⁽³⁾ *Wou ming* et *Yeou ming* sont traduits par Duyvendak par « le nom de non-être » et « le nom d'être », et par Liou Kia Hway par « sans nom » et « avec un nom ». Mais philosophiquement cela ne change rien au sens de la phrase. Il convient de noter que cette démarche s'effectue à rebours de la définition aristotélicienne qui, elle, procède par genre prochain et différence spécifique. Chez Lao Tzeu, le négatif précède le positif. La définition est affirmation, désignation, artificialité, pure positivité. Elle ne repose pas sur la négativité des positions préalables.

⁽⁴⁾ Duyvendak parle de prodige et Liou Kia Hway de secret. Mais comme il s'agit d'une image destinée à souligner le passage réciproque de l'être au néant, le sens n'est pas altéré. Plus sensible est la différence concernant la traduction du mot *Kiao* que Liou Kia Hway, à la suite de Tchou Tsiun Cheng, interprète phonétiquement par *K'iao* ; au lieu de « bornes » comme chez Duyvendak, on va parler d'accès. Duyvendak semble comprendre que les choses particulières (les dix mille choses)

« Non-Etre et Etre ont même fondement.
Seules leurs définitions divergent.
Leur fondement s'appelle l'obscurité. »

Le non-être lui-même quand on l'exprime est une dénomination. Sa négativité est donc positive. Ainsi, le négatif est positif puisqu'on en parle et le positif négatif puisqu'il existe et appartient au tout. La distinction du positif et du négatif est le fait du langage qui sépare dans la pensée, afin d'y voir clair, ce qui n'est pas séparé dans les choses. L'absolu authentique est donc obscurité ⁽⁵⁾.

« Obscurcir l'obscurité
C'est ouvrir la porte de l'extraordinaire. »

Parvenir à la saisie du tout, c'est l'extraordinaire, car l'ordinaire est le fait des manifestations positives particulières. Le fond des choses étant obscurité, comprendre ce tout équivaut à obscurcir l'obscurité ⁽⁶⁾ que l'intelligence éclairait. De la grisaille sur de la grisaille, dira aussi Hegel, dans la Philosophie du Droit. On aboutit à une compréhension indifférenciée de l'indifférencié. Il n'y a plus de claire vision des choses. On ne peut plus rien expliquer.

sont bornées, limitées, alors que l'absolu (le *tao*) est illimité. Mais il s'agit ici d'une transition de la pensée : on va de la négociation de l'être au fond indifférencié. Du point de vue de la logique du texte « on verra les bornes », bien que ne contredisant pas le reste, se présente comme une affirmation en l'air. Au contraire, le mot « accès », choisi par Liou Kia Hway, décrit bien l'obligation où se trouve la pensée, en mouvement vers l'absolu, de passer par certaines étapes.

⁽⁵⁾ La définition établit des différences. Elle est, avant tout, différence spécifique. En revanche, le tout concret est indéfini, indifférencié. La définition permet d'y voir clair en dépit de l'obscurité des choses. Mais elle est relative. Si on veut atteindre l'absolu, on doit inévitablement renoncer aux déterminations. L'intelligence alors devient confuse puisque les choses sont confondues dans leur totale indifférenciation.

⁽⁶⁾ Liou Kia Hway traduit *hinan*, par obscurité et Duyvendak par mystère. Mais Duyvendak traduit aussi le même mot *hinan* par obscur dans l'expression « femelle obscure » du chapitre vi. Il semble donc préférable d'adopter le mot choisi par Liou Kia Hway. En revanche, l'expression « porte de toute merveille » qu'il adopte paraît faible. Duyvendak est plus précis : « porte de tous les prodiges ». Mais ce dernier mot a une résonance mystique que justement Liou Kia Hway s'efforçait d'atténuer. La meilleure solution, semble-t-il, consisterait à employer le mot extraordinaire, par opposition à la vie simplement ordinaire.

COMMENTAIRE DU CHAPITRE II. PASSAGE À LA PHILOSOPHIE POLITIQUE PAR LE TRUCHEMENT DU PROBLÈME ESTHÉTIQUE

Duyvendak, après avoir rejeté la seconde moitié de ce chapitre (à partir de « c'est pourquoi de sage ») aux chapitres XLIII et LI, n'a plus qu'à constater la simplicité conceptuelle de ce qui en reste : « Le thème de ce chapitre a besoin de peu d'explications. Il poursuit l'antithèse Etre-Non-Etre du premier chapitre. Sur tous les tons, on répète que les notions contraires sont formulées l'une par l'autre, puisque, dans la Voie, tout est relatif ». (Traduction de 1953, p. 7.)

On peut cependant s'interroger sur le bien-fondé d'une telle désarticulation du chapitre second. La simplicité obtenue ne résulterait-elle pas d'une simplification ? L'absence de problématique ne serait-elle pas une conséquence de la mutilation du texte par Duyvendak ? Liou Kia Hway se garde d'imiter cette audace et conserve l'ordre traditionnel du texte. Mais reprenons ce chapitre second dès le début :

« Ceux qui sont sous le ciel tiennent le beau pour beau.
C'est ainsi qu'intervient la laideur.
Ceux qui sont sous le ciel tiennent le bien pour le bien.
C'est ainsi qu'intervient le mal. »

L'antithèse initiale porte sur le lien entre beauté et laideur. « Tous ceux qui sont sous le ciel tiennent le beau pour beau. » Mais, déjà, l'interprétation du second membre de l'antithèse diffère. Duyvendak écrit : « ainsi est admis le laid ». Liou Kia Hway propose : « c'est en cela que réside sa laideur ». Quant à Blakney il traduit : « Since the world points up beauty as such—There is ugliness too ».

Sans doute peut-on croire, du moins tant que l'on se contente d'une lecture en survol, qu'il s'agit simplement d'une série d'antithèses littéraires faciles, fondées sur une vague analogie. Mais il n'en est rien. La première phase du chapitre II fait bien suite à la fin du chapitre I^{er} et elle prépare la seconde partie du chapitre II.

Le chapitre premier se terminait sur la notion d'obscurité. Dans la nuit, toutes les actions sont équivalentes. Or, l'homme ne vit pas habituellement dans l'extraordinaire. Sa vie ordinaire

se situe dans un monde structuré moralement, avec des choses considérées comme belles ou laides, bonnes ou mauvaises, faciles ou difficiles, structuré physiquement aussi, avec le haut et le bas, l'avant et l'après.

On ne peut donc pas ne pas passer au début du chapitre second, de la philosophie générale à la philosophie politique. Ce monde où vit l'homme est encore nature. Mais déjà il est culture. Duyvendak l'a fort bien vu : « Je traduis par *le monde* l'expression chinoise *t'ien hia*, littéralement *ce qui est sous le ciel*. Elle désigne tout le monde civilisé connu des Chinois. Dans le sens politique elle indique l'unité de tous les Etats vassaux sous une seule autorité, unité qui fut recherchée au cours du III^e siècle avant J.-C. et réalisée en 221. Dans plusieurs passages du *Tao To King* il est question de cette unité politique ; il faut alors comprendre l'expression *t'ien hia* comme un terme technique (p. 7). »

Or, quel est le problème qui se rencontre au niveau du monde civilisé ? Celui des lois. On considère comme beau et bon qu'il y ait des lois. Réciproquement, l'absence de civilisation est signe de laideur. C'est un peu l'équivalent de la *kalokagathia* grecque. Malheureusement tout ne va pas pour le mieux dans le meilleur des mondes. Les lois apparaissent comme des absolus. Et pourtant, au sein d'un monde civilisé régi par des lois, on découvre des anomalies, donc des laideurs.

Au point où en est arrivé Lao Tzeu dans son analyse, au début du second chapitre, au moment où il va appliquer à la société humaine les principes dialectiques qu'il a établis dans le premier chapitre, il est capital de fournir une explication des anomalies ou, pour employer une expression qui nous est plus familière, du problème du mal. Ni l'absolu ni la culture ne doivent en porter la responsabilité. Au niveau de l'absolu indifférencié, le bien ni le mal n'ont aucun sens. Quant à la culture elle est belle et bonne. Mais alors, d'où vient le laid ? D'où vient le mal ?

Duyvendak paraît ne pas entrevoir cette problématique. Il n'aperçoit que la relativité des concepts : du moment qu'on parle du beau, on introduit la notion de laideur ; du moment qu'on parle du bien, on introduit la notion du mal. Mais c'est là édulcorer une pensée politique dont il a lui-même souligné le retentissement historique.

Liou Kia Hway, en revanche, fournit une traduction qui permet de trouver une porte de sortie : « C'est en cela que réside sa laideur, son mal ». La nuance est importante. Il ne s'agit plus de concepts, mais du réel. Le beau produit réellement la laideur. Le mal sort réellement du bien.

En effet, le monde est rempli de spontanéités : les gens agissent. Comme ils sont en société, ils ont la notion du beau et du bien. Ce qui leur paraît beau, ils le considèrent beau. Ce qui est bien, ils le considèrent comme bien. Mais ces spontanéités, toutes bonnes et belles, sont cependant en contradiction entre elles. Leur conflit, c'est la laideur, c'est le mal. Ceci est valable pour les membres d'une principauté. C'est encore valable pour les différentes principautés entre elles.

Il s'agit somme toute d'un problème commun à l'esthétique et à la philosophie politique. Le tout doit être lié harmonieusement à ses parties. Y a-t-il harmonie dans chaque principauté ? Y a-t-il harmonie entre les principautés qui sont « sous le ciel » ? La réponse qui sert de transition c'est que la principauté doit réaliser un certain nombre de conditions pour subsister en tant que telle. Du coup, la suite des antithèses s'éclaire :

« Etre et Non-Etre, en effet, s'engendrent
Facile et difficile se compensent
Long et court se conforment
Haut et bas se rejoignent
Voix et son s'harmonisent
Avant et après se suivent. »

Ce que n'est pas l'un permet à l'autre d'être. Des limitations librement consenties permettent la coexistence. Et on en tire avantage. Ce que l'un fait de difficile rend la tâche plus aisée à l'autre. Un effort permettra d'abrégéer le temps. Dans la société le haut et le bas (le prince et le peuple) sont essentiels l'un à l'autre comme le toit et les murs d'une maison. Conclusion : son et voix s'harmonisent (on arrive à s'entendre) ; et si ce n'est pas, dans la société, immédiatement évident, c'est parce que cette harmonisation s'effectue dans le temps : il y a un avant et un après.

Voilà donc, semble-t-il, résolue en principe la difficulté de l'harmonie à l'intérieur de la cité. Ce qu'on y trouve de laid

et de mal c'est que chacun tient sa motivation personnelle pour belle et bonne. Et il en résulte, comme conclusion nécessaire, cette seconde partie du chapitre dont précisément Duyvendak ne veut pas. Dans la traduction de Liou Kia Hway :

« C'est pourquoi le Saint adopte
La tactique du Non-agir
Et pratique l'enseignement sans parole.
Toutes choses du monde surgissent
Sans qu'il en soit l'auteur. »

Le sage adopte une tactique (7) faite de mesure et de prudence. Il ne se met pas en avant, il ne moralise pas (c'est l'enseignement sans paroles), il ne prend pas d'initiatives (toutes choses surgissent sans qu'il en soit l'auteur).

Mais il ne faut pas entendre cela dans un sens mystique. C'est quand même l'action et l'efficacité qui est en vue. Dans l'expression *wei wou wei* le premier *wei* sera le plus important, le reste ressortit à la technique du civilisé. Le dernier paragraphe du chapitre second est particulièrement éclairant.

« Il (8) produit sans rien s'approprier
Il agit mais sans insistance
Son œuvre accomplie, il ne s'y arrête pas
Et comme il ne s'y arrête pas
Son œuvre restera. »

Si le prince fait ce qu'il faut faire, sans plus, s'il n'en rajoute pas, par ambition ou prétention, il ne gâchera pas ce qu'il a fait de bien et il sera efficace.

On est donc loin d'une conception mystique de la sagesse. Il ne s'agit pas ici d'une gnose. Le problème du mal ne se situe pas dans la perspective d'une harmonie du monde (*t'ien hia*) et de l'absolu (*tao*), mais dans la perspective d'une harmonisation des vertus (*to*) sous le ciel de la civilisation (*t'ien hia*).

(7) Duyvendak dit : « pratique du non agir » et Liou Kia Hway : « tactique du non agir ». Il ne s'agit pas encore pleinement du *wei wou wei*, mais simplement du *wou wei*, de l'expectative. C'est le *wait and see* anglais.

(8) N'oublions pas qu'il s'agit du prince. S'il est authentiquement prince, il doit être parfaitement raisonnable : son intérêt est celui de l'état. Etant le chef, il n'a pas d'ambition. Hobbes ne dit pas autre chose : le prince est inaccessible aux passions de la crainte et de la gloire.

Mais, l'enseignement du premier chapitre n'est pas perdu pour autant. Il était même nécessaire. Sans le savoir de l'absolu, en effet, on ne peut pas saisir la relativité des choses. Cette perspective, propre au second chapitre, d'une harmonisation politique, n'a de sens que pour autant que l'harmonie des contradictions du Tout a été acquise dans le chapitre premier.

COMMENTAIRE DU CHAPITRE III. PAR SA TACTIQUE DU NON AGIR
LE PRINCE FAIT EN SORTE QUE LES AUTRES N'AGISSENT PAS

C'est la notion de *wei wou wei* (agir tout en n'agissant pas) que nous voyons maintenant apparaître. Mais il ne s'agit plus, comme dans le chapitre second, de s'effacer devant le cours naturel des choses et de ne pas s'accrocher ni aux biens de ce monde ni même à l'intention politique, ce qui était seulement la tactique du non agir. Il faut en outre empêcher les autres d'intervenir dans le cours des choses : c'est l'action pour empêcher d'agir, l'action anti-action.

Nous savions déjà que le prince ne doit pas se mettre en avant, que, pour être objectif, il doit faire disparaître sa subjectivité. Nous savons à présent que le prince, s'il veut demeurer prince, s'il veut que sa principauté subsiste, ne doit pas laisser l'artificiel prendre le pas sur le naturel. La culture ne peut être séparée de la nature sans se détruire elle-même.

« Ne glorifie pas les hommes de mérite
Et le peuple ne disputera pas.
N'accorde pas de prix aux trésors convoités
Et le peuple ne volera pas.
Ne montre pas ce qui peut faire envie
Et le cœur du peuple ne sera pas troublé. »

Aussi, le prince, tout en agissant le moins possible et en ne faisant rien paraître de son action, fera-t-il en sorte d'éviter que naissent l'ambition, la démagogie, l'intellectualisme. Même le bon exemple ne doit pas être cité en exemple parce qu'il peut devenir objet de controverse. La sagesse doit pou-

voir se suffire. La prendre pour modèle serait la copier extérieurement, artificiellement. Que le sage soit sage puisque telle est sa nature ! Que le peuple soit peuple, c'est-à-dire qu'il mange ! Que les intellectuels manient leurs idées mais sans qu'on leur permette de les plaquer sur le réel.

« La sage gouvernant
 Vide l'esprit
 Remplit le ventre
 Affaiblit la volonté
 Fortifie les os.
 Le sage agit de façon que le peuple n'ait ni savoir
 ni désir
 Et que les détenteurs de l'intelligence n'osent agir ».

Tout ceci paraît scandaleusement retardataire au regard de notre époque qui parle en termes de culture de masse. Mais il s'agit pour Lao Tzeu de défendre l'intégration sociologique, la structure sociale naturelle, la principauté, contre le choc en retour des résultats partiels de cette intégration. Ni l'expérience du sage, ni celle du peuple, ni non plus celle de l'intellectuel, pour authentique qu'elle soit, n'est généralisable à l'ensemble de la société. Que chacun cultive sa nature, sa vertu. La vertu du prince, c'est de permettre à la vertu du Tout de continuer à s'exercer sans interventions artificielles, afin que la culture née n'empêche pas la nature de continuer à faire naître de la culture. C'est pourquoi le prince agit éminemment lorsqu'en intervenant le moins possible, il permet à la cité de subsister. En effet, son efficacité, sa vertu (*Tö*) est alors égale à celle du Tout (*Tao*).

« Pratique le Non-agir
 Il n'y a rien qui ne sera dans l'ordre. »

CONFUCIUS ET LAO TSEU

Il n'y a pas d'incompatibilité de principe entre la pensée généralement attribuée à Confucius et celle qu'on suppose ici à Lao Tzeu. Cela se confondra dans le néo-confucianisme (°).

(°) Plus précisément dans le courant exprimé par Tchou Hi, le plus important puisqu'il deviendra doctrine officielle pendant huit siècles. Tchou Hi (1130-1200) qui défend le principe confucéen de la

Mais il semble que la doctrine de Confucius était historiquement nécessaire pour que s'établisse celle de Lao Tzeu.

La pensée confucéenne correspond à une attitude philosophique essentiellement dogmatique. Il faut que les désignations soient correctes. Choses et gens doivent être à la place qui leur revient naturellement afin que l'on puisse appeler les choses par leur nom.

L'ancienneté à cet égard est gage de stabilité, d'abord parce que l'ordre établi a fait ses preuves, ensuite parce qu'il représente un équilibre naturel ; les novateurs ne feront jamais aussi bien les choses que la nature. Toute improvisation est fâcheuse.

Donc, en dehors des phénomènes (sociaux) bien réglés (*li*), il n'y a rien à dire. Le confucianisme n'a pas de métaphysique (on voit l'analogie avec Kant, une science au niveau de l'analytique, pas de science dialectique). Il convient de rechercher les lois (*li*) de la vie civilisée, de l'humain (*jen*). Kant donne les conditions de possibilité des sciences de la nature, Confucius, celles des sciences de l'homme ⁽¹⁰⁾. Le reste n'est pas inintéressant, mais ce n'est pas la science.

Lao Tzeu pense que, sans doute, toute improvisation humaine est fâcheuse et qu'il faut se garder d'intervenir. Mais la recherche des *li* (lois) de l'étiquette (ou de l'étiquetage social) est une intervention puisque nous allons les chercher dans le passé. C'est une intervention encore puisque nous prétendons les faire respecter dans le présent et l'avenir. Et il y a enfin ce fait fondamental : on ne peut pas appeler l'absolu par son nom ; les lois sont relatives ; les manifestations de l'absolu sont changeantes. Confucius veut maintenir artificiellement et dogmatiquement des lois périmées. En effet, c'est justement parce qu'elles sont périmées qu'on a besoin de les faire respecter, autrement on ne s'apercevrait même pas que ce sont des lois.

Confucius, en philosophie politique, affirme l'autorité des lois ; Lao Tzeu dit que l'autorité de ces lois, loin d'être fondée sur le respect dû à l'ancienneté, a besoin de l'anarchie pour

correction des désignations et le respect de la hiérarchie féodale parle de la limite où l'esprit s'unit avec les choses dans un tout.

(¹⁰) Sans les règles (*li*) de la civilisation, il n'y a plus d'hommes (*jen*), le monde est inhumain.

s'exprimer librement. Le dogmatisme confucéen appelle la dialectique laotsienne : l'anarchie laisse parler l'autorité de la nature qui sait ce qu'elle doit faire, car elle est seule à faire par nécessité ce qu'il convient de faire. Lao Tzeu s'oppose à Confucius mais ne le supprime pas : s'il n'y avait pas des usages établis (*li*) il n'y aurait pas à ne pas intervenir, il faudrait au contraire intervenir. Mais à quoi bon s'en charger quand tout le monde se bouscule pour le faire ? En fait, les *li* sont nombreux et contradictoires. Laissons l'équilibre s'établir de lui-même.

Confucius et Lao Tzeu s'exigent réciproquement. Confucius veut établir l'armature rationnelle de la civilisation (n'oublions pas l'époque : la vie sociale coexistait avec la vie sauvage), il serait aujourd'hui sociologue ou administrateur. Lao Tzeu fournit les éléments d'une dialectique de l'absolu et du relatif qui puisse fonder les variations de l'armature rationnelle de la civilisation et l'invention de cette dialectique n'est pas une satisfaction esthétique. Elle est à l'usage du prince qui se débat dans l'urgence de l'action. Sans la dialectique de Lao Tzeu, l'autorité absolue des lois sociales est arbitraire, relève du dogmatisme. Mais sans l'existence des lois sociales qui régissent la civilisation, la connaissance de l'absolu et de ses propriétés serait impossible.

L'hagiographie consacre cette complémentarité par la visite que fit Lao Tzeu à Confucius. C'est Confucius qui va à Lao Tzeu pour savoir. Et Lao Tzeu répond en substance : pensez à l'absolu, replacez les choses dans leur contexte si vous voulez que réellement les désignations soient correctes. Si on fait croire que les lois sont absolues, on est relativiste, pragmatique, borné. Si on tient compte de la relativité, de l'interdépendance des choses et de leur mouvance, on possède le savoir absolu. Lao Tseu a raison. Mais c'est Confucius qui agit.

C'est le contraire, quant au processus, du mythe platonicien de la Caverne (bien que la conclusion soit la même). Confucius descend dans l'obscurité, puis retourne vers les villes et leurs lumières. Mais le but à réaliser est dans tous les cas de faire en sorte que chacun sache ce qu'il doit faire. Là réside la perfection qui cesse d'être réflexion et analyse pour devenir spontanéité de la pensée, sorte d'impératif catégorique. S'il n'a pas le

respect de la loi au fond de son cœur l'homme n'est qu'un sauvage.

Or pour savoir ce que l'on doit faire, il faut savoir ce que l'on dit : il faut que les désignations soient correctes. Le prince nommera les gens au poste qui leur revient quand il nommera les choses par leur nom. Le confucianisme réclame une philosophie du langage. Ce que vient préciser Lao Tzeu c'est que les dénominations ne peuvent pas être absolument correctes. C'est sur un fond de silence que s'établit le droit positif.

HEGEL ET LAO TZEU

Au lieu de la négation du positif et de la catégorie de nécessité, nous avons avec Lao Tzeu la position du négatif et la catégorie de possibilité. Nous avons donc des conditions de possibilité (que les mathématiciens appellent conditions nécessaires) et non la démonstration de la nécessité des phénomènes (que les mathématiciens appellent conditions suffisantes).

Au lieu du rôle actif de l'abstraction qui, chez Hegel, sépare sans distinguer mais nie sans néantiser (dans l'animal homme par exemple, le raisonnable, différence spécifique, nie l'animalité genre prochain, sans pour autant détruire l'animal), nous trouvons chez Lao Tzeu le souci de n'être que concret, passif. Cependant, la pensée, qui est une spontanéité parmi d'autres, est la seule spontanéité négative. C'est pourquoi si, en principe, il faut agir et ne pas parler, en revanche, il faut penser au *Tao*.

La totale spontanéité, pour Lao Tzeu, c'est la totalité du négatif, c'est la pensée du tout. Or, ce tout négatif n'est rien, c'est le vide. Mais c'est un rien où il se produit quelque chose. De ce fait, toute réalité est un hasard et se réduit à la possibilité (Il se trouve que telle apparence pourrait se produire ou non.).

Si la science, de ce fait, peut conduire à la philosophie (Confucius va à Lao Tzeu), car « savoir, c'est ne pas savoir ⁽¹¹⁾ », la philosophie, elle, en revanche, ne peut pas conduire avec nécessité jusqu'à une philosophie de la nature et on ne peut pas dire : « ne pas savoir, c'est savoir ⁽¹¹⁾ ».

(11) *Tao To King*, chap. LXXI.

Le déterminisme absolu, en effet, est une contradiction dans les termes.

La grande faiblesse de l'hégélianisme, c'est que la partie centrale du système est périmée⁽¹²⁾ et qu'on ne peut ni la supprimer ni la remplacer ; autrement, il y aurait un vide entre le concept et l'esprit. Ce vide, Lao Tzeu l'appelle précisément le vide et ne met rien à sa place. C'est le travail des savants que de peupler ce vide et on ne manquera jamais de volontaires pour le positivisme.

LA PLURALITÉ DES SIGNIFICATIONS DU LAO TZEU

Cela nous conduit à un dernier problème : Comment le même *Tao to King* a-t-il pu être interprété comme un livre de mystique, comme un livre de dialectique, comme un livre de politique ?

Pour le comprendre, il faut d'abord prendre en considération la forme d'expression de la philosophie chinoise. Sans doute n'y a-t-il qu'une seule manière de penser juste. Mais une pensée cohérente pour se faire bien comprendre n'a pas forcément besoin d'insister lourdement sur toutes les articulations du raisonnement. Il y a des choses qui vont sans dire et, de toutes façons, il est hors de question de tout dire. Alors, autant s'en tenir aux images qui suggèrent la compréhension.

Fong Yéou Lan écrit à ce sujet : « Un savant qui est habitué à un raisonnement élaboré et à une argumentation détaillée serait très embarrassé pour comprendre ce que disent les philosophes chinois. Il serait enclin à penser qu'il y a incohérence dans la pensée même. S'il en était ainsi, il n'y aurait pas de philosophie chinoise. Car une pensée incohérente n'est guère digne du nom de philosophie⁽¹³⁾ ». Mais, ajoute Fong Yéou Lan, les philosophes non professionnels ne sont pas tenus à produire des écrits philosophiques formels. Et « l'idéal de l'art chinois, qu'il s'agisse de poésie, de peinture ou de tout autre art, est d'être suggestif et non d'être articulé... Le lecteur intelligent d'un poème lit ce qui est hors du poème et un bon

(12) Elle est périmée scientifiquement. Et il ne pouvait en être autrement puisque, voulant faire une philosophie de la nature, Hegel a constitué une philosophie des sciences.

(13) *Précis d'histoire de la Philosophie chinoise*, Payot, 1952, p. 32.

lecteur de livres lit ce qui est entre les lignes. Tel est l'idéal de l'art chinois, et cet idéal se reflète dans les procédés d'expression des philosophes chinois ⁽¹⁴⁾ ». C'est d'autant plus vrai qu'il s'agit de parler de l'absolu, inaccessible aux mots par définition. « Les mots sont à oublier quand ils ont atteint leur but ⁽¹⁵⁾. »

On se rend compte immédiatement de l'inconvénient que comporte ce système d'expression. Richesse de l'image signifie pluralité d'interprétations. Or il peut y avoir de fausses illuminations. Plus exactement, on peut prendre une illumination partielle pour la compréhension véritable.

Cela cependant n'a guère d'importance pratiquement. Mieux, cela concourt, contribue à la bonne marche des choses. Si celui que sa vertu naturelle n'appelle pas au pouvoir ne comprend pas ce que doit être la vertu du prince, il ira à sa perte, parce que de l'expression *weī wou weī* il n'a retenu que le premier *weī*. C'est que le livre n'était pas pour lui : il n'était pas sage (au sens le plus commun du terme). Si, en revanche, le livre est interprété comme une gnose, seule la seconde partie de l'expression sera retenue, la *wou weī* ; et on s'en tiendra à la contemplation, on ne fera rien, donc rien de mal. Dans les deux cas, celui qui n'est pas prince par nature se trouve écarté de la compréhension. La nature peut, en effet, produire les princes qui ne sont pas sages et des sages qui ne sont pas princes. Mais le premier n'a pas la nature du prince et le second n'est pas non plus tout à fait sage car autrement le pouvoir finirait naturellement par lui revenir.

Dans le Lao Tzeu, il y a une théorie de l'action politique, il y a aussi une mystique, il y a même logique générale de la contradiction. Ces trois aspects ne sont pas inconciliables. La structure de la pensée permet effectivement la pluralité d'interprétations. Et la connaissance authentique exige même la compréhension simultanée de la totalité de ces interprétations. Cette richesse, bien qu'elle implique à première vue une incertitude et jette dans le désarroi le commentateur, n'enlève rien en effet à la fermeté dialectique du poème.

Celle-ci résulte d'un choix philosophique. L'absolu a deux

⁽¹⁴⁾ *Id.*, p. 33.

⁽¹⁵⁾ *Id.*, p. 34.

versants, celui où le négatif sort de la positivité (c'est Hegel), celui où le négatif, au contraire précède ontologiquement le positif. Lao Tzeu choisit ce second versant qui est commun à la mystique (la révélation sort du mystère), à la politique (le fait c'est la violence négatrice et on parle de droit positif) et à la science positive (l'atome surgit du vide).

On ne doit donc pas s'étonner du voisinage au niveau des interprétations historiques du *Tao To King*, de conceptions philosophiques en apparence inconciliables. Elles obéissent aux lois logiques d'une même structure conceptuelle. S'il y avait quelque doute à cet égard il suffirait de se rappeler que l'immatérialiste Berkeley, dans la tradition occidentale, est empiriste, c'est-à-dire que pour lui la matière est néant et que c'est sur ce fond de néant qu'apparaissent les manifestations empiriques. Or, la vision du monde des atomistes suit le même schéma : dans le vide, il y a des atomes. De même Gorgias, homme politique, affirme imperturbablement comme premier principe que rien n'est. On pourrait aussi se référer à saint Jean de la Croix. Bref, il y a, dans notre propre tradition philosophique, des exemples de pensées à première vue opposées et qui pourtant font appel à des mécanismes communs qui sont ceux précisément du *Tao To King*.

Aussi est-il tout à fait normal que la dialectique générale de Lao Tzeu s'accommode aisément des habits les plus divers, qu'il s'agisse de celui du matérialisme ou de celui de la mystique ou de celui de la philosophie politique. Comme il convient à toute philosophie vraiment générale, celle de Lao Tzeu comprend tout.

En revanche, elle ne déduit rien. On ne peut pas déduire la politique (le rapprochement avec Gorgias ne manquerait pas d'intérêt) pas plus (et parce) qu'on ne peut déduire la nature. C'est un système antihégélien.

QUE CONCLURE DE CETTE DIGRESSION SUR LE *TAO TO KING* ?

L'histoire de la philosophie n'est jamais que prétexte à philosopher. Aussi convient-il maintenant de revenir sur la démarche de cette digression afin de la comprendre. Si l'on s'efforce d'établir le bilan de ce qui précède on aboutit aux conclusions suivantes :

1. Le *Tao To King* a permis des interprétations diverses et contradictoires. Celles-ci n'en respectent pas moins une certaine logique du texte. Sans doute toute tradition est-elle trahison. S'attachant aux formules elle ne conserve que la lettre. Et c'est bien de formules qu'il s'agit finalement, dans la mystique taoïste, au double titre de formalisme rituel et de formules magiques. Mais il y a quand même quelque chose qui se conserve. Chercher la vertu des choses, la vertu des plantes, la vertu des hommes aussi, c'est vouloir savoir comment choses, plantes, gens agissent et comment, à notre tour, nous pouvons agir sur eux. Il s'agit d'efficacité et pour cela il faut aller au-delà de l'apparence. *Le Tao To King*, trahi ou non, est bien le livre des vertus du grand Tout, c'est-à-dire du cheminement universel des choses, c'est-à-dire de l'efficacité absolue.

2. Le commentaire des trois premiers chapitres a tenté de montrer que l'interprétation d'un texte, soi-disant obscur, d'histoire de la philosophie ne peut être acquise sans l'aide de la philosophie générale. Non seulement on peut mais encore on doit introduire des notions étrangères au texte lui-même si l'on veut comprendre la portée de celui-ci.

3. A son tour, l'histoire de la philosophie, de par les analogies qu'elle établit, met en relief les structures communes à des philosophies de contenu très différent. D'où l'utilité de la méthode comparative pour l'histoire de la philosophie et pour la philosophie générale.

4. A cet égard, l'opposition des systèmes conceptuels de Lao Tzeu et de Hegel conduit au schéma structural suivant. Si dans la détermination de l'absolu le néant précède l'être logiquement ($N > E$) on obtient le discours sur fond de silence (c'est la rhétorique) ou l'atome sur fond de vide ou l'immatérialisme ou la mystique négative⁽¹⁶⁾ ou encore l'empirisme. Si l'être précède le néant ($E > N$), le fondement est positif et la progression se fait par négativité (ou différence spécifique). On obtient la dialectique. C'est Platon, saint Augustin, Hegel.

(16) Il faut, en effet, dissocier le cas de la mystique négative. Chez saint Jean de la Croix, l'individu se perd en Dieu. Chez saint Augustin, l'âme y trouve le fondement de sa réalité propre. Philosophiquement, il y a opposition radicale.

5. Cette constatation au niveau de la philosophie générale nous renvoie de nouveau à l'histoire de la philosophie car elle nous éclaire sur la raison des échecs répétés que rencontre l'établissement d'une philosophie de la nature. C'est Anaxagore qui affirme l'esprit mais qui s'en tient aux explications mécanistes. C'est Platon qui, dans le *Timée*, se contente d'une vraisemblable histoire sur le monde comme vivant absolu et qui réduit la philosophie de la nature au mythe. C'est saint Augustin qui ramène la dialectique à l'intériorité dans le *De Magistro*. C'est le Hegel peu convaincant de la seconde partie de l'*Encyclopédie*. C'est Engels enfin qui ne parvient pas à rédiger sa *Dialectique de la nature*. Or, si l'on se réfère au schéma précédent, les concepts de Dialectique ($E > N$) et de Nature ($N > E$) révèlent leur appartenance à des structures inversées. La dialectique, c'est l'unité et la nécessité. La nature, c'est la diversité et la possibilité. Il y a donc probablement impossibilité de les réunir.

6. Le matérialisme dialectique n'a pas encore surmonté cette difficulté. Le matérialisme mécaniste existe. Mais il a le tort d'être mécaniste. La dialectique idéaliste existe. Mais elle a le tort d'être idéaliste. L'idéal serait une dialectique matérialiste. Il ne suffit pourtant pas de l'affirmer. Ce serait de l'éclectisme. Il faut encore prouver la possibilité de son existence, soit *de facto* en montrant par exemple une logique dialectique constituée différemment de la logique hégélienne, soit théoriquement en établissant la compatibilité des termes. Or, Lénine définit la matière comme étant une catégorie et se situe par là plus dans la ligne de Platon que dans celle de Démocrite⁽¹⁷⁾. Il y a là un problème qu'il faudrait poser et résoudre.

7. Peut-on concevoir une structure générale englobant les deux structures opposés ? Entre ($N > E$) et ($E < N$), il y a un cas limite intéressant ($N = E$). Il s'interprète de deux façons.

En premier lieu, l'être se confond avec le néant ($E \equiv N$) ; l'absolu est indifférencié. On se trouve au point de convergence

(17) On sait que Lénine oppose, en histoire de la philosophie, la ligne de Platon et la ligne de Démocrite. Ce sont les structures inversées dont nous parlons. Par sa définition de la matière, Lénine opte en faveur de la structure hégélienne. En revanche, en histoire de la philosophie, il donne la préférence à la structure démocritéenne, celle de Lao Tzeu.

des deux voies du Pseudo-Denys. Dieu est l'Être. Dieu est le Néant. C'est aussi le cas du scepticisme qui ne fait pas de différence entre la négation et l'affirmation d'une opinion.

En second lieu, on peut considérer que l'Être et le Néant sont deux forces égales mais distinctes et opposées ($E \leftrightarrow N$). C'est le manichéisme avec son opposition des principes du bien et du mal. C'est le romantisme qui fait de l'idéal une réalité à part du réel. C'est le tragique existentialiste déchiré entre la finitude et le désir d'infini.

Les deux interprétations se distinguent par la priorité qu'elles accordent soit à l'intelligible ($I > S$) soit au sensible ($S > I$). La différence entre le scepticisme et le manichéisme, saint Augustin l'a montrée, c'est que le premier à force d'intelligence est devenu insensible et que le second trop attentif au sensible se fait incompréhensible⁽¹⁸⁾.

8. Comme on ne peut pas rester éternellement ni dans l'indifférence sceptique, ni dans l'extase mystique, ni dans la révolte existentialiste, il faut bien sortir par un des deux versants de l'absolu. L'histoire comparée de la philosophie nous révèle la préférence de la philosophie orientale pour l'être sur fond de néant (Lao Tzeu) et la préférence de la philosophie occidentale pour le néant sur fond d'être (Hegel). Il ne s'agit cependant que d'une tendance générale et de nombreuses exceptions peuvent être trouvées de part et d'autre.

L'ensemble des observations qui précèdent nous apparaît finalement constitué par l'entrelacement de trois démarches qui, tour à tour, se servent l'une à l'autre d'objet et de méthode :

1. Le *Tao To King* s'explique à l'aide de la philosophie générale ;

2. La philosophie générale découvre dans le *Tao To King* la possibilité de structures inversées ;

3. La confrontation des structures positives et négatives permet l'application à l'histoire de la philosophie, c'est-à-dire à la philosophie comparée, d'un certain nombre de concepts opératoires ;

4. Cette notion de philosophie comparée rend elle-même possible l'explication d'une philosophie particulière, en l'occur-

(18) Cf. le *Contra Academicos* et le *De duabus animabus*.

rence celle de Lao Tzeu, par référence aux mécanismes de la philosophie générale.

Toute cette digression, ce détour par la philosophie taoïste, n'a donc rien à voir avec la simple curiosité, le désir d'exotisme ou la recherche d'un folklore philosophique. Elle vise seulement à :

1. dégager, par les méthodes de la philosophie générale, les points de passage obligés de la pensée et à mettre en évidence les axes selon lesquels peuvent se produire les phénomènes de glissement dans l'interprétation des textes ;

2. déceler, par la méthode comparative en histoire de la philosophie, l'économie générale des diverses structures conceptuelles de la philosophie générale.

Dans cette digression sur le *Tao To King*, l'analyse a porté seulement sur la structure philosophique la plus générale, la plus élémentaire, la plus simple : absolu, être, néant. C'est celle qui se trouve au tout début de la Logique hégélienne (AEN) et au tout début du poème de Lao Tzeu (ANE). On constate aussi que pour le cas limite $E=N$, il faut faire intervenir d'autres concepts, l'intelligible absolument indéterminé (AIN) pour le scepticisme et le sensible absolument insensé (ASN) pour le manichéisme.

Mais si l'approche est bonne et si l'on veut aller au-delà, la complexité croissante va rendre rapidement nécessaire le recours à la programmation mathématique. La philosophie échapperait aux *officines* artisanales des génies solitaires (¹⁹). Un vieux rêve leibnizien deviendrait alors possible, la constitution de la philosophie comme science (²⁰).

C'est dans cette optique occidentale et moderne que s'explique et se justifie l'examen d'une philosophie orientale

(¹⁹) Il faudrait, en effet, se livrer à l'étude statistique de tous les systèmes philosophiques, souligner les constantes, relever les échecs, déterminer les concepts opératoires, etc., ce qui implique : a) constitution d'équipes interdisciplinaires de recherches (mathématiciens, historiens, linguistes, philosophes), b) présence de moyens matériels importants.

(²⁰) A condition, bien entendu, que cela n'implique pas contradiction. Le problème est le suivant. Le passage à la limite constitue l'essentiel de la méthode philosophique (c'est la conversion dialectique). Mais l'infini (dans l'extension et la compréhension des concepts) est-il susceptible d'un traitement par machine ?

et ancienne. Le *Tao To King* intéresse dans la mesure où son analyse fournit des éclaircissements sur l'histoire de la philosophie. L'histoire comparée des philosophies est utile dans la mesure où elle contribue à l'enrichissement de la philosophie générale, donc à sa progression.

Les poèmes pour enfants de Maïakovski

par **Anne BUCQUET**

Avant la Révolution de 1917, il existait en Russie un embryon de littérature pour les enfants. Dès l'installation du régime socialiste, des écrivains et des pédagogues se sont penchés sur les problèmes pédagogiques et littéraires des lectures enfantines et ont essayé de les résoudre pour répondre aux besoins des enfants et pour leur montrer la beauté du monde nouveau. Ainsi petit à petit, une littérature véritablement destinée aux enfants, avec ses exigences non moins importantes que celles demandées à une littérature pour adultes, s'est créée et a pris son essor. De grandes figures dans le monde des écrivains ont contribué à la naissance et au développement de cette littérature. De même Maïakovski que l'on connaît surtout pour son activité de dramaturge, de poète, de propagandiste, a lui aussi essayé son art dans ce domaine.

S'il a écrit peu de poèmes pour enfants (treize en tout) et que son activité dans ce domaine ne s'est étendue que de 1925 à 1929, il a cependant réussi à traiter un grand nombre de thèmes chers à la société soviétique.

Par exemple, il fait une satire de la société soviétique où subsistent encore des éléments de la bourgeoisie, il écrit des poèmes patriotiques, il enseigne les principes élémentaires de conduite, il présente les métiers possibles pour l'avenir en insistant sur le fait que tous sont honorables. Il compose des poèmes didactiques où, notamment, il explique quels sont les artisans dont on a besoin pour construire un cheval de bois, ou bien à quoi sert un phare maritime et comment il fonctionne. Il écrit aussi un poème sur les animaux et un autre où il promène les enfants par le monde.

Le contenu est souvent inégal. Autant Maïakovski peut être subtil dans un poème comme *Guljaem* (1925, *Promenade*), autant il use d'une propagande simpliste et grossière dans *Skazka o Pete tolstom rebionke i o Sime kotoryi tonkij* (1925, *Histoire de Petja le gros et de Sima le maigre*) faisant perdre à la satire toute son acuité.

Ainsi il met en scène deux enfants de classes sociales opposées. Cette opposition est basée sur des arguments qui manquent de nuance : le papa de Petja est un bourgeois parce qu'il est gros, il vit dans une grande maison et son métier consiste à vendre des sucreries. Et, bien entendu, au lieu de manger, il goinfre. Son fils en fait autant, il est sale, il n'a pas le temps de se promener, il fourre ses doigts dans son nez, il va dormir à minuit. Par contre, le papa de Sima est ouvrier, il travaille à l'usine, il est très fort, et au lieu de se bourrer de sucreries, il mange de la soupe aux choux et du gruau. Sima est propre, il va dormir à huit heures du soir et son visage est toujours sérieux et préoccupé.

Le simplisme ne se limite pas à la présentation des personnages. On le retrouve également dans le déroulement de l'action. Petja, l'égoïste, qui refuse de partager sa brioche avec un chien affamé à qui il donne des coups de pied, est puni par les animaux qui se vengent. Les corbeaux arrivent à tire-d'aile, le chacal, les loups accourent tous crocs dehors ; malheureusement parmi eux apparaissent deux crocodiles qui détonnent complètement dans ce conte. De même, plus loin, Sima, récompensé pour sa générosité envers le chien, reçoit un costume que lui apporte un chameau !

Ces animaux, chameau, crocodiles, qui vivent dans un autre climat que celui de la Russie, ne conviennent pas dans le décor du récit. Ce n'est pas le côté irréel qui choque, mais la cohabitation de styles différents. C'est comme si Maïakovski, dans ses affiches de propagande, montrait un officier de l'armée de Wrangel qui reçoit un coup de queue d'un crocodile et un ouvrier vainqueur des capitalistes à qui un chameau donnerait en récompense un costume.

Pour faire une satire de la société, il faut employer uniquement des éléments caractéristiques de cette société, même s'il s'agit d'un conte ; la satire n'en sera que plus frappante et plus convaincante. La conclusion de Maïakovski contredit les

principes énoncés dès le début du récit. Petja, après deux semaines de voyage par la poste, aboutit finalement par erreur dans un magasin. Après un jeûne si long, il se met à tout dévorer tant et si bien qu'il s'attaque même aux boîtes à conserves, aux poids, aux balances, aux armoires en fer, à une bicyclette, et finalement il éclate en mille morceaux. Tout ce qu'il avait englouti se disperse à plusieurs verstes de là, et jusqu'à un feu de bois où Sima et ses amis pionniers sont assis. Ils sont bien heureux de ramasser de quoi faire un grand festin. Maïakovski a démontré à longueur de pages que ce qui caractérise les bourgeois, c'est précisément de manger, de festoyer ; or Sima et ses amis en font autant. La maladresse de ce conte est peut-être due au fait qu'il s'agit évidemment d'une première tentative.

La satire de la société est déjà plus nuancée dans *Promenade*. Il s'agit d'un enfant qui se promène à travers la ville avec sa nourrice et qui rencontre toutes sortes de gens ; les uns rendent service au régime socialiste, les autres sont nuisibles. Maïakovski décrit ce que font les uns et les autres en les opposant et en donnant son appréciation de leurs actes : le soldat défend les grands et les petits, les dirigeants s'efforcent de rendre les enfants heureux, tandis que les bourgeois n'aiment que manger, se promener et ne pas travailler ; les ouvriers ont bâti tout ce qu'il y a dans le monde, les paysans font le pain, les vieilles prient et attendent que Dieu leur vienne en aide ; tandis que les komsomols ne se fient qu'à leur propre travail ; il existe des femmes qui passent leur temps à se maquiller et à commérer, cependant que la nourrice travaille et s'occupe des enfants. Maïakovski n'ajoute pas de conclusion, pas de morale alourdissante.

En un poème très court, il a classifié toute la société, il a même effleuré le problème religieux en essayant de définir ce qu'est la religion :

Voici une église,
un temple pour dieu,
Des vieilles femmes
y viennent tous les matins.
Elles ont fait une image
qu'elles ont appelée « dieu »

Et elles attendent
 que ce dieu les aide.
 Qu'elles sont bêtes :
 l'image ne les aidera pas.

Quoique ce poème soit engagé, il n'est plus grossièrement haineux comme le précédent.

MaĪakovski est tout aussi inégal dans ses poèmes patriotiques. Autant *Majskaja pesenka* (1928, *Petite chanson de mai*) est pleine de fraîcheur, de jolies images, autant *Pesnja-molnija* (1929, *Eclair*) est imprégnée d'une propagande écœurante.

Petite chanson de mai a été écrite en 1928 pour une revue à l'occasion de la fête du travail. L'aspect politique de la fête affleure à peine. Les enfants portent des drapeaux et défilent. Le poème reflète plutôt la joie de marcher dans les rues avec le retour du printemps :

Les petites feuilles sont vertes
 et ce n'est plus l'hiver.
 Nous allons par les étendues propres —
 et moi,
 et toi,
 et nous.

Le printemps a fait sécher
 sa lessive,
 nous sommes jeunes et joyeux,
 nous allons !
 allons !
 allons !

Sur du tissu, sur du papier —
 il y a du feu partout.
 Ce sont les drapeaux rouges que
 nous portons !
 portons !
 portons !

La rue est joyeuse,
 lavée par le printemps.
 Nous marchons en rang
 et nous,
 et toi,
 et moi.

Eclair a été écrit en 1929 à l'occasion de l'ouverture du premier meeting des pionniers de toute l'Union soviétique. Le poème glorifie les victoires déjà acquise par le nouveau régime, il trace l'arbre généalogique des peuples soviétiques et encourage les citoyens à suivre les directives du Parti pour aller de l'avant :

...

Ma mère
c'est ma république

...

Nous avons un grand-père —
c'est la classe ouvrière d'acier.
Va étudier,
vieillesse analphabète.
Il est temps,
camarade grand-mère,
d'apprendre à lire.
En avant,
régiments serrés,
par le sentier de Lénine !
Nous avons un chef —
le camarade VKP (1).

A côté des poèmes à thèmes politico-sociaux, Maïakovski accorde une grande importance aux poèmes didactiques. Cependant, il a beau décrire un métier, un voyage, le fonctionnement d'un appareil, il n'oublie jamais le caractère social du thème traité. Ainsi, dans *Eta knižečka moja pro morja i pro majak* (1927, *Petit livre de la mer et du phare*), il ne montre pas uniquement le fonctionnement du phare maritime, mais aussi son rôle ; dans *Kon'-ogon'* (1928, *Le cheval de feu*) où il s'agit de construire un cheval de bois, Maïakovski insiste sur le caractère collectif du travail. Il fait part de cette intention dans une interview accordée au journal *Epokha* le 14 mai 1927 :

— Je me suis donné pour but d'initier les enfants à des problèmes élémentaires de la société, le faisant avec le plus de précautions possible.

(1) Parti communiste de l'Union soviétique

— Par exemple ?

— Eh bien, prenons un petit récit consacré à un cheval à roulettes. J'en profite pour expliquer aux enfants combien de gens ont dû travailler pour le fabriquer. Supposons un charpentier, un peintre et un tapissier. De cette manière l'enfant prend connaissance du caractère collectif du travail ⁽²⁾.

Dans *Kem byl' ?* (1928, *Quel métier choisir ?*), Maĭakovski met l'accent sur l'honorabilité de tous les métiers ; dans *Pročti i kataj v Pariž i v Kitaj* (1927, *Lis ceci, va à Paris et en Chine*), l'enfant fait « non seulement la connaissance de la géographie, mais il apprend qu'il y a des riches et des pauvres ⁽²⁾ ».

Dans ses poèmes, Maĭakovski accorde aussi une très grande part aux principes de conduite. *Čto takoe khorošo i čto takoe plokho ?* (1925, *Ce qui est bien et ce qui est mal*) est un véritable petit manuel de morale. Il ne s'agit pas d'un récit avec exploits héroïques ni d'un conte ; ici aucun détail ni argument ne dépasse le cadre de la vie courante. Le poème est réussi, car il traite de questions qui intéressent et concernent les enfants. De plus, la bonne action est toujours opposée à la mauvaise ce qui permet à l'enfant de comparer et de conclure. Un père explique à son fils ce qu'est le bien et le mal. Pour cela, il rappelle les méfaits de la grêle et les bienfaits du soleil pour parler ensuite des bonnes et des mauvaises actions. Pour bien se conduire, il faut se laver, défendre les faibles, être courageux, être soigneux avec ses affaires. Il est amusant de constater le mélange de principes d'hygiène et de principes purement moraux. Même dans un poème comme *Promenade*, Maĭakovski insère au beau milieu de son exposé sur l'attitude nuisible ou positive de personnages dans la société, un passage où il parle d'un bon chat qui se lave et d'un vilain chien tout sale. Il ne faut pas oublier qu'en Russie, à l'époque, les conditions d'hygiène sont très basses et que, de plus, les enfants ont tendance à être malpropres.

A chaque occasion, Maĭakovski glorifie le travail, C'est un des aspects que l'on retrouve le plus souvent dans ses poèmes pour les petits. Dans *Istorija Vlasya lentjaja i lobotrjasa* (1926,

⁽²⁾ MAĪAKOVSKIJ, *Polnoe sobranie sočinenii*, t. XIII, p. 234, GIZ Khud.lit., Moscou, 1961.

Histoire de Vlas le paresseux et désœuvré), il montre aussi les conséquences désastreuses de la fainéantise, ce qui va de pair avec l'hymne au labeur.

Dans de nombreux poèmes, des touches d'humour brisent le sérieux du récit. Ainsi dans *Promenade*, la nourrice arrive avec l'enfant près de la maison des Komsomols :

Ceci, c'est la maison des Komsomols ;
ils sont intelligents :
ils ne prient jamais.
Quand vous serez grands,
vous aurez des moustaches,
vous ne croirez pas en dieu,
vous travaillerez vous-même.

Dans *Lis ceci, va à Paris et en Chine*, Mařakovski emmène les enfants par le monde. Il décrit des villes, des pays, des civilisations. De Paris, il a peu retenu :

Des Français partout.
Ou la population est maigre —
ou elle a du ventre.
Où que tu ailles à Paris,
partout la même image :
le riche vit bien,
le pauvre —
moins bien.
Au cœur de Paris — une tour
haute et terrible.

Parfois le médiocre du poème est compensé par un détail amusant ; aux enfants dans l'avion, Mařakovski dit :

Attention, si vous regardez —
ne restez pas bouche-bée,
de peur de baver
sur la casquette d'un bonhomme.

Histoire de Petja le gros et de Sima le maigre est dans l'ensemble simpliste et incohérent. Cependant, Mařakovski réussit parfois à rendre au moyen d'éléments purement quotidiens, qui cadrent avec le sujet, une image fantastique pleine d'humour. Ainsi Petja, après avoir reçu une ruade du croco-

dile, se met à rouler comme un ballon et atterrit aux pieds d'un policier très mécontent : « Ah ! ces fils de bourgeois, quel enfer, quel désordre ».

Le policier attrape Petja,
 lui lie bras et jambes,
 tire plus fort sur la corde,
 lui crache sur le bidon.
 D'un air effrayant
 le terrible gardien de l'ordre
 sort son grand crayon,
 écrit l'adresse sans ratures.
 Sur le derrière
 il colle
 deux timbres,
 et sur le nez
 — puisqu'il dépasse ! —
 de la cire à cacheter.
 Il fourre Petja
 dans une boîte à lettres.
 La fente est étroite,
 Petja est gros —
 il gémit mais il entre.
 — Cher papa,
 recevez
 votre enfant prodige !

Rien ne détonne apparemment puisqu'il existe des policiers, des enfants, des crayons, des timbres, des paquets que l'on envoie par la poste. L'humour consiste ici à respecter soi-disant le déroulement de l'ordre établi, à décrire une action tout à fait normale mais sur un *objet* à qui ce genre d'action n'est précisément pas destiné. Maïakovski a très bien réussi ce passage.

Pour rendre son récit plus véridique, Maïakovski entre facilement dans la peau de ses personnages, surtout quand il s'agit d'inculquer des principes moraux. Il emploie le langage direct pour gronder ou approuver, ce qui frappe davantage l'imagination de l'enfant.

Mais Maïakovski essaye aussi de penser comme les enfants, surtout quand il veut les gagner à sa cause. Dans *Quel métier*

choisir ?, Mařakovski énumère et décrit des métiers possibles parmi lesquels l'adolescent devra choisir. Il recourt à une bonne technique narrative qui reflète un trait psychologique caractéristique chez les enfants. Elle consiste à dépeindre avantageusement un métier, puis à s'enthousiasmer chaque fois davantage pour le suivant en le prétendant meilleur que le précédent. De plus, ce n'est pas un narrateur qui loue le métier mais l'enfant lui-même qui raconte ce qu'il fait quand il est ingénieur, docteur, ouvrier...

Mařakovski a très bien saisi dans chaque métier l'élément qui charme l'enfant. Être receveur de tram consiste à voyager partout avec une grande sacoche et à distribuer des tickets de toutes les couleurs ; être chauffeur de taxi consiste à rouler en auto à toute allure en faisant beaucoup de bruit ; être marin, c'est avoir un bel uniforme et, malgré les tempêtes, plein de bravoure, vaincre les océans et découvrir les Pôles.

Mařakovski a aussi décrit les métiers pour qu'ils deviennent matière à jeux. L'enfant peut imaginer qu'il est un médecin : il va poser des questions et donner des conseils, il va faire mettre un thermomètre en dessous du bras et placer une bouillotte sur le ventre. Mařakovski dépeint si bien le métier d'ouvrier, que l'enfant a envie de jouer à ce jeu. Il se lève à l'appel de la sirène, va à l'usine. Il y a du bruit, de la fumée ; on coupe du fer, la grue soulève des poids lourds, les machines travaillent sans cesse.

Si Mařakovski accorde de l'importance à l'élément jeu du métier, il en souligne cependant chaque fois le but noble. Le médecin guérit les maladies, le chauffeur de taxi reconduit les gens à la maison, les ouvriers, unis dans le travail, construisent une locomotive qui servira à tous.

Mařakovski écrit dans un langage quotidien ; il emploie parfois des mots empruntés au vocabulaire des enfants, sans jamais tomber dans l'infantilisme.

Son style est simple ; il se veut clair, surtout dans ses œuvres didactiques. Expliquer ce qu'est la religion à un enfant qui ne la connaît pas est certainement un problème compliqué. Nous avons vu plus haut que Mařakovski en donnait une réponse simple mais qui ne manquait pas de subtilité.

Mařakovski a recours à l'image, à la comparaison avec des objets familiers, pour mieux faire comprendre un phéno-

mène parfois très complexe. Dans *Lis ceci, va à Paris et en Chine*, les enfants ont quitté la Russie pour faire un grand voyage autour de la terre. Les voilà tout étonnés de revenir à Moscou. La Terre est ronde bien sûr et les enfants ne le savent pas :

Les enfants sont bouche bée.
 — Mais nous sommes partis en avant,
 et voilà que nous arrivons au même endroit.
 C'est étrange,
 c'est terrible.
 Maĭakovski,
 qu'en dites-vous ?
 Je leur dis :
 — Parce que la terre est ronde,
 elle n'a pas de coins —
 elle est comme une balle
 dans la main d'un petit garçon.

Čto ni stranica — to slon, to l'vica (1926, *A chaque page — un éléphant, un lion*) est une visite au jardin zoologique. Maĭakovski ne s'attarde pas longuement près du lama, du pélican, du crocodile. Par contre, il consacre une grande partie de son poème à l'éléphant. La description amusante et imagée qu'il en fait, les comparaisons fréquentes avec des objets familiers, et même avec un parent, permettent à l'enfant de développer sa mémoire :

...
 Haut de deux à trois étages,
 avec des oreilles comme des plats,
 et sur la gueule une queue
 qui s'appelle « trompe ».
 Qu'est-ce qu'ils ont besoin de manger, de boire,
 qu'est-ce qu'ils usent comme vêtements !
 Même leurs enfants
 ont la taille de notre papa.
 ...

Pour Maĭakovski, l'image sert aussi à susciter chez l'enfant une émotion pour le convaincre. Dans *Histoire de Vlas le paresseux et le désœuvré*, Vlas dort encore quand les autres

enfants sont levés et partent pour l'école : « Et lui, il a la couverture tirée sur les oreilles ». Vlas, après avoir été chassé de son travail, s'est mis à boire : « Il trempe ses moustaches à une coupe sans fond ». Vlas est devenu un clochard : « Au pied de la clôture, comme un porc, il est couché, sale, les vêtements déchirés ». La vue de soûlards effondrés dans la rue est courante en Russie ; elle l'était plus encore dans les années vingt. Ce que Maïakovski dit est donc d'autant plus effrayant.

L'emploi d'images est en fait propre au style de Maïakovski. Ces images sont souvent d'une grande fraîcheur : « le train file avec une queue de fumée », « le train ne rase pas sa barbe », « le treuil étend sa patte et de sa patte soulève la valise ». L'image du printemps qui a fait sa lessive dans *Petite chanson de mai*, est des plus évocatrices. Elle sous-entend tout le processus du passage de l'hiver au printemps : le linge imprégné de savon, de mousse, évoque la neige ; le rinçage montre la venue du dégel ; il fait beau et sec quand le linge est pressé et mis à sécher.

Maïakovski écrit dans une forme concise où chaque mot se justifie, où rien n'est inutile. Voici l'introduction de *Quel métier choisir ?*

Je grandis —
j'aurai dix-sept ans.
Où vais-je travailler,
de quoi vais-je m'occuper ?

Maïakovski propose, sans plus tarder, un premier métier. Le vers est souvent bref, clair et expressif :

Lève-toi
Et pars !
La sirène appelle,
nous arrivons à l'usine.

Maïakovski ne s'attarde jamais dans de longues descriptions. L'essentiel est dit ; il n'y a pas de temps mort.

Maïakovski attache beaucoup d'importance au rythme. Celui-ci aide à évoquer une situation. Pour rendre le bruit qu'il y a dans l'usine, rappeler les coups donnés par les machines, Maïakovski écrit en vers monosyllabiques ; le fran-

çais ne peut malheureusement pas rendre l'effet produit en russe :

Ici	Tam
de la fumée,	dym,
Là	zdes'
du bruit.	grom.
Faisons	Gro-
tonner	mim
toute	ves'
la maison.	dom.

De l'usine, sort une locomotive. A nouveau, le rythme du vers, le choix de mots monosyllabiques contenant une consonne sifflante, contribuent à rendre le bruit de la locomotive :

et voilà	I vot
une locomotive	vylazit parovoz,
qui portera	čtob vas
qui conduira	i nas
et nous	i nios
et vous.	i voz.

Dans *Voz'miom vintovki novye* (1927, *Brandissons de nouveaux fusils*), poème patriotique dédié à la journée de la défense de l'Union Soviétique, MaĀakovski fait le contraste en usant de vers de plusieurs pieds pour raconter les préparatifs de la guerre et de vers monosyllabiques pour évoquer les régiments en marche :

Brandissons de nouveaux fusils,
à la baïonnette des drapeaux !
Et avec une chanson
allons
dans les groupes d'infanterie.

Une,
deux !
Tous
en rang !
En
avant,
ré-
giment.

Quand
 la guerre — dévastatrice
 viendra à nouveau —
 nous devons savoir viser,
 savoir tirer.
 Mar-
 chons
 plus
 fort !
 Vi-
 sons
 mieux
 encore !
 ...

Maïakovski emploie la rime à bon escient ; il fait des jeux de mots, des rapprochements consonantiques qui peuvent servir de chansonnettes aux enfants qui ont plaisir à les répéter : « mučitel'-ucitel' » (instituteur-tourmenteur), « lama doč' i lama mama » (lama fille et lama maman), « malen'kij pelikan i pelikan velikan » (petit pélican et pélican géant).

Pour son conte en vers *Histoire de Petja le gros et de Sima le maigre*, Maïakovski s'inspire du conte populaire, dans la mesure où il existe une opposition entre deux personnages qui incarnent, l'un le bien, l'autre le mal, et où les animaux interviennent pour aider le bon et punir de méchant. L'introduction du conte est une véritable *sčitalka* (comptine populaire enfantine) :

Il était une fois
 Sima et Petja.
 Sima et Petja
 étaient des enfants.
 Petja avait cinq ans,
 Sima avait sept ans —
 à eux deux ça donnait douze ans.
 Žili byli
 Sima s Petej.
 Sima s Petej
 byli deti.

Pete pjať,
 a Sime sem' —
 i dvenadcat' vmeste vsem.

Il convient de noter les consonances de *Fetja* et *pjať*, et de *Sima*, *sem'* et *vsem*.

Dans l'ensemble, MaĀakovski est très inégal du point de vue du contenu. Il use de clichés. Les idées qu'il exprime sont parfois médiocres et grossières. Cependant, son humour, ses images, son talent sauvent la pauvreté de ses arguments. Ses vers conviennent aux enfants parce qu'ils sont simples, clairs, imagés, rythmés, gais. Ses poèmes ne dépassent pas le cadre familial de l'enfant et malgré cela, MaĀakovski fait preuve d'invention, il a des mots inattendus qui charment et font sourire.

A l'époque où MaĀakovski écrivait (1925-1929), ses poèmes pour enfants suscitaient de vives discussions. Deux groupes pédagogiques opposés le désapprouvaient chacun pour des raisons différentes. Les uns critiquaient la légèreté et l'humour avec lesquels il traitait des problèmes aussi graves que le travail, les métiers, la vie sociale et politique du pays ; les autres considéraient qu'il était maladroit et peu pédagogique de parler aux enfants de problèmes politico-sociaux sur le ton *agitation* qu'employait MaĀakovski. De plus, selon eux, son style d'avant-garde était incompréhensible même pour les adultes. MaĀakovski avait donc mauvaise presse auprès de tous les milieux pédagogiques. Dès lors, quand en octobre 1929 et en janvier 1930 le *Sovnarkom* (Soviet des commissaires du peuple) et le Comité central du Parti décidèrent d'inspecter les bibliothèques pour enfants et d'en supprimer les livres considérés comme pernicious (le Parti faisant de plus en plus mainmise sur la littérature), MaĀakovski fut automatiquement inclus dans la liste noire. Or vers 1930, le ton militant et patriotique de certaines de ses œuvres, les thèmes engagés qu'il traite conviennent au Parti. C'est pourquoi dans la *Literaturnaja Gazeta* (*La Gazette Littéraire*, n° 28) du 10 juillet 1930, Khanin publie un article intitulé *Autodafé de MaĀakovski*. Il s'émeut de la disparition des bibliothèques des œuvres de cet auteur et en dénonce les responsables, réhabilitant ainsi MaĀakovski :

« Les vers pour enfants de MaĀakovski sont retirés des

bibliothèques pour enfants de Moscou... La communauté littéraire doit protester à voix haute pour rendre justice à l'œuvre du poète... Maïakovski a écrit une dizaine de livres pour les enfants et tous fournissent un précieux apport à la littérature enfantine, car Maïakovski est apparu comme un audacieux novateur, il a cherché des formes nouvelles, en révolutionnaire il a détruit les anciens canons et les lois qui entravaient le développement de la littérature enfantine. Ce qui est caractéristique chez Maïakovski, c'est d'abord cet effort constant vers un but. Il a détruit jusqu'au dernier degré le côté tendancieux de la littérature enfantine. Il *moralise* de façon si directe et si sincère que l'idée qu'il introduit dans ses livres atteint l'enfant le plus jeune... Se considérant en poésie comme l'agitateur de la Révolution, Maïakovski a abordé la littérature enfantine avant tout comme une arme de l'éducation de classe... Maïakovski est l'un des premiers à avoir traité des problèmes sociaux, des thèmes actuels, à avoir parlé du bourgeois, du travailleur, du travail accompli dans la liberté et de celui accompli dans l'esclavage... Il traite l'enfant d'égal à égal, de citoyen à citoyen. Il a trouvé un humour nouveau, différent de celui que l'on trouve dans sa poésie pour adultes.

» Al. Izmajlov et Berendev — poursuit Khanin — n'aiment pas la poésie de Maïakovski, ils l'estiment idiot... Si on ne peut plus parler à présent d'*idiotisme* à propos des vers pour adultes de Maïakovski, on peut par contre audacieusement démolir sa poésie pour enfants. Ici les pro-Izmajlov se sentent bien, comme dans le bon vieux temps. Il existe un établissement, la Bibliothèque centrale pour enfants de Moscou. Elle fait des comptes rendus officiels qui ont une grande influence. Les livres rejetés par elle ne peuvent plus aboutir dans aucune bibliothèque des environs de Moscou et de la province. L'écrivain pour enfants, Maïakovski, ne jouit pas de la sympathie de cet établissement respectable. »

Khanin confirme ses dires en citant l'opinion de cette Bibliothèque à propos du poème *Histoire de Vlas le paresseux et le désœuvré* : « On ne comprend pas à qui ce livre est destiné ; d'après le format et l'illustration, à des enfants qui ne vont pas à l'école ; d'après le contenu et l'exposé, à des adultes, car un ton d'agitation aussi grossier ne peut s'adresser qu'à eux ». Khanin cite ensuite la liste des livres à supprimer de

Maïakovski que la Bibliothèque centrale pour enfants de Moscou a envoyée à toutes les bibliothèques.

Cet article de Khanin a vivement ému la presse et les maisons d'édition, qui ont envoyé une lettre de protestation à la Bibliothèque centrale.

Depuis lors, la réputation de Maïakovski en tant qu'auteur pour enfants a grandi. Il est considéré actuellement comme l'un des pionniers de la littérature soviétique pour enfants, même si son œuvre dans ce domaine n'est pas étendue.

Aujourd'hui, on publie encore en Union Soviétique des poèmes comme *Ce qui est bien et ce qui est mal*, *Quel métier choisir?*, *Cheval de feu*. En 1955, Alice Orane a traduit en français *Ce qui est bien et ce qui est mal* (*).

On peut dire que Maïakovski est une très grande figure de la littérature soviétique. C'était un homme passionné des problèmes de son temps. Partisan de la Révolution et des idées que prônait le nouveau régime, il a voulu mettre son art au service du peuple. Ses œuvres engagées sont imparfaites mais regorgent de qualités et de nouveautés. Tout comme il a fortement contribué au développement de la littérature soviétique, il a aidé la littérature enfantine à trouver son style, sa forme, ses thèmes. La littérature enfantine était un des problèmes qui ont passionné les hommes dès le lendemain de la Révolution, par conséquent, Maïakovski se devait d'essayer lui aussi sa plume dans ce genre tout nouveau.

(*) Alice ORANE, *Ce qui est bien et ce qui est mal*, Editions en langues étrangères, Moscou, 1955.

Référence des poèmes cités : Vladimir MAJAKOVSKIJ, *Polnoe sobranie sočinenii v tridcati tomakh*, t. X, éd. Khud. lit., Moskva, 1958, pp. 217-275.

Bibliographie

Albert HENRY, *C'était il y a des lunes. Etude de syntaxe française*, Paris, Klincksieck, 1968, 134 pages (Bibliothèque française et romane publiée par le Centre de Philologie et de Littératures romanes de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Strasbourg. Série A : Manuels et études linguistiques, vol. XV).

Il y a temporel n'a guère retenu l'attention des linguistes. S'est-on même avisé que sa nature et son emploi posaient un réel problème ? Les syntaxes du français moderne confondent plus ou moins *il y a* (*Le train est parti il y a cinq minutes*) et *il y a ... que* (*Il y a cinq minutes que le train est parti*). Quant aux grammaires historiques, si l'on excepte l'ouvrage de Damourette et Pichon, elles s'hypnotisent sur des phénomènes secondaires, par exemple la cristallisation des locutions *piece a* et *n'a guère* en adverbess figés. On pourra s'étonner d'une pareille carence, mais on aurait mauvaise grâce à la regretter : elle nous vaut aujourd'hui, par M. Albert Henry, une étude synthétique, sans doute un modèle de méthode et de perspicacité ⁽¹⁾.

La démarche de M. Henry ne laisse rien au hasard. Après un rappel, forcément rapide, des travaux antérieurs, l'auteur, décrivant la chaîne parlée, distingue deux types fondamentaux de *Yx* (la formule symbolise *il y a* et ses diverses variantes morphologiques : *il y avait*, *il y aura*, etc.) :

1° *Yx* constituant nœud verbal unique (p. ex. : *Il y a un maître à penser dans chaque femme mère* ; ou, avec un sémiome de temps pour complément de l'impersonnel : *Il y a encore assez longtemps à attendre avant le lever du soleil*) ;

2° le syntagme en *Yx* avec sémiome de temps, quand *il y a*, *il y avait*, *il y aura*, etc. se rapportent logiquement à un verbe ou à une forme nominale évoquant un événement (p. ex. : *Tu as vaincu ! tu as vaincu ! Que le sang était beau, et la main qui du pouce et du doigt essuyait une lame ! ... C'était il y a des lunes. Et nous avions eu chaud* ; ou : *Je rêvais qu'à la noce, il y a huit jours, notre homme et celui de la Suzanne se sont moqués de toi*).

C'est du dernier type que le travail va s'occuper essentiellement. Resserrant toujours son propos, M. Henry en vient à confronter les

⁽¹⁾ M. A. Henry avait déjà traité certains aspects de la question dans les *Mélanges... M. Grevisse* (Gembloux, Duculot, 1966), pp. 207-213, et dans la *Revue de linguistique romane*, XXXI (1967), pp. 105-123 (chapitre VIII du présent ouvrage).

« tiroirs » dans Yx et dans le nœud verbal associé, pour conclure que le second opère un retrait dans le passé par rapport au premier ou, plus rarement, par rapport seulement à un repère chronologique de nature lexicale. Un examen complémentaire de l'expression des limites antérieure (symbole : p^x) et postérieure (symbole : R) du laps de temps évoqué par le sémiome du syntagme en Yx révèle que l'explicitation de R est indispensable « si R ne coïncide ni avec le point nynégocentrique, ni avec le moment passé de l'action principale » (p. 47) ; c'est-à-dire, dans la pratique du discours, avec *il y a eu* et *il y aura*. La multiplicité des exemples relevés se laisse alors réduire à trois schémas fondamentaux, d'après la position de R dans le présent, le passé ou le futur (p^x étant toujours passé). Mais, souligne M. Henry, deux possibilités théoriques demeurent inexploitées : 1° p^x présent et R futur ; 2° p^x et R également futurs. Cependant, on imaginerait bien, pour illustrer le premier cas, un dialogue comme celui-ci :

— Cette fois, ça y est, je me marie !

— Quand ?

— Je me marie, je te dis. Aujourd'hui. Maintenant. *Il y aura* après-demain *deux jours*.

Une semblable réalisation concrète suppose évidemment un concours de circonstances peu banal. Encore, dans notre exemple, *je me marie, aujourd'hui et maintenant* ne désignent-ils le point nynégocentrique que par un artifice de parole ! Pour le second cas, M. Henry forge l'une ou l'autre phrases très plausibles, p. ex. : *Voyager à travers l'univers ? Nous le ferons en 1980 : les hommes auront aluni il y aura eu quelques mois, et la lune sera le tremplin pour la suite (il y aura quelques mois ne conviendrait-il pas mieux ici ?)* ; ou : *Quand tu viendras nous voir, le second dimanche du mois, selon ton habitude, Jean sera passé nous saluer il y aura eu la veille huit jours, de sorte qu'il n'y a aucune chance que vous vous rencontriez*. Dans tous les exemples, inventés ou effectivement observés, le mécanisme unitaire de Yx apparaît : « c'est un procédé de datation en précession, à partir d'un repère, exprimé implicitement ou explicitement » (p. 59). Il ne restait plus qu'à cerner l'exacte nature linguistique de Yx . M. Henry, accumulant les indices, montre que Yx (en fait, les deux variantes *il y a* et *il y avait*), sous certaines conditions, passe de la catégorie du verbe à celle de la préposition — nouveau struement temporel, par conséquent, donné par la parole à la langue. De son côté, *il y a ... que* n'a pas subi ce processus de « métasématisation taxématique », mais reste un présentatif simplement destiné à mettre en relief un sémiome de temps.

Dans un deuxième mouvement, M. Henry élargit la perspective de son étude. Il demande d'abord à l'histoire de dater approximativement le changement de catégorie de Yx et d'expliquer la rupture intervenue entre *il y a* et *il y a ... que*. Se tournant ensuite vers les autres langues romanes, il y cherche les traces d'un système sémiologique comparable au système en Yx . Revenu en fin de parcours au français, M. Henry analyse les ressources linguistiques proches de Yx (*voici-voilà, depuis, avant*), l'expression du concept de datation en précession et de son symétrique, et dégage ainsi, pour terminer, la personnalité de Yx dans le champ sémantico-relationnel de la question *quand ?*.

Mais c'est faire tort au livre que de le ramener à une succession d'enchaînements mécaniques. M. Henry convie son lecteur à une sorte de dialogue critique. On se prend au jeu de cet entretien subtil où, à

chaque pas, sans pédantisme, l'auteur découvre une difficulté, prévient une objection, suggère en traits rapides une recherche supplémentaire.

Il serait intéressant, par exemple, d'observer d'un peu près les circonstances (ou les conditions) de l'invariabilité de *Yx*. La tendance de *Yx* à se figer en *il y a* et *il y a ... que* est apparue dès l'ancienne langue. On lit dans le *Recueil de farces françaises inédites du xv^e siècle* publié par Gustave Cohen :

Il reviendra quelque matin ;
Il y a tantost six moys passez
 Qu'il partit sans point de procès.

(V, 5-7) — *il y a* = « *il y aura* » :
 « *il y aura* bientôt six mois ».

Ung an est à la Penthecouste
 Que la mienne fut rembouraye.

(XXXVI, 59-60) — « *il y aura* (ou
 « *il y eut* ») un an à la Pentecôte ».

Pour le français contemporain, M. Henry reproduit ce passage des *Communistes*, en vérité étonnant :

Eugénie est repartie pour Conches. Aujourd'hui, la cuisinière est de sortie. Que s'est-il passé, *il y a huit jours hier*, dans cette pièce bien rangée, qui a si peu l'air d'avoir été le décor d'un drame ? Bien entendu, une coquille expliquerait tout (notons que la phrase litigieuse a sauté de la version réécrite pour les *Œuvres romanesques croisées d'Elsa Triolet et d'Aragon* ; cf. Coll. « Le livre de poche », t. III, p. 82). Toutefois, plutôt que *il y a eu huit jours hier*, ne faut-il pas comprendre : « *il y a une semaine et un jour* » ? Dans cette hypothèse, *hier* aurait perdu son rôle de repère « allocentrique » comme dans *avant-hier*, « au fond, nynégocentrique » (p. 119).

L'histoire de la spécialisation de *depuis* et de *il y a* mériterait aussi un développement. En ancien français, *il y a* équivalait souvent, pour le sens, à *depuis*. En revanche, il arrive que *depuis* s'emploie où nous attendrions *il y a* situant. Ainsi, dans la *Farce de Pathelin* (éd. R. T. Holbrook) :

Dis je, *depuis trois ans en ça*,
 mon bergier m'en convenança
 que loyaulment me garderoit
 mes brebis...

(1328-1331) — « *il y a* trois ans ».

Les témoignages d'un chevauchement des deux « adverbes » (au sens large où M. A. Klum entend le terme) se raréfient au cours des siècles (M. Henry relève néanmoins trois *depuis* = « *il y a* » chez M^{me} de Sévigné et un *il y a* = « *depuis* » dans une lettre de Béranger). On se demandera si le partage du domaine commun n'a pas été pour le moins facilité par l'évolution du passé composé, à l'origine *présent accompli*, puis, progressivement, *prétérit*, mais toujours susceptible, jusqu'à notre époque, de retrouver son acception primitive. Les cinétismes opposés de *il y a* (remontée du temps à partir d'un repère) et de *depuis* (descente du temps à partir d'un repère) les conduisaient à exploiter, le premier, la valeur de *prétérit*, et le second, celle de *parfait* du « tiroir *avez su* ». D'autres influences, naturellement, ont dû concourir à séparer les zones

sémantiques des deux « adverbess ». Mais le sujet nous entraînerait assez loin.

En tout cas, après le beau livre de M. Albert Henry, la moisson semble faite. Sur *il y a temporel*, les linguistes ne trouveront plus qu'à glaner.

MARC WILMET.

Marian PANKOWSKI, *Leśmian, la révolte d'un poète contre les limites*, Travaux de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'U.L.B., Presses Universitaires, Bruxelles, 1967, 237 pages.

Trente ans après sa mort (1937), le grand poète polonais Boleslas Leśmian se voit progressivement reconnaître dans son pays le rang qui lui revient — le premier au sein du groupe dit de la « Jeune Pologne ». Mais cette évolution de la critique n'est encore perçue dans nos pays de langue française que par les spécialistes : Leśmian y est inconnu du grand public. L'ouvrage de M. Marian Pankowski vient donc à son heure.

Professeur à l'Institut oriental et slave de l'U.L.B., écrivain de langues française et polonaise et traducteur de grand talent, M. Pankowski a toutes les qualités requises pour mener à bien une telle étude. Au sérieux et à l'ampleur de la documentation, à l'objectivité et à la rigueur, à l'indispensable attitude critique vis-à-vis de sa propre démarche, il a su ajouter quelque chose de précieux : une compréhension faite de sympathie. Il y a dans ces pages — qui sont un hommage aussi bien qu'une étude — un frémissement qui ne trompe pas, et trahit d'évidentes affinités électives. Cette sympathie éclairée se révèle d'ailleurs communicative, et cela d'autant plus que Leśmian ne peut manquer d'intéresser le lecteur d'aujourd'hui : « contestation » de la société, révolte contre Dieu, érotisme, goût de la provocation, ce sont là des traits auxquels chacun de nous se reconnaîtra volontiers.

M. Pankowski a très judicieusement maintenu son ouvrage dans des limites susceptibles de ne pas effrayer le lecteur cultivé non spécialiste. Il n'entend pas se livrer à une étude exhaustive, ni porter un jugement définitif — mais bien dégager des lignes de force, rechercher, comme il le dit, « le profil d'un poète », et mettre en lumière l'essentiel. Une des difficultés de cette entreprise est l'ignorance relative du lecteur pour tout un arrière-plan sociologique et linguistique éminemment complexe. Un premier chapitre sera donc consacré à l'analyse de ce mouvement littéraire composite que fut la « Jeune Pologne », « équivalent spécifiquement polonais du symbolisme occidental ». L'auteur y démêle l'écheveau des influences nationales et étrangères, des courants politiques et esthétiques, des apports individuels. Devant cette toile de fond, il va brosser ensuite le portrait d'un poète « qui a prolongé, au-delà de la guerre 1914-1918, certains des aspects de l'atmosphère et de la poétique du mouvement ».

Remarquons que la vie même de Leśmian reste mystérieuse. On sait peu sur son enfance, passée dans cette Ukraine qui comme le dit M. Pankowski en un excellent raccourci, « était la Nature », et la représentera dans l'œuvre ; on ne sait pas beaucoup plus sur une crise d'adolescence qui se prolongera en une crise permanente de la personnalité.

M. Pankowski juge avec compréhension mais aussi avec lucidité les juvéniles outrances ou les petites habiletés de son héros, « homme faible chez qui la pose et la réalité se fondaient en une seule démarche inextricable ». Leśmian se voit, bien plus qu'il n'est, poète maudit et victime ; il se veut, bien plus qu'il ne se trouve, en dehors de la société, ou plutôt au-dessus d'elle. Mais les errances et les souffrances de l'artiste le mûriront et susciteront une autre révolte, moins artificielle, plus profonde et plus généreuse. L'opposition à une société conformiste deviendra moins directe et moins brutale, mais aussi moins purement verbale ; plus authentique, elle recevra des formes artistiques plus achevées.

A cette révolte sociale, la révolte religieuse fait pendant. Cet autre combat du poète prend des formes plus subtiles et parfois même contradictoires. Il s'y associe notamment un érotisme très personnel, grave, dramatisé, macabre et insolite, et qui, de toute évidence, relève du baroque. Dans cet affrontement prométhéen avec un Dieu tantôt tyran, tantôt complice, l'érotisme sauve du néant, et le poète finira par dilater l'amour jusqu'aux bêtes et aux plantes. On voit aisément par quels traits cet art se rattache à un certain romantisme, par quels autres il est caractéristique du climat de la Jeune Pologne et de tout le courant moderniste européen au début de ce siècle. Mais par-delà les courants et les tendances, c'est l'artiste qui est original, on peut même dire unique, et c'est vers ce créateur d'une œuvre poétique et même d'une langue nouvelle, vers ce « grand novateur d'une poésie agissant par le langage » que M. Pankowski va maintenant se tourner.

Il parcourt d'abord (chap. V, 1) la gamme très diverse des sources d'inspiration : nature d'Ukraine, romantisme national, œuvres littéraires polonaises et russes, esthétisme de la critique polonaise, trésor populaire des contes et des comptines, folklore des croyances et des fables du monde slave, mais aussi du monde oriental des *Mille et Une Nuits* — tous ces éléments se retrouvent dans l'œuvre leśmianesque, élaborés selon une esthétique résolument personnelle. C'est peut-être à travers l'adaptation des fameux contes orientaux justement que cette esthétique baroque se laisse le plus facilement analyser ; on y voit le poète désormais arrivé à la maturité artistique et pleinement maître de ses moyens faisant éclater les limites du réel par une fantaisie débridée laquelle s'alimente à la fois aux splendeurs du décor exotique, aux possibilités infinies du jeu des métamorphoses et des simulacres, et à la tradition populaire du monde à l'envers (l'angliciste songe irrésistiblement à Lewis Carroll et Edward Lear en suivant M. Pankowski dans son analyse très fine des formes slaves du *nonsense*).

C'est évidemment dans ces considérations sur la langue de Leśmian que son critique se trouvait confronté avec les difficultés les plus grandes et c'est ici que les talents de poète et de traducteur de M. Pankowski l'ont particulièrement bien servi. La gageure n'était pas mince, puisqu'à tous les pièges traditionnels de l'analyse de style — dissociation artificielle de la forme et du fond, subjectivité du jugement, passage difficile, sinon impossible du plan philosophique au plan esthétique — s'ajoute ici pour le lecteur français l'obstacle majeur de l'ignorance de la langue. Comment faire ressortir des contrastes linguistiques qui oscillent du moderne à l'archaïque, du recherché au populaire, du poétique à l'intellectuel et même de la langue générale aux emplois nettement dialectaux ? M. Pankowski forgera s'il le faut des néologismes

français ; il aura recours à l'allemand pour les composés, il doublera ses traductions de commentaires très éclairants. Un des éléments qu'il dégage le mieux est cette imprécision sémantique si caractéristique de Leśmian. Elle tourne parfois au procédé sans doute, mais elle constitue bien plus souvent un élément déterminant en ce qu'elle reflète l'esthétique de la perversion du réel — un réel qu'il importe d'effacer, ou, mieux encore peut-être, de dilater.

Il est toutefois une donnée dont nul ne pourrait entièrement rendre compte pour celui qui ignore le polonais : je veux dire la musicalité du vers. « L'orchestration consonantique » chez Leśmian est évidente. M. Pankowski l'étudie en poète autant qu'en critique, et, pour qui n'a point l'oreille d'un poète, semble aller parfois un peu loin. Peut-on vraiment parler d'un vers dont « les occlusives suggèrent plutôt une comptine qu'un contenu grave » (p. 203) ou d'une « gamme de chuintantes qui traduit un climat de gestation pénible mais solennelle » (p. 213) ? Sans vouloir minimiser la valeur des phonèmes je crois qu'il y a là quelque exagération. Ma remarque ne touche d'ailleurs nullement à l'essentiel de ce chapitre. On y trouve plusieurs suggestions d'un grand intérêt, notamment celle relative à l'influence du russe sur la musicalité du vers polonais de Leśmian (pp. 213 et suiv.), musicalité obtenue en dépit — peut-être même à cause — de contraintes délibérément acceptées. La métrique leśmianienne, en effet, se fonde sur des éléments tout à fait traditionnels de la poésie polonaise et notamment le vers « classique » de treize syllabes.

Au terme de l'étude de M. Pankowski, on voit très bien les rapprochements que l'on pourrait faire avec des poètes d'autres littératures — et que l'auteur n'a pas voulu faire. C'est qu'aucun de ces rapprochements, en effet, ne rendrait exactement compte de ce qui a été l'apport de Leśmian : « une poésie nouvelle et sans équivalent, capable d'exprimer ce monde de la démesure et du paraître que l'artiste a senti et composé ». Plus simplement encore : un art nouveau — dont on peut penser qu'il n'a pas seulement enrichi la poésie polonaise, mais la poésie tout court. Il importait que cela fût reconnu — et pas uniquement à Varsovie.

J. DIERICKX (U.L.B.)

LES DROITS DE L'HOMME EN DROIT INTERNE ET EN DROIT INTERNATIONAL. *Actes du 2^e colloque international sur la Convention Européenne des Droits de l'Homme*, Vienne, 18-20 octobre 1965, dans *Grands Colloques Européens*, publiés par l'Institut d'Etudes Européennes de l'Université Libre de Bruxelles, 1, Bruxelles, Presses Universitaires de Bruxelles, 1968, 1 vol., relié in-8°, 596 pages, 765 F.

Dans la Préface (pp. 7-12), M. W. J. Ganshof van der Meersch, Président du Comité national belge pour l'Année internationale des droits de l'homme, remarque que les travaux de ce colloque ont pour but de contribuer au développement et à l'efficacité d'un système universel de garantie des droits de l'homme. *L'Institut d'Etudes Européennes de l'Université Libre de Bruxelles* apporte sa contribution à l'Année internationale des droits de l'homme en éditant en langue française les Actes consacrés à Vienne à la Convention de sauvegarde des droits de l'homme. Les participants se sont surtout attachés à rechercher des

solutions valables aux multiples problèmes soulevés par l'application de la Convention dans l'ordre juridique interne des Etats contractants. « On est surpris, en prenant connaissance des travaux que l'*Institut d'Etudes Européennes* de Bruxelles publie, de constater combien ce chapitre classique du droit des gens, dans le cadre duquel des générations de juristes se sont affrontées dans des combats qui n'ont connu ni vainqueurs ni vaincus, recèle d'aspects aujourd'hui encore à peine explorés. A cet égard, on mentionnera spécialement le problème des interférences entre des instruments internationaux concernant le même droit, qui, avec la multiplication des règles de droit international conventionnel, acquiert de plus en plus d'importance pour les institutions nationales chargées de leur application. Faut-il souligner aussi l'exceptionnel intérêt des questions que pose la valeur d'ordre public des normes juridiques internationales, qui, pour la Convention européenne, sont à peine entamées ? On s'arrêtera également avec curiosité à l'examen de l'influence réciproque des décisions nationales et des décisions internationales qui font application du même texte, question qui a à peine pu être abordée » (pp. 10-11).

Le 18 octobre 1965, la séance inaugurale du Colloque et la première séance de travail se tiennent sous la présidence de M. Walter Antonioli, Président de la Cour constitutionnelle d'Autriche. M. Josef Klaus, Chancelier de la République fédérale d'Autriche, M. Peter Smithers, Secrétaire général du Conseil de l'Europe, et M. Günther Winkler, Doyen de la Faculté de Droit de l'Université de Vienne, y prononcent les allocutions traditionnelles d'ouverture (pp. 16-32). M. Sorensen, Professeur à la Faculté de Droit de l'Université d'Aarhus (Danemark), présente son rapport sur les *Obligations d'un Etat partie à un traité sur le plan de son droit interne* (pp. 35-61). Après avoir défini la position de principe en droit international classique, il passe en revue les méthodes d'introduction des traités internationaux dans les ordres juridiques nationaux. Il se demande si le choix entre différentes méthodes relève exclusivement du droit interne et si la nature des dispositions d'un traité a une importance quelconque pour leurs effets en droit interne. Il souligne l'uniformité du traité en tant que norme internationale et norme de droit interne et traite des obligations relatives aux procédures internationales prévues par un traité. Selon lui, « l'intégration des systèmes juridiques nationaux dans un système européen cohérent est le moyen technique indispensable pour atteindre les buts proclamés par les grandes conventions européennes » (p. 61). La lecture de deux communications écrites et diverses interventions précèdent les conclusions du Rapporteur (pp. 63-79).

La deuxième séance de travail se tient le même jour sous la présidence du Comte G. Balladore Pallieri, Professeur à la Faculté de Droit de l'Université catholique de Milan. M. A. Verdross, Professeur émérite de la Faculté de Droit de l'Université de Vienne, présente son rapport sur *La place de la Convention européenne des droits de l'homme dans la hiérarchie des normes juridiques* (pp. 83-93). Après avoir défini les bases théoriques, il examine la primauté de la Convention des droits de l'homme dans le ressort des organes européens et dans le cadre national. La lecture de quatre communications écrites et diverses interventions précèdent les conclusions du Rapporteur (pp. 95-121) qui estime que « la reconnaissance du droit de recours individuel et de la compétence de la Cour est la condition indispensable pour rendre effective la

Convention européenne des Droits de l'Homme et aboutir à sa mise en application uniforme » (p. 121). M. F. Capotorti, Professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Bari, présente ensuite son rapport sur les *Interférences dans l'ordre juridique interne entre la Convention et d'autres accords internationaux* (pp. 123-148). Après avoir défini les cas d'interférence entre accords internationaux et avoir montré les conséquences qui en découlent et leurs répercussions sur l'ordre juridique interne, l'auteur dégage les critères déterminant sa position. Diverses interventions clôturent cet exposé (pp. 149-152).

Le 19 octobre 1965, la troisième séance de travail se tient sous la présidence de M. F. Prill, Représentant permanent de la République fédérale d'Allemagne auprès du Conseil de l'Europe. M. W. J. Ganshof van der Meersch, Professeur à la Faculté de Droit et Président de l'Institut d'Etudes Européennes de l'Université de Bruxelles, présente un important rapport intitulé *La Convention européenne des droits de l'homme a-t-elle, dans le cadre du droit moderne, une valeur d'ordre public?* (pp. 155-251). L'éminent juriste belge examine d'abord l'ordre public en droit interne et en droit international privé; il traite ensuite de l'ordre public international au sens du droit des gens et du respect des droits fondamentaux de l'homme. Il donne des applications de la Convention dans l'ordre juridique interne, puis se livre à une analyse remarquable de la Convention européenne des droits de l'homme et l'ordre public de droit interne. Diverses interventions clôturent cet exposé (pp. 253-261). M. T. Buergenthal, Professeur à la Faculté de Droit de l'Université d'Etat de New York, présente ensuite son rapport sur la *Confrontation de la jurisprudence des tribunaux nationaux avec la jurisprudence des organes de la Convention en ce qui concerne les droits judiciaires (articles 5, 6 et 13)* (pp. 263-325). Il remarque que « la conception selon laquelle une personne soupçonnée d'avoir commis une infraction peut subir une détention préventive se prolongeant pendant des mois et même des années simplement parce que l'instruction est compliquée, commence à disparaître » (p. 323). En outre, « toutes les formes de privation de liberté qui ne sont pas expressément permises par la Convention ont été déclarées illégales » (p. 323). Il estime aussi que son étude justifie beaucoup d'optimisme en ce qui concerne l'efficacité future de la Convention. La lecture d'une communication écrite et diverses interventions précèdent les conclusions du Rapporteur (pp. 327-343).

La quatrième séance de travail se tint le même jour sous la présidence de M. Sture Petren, Président de la Commission européenne des Droits de l'Homme. M. U. Scheuner, Professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Bonn, présente son rapport sur la *Confrontation de la jurisprudence des tribunaux nationaux avec la jurisprudence des organes de la Convention en ce qui concerne les droits autres que les droits judiciaires* (pp. 347-410). Il analyse d'abord le rôle de la Convention comme garantie d'une tradition commune de libertés fondamentales. Puis il examine la jurisprudence et les problèmes généraux posés par l'application de la Convention en droit international et national. Il s'intéresse aussi aux divers droits de l'homme garantis par la Convention : droit à la vie et à la liberté; protection de la famille, du mariage et de l'instruction; protection de la liberté de pensée; protection des intérêts économiques; interdiction de la discrimination; restrictions aux libertés fondamentales. Diverses interventions sont suivies des

conclusions du Rapporteur (pp. 411-418). M. R. Pinto, Professeur à la Faculté de Droit et des Sciences Economiques de Paris, présente ensuite son rapport sur les *Conséquences de l'application de la Convention à la fois sur le plan du droit interne et sur le plan international* (pp. 419-428). Il envisage trois problèmes : l'introduction des normes conventionnelles dans l'ordre juridique interne ; les mesures spéciales d'application des normes conventionnelles ; l'interprétation de la Convention par les juridictions nationales et les organes de la Convention. La lecture d'une communication écrite et diverses interventions clôturent cet exposé (pp. 429-437).

Le 20 octobre 1965, la cinquième séance de travail se tient sous la présidence de M. S. Macbride, Secrétaire général de la Commission internationale de Juristes. M. J. E. S. Fawcett, Fellow of All Souls College, Oxford, présente un rapport concernant *La reconnaissance des droits de l'homme sur le plan universel et les propositions récentes* (pp. 441-455). Il estime que « la publicité est un procédé de mise en œuvre aussi indispensable qu'efficace » (p. 454). Par ailleurs, « étant donné que depuis dix ans le Projet de Pacte n'a que peu avancé, nous devons, tout bien pesé, considérer que les propositions de nomination d'un Haut Commissaire demeurent actuellement la meilleure solution » (p. 455). La lecture de deux communications écrites et diverses interventions précèdent les conclusions du Rapporteur (pp. 457-496). M. J. F. Lalive, Avocat au Barreau de Genève, présente ensuite son rapport sur *La protection des droits de l'homme dans le cadre des organisations régionales existantes* (pp. 497-512). Selon lui, « le régionalisme paraît bien être la clé du problème de la protection efficace des droits de l'homme à l'échelle mondiale. Mais les obstacles sont multiples. Il faut éviter à la fois le découragement et l'optimisme. L'exemple de la belle réalisation de la Convention européenne doit inspirer ceux qui s'occupent de cette lourde tâche dans les autres régions du globe » (p. 512). La lecture de trois communications écrites et diverses interventions sont suivies des conclusions du Rapporteur (pp. 513-540).

La séance de clôture se tient le même jour sous la présidence de M. F. Schwind, Professeur à la Faculté de Droit de Vienne. M. P. Modinos, Secrétaire général adjoint du Conseil de l'Europe, présente les conclusions du colloque (pp. 543-565). Il dresse un inventaire des questions les plus importantes qui surgissent du fonctionnement de la Convention et distingue deux grands thèmes : 1. la place qu'occupe la Convention européenne des droits de l'homme dans l'ordre juridique des Etats contractants; 2. la régionalisation de la protection internationale des droits de l'homme et le précédent de la Convention européenne. Il termine par un bref panorama des perspectives d'avenir et conclut : « L'humanité est une. Il ne faut pas qu'il y ait plusieurs genres de justice pour plusieurs catégories d'hommes! » (p. 565). M. Fritz Schwind, Président du Comité d'Organisation du Colloque, prononce ensuite l'allocation de clôture (pp. 367-368).

Une liste des participants (pp. 569-579) et un index (pp. 581-585) terminent ce magnifique ouvrage qui groupe les travaux de juristes célèbres et qui constitue un bel outil de réflexion et de recherche dans un domaine essentiel pour l'humanité.

Pierre SALMON.

FAMILLES D'AUJOURD'HUI, Colloque, Editions de l'Institut de Sociologie, 1968.

I

Les participants de ce colloque mettent en lumière les transformations survenues au sein de la famille et nous proposent une analyse de ses nouvelles structures selon trois thèmes : évolution de la famille, sociologie de la population, logement et urbanisation.

La forme de la famille s'est modifiée : la famille large d'autrefois a fait place à la famille nucléaire de type conjugal, dont les fonctions économiques, de reproduction, d'autorité, et d'éducation sont en rapport étroit avec l'environnement social.

Ces fonctions, héritées de l'organisation familiale traditionnelle, s'effacent devant une fonction nouvelle : la fonction affective, qui se présente comme le fondement de la famille actuelle.

Le choix de l'environnement social auquel une famille décide de s'intégrer est « dirigé » par une politique générale du logement et de l'urbanisation, ayant pour effet de concentrer les familles suivant leur niveau social, culturel et économique dans des zones déterminées.

Les progrès de la sociologie familiale, débarrassée de ses nostalgies et de ses justifications idéologiques, lui ont permis de fonder ses recherches sur des critères plus scientifiques. Ainsi dispose-t-elle d'un ensemble de données susceptibles de devancer et de guider efficacement toute politique sociale.

C'est là le grand acquis de ce colloque.

Michèle GUILLEAUME.

II

La Révolution Industrielle dans les pays d'Europe Occidentale a provoqué de profondes transformations sociales notamment dans « le groupe qui nous est proche » la famille; le colloque organisé en mai 1965 par l'Institut de Sociologie de l'Université Libre de Bruxelles a tenté de donner une image de « La Famille d'Aujourd'hui », en faisant une analyse sociologique des modifications intervenues dans le groupe familial.

Les exposés portant sur l'évolution de la famille, premier thème du colloque, ont surtout mis l'accent sur les changements que l'environnement a apportés, d'une part dans le domaine des fonctions exercées par la famille, d'autre part dans le domaine de la structure interne de la famille.

La famille a perdu certaines fonctions (la fonction de protection, de soins, d'entretien des personnes âgées... est aujourd'hui prise en charge par des services sociaux; sur le plan économique elle n'est plus la principale unité de production...); a vu la transformation de certaines autres fonctions (la fonction éducative...); en a acquis de nouvelles (la fonction affective...).

Les rôles familiaux se sont transformés (la famille n'est plus seule à donner un rôle et un statut à l'individu, la condition de la femme a changé...).

Les différents rapporteurs font remarquer aussi que dans l'étude de l'évolution familiale, il faut tenir compte du fait que les attitudes

et les comportements varient d'un niveau social à l'autre et d'un cadre culturel à un autre.

Le deuxième thème du colloque, « Population et Famille », étudie les nouvelles attitudes et comportements familiaux par le biais des phénomènes démographiques (fécondité, nuptialité, composition des ménages...).

Le dernier thème abordé au cours de ces Journées d'Etudes est consacré à un aspect particulier du lien qui lie le groupe familial à la structure sociale tout entière : l'interrelation réciproque entre la famille et l'environnement spatial du logement, environnement qui « exprime et produit une structure sociale déterminée ».

Les divers rapports entendus envisageront les relations entre vie de famille et vie professionnelle (le logement est pensé souvent en fonction de la vie extra-professionnelle...); entre vie familiale et relations de voisinage (la famille a tendance à se soustraire au contrôle social...) etc.

L'image de « la Famille d'Aujourd'hui » telle qu'elle se dégage de ce colloque est un outil précieux dans la décision en matière de politique sociale : politique du logement, politique des loisirs, politique de l'emploi, politique en matière d'enseignement, politique démographique..., les résultats apportés par la sociologie de la famille peuvent servir d'orientation dans l'élaboration d'un programme de politique sociale.

Marie-Laure ROGEMANS.

Ed. HAMBYE S. J., *L'aumônerie de la flotte de Flandre au XVII^e siècle. 1623-1662*, Louvain-Paris, fasc. 39 de la Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres de Namur.

Histoire religieuse et histoire militaire sont intimement mêlées dans ce travail d'érudition qui se lit facilement. Le sujet n'est pas d'un intérêt exceptionnel mais il est suffisamment bien traité pour retenir l'attention.

A la fin du XVI^e siècle, l'encadrement religieux de la marine de guerre flamande se limitait à un prêtre de l'ordre de Saint-Augustin qui résidait à Dunkerque. En 1623, l'Infante Isabelle conseillée par Spinola décida de confier l'aumônerie de la flotte à la Compagnie de Jésus. On créa ainsi une « mission navale » calquée sur le modèle de la « mission des camps ». Les jésuites, chargés de « relever le niveau moral des équipages », devaient accompagner les navires en mer. C'était là le trait le plus neuf et le plus original de cette création de Spinola.

L'auteur nous fait vivre l'activité de ces missionnaires. Il le fait dans un style fleuri, un peu naïf même, un style qui ne peut s'expliquer que par l'appartenance de l'auteur à cet ordre religieux dont le passé lui apparaît comme glorieux. Quelles étaient les activités de ces aumôniers ? « Une fois en mer, ils multiplient l'assistance tant spirituelle que matérielle : ils reçoivent les confidences, surtout le soir, au début du quart, quand le calme des nuits marines ouvre plus facilement les cœurs lassés; ils instruisent catholiques et non-catholiques dans les vérités de la foi et de la morale chrétienne; ils s'efforcent de répandre les saines distractions et ils combattent de tout leur pouvoir les jeux de hasard, les conversations lascives et... les jurons qui les agrémentent. Au combat, ils devaient parfois être héroïques, ces prêtres devenus marins. Combien

de récits, avec trop d'emphase peut-être, nous montrent nos aumôniers debout sur le pont, encourageant les hommes à résister à un abordage imminent ou même à diriger adroitement leur artillerie, *Pro Deo et pro Rege!* (p. 18).

Ces missionnaires connurent des moments difficiles. Certains furent tués ou faits prisonniers, d'autres firent l'objet de critiques. N'avait-on pas constaté un certain « relâchement » chez ces pères jésuites qui semblaient avoir un goût un peu trop prononcé pour les aventures guerrières. Ces difficultés et ces critiques aboutirent à la suppression temporaire de la mission en 1628.

Mais en 1635, le gouvernement espagnol demanda aux jésuites de reprendre les activités de la mission navale. On réduisit cependant les ambitions antérieures. On ne prévoyait plus la présence obligatoire d'un prêtre par navire. Pour les missionnaires jésuites, ce fut à nouveau le contact avec une vie dure et précaire. Les nombreux combats qui opposèrent à cette époque les marines espagnoles et hollandaises accentuèrent encore cette insécurité. A partir de 1641, la flotte marchande dut de plus en plus se cantonner dans un rôle défensif. Le port de Dunkerque subit plusieurs blocus et les navires flamands furent engagés sur le champ de bataille méditerranéen. Après 1652, la flotte dunkerquoise se réorganisa sur place et la mission navale fut confirmée dans son rôle de soutien psychologique. Cinq ans plus tard, intervint un événement capital pour l'avenir de la marine flamande : Dunkerque passa définitivement sous la souveraineté française. La mission navale comme l'amirauté se réfugia à Ostende. Les heures de gloire appartenaient désormais au passé et la mission « se mourra... d'un étiolement progressif ».

Après ce récit historique, l'auteur s'attache à nous décrire la vie interne de la mission, son organisation, le champ de son apostolat. Ici aussi, on sent notre auteur affectivement engagé. Il veut absolument justifier l'action de ces aumôniers de la flotte flamande et il le fait avec gentillesse et simplicité. Mais pourquoi s'est-il cru obligé de chercher des justifications là où il suffisait de comprendre une époque et les hommes qui la vécurent? Avant chaque départ, ces missionnaires tentaient d'obtenir des marins « une bonne confession et une fervente communion ». Après nous avoir expliqué cela, le père Hambye s'exclame : « c'est quand même mieux que de les laisser se divertir dans des séances de joyeusetés et de beuveries » (p. 115)!

Enfin, dans une dernière partie, l'auteur se penche sur l'organisation de la marine de Flandre qui était fortement calquée sur l'organisation de l'armée de terre. Les postes les plus importants de la hiérarchie étaient en général occupés par des Espagnols. Dans la seconde moitié du siècle, on vit cependant accéder à ces hautes fonctions un nombre plus élevé de nationaux. Le financement de la flotte était assuré par l'Espagne et par un droit de 10 % prélevé sur toutes les prises des corsaires flamands.

Ce bref résumé aura, nous l'espérons, confirmé le double intérêt de l'ouvrage du père Hambye qui est consacré autant à l'histoire religieuse qu'à l'histoire militaire. Cela n'est pas fait pour étonner si l'on veut bien se souvenir du caractère de conquête ou plutôt de reconquête militaire qu'avait pris la Contre-Réforme religieuse dont l'ordre des jésuites constituait l'avant-garde.

Philippe MOUREAUX.

2370 cop. 3



REVUE DE L'UNIVERSITÉ

de Bruxelles

NOUVELLE SÉRIE

(VINGT ET UNIÈME ANNÉE)

AOÛT-SEPTEMBRE 1969



5

SOMMAIRE

P. GOFFIN, L'Institut des Hautes Etudes de Belgique . . .	321
R.-H. CHARLIER, La mer et les kilowatts	345
J.-V. LOUIS, Le conflit de la règle de droit international et de la règle de droit interne	362
M. JUTRIN-KLENER, Voltaire... hébraïsant?	381
Bibliographie	390
Thèses	405
Communication	413



RÉDACTION : 56, AVENUE FRANKLIN ROOSEVELT, BRUXELLES 5

ADMINISTRATION : 31, AVENUE DES COCCINELLES, BRUXELLES 17

PUBLICATION BIMESTRIELLE



COMITÉ DE RÉDACTION

M^{lle} L. de BROUCKÈRE
(Faculté des Sciences)

M. J. BARTIER
(Faculté des Sciences sociales, politiques
et économiques)

M. P. BERTELSON
(Ecole des Sciences psychologiques
et pédagogiques)

M. C. DELVOYE
(Faculté de Philosophie et Lettres)

J. DE VOOHT
(Faculté des Sciences appliquées)

M. R. PIRSON
(Faculté de droit)

M. P. RIJLANT
(Faculté de Médecine)

M. E. JANSON
(Directeur)

M. E. JANSSENS
(Secrétaire)

La rédaction est établie à Bruxelles, 56, avenue Franklin Roosevelt.

L'administration est assurée par M. E. Janssens, 31, avenue des Coccinelles, Bruxelles 17.

Abonnements :

Les abonnements partent du 10 octobre.

Il y aura cinq numéros par an, espacés d'environ deux mois.

Abonnements annuels (5 numéros)	300 francs
Prix de vente au numéro	85 francs
Numéro double	170 francs
Numéro triple	250 francs

Le prix de l'abonnement doit être versé au compte de chèques postaux n° 3118.71 de M. Janssens, 31, avenue des Coccinelles, Bruxelles 17.

Publiée avec l'appui du Ministère de l'Education nationale

L'Institut des Hautes Etudes de Belgique

par

Pierre GOFFIN,
Secrétaire Général

1. LA CRÉATION DE L'UNIVERSITÉ NOUVELLE

L'Institut des Hautes Etudes de Belgique est né, conjointement avec l'Université Nouvelle, de la contestation universitaire que connut l'Université Libre de Bruxelles, à la fin du siècle passé.

Notre propos n'est pas d'écrire l'histoire de l'Université Nouvelle. Aussi, qu'il nous suffise de rappeler succinctement les étapes fondamentales de cette contestation, qui fut menée jusqu'au bout et donna lieu à la création de deux institutions : l'Université Nouvelle et l'Institut des Hautes Etudes de Belgique, qui fête cette année son 75^e anniversaire.

En 1890, des difficultés naquirent à l'Université Libre de Bruxelles. En effet, son Conseil d'administration fut pris à partie pour sa résistance aux idées nouvelles et progressistes. Comme le Conseil d'administration de l'Université Libre de Bruxelles se recrutait presque exclusivement par cooptation, son mode de nomination était particulièrement critiqué, comme antidémocratique.

Suite à ces difficultés, certaines réformes furent effectuées dès 1891. Le nombre de professeurs représentés au sein du Conseil d'administration fut augmenté et un Conseil académique vit le jour. Ce Conseil académique était formé de membres nommés directement ou indirectement par le corps professoral.

Le 20 juin 1891, le corps professoral avait élu comme recteur Hector Denis. En cette même année 1891, la Faculté des

Selon un dénombrement fait à l'époque par les services administratifs de l'Institut, au cours de cette année académique 1894-1895, la moyenne de fréquentation, à chacun des cours, se serait élevée à quelque cent auditeurs.

Mais il fallut bien se constituer des ressources, afin de pouvoir survivre. Aussi, pour l'année académique 1895-1896, une carte générale d'entrée fut-elle créée, au prix de 40 francs. Toutefois, dans un souci démocratique de large audience, des conditions spéciales étaient faites aux étudiants appartenant à une université quelconque, aux membres des corps enseignants, à leur famille et, enfin, à toute personne qui justifiait n'être pas en mesure de payer la totalité du minerval prévu.

C'est durant cette année académique 1895-1896 que M. Enrico Ferri commença son cours de *sociologie criminelle* à l'Institut des Hautes Etudes. Ce cours débuta devant un très nombreux public de professeurs, d'avocats, de médecins et d'étudiants. Enrico Ferri était en effet un professeur brillant, père de l'anthropologie et de la sociologie criminelle. Tout en étant professeur à l'Université de Rome, il était également député de la gauche au Parlement italien. Ce titre et ses opinions avancées lui avaient valu de passer quelque temps dans les prisons du Roi Umberto I^{er}.

Il était dès lors d'autant plus naturel que Enrico Ferri fût invité à l'Université Nouvelle, que celle-ci, essentiellement tolérante, avait décidé lors de sa constitution, d'appeler à la tribune de l'Institut des Hautes Etudes, tous les hommes du monde savant, belges ou étrangers, désireux d'enseigner leur doctrine, quelles que puissent être leurs convictions philosophiques ou politiques.

L'Institut des Hautes Etudes poursuivit jusqu'à la fin du siècle son essor grandissant, abrité des vicissitudes qui ébranlèrent l'Université Nouvelle à propos de la question des jurys d'examen et de la législation des diplômes.

4. L'INSTITUT DES HAUTES ETUDES AU DÉBUT DE CE SIÈCLE

A partir de 1899, les cours de l'Institut des Hautes Etudes se donnèrent 28, rue de Ruysbroeck. C'est cette même année que l'Institut des Hautes Etudes devint la Faculté des Sciences Sociales de l'Université Nouvelle. Outre des cours réguliers,

divisés en huit groupes : sciences naturelles, mathématiques, histoire politique, économie politique, évolution des institutions juridiques, évolution des religions, philosophie, art et histoire de l'art, sociologie, le programme comprenait une série de conférences des plus variées.

Les étudiants réguliers pouvaient accéder au diplôme scientifique de docteur ès sciences sociales, moyennant trois années d'études et la présentation et défense d'une thèse.

Quelques années plus tard, à partir de 1902-1903, à côté du doctorat ès sciences sociales, était organisée la licence ès sciences sociales, délivrée dans les mêmes conditions de durée d'examen, mais avec dispense de la thèse. Pour cette année académique, l'Institut des Hautes Etudes a organisé plus de six cents leçons et conférences.

A partir de l'année académique 1904-1905, l'Institut des Hautes Etudes fut organisé en quatre sections :

1. Mathématique et mécanique;
2. Physique et chimie;
3. Biologie et psychologie;
4. Sciences sociales (Faculté des Sciences sociales de l'Institut des Hautes Etudes).

Dans le cadre de cette section des Sciences sociales, étaient prévus différents cycles de cours et de conférences, tels les cycles des questions sociales contemporaines, des questions religieuses, et des questions d'histoire.

L'organisation des programmes des cours et conférences de ces sections, des examens et des doctorats imposait au secrétaire de l'Institut, Charles van den Borren, des prestations considérables. Il fut aidé, à partir de 1905, par M^{me} Vandervelde, qui accepta de prêter son précieux concours à l'Institut des Hautes Etudes en qualité de co-secrétaire.

Si l'on s'interroge sur la population de l'Institut des Hautes Etudes, on constate assez curieusement que, parmi les étudiants régulièrement inscrits à la Faculté des Sciences sociales au début de ce siècle, 31 étaient étrangers et 6 belges. Parmi les étrangers, on dénombrait principalement des Roumains et des Bulgares. Il ne semble pas qu'il se fût agi d'exilés politi-

ques. En effet, une fois leurs études terminées, la plupart d'entre eux rentraient dans leur pays pour y occuper une situation importante, ainsi qu'en témoignent certaines de leurs lettres. Ce qui semble toutefois certain, c'est qu'ils furent attirés à l'Institut des Hautes Etudes par sa réputation fortement libre exaministe et progressiste. Il suffit pour s'en convaincre de parcourir les thèses de ces étudiants en sciences sociales.

Si les étudiants régulièrement inscrits en sciences sociales étaient relativement peu nombreux, les cours et conférences étaient suivis par un public assez considérable. On évaluait en effet, en 1906, à 300 le nombre moyen des auditeurs. Le nombre de conférences organisées répondit à l'appel du public et passa de 535 en 1901-1902 à 1123 en 1906-1907.

Outre les conférences traditionnelles, la faveur du public allait principalement aux cycles de conférences dont on avait élargi le champ délimité quelques années plus tôt : facteurs historiques de l'état religieux moderne; questions se rattachant au féminisme; questions se rattachant à l'histoire de la musique; questions d'histoire; questions religieuses; histoire des doctrines sociales au XIX^e siècle; questions sociales contemporaines, et j'en passe.

Le 30 avril 1908, l'Université Nouvelle dut remettre l'immeuble qu'elle occupait 28, rue de Ruysbroeck, à l'entière disposition de l'Etat belge, lequel s'était, entre-temps, porté acquéreur de l'immeuble en vue de la création du Mont des Arts. Il va sans dire que l'Université Nouvelle éprouva quelques difficultés à trouver un nouveau local convenant à son enseignement. Après recherches et hésitations, l'Institut des Hautes Etudes de Belgique fut installé 65, rue de la Concorde, dans ces mêmes locaux qu'il occupera pendant 60 ans, jusqu'en mai 1968.

Si l'Institut des Hautes Etudes remplissait merveilleusement la mission qui lui avait été confiée par ses fondateurs, sur le plan financier, sa situation n'était que malaisée. Il est difficile de la déterminer de façon très précise; en effet, nous ne retrouvons dans les archives que des comptes qui englobent la totalité des frais et des dépenses de l'Université Nouvelle, dont l'Institut des Hautes Etudes.

En 1905, la situation des deux institutions est à peine

équilibrée. Le zèle des souscripteurs s'est considérablement affaibli depuis la création de l'Université Nouvelle et de l'Institut des Hautes Etudes. Parmi les recettes, la somme la plus importante est constituée par un subside de 10 000 francs, émanant de la province de Brabant. Les autres subsides s'élèvent en tout à environ 3 500 francs, la contribution des souscripteurs à 2 400 francs et les droits de minerval à 2 500 francs. Les dépenses absorbent naturellement ces rentrées; les frais de personnel et les traitements des professeurs ordinaires s'élèvent à 10 000 francs, le loyer est de 5 000 francs, les frais divers couvrent le solde.

Cette austérité financière plaçait l'Institut des Hautes Etudes dans l'obligation de veiller jalousement à ses faibles deniers. Il ne put allouer aux conférenciers étrangers que le remboursement de leurs frais de voyage et de séjour. La plupart des professeurs et conférenciers ne percevaient *aucune* indemnité, et cependant, ils venaient et revenaient faire des cours et conférences, permettant à l'Institut des Hautes Etudes de poursuivre sa progression et d'organiser de nouveaux cycles de conférences, tels ceux sur les nouvelles directions de l'enseignement, les questions coloniales, les questions littéraires. C'est ainsi qu'au cours de l'année académique 1909-1910, l'Institut des Hautes Etudes organisa 1518 conférences, soit trois fois plus qu'au début du siècle. Le changement de localisation avait fait craindre au comité de l'Université Nouvelle une diminution du nombre des auditeurs assistant aux cours et conférences. Aussi fut-on heureux de constater, qu'une fois installée dans les nouveaux locaux de la rue de la Concorde, le nombre d'étudiants suivant les cours réguliers s'était maintenu, et que le nombre de personnes suivant les cours et conférences avait, selon un rapport établi à l'époque, « à peu près doublé ».

5. LA QUESTION DE LA « PERSONNIFICATION CIVILE »

Le 12 août 1911, survint la loi accordant la personnification civile aux Universités de Bruxelles et de Louvain. Lors des discussions relatives à ce projet de loi, Emile Vandervelde, tout en approuvant le projet, proposa un amendement ayant pour but d'accorder également la personnification civile à l'Université Nouvelle. La commission du Sénat chargée d'examiner

le projet de loi estima l'amendement non recevable, considérant qu'il s'agissait d'un projet de loi spéciale, n'établissant pas un régime général et, dès lors, ne visant que deux institutions bien spécifiques.

D'autre part, ajoutait la commission, l'Université Nouvelle ne possédait pas toutes les Facultés qu'exigent les lois sur l'organisation de l'enseignement supérieur pour être reconnue. Et en fait, si dès les années 1895-1896, l'Université Nouvelle avait mis sur pied les Facultés de Philosophie et Lettres, de Droit, de Sciences, de Médecine, ainsi qu'une Ecole Polytechnique, elle avait cependant dû abandonner, dès 1899-1900, l'ensemble de ces Facultés, à l'exclusion de la Faculté de Droit et de la Faculté des Sciences sociales de l'Institut des Hautes Etudes.

Ce problème de la personnification civile de l'Université Nouvelle fut également soulevé lors de la discussion à la Chambre des représentants par le député De Lantsheere. Celui-ci soulevait deux arguments nouveaux : d'une part, le fait que l'Université Nouvelle n'avait pas les « 75 années d'existence glorieuse des deux Universités de Bruxelles et de Louvain » et d'autre part, qu'en entrant dans la voie indiquée par Emile Vandervelde, on modifierait le caractère du projet de loi, qui se transformerait en une loi organique et générale. Dès lors, ajoutait ce député, il serait difficile de refuser à une foule d'établissements ce que l'on accordait à l'Université Nouvelle. Néanmoins, la proposition d'Emile Vandervelde n'était pas rejetée catégoriquement et certains, tel M. Carton de Wiart, espéraient que les problèmes soulevés par un grand nombre d'associations d'utilité publique, telle l'Université Nouvelle, seraient résolus dans un avenir proche.

En effet, depuis 1830, la question de la personnification civile des associations était revenue périodiquement agiter les débats parlementaires, ranimant la vieille querelle opposant les catholiques aux libéraux. Peu avant la première guerre mondiale, dans un camp comme dans l'autre, l'on semblait d'accord pour voter un projet de loi prévoyant cette personnification civile aux associations sans but lucratif. Il faudra cependant attendre, après un intervalle causé par la première guerre mondiale, l'année 1921 pour voir ce projet se réaliser dans la loi du 27 juin 1921.

6. ORGANISATION DE L'INSTITUT DES HAUTES ÉTUDES

Mais il fallut bien s'organiser. Si, lors de la séance du 24 février 1899, Edmond Picard avait pu déclarer au Sénat qu'à l'Université Nouvelle, il n'y avait pas de statuts, que l'on ne votait jamais dans le corps professoral et qu'il n'y aurait pas de Recteur si la loi n'en imposait pas l'obligation pour la signature des diplômes, il n'en allait plus ainsi en 1911-1912.

A ce moment, le comité central administratif de l'Université Nouvelle et de l'Institut des Hautes Etudes était composé de Guillaume De Greef, M^{me} Vandervelde, Dejongh, Depaepe, des Cressonnières, Félix, Paul Janson, Hennebicq, Lambotte, Edmond Picard, Paul Reclus, Salkin, Sollier, Vandervelde.

Pour des raisons d'ordre pratique, il avait été décidé par ce comité central administratif de séparer dorénavant l'Institut des Hautes Etudes de l'Université Nouvelle. Deux programmes annuels de cours et conférences étaient prévus : l'un pour l'Institut des Hautes Etudes, devenu Institut des Hautes Etudes de Bruxelles, et l'autre pour l'Université Nouvelle, qui comprenait les deux facultés : la Faculté des Sciences sociales, économiques et financières et la Faculté de Droit.

L'ensemble de ces Facultés, ainsi que l'Institut Géographique et l'Institut des Hautes Etudes, devaient constituer une fédération scientifique se groupant sous le titre général, primitivement adopté, d'Université Nouvelle. Toutefois, il était entendu que ces institutions formeraient des organismes relativement indépendants et autonomes.

L'autonomie revendiquée par l'Institut des Hautes Etudes était purement administrative et liée à des contingences matérielles. En effet, l'Institut des Hautes Etudes n'était pas assez riche pour offrir des honoraires aux conférenciers qui venaient de l'étranger. Il fallait bien, dès lors, aller les chercher, les voir chez eux, en France et ailleurs et solliciter leur bonne volonté, afin d'obtenir leur concours. Il était donc indispensable de laisser aux organisateurs, le secrétaire général et les deux secrétaires, de l'initiative et de la liberté d'action. Or, celles-ci postulaient que les cours et conférences de l'Institut des Hautes Etudes pussent être organisés par le secrétaire général et les secrétaires de l'Institut, et non par le corps professoral de

l'Université Nouvelle. Cependant, un projet de règlement établi par le Comité central administratif, en séance du 14 décembre 1911, ratifié par le corps professoral en date du 25 janvier 1912, accordait de très larges pouvoirs à ce corps ainsi qu'aux délégués de l'Assemblée générale des étudiants régulièrement inscrits qui y étaient adjoints.

Pour des raisons d'efficacité, le comité central administratif avait dès lors estimé souhaitable d'accorder son autonomie à l'Institut des Hautes Etudes de Bruxelles. Mais cette séparation avait entraîné certains incidents, lesquels déterminèrent la démission du Docteur Félix, membre du Comité central administratif. Suite à ces incidents, il fut décidé que l'Institut des Hautes Etudes reprendrait sa place dans le programme général de l'Université Nouvelle, tandis que la liberté de prospection souhaitée était, bien sûr, accordée à M^{me} Vandervelde et à Charles van den Borren.

7. TENTATIVE DE RAPPROCHEMENT AVEC L'UNIVERSITÉ DE BRUXELLES

Dès cette année 1911, on constate de la part de certains membres de l'Université Nouvelle un désir de réconciliation avec l'Université Libre de Bruxelles. C'est ainsi que Camille Huysmans présenta au comité un projet de résolution, en faveur de l'établissement de relations de plus en plus suivies entre l'Université Libre de Bruxelles et l'Université Nouvelle. Il considérait que les événements qui avaient donné naissance à l'Université Nouvelle appartenaient au passé, que les hommes contre lesquels ses fondateurs avaient de graves et légitimes griefs avaient disparu, et que ceux qui leur avaient succédé s'étaient rapprochés de leurs anciens adversaires. Si bien que, ajoutait-il, les partisans restaient divisés en deux camps et que cette situation nuisait à l'efficacité de l'enseignement supérieur.

A sa suite, diverses personnalités avaient émis l'idée que l'Institut des Hautes Etudes, étant seul reconnu par les pouvoirs publics pour ce qui concernait l'octroi de subsides, il serait possible de limiter à cet Institut le rapprochement au plus haut point souhaitable. Dans cet esprit, l'idée consistait à maintenir l'indépendance réciproque de l'Université Libre et

de l'Université Nouvelle, mais tout en réalisant une entente cordiale qui se concrétiserait par des échanges de professeurs ou de conférenciers. L'Université Libre de Bruxelles, usant du privilège que la loi de 1911 lui conférait, accorderait à l'Institut des Hautes Etudes le bénéfice de la personnification civile. L'Université Libre de Bruxelles aurait deux délégués au Conseil d'administration de l'Institut des Hautes Etudes. Celui-ci, de son côté, serait représenté par deux délégués au Conseil d'administration de l'Université Libre de Bruxelles. Pour le surplus, l'Institut conserverait, du point de vue administratif, scientifique et financier, son autonomie pleine, entière et inconditionnelle.

Ainsi que nous le verrons, ces idées n'aboutiront que quelques années plus tard, à l'issue de la première guerre mondiale, période particulièrement propice à toutes les réconciliations.

8. LES AMIS DE L'INSTITUT DES HAUTES ÉTUDES

En cette année 1912-1913, la situation financière de l'Institut devint particulièrement grave. En effet, le conflit entre la Serbie et la Bulgarie s'étant étendu, tous les étudiants bulgares en âge d'être officier ou soldat furent rappelés en Bulgarie. Il en résultait une perte de minerval assez importante et, d'après les prévisions élaborées, le capital disponible de l'Université allait être considérablement entamé au cours de cette année 1912-1913.

Selon les pronostics de Charles Dejongh, pour octobre 1913, il fallait « soit recommencer comme il y a 18 ans, soit renoncer à la poursuite dans la voie que les fondateurs de l'Université Nouvelle s'étaient tracée ».

Aussi le Comité décida-t-il de donner suite à une proposition qui avait été faite dès 1910 par le Docteur Sollier, et qui consistait à créer une association des Amis de l'Université Nouvelle. Cette association se composerait de membres titulaires, donateurs ou fondateurs. Les membres titulaires étaient les sociétaires qui payaient une cotisation annuelle de 20 francs; les donateurs, ceux qui versaient une somme de 500 francs; enfin les fondateurs, ceux qui feraient à la société un don de 1 000 francs au moins. Moins de six mois plus tard, dès

avril 1914, les Amis de l'Institut des Hautes Etudes comptaient 38 membres titulaires, 6 membres donateurs et un membre fondateur.

9. LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE

Puis, survint la première guerre mondiale. Malgré les événements, l'Université Nouvelle décida de reprendre ses travaux. En effet, les 79 étudiants bulgares demeurés en Belgique (sur 119 inscrits) à la Faculté des Sciences sociales de l'Institut des Hautes Etudes n'avaient été autorisés à séjourner à Bruxelles qu'à la condition de suivre les cours et sur la promesse formelle que l'Université Nouvelle rouvrirait ses portes.

Le 24 octobre 1914, le corps professoral de l'Université Nouvelle a décidé que les étudiants des Universités de l'Etat, de l'Université Libre de Bruxelles et de l'Université de Louvain, pourraient suivre les cours à l'Université Nouvelle sans être tenus à aucun droit d'inscription, leurs Universités respectives s'étant trouvées devant l'impossibilité de reprendre leurs travaux.

A l'Institut des Hautes Etudes, une seule série de conférences fut organisée, celle de M. Spaak, consacrée aux origines de l'art classique en France. Ce cycle qui comportait en tout 23 leçons fut suivi, malgré les circonstances, par un nombre d'auditeurs variant de 190 à 298 personnes.

En septembre 1915, le gouvernement de Bulgarie proclama la mobilisation générale et tous les Bulgares habitant la Belgique durent rejoindre immédiatement. Cette situation plongea immédiatement l'Université Nouvelle dans une situation financière assez déplaisante, du fait que les étudiants russes, roumains, chinois et autres, régulièrement inscrits, ne pouvaient recevoir les fonds nécessaires au règlement de leur droit d'inscription sur lequel l'Université Nouvelle comptait cependant.

Il fut, malgré tout, décidé de poursuivre le cours donné à l'Institut des Hautes Etudes de Belgique et, même, d'en organiser le plus possible, afin « de forcer le public à persévérer à travailler ». A la fin de l'année académique 1915-1916, on constatait que le nombre des auditeurs ayant assisté aux trois cours qui avaient pu être organisés s'était élevé entre 90 et 305 personnes, selon les conférences. Les membres du comité de

l'Université Nouvelle estimaient que ni l'Université, ni l'Institut des Hautes Etudes de Belgique ne devaient interrompre leurs travaux durant les hostilités et que ces institutions avaient le devoir, tant qu'elles en avaient la liberté, de dire ce qu'elles avaient à dire. L'occupant n'ayant jamais manifesté son intention de contrôler les cours et les conférences, l'Université Nouvelle et l'Institut des Hautes Etudes poursuivirent leurs activités, réduites, mais cependant présentes pendant toute la durée de la première guerre mondiale.

10. LA RÉCONCILIATION AVEC L'UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES

Le 27 décembre 1918, le comité de l'Université Nouvelle tint une séance mémorable, ayant pour objet la question de la conservation ou de la liquidation de l'institution.

On se souviendra que dès avant la guerre, cette idée avait été émise. Depuis la fin de la guerre, différentes raisons poussaient le comité à prendre une décision. Les raisons principales étaient d'ordre moral : l'Université Libre de Bruxelles avait évolué et l'Université Nouvelle comptait de nombreux amis qui déploraient que le conflit persistât. Mais il y avait en outre des raisons d'ordre purement matériel : l'Université Nouvelle avait vécu de souscriptions, de subsides et surtout de taxes payées par les étudiants et plus particulièrement par les étudiants bulgares. Or, en 1918, le comité pensait que ces étudiants ne reviendraient plus et dès lors, il craignait que les souscriptions et les subsides fussent insuffisants pour permettre à l'institution de continuer à se développer régulièrement.

Le comité prit alors différentes résolutions. Il déclara l'Université Nouvelle dissoute. Quant aux Instituts Géographique et des Fermentations, satellites de l'Université Nouvelle, le comité les autorisa à disposer d'eux-mêmes. Enfin, la création la plus originale et la plus importante de l'Université Nouvelle, l'Institut des Hautes Etudes, fut maintenue en vue de son développement; le comité décida qu'il conserverait sa pleine autonomie et que le liquidateur de l'Université Nouvelle disposerait au profit de cet Institut de l'actif de l'Université Nouvelle.

Charles Dejongh fut chargé de réaliser cette décision et de se mettre en rapport avec l'Université Libre de Bruxelles

afin d'organiser la participation de celle-ci à l'œuvre entreprise par l'Institut des Hautes Etudes. Ces résolutions furent communiquées à l'Université Libre de Bruxelles, qui se déclara heureuse d'engager des pourparlers. Au cours de ces pourparlers, il fut décidé que l'Institut des Hautes Etudes conserverait son autonomie entière et qu'un professeur de l'Université de Bruxelles se verrait adjoint au comité en qualité d'agent de liaison. D'autre part, l'Université Libre de Bruxelles déclara qu'elle n'était pas en mesure d'accorder actuellement des subsides à l'Institut, mais qu'elle verrait ultérieurement ce qu'elle pourrait faire. Aussi, pour l'année académique 1919-1920, un programme fut-il établi pour l'Institut des Hautes Etudes, devenu Institut des Hautes Etudes de Belgique.

Le comité voyait sous des auspices favorables l'avenir de l'Institut. En effet, Charles Dejongh estimait, en octobre 1919, que les ressources de l'Institut permettraient de rémunérer ses collaborateurs pendant environ un an. Entre-temps, il espérait que l'Institut, ayant acquis la personnification civile, pourrait ainsi participer au partage de la donation Hoover aux établissements scientifiques.

11. LA CRÉATION DE L'A.S.B.L.

Dès le mois de novembre 1919, le Docteur Sollier s'était mis à l'étude d'un projet de statuts de l'Institut des Hautes Etudes de Belgique, en vue d'obtenir la personnification civile sur base de la loi récente du 25 octobre 1919, tendant à accorder la personnification civile aux associations internationales à but scientifique. Ces statuts furent arrêtés dès avril 1920. Parallèlement, à l'initiative d'Emile Vandervelde, le Ministre Jules Destrée déposa dans le courant du mois de juin 1920 un projet de loi spéciale tendant à accorder la personnification civile à l'Institut des Hautes Etudes de Belgique. Le projet n'aboutira cependant pas; il faudra attendre la loi du 27 juin 1921, instituant les associations sans but lucratif, pour que l'Institut puisse obtenir la personnalité civile.

Dès les années 1920-1921, la question financière commença à se poser avec énormément d'acuité. En effet, à la fin de l'année académique 1920, si les recettes étaient de l'ordre de 35 000 francs, les dépenses, elles, s'élevaient à 53 000 francs,

soit un déficit de près de 20 000 francs. Ce déficit fut fort heureusement comblé par l'Université Libre de Bruxelles qui décida de faire don à l'Institut des Hautes Etudes de la somme nécessaire pour l'apurement de ce passif.

Sur le plan scientifique, l'année académique 1922 fut capitale. Au cours de sa séance de juin 1922, le comité décida la création d'un enseignement de l'organisation scientifique du travail, qui fournirait la huitième section de l'enseignement général de l'Institut des Hautes Etudes de Belgique sous la dénomination de « Science du travail » (Ergologie).

C'est au cours de cette même séance de juin 1922 que l'on décida de constituer l'Institut en forme d'association sans but lucratif. Cette constitution se fit quelques mois plus tard, le 29 décembre 1922, devant le notaire Hauchamps.

12. LA QUESTION DES SUBSIDES DE L'ÉTAT BELGE

Enfin, la situation financière de l'Institut se redressa considérablement. En effet, certains organismes avaient décidé d'augmenter substantiellement les subsides accordés à notre Institut. D'autre part, c'est au cours de cette même année 1922 que l'Etat belge se décida à octroyer un subside à l'Université Libre de Bruxelles et à l'Université de Louvain.

Ce premier subside aux Universités Libres fut acquis dans des circonstances assez pittoresques. Il n'était pas prévu dans le projet de budget du Ministère des Sciences et des Arts pour l'exercice 1922 tel qu'il avait été voté par le Sénat. Pendant la discussion de ce projet, à la Chambre des représentants, quelques parlementaires de tendance libérale et socialiste déposèrent un amendement octroyant ce subside de 2 millions à répartir entre les Universités Libres de Bruxelles et de Louvain. Cet amendement fut mis au vote un vendredi soir à une heure assez tardive avant même que la commission des Finances eût déposé son rapport. Dans ces conditions, il fut facilement adopté.

Au cours des discussions préalables au vote de ce subside au Parlement, Emile Vandervelde, ami fidèle et efficace de l'Institut des Hautes Etudes depuis sa création, avait annoncé que le groupe socialiste accepterait de signer l'amendement et de voter le subside, à la condition toutefois qu'une partie en

soit redistribuée par l'Université Libre de Bruxelles à l'Institut des Hautes Etudes.

En effet, lors de la réconciliation, en 1918, il avait été convenu que l'Université Libre de Bruxelles aiderait l'Institut des Hautes Etudes à se maintenir et à se développer. Au terme de l'accord conclu par Emile Vandervelde, la quote-part de l'Institut des Hautes Etudes devait s'élever à 10 % de la première tranche de un million et à 5 % du surplus. L'Université Libre de Bruxelles ayant reçu un million pour son année académique 1922-1923, elle ne manqua pas de s'acquitter fidèlement de ses obligations, en rétrocédant une somme de 100 000 francs à l'Institut. Ce subside vint tout naturellement bien à point à notre institution et lui permit de faire progresser nombre de ses cours et conférences.

Ses assises financières assurées, c'est à la politique scientifique que le comité s'attache en ordre principal à partir de l'année 1923. Il se préoccupe également du renforcement de la publicité, et principalement de la publicité à faire auprès des Facultés compétentes de l'Université, afin que les professeurs signalent à leurs élèves les conférences qui se font à l'Institut.

Le Docteur Sollier avait même pensé créer un bulletin de l'Institut des Hautes Etudes, lequel contiendrait au moins un résumé de l'activité. Il serait soutenu pécuniairement par le public de l'Institut des Hautes Etudes. Hélas, les membres du comité émirent à ce sujet des vues plutôt pessimistes et le bulletin ne se créa pas.

Toujours à l'initiative du dynamique Docteur Sollier, le comité examina la question de l'octroi du titre de professeur à l'Institut des Hautes Etudes de Belgique à ceux des collaborateurs de l'Institut qui le méritaient par la fidélité de leur concours. Le comité considéra que ce titre pouvait être conféré à ceux des collaborateurs de l'Institut qui ont fait de véritables cours pendant plusieurs années et qui s'engagent moralement à continuer leur collaboration au-delà de cette période. Cette décision resta lettre morte. Il semble en effet que ce titre de professeur à l'Institut des Hautes Etudes de Belgique n'ait jamais été conféré.

C'est en cette même année 1923 qu'Eugénie Hauman fit son entrée à l'Institut en qualité de secrétaire adjointe; elle

occupera ses fonctions avec un zèle et un dévouement incomparables jusqu'en 1968.

14. LA PRÉSIDENTENCE DE CHARLES DEJONGH

C'est, hélas, au cours de l'année académique 1923-1924, qu'il fallut déplorer le décès de Guillaume De Greef et d'Edmond Picard, tous deux fondateurs de l'Université Nouvelle et de l'Institut des Hautes Etudes. Le 4 octobre 1924, Charles Dejongh, également fondateur de l'Université Nouvelle et Secrétaire Général de l'Institut depuis plus de 30 ans, fut nommé Président de l'Institut. Charles Dejongh ayant pris la présidence, la transmission du titre de Secrétaire Général échut à Charles van den Borren, qui exerçait les fonctions de secrétaire depuis 1898.

Hommes de science avant tout, les membres du Comité de l'entre-deux-guerres voulurent marquer l'Institut des Hautes Etudes d'un dynamisme scientifique et progressiste. Chaque fois que l'occasion s'en présentait, de nouvelles questions étaient étudiées, afin de maintenir l'Institut à l'avant-garde des progrès de la science.

C'est ainsi qu'en 1924, le Comité a institué une sous-section coloniale, dont la direction fut confiée à Henri Rolin, en considération de l'actualité et de l'importance de ces questions. De son côté, à l'initiative du Docteur Sollier, l'Institut a créé une Ecole de Conseillers d'Orientation, comprenant un enseignement à la fois théorique et pratique. Dans le domaine des Arts, c'est une sous-section d'Art et d'Archéologie orientale qui fut organisée, comprenant des cours, des conférences, ainsi que des séminaires de langues orientales. Ces créations nouvelles eurent pour résultat de majorer sensiblement le nombre des conférences, ainsi que celui des professeurs. Parmi les professeurs, l'on dénombre de nombreux étrangers, principalement des professeurs d'universités françaises.

15. OÙ L'ON REPARLE DES SUBSIDES

Hommes de science avant tout, avons-nous dit, les membres du Comité se préoccupaient à cette époque davantage de la politique scientifique de l'Institut des Hautes Etudes, que

des problèmes financiers. Les archives sont le reflet de leur désarroi devant les difficultés qui naquirent de la crise à partir de 1926.

En effet, le Gouvernement éprouvait des difficultés à liquider les subsides qu'il avait votés à l'Université Libre de Bruxelles. Celle-ci se trouvait dès lors dans une situation précaire, faute de recevoir ces dits subsides. Et, partant, l'Université faisait languir l'Institut des Hautes Etudes de Belgique.

Entre 1922 et 1926, la question de la quote-part allouée à l'Institut des Hautes Etudes par l'Université Libre de Bruxelles s'était réglée de façon débonnaire. Mais en 1927, la subvention de l'Etat fut portée à 2 500 000 francs, et elle devait être portée, semblait-il à l'époque, à 3 millions pour le budget de 1928. Dans ces conjonctures, l'Université soutint que la convention faite en 1922 ne devait être appliquée qu'au premier subside d'un million. De son côté, l'Institut entendait que les accords conclus au Parlement, sous l'égide d'Emile Vandervelde, fussent scrupuleusement respectés.

Des pourparlers s'engagèrent à ce sujet et ils furent concrétisés le 10 octobre 1927 par le Bureau de l'Université Libre de Bruxelles, qui ratifia les accords de 1922. Et tout rentra dans l'ordre.

16. PERSPECTIVES D'ACQUISITION DE L'IMMEUBLE DE LA RUE DE LA CONCORDE

Au cours de la séance du 15 octobre 1928, fut soulevée la question du bail conclu par l'Institut avec le propriétaire de l'immeuble sis rue de la Concorde, et venant à expiration en février 1932. A cause de la situation excellente de cet immeuble, il était à cette époque d'évidente nécessité d'obtenir un renouvellement du bail. Aussi Charles Dejongh entre-t-il en négociation avec les propriétaires de l'immeuble. Ceux-ci marquèrent leur accord pour renouveler le bail pour un terme de 9 ans. Toutefois, ils ajoutèrent qu'ils étaient également d'accord pour vendre l'immeuble occupé par l'Institut des Hautes Etudes, ainsi que la maison voisine, sise 63, rue de la Concorde, pour une somme globale de 2 millions. Les conseillers financiers de l'Institut, le notaire Hauchamps et Max Hallet, pressèrent dès lors le comité pour qu'il se décide à acquérir ces

immeubles d'une situation magnifique. Ils estimaient qu'il serait facile à l'Institut des Hautes Etudes d'obtenir cette somme en prêt et que, compte tenu de l'importance des crédits alloués à l'Université Libre de Bruxelles par l'Etat, l'Institut pouvait hardiment se lancer dans cette opération, pour laquelle moins de dix ans suffiraient à apurer le remboursement complet, dans l'hypothèse où la totalité du prix d'achat devrait être empruntée. Hélas, le comité n'osa pas entreprendre l'opération et laissa la question ouverte et sans suite...

17. LA PRÉSIDENTE DE PAUL SOLLIER

Le mois de novembre 1932 fut un mois de deuil pour l'Institut des Hautes Etudes, en raison de la mort de Charles Dejongh, survenue après une longue et pénible maladie. Sur proposition du Secrétaire général, Charles van den Borren, Paul Sollier qui avait collaboré avec tant de dynamisme et d'efficacité à l'Institut dès 1898, fut acclamé président. Mais hélas, quelques mois plus tard, Paul Sollier affecté d'une indisposition qui paraissait passagère, fut emporté à la suite d'une fâcheuse imprudence.

18. LA PRÉSIDENTE DE GEORGES CORNIL

Suite au décès de Paul Sollier, la présidence de l'Institut échut à Georges Cornil, qui avait fait preuve d'intérêt pour l'Institut depuis de nombreuses années, et qui avait pris la succession de Charles Dejongh à la section des Sciences Juridiques.

A ce moment, le nombre de cours et conférences organisés à l'Institut s'élevait à plus de 700. Plus de 150 professeurs étrangers venaient parler à sa tribune. Les besoins financiers nécessités par l'organisation de ces cours et conférences et de leur fonctionnement étaient donc fort importants. Or, à l'Institut des Hautes Etudes, il n'y avait pas de budget. Aussi fut-ce un des premiers actes du président de s'entourer d'un *conseil de vigilance* composé de Maurice Ansiaux et de José Octors, chargés d'établir un projet de budget et de veiller à sa stricte exécution, une fois approuvé par le comité de l'Institut.

Ainsi, jusqu'en 1939, l'activité de l'Institut des Hautes

Etudes progressa de façon normale et sans problème particulier de nature à troubler sa sérénité. Au cours de l'année 1939-1940, l'organisation des cours et conférences s'est ressentie malheureusement de la situation internationale fortement tendue, et qui eut pour conséquence principale de priver les auditeurs de l'Institut des conférenciers étrangers. Chose curieuse, il faut constater que malgré les absences et la mobilisation générale, l'assiduité du public fut encore considérable.

19. LA DEUXIÈME GUERRE MONDIALE

Dans le courant du mois de juillet 1940, le bureau permanent, sur la proposition de son président, décida de préparer une reprise d'activité normale pour la prochaine année académique. Ces activités forcément réduites devaient comprendre des cours, ayant lieu en fin de l'après-midi, ainsi qu'un certain nombre de conférences qui se tiendraient le soir.

Malheureusement, dès le 10 janvier 1941, après différents pourparlers avec l'autorité occupante, les conditions mises à la reprise d'une activité de l'Institut étaient notifiées de façon telle que le comité estimait que l'honneur de l'Institut se trouvait engagé et que celui-ci ne pouvait, décemment, reprendre son activité. D'ailleurs, dans le cadre d'une réouverture, des conflits auraient été inévitables et incessants, à l'occasion de conférences traitant de questions de droit, de philosophie, de morale et de science économique. Il fut donc décidé, pour ne pas compromettre l'avenir, de faire preuve de fermeté, sans éclat et en temporisant. Cette cessation d'activité en 1940-1941 a semblé ne pas avoir été remarquée par l'occupant. Aussi l'Institut s'est-il confiné dans une attitude d'abstention qui s'est prolongée jusqu'en 1944, évitant ainsi les conflits possibles ou préjudiciables à l'Institut des Hautes Etudes de Belgique.

L'Ecole d'Ergologie, elle, a pu poursuivre son activité.

20. LA PRÉSIDENTE DE GUSTAVE CHARLIER

Hélas, le président Georges Cornil ne vit pas la réouverture des travaux de l'Institut; il décéda le 11 janvier 1944. Gustave Charlier fut amené à lui succéder à la présidence.

La reprise se fit dès septembre 1944. Toutefois, l'activité fut fatalement réduite, puisque les collaborateurs belges seuls et

surtout les Bruxellois pouvaient être sollicités en raison des difficultés de déplacement. De son côté, l'assiduité du public ne se rétablît que fort lentement. Cependant, l'activité du comité s'exerçait à l'extérieur de nos frontières. Le président Gustave Charlier, qui était en rapports suivis avec l'Institut italien de Culture, obtint que trois savants italiens, choisis par nos directeurs de section, viennent tous les ans faire à l'Institut des Hautes Etudes des conférences pour lesquelles l'Institut italien se chargerait des frais de voyage.

Mais à partir de l'année 1950, l'apparition de la télévision et le grand nombre de conférences données dans différentes salles de spectacle de Bruxelles parurent manifestement être un frein à l'expansion de l'Institut des Hautes Etudes de Belgique.

D'autre part, ainsi que le soulignait à l'époque le professeur Paul Cornil, il était indispensable qu'un aspect plus attrayant fût donné aux salles de conférences. Malheureusement, quoique le comité eût pleinement approuvé le vœu du professeur Paul Cornil, et eût donné pouvoir au bureau pour rendre la grande salle plus riante, les possibilités budgétaires empêchaient toute transformation radicale de ces locaux, que l'Institut ne détenait d'ailleurs qu'à titre locatif. Quoi qu'il en soit, grâce à une intensification de la propagande, l'assiduité du public tendit à acquérir plus de consistance à partir de l'année 1951.

21. PETITE HISTOIRE

L'histoire de l'Institut des Hautes Etudes de Belgique est si peu fertile en incidents, que nous nous en voudrions d'en passer un. Le mercredi soir 10 janvier 1951, alors qu'un professeur allait occuper sa chaire pour développer sa conférence sur « Les nouvelles tendances de la pensée économique socialiste », un gendarme en civil pénétra dans la salle et somma le conférencier de lui présenter sa carte d'identité à la fin de la conférence. Malgré une lettre de protestation énergique adressée au Premier Ministre, des pratiques analogues se reproduisirent le 31 janvier, à l'occasion d'une conférence consacrée au « Socialisme en Belgique au milieu du XIX^e siècle ». Ce qui n'avait été le 10 janvier qu'un incident, passé presque inaperçu dans cette maison paisible, prit cette fois le caractère d'un

scandale. La présence des agents détermina, en effet, de vigoureuses protestations de la part du public qui comportait un grand nombre de professeurs de l'Université ainsi que quelques journalistes. Professeurs et journalistes prirent les agents à partie et les expulsèrent séance tenante des locaux de l'Institut, sous la huée des auditeurs.

22. LA PRÉSIDENTE DE PAUL BRIEN

En 1957, pour des raisons de santé, Gustave Charlier dut renoncer aux fonctions de président qu'il exerçait depuis de nombreuses années en méritant la gratitude de tous et l'admiration de ses collègues. Sa succession fut dévolue à Paul Brien, vice-président de l'Institut depuis 1945.

Pour la première fois depuis la création de l'Institut des Hautes Etudes, le Comité avait subi en 1957 un refus offensant de la part d'un professeur étranger, venu jadis à l'Institut, et réinvité à accorder son concours à la section des Sciences mathématiques. Son refus était motivé par la modicité de l'indemnité offerte par l'Institut à ses conférenciers. Le Comité, désirant qu'un tel fait ne puisse plus se reproduire et sachant par ailleurs que tous les collègues invités à l'étranger étaient indemnisés plus largement, en avait conclu que l'Institut devait à tout prix chercher à disposer désormais de sommes plus importantes que jadis. L'Université étant dans l'impossibilité de verser à l'Institut les sommes qu'elle aurait dû normalement lui prodiguer, le Comité avait tenté d'obtenir un subside de l'Etat. Certaines démarches avaient fait entrevoir la possibilité d'obtenir une subvention sur le terrain de la recherche scientifique, à condition que l'Institut élargisse son activité, et inscrive à son programme des colloques de savants de différentes disciplines. Une proposition de modification des statuts orientée en ce sens s'ensuivit et fut naturellement adoptée sans difficulté. Malgré des démarches qui se sont échelonnées sur plusieurs années, malgré le soutien de personnalités politiques influentes, dévouées à l'idéal de l'Institut, il n'obtint jamais les crédits escomptés. L'Institut dut se contenter de ce qu'il recevait de l'Université et poursuivre une politique d'austérité telle que sa situation financière sera de nombreuses fois compromise au cours des dix années qui suivront.

23. LA FONDATION JONCKHEERE

Tobie Jonckheere avait fait à l'Institut, à la mémoire de son fils décédé en 1956, une donation de 100 000 francs, sous forme d'Etablissement public, créé en vertu de la loi du 27 juin 1921, dont les intérêts devaient être destinés à organiser des conférences consacrées à l'histoire des Sciences et de la pensée scientifique. C'est donc au cours de cette même année académique 1956-1957 que fut fondée une section complémentaire, consacrée à l'histoire des Sciences et de la pensée scientifique, alimentée par les intérêts de la donation. Depuis sa création, cette section complémentaire organise chaque année une série de conférences, particulièrement appréciées du public.

24. LA PRÉSIDENTE DE JEAN BAUGNIET

Devenu président en 1957, lors de la retraite de Gustave Charlier, Paul Brien — dont l'attachement à l'Institut remontait à une époque où jeune Chargé de cours à l'Université, il avait fait plusieurs conférences à l'Institut — avait dû abandonner ses fonctions en octobre 1959, pour des raisons de santé.

A l'initiative de Serge Chlepner, la présidence fut offerte à Jean Baugniot, qui voulut bien l'accepter, malgré ses occupations extrêmement nombreuses et absorbantes. Cette même année 1960, Emile Janssens fut chargé des fonctions d'adjoint au secrétaire général. En 1966, il fut appelé au *Bureau Permanent* de l'Institut, ayant renoncé à ses fonctions précédentes, quelque temps après le décès de Charles van den Borren.

A partir de l'année 1961, deux grands problèmes se sont posés aux membres du comité de l'Institut : d'une part, celui du rajeunissement de sa politique scientifique; d'autre part, la recherche de nouveaux locaux.

Ces problèmes ont été étudiés de façon très approfondie par certains membres du comité qui ont constitué dans le courant de l'année 1965 une *Commission de modernisation et d'expansion*. En effet, en ce qui concerne les locaux de la rue de la Concorde, le bail devait venir à expiration dans le courant de l'année 1968. Les propriétaires avaient manifesté leur désir de ne plus renouveler ce bail. Il fallait donc trouver une nou-

velle implantation pour l'Institut des Hautes Etudes et l'Ecole d'Ergologie, annexée à sa section de Science du Travail.

Le rajeunissement de l'orientation de la politique scientifique avait déjà été évoqué, dès 1959, par le président Paul Brien qui considérait que l'Institut avait conservé, 65 ans après sa fondation, la signification originale qu'il avait lors de sa création et qu'il fallait donc à tout prix trouver des formes nouvelles pour chacune des sections, en fonction de leurs particularités propres, afin d'assurer la pérennité intellectuelle de notre institution.

A ce moment de l'exposé, le Secrétaire général doit normalement prendre la place de l'historien pour tirer le bilan de l'orientation nouvelle de l'Institut au cours de ces dernières années et principalement au cours de celle qui vient de se terminer.

Avec une certaine appréhension, avec, aussi, une certaine nostalgie, l'Institut des Hautes Etudes a quitté les locaux qu'il a occupés pendant quelque 60 ans, rue de la Concorde pour venir s'installer dans de nouveaux locaux que l'Université et l'Institut de Sociologie ont mis à sa disposition à l'avenue Jeanne. Au *terminus ad quem* d'une année académique passée dans une implantation nouvelle, le bilan est particulièrement positif. Le public traditionnel nous a fidèlement suivis. De plus, la population estudiantine, fortement localisée dans le campus universitaire, a fait preuve d'un regain d'intérêt pour notre institution, fréquentant régulièrement et en nombre les conférences que nous organisons.

Sur le plan de la politique scientifique, l'Institut a largement ouvert sa tribune aux jeunes chercheurs et assistants désireux de diffuser et de discuter le résultat de leurs travaux. Dans les différentes sections, des colloques ont été organisés et ont rencontré un très vif succès.

Au cours de ses 75 années d'existence, le Comité d'administration de l'Institut des Hautes Etudes de Belgique a démontré, à travers des fortunes diverses, qu'il a su conserver intacte la flamme qui avait animé ses Fondateurs et la signification originale, indépendante et progressiste qu'il représentait lors de sa création. Puisse-t-il en être ainsi longtemps encore.

La mer et les kilowatts

par **R. H. CHARLIER,**

Professeur au Northeastern Illinois State College

RÉSUMÉ

Depuis la haute antiquité, l'homme a tenté de domestiquer les énergies naturelles. L'exploitation des marées semble avoir été prévue déjà par les anciens Grecs. A l'époque moderne, des projets d'usines marémotrices ont été élaborés dans plusieurs pays du monde et des débuts d'exécution eurent lieu avant la seconde guerre mondiale sur la frontière des Etats-Unis et du Canada, et en Bretagne. Il faut toutefois attendre la seconde moitié du vingtième siècle pour assister à la construction et à la mise en service d'une usine marémotrice sur la Rance, en Bretagne.

Le principal obstacle à la construction de pareilles usines en d'autres sites, pourtant favorables, est le coût de construction élevé couplé au prix de revient du kilowatt fourni par les usines conventionnelles. La pénurie de charbon n'existant plus, le pétrole étant abondant et l'énergie nucléaire faisant miroiter des espoirs de production à bas prix, les détracteurs de la construction d'usines marémotrices obtiennent gain de cause, malgré les avantages certains qu'offre la mer, telle l'inépuisabilité de la source d'énergie. Enfin, en Australie, l'obstacle à l'exploitation des marées dans Collier Bay est l'utilisation de la production éventuelle.

La mer recèle, à part l'énergie des marées, d'autres sources de kilowatts. Si l'énergie électromagnétique est négligeable, si l'énergie des courants marins reste encore à examiner plus à fond, et si la rentabilité de l'énergie des vagues n'apparaît

pas suffisante, celle des échanges thermiques semble plus prometteuse et une usine qui les met en œuvre fut construite à Abidjan, en Côte d'Ivoire.

Il est difficile, à l'heure présente, d'augurer du futur des usines mettant à profit les énergies de la mer. La concurrence des usines conventionnelles et les usines nucléaires réduisent l'attrait des usines marémotrices ; seul l'avenir prouvera si toutes ne seront pas appelées à produire côte à côte, pour étancher la soif intarissable d'énergie de la société contemporaine.

NOTE

Cette étude fut rendue plus aisée grâce à l'aide financière partielle octroyée à l'auteur par l'Institut Océanographique de Monaco.

ABSTRACT

Man tried, already in Classical Times, to harness sources of natural energy. Tidal power was put to use by the Ancient Greeks and later throughout Europe. Projects for the building of tidal power plants were put forth in various countries and construction actually began, before the onset of the second World War, on the U.S.-Canada border and in Brittany. Nevertheless one must wait until the second half of the twentieth century to witness the actual construction and putting into service of a tidal power station on the Rance River, in Brittany near Saint-Malo.

The principal obstacle to the construction of such tidal power plants in other geographical locations, although favorable, is a combination of high building costs and of the actual production cost of a kilowatt as compared to the prices of that same kilowatt furnished by a conventional "thermic" power plant. There is no longer a shortage of coal, liquid fuels are plentiful and nuclear power is a lure of low cost production; hence, opponents of tidal power harnessing win easy victories notwithstanding the definite advantages tendered by the sea as a source of power, such as the inexhaustibility of the supply of energy. In Australia, furthermore, plants for a tidal power station in Collier Bay were shelved, because, at that time, the country could not absorb the foreseen production.

Besides tidal power, the ocean possesses several other sources of energy. Electromagnetic energy is, seemingly, negligible; currents power, though under study, does not yet appear as likely to be exploited; waves energy, although harnessable, is apparently uneconomic. However, thermal energy of the sea holds substantial promise and already a plant using such energy has been built in Abidjan (Ivory Coast).

It remains difficult, at this writing, to speculate on the future of plants using energy furnished by the sea. The competition from conventional power plants is extremely keen and nuclear power stations reduce the desirability of tidal power plants. Yet, the future may show that all types of natural energy will be called upon to quench, side by side, the insatiable thirst for energy of today's society.

ACKNOWLEDGEMENT

The author wishes to acknowledge the help extended by the Oceanographic Institute of Monaco, through a grant which financed, in part, the research leading to this paper.

LA MER ET LA FAIM DES KILOWATTS

1. HISTORIQUE

La capture de l'énergie de la mer est un problème qui a fasciné et tenté les hommes depuis plus d'un millénaire. Si l'on en parle aujourd'hui avec une insistance bien plus prononcée, la raison en est, comme l'a dit avec élégance Claude Arnaud (1958), que le monde a faim de kilowatts. La France est la première, au sens de l'industrie énergétique moderne, à avoir capté l'énergie des marées, bien que, toutefois, l'Union Soviétique d'après les informations disponibles, s'inscrive dans la ligne du progrès avec la construction d'une usine marémotrice sur la mer Blanche. Le barrage de la Rance a concrétisé des rêves choyés depuis plus d'un demi-siècle, bien que le premier essai de construction d'une usine marémotrice ait été réalisé à Aber Wrac'h, sur l'embouchure d'un petit fleuve à quelque 25 km au nord de Brest.

L'utilisation de l'énergie de la mer remonte cependant à

la haute antiquité. Déjà les Grecs avait examiné les possibilités de tirer avantage des marées dans l'Euripe, chenal entre l'île d'Eubée et la Béotie, où, selon une tradition légendaire, Aristote se suicida faute d'avoir pu trouver la solution du phénomène. Près de Chalcis, des moulins à eau utilisaient autrefois les courants de marée et d'autres moulins à marée fournissaient de l'énergie dans l'île Céphalonie, près d'Agostoli.

D'autres moulins à marée fonctionnaient sur la Manche à Douvres, d'autres encore près de Saint-Malo en Bretagne, et on connaît l'existence de moulins à marée flottants sur le Danube. Bélidor, en 1737, publia un ouvrage au sujet des moulins à eau. Decœur, en 1890, prenait un brevet pour un appareil hydraulique avec nouveau modèle de turbine pour l'utilisation continue de la force des marées, visant à l'employer dans l'estuaire de la Seine. Plusieurs autres brevets furent pris, en France, depuis lors, tel celui de Coquet et Defour pour *l'utilisation perfectionnée de l'énergie des marées*, en 1937.

De nombreux ouvrages prônant l'utilisation industrielle des marées virent le jour après la fin de la première guerre mondiale ; il suffira de citer ceux de Maynard (1919), Cattaneo (sans date), Bigourdan (1920), Boisnier (1921) et Fichot (1923). Depuis 1918, en outre, plusieurs articles avaient paru dans des périodiques tels que *Nature*, *Génie Civil*, *Science et Industrie* et des études statistiques avaient été publiées dans des rapports du Ministère des Travaux publics et du Ministère du Commerce.

Dépassant même le cadre de la capture de l'énergie des marées, Perenty et Vandamme (1920) firent un rapport à l'Académie des Sciences de France, non seulement sur l'utilisation de la force des marées, mais également sur celle du choc des vagues et Rigaud (1926) passait en revue toutes les réserves d'énergie. L'on doit d'ailleurs aux Français une description polychromique de ces réserves d'énergie puisqu'il leur revient d'avoir introduit une série de termes les comparant au charbon. Ils le firent en empruntant l'expression wallonne *houille*. C'est ainsi que l'on parle aujourd'hui de houille noire (charbon), houille blanche (chutes d'eau), houille verte (énergie des cours d'eau), houille d'or (radiations solaires), houille incolore (énergie atomique) et houille bleue (énergie de la mer).

2. L'ÉNERGIE DES MARÉES

Les nombreux travaux publiés en France certes font preuve d'un grand intérêt, en ce pays, pour la domestication des énergies de la mer, mais cela ne signifie pas que l'on ait manqué de projets et de plans en d'autres pays. Des barrages marémoteurs ont été proposés en Grande-Bretagne, en Argentine, au Canada et aux Etats-Unis, en Australie et ailleurs. Nous en reparlerons plus loin. L'ouvrage le plus fouillé publié sur l'énergie des marées est toutefois dû à un autre Français, R. Gibrat (1966), ingénieur à l'Electricité de France, qui construisit la première usine marémotrice sur la Rance.

Parmi les diverses sources d'énergie que possède la mer, les travaux les plus avancés et les plus concrets portent sur celle des marées. Comme le dit Vantroys (1957a), l'énergie des marées est dérivée de la force inhérente à la rotation de la terre. Ceci peut s'expliquer aisément en comparant le mouvement du globe terrestre, à l'intérieur du champ d'action du soleil et de la lune, au mouvement du rotor d'un alternateur dans le champ d'un stator. Dans les mers côtières, d'une profondeur relativement minime (de l'ordre de 100 mètres), la friction dissipe quasi toute l'énergie radiée, sous la forme de vagues progressives, des vagues stationnaires principales à l'océan ouvert (c'est-à-dire la *pleine mer*) où, évidemment, la force génératrice de la marée est la plus forte et la friction est moindre. Et Vantroys (1957b) étudia l'influence de la rotation de la terre sur le régime des marées dans la Manche.

C'est encore Vantroys (1957c) qui attira l'attention sur les perturbations apportées aux marées par la construction d'usines marémotrices. S'il fallait en croire certains, la multiplication de pareilles usines pourrait, d'ici quelques millénaires, provoquer l'arrêt complet du mouvement de rotation de la terre ! Le régime naturel du transit d'énergie et les phénomènes caractéristiques de la propagation des marées, telles les variations du niveau de la mer et les courants, sont naturellement influencés par toute modification des conditions existant auparavant aux limites du bassin. Cette modification peut être la construction d'une jetée, d'un brise-lames ou d'une digue. En outre, plus le volume d'eau affecté par cette modification est grand, plus considérables seront les conséquences

de cette modification. Il est dès lors certain que la construction d'un édifice d'aussi grande envergure qu'une usine marémotrice ne peut manquer de provoquer des répercussions considérables ; Rouzé (1959) insiste sur le fait que la construction de l'usine marémotrice projetée aux îles Chausey transformerait sérieusement le régime des marées dans la Manche et, en réduisant la vitesse de rotation de la terre, pourrait causer un allongement du jour solaire ! Si le nombre de communications portant sur les possibilités de capter l'énergie des marées sur les côtes françaises a précédé et suivi la construction du barrage de la Rance (Gibrat, 1953, 1955, 1962, 1966 ; Moreau, 1931 ; Anonyme, 1962, 1963, 1966*a*, 1966*b*, 1966*c*, 1967*a*, 1967*b* ; Gougenheim 1967*a*, 1967*b*), d'autres projets en d'autres pays ont également retenu l'attention des chercheurs et des ingénieurs. De ceux-ci, les projets de la Severn et de la baie de Fundy ont été le plus près de se voir réaliser. Le projet américano-canadien reçut un début d'exécution avant la deuxième guerre mondiale. Quelque 5 000 travailleurs se trouvèrent à un moment donné sur les chantiers près de Passamaquoddy, mais les crédits firent défaut par la suite, les travaux furent interrompus et on en est au point mort. La complétion des travaux sur la Rance a toutefois ravivé la question, et le potentiel des sites canadiens et américains fut rappelé lors de la neuvième conférence internationale des études côtières à Lisbonne (Laba, 1964). Des travaux anonymes (1957*c*, 1957 *d*) ont une fois encore, il y a un an, ranimé l'intérêt pour cette source d'énergie.

3. PROJETS DANS LE MONDE

Au lendemain du deuxième conflit mondial, la pénurie de charbon couplée à la soif de kilowatts remettait sur le tapis la question de la construction d'une usine marémotrice sur la Severn. Il en avait été question depuis des décennies, mais le coût initial, celui de la construction, avait fait reculer les autorités. Vers 1949, l'impérieuse nécessité de trouver de nouvelles sources d'énergie faillit mener à bien les projets des défenseurs du barrage de la Severn. En fait, le premier projet remonte à 1918, au crépuscule de la première guerre mondiale. Les propositions faites alors ne trouvèrent qu'un écho fort limité. De

nouvelles propositions furent faites en 1933, puis de nouveau en 1945. Tout se résuma chaque fois à une analyse du coût de la construction et de la production qui, chaque fois, se révéla défavorable (Headland et coll., 1949). Il n'en reste pas moins vrai que si l'on avait construit jadis l'usine marémotrice, elle eût déjà payé pour elle-même.

En France, une comparaison du prix de l'énergie marémotrice avec celui de l'énergie hydro-électrique traditionnelle dans les réseaux dans lesquels les usines marémotrices seraient intégrées, ne s'avère pas défavorable. Par contre, en Grande-Bretagne, le prix de l'énergie marémotrice doit être comparé à celui du kilowatt fourni par les usines thermiques et même nucléaires (Kennedy et Headland, 1957). Au lendemain du second conflit mondial, ce qui importait surtout, au Royaume-Uni, était de réduire la consommation de la houille noire. Les questions qui se posaient donc quant à la construction du barrage de la Severn étaient de savoir, en premier lieu, si l'énergie des marées remplacerait les centrales de base ou les centrales de pointe, et, ensuite, si la production d'énergie par les centrales thermiques s'accroîtrait ou non si une usine marémotrice était mise en service. L'utilisation de l'énergie des marées semblait attrayante, vu le déclin des ressources houillères et la nécessité d'importer le pétrole (*ibid.*).

Cependant la construction de l'usine sur la Severn ne serait économiquement rentable que si le coût de l'énergie marémotrice restait inférieur à celui du charbon nécessaire pour produire une quantité égale d'électricité dans une usine thermique. Il semblait, il y a dix ans, que l'énergie nucléaire serait moins coûteuse. Les frais considérables de construction de l'usine et ceux de production annuelle restent les principaux obstacles à la réalisation du projet. Toutefois, on admet déjà aujourd'hui que si le barrage de la Severn avait été complété en 1933 ou en 1945, il eût été fort rentable dix ans plus tard. La demande toujours croissante pour de nouvelles sources d'énergie nous conduit à penser qu'il est trop tôt pour rejeter définitivement la construction d'usines marémotrices en faveur d'usines nucléaires ; au contraire, il nous semble que les deux types d'énergie peuvent être utilisés côte à côte.

Des projets semblables ont été mis à l'étude non seulement pour d'autres régions de France où les sites des baies de

Frénage, d'Arguenon et de Lancieux sont apparemment favorables à la capture de l'énergie des marées, mais également aux Indes, en Australie et en Argentine. Dans ce dernier pays une situation assez semblable à celle du Cotentin existe sur le golfe de San Jorge. Mais le projet de construction d'une usine marémotrice est resté, du moins jusqu'à présent, uniquement à l'état de projet. Par contre, en Australie, l'on songe sérieusement à la construction d'une centrale électrique employant l'énergie des marées. Cette centrale serait construite dans la province d'Australie Occidentale (Western Australia) sur la côte de Kimberley. Une étude préliminaire conduite il y a environ trois ans par deux ingénieurs français arriva à la conclusion que le projet était réalisable, mais, de plus, mit en évidence que le potentiel dépassait celui de tout autre site au monde. La production anticipée par la construction d'une usine marémotrice à Collier Bay, à quelque 250 km environ au nord du port de Broome, dépasserait plusieurs fois celle de l'usine de la Rance.

L'enquête menée à la demande du Ministère du Développement industriel d'Australie Occidentale par MM. J. P. Dupont et M. Fagoni, faisait suite au rapport présenté par J. C. Lewis en septembre 1962 au Ministère des Travaux publics. Lewis estimait le potentiel énergétique des marées de la côte nord-ouest à plus de 300 000 kW, soit près de 50 fois le volume de l'énergie électrique en Australie. Plus de cinquante sites avaient été examinés sur une distance de 1 600 km entre Darwin et La Grange Bay, au sud de Broome ; parmi ceux-ci, 25 méritent d'être retenus et les meilleurs d'entre eux pourraient fournir le plus grand potentiel hydro-électrique de toute l'Océanie et de l'Asie du Sud-Est.

Les problèmes de construction toutefois, bien qu'ils ne soient pas insurmontables, sont considérables, d'autant plus que l'usine devrait probablement être construite *en mer*. Si la construction en a été différée *sine die*, la cause en est moins les problèmes de construction que le manque de capacité, en 1965, pour l'Australie d'absorber cet immense potentiel.

4. CONDITIONS DE CONSTRUCTION

Il conviendrait probablement ici de discuter en détail la construction du barrage et de l'usine marémotrice de la Rance, mais ceci a été fait avec tant de précision par Gibrat (*op. cit.*) qu'il est difficile de faire mieux, et on se bornerait à paraphraser celui qui a quelquefois été nommé le père de l'usine marémotrice. D'autre part, Gougenheim (1957a) a fort bien fait le point dans une communication récente. L'usine est un fait accompli et son apport de 240 000 kW donne un coup d'éperon sérieux au développement de la Bretagne. Deux éléments contribuèrent à donner le feu vert pour la construction de l'usine de la Rance : d'une part le développement de turbines, à fonctionnement en deux directions et donc activées tant lors de la marée montante que lors de la marée descendante, y compris la capacité de l'usine d'emmagasiner l'énergie ; d'autre part, les conclusions définitivement favorables du modèle réduit construit à Saint-Malo (Charlier, 1969).

L'importance du rôle d'un modèle réduit ne peut être sous-estimée. Les essais conduits sur le modèle réduit construit à Saint-Malo permirent de préciser avec exactitude les effets du régime des marées dans la Manche (Vantroys, 1957b), et de déterminer les différences de niveau à prévoir entre la mer et l'estuaire pour chaque étape de la construction et aux différentes heures du jour. Ces essais fournirent également des indications sur la distribution des courants et leur vitesse, des informations sur la dimension des roches à employer pour le remplissage des *cofferdams* et l'installation de ceux-ci afin de séparer de façon permanente l'estuaire de la mer (Mau-boussin, 1957). Le déroulement des opérations a prouvé l'exactitude des indications fournies par le modèle réduit (Bonnefille et Jeannel, 1964 ; Dubaux, 1964).

Depuis lors, à Grenoble, d'autres modèles réduits ont été construits et étudiés. Ils ont permis d'établir qu'il y a une perte d'énergie des marées résultant de la construction d'une usine marémotrice. On peut l'estimer à 15 % pour l'usine marémotrice proposée pour les îles Chausey. (Bonnefille et Chabert-Dhières, 1967). Les méthodes et l'équipement utilisés à Saint-Malo pour mesurer le rendement et pour essayer les unités ont été décrits avec quelques détails par Dubois (1962), tandis

que Gauthier (1962) a fourni les résultats de son étude sur la détermination du rendement optimal d'usines marémotrices. Ils permettent de prévoir avec une assez grande précision les meilleures conditions d'opération de l'usine.

Tout projet de construction d'un groupe marémoteur doit prendre en considération, outre sa rentabilité, les facteurs de construction, la production et les problèmes de corrosion. D'où on s'est posé la question de savoir s'il convenait d'insérer dans les projets d'endiguement néerlandais une usine marémotrice dans le nord des Pays-Bas. On arriva à une conclusion négative ; en effet, des barrages marémoteurs n'apporteraient ici qu'une contribution minime à l'opération des stations énergétiques existantes, et, de plus, pareille station marémotrice ne s'avérerait pas économiquement justifiable vu le prix du charbon. L'idée de capter l'énergie de la mer n'était cependant pas neuve ici puisque des moulins à marées fonctionnaient déjà en Zélande et en Hollande Méridionale dès 1200. Des projets d'usines marémotrices furent examinés pour les sites du Veergat-Zandkreek, de l'Escaut Oriental et de Grevelingen. A part les doutes sur le rendement et la concurrence des usines thermiques, l'on craignit surtout que la construction d'usines n'eût des conséquences fort défavorables pour les cultures d'huîtres et de moules (De Vos, 1957).

De Rouville (1957) énumère les facteurs qui doivent entrer en jeu lorsque l'on projette la construction d'une usine marémotrice. Tout d'abord la forme géométrique du bassin et sa surface doivent être prises en considération ; celles-ci en effet détermineront la complexité de la construction du barrage. La valeur d'un site est avant tout basée sur l'amplitude des marées et la forme du bassin de retenue (Rouzé, 1959). En effet, l'amplitude des marées doit être telle que l'énergie à emmagasiner soit suffisante. Ensuite, il convient d'étudier le rapport de la section d'ouverture à la surface du bassin, les dimensions en valeur absolue, la profondeur minimum du bassin, son pertuis et sa forme plus ou moins évasée. Le site même doit de plus répondre à des conditions géologiques importantes : le sol de fondement qui se trouvera en dessous du barrage doit être d'une qualité irréprochable, il faut tenir compte de la pente de la couche de résistance et la probabilité d'envasement doit être envisagée, tout comme d'ailleurs pour

les barrages hydro-électriques usuels. Le coût de construction et la rentabilité du barrage jouent évidemment un rôle primordial ; ils peuvent être estimés *grosso modo* mathématiquement en prenant le rapport de la longueur du barrage requis à la production annuelle théorique, exprimée en kW. Ce rapport est de 0,87 pour la Severn, mais n'est que de 0,36 pour la Rance.

Il est d'ailleurs possible, étant donné la variation du niveau des marées, de calculer avec grande précision la production d'une usine marémotrice projetée (Voyer et Penel, 1957).

Finalement, tout barrage est sujet à corrosion. Le problème se pose probablement avec une plus grande acuité dans le cas des usines captant l'énergie des marées. La question fut étudiée expérimentalement sur le modèle d'essai de Saint-Malo (Sanhes, 1962) et ensuite pour l'usine de la Rance (Dubois, 1952 ; Gougenheim, 1967*b* ; Anonyme, 1967*c*) tant en ce qui concerne la corrosion par l'eau salée que par l'air de la mer. Sa discussion sort du cadre de cet article.

Tant d'aléas semblent entraver la construction d'usines marémotrices qu'on finit par se demander si leur construction présente des avantages. L'un d'eux est certainement que la production d'énergie est constante d'année en année, avec une variation de tout au plus 5 %. Mais si la variation annuelle est insignifiante, il n'en est pas de même de la variation diurne (Romanovsky, 1950). Une usine marémotrice coûte 70 % de plus qu'un barrage hydro-électrique sur un cours d'eau, mais le prix de production d'énergie ne devrait pas dépasser de plus de 53 % celui du barrage de cours d'eau. N'oublions pas que la crainte de frais de construction arrêta, jadis, celle de chemins de fer, de centrales hydro-électriques, de machines à vapeur, etc.

L'énergie de la marée a un avantage unique et à la fois considérable : elle est intarissable, ce qui n'est point le cas du charbon, ni du pétrole.

Le succès de l'entreprise française sur la Rance a certainement ravivé l'intérêt en Argentine, au Canada, en Australie, mais malgré les avis, en général très favorables pour la construction d'usines marémotrices dans ces pays, il n'y a, aujourd'hui, aucun plan en voie de réalisation, sauf sur la Kibsgalokaja en Union Soviétique. Timidité ? Hésitation ? Il nous semble plutôt qu'il s'agisse d'une attitude d'attente en

faveur de l'énergie nucléaire qui apparaît, aujourd'hui du moins, moins coûteuse que celle des marées.

5. LES AUTRES ÉNERGIES DE LA MER

Alors que, d'une part, le barrage de la Rance produit des kilowatts et, grâce à la route nationale qui le dessert, a raccourci les distances entre les deux rives, alors que le désir persiste en France et hors de France de construire de nouvelles usines dont les générateurs soient activés par les marées, l'on se tourne déjà vers les autres sources d'énergies qu'offre la mer. Il convient d'en faire un vaste tour d'horizon, d'autant plus que certains projets ont été réalisés, telle la centrale hydrothermique à Abidjan, en Côte d'Ivoire.

La mer recèle de l'énergie thermique et électromagnétique, elle possède des sources d'énergie dans ses vagues et ses courants marins. Déjà en 1924, Vincent publiait ses *Réflexions sur l'utilisation future des énergies naturelles* et prévoyait la mise en valeur de l'énergie des vagues, des chutes hydrauliques et barométriques, et de la chaleur solaire. Comme il a été dit plus haut, Parenty et Vandamme (1920) avaient déjà parlé de l'utilisation du choc des vagues de la mer. Bouteloup reprenait le thème en 1950 et y ajoutait celui des courants marins. Romanovski (1950) faisait le point en France pour toutes les sources d'énergie de la mer et Renne attirait l'attention sur elles outre-Atlantique (1966).

Les perspectives les moins prometteuses concernent l'énergie électromagnétique des océans. L'étude de Le Grand (1957) conduisit à la conclusion décevante que l'énergie électromagnétique de la mer apparaît comme négligeable lorsqu'elle est comparée à l'énergie totale présente. Les circonstances sont plus encourageantes pour ce qui regarde l'énergie thermique de la mer. La question n'est pas nouvelle et l'historique en a été fait par Salle et Capestan (1967). Des tentatives et des essais de faire usage de l'énergie thermique de la mer remontent à 1926 et ils se sont multipliés après la seconde guerre mondiale, notamment en 1947, 1952 et 1955. Les sites (Cuba, Brest, Toulon, Abidjan et Dakar) se répartissent sur trois continents.

L'exploitation de l'énergie thermique des mers trouve son point de départ, dans l'usage, dans des machines thermiques

appropriées, de petites différences de température entre deux sources d'eau de débit quasi illimité : des eaux de surface, chaudes, des régions tropicales ou équatoriales, et des eaux de profondeur, froides, se déplaçant à partir des régions polaires par suite de leur plus grande densité (Beau, 1957). L'idée de la mise en valeur de ce phénomène remonte, comme nous l'avons dit, au moins à 1926, et aux travaux et démonstrations de Boucherot et de Georges Claude. Les avantages de l'exploitation des ressources thermiques de la mer sont extrêmement nombreux et comprennent la production d'électricité, le processus de conditionnement d'air ou climatisation, la production d'eau fraîche, de sel, de produits chimiques tels que le chlore, l'acide chlorhydrique et le sulfate de sodium, et celle de produits alimentaires.

Les meilleurs sites pour usines thalassothermiques sont les régions de remontées d'eau profonde (*upwelling*) dans les eaux tropicales, au voisinage des côtes, remontées dues à la présence de vents constants (Gougenheim et Romanovsky, 1957). Daric proposa, en 1957, aux *Journées de l'Hydraulique*, une centrale sous-marine d'équipression à fluide auxiliaire et Nizery (1946, 1947) avait déjà discuté les techniques afférentes aux prises d'eau sous-marine profonde. Shepard a touché également à cette question dans son article traitant de la submergence marine (1949) et Legendre (1949) l'examinait dans le cadre de toutes les recherches sur les ressources énergétiques de la mer.

L'énergie des courants marins a fait l'objet de travaux moins nombreux. Bouteloup (1950) et Romanovsky (1950) en parlent, mais ce sont Remenieras et Smagghe (1957) qui envisagent la possibilité de les utiliser au moyen de machines à aérogénérateurs. Ils examinèrent les dimensions principales d'un générateur activé par un courant marin et construit d'après les mêmes normes qu'un aérogénérateur conventionnel. Leur étude laisse l'impression qu'il y a des sites où pareille usine pourrait être envisagée et fournit des données statistiques intéressantes sur l'énergie potentielle annuelle.

Quant à l'action des vagues qui intriguait déjà Parenty, Vandamme et Vincent, elle semble une source d'énergie peu profitable. Le site de choix pour une usine est celui où les vagues sont à la fois puissantes et régulières. Valembois (1957)

décrit les structures et les constructions nécessaires pour capter la force de la houle au moyen de résonateurs. Des chenaux d'ondes convergents doivent être la source d'un bassin. Ce dernier doit constituer, à son tour, l'avant-baie d'une station énergétique conventionnelle. Ce dispositif, parfaitement réalisable, semble devoir fournir le plus haut rendement de toute centrale de récupération de l'énergie des vagues. Sa rentabilité, toutefois, n'apparaît pas satisfaisante (Dhaille, 1957).

6. CONCLUSIONS

La mer, source d'énergie, peut aider l'homme à abreuver sa soif de kilowatts. Depuis la haute antiquité, l'homme lui a fait appel et a domestiqué certaines des sources d'énergie marine. Quant à savoir si l'homme étendra ses appels et s'il multipliera usines marémotrices et thalassothermiques, cela dépend moins de la mer elle-même et de l'habileté des ingénieurs de constructions civiles que du capital nécessaire pour les construire et de la concurrence d'autres sources d'énergie. Quant à la capacité d'utilisation (obstacle à la construction de l'usine marémotrice australienne), nous croyons qu'elle ne manquera pas, au cours des prochaines décennies, de dépasser la capacité de production, donnant ainsi un nouvel élan aux projets d'usines destinées à capter les énergies de la mer.

RÉFÉRENCES

- ARNAUD, C., 1958, *Le monde a faim de kilowatts*, Paris, Del Duca.
- BEAU, C., 1957, *Utilisation de l'énergie thermique des mers*. Rapport général, Société hydrotechnique de France, quatrième *Journées de l'Hydraulique*, Paris, 13-15 juin 1955, La Houille blanche, II, pp. 685-693.
- BELIDOR, 1737, *Des moulins à eau*, Paris, Librairie de l'Artillerie et du Génie.
- BIGOURDAN, G., 1920, *Un moyen économique d'utiliser la force des marées*, comptes rendus de l'Académie des Sciences (Fr.), 171, pp. 211-212.
- BOISNIER, G., 1921, *Utilisation de l'énergie des marées*, Paris, Annales des Ponts et Chaussées.
- BONNEFILLE, R. et G. CHABERT-DHIÈRES, 1967, *Etude d'un modèle tournant de mer littorale. Application au modèle de l'usine marémotrice des îles Chausey*, La Houille blanche, XXII, 6, pp. 651-658.
- BONNEFILLE, R. et JEANNEL, M., 1964, *Etude du modèle réduit de la coupure de la Rance*, La Houille blanche, XIX, 4, pp. 481-488.

BOUTELOUP, J., 1950, *Vagues, marées, courants marins*, Paris, Presses Universitaires de France.

CAQUOT et DEFOUR, 1937, *Utilisation perfectionnée de l'énergie des marées*, Paris, Presses Universitaires de France.

CATTANEO, F., s.d., *La trasformazione della forza del mare in energia elettrica (Le forze motrici del mare)*, Genova.

CHARLIER, R. H., 1969, *Energy from the sea*, in *Readings in physical oceanography*, B. L. Gordon, editor, New York, Doubleday (sous presse).

DARIC, G., 1957, *Schéma de fonctionnement d'une centrale sous-marine équipression à fluide auxiliaire*, La Houille blanche, II, pp. 694-701.

DECOEUR, 1890, *Appareil hydraulique avec nouveau modèle de turbine pour l'utilisation continue de la force des marées*, Paris, Brevets n^{os} 205-339 (29 avril 1890).

DE VOS, F. J., 1957, *Raisons pour lesquelles aucune usine marémotrice ne sera insérée dans le nouveau projet d'endiguement dit Delta-plan, en Hollande*, La Houille blanche, II, pp. 465-471.

DE ROUVILLE, A., 1957, *General report on the utilisation of the tidal mechanical energy*, La Houille blanche, II, pp. 435-455.

DHAÏLLE, R., 1957, *Technique et rentabilité des dièdres à houle*, La Houille blanche, II, pp. 421-429.

DUBOIS, R., 1962, *Les essais du groupe marémoteur expérimental de Saint-Malo*, La Houille blanche, XV, 2, pp. 131-140.

DUHOUX, L., 1964, *Fermeture de la Rance. Déroulement des travaux et analyse des observations*, La Houille blanche, XIX, 4, pp. 491-508.

FICHOT, E., 1923, *Les marées et leur utilisation industrielle*, Paris, Gauthier-Villars.

FJELSTAD, J. E., 1965, *Internal waves of tidal origin*, *Geophysica Norvegica*, 25, 5, pp. 1-73.

GAUTHIER, M., 1962, *A new approach to tidal power plant calculations*, La Houille blanche, XV, 2, pp. 259-275.

GIBRAT, R., 1953, *L'énergie des marées*, *Bulletin Société française d'Electricité*, VII, 3, pp. 283-332.

GIBRAT, R., 1955, *Les usines marémotrices*, Paris, Electricité de France.

GIBRAT, R., 1956, *L'usine marémotrice de la Rance*, *Revue française de l'Energie* (avril).

GIBRAT, R., 1962, *Source de l'énergie des marées, énergie cinétique de la terre ou énergie thermique du soleil ?*, La Houille blanche, XV, 2, pp. 255-266.

GIBRAT, R., 1966, *L'énergie des marées*, Paris, Presses Universitaires de France.

GOUGENHEIM, A., 1967a, *The Rance tidal energy installation*, *Journal Institute of Navigation*, XX, 3, pp. 229-236 (July).

GOUGENHEIM, A., 1967b, *L'utilisation de l'énergie des marées*, *Cahiers océanographiques*, XIX, 4, 277-293.

GOUGENHEIM, A. et ROMANOVSKY, V., 1957, *Les remontées d'eau profonde*, (*Journées Hydrologiques*), La Houille blanche, II, pp. 712-719.

HEADLAND, H., 1949, *L'énergie des marées et le barrage de la Severn*, *Institut ingénieurs électriciens (bulletin)*, 96, II (Juin).

HEADLAND, H., 1950, *ibid.*, *id.*, 97, II (Juin).

HEADLAND, H., 1951, *ibid.*, *id.*, 98, I (Mars).

KENNEDY, G. F. et HEADLAND, H., 1957, *Etudes de l'usine marémotrice de la Severn*, La Houille blanche, II, 456-464.

LABA, J. T., 1964, *Potentials of tidal power on the North Atlantic coast in Canada and the U.S.*, Coastal Engineering (Proceedings 9th Conference on Coastal Engineering), pp. 832-857.

LEGENDRE, R., 1949, *Les ressources énergétiques de la mer*, Bulletin Institut Océanographique Monaco, 947, pp. 1-16.

LE GRAND, Y., 1957, *Energie électromagnétique des océans*, La Houille blanche, compte rendu des quatrième Journées de l'Hydraulique, 1956, I, pp. 225-228.

LICHERON, S., 1962, *La lutte contre la corrosion du matériel des usines marémotrices*, La Houille blanche, XV, 2, pp. 166-176.

MAUBOUSSIN, G., 1957, *Construction de l'usine marémotrice de la Rance. Contribution des essais sur modèle réduit à la mise au point d'un mode d'exécution des travaux*, La Houille blanche, II, pp. 388-399.

MAYNARD, 1919, *Etude sur l'utilisation des marées pour la production de la force motrice*, Revue générale d'Electricité.

MOREAU, G., 1931, *Etude sur l'utilisation de l'énergie des marées en France*, Paris, Delagrave.

NIZERY, A., 1946, *Etude sur les possibilités d'utilisation de l'énergie thermique des mers et de l'énergie solaire*, Bulletin Institut Océanographique, Monaco, 906, pp. 1-47.

NIZERY, A., 1947, *Projet de construction d'une prise d'eau sous-marine profonde*, Annales des Ponts et Chaussées, pp. 827-868.

PARENTY, H. et VANDAMME, G., 1920, *Utilisation de la force des marées et du choc des vagues de la mer*, comptes rendus de l'Académie des Sciences (Fr.) 171, pp. 869-898.

REMENIERAS, G. et SMAGGHE, P., 1957, *Sur la possibilité d'utiliser l'énergie des courants marins au moyen de machines à aérogénérateurs*, La Houille blanche, II, pp. 532-539.

RENNE, R. R., 1966, *The future of water resources*, Oceanology International, I, 2, pp. 67-71.

RIGAUD, M., 1926, *Les réserves d'énergie*, Paris, Gauthier-Villars.

ROMANOVSKY, V., 1950, *La mer, source d'énergie*, Paris, Presses Universitaires de France.

ROUZÉ, M., 1959, *Energie des marées*, Monte-Carlo, Editions du Cap

SALLE, M. et CAPESTAN, A., 1957, *Travaux anciens et récents sur l'énergie thermique des mers*, La Houille blanche, II pp. 702-711.

SANHES, J., 1962, *Protection contre la corrosion marine de la station marémotrice expérimentale de Saint-Malo*, La Houille blanche, XV, 2, pp. 195-204.

SHEPARD, F., 1949, *Evidence of world-wide submergence*, Journal Marine Research, VII, pp. 661-676.

VALEMBOIS, J., 1957, *Possibilité de captage de l'énergie de la houle au moyen de résonateurs*, La Houille blanche, II, pp. 418-420.

VALEMBOIS, J. et BIRARD, C., 1954, *Les ouvrages résonnants et leur application à la protection des ports*, Proceedings 5th Conference on Coastal Engineering (Berkeley).

VANTROYS, L., 1957a, *Nature de l'énergie des marées*, La Houille blanche, I, pp. 133-141.

VANTROYS, L., 1957b, *Le régime des marées dans la Manche*, La Houille blanche, I, pp. 176-181.

VANTROYS, L., 1957c, *Perturbation apportée au régime des marées par le fonctionnement d'une usine marémotrice*, La Houille blanche, I, pp. 188-199.

VINCENT, M., 1924, *Réflexions sur l'utilisation future des énergies naturelles : vagues, chutes hydrauliques et barométriques, chaleur solaire*, Paris, Fischbacher.

VOYER, M. et PENEL, M., 1957, *Les calculs de la production d'une usine marémotrice*, La Houille blanche, II, pp. 472-487.

ANONYME, 1963, *The closure of the Rance estuary*, La Houille blanche, XVIII, 7, pp. 789-798.

Id., 1962, *The Rance tidal-power plant*, La Houille blanche, XV, 2, pp. 117-129.

Id., 1966a, *Tidal power from Bristol Channel*, Engineer, 221, 5739, pp. 109-110 (21 January).

Id., 1966b, *Tidal power comes to France*, Engineering, 202, 5228, pp. 17-24 (1 July).

Id., 1966c, *The Rance tidal-power station*, Engineer, 222, 5784, pp. 856-860 (2 December).

Id., 1966d, *The Rance tidal-power station*, Engineer, 222, 5785, pp. 891-893 (7 December).

Id., 1967a, *Canada sparks Fundy tidal-power study*, Engineering, New Record, 179, 22, pp. 25-27 (30 November).

Id., 1967b, *Power from the Rance and the Rhine*, Engineer, 223, 5790, pp. 74-75 (19 January).

Id., 1967c, *Tidal power from the Severn*, Engineer, 223, 5802, p. 513 (7 April).

Id., 1967d, *Bay of Fundy tidal-power study*, Engineer, 223, 5809, p. 786 (26 May).

Id., 1967e, *Rance tidal-power plant*, Materials Protection VI, 1, pp. 46-47.

Le conflit de la règle de droit international et de la règle de droit interne *

par Jean-Victor LOUIS,
Agrégé de l'Enseignement supérieur

Le thème qu'il m'incombe aujourd'hui de traiter devant vous a été qualifié de « pont aux ânes » par le professeur Virally dans une étude brillante et suggestive⁽¹⁾. C'est dire que l'on peut difficilement espérer innover dans une matière aussi riche de controverses, de constructions théoriques et de décisions jurisprudentielles. Le sujet garde cependant sinon une éclatante jeunesse du moins une actualité certaine. L'intérêt des solutions apportées dans la matière des relations internationales provient de ce que sont concernés à la fois l'équilibre entre les pouvoirs, le respect par l'Etat de ses obligations internationales et sa participation loyale aux organisations auxquelles il adhère. L'importance de la question a été rappelée voici quelques mois, et dans des circonstances combien solennelles, au constituant plus préoccupé, semble-t-il, de problèmes jugés plus immédiats⁽²⁾.

Le *conflit* de la règle... : Le thème proposé ne nous invite pas à examiner l'ensemble des rapports entre le droit international et le droit interne. Plus modestement et plus concrètement, il se borne à l'étude des conflits, c'est-à-dire des

(*) Leçon prononcée le 20 mars 1969 en vue de l'obtention du grade d'agrégé de l'enseignement supérieur.

(¹) M. VIRALLY, *Sur un pont aux ânes : les rapports entre droit international et droits internes*, in *Mélanges H. Rolin*, Paris, 1964, pp. 488 et suiv.

(²) W. J. GANSHOF VAN DER MEERSCH, *Réflexions sur le droit international et la révision de la Constitution*, Bruxelles, Bruylant, 1968, 54 pages.

« antinomies », des « opposition(s) qui se révèle(nt), à l'occasion d'un cas particulier, entre deux lois ou entre deux principes » (3). Dès lors, nous n'examinerons que sous cet angle, les doctrines qui se proposent d'expliquer les rapports de système entre l'ordre interne ou, plutôt, les ordres internes et l'ordre international. Nous négligerons les techniques d'introduction des règles de cet ordre dans la sphère des autres.

La règle de droit international... : c'est non seulement la règle conventionnelle mais aussi les normes du droit international général qui comprend la coutume et les principes généraux de droit (4).

La règle de droit interne... : il s'agit de toute règle, qu'elle soit constitutionnelle, législative ou réglementaire.

Sans que le débat soit limité à la relation bipolaire traité-loi, on conçoit cependant qu'en raison du temps qui nous est imparti, ce thème mobilise avant tout l'attention.

Une autre limitation est implicite au sujet : les conflits dans l'ordre interne feront seuls l'objet de l'examen.

En effet — et nous avons quelque scrupule à le rappeler (5) —, dans la sphère du droit international, la primauté de celui-ci sur les droits internes est universellement reconnue. Vous avez, présente à la mémoire, la formule abrupte de la Cour permanente de Justice internationale que l'on a pu mettre en contradiction avec d'autres arrêts en ce qu'elle a de systématique, voire de dogmatique (6) :

... au regard du droit international et de la Cour qui en est l'organe, les lois nationales sont de simples faits, manifestations de la volonté et de l'activité des Etats, au même titre que les décisions judiciaires ou les mesures administratives (7).

La formule est, a-t-on dit, excessive parce que les renvois du droit international au droit interne, conçu non comme un

(3) P. FORIERS, *Les antinomies en droit*, in *Les Antinomies en droit*, éd. Ch. Perelman, Bruxelles, 1965, p. 20, spéc., pp. 20-21.

(4) Voy. *Statut de la Cour internationale de justice*, art. 38.

(5) Voy. e.a. J. J. A. SALMON et E. SUX, *La primauté du droit international sur le droit interne*, in *L'adaptation de la constitution belge aux réalités internationales*, Bruxelles, 1966, p. 69 et suiv. ; F. RIGAUX, *Les conflits de la loi nationale avec les traités internationaux, Rapports au VII^e Congrès international de droit comparé d'Uppsala*, 1966, p. 270.

(6) K. MAREK, *Droit international et droit interne devant la C.P.J.I.*, R.G.D.I.P., 1962, pp. 276 et suiv.

(7) Haute Silésie polonaise, C.P.J.I., série A, n° 7, p. 19.

simple élément de preuve ⁽⁸⁾, mais comme norme juridique, sont fréquents dans la pratique. Les exemples abondent en matière de fonction publique internationale. On en trouve dans le droit matériel et dans le droit procédural des Communautés européennes, ainsi en ce qui concerne la représentation des parties par un avocat devant la Cour de justice des Communautés ⁽⁹⁾.

Aussi l'important n'est-il pas cette affirmation de l'étalement — relative d'ailleurs — du droit international et du droit interne, mais bien plutôt, celle — incontestable — de la primauté du droit international que, depuis la célèbre affaire du *Montijo* (sentence du 26 juillet 1875), on retrouve dans la jurisprudence arbitrale, dans celle des Cours de La Haye, de Luxembourg et de Strasbourg ⁽¹⁰⁾.

Dans l'avis consultatif sur les Communautés gréco-bulgares, la Cour permanente énonçait que

... c'est un principe généralement reconnu du droit des gens que, dans les rapports entre puissances contractantes d'un traité, les dispositions d'une loi interne ne sauraient prévaloir sur celles d'un traité ⁽¹¹⁾.

La Cour de justice des Communautés européennes, dans son ordonnance rendue dans l'affaire *Merisider*, le 22 juin 1965, a appelé qu'

en tant que juridiction chargée d'assurer le respect du droit dans l'interprétation et l'application du traité, elle ne saurait prendre en considération que l'instrument de ratification lui-même déposé pour l'Italie le 22 juillet 1962 qui, ensemble avec les autres instruments de ratification, a mis le traité en vigueur ⁽¹²⁾.

⁽⁸⁾ Voy. J. A. STOLL, *L'application et l'interprétation du droit interne par les juridictions internationales*, Bruxelles, s.d. (1962). Voy. aussi H. F. VAN PANHUY, *Relations and Interactions between International and National Scenes of Law*, R.C.A.D.I., vol. CXII, 1964, t. II.

⁽⁹⁾ Voy. Règlement de procédure, art. 38, § 3, et aff. 18-57, *Rec.*, V, p. 111.

⁽¹⁰⁾ Voy. les décisions citées par J. J. A. SALMON et E. SUY, *op. cit.*, p. 70.

⁽¹¹⁾ Série B, n° 17, p. 32.

⁽¹²⁾ Aff. 6-65, *Rev. trim. dr. eur.*, 1965, pp. 483-485. Sur l'affirmation selon laquelle la Cour n'a pas à assurer le respect du droit national voy. J.-V. LOUIS, *Les règlements de la Communauté économique européenne*, Bruxelles, 1969, pp. 81 et suiv. ; en rapport avec le mécanisme des questions préjudicielles, voy. A. PÉRY, *Le rôle de la Cour de justice des Communautés européennes dans l'application de l'article 177 du*

Ces prises de position unanimes de la jurisprudence internationale découlent, à la fois, de la nature du droit international et du mandat conféré au juge international d'en assurer le respect. C'est, pour le droit international, une nécessité logique d'affirmer sa primauté. Nous citerons à nouveau le professeur Virally qui a exprimé ce principe dans des propositions définitives :

Le droit international est inconcevable autrement que supérieur aux Etats, ses sujets. Nier sa supériorité revient à nier son existence... (Cette idée) en contient une autre : celle de la suprématie du droit international à l'égard du droit étatique (13).

Pourquoi ? Parce que

tout ordre juridique confère aux destinataires de ses normes des droits et pouvoirs juridiques qu'ils ne sauraient s'attribuer sans lui et qu'il leur impose des obligations qui les lient.

A ces considérations, il convient d'ajouter les exigences et les limitations imposées par le mandat conféré au juge international dans les instruments qui définissent ses pouvoirs (14). C'est pour lui une nécessité fonctionnelle d'écarter la norme interne non conforme au droit international. *A fortiori* en est-il ainsi lorsque la mission de la juridiction commune est définie dans des termes qui lui imposent, en termes exprès, d'assurer le respect d'un traité et que des procédures de constatation de manquements sont organisées, comme c'est le cas en droit communautaire (15). Cette solution incontestable au niveau du droit international ne doit pas nécessairement être transposée en droit interne. On a remarqué l'insistance avec laquelle les Cours de La Haye limitaient leurs affirmations aux rapports entre les parties contractantes. On en a conclu qu'il n'existait pas de règle générale imposant au juge interne la primauté du droit international sur le droit interne (16).

traité de Rome, Cah. dr. eur., 1966, pp. 459 et suiv., spéc., pp. 476 et suiv.

(13) Voy. VIRALLY, *op. cit.*, p. 497.

(14) Voy. VAN PANHUYS, *op. cit.*

(15) Voy. par ex. traité C.E.C.A., art. 31 et 88 ; traité C.E.E., art. 131 et 169, etc.

(16) Voy. *Die Anwendung des Völkerrechts im innerstaatlichen Recht*, Berichte der Deutsche Gesellschaft für Völkerrecht, n° 6, rapport de K. J. PARTSCH, p. 78.

Ainsi que l'exprimait le procureur général Ganshof van der Meersch dans sa mercuriale déjà citée :

La primauté du droit international demeure..., dans une certaine mesure, affectée d'une condition suspensive : cette condition est la reconnaissance expresse ou tacite de la primauté du droit international, dans le système constitutionnel, ou, à tout le moins, l'absence d'incompatibilité du système avec cette primauté ⁽¹⁷⁾.

C'est, en tout cas, au niveau du droit interne que les problèmes se posent et que les conflits doivent être résolus.

Avant d'examiner comment les conflits sont résolus par le juge interne on se demandera si de tels conflits sont possibles. Cela permettra de passer en revue les courants doctrinaux qui ont tenté, en fait, de proposer des solutions au conflit.

LA RÉALITÉ DES CONFLITS ENTRE DROIT INTERNE ET DROIT INTERNATIONAL

Divers courants doctrinaux ont prétendu qu'il ne pouvait exister de conflit entre droit international et droit interne.

C'est ce qu'a soutenu la doctrine *dualiste* pour laquelle, on le sait, le droit international et le droit interne constituent deux ordres juridiques complètement distincts. Pour la doctrine dualiste, enseigne le professeur Quadri, les ordres juridiques « étatiques » sont, par rapport à l'ordre juridique « international », des ordres juridiques « originaires », « autonomes », « distincts », « indépendants », « séparés » et vice versa ⁽¹⁸⁾. Dès lors, il ne saurait y avoir conflit de normes mais seulement diversité d'appréciation du même fait dans des ordres juridiques différents ⁽¹⁹⁾.

Le développement du droit international et en particulier de l'organisation internationale, le rôle accru de l'individu en droit international obligent l'interprète qui s'en tiendrait aux

⁽¹⁷⁾ *Op. cit.*, p. 52.

⁽¹⁸⁾ Cours général de droit international public, R.C.A.D.I., 1964, vol. III, p. 282. L'éminent auteur italien se définit pour sa part comme « réaliste », écartant la méthode « normative » des écoles monistes et dualistes et considérant que la supériorité du droit international « s'affirme vis-à-vis de l'Etat structure comme une unité ; elle ne se traduit pas par une hiérarchie entre les règles ». *Ibid.*, pp. 292-293.

⁽¹⁹⁾ Voy. LARBY, *La force obligatoire du droit international en droit interne*, Paris, 1966, pp. 18-19.

schémas dualistes de Triepel et d'Anzilotti à des acrobaties et à des subtilités quelque peu artificielles. Les fondements théoriques et les présupposés logiques d'une doctrine élaborée à l'époque des souverainetés nationales ascendantes, voire de l'impérialisme sont indéfendables. On ne saurait cependant se dissimuler qu'elle imprègne profondément la jurisprudence des pays mêmes dont la constitution affirme l'autorité supérieure des traités sur les lois ⁽²⁰⁾.

Plus originales, plus militantes aussi, les doctrines monistes dites « radicales » qui ont été élaborées en réaction contre les thèses dualistes, ont nié la possibilité de conflit entre droit international et droit interne.

Pour H. Kelsen, les Etats ne sont que des ordres juridiques partiels et subordonnés à l'ordre international. Toute contradiction logique entre règles internationales et règles internes est dès lors exclue. Kelsen enseignait dans ses premiers ouvrages qu'une règle de l'ordre subordonné, dérogeant à une norme hiérarchiquement supérieure, serait nulle *ab initio* ⁽²¹⁾.

Pour G. Scelle, l'ordre international correspond à une collectivité « composée » et primerait nécessairement les ordres juridiques des collectivités étatiques composantes. De sa construction sociologique découlait nécessairement pour l'éminent auteur français que le droit international abrogeait le droit interne pour autant qu'il soit incompatible avec lui.

Ces thèses absolues — que Scelle a défendues jusque dans ses derniers écrits ⁽²²⁾ — correspondent si peu à la réalité qu'elles ne sont plus guère soutenues. H. Kelsen lui-même a adopté des positions plus souples qu'il est convenu de qualifier de monisme *modéré* ⁽²³⁾.

D'autres systèmes ont été proposés. Tel celui des ordres

⁽²⁰⁾ Voy. A. GERVAIS, *Constatations et réflexions sur l'attitude du juge administratif français à l'égard du droit international*, A.F.D.I., 1965, pp. 13 et suiv.

⁽²¹⁾ Voy. et comp. H. KELSEN, *Das Problem der Souveränität und die Theorie des Völkerrechts*, Tübingen, 1920, pp. 146 et suiv. ; 2^e éd., 1928, p. 113.

⁽²²⁾ *De la prétendue inconstitutionnalité interne des traités*, R.D.P., 1952, pp. 1012 et suiv.

⁽²³⁾ Voy. e.a. A. VERDROSS, *La place de la convention européenne des droits de l'homme dans la hiérarchie des normes juridiques*, *Les droits de l'homme en droit interne et en droit international*, Bruxelles, 1968, pp. 83 et suiv.

juridiques parallèles repris par Fitzmaurice et que Chailley avait développé dans une thèse ingénieuse, mais qui sombre dans l'irréel par un raisonnement fondé sur le mécanisme de l'« acte contraire » et qu'il a mené jusqu'à l'absurde. Dans ce système, une loi antérieure à un traité qui lui est contraire restera en vigueur tant qu'elle n'aura pas été modifiée ou abrogée conformément à ce traité. Par contre, un traité restera en application tant qu'il n'aura pas été l'objet d'une procédure de révision, même si une loi postérieure est en contradiction avec lui ⁽²⁴⁾. La réaction contre la règle de la *Lex posterior derogat legi priori* est certes poussée ici jusqu'à la caricature et on n'est pas peu surpris de voir une juridiction française — le tribunal d'Arles — se rallier à ces vues en affirmant qu'elles correspondent au sentiment de la doctrine et de la jurisprudence ⁽²⁵⁾.

La thèse des ordres juridiques parallèles a été reprise avec d'autres conclusions par Ophüls dans le contexte des rapports entre droit communautaire et droit national. L'affirmation est, chez cet auteur, péremptoire :

La question de savoir quel rang le droit communautaire a dans le système juridique des Etats membres ne se pose pas. Le droit communautaire n'a aucun rang dans le système juridique national. Il se trouve en dehors.

Ophüls illustre son propos d'une image : un colonel français n'a, disait-il, aucun rang dans l'armée allemande. A quoi il lui a été astucieusement fait remarquer qu'ils pouvaient avoir, tous deux, un grade dans un état-major intégré ⁽²⁶⁾.

Ces tentatives théoriques ne sauraient dissimuler la réalité des conflits entre droit international et droit interne. C'est la leçon que l'on peut tirer de l'évolution de la doctrine moniste. Verdross, Lauterpacht, Guggenheim et Dahm — et Kelsen lui-même — ont tenté de concilier les données de l'expérience et de la pratique tout en tenant compte de la nécessité logique de

⁽²⁴⁾ P. CHAILLEY, *De la nature juridique des traités internationaux*, Paris, 1931.

⁽²⁵⁾ Arles, 29 mars 1968, *R.G.D.I.P.*, 1968, p. 1132.

⁽²⁶⁾ Voy. *Droit communautaire et droit international*, Semaine de Bruges, Bruges, 1965, pp. 53 et 90.

l'unité des systèmes ⁽²⁷⁾. Ce « monisme modéré » a perdu de la force logique qui faisait l'originalité de la doctrine de Scelle et de Kelsen. Il admet la validité des lois contraires au droit international et l'obligation pour le juge interne d'appliquer ces lois. La règle « contradictoire » ne serait plus qu'une règle « illégitime » qui ne poserait aucun problème de nullité radicale ⁽²⁸⁾. On trouve à la fois chez Kelsen et chez Verdross le parallèle entre l'application par le juge d'une loi inconstitutionnelle et celle d'une loi contraire au droit international :

... les instances nationales peuvent en effet être tenues — et le sont ordinairement, aux termes de la constitution — d'appliquer toutes les lois promulguées même si ces lois sont contraires à la constitution du pays. Mais il n'en est pas moins admis que la constitution prime les lois, notamment dans les cas où il existe une procédure selon laquelle les lois anticonstitutionnelles peuvent être modifiées ou supprimées. De même, l'obligation faite aux juridictions nationales de respecter les lois contraires au droit international n'est pas en contradiction avec la primauté du droit international, car les décisions nationales doivent, si elles sont incompatibles avec le droit international, être rapportées ou modifiées à la demande de l'Etat intéressé ⁽²⁹⁾.

Justifier par l'existence des remèdes existants en droit international la validité de règles internes qui sont incompatibles avec ce droit, c'est d'une part exagérer la portée de ces remèdes, c'est aussi un argument qui a pu être invoqué à l'appui de la thèse de l'invalidité du droit interne non conforme.

Affirmer, comme le fait Verdross, l'obligation pour les Etats de promulguer, pour leur domaine, les dispositions nécessaires à l'application du droit international c'est réduire la différence entre monisme et dualisme... modérés à des nuances qui ne sont pas, certes, dépourvues d'intérêt sur le plan théorique mais dont la portée pratique, tout compte fait, n'est pas considérable.

On conçoit, dès lors, qu'on ait pu parler d'une sorte de rapprochement *apparent et sur le terrain pratique* des doctrines monistes et dualistes ⁽³⁰⁾.

⁽²⁷⁾ Voy. LARDY, *op. cit.*, p. 30.

⁽²⁸⁾ QUADRI, *op. cit.*, p. 289.

⁽²⁹⁾ Voy. VERDROSS, *op. cit.*, pp. 85-86, et dans le même sens, KELSEN, *Principles of International Law*, New York, 1952, p. 423.

⁽³⁰⁾ QUADRI, *op. cit.* p. 292.

Comment conclure ce bref examen, sinon en constatant l'échec des tentatives doctrinales par lesquelles on a cru pouvoir nier la possibilité des conflits entre droit interne et international, alors qu'on ne faisait que leur proposer des solutions inadéquates?

On peut ne voir dans les droits internes et en particulier dans les règles constitutionnelles, écrites ou non écrites, qu'un obstacle pratique à la primauté du droit international ou des modalités dans la consécration de ce principe; c'est, de toute façon, reconnaître l'importance de règles qui s'imposent au juge saisi d'une question d'application d'une norme internationale.

Il est temps d'aborder de façon concrète les problèmes en les situant dans la pratique des juridictions nationales et en recherchant les solutions qui leur sont apportées.

LA SOLUTION DU CONFLIT

On suppose que la disposition conventionnelle est en vigueur sur le plan international et régulièrement introduite sur le plan interne. Deux espèces de conflits sont possibles entre la loi et cette disposition : ceux qui sont réductibles par l'interprétation, ce sont, si l'on veut, des *antinomies apparentes*, et ceux qui impliquent une prise de position en faveur de l'une ou de l'autre des lois applicables, parce qu'elles sont inconciliables, ce sont les *véritables antinomies*.

Les juridictions internes saisies d'un conflit prétendu entre une norme conventionnelle et une norme législative tentent généralement de concilier, par voie de l'interprétation, l'une et l'autre, en présumant que le législateur n'a pas entendu déroger aux obligations conventionnelles. Elles éviteront de se prononcer en faveur de la loi ou du traité en définissant le champ d'application de l'un par rapport à l'autre.

On trouve, dans la jurisprudence, de multiples exemples d'un tel raisonnement. Il s'agit de traités bilatéraux ou multilatéraux qui concernent des catégories d'étrangers privilégiés ou qui créent des rapports particuliers entre Etats : traités d'amitié, de commerce et de navigation, union douanière ou union économique, etc.

On connaît, en droit français, la jurisprudence qui, dans

la matière des loyers commerciaux, a tenté de concilier les termes de la loi du 30 juin 1926 avec ceux de conventions bilatérales antérieures, assimilant, pour certaines activités, des étrangers aux Français. Les juridictions, en ce compris la Cour de cassation dans le célèbre arrêt *Sanchez c. cons. Gozland* rendu sur conclusions conformes du procureur général Matter le 22 décembre 1931 ⁽³¹⁾, ont interprété lesdites conventions dans un sens restrictif. Cela leur a permis d'écarter le jeu des dispositions conventionnelles, de telle sorte qu'aucun conflit n'était possible avec les termes catégoriques et absolus des dispositions de la loi de 1926. A la suite de ces arrêts, le gouvernement français a été amené à conclure un accord interprétatif avec chacun des Etats concernés afin de préciser la portée des conventions. La jurisprudence s'est, dès lors, modifiée dans le sens indiqué par les accords interprétatifs ⁽³²⁾.

Le principe de la réserve du traité par la loi n'était cependant pas mis en cause par la première jurisprudence; le procureur général Matter affirmait dans ses conclusions précédant l'arrêt de 1931 qu'

il existe en quelque sorte une présomption que la loi n'a pas voulu empiéter sur le traité, et cette présomption ne peut être détruite que *par une déclaration formelle de la loi* ⁽³³⁾.

Il ne s'agit, en effet, dans cette doctrine que d'une présomption et le législateur peut déroger au traité.

Le ministre des Affaires étrangères avait été plus formel dans une lettre adressée à la Cour :

Lorsqu'une disposition légale vise l'étranger on doit toujours sous-entendre qu'elle est édictée sous réserve des droits conférés par les conventions ⁽³⁴⁾.

Près de quarante ans après le procureur général Matter, le commissaire du gouvernement, M^{me} Questiaux dans ses conclusions sur l'arrêt du Conseil d'Etat du 1^{er} mars 1968 devait répéter comme en écho à la doctrine de l'éminent magistrat :

⁽³¹⁾ *D.*, 1932, I, pp. 131 et suiv.

⁽³²⁾ Voy. Cas. civ., 4 février 1936, *Rev. crit. dr. int. privé*, 1936, p. 457, et note NIBOYER.

⁽³³⁾ *Loc. cit.*, p. 138.

⁽³⁴⁾ *Ibid.* Il ne semble pas que cette déclaration doive être expresse. Il suffit qu'elle soit incontestable. Voy. *infra* du texte.

Tout un effort de conciliation peut certainement être fait par le juge lorsqu'il interprète la loi ; il peut aller jusqu'à dire devant ses silences ou ses ambiguïtés qu'elle n'a pas voulu enfreindre la règle internationale ;

... Mais si le législateur a manifesté une volonté précise... aucune disposition de la Constitution (allusion à l'art. 55) ne dispense le juge de respecter cette volonté ⁽³⁵⁾.

En droit *allemand*, le *Reichsgericht* et le *Bundesgerichtshof* ont eu recours à une règle analogue à celle de la jurisprudence française précitée. On peut citer à cet égard les décisions nombreuses qui ont considéré le droit conventionnel comme un droit spécial même à l'égard de lois postérieures. Ainsi, dans la matière de l'extradition, le *Reichsgericht* a, à plusieurs reprises, donné la préférence aux traités sur la loi réglant la matière ⁽³⁶⁾. C'est une conception identique qui a permis au *Bundesgerichtshof* de se prononcer en faveur du traité d'amitié, de commerce et de navigation germano-américain ⁽³⁷⁾.

La doctrine et la jurisprudence consacrent la règle générale d'interprétation selon laquelle le législateur doit manifester la volonté de déroger au traité de façon *incontestable* — mais pas nécessairement expresse — pour que celui-ci puisse être écarté ⁽³⁸⁾.

Le droit *italien* ne diffère pas sur ce point des droits allemand et français et l'on a pu citer de nombreux arrêts qui font application de la règle de spécialité en faveur de traités internationaux ⁽³⁹⁾.

Il est remarquable enfin que le raisonnement sous-jacent aux arrêts qui illustrent la tendance internationaliste de la jurisprudence *luxembourgeoise* pourrait avoir été fondé sur la réserve nécessaire du traité ⁽⁴⁰⁾.

⁽³⁵⁾ *Rev. trim. dr. eur.*, 1968, p. 394.

⁽³⁶⁾ Voy. G. BOEHMER, *Der völkerrechtliche Vertrag im deutschen Recht*, Cologne-Berlin, 1965, p. 70.

⁽³⁷⁾ *B.G.H.*, 1912-1957, *B.G.H.*, vol. XXVI, pp. 200 et 202.

⁽³⁸⁾ G. BOEHMER, *ibid.*, p. 71.

⁽³⁹⁾ L. FERRARI-BRAVO, *L'issue de l'affaire Costa c. ENEL devant le Conciliatore de Milan*, *Cah. dr. eur.*, 1967, pp. 200 et suiv., spéc., p. 206, note 17.

⁽⁴⁰⁾ Voy. P. PESCATORE, *Conclusion et effet des traités internationaux*, Luxembourg, 1964, p. 107. W. J. GANSHOF VAN DER MEERSCH, *Le droit communautaire et ses rapports avec les droits des Etats membres*, in *Droit des Communautés européennes*, Bruxelles, 1969, n° 209.

Dans son arrêt du 14 juillet 1954, en cause *Chambre des Métiers c. Pagani*, la Cour supérieure de justice avait à décider si une disposition équipollente à la loi (Arrêté grand-ducal du 14 août 1934), et qui soumettait à autorisation l'exercice temporaire d'activités commerciales, industrielles ou artisanales au Grand-Duché, était applicable à un ressortissant belge, alors que l'article 3, alinéa 4, de la convention instituant l'U.E.B.L., du 25 juillet 1921, disposait que les autorisations de faire le commerce en Belgique seront valables dans le Grand-Duché de Luxembourg et réciproquement.

Seuls les termes de la motivation qui reconnaît au traité « une essence supérieure à la loi » justifie les espoirs que cette jurisprudence a suscités ⁽⁴¹⁾.

Que retenir de cet examen incomplet et rapide, sinon que :

1° Pour éviter le conflit, le juge peut être amené à faire prévaloir une interprétation restrictive de la disposition conventionnelle;

2° La présomption de réserve du traité par le législateur est une fiction ainsi que le démontrent bien souvent les travaux préparatoires de la loi;

3° Cette présomption n'est que *juristantum*; elle cède nécessairement devant l'affirmation de la volonté formelle du législateur de déroger au traité;

4° Elle ne suffit donc pas à résoudre les conflits véritables entre loi et traité.

Les dispositions constitutionnelles relatives à la primauté du droit international ont-elles permis de donner priorité au traité postérieur dans des hypothèses où le conflit n'était pas réductible par la voie de l'interprétation ?

On sait que ces dispositions sont de deux ordres : *les unes*, dans la loi fondamentale allemande et dans la constitution italienne, visent le droit international général ⁽⁴²⁾. La jurispru-

⁽⁴¹⁾ Voy. dans ce sens, M. WÆLBROECK, *L'application des traités internationaux par les juridictions des pays du Marché commun* (sous presse).

⁽⁴²⁾ Art. 25, GG : « Les règles générales du droit des gens font partie du droit fédéral. Elles l'emportent sur les lois et créent directement des droits et obligations pour les habitants du territoire fédéral ». Art. 10, Constitution italienne : « L'ordre juridique italien se conforme aux normes du droit international généralement reconnues ».

dence et la majorité de la doctrine limitent, en effet, à ces normes le jeu des articles 10 de la constitution italienne et 25 de la loi fondamentale. *Les autres*, dans les constitutions française et néerlandaise, visent le droit conventionnel et même, c'est le cas de la *Grondwet*, les décisions des organisations internationales. Ces dernières dispositions nous retiendront seules ici.

L'article 66 de la *Grondwet*, tel qu'il résulte de la révision de 1956, dispose que :

A l'intérieur du royaume, les dispositions législatives ne sont pas applicables, si leur application est inconciliable avec des dispositions d'accords liant un chacun (*een ieder verbindende bepalingen*), qu'ils soient antérieurs ou postérieurs.

L'article 67, alinéa 2, déclare notamment cette disposition applicable par analogie aux décisions d'organisations de droit des gens.

L'article 55 de la *constitution française* est conçu différemment. On y lit :

Les traités ou accords régulièrement ratifiés ou approuvés ont, dès leur publication, une autorité supérieure à celle des lois, sous réserve pour chaque accord ou traité, de son application par l'autre partie.

Ni en droit néerlandais, ni en droit français, ces dispositions n'ont donné lieu à une jurisprudence consacrant, dans des cas de conflit véritable, la primauté du droit international conventionnel.

Aux Pays-Bas, la tendance à interpréter de façon restrictive les mots *een ieder verbindende bepalingen* a conduit les juridictions à refuser de confronter les dispositions législatives aux dispositions conventionnelles considérées comme non directement applicables ⁽⁴³⁾.

En France, ce n'est pas la clause de réciprocité — dont les dangers ont été à juste titre souvent relevés — qui a été l'obstacle à la reconnaissance sans restriction de la primauté des conventions. C'est la conception que le juge se fait de ses pou-

(43) Voy. en dernier lieu, J. C. SOMER, *Het hoofdstuk wetgeving en bestuur* (paragrafen 1, 2 en 3) *van de Proeve, Themis*, 1967, pp. 508 et suiv., spéc., p. 531.

voirs; les conclusions précitées de M^{me} Questiaux sur l'arrêt du Conseil d'Etat du 1^{er} mars 1968 en portent témoignage :

La mission (du juge) reste celle, subordonnée, d'appliquer la loi. Le juge n'est pas habilité, comme l'a écrit M. Odent..., à faire une hiérarchie entre les lois. Et il ne peut se fonder sur l'obligation d'appliquer un texte dit de valeur supérieure pour ignorer en quelque sorte la loi postérieure (44).

Le Conseil d'Etat a, implicitement, mais incontestablement suivi son commissaire du gouvernement.

Le commentateur de cet arrêt, auteur d'une thèse remarquée sur les rapports entre ordre juridique communautaire et ordres juridiques nationaux, loin d'indiquer — et pour cause — que cette jurisprudence était démentie par d'autres décisions, relève que l'aménagement des structures d'accueil du droit français au droit communautaire est manifestement inadéquat (45).

Autre indice d'une tendance néfaste pour la reconnaissance de la primauté : la doctrine de l'acte clair qui est aujourd'hui si généralement appliquée par les juridictions françaises pour refuser le renvoi préjudiciel en interprétation devant la Cour des Communautés. Les seuls exemples de tels renvois concernent la matière relativement anodine de la sécurité sociale des migrants, mais certes pas le régime d'importation des pétroles, les restrictions quantitatives aux échanges, les rapports de l'Algérie avec l'ex-métropole ou les règles de concurrence, pour citer quelques-uns des exemples où les hautes juridictions, saisies d'une demande de renvoi, ont refusé d'y donner une suite favorable (46).

Les réserves manifestées par la jurisprudence et que nous venons d'évoquer brièvement découlent, dans les deux cas, de la crainte du juge d'empiéter sur les compétences des deux

(44) *Rev. trim. dr. eur.*, 1968, p. 394, note C. CONSTANTINIDES-MEGRET.

(45) *Loc. cit.*, p. 398. Voy. la brève note de Ch. R. dans la *R.G.D.I.P.*, 1968, pp. 1129-1130 : aucun des arrêts cités par l'éminent auteur ne consacre la primauté du droit communautaire sur le droit interne dans un cas de conflit véritable.

(46) Voy. W. ALEXANDER, *Questions préjudicielles : l'application récente de l'article 177 C.E.E. par la Cour de justice et par les juridictions nationales*, *Cah. dr. eur.*, 1965, pp. 47 et suiv. ; D. TALLON, *Le droit communautaire, réalités et illusions*, *Cah. dr. eur.*, 1966, p. 571 ; H. LESGUILLONS, *Les juges français et l'article 177*, *Cah. dr. eur.*, 1968, pp. 253 et suiv.

autres pouvoirs. Refus d'examiner le conflit entre une disposition conventionnelle qu'il appartiendrait au législatif ou à l'exécutif de compléter. Refus d'écarter un acte législatif contraire à une disposition conventionnelle parce que le juge ne saurait s'abstenir d'appliquer la loi.

Sur ces deux points, le raisonnement est contestable.

En ce qui concerne d'abord la notion de disposition *self-executing*, nous remarquerons, à la suite d'une doctrine de plus en plus importante, que la distinction entre dispositions normatives ou *self-executing*, qui s'adressent directement aux personnes privées pour leur conférer des droits ou leur imposer des obligations et dispositions qui n'ont pas ce caractère, ne saurait être systématisée et apparaît même, dans de nombreuses hypothèses, comme artificielle. Elle ne correspond pas à la réalité des obligations conventionnelles contractées par les Etats comme suite à la conclusion de traités de plus en plus nombreux et qui interviennent de façon de plus en plus profonde dans les relations juridiques internes.

Il n'y a pas de différence essentielle entre les principes d'interprétation de la loi interne et ceux des dispositions conventionnelles ou des actes des organisations internationales. C'est ce qu'entendent les constitutions qui disposent à la fois, par ce que l'on a pu considérer comme un pléonasme, voire un illogisme, que les traités ont *force de loi* et qu'ils ont une *autorité supérieure* à celle-ci.

Le juge doit traiter ce droit d'origine conventionnelle de la façon même selon laquelle il est habitué à interpréter et à appliquer le droit national. Il doit tendre à donner à ce droit toute son effectivité.

Et combien sa tâche est facilitée, lorsqu'il peut, comme c'est le cas en vertu des traités de Rome instituant les Communautés, renvoyer à la Cour de justice de Luxembourg les questions d'interprétation soulevées devant lui.

L'Etat dont relève la juridiction, les autres Etats membres et les institutions trouveront, dans cette procédure, les moyens de faire entendre leurs arguments dans une mesure qui ne leur est pas accordée devant les juridictions nationales. Gardiens de l'ordre juridique communautaire, ils ont le droit de faire valoir des observations que la Cour de justice a l'obligation de solliciter.

Dès lors, on n'est pas peu surpris de voir, si l'on suit les conclusions du commissaire du gouvernement, une juridiction — le Conseil d'Etat de France dans son arrêt précité — préférer à ce large débat devant la Cour de justice, dans une procédure non contentieuse, la mise en œuvre contre l'Etat de la procédure de constatation de manquement.

Il n'appartient certes pas au juge de confronter une loi nationale avec des dispositions qui ne sont pas formulées d'une façon suffisamment concrète et précise et il est vrai aussi que des dispositions de conventions ou de certains actes d'organisations internationales concernent exclusivement — au dire même de la jurisprudence de la Cour commune — les rapports d'Etat à Etat ou d'Organisation à Etat.

Mais la prétendue présomption qui s'opposerait à l'applicabilité directe des conventions est tout aussi fausse en droit international qu'en droit communautaire.

Aussi faut-il se réjouir que des voix s'élèvent aux Pays-Bas pour qu'à l'occasion d'une prochaine révision constitutionnelle, la restriction, contenue dans les mots *een ieder verbindende bepalingen*, disparaisse afin d'éviter que le juge n'y saisisse le prétexte d'une interprétation restrictive du droit international conventionnel.

Le droit pour le juge d'écarter une loi contraire au droit international consacre certes une atteinte au principe de la primauté de la volonté du pouvoir légiférant⁽⁴⁷⁾. Le phénomène est évident mais il est aussi incontestable que le législateur a cessé d'être le détenteur exclusif du pouvoir d'édicter des normes obligatoires.

La disposition consacrant la primauté du droit international serait vide de sens s'il n'était pas possible au juge d'en déduire toutes les conséquences.

Ce faisant, il ne s'instaure pas comme juge de la constitutionnalité des lois. Il tend à donner plein effet à la volonté du constituant.

Comme l'écrivait l'avocat général Lagrange :

il ne peut être question... d'une contradiction entre la loi et la

(47) C. CAMBIER, M. WAELBROECK, J.-V. LOUIS et H. DESMEDT, *Mécanismes juridiques assurant la mise en œuvre de la législation communautaire par les autorités législatives ou exécutives nationales*, rapport au 3^e Colloque de la F.I.D.E., Paris, 1965, p. 56.

Constitution. La contradiction, ici, oppose la loi non à la Constitution, mais à un *Traité...* (48).

Dans sa mercuriale célèbre, le procureur général Hayoit de Termicourt ajoutait que le législateur ne pouvait être considéré comme souverain que *dans son domaine*; or, le droit conventionnel international lui échappe tant par son origine que par son mode de formation et d'abrogation.

Aussi la formule — tout entière inspirée de l'article 107 de la Constitution belge — qui est proposée aux chambres constituantes par la déclaration de révision, paraît-elle éliminer toute incertitude à l'égard des pouvoirs du juge :

Les cours et tribunaux n'appliqueront les lois et arrêtés *qu'autant qu'ils sont conformes aux règles du droit international* et notamment aux traités en vigueur régulièrement publiés.

La disposition proposée est sans équivoque; elle laisse à la jurisprudence le soin de dégager les critères auxquels doit satisfaire une règle de droit international pour être applicable par le juge.

Vous l'aurez remarqué, la formule proposée ne fait pas de réserve; elle vise toute règle de droit international: droit international général et droit conventionnel.

Cela nous permet d'aborder un des aspects du sujet dont nous comptons brièvement vous entretenir: la possibilité pour le juge de confronter les règles de droit international général et la loi interne.

Dans sa mercuriale récente, le procureur général à la Cour de cassation s'est prononcé dans le sens d'une limitation de la primauté au droit international conventionnel.

Or, en droit italien comme en droit allemand, la Cour constitutionnelle est habilitée — et elle exerce ce droit — à contrôler la conformité des lois aux règles du droit international général. Certes, il n'est pas douteux que la tâche de confronter des règles de formulation et d'origine si diverses peut présenter des difficultés. Mais, il n'apparaît pas que l'œuvre de création jurisprudentielle serait essentiellement différente de celle à laquelle les juridictions se livrent dans l'interprétation des lois et des principes généraux du droit.

(48) M. LAGRANGE, *La primauté du droit communautaire sur le droit national*, in *Droit communautaire et droit national*, Semaine de Bruges, 1965, p. 41.

Si la Cour de cassation croit pouvoir casser un arrêt qui viole ces principes généraux, on ne voit pas la raison majeure de ne pas le lui permettre lorsqu'il s'agit de principes du droit international général.

Pourquoi le droit belge renoncerait-il à apporter sa contribution à l'affinement et à la précision de ces règles qui concernent des matières aussi importantes que la succession d'Etats, l'immunité de juridiction des Etats, le droit international pénal, les règles applicables aux étrangers lors de nationalisation, le droit de la guerre, etc. ?

On avait cru trouver dans les arrêts de la Cour de cassation du 26 mai 1966 des indications d'une évolution de la jurisprudence à cet égard.

La Cour de cassation avait certes refusé de confronter le droit interne et « les principes coutumiers du droit international public en matière de succession d'Etats, *qui gouvernent les relations entre Etats* » (49).

Mais la proposition relative — « qui gouvernent les relations entre Etats » — paraissait indiquer que la position de la Cour eût pu être différente si ces principes avaient concerné aussi les individus. Ne serait-il pas préférable de ne pas rendre impossible cette évolution par une restriction qui ne se justifie ni au regard du droit international général ni à celui du droit comparé ?

CONCLUSIONS

Refuser de reconnaître la primauté au droit international, c'est en définitive témoigner de méfiance à l'égard du droit en général. C'est, au nom d'un pseudo-réalisme, s'incliner devant la prétendue toute-puissance de l'Etat. C'est encourager des prises de position unilatérales alors que l'observation de la réalité sociale montre combien la solution des problèmes qui concernent la sécurité et la paix, l'économie et les finances, et en général le devenir des collectivités nationales, ne peut être trouvée que dans la coopération, voire l'intégration.

Cette méfiance pour le droit, dont témoignent les résistances nationalistes observées ici et là, n'est pas limitée au

(49) *J.T.*, 1966, p. 465.

domaine du droit international. Les projets de révision de la constitution belge en matière culturelle ne font aucune place à des solutions de type juridictionnel.

On n'a pas à se poser ici la question de savoir dans quelle mesure le moment n'est pas venu de donner à la primauté de la Charte des Belges une sanction juridictionnelle.

Une juridiction constitutionnelle pourrait recevoir compétence de statuer, à titre préjudiciel, notamment sur les conflits entre droit international et droit interne d'une part, entre la constitution et les actes législatifs d'autre part.

Les auteurs du récent avant-projet de révision constitutionnelle aux Pays-Bas ont proposé d'une part de maintenir en la précisant l'interdiction pour le juge de statuer sur la constitutionnalité des lois et des traités mais d'autre part d'introduire une disposition selon laquelle « les dispositions législatives ne trouvent pas d'application si cette application n'est pas compatible avec les dispositions du chapitre I^{er} ». Ce chapitre concerne les droits fondamentaux.

Certes, et nous croyons l'avoir souligné, le contrôle de la conformité des lois au droit international n'équivaut pas au contrôle de constitutionnalité des lois et il n'implique pas ce contrôle.

On ne voit pas cependant pourquoi des dispositions fondamentales de la Constitution — et notamment celles qui concernent les droits de l'homme — ne pourraient jouir de la même garantie que les dispositions des traités.

Il convient d'être conscient de ces prolongements nécessaires du thème qui nous avait été imparti et qui pose le problème du respect du droit dans nos sociétés démocratiques ⁽⁵⁰⁾.

⁽⁵⁰⁾ Voy. dans le même esprit, P. HUMBLET, *L'autonomie culturelle et les droits de l'homme*, J.T., 1969, p. 273.

Voltaire... hébraïsant ? (1)

par Monique JUTRIN-KLENER,
Docteur en philologie romane

Au xviii^e siècle, la Bible a suscité d'innombrables controverses et exégèses. Les ouvrages de Spinoza, de Richard Simon, de Pierre Bayle, avaient ouvert la voie à la critique la plus audacieuse. La Bible devient un livre comme les autres, sujet à la critique historique et philologique. L'auteur du *Pentateuque*, la chronologie de la Bible, les prophéties et les miracles, autant de sujets de controverses. Le prestige de la religion chrétienne est désormais lié à la valeur de l'Écriture.

Libertins et déistes, catholiques et protestants ont senti toute l'importance de ce débat. Voltaire à son tour s'est servi de cette arme dans sa lutte contre « l'infâme ». Les allusions bibliques abondent dans l'œuvre philosophique de Voltaire et dans sa correspondance (2). Si certaines inexactitudes, voire de grossières erreurs (3), démontrent qu'il ne savait pas l'hébreu, d'autres commentaires prouvent cependant qu'il a eu accès à des traductions du texte hébreu. On ne peut affirmer, ainsi que le fait par exemple M. Albert Monod (4), que la connaissance biblique de Voltaire se limite à la lecture de la *Vulgate*; des

(1) Cet article a fait l'objet d'une thèse annexe, soutenue le 16 avril 1969 à l'Université Libre de Bruxelles.

(2) M. A. AGES a consacré de nombreuses études à ce sujet. M. R. POMEAU a abordé ce problème dans *La religion de Voltaire*, Paris, 1956.

(3) Les contemporains de Voltaire, comme GUÉNÉE ou LARCHER, n'avaient pas manqué de relever certaines erreurs.

(4) *De Pascal à Chateaubriand. Les défenseurs français du christianisme*, Paris, 1916, p. 428, n. 2 ; p. 429, n. 5 ; p. 438, n. 8 de la page précédente.

traductions et des commentaires du texte hébreu furent certainement lus par Voltaire.

C'est à Cirey que Voltaire entreprend sa critique de la Bible. Emilie du Châtelet s'intéressait beaucoup à la Bible; elle est même l'auteur d'un *Examen* des deux testaments, dont le manuscrit fut retrouvé il y a une trentaine d'années. La source principale de cet *Examen*, c'est le *Commentaire littéral sur tous les livres de l'ancien et du nouveau testament* de Dom Calmet, qu'on lisait assidûment à Cirey, et qui sera une source précieuse pour Voltaire. Ces volumes ont été abondamment commentés et annotés en marge, ainsi que l'attestent les exemplaires conservés à Léninegrad ⁽⁵⁾. Madame du Châtelet entretenait des relations personnelles avec Dom Calmet, ce docte bénédictin. En 1748, Voltaire manifeste le désir de faire sa connaissance. Et nous pouvons lire cette lettre significative du 15 février 1748, datée de Lunéville, où Voltaire écrit à Augustin Calmet :

Je veux m'instruire avec celui dont les livres m'ont formé, et aller puiser à la source Je vous en demande la permission ; je serai un de vos moines (...) ⁽⁶⁾.

Quatre ans plus tard, en septembre 1752, Voltaire se trouve à Potsdam; il cherche de la documentation pour son *Dictionnaire philosophique*, et demande à Charlotte Sophie d'Aldenburg de lui procurer :

le Dictionnaire de la Bible de Dom Calmet, avec tous les tomes de ses commentaires, et surtout ses prolégomènes. (...) Ce vaste recueil de choses sacrées, ajoute-t-il, est plein de choses curieuses.

C'est finalement à son retour de Prusse, en juin 1754, que Voltaire séjourna à l'abbaye de Senones. Il fut enchanté de ce séjour, et surtout de la belle bibliothèque, où il avait trouvé la documentation de son *Essai sur les mœurs*. Voici comment il décrit les délices de cette bibliothèque, dans une lettre du 12 juin 1754 à Madame Denis :

Les moines me cherchent les pages, les lignes, les citations que je demande. Dom Calmet, à l'âge de 83 ans, monte au haut d'une

⁽⁵⁾ Voir George R. HAVENS et Norman L. TORREY, *Voltaire's Library at Leningrad*, in *P.M.L.A.*, décembre 1928.

⁽⁶⁾ Pour la correspondance de Voltaire, nous nous référons à l'édition Besterman.

échelle qui fait trembler et qui tremble. Et il me déterre de vieux bouquins.

Voltaire semble avoir eu d'excellents rapports avec les bénédictins de Senones, ce qui ne l'empêche pas d'écrire à la duchesse de Saxe-Gotha :

C'est une assez bonne ruse de guerre d'aller chez ses ennemis se pourvoir d'artillerie contre eux (7).

Dom Calmet savait l'hébreu et le grec. Son *Commentaire littéral sur tous les livres de l'ancien et du nouveau testament* (8) reproduit le texte latin de la *Vulgate*, ainsi que la traduction française, mais cite et traduit aussi des passages des textes grec et hébreu, qu'il compare avec la *Vulgate*. C'est un trésor d'érudition, une véritable encyclopédie biblique, d'ailleurs une des meilleures de son époque. Calmet expose honnêtement les objections les plus gênantes, tout en acceptant souvent les solutions traditionnelles les plus naïves. Aussi sa critique est-elle approuvée par l'Eglise catholique. Voltaire et Madame du Châtelet tirent profit de son érudition, tout en se gaussant de ses naïvetés et de ses invraisemblances. Lanson dira : « Il faut lire Dom Calmet pour s'expliquer Voltaire. » Pour s'expliquer son ironie, certes, mais aussi... son érudition!

Voltaire a lu d'autres commentaires de la Bible. Il suffit de parcourir le catalogue des livres de la bibliothèque de Ferney, transférés à Léninegrad, pour voir l'intérêt que portait Voltaire à tout ce qui touche la Bible. Outre l'œuvre de Calmet, sa bibliothèque contenait une Bible latine de 1532, la traduction française de Lemaître de Saci... Voltaire a lu les *Conjectures* d'Astruc, le *Testament* de Meslier, il a lu J. Basnage, P. Bayle, R. Simon, N.-A. Boulanger. L'œuvre de Spinoza ne se trouve pas dans la bibliothèque de Ferney, mais les remarques qui parsèment l'œuvre de Voltaire à partir de 1765 attestent qu'il connaissait au moins le *Tractatus theologico-politicus* (9).

Il connaît fort bien les déistes anglais : Bolingbroke,

(7) Lettre du 27 octobre 1754.

(8) Cet ouvrage, achevé en 1707, eut plusieurs rééditions. L'édition conservée à Léninegrad est celle de 1720.

(9) Voir P. HAZARD, *Voltaire et Spinoza*, in *Modern Philology*, février 1941.

Collins, Tindal, Toland, Woolston ⁽¹⁰⁾. Leur œuvre a exercé une influence déterminante sur sa pensée, lui a inspiré une attitude critique envers l'interprétation de l'Écriture, mais lui a fourni peu d'éléments d'exégèse.

Ces éléments biographiques nous permettent de tirer une première conclusion : la connaissance biblique de Voltaire ne se borne pas à la lecture de la *Vulgate*. S'il ne savait pas l'hébreu, il a lu les commentaires d'hébraïsants comme R. Simon, Spinoza, et surtout Dom Calmet.

L'érudition que Voltaire a acquise à la lecture de ces auteurs se retrouve dans son œuvre philosophique.

*
**

Pour l'analyse du texte, nous nous référons essentiellement à la *Bible enfin expliquée*, qui est une véritable « somme » de la critique biblique de Voltaire. Il se présente un peu comme le livre de Calmet : texte au haut de la page, commentaire au bas de la page. Calmet est à la fois le modèle que Voltaire parodie et la source où il puise ⁽¹¹⁾.

Ouvrons cette curieuse bible voltairienne au chapitre de la Genèse. Voici la première phrase :

Du commencement les dieux fit le ciel et la terre ; or, la terre était tohu bohu, et le vent de Dieu courait sur les eaux.

Nous voici fort loin de la phrase harmonieuse de Lemaître de Saci. C'est une traduction d'allure rocailleuse, qui choque et déconcerte. Voici à titre de comparaison, le texte de Lemaître de Saci :

Au commencement Dieu créa le ciel et la terre. La terre était informe et toute nue ; les ténèbres couvraient la face de l'abîme, et l'Esprit de Dieu était porté sur les eaux.

Voltaire ne savait pas l'hébreu, mais sa traduction prouve nettement qu'il avait lu un autre texte que la *Vulgate*. Il conteste la *Vulgate* sur trois points et se rapproche du texte hébreu.

⁽¹⁰⁾ Voir Norman L. TORREY, *Voltaire and English deists*, New Haven, 1930.

⁽¹¹⁾ Dans son article intitulé : « *Voltaire, Calmet and the Old Testament* », in *Studies on Voltaire and the 18th century*, XLI, 1966, pp. 87-187, Arnold AGES considère la *Bible enfin expliquée* comme un « *contra Calmet* ».

1. La *Vulgate* traduit : *Deus creavit*.

Le texte hébreu porte : *bara Elohim*.

Voltaire écrit : « les dieux fit ».

Il explique en note :

Le texte hébreu, c'est-à-dire phénicien, syriaque, porte expressément, les dieux fit, et non pas, Dieu créa, *Deus creavit*, comme le porte la *Vulgate*. C'est une phrase commune aux langues orientales, et souvent les Grecs ont employé ce trope, cette figure de mots.

Il est vrai que le mot hébreu *Elohim* a la terminaison d'un masculin pluriel; il est construit ici avec un verbe au singulier, est senti comme un singulier et doit se traduire par : Dieu créa. La source de Voltaire, c'est sans doute le commentaire de Calmet :

Dans l'hébreu, au lieu de *Dieu créa*, on lit à la lettre, *les Dieux créa*, (...). Il y a des noms pluriels, qui sans changer de sens, se mettent dans la construction tantôt avec un pluriel, tantôt avec un singulier.

2. La *Vulgate* traduit : *terra erat inanis et vacua*.

Le texte hébreu porte : *tohu vavohu*.

Voltaire écrit : « la terre était tohu bohu ».

Il explique en note :

Tohu bohu signifie à la lettre sens dessus dessous. C'est proprement le *Chaut-ereb* de Sanchoniathon le Phénicien, dont les Grecs prirent leur Chaos et leur Erèbe. Sanchoniathon écrivit incontestablement avant le temps où l'on place Moïse.

Certes, les termes coordonnés de *tohu* et *bohu* expriment en hébreu le chaos, l'état de désolation et de confusion du monde à sa naissance. Voici le commentaire de Calmet : « l'hébreu porte : *elle était tohu et bohu*. »

Mais c'est, pour Voltaire, une occasion de comparer la *Genèse* avec la cosmogonie phénicienne décrite par Sanchoniathon et reproduite dans la *Préparation évangélique* d'Eusèbe. C'est aussi une occasion de contester la chronologie biblique.

3. La *Vulgate* traduit : *Spiritus Dei*.

En hébreu, on lit : *rouach Elohim*.

Voltaire écrit : « le vent de Dieu ».

La source, ici, peut être double : Calmet et Spinoza. Voici le commentaire de Calmet :

La plupart des Anciens Pères ont entendu par *Esprit de Dieu*, la troisième personne de la Trinité, (...). D'autres, par ces mots, *Spiritus Dei*, entendent un vent violent, qui agitait cette vaste étendue de matière, qu'il nomme les eaux.

Spinoza avait longuement analysé les différentes significations du mot *rouach* dans son *Tractatus theologico-politicus*. Il avait commenté ce passage de la *Genèse* et l'avait traduit ainsi : « Et le vent de Dieu (c'est-à-dire un vent très violent) souffla sur les eaux ». Et Voltaire, dans ses *Lettres sur les Juifs*, nous dit que Spinoza semble avoir été le premier à faire remarquer que le mot hébreu *rouach* signifie le vent, le souffle, dans son sens naturel.

Dès cette première phrase, le ton est donné. Car la *Bible enfin expliquée* mêle l'érudition et l'ironie, la facétie et la critique valable. Voltaire bouffonne quand il traduit *les dieux fit*, quand il commente : « le texte hébreu, c'est-à-dire phénicien, syriaque ». Son but est de déconcerter, de choquer. Il conteste la *Vulgate* et l'interprétation traditionnelle de l'Écriture.

Tout au long de sa *Bible enfin expliquée*, Voltaire pille Calmet, parfois en le citant tout en le ridiculisant, parfois en ne le citant point. Ce brave bénédictin ne pouvait plus protester, puisqu'il était mort en 1757.

D'autres commentaires de Voltaire montrent son intérêt pour le texte hébreu. En voici encore quelques-uns, extraits de la *Genèse*.

Au chapitre II, verset 3, la *Vulgate* traduit : *cessaverat ab omni opere suo quod creavit Deus ut faceret*.

Voltaire écrit : « Et il bénit le septième jour parce qu'il avait cessé tout ouvrage ce jour-là, et l'avait créé pour le faire. »

Voici le commentaire de Voltaire :

Il l'avait créé pour le faire : c'est une expression hébraïque qu'il est difficile de rendre littéralement. Elle ressemble à ces phrases fort communes, en s'en allant, ils s'en allèrent ; en pleurant, ils pleurèrent.

En hébreu, on peut lire : *acher bara Elohim lasot*. Littéralement : « que Dieu avait créé pour le faire ». Il s'agit d'un prétérif suivi d'un infinitif à nuance de but. L'origine du com-

mentaire de Voltaire se trouve sans doute chez Calmet, qui explique :

La *Vulgate* a exprimé la force de l'hébreu qui porte à la lettre : il avait cessé tout l'ouvrage qu'il avait créé pour le faire, ou en le faisant.

Toujours au chapitre II de la *Genèse*, verset 7. Là où la *Vulgate* porte : *et inspiravit in faciem ejus spiraculum vitae*, Voltaire écrit : « Et il lui souffla sur la face (en hébreu, dans les narines) un souffle de vie. »

Sa source, c'est encore Calmet, qui commente :

L'hébreu se peut traduire : *Il souffla dans ses narines un souffle de vie.*

Les commentaires philologiques sont très nombreux dans la *Genèse*. Ils se raréfient dans les livres suivants, qui contiennent des objections d'ordre historique et chronologique. Voltaire souligne les contradictions et les invraisemblances de l'Écriture, voire son obscurité; il montre aussi combien ce livre offense la morale universelle!

Un autre exemple est emprunté à l'*Exode*, chapitre XXXIV, verset 29. Voici le texte de la *Vulgate*; à l'époque de Voltaire, il contenait une erreur : *Moyses ignorabat quod cornuta esset facies sua*. En réalité, saint Jérôme a confondu le substantif hébreu *keren*, qui signifie tantôt une corne, tantôt un rayon avec le verbe *karan*, qui est le prétérit de *rayonner*. Le texte hébreu signifie qu'après son entretien avec Dieu, la face de Moïse rayonnait comme un soleil, de sorte qu'on ne pouvait la regarder. Voltaire commente de manière assez burlesque : « Les interprètes entendent par *cornue*, des rayons. » Il pouvait s'être inspiré du *Dictionnaire de la Bible* de R. Simon ou des commentaires de Calmet.

Les *Prophètes* ont aussi suscité la verve de Voltaire. Ezéchiel était son prophète favori. Nous nous arrêtons un instant à ce fameux passage d'*Ezéchiel*, que Voltaire prend un si malin plaisir à citer. Il s'agit du chapitre IV, versets 12 à 14. Dieu ordonne au prophète d'accomplir une action qui suscite sa répugnance.

Voici la version de Voltaire dans la *Bible enfin expliquée* :

« (...) mange pendant trois cent quatre-vingt-dix jours ton pain couvert de merde d'homme devant tous les Juifs ».

Voici la version de la *Vulgate* : *et stercore, quod egreditus de homine, operies illud in oculis eorum.*

Voltaire se gausse de ces étranges « confitures ». Pourtant, il devait avoir lu le commentaire de Calmet, que voici :

(...) non pas qu'il doive frotter son pain de cette ordure, dont la nature a horreur ; mais pour le faire cuire, vous vous servirez d'excréments humains desséchés. Dans l'Égypte, à la campagne, encore aujourd'hui, l'on fait du feu avec de la fiente de bœuf desséchée, faite de bois.

Le texte hébreu est rédigé ainsi : « cette galette, tu la feras cuire sur des boules d'excréments humains » (*begelelei tseal haadam*).

Voltaire savait fort bien que les excréments servaient de combustibles ⁽¹²⁾. Il a cependant préféré la version la plus ordurière. Il n'est pas trompé par le texte de la *Vulgate* : il choisit d'être trompé. Il y prend même un grand plaisir.

Nous terminerons cette série d'exemples par une remarque sur le chapitre VII d'*Isaïe*, verset 14. Ce passage fut mal traduit dans la *Vulgate*, de sorte que les Chrétiens y virent l'annonce de la naissance du Christ. Le prophète Isaïe annonce au roi Achaz la naissance d'un enfant, et sa prophétie s'exprime ainsi dans la *Vulgate* : *virgo concipiet*. Or le mot hébreu *alma* signifie : *une jeune fille ou une jeune femme, avant la naissance de son premier enfant*. Pour désigner plus précisément une vierge, l'hébreu possède le mot *betula*. On ne peut donc traduire *alma* par « vierge ».

M. A. Monod ⁽¹³⁾ cite la phrase de Voltaire dans le *Sermon des cinquante* : « une fille sera engrossée », pour en déduire que Voltaire fut trompé par la *Vulgate*. Or, Voltaire a rappelé à plusieurs reprises ce passage d'*Isaïe*, en indiquant qu'il savait le sens du mot *alma* et connaissait l'erreur de la *Vulgate*,

⁽¹²⁾ Un passage de l'*Instruction à Frère Pediculoso* corrobore cette assertion : « Si vous déjeunez avec Ezéchiel, prenez garde, notre cher frère, n'altérez point son texte, comme vous avez déjà fait ; (...) Vous avez osé dire que Dieu ordonna au prophète de faire cuire son pain avec de la bouse de vache ; ce n'est point cela, il s'agit de mieux. Lisez la *Vulgate*, (...) »

⁽¹³⁾ V. n. 4.

par exemple, dans l'*Examen de milord Bolingbroke* : « une fille, ou une jeune femme (*alma*) sera grosse, (...) ». Dans le commentaire qui suit, Voltaire explique qu'*alma* exprime également *fille* ou *jeune femme*. Dans la *Bible enfin expliquée* : « une femme concevra ». Il explique en note : « Le mot hébreu *alma* signifie tantôt fille, tantôt femme, quelquefois même prostituée. » La source de Voltaire ? Elle peut être double : Collins dans son *Examen des prophéties* ou Calmet dans sa *Dissertation sur Isaïe*.

*
**

Nous trouvons chez Voltaire, à l'égard de la Bible, un mélange de bonne et de mauvaise foi, de vérité et de mensonge. Voltaire n'est pas un érudit. Animé par ses préjugés et par ses passions, il choisit les éléments qui lui conviennent, dans la *Vulgate*, chez Calmet, ou ailleurs. Mais Voltaire est un homme intelligent, il a le sens de la critique, il sait manier l'ironie.

En fait, Voltaire n'oublie jamais le but qu'il veut atteindre. Au nom du déisme, il combat la religion révélée, les dogmes, l'intolérance, la superstition. Il défend sa conception de l'Être suprême, de la religion naturelle, de la morale universelle. Aussi cette exégèse et cette érudition bibliques ne sont-elles utilisées qu'à des fins polémiques.

En somme, Voltaire reprend l'argumentation de Collins dans son *Examen des prophéties* : le christianisme étant fondé sur le judaïsme, le nouveau Testament sur l'ancien, si l'ancien Testament est un ramassis de fables, le christianisme est une imposture.

La critique biblique de Voltaire n'est pas neuve. Nous connaissons ses sources d'information. Mais son mérite est d'avoir vulgarisé les progrès de l'exégèse biblique auprès du grand public. Voltaire savait qu'un petit livre bien écrit fait plus de ravages qu'un gros volume indigeste. Sa polémique acharnée fut d'ailleurs de celles qui ont contraint l'Église à revoir le texte de la *Vulgate*.

Bibliographie

Jacques NICOLLE, professeur au Collège de France, *Pasteur - Sa vie - Sa méthode - Ses découvertes*, avec une préface du D^r Pierre LEPINE membre de l'Institut Pasteur de Paris, de nombreuses illustrations, Marabout Université, 1969.

Ce nouveau livre sur Louis Pasteur ne peut faire oublier les ouvrages consacrés à l'illustre savant français : *Œuvre de Pasteur*, réunies par Louis Pasteur Vallery Radot, 1922-1938, 7 vol. ; *Histoire d'un esprit*, par E. Duclaux 1896 ; *La vie de Pasteur* par R. Vallery-Radot, 1900 ; et de nombreux autres que l'on connaît.

Il ne les répète pas cependant tant il est vrai que les vies exemplaires sont sources inépuisables de méditations et d'édification. Le Professeur Jacques Nicolle, physicien et mathématicien est aussi un historien des sciences, s'attachant aussi bien à nous retracer les vies illustres de Léonard de Vinci, de Bernard de Palissy ou de W. C. Röntgen, qu'à évoquer l'histoire de la pensée scientifique au travers des grandes découvertes.

Petit fils du Dr. Eugène Nicolle qui fut élève de Pouchet, le fameux adversaire de Pasteur ; fils du D^r Maurice Nicolle, neveu de Charles Nicolle, tous deux fervents disciples de Louis Pasteur, Jacques Nicolle est né et a vécu dans la tradition du grand savant à propos de qui le peintre finlandais Albert Edelfeldt, l'auteur du célèbre portrait de Louis Pasteur, rappelait, en 1896, les propos d'un des premiers hommes de science en Suède M. Retzius : « ... Pasteur est non seulement le plus grand savant du siècle, c'est le plus grand savant depuis Newton ».

Par sa composition, le répertoire des principales dates de la vie de Pasteur (1822-1895), par l'indication des références et sources bibliographiques, par l'index alphabétique des noms cités, les définitions simples, claires et précises des notions scientifiques évoquées, le livre de Jacques Nicolle s'adresse à tous les curieux d'Histoire des Sciences, aux personnes cultivées, aussi bien qu'aux jeunes gens épris de sciences et qu'animent l'élan passionné pour les recherches et les découvertes, la ferveur de leur enseignement. Leur intérêt sera éveillé et satisfait, car le récit que nous donne Jacques Nicolle s'attache surtout à bien définir l'esprit et la méthode de Pasteur par des extraits mêmes de ses publications et discours. Le livre de Jacques Nicolle nous en donne la synthèse.

La vie de Louis Pasteur est en effet intimement liée à son œuvre scientifique. Rien ne semble avoir pu l'en distraire. Chacune des étapes de sa biographie est une étape dans ses mémorables investigations. L'auteur du livre n'hésite pas à les comparer à autant d'*enquêtes judi-*

cières provoquées par le doute qu'inspirent à Pasteur une note, un mémoire récemment parus et surtout par les inquiétudes que suscitent les besoins impérieux, économiques, sanitaires dont souffrent la France et l'humanité. Chacune présente dès lors le même déroulement :

1. établir l'histoire complète du problème afin de le mieux circonscrire en toutes ses données ;

2. se rendre sur place, sur le lieu du délit, sans souci de la distance ni de la fatigue, dans les provinces françaises mais aussi en Allemagne, Autriche, Italie, Danemark, Angleterre... afin de suivre avec rigueur l'audition des témoins, recueillir tous les renseignements les plus sûrs, les plus précis ;

3. au laboratoire, se livrer dès lors à la confrontation des éléments du dossier, en dégager les hypothèses qui seront soumises à la rigueur d'expériences décisives afin d'aboutir à la certitude par les techniques exactes et géniales et d'inéluctables conclusions ;

4. faire connaître la solution quels que soient les préjugés et les oppositions acharnées et parfois malveillantes, avec la force morale, la décision courageuse qu'inspirent la conviction, les méthodes impeccables et inattaquables ;

5. mieux encore que la solution du problème, apporter en même temps les remèdes sûrs pour dépister le mal et prévenir les effets nocifs.

C'est ainsi que Jacques Nicolle intitule chacun des chapitres de son ouvrage, sous l'étiquette « Affaire » :

1. « L'affaire » des acides tartriques et paratartrique provoquée par la note du célèbre chimiste autrichien Mitscherlich (1844), au cours de laquelle Pasteur parvient à la séparation, dans l'acide paratartrique, de deux acides tartriques à pouvoir polarisant inverse, que décèle la dissymétrie de leurs cristaux. Cette découverte, attribuée à la dissymétrie moléculaire, fait de Pasteur le pionnier de la Stéréochimie. Elle lui permet de prévoir la dissymétrie moléculaire des substances vivantes. Des trois méthodes de séparation imaginées par Pasteur, l'une résulte d'une fermentation, ce qui entraîne le chimiste cristallographe dans le domaine de la biologie.

2. « L'affaire » des fermentations qui débute en 1855 et au cours de laquelle il découvre que la fermentation alcoolique a pour agent un organisme microscopique, la levure ; que celle-ci peut être cultivée sur un milieu artificiel et est capable de vie anaérobie aussi bien qu'aérobie. Pasteur crée de toutes pièces une science nouvelle, la microbiologie avec son objet, ses méthodes et ses techniques.

3. « L'affaire » des générations spontanées en réponse à un mémoire de Pouchet en faveur de la génération spontanée (1858) dans laquelle Pasteur « sans juger que la génération spontanée soit impossible » démontre qu'aucun organisme ne peut apparaître dans des matières organiques putrescibles sans que des éléments vivants y soient apportés par la contamination des poussières atmosphériques. C'est la révélation de l'asepsie qui rénove la médecine et la chirurgie et dont le célèbre chirurgien anglais Lister fera la première application en Angleterre.

4. « L'affaire du vinaigre » dans laquelle il découvre (1864) le micro-organisme responsable de la fermentation acétique, le *mycoderma aceti*, à la suite de laquelle Pasteur préconise la technique pour se rendre maître de cette fermentation si aléatoire à cette époque.

5. « L'affaire » des vins qu'il entreprend à la demande de Napoléon III (1863) et au cours de laquelle, il fait connaître le remède aux

difficultés des transports des vins et aux maladies des vins si fréquentes et si graves pour l'économie du pays (vins piqués, vins filants, l'amertume des vins) connu aujourd'hui sous le nom de *pasteurisation*.

6. « L'affaire » des vers à soie entreprise à la requête pressante du grand chimiste Dumas (1865), l'un de ses maîtres et député du Var, et au cours de laquelle, s'initiant en quelques mois à une science dont il était totalement ignorant jusque là, il met en évidence l'agent parasitaire responsable de la fièvre qui se développe surtout chez la chrysalide du papillon ; en même temps il trouve la cause de la flacherie dans la fermentation des feuilles de mûriers dont se nourrissent les chenilles du Bombyx. Il signale en outre que la fièvre et la flacherie sont toutes deux des maladies contagieuses et héréditaires. Pour la première fois le savant est confronté avec les maladies infectieuses, et les phénomènes de contagion.

7. « L'affaire » des bières qu'il poursuit après le désastre de 1870 avec la volonté de doter son malheureux pays des moyens de concurrencer l'Angleterre et surtout l'Allemagne dans l'industrie de la bière, découvrant les agents des maladies de la bière dans les micro-organismes qui contaminent les levures. Il donne les techniques pour obtenir des levures pures. Elles seront aussitôt adoptées par la célèbre brasserie de Carlsberg de Copenhague où Pasteur reçoit des honneurs princiers.

8. « L'affaire » du charbon qui déclenche les observations du médecin Leplat et du pharmacien Jaillard dans laquelle Pasteur fait connaître (1877) la bactérie (la bactériémie comme on disait) de cette grave maladie du mouton et du bétail. Il constate que des animaux peuvent être atteints de bactéries atténuées qui les immunisent désormais. Il imagine dès lors de provoquer l'atténuation de la virulence bactérienne par cultures successives et découvre le rôle d'un vaccin. En même temps il comprend comment se propage la maladie, en constatant que les bactéries se conservent sous forme de spores dans la terre et sont ramenées en surface par les vers de terre qui contaminent les pâturages des bactéries provenant des cadavres des bêtes charbonneuses enfouies. L'incinération des bêtes mortes du charbon sera la prophylaxie contre toutes les contagions.

9. « L'affaire » du choléra des poules à laquelle Pasteur s'intéresse dès 1878, à la demande des vétérinaires, à une époque où il communiquait expérimentalement aux poules la maladie du charbon en abaissant leur température, alors que normalement elles y sont réfractaires. Mettant en culture le microbe du choléra des poules, Pasteur découvre une méthode d'atténuation de virulence et de préparation d'un vaccin pouvant être étendue à d'autres affections.

10. « L'affaire » de la rage commence en 1880 lorsque le vétérinaire Bourel amène à Pasteur deux chiens enragés et lui révèle la gravité du mal. Pasteur découvre que le virus se fixe dans le système nerveux, de préférence dans le cerveau, mais que la virulence du virus peut être atténuée progressivement par des cultures sur moelle épinière de lapin et à l'air sec. Il donne ainsi la méthode de la préparation du vaccin antirabique. Le 6 juillet 1885, Pasteur, puisant dans la conviction que lui inspirent ses nombreuses expériences la force morale de surmonter ses hésitations, ose appliquer pour la première fois son vaccin antirabique à un être humain et le sauve. C'est alors la gloire du « faiseur de miracle ». C'est le couronnement d'une vie incomparable, totalement livrée à son génie bienfaisant. La voie est désormais tracée pour entre-

prendre une lutte triomphante contre toutes les maladies infectieuses.

Tant d'admirables découvertes, qui eurent un si grand retentissement en médecine, renouvelée par elles, mais aussi en agronomie et dans l'industrie, n'en ont pas moins résolu des problèmes nouveaux parmi les plus fondamentaux des sciences chimiques, cristallographiques et surtout biologiques, démontrant combien il est faux et vain de distinguer les sciences appliquées des sciences fondamentales. L'application des sciences par les méthodes rigoureuses qu'elles imposent fut souvent génératrice des acquisitions théoriques parmi les plus profondes, les plus amples, les plus fécondes.

Il est tout aussi remarquable de constater que les découvertes pasteuréennes, suscitées souvent par des circonstances les plus diverses, n'en présentent pas moins une unité dans la continuité d'une même pensée qui va s'élargissant sans cesse dans la conception moléculaire de la vie. Pasteur crée une science nouvelle, la microbiologie qui est la base de la biologie moléculaire dont il est par l'esprit, par le langage et les méthodes, le véritable fondateur.

Cet étonnant génie, créateur et révolutionnaire en sciences, habitait le corps d'un petit bourgeois du XIX^e siècle, d'un étroit conformisme, austère mais profondément bon, Pasteur était spiritualiste, peut-être croyant, sans être cependant pratiquant. Sa véritable religion était la science ; sa véritable foi était dans la méthode expérimentale. Il en fut la plus haute incarnation. Il ne put s'en distraire à aucun moment. Son époque fut toute vibrante du mouvement romantique ; mais il semble que les gloires retentissantes de Hugo, de Vigny, de Lamartine, de Balzac ne l'ont guère touché. Il fut de ce temps où l'impressionnisme, à travers des controverses mémorables et violentes, révolutionna l'art dans le monde, sans que Pasteur parût y avoir été sensible. Sa sensibilité, son idéal étaient ailleurs, orientés vers d'autres buts : la prospérité de son pays, le soulagement, le bonheur des hommes.

La lecture du livre de Jacques Nicolle est ennoblissante et enrichissante. Elle apporte un grand réconfort en instruisant ; elle entretient aussi l'espérance et la confiance en une époque où nos sociétés et nos civilisations, en constant renouvellement, paraissent se complaire, parfois, dans les folies, les dégradations et les cruautés.

Paul BRIEN.

L. FLAM, *De Bezinning (Le retour à soi)*, Wereldbibliotheek N.V., Amsterdam-Antwerpen, 1968.

« Pourquoi l'homme ne médite-t-il uniquement sur son sort que lorsque celui-ci s'acharne sur lui ? Pourquoi le bonheur lui aussi ne peut-il pas l'inciter à la méditation ? L'homme heureux et aisé ne connaît pas la méditation et par conséquent pas de philosophie. Il aboutit à la sagesse tout comme l'homme infortuné d'une manière extrême et radicale, car le malheur se produit à un moment critique, là où il s'agit justement de choisir. Tout comme un être absolument malheureux est hideux, ainsi un être complètement heureux est nauséabond... »

Comme L. Flam lui-même le fait remarquer dans sa préface, *Le retour à soi* est un journal daté jour après jour, se composant de trois parties : 1. la solitude, 2. l'intermède, 3. le suicide ajourné ; ce sont les trois moments d'une réflexion autobiographique, ou d'une confession philosophique à caractère monologique, qui concerne le thème de l'existence manquée et du suicide. En aucun cas, il ne peut être question d'égoïsme ou de spéculation narcissiste, car en même temps l'auteur se dessine en perspective une série de problèmes se rapportant à la donnée centrale, si bien que sa propre existence limitée n'apparaît que comme la fissure ou la fente, par où le paysage spirituel (paysage que l'auteur identifie à sa vie) et son époque, sont considérés comme un panorama.

Un esprit se crée par son expérience, il croît, il est capable de se modifier totalement. Il est nouveau et il a devant lui un espace illimité. Dans son mouvement, il débouche à chaque fois chez lui-même, il se rend compte du chemin parcouru, et il entame un nouveau mouvement. Son état d'esprit se constitue d'humeurs, de sentiments, les facteurs dominants qui peuvent être communs avec des contemporains, mais qui de toute façon lui sont entièrement personnels. Les philosophes ont toujours réfléchi leur époque, en ce sens qu'ils en ont fait un bilan en visant ainsi plus loin, restant eux-mêmes indifférents à ce que cela conduise à un déclin ou à une montée. Le bilan du *Retour à soi* est teinté de tristesse et de pessimisme, mais il n'est cependant pas désespérant, puisqu'il dégage un avenir pour la réalité humaine ; il concerne « une existence vieille d'un demi siècle », qui par ce fait se sent moins assurée vers l'avenir, moins libre. En effet, la liberté signifie pour L. Flam une action contre les liens sociaux, les passions, les maladies, la peur ; elle devient aussitôt une activité croissante. Plus un homme travaille, plus il est libre. L'avenir est fondamental pour la liberté. Méditer sur l'avenir de l'homme, c'est être conscient de sa tâche humaine, de l'imperfection de l'être humain, car l'homme est essentiellement avenir, pour autant qu'il soit créateur et original, ce qui sous-entend en quelque sorte un arrachement au monde. Un être, absorbé par le combat pour ses ambitions ou pour sa vie matérielle, ne peut pas produire une œuvre authentique. Il doit trop tenir compte de différentes opinions pour oser et pour être sincère. Une grande œuvre se réalise uniquement par la sincérité et par l'audace. Des moments de vie effacée ou de solitude sont d'une importance capitale. Celui qui mène une vie sociale active n'est pas dans la possibilité de créer quoi que ce soit. Le danger de *massalisation* est réel. La *massalisation* implique la désintégration de la pensée par la conformité, ce qui n'est autre que l'irréflexion. Actuellement l'être pensant de notre époque part de l'effroyable expérience d'un individu conscient et révolté contre les autres, se situant en pleine bataille impitoyable pour l'individualisation. L'isolement et la vie effacée de Soeren A. Kierkegaard n'implique pas du tout une fuite pour échapper aux responsabilités humaines. Il les prend entièrement à charge, non pas pour réaliser le bonheur de l'humanité, mais pour exhorter partout l'individu à devenir un homme nouveau, qui n'éprouve aucun besoin d'être de l'avis des autres pour penser avec eux.

Dans l'œuvre créatrice, il y a également l'horrible confrontation avec la mort. Par son œuvre l'individu veut se perpétuer : *pour cela, il se constitue un être, un corps, une personnalité*. L'échec, par conséquent, est la chose la plus effroyable qui puisse se produire dans une

vie humaine. Et ceci n'a rien à voir avec la reconnaissance. C'est la mort même qui, à cet instant, s'acharne sur l'individu. Lorsque le grand être humain créateur se sent visé dans son œuvre, il devient terrifiant ; à ce moment-là c'est son âme qui est attaquée. Par ce fait, une grande mélancolie plane au-dessus du *Retour à soi*, surtout quand il est souriant ou ironique. Cette mélancolie n'est rien d'autre que la conscience de la mort, mais la mort qui peut se rire au nez à elle-même. La mélancolie de la nuit tombante appartient aux moments heureux du sentiment tragique de la vie. *Le voyageur fatigué se réjouit d'entendre siffler le merle au fin fond de l'hiver. Aucune raison n'y est nécessaire, la joie n'est autre que le langage même de l'existence qui s'approuve. Le merle n'est même pas une transposition de moi-même. Le fait de l'entendre siffler indique que je suis prêt à l'écouter, que je suis prêt à marcher vers le printemps, malgré le brouillard épais...* » (172-174). La tristesse de l'être peut difficilement être exprimée par des mots. L'être tragique s'est enlacé dans l'épouvante du silence. A travers ce silence, il a perçu un nouveau langage, à travers l'épouvante s'élève le ciel pâle d'un nouveau monde. Dans l'expérience tragique règne la joie après la tempête, une joie douce. A travers ce silence sacré de l'épouvante, à travers la résignation de la mélancolie parle la fermeté intérieure, comme la décision de continuer en dépit de tout, et quoi qu'il arrive.

Le philosophe du *Retour à soi* cristallise en lui une époque, il la rend consciente et en même temps il se libère — et avec lui ceux qui suivent son train de pensées — de la pression qu'exerce sur les hommes cette époque. Philosophie signifie liberté, sans elle la philosophie ne peut exister. Liberté signifie être libéré de ce qui lie et de ce qui pèse par la conscience d'une donnée quelconque, ainsi celle de notre époque, par laquelle nous nous en distançons. Une philosophie nouvelle se situe pour cette raison à la lumière de l'avenir humain. Elle est une pensée de l'être dans l'entièreté, mais qui, quotidiennement, à petits coups, se dirige vers chacun, vers chaque homme en particulier. Ainsi naît une philosophie du monde, non pas une doctrine du monde ; il est évident qu'une connaissance profonde des données des différentes sciences est nécessaire, non pas pour qu'on s'y noie, mais pour devenir une pensée qui s'oriente vers les autres, non pas en jasant, mais en pensant réellement ; pour rendre les autres, et ainsi soi-même, conscients. Plus un penseur incite les autres à une existence pensante, plus il pense lui-même. Plus un être humain s'individualise, plus il possède de l'esprit. *Le Retour à soi* fait réfléchir « l'esprit d'un individu quelconque formé d'après son expérience ». Un jeune enfant ne possède à peu près pas d'esprit, parce que son expérience est fort restreinte. Un esprit large possède une expérience riche et profonde. La disposition d'esprit du *Retour à soi* constitue la structure particulière de cette expérience. Au cours de la vie, le hasard se *structuralise* d'une façon particulière ; l'esprit est la structure de l'ensemble de ces hasards, ainsi il possède une certaine disposition qui est unique et non pas typique.

C'est le fondement de la personnalité, de l'individualité, de l'existence. Ce n'est pas l'âme soi-disante, une substance donnée d'union ; c'est ce qui distingue un individu parmi les autres, mais non pas en l'isolant. C'est aussi ce qui crée chez l'individu la possibilité de penser. Un individu sans esprit ne possède pas cette faculté, et il se fait qu'il s'accroche à l'idéologie, à la contemplation du monde et au mythe.

C'est pour cela que L. Flam a toujours été repoussé par des questions telles que *qu'est-ce que c'est...* ? Toutes ces questions ayant pour objet le quoi (*quid*) appartiennent à l'ordre de l'idéologie stable, où la classification indique les propriétés d'un être, et où chaque mot a sa juste signification. Le terme idéologie a pour lui un sens purement péjoratif et négatif, quoique ce terme ait été et soit encore employé régulièrement d'une manière positive par beaucoup de marxistes.

L'homme, tel que le voit le professeur L. Flam, se détermine lui-même par ses actes. Il est donc comme l'a démontré Hegel, une négativité qui nie le monde et qui par ce fait le rend humain. Actuellement il incombe à la philosophie d'émanciper l'individu en le libérant de toute idéologie et des nouveaux mythes qui l'ont maîtrisé. Ainsi le passé est aboli par la négation. Le professeur L. Flam peut donc affirmer que l'homme est libre, pour autant qu'il ose vivre d'une façon *consciente*. La conscience de l'individu est orientée vers les autres, vers les objets et vers lui-même ; c'est la conscience qui devient existence pour les autres, et cette existence, c'est essentiellement le conflit. Pour les autres, l'individu existe uniquement dans le monde par le phénomène du conflit. Par ce fait, il échouera dans sa tentative pour se fonder sur les autres et pour créer une société, mais cette défaite est inhérente à la structure de base de l'existence considérée comme être-pour-les-autres. L'homme est essentiellement un être profondément malheureux, le malheur est attaché à son existence, parce qu'il est conscient. Il peut par-dessus le marché être vainqueur, il s'oppose par nature contre toute force qui pourrait freiner l'existence dans son développement. L. Flam a choisi la liberté et non pas le bonheur, mais la liberté n'est pas l'être, n'est pas la plénitude, elle est le néant dans l'être, tandis que le bonheur est la plénitude, un être-en-soi. Pour être historique il y a ici deux possibilités.

Si le bonheur est considéré comme activité, nous renonçons en grande partie à la conscience et nous constituons une société formée d'une masse homogène. La philosophie y est, d'office, reniée, mais l'individu libre y a également cessé d'exister. L'homme est libre et, partant de cette liberté, étant un être-pour-les-autres, il a le devoir de tendre à une société libre. Il s'oppose à la société existante, parce qu'elle *réifie* une grande partie de la population, notamment la classe ouvrière, lui enlevant pour cette raison la possibilité d'être libre.

D'après L. Flam, le socialisme n'a pas pour but le plus grand bonheur possible pour le plus grand nombre possible d'êtres humains, mais bien la liberté. Par conséquent, nous pourrions parler d'un socialisme de la liberté, pour autant que ceci concerne la pensée du professeur L. Flam.

C'est ici que les difficultés et les conflits avec les mouvements de gauche les mieux constitués prennent leur source.

La philosophie existentialiste est révolutionnaire en un double sens : 1. elle a un effet *cathartique*, en s'éloignant de tous les mythes, et retournant ainsi vers la fusion de l'action et de la vérité ou du réalisme ; 2. la critique de la structure sociale de la société bourgeoise, dans le but de la dépasser ; le philosophe révolutionnaire doit être un philosophe de la transcendance.

En effet, penser philosophiquement ou penser librement tire l'homme de son isolement à trois niveaux : a) cela le rend conscient de l'être auquel il appartient ; b) l'homme en est amené à l'historicité, il

sait que sur lui repose une tâche humaine, qui est l'héritage des siècles ; c) il se rencontre lui-même.

Ces trois niveaux forment un tout. Il pourrait donc être question d'une pensée panoramique, en quelque sens métaphysique, si par métaphysique nous entendons la pensée par le tout. Le tout ne peut jamais être une donnée empirique, c'est plutôt une disposition, plus qu'une compréhension et qui peut être appuyée par une démonstration intelligente. L'être humain non-philosophe ou contraint, se perd dans des particularités (L. Flam cite dans son œuvre des exemples remarquables) ; par ce fait sa pensée est rétrécie. Il en est de même d'une existence qui s'occuperait de particularités. Flam parle, quand il s'agit de philosophie, d'une pensée flottante ou d'une pensée à l'horizon ouvert.

Partant du tout, la pensée est plus et même autre chose que la synthèse, car dans son entièreté se découvre l'unité de la diversité extrême, l'harmonie cachée dans un monde chaotique. C'est cette harmonie qui nous apparaît dans *Le Retour à soi* comme brisée. La confiance de celui qui vivait dans la conscience de se polir à l'éternité, qui croyait appartenir à une société invisible d'esprits qui se passent les uns aux autres la tâche inachevée, est ébranlée. En tant que subjectivité, elle se sent menacée par la pensée collective de notre époque que L. Flam, en tant que chroniqueur, réussit parfaitement à décrire ; la faune y est très diverse : l'idéologie, les « visions du monde » et la mythologie qui étranglent la pensée libre et authentique, défigurant tout ce qu'elles contaminent, et cela par des analogies inconcevantes, par des comparaisons odieuses, des raisonnements abstraits.

a) Toute idéologie est fautive parce qu'elle se prononce d'avance et d'une façon totale sur la réalité, éliminant ainsi l'avenir. Elle sous-entend un ordre quelconque, mais inébranlable, alors que cet ordre est tout à la fois une fiction. La conséquence qui s'ensuit est que l'horizon de la pensée se retranche en nihilisant toute possibilité de recherche plus poussée. L'idéologue sait tout, explique tout. Il est persuadé qu'il existe une vérité absolue qu'il connaît.

b) Le monde de l'idéologie est un monde fermé, qui ne permet aucune nouvelle expérience. Il craint les faits nouveaux et il se renferme dans un univers déterminé. La diversité est considérée comme étant le mal. La seule possibilité qui s'offre à l'être pensant dans un monde où règne l'idéologie, c'est de développer les tours d'acrobate du collectionneur de notions compétent.

c) Dans le domaine de l'idéologie, il y a des lois que personne ne peut mettre en doute et qui, avant tout, sont considérées comme inébranlables. Toute interprétation de la loi est une désobéissance envers le législateur. La loi même, c'est la raison et, pour être raisonnable, il faut la suivre. Le sens critique est plus ou moins à l'ordre du jour, étant donné qu'il importe de comprendre la juste signification d'un terme. Toute expérience se réduit à la littérature, à la linguistique et au style. Le *scribe* devient le penseur véritable, et il ne s'agit alors de rien d'autre que d'une réflexion sur la pensée d'autrui, même pas dans le but d'une tradition, quoiqu'elle puisse jouer un très grand rôle. Le principal se résume à ce que l'individu n'entre plus en contact avec la réalité nue, ce qui est caractéristique pour un citoyen. De là les considérations multiples et remarquables concernant le *livre*. Le livre même est souvent un livre traitant d'un livre. La plupart des auteurs sont ordinairement des penseurs d'occasion. Cela se remarque assez facile-

ment, lorsque nous lisons un auteur original. L. Flam fait cependant une distinction.

Le livre inauthentique se rapporte à l'esthétisme et au royaume des prophètes, c'est un reflet de l'abus de pouvoir des petites gens, des nouveaux riches. Le livre authentique par contre est d'une toute autre trempe. Caractéristique est son effet d'élucidation, d'éclaircissement, d'explication. Il ne contient aucun message ; il ouvre les yeux. Un véritable auteur n'est pas un *écrivain*. Pour écrire, il suffit d'anéantir en soi l'écrivain, afin que l'individu puisse vivre son existence embrouillée et qu'il puisse accéder à la parole pour créer dans le chaos un peu d'ordre, un peu de clarté et un peu d'orientation. Le livre est une mission de reconnaissance, une torche dans la nuit, en premier lieu pour l'auteur, ensuite pour le lecteur.

d) L'idéologie bureaucratique avec son éclectisme étendu et son ambiguïté, devient à maint égard insupportable et fanatique, surtout lorsque cet éclectisme est perturbé par quelqu'un. Cette idéologie se réclame d'une rigueur scientifique, parce qu'elle se réfère aux lois et à leur interprétation. Les explications sociologiques recueillent ici beaucoup de sympathie. Elles développent en même temps un fatalisme particulier, qui contraint l'individu à l'impuissance d'une attitude contemplative.

e) L'idéologie non conventionnelle de la petite bourgeoisie : optimisme vidé de l'arriviste et de l'homme de carrière ; elle vide les pensées, les complexes d'idées, les sentiments, de tout leur contenu, et cela tout simplement « pour arriver ». La pensée est considérée comme accessoire, comme un moyen pour parvenir à une position sociale. Ainsi, l'individu peut d'abord monter sur scène comme révolutionnaire pour devenir un être sage après avoir atteint le but. A cet instant-là, il n'est plus question d'éclectisme, mais de désœuvrement, généralement teinté de fascisme ou de communisme.

f) Le néo-capitalisme de la société aisée ayant pour idéologie l'humanisme de l'« être entreprenant ». Elle est sociale, démocratique et a le sens des « réformes progressives ». Elle est « moderne », et est caractérisée d'une *aliénation croissante* ; (indifférence en matière politique et apathie pour toute vraie philosophie).

g) La « religiosité bouddhique » et les religions théosophiques, spiritistes et celles de la psychologie de l'inconscient, caractérisées par un mouvement d'unification de « toute spiritualité », sans que chaque mouvement en particulier s'élimine totalement. Tous considèrent l'athée comme un neurasthénique, comme un être immoral, comme un schizophrène. Tous se prononcent pour la « croyance en quelque chose », et acceptent la possibilité d'une délivrance et la certitude qu'il flotte au-dessus du monde et de l'histoire une certaine logique. A ceci se rapporte l'ethnologie, caractérisée par sa mélancolie, et qui s'est mise en route vers le « paradis perdu », tel que c'est le cas pour Claude Levi-Strauss. L'érotisme s'y ajoute, s'étant rattaché à de Sade et étant la source d'une grande expansion de la littérature pornographique à caractère religieux et érotique.

Toutes ces attitudes-ci constituent le monde sans cœur, plein d'envie et de zèle. Le monde ne supporte pas l'individu qui se distingue fortement. Il est accusé par le système, représenté par un fonctionnaire ou un petit bourgeois. Jamais ils ne prendront au sérieux un homme qui réfléchit, qui cherche, qui s'insurge. Ils forment le sable d'un véritable

désert qui égalise tout. Cette égalisation implique l'impérialisme de l'homme dégénéré, de l'homme vulgaire. Pour l'individu marginal et créateur se pose le problème de *persévérer en dépit de tout, quoi qu'il advienne*. « *La vocation est la conscience suffisante de mes actes et qui devient dorénavant la raison suffisante de mon existence* » (174). Ici se situe l'héroïsme tragique. Le héros tragique n'est pas un vainqueur glorieux. Le grand monde ne suit pas sa dépouille mortelle. Il est tombé dans l'entière méconnaissance, complètement vaincu, totalement humilié, errant dans la nuit du silence, traînant les pieds, le cœur brisé, *mais à chaque fois avec résolution*, aussi bien dans l'humiliation, lorsque froidement et impitoyablement tombent sur lui les insultes, que lorsqu'il doute de son existence et qu'il n'ose pas se mirer, de peur de percevoir le blanc de ses propres yeux.

Hubert DETHIER.

Robert J. NIESS, *Zola, Cézanne, and Manet. A Study of « L'Œuvre »*. Ann Arbor, The University of Michigan Press, 1968, 300 pages, \$7.50.

S'il est un volume des *Rougon-Macquart* relativement peu favorisé jusqu'ici par la critique, c'est bien *L'Œuvre*. Même dans l'admirable édition des *Œuvres complètes* d'Emile Zola au Cercle du Livre Précieux, 1967, t. V, son présentateur, Pierre Daix, le propose au cours d'une judicieuse introduction sous un éclairage très sévère.

Or, voici que, presque simultanément, deux amples ouvrages lui ont été consacrés, qui permettent de dire que le sujet se trouve déjà sommairement épuisé. Le plus monumental des deux, le livre de M. Patrick Brady : « *L'Œuvre* » d'Emile Zola. *Roman sur les arts. Manifeste, autobiographie, roman à clef*, Droz 1968, insère *L'Œuvre* dans un contexte extrêmement large et enveloppant, au risque d'en noyer quelque peu la substance.

Le Professeur Robert J. Niess, pour sa part, circonscrit son étude au roman lui-même, prétérant livrer une synthèse dense et logique des questions d'histoire littéraire qu'il pose. Vient en premier l'examen de la tradition où s'inscrit *L'Œuvre*. Temps faible entre les temps forts de *Germinal* et de *La Terre*, le roman avait, lors de sa parution, déçu aussi bien les simples lecteurs que les critiques qui, quant à eux, accusèrent Zola d'avoir pastiché *Le chef-d'œuvre inconnu* de Balzac. Entre les deux œuvres, il existe cependant plus de différences que de points communs, estime le Professeur Niess, qui juge en outre ceux-ci de peu d'importance ; il est toutefois regrettable qu'il n'ait pas tiré profit de l'excellent travail de Pierre Laubriet : *Un catéchisme esthétique : Le Chef-d'œuvre inconnu de Balzac*, Didier 1961, qui l'aurait peut-être amené à nuancer, voire à corriger, certaines de ses perspectives.

Parmi les sources livresques de *L'Œuvre*, le Professeur Niess distingue avec une fine justesse entre celles qui ont dû exercer une influence thématologique profonde (*La Madone de l'Avenir* de Henry James, et *Le Portrait ovale* d'Edgar Poe) et celles (telle la *Manette Salomon* des Goncourt) qui n'ont pu fournir que des détails de surface, décors de scènes de café, données onomastiques, etc.

Mais plus que de sources livresques, Zola se révèle tributaire et de son propre tempérament et des rapports personnels qu'il entretenait (ou

avait entretenu) avec des artistes contemporains, en particulier avec des peintres impressionnistes. Sur cette piste, le Professeur Niess commence par débroussailler le terrain des personnages secondaires — les Fagerolles, Jory, Mahoudeau et autres. Zola ne se contente pas toujours d'un portrait pur et simple d'après modèle unique, il réalise dans certains cas d'ingénieux amalgames, comme lorsqu'il tire Bongrand d'un croisement de Flaubert et de Manet (lequel intervient aussi à l'état de composante dans la combinaison de Claude Lantier).

Les investigations du Professeur Niess (mais tout autant celles de M. Brady) s'orientent avant tout vers la recherche des sources, *stricto sensu*, pratiquée « à la française », et cela, curieusement, à un moment où, même en France — par exemple dans le domaine balzacien où elle s'imposait en reine — et surtout dans le domaine anglo-saxon, l'utilité de ce type de recherche se voit sinon contestée, du moins réduite à son importance réelle. Le Professeur Niess énonce d'ailleurs lui-même quelques mises en garde opportunes : « *L'Œuvre* is far from being as much of a key novel as some critics have thought. In only a few instances can it be said with any certainty that he deliberately depicted the character or personality of a living individual, though it is often certain that he did make use of the outward facts of his life and career. When he did borrow events and details or even personal characteristics from his friends and acquaintances, he so combined, transposed, and modified them that it is almost impossible to recognize any of them surely. And most of all, of course, he invented, as every good novelist must do, so that the people of *L'Œuvre*, whatever their point of departure in living individuals, remain essentially fictional. (...) Thus, from the point of view of character portrayal, the novel appears as a core of central figures, surrounded closely by imitations, close or remote, of people Zola had known, who are in turn surrounded by a second group of almost completely fictional figures. It is also true, and to a degree not remarked by the critics, that most of the characters of *L'Œuvre* represent clearly marked types, not individuals. They all have sharp, clear attitudes and postures, but they do not have much inner life and they do not much depart from their inflexibility as frieze figures » (p. 61).

La majeure partie de l'étude consiste à dégager l'« équation » des personnages principaux. Ici encore le Professeur Niess évolue selon une démarche parfaitement claire, dont chaque pas mène logiquement au suivant. Zola, on le sait, se met lui-même en scène dans *L'Œuvre* sous les traits de Pierre Sandoz qui, conçu à l'origine comme un personnage secondaire, deviendra finalement le porte-parole de l'auteur. Pour un romancier, se déléguer soi-même dans le récit n'est jamais une chose simple. Ainsi, Sandoz, à bien le scruter, se dévoile-t-il comme étant, d'une part, un Zola plus complet à certains égards (une sorte d'« idéal du moi » dirait-on en langage freudien), et, d'autre part, le produit projectif, le miroir, d'une crise psychologique inconsciente vécue par Zola au moment où il écrivait *L'Œuvre*. Par ce second aspect, nous détenons là, selon le Professeur Niess, un précieux document psychologique.

Le Professeur Niess, bien entendu, affronte ensuite le problème crucial (longtemps considéré comme *le seul* problème sérieux posé par le roman) : qui a servi de modèle pour Claude Lantier ? Deux solutions sont possibles : Cézanne ou Manet.

Le Professeur Niess et M. Brady engagent sur ce point une polémique avec John Rewald. Pour celui-ci il ne fait aucun doute que

L'Œuvre causa la rupture définitive entre Zola et Cézanne (qui s'était reconnu en Lantier). Pour nous non plus, — car l'ultime lettre de Cézanne à Zola, pour le « remercier » de l'envoi du roman, ne peut s'interpréter que comme un adieu mélancolique à une amitié défunte. Pour réfuter la thèse de Rewald, le Professeur Niess développe une argumentation généreusement favorable à Zola, mais où abondent tant de précautions et de points d'interrogation qu'elle emporte difficilement la conviction. Par exemple, lorsqu'il admet que, dans la fameuse lettre, « a certain reserve is evident, but that may have been due to something in Cézanne's personal situation, not to the effect of the novel itself ; certainly there is nothing like open unfriendliness and nothing portending a final break. If Cézanne was as angry as he is made out to be, would we have written such a note at all ? It does not seem likely that he would, and the conclusion appears to be that the letter has been used — and abused — as evidence to hold up a case that is none too strong. — Then what about their relationship after the publication of *L'Œuvre* ? What do we know of it that would support the case for an open break between them ? Unfortunately, almost nothing. (...) — Actually, about all that is certain is that each man had had at least one definite opportunity to see his old friend after *L'Œuvre*, and both declined flatly. Zola was in Aix to visit Numa Coste in 1896 but did not see Cézanne, and two years later the painter refused to accompany Gasquet and Maurice Le Blond to Zola's apartment. That is all is surely known, and no conclusions can be drawn save that ten years after the novel the two seem to have been on bad terms, but not so bad that they had become enemies in the proper sense of the word » (pp. 80-81). Et si le Professeur Niess affirme fortement que : « There is not the slightest sign of cooling friendship before 1885, though they were not constantly in contact, and to attribute to Zola the intention of presenting such a radically unfavorable picture of a man he had known so intimately and so long seems to deny Zola's traits of loyalty and constancy. », il confesse aussitôt après que : « The evidence from the *Dossier* contains very clear indications that Zola was thinking of Cézanne as he planned the novel, but gives no incontrovertible proof that Cézanne was the sole or even the major model for Claude Lantier » (p. 83). Et encore : « Nevertheless, other references in the *Dossier* that are not in the *Ebauche* support the claim that Cézanne served, at least in part, as a model for Lantier » (p. 85). Avouons-le franchement : il nous semble que l'embarras visible du Professeur Niess est le signe qu'il tend à se réfuter lui-même...

Son ouvrage n'en a pas moins pour mérite capital de toujours offrir au lecteur, avec une exceptionnelle probité, toutes les pièces du dossier permettant de juger à son tour, quand bien même la vérification risque de renverser la thèse de l'auteur. C'est ainsi que le chapitre sur Cézanne-Lantier se double d'un chapitre confrontant de façon serrée les données biographiques relatives à Cézanne et les données romanesques (seule erreur de méthode peut-être : ces deux chapitres n'eussent-ils pas dû figurer dans un ordre inverse ?).

Le problème, selon nous, reste sans solution. Et très probablement le restera. Car : que sait-on de Cézanne ? Et que sait-on de ce que savait Zola de Cézanne ? Et que sait-on de ce qu'il faudrait savoir et de Zola et de Cézanne ? En dépit des efforts du Professeur Niess, et de ceux de M. Brady (qui mise encore plus résolument sur Manet), c'est la démonstration de John Rewald qui demeure la mieux fondée. A cette réserve

près que, pourrait-on dire, le modèle Manet tire Lantier à hue *picturalement* (les toiles attribuées au personnage ressemblent plutôt à celles de Manet), tandis que le modèle Cézanne tire Lantier à dia *biographiquement*.

Cela donne néanmoins à méditer, quant au « jugement » que Zola pouvait porter sur ses amis : n'hésitant pas à faire endosser au bourgeois Manet l'œuvre de ce paria de Cézanne ! Création artistique, que de crimes amicaux l'on commet en ton nom !

Par son étude biographique minutieuse, qui opère la synthèse des biographies existantes de Cézanne, et les dépasse selon nous, le Professeur Niess démontre cette évidence simple : Zola a lâché » (parlons vulgairement) son « ami » Cézanne parce qu'il voyait en lui un pur raté. Péché sans rémission, évidemment, aux yeux de la postérité. C'est le lieu, ici, de souscrire à la condamnation portée par Pierre Daix : « Balzac a imaginé Cézanne quand Zola, qui l'avait à portée, ne l'a pas vu » (*op. cit.*, p. 431, n.b.).

Certes, Zola a cherché, comme le montre la première *Ebauche* du roman, à peindre dans Lantier un Manet dramatisé à partir de Cézanne. Mais n'oublions pas que Lantier est à intégrer à l'ensemble des *Rougon-Macquart* et que, subissant le postulat scientifique de l'hérédité, *il faut* qu'il soit malade, pour des raisons non de modèle mais de fiction romanesque. Et n'oublions pas non plus que la forte dominante sexuelle qui caractérise Lantier vient plus vraisemblablement de Zola que de Cézanne ou de Manet !

Restait à mettre Claude Lantier en rapport génétique avec toutes les autres figures possibles : André Gill, Monet, Holtzapfel, Charles Marchal, Frédéric Cambarieu, etc. Chapitre d'une belle rigueur, d'une belle virtuosité aussi, — qui démontre que le chercheur de sources et de modèles a nécessairement en face de lui — désert paradoxalement peuplé ! — le champ de l'illimité... Et on ne peut qu'adhérer à la pertinente conclusion du Professeur Niess : « But perhaps the original of Claude Lantier was none of the men or women, real or fictional, who have been suggested or whose personalities, artistic accomplishments, or careers make it seem likely or possible that Zola called on them for the original idea for his fictional painter. Perhaps Claude is a literary portrait, much embellished, of someone of whom we have never heard and shall never hear, perhaps he was a composite of many artists, writers, and sculptors, perhaps he was almost wholly imaginary. The possibilities are legion, and a solution to the problem will never be found until we have some word from Zola's pen itself, some lost letter, some page of notes. Until that word appears we may speculate, we shall never know. — But it might not be useless to recall that Claude Lantier is, after all, member of the *Rougon-Macquart* family, that he is a literary figure, a fictional figure, and that as such he may well have arisen from Zola's imagination unaided and unfathered » (p. 191).

Le chapitre que le Professeur Niess consacre à la genèse proprement dite du roman et à son développement s'avère insuffisant si on le compare à la partie homologue du livre de M. Brady, mais comporte néanmoins encore bien des aperçus originaux et féconds.

Enfin, le Professeur Niess a raison de terminer sur « The novel as *Fiction* », pour reconnaître que *L'Œuvre* n'est pas une réussite complète, que ce roman n'offre aucun intérêt stylistique particulier, et qu'il convient de l'envisager dans la perspective d'ensemble des *Rougon-*

Macquart. Mais, en ce cas, pourquoi notre critique a-t-il cédé à la tentation de l'en détacher, de l'examiner isolément ? Et pourquoi repose-t-il, après Robert Ricatte, le problème de savoir si Zola était pour ou contre l'Impressionnisme, si la prose réussit vraiment à mimer ce qu'il voyait de l'art des impressionnistes (mais voyait-il juste ?), et si enfin *L'Œuvre* se révèle ou non prophétique ?

Sinon parce que, comme le dit excellemment le Professeur Niess, ce roman porte témoignage de cette obsession de l'échec qui hante Zola. Un échec que, à travers le personnage de Claude Lantier, il tente — mais en vain aux yeux de la postérité — de projeter sur l'impressionnisme même.

François VAN LAERE.

P. H. S. VAN VRECKEM, *De invloed van het Franse Naturalisme in het Werk van Cyriel Buysse*, édité avec l'appui de la Belgische Universitaire Stichting, Tijdschrift van de Vrije Universiteit te Brussel, Bruxelles 1968, 408 pages.

L'ouvrage que Paul van Vreckem a consacré à Cyriel Buysse est un exemple d'objectivité scientifique au sens strict du terme. Voici une étude critique qu'aucune envolée admirative, aucune digression inspirée n'écartent de son propos. On pourrait même tenter d'expliquer la froideur clinique dont l'auteur ne se départit jamais par une sorte de secrète hostilité à son sujet.

Toutes les littératures ont leurs réputations établies, leurs clichés historico-littéraires. Parmi les mythes propres aux lettres néerlandaises, on peut citer celui qui réduisit Stijn Streuvels au boulanger que la vocation surprit devant son four à pain (Hedwig Speliers a fort heureusement jeté un regard neuf sur cette œuvre dans son réjouissant *Omtrent Streuvels, het einde van een myte*) et celui qui éleva Cyriel Buysse au rang d'ambassadeur du naturalisme français en Flandre.

En se gardant bien de verser dans la verve relativement désordonnée de Speliers, P. van Vreckem s'est employé à démentir pas à pas, avec la minutie féroce de l'érudit les conclusions un peu hâtives des ouvrages traditionnels.

L'auteur retrace d'abord la lente et pénible pénétration du naturalisme français en Flandre. S'il fut assez rapidement apprécié par les rédacteurs de « L'Actualité » dirigée par Lemonnier et plus tard par ceux de « La Jeune Belgique », il fallut attendre 1885 et la traduction de *Germinal* par Anseele dans « Vooruit » pour que le mouvement perçât le mur du silence et de la gallographie sans pour autant recueillir tous les suffrages, loin s'en faut. Parmi les premiers écrivains flamands qui tentèrent de pratiquer une doctrine romanesque qui tranchait radicalement avec le sentimentalisme pudibond qui caractérisait la littérature du temps, l'auteur s'attache surtout à Virginie Loveling qui était la tante de Cyriel Buysse.

Buysse publie son premier roman, *Het Recht van de Sterkste*, celui où l'influent de Zola est la plus évidente, en 1891, l'année du démenti de Paul Alexis (Naturalisme pas mort!) qui avait tout l'air d'un cri d'alarme. C'est dire qu'il bénéficia vis-à-vis du naturalisme d'un recul qui lui permit de se laisser plus imprégner par les œuvres maîtresses que convaincre par les manifestes.

Il faut louer la précision avec laquelle P. van Vreckem révéla dans les meilleurs écrits naturalistes de son auteur des emprunts et des rémi-

niscences qui renvoient à Zola, à Flaubert, à Maupassant, à Lemonnier mais aussi à Georges Eekhoud dont l'importance reste méconnue (1). Ses analyses comparatistes de *De Biezenstekker* que Maeterlinck appelait « une admirable perle noire tombée dans une mare de sang » et de *Het Recht van de Sterkste*, où il souligne non seulement des épisodes et des personnages, voire des procédés structurels apparentés à ceux de *L'Assommoir*, mais aussi la sobre concision de langage chère à Maupassant, sont d'étonnants exercices de lecture parallèle. Il en ressort avant tout que Buysse ne s'est jamais fort soucié du rôle primordial que Zola accordait à l'hérédité et au déterminisme, que le naturalisme signifiait pour lui plus une certaine impassibilité du regard qu'une prise de position idéologique. P. van Vreckem ne cache pas que le romantique Buysse ne fut naturaliste qu'en des périodes de crise (le début et la fin de la dernière décennie du XIX^e siècle) et qu'il ne saisit jamais toute la portée de ce qui était à l'époque un engagement littéraire (2).

Outre l'ambivalence romantisme-naturalisme qui sous-tend toute cette œuvre, une autre dichotomie, linguistique celle-là, est mise en lumière par l'essayiste. Par suite de son éducation gantoise (celle de Maeterlinck et de van Lerberghe) aussi bien que du fait de ses sympathies littéraires, Buysse pensait en français. Il rédigeait le premier jet de ses ouvrages, ses carnets de notes et de voyage, pratiquement tous ses écrits d'usage personnel dans la langue de Zola. De là à se mesurer à ses modèles sur leur propre terrain, il n'y avait qu'un pas, qu'il franchit en écrivant un drame que Maeterlinck soumit à Lugné-Poe, mais qui ne fut jamais représenté. Ses *Contes des Pays-Bas*, dont il avait demandé la préface à l'auteur de *La princesse Maleine*, suscitèrent chez ce dernier les critiques les plus vives.

Dans le flot de récits sentimentaux qui suivit les poussées naturalistes du début (il faut remarquer que cette ambiguïté, cette hésitation perpétuelle entre la tradition et la nouvelle esthétique caractérisent également la démarche d'un Lemonnier et d'un Eekhoud), van Vreckem distingue non seulement le roman *Schoppenboer*, où Buysse renoue avec le naturalisme, mais surtout sa pièce *Het gezin van Pamel* (1903) qui introduisit le drame naturaliste à tendance sociale en Flandre.

Les deux recherches, l'une structurale, l'autre stylistique qui achèvent l'étude sont décevantes. Pour l'une, on ne peut que donner raison à l'auteur qui explique le peu de ressemblance — sinon au niveau des procédés — qu'il constate entre les structures narratives des maîtres français et celles de Buysse par le manque d'intérêt de celui-ci pour ce genre de problèmes qui préoccupaient en revanche fortement Zola. Pour l'autre, on peut se demander en quoi le fait que Buysse faisait corriger ses manuscrits pourrait décourager celui qui aimerait soumettre l'œuvre à un examen stylistique. Que nous importe la langue de feu Cyriel Buysse, si les livres qu'il a signés nous parlent toujours ?

Jacques DE DECKER.

(1) Nous attendons avec impatience l'étude que P. H. S. van Vreckem se propose de consacrer à l'influence que le *Kees Dorik* de Eekhoud a pu exercer sur Zola, dans *Germinal* et dans *La Terre* notamment.

(2) Quant à l'engagement politique, que les sujets et les cadres de ses récits auraient pu éveiller en lui, il se garda autant que Zola d'y souscrire. Il affecta toujours un paternalisme teinté de compassion qui plaisait à la majorité bourgeoise de ses lecteurs.

Thèses

André VANDERMEERS, *Purification et mesure de la biosynthèse de cinq enzymes digestifs du pancréas exocrine du rat*, Mémoire présenté pour l'obtention du grade de Docteur en Sciences Chimiques.

Cinq hydrolases digestives du pancréas exocrine du rat ont été purifiées par des chromatographies échangeuses d'ions, sur des celluloses substituées, et par des filtrations sur gel de Séphadex (dextrane) ou de Bio-Gel (polycrylamide). Ces enzymes sont l' α -amylase, la lipase, le chymotrypsinogène et les trypsinogènes 1 et 2.

Des préparations purifiées, homogènes à l'électrophorèse en disque sur gel de polycrylamide, ont servi à déterminer la composition en acides aminés des 5 protéines ainsi que leur activité catalytique dans l'hydrolyse de substrats spécifiques.

Grâce à ces données, les concentrations pancréatiques des 5 hydrolases ont pu être mesurées par des dosages enzymatiques, et les constantes de vitesse de biosynthèse *in vivo* de ces hydrolases ont pu être calculées par la mesure de la vitesse d'incorporation d'un acide aminé radioactif : la [1- 14 C]-L-leucine.

Les mesures ont été faites sur des rats recevant soit un régime alimentaire équilibré, soit un régime déficient en acides aminés essentiels. Les résultats ont révélé l'existence de rapports proportionnels entre les concentrations en enzymes et les constantes de vitesse de biosynthèse correspondantes, pour un régime donné. Ce rapport commun, représentant le temps de renouvellement des enzymes, est voisin de 10 heures chez le rat normal ; il est au moins deux fois plus élevé chez le rat carencé.

Daniel TRYGAT, *La cinétique de formation et de destruction d'une phase oxydée d'une électrode de platine*, Faculté des Sciences, Service Chimie Analytique, résumé.

La cinétique de formation et de destruction d'une phase oxydée d'une électrode de platine a été étudiée en solution sulfurique normale à 23 ± 3 °C.

Divers modes de programmation, couvrant les domaines de tension d'anodisation ou de réduction compris respectivement entre 0,90 et 2,00 V et 1,10 et 0,10 V et des durées d'anodisation ou de réduction de l'ordre de 1 sec à 20 h, ont été utilisés à cet effet : sauts de tension, balayage monocourse, triangulaire ou interrompu.

Les résultats expérimentaux ont été analysés à partir d'expressions mathématiques résultant de l'intégration d'équations différentielles basées sur un isotherme de Langmuir. Ce modèle a permis le calcul de constantes de vitesse et de coefficients de transfert ainsi que la détermination d'un mécanisme de formation par stades de la phase oxydée dont la composition varie selon les conditions d'anodisation imposées.

A l'aide de critères basés sur un ensemble de faits expérimentaux, on propose un mécanisme de réduction de la phase oxydée où procèdent simultanément des étapes chimiques et électrochimiques.

L'interprétation des mesures de capacité a été réalisée à l'aide de modèles qui tiennent compte de la nature des espèces respectivement oxydées et adsorbées.

La stabilité chimique des états oxydé et réduit a été mise en évidence à partir de mesures de capacité en présence d'agents redox à une tension située dans le domaine de l'hystérésis.

La réactivité de l'électrode vis-à-vis de la décharge de l'anion persulfate a permis de montrer l'existence de centres d'activité différente de l'ensemble des atomes superficiels.

Claudine PAUL, *Degré d'analogie existant parmi les hémoglobines d'oiseaux*, Thèse de doctorat, Groupe des Sciences Chimiques, résumé.

Nous avons voulu, dans ce travail, préciser le degré d'analogie existant parmi les hémoglobines d'oiseaux. De plus, nous désirions déceler d'éventuelles similitudes ou divergences entre les protéines d'espèces appartenant à cette classe et celles d'animaux qui font partie d'autres classes de vertébrés.

Tout d'abord, les composants hémoglobiniques de diverses espèces jalonnant la classe des oiseaux ont été caractérisés par l'électrophorèse et par chromatographie. Tous les échantillons dénommés majeur et mineur, soit un seul, assimilable au composant majeur.

Ensuite ont été posées les premières bases dans l'établissement de la structure primaire de ces protéines : composition en amino-acides, nature des résidus N- ou C-terminaux, carte des peptides libérés par trypsinolyse ; ceci a été réalisé pour divers échantillons des deux types d'hémoglobine, majeure et mineure. Dans le cas des deux hémoglobines de poule, et de plusieurs autres hémoglobines majeures, ces approches furent étendues au niveau des protomères isolés.

Finalement, le composant hémoglobinique majeur de la poule a fait l'objet d'une étude séquentielle plus poussée. Environ 70 % des peptides tryptiques ont été purifiés et caractérisés. Ils rendent compte de 50 % des acides aminés dans la chaîne de type α et de 70 % dans la chaîne de type β .

Dans l'ensemble, ces recherches ont permis :

1. De souligner le maintien, chez ces protéines aviaires, de certains motifs structuraux propres aux hémoglobines de vertébrés (zones stables et sites invariants de la structure primaire) ;

2. De relever des propriétés qui sont spécifiques aux hémoglobines des oiseaux ; et qui distinguent légèrement les composants mineurs, ou très nettement les composants majeurs, des hémoglobines présentes chez

les individus d'autres classes zoologiques (caractère basique ; composition en amino-acides) ;

3. De mettre en évidence les similitudes ou les divergences de comportement parmi les hémoglobines d'oiseaux issus, respectivement, d'ordre taxonomiques voisins ou éloignés.

W. MALAISSE. *Etude de la sécrétion insulinique in vitro*, résumé.

Ce travail décrit une méthode originale de la mesure de la sécrétion insulinique *in vitro*. Son application a montré qu'une série de facteurs métaboliques, hormonaux et pharmacologiques modifient la réponse de la cellule bêta à son stimulant principal, le glucose. Elle a également permis d'aborder l'étude de la fonction insulaire chez divers animaux spontanément diabétiques (hamsters chinois, rats des sables, souris db) ou exposés à l'action de facteurs diabétogènes (grossesse, croissance, obésité, infection, hypercorticisme). Ces études ont amené le Dr Malaisse à proposer un schéma de la diabétogénèse selon lequel l'avènement du diabète résulte d'une sollicitation excessive de l'appareil insulaire.

M. KAHN, *Etude de l'action d'un phosphoinositide anticoagulant sur le mécanisme de la conversion de la prothrombine en thrombine*, résumé.

Le présent travail a pour objet de déterminer à quelle substance il est possible de rattacher l'activité anticoagulante décrite par Overmann, Wright et Bourgain dans un extrait lipoïdique de cerveau de bœuf et de préciser par quel mécanisme cette activité anticoagulante s'exerce.

En fractionnant, par chromatographie, sur colonne de gel de silice, l'extrait lipoïdique de cerveau de bœuf, il a été démontré que l'activité anticoagulante se rattache à la présence d'un monoinositolphospholipide.

Ce monoinositolphospholipide a encore été extrait du cerveau de bœuf par deux méthodes indépendantes et chaque fois il s'est révélé avoir les mêmes propriétés anticoagulantes.

L'activité anticoagulante de ce monoinositolphospholipide s'exerce principalement au moment de la formation du complexe activateur de la transformation de la prothrombine en thrombine.

M. RADMAN, *Les mécanismes de réparation des DNA de phage λ et d'*E.coli* contenant différents types de lésions léthales et/ou mutagènes*, Thèse, Zoologie, résumé.

1. Protection : La cystéamine (présente seulement pendant l'irradiation) supprime la formation de lésions léthales dans le DNA 5-bromouracile (BU-DNA) et dans le DNA normal du phage λ ; celles-ci sont induites respectivement par les lumières visibles et UV, et par les UV.

2. La réparation par excision contrôlée par les gènes bactériens *uvr*, répare les lésions UV dans le DNA normal et certaines lésions dans le

BU-DNA de λ . L'excision répare efficacement les DNA de λ et d'E.coli uniquement avant la première réplication qui suit l'irradiation. Un grand nombre de lésions, inhibant la réplication, est réparé par excision. Les mutants d'E.coli et de λ thermosensibles pour la réplication du DNA ont une survie accrue par l'excision s'ils sont incubés à température élevée.

3. La réparation par recombinaison est efficace seulement après et/ou pendant la réplication du DNA. Nous suggérons donc la complémentarité de l'excision et de la recombinaison dans la réparation du DNA. Les mêmes fonctions bactériennes (*rec*) et phagiques (*red*) sont impliquées dans la recombinaison génétique et la réparation par recombinaison. Un petit nombre de dimères pyrimidiques induit aux UV dans le DNA n'arrête pas la réplication ; il est donc réparé préférentiellement par recombinaison. Les dimères pyrimidiques semblent aussi être les sites provoquant la recombinaison génétique. L'analyse mathématique des différentes formes de courbes de survie du phage λ postule l'existence des mécanismes de réparation par excision et recombinaison.

4. Le rôle des processus de réparation du DNA dans la mutagenèse et l'évolution est le thème de la discussion générale.

Georges SAND, Thèse, Chimie, résumé.

La séquence biosynthétique de l'arginine chez E.coli comprend huit étapes au départ du glutamate ; les gènes codant les enzymes de cette séquence sont dispersés sur le chromosome bactérien. Néanmoins, quatre gènes (*argB*, *C*, *E*, *H*) correspondant aux 2^e, 3^e, 5^e et 8^e étapes sont groupés et vraisemblablement adjacents (Glansdorff, 1965) dans l'ordre *argE*, *C*, *B*, *H*. Nous avons montré en combinant les résultats d'expériences physiologiques (coordination, cinétique d'expression) et génétiques (recherche de mutations à effet polaire) que les quatre gènes constituent deux opérons contigus — *argE* d'une part, *argCBH* d'autre part — polarisés dans le même sens (horlogique selon la représentation usuelle du génome). Il est suggéré que l'opéron *argCBH* pourrait être lui-même divisé en deux sous-unités, l'une comprenant les gènes *argCB*, l'autre le gène *argH*.

Un second volet de notre travail est consacré à la mise en évidence d'une duplication de gène : en l'occurrence, il s'agit du gène *argH* qui échappe au contrôle de l'opérateur commun aux gènes *argCBH* par duplication non loin de l'opéron, ainsi que l'indique la synthèse de l'enzyme correspondante (argininosuccinase) (l'activité spécifique est élevée et constitutive dans les conditions utilisées). Pour l'instant, nous ne pouvons décider si le gène dupliqué fonctionne seul ou s'il est placé sous le contrôle d'un autre gène opérateur.

Le troisième et dernier volet de notre travail est consacré au contrôle génétique dédoublé de la synthèse de l'ornithine carbomoyltransférase (6^e étape de la biosynthèse de l'arginine) chez E.coli K12. Il apparaît en effet, que deux loci (*argF*, *argI*) fort éloignés l'un de l'autre sur le génome interviennent dans l'élaboration de cette enzyme. Une souche d'E.coli K12 possédant l'un ou l'autre des deux gènes est toujours prototrophe : ce n'est qu'en absence des deux gènes que la souche ne synthétise plus d'enzyme. Il n'est donc pas impossible que les enzymes produites par les deux gènes soient fort semblables, voire identiques.

Paul FALMAGNE, *Les deux malate synthases d'Escherichia coli et leur origine*, Thèse, Chimie biologique, résumé.

Chez *E. coli*, deux enzymes montrant une activité de malate synthase se séparent sur DEAE-cellulose dans un gradient linéaire de concentration en $MgCl_2$. L'une appartient au chemin métabolique induit par le glycolate (la MSase G) ; l'autre est liée à la voie d'utilisation de l'acétate et est de type répressible.

Ces deux isoenzymes se différencient par leurs propriétés de thermostabilité, particulièrement en présence de deux inhibiteurs compétitifs de la réaction enzymatique, le glycolate et l'oxalate. Le glycolate stabilise essentiellement la MSase A et l'oxalate, la MSase G. Ces effets stabilisateurs spécifiques ne semblent pas altérer l'intégrité moléculaire des deux protéines et sont donc utilisés à leur purification. Ils ont encore permis la mise au point du dosage différencié des deux enzymes.

Si le dédoublement de la malate synthase chez *E. coli* permet la participation de cette activité unique à deux fonctions métaboliques différentes, l'existence de ces deux protéines isofonctionnelles pose le problème de leur origine génétique.

Cette question a été résolue :

1. par la comparaison des propriétés catalytiques et cinétiques des deux malate synthases partiellement purifiées par chromatographie sur DEAE-cellulose ;

2. par la comparaison de leurs propriétés structurales, après purification complète testée à l'électrophorèse en milieu liquide et à l'ultra-centrifugation analytique.

Les deux malate synthases montrent une grande similitude au niveau :

1. de leurs propriétés catalytiques et cinétiques ;
2. de leur comportement sur gel de Séphadex G-200 ;
3. de leur comportement en présence de $(NH_4)_2SO_4$;
4. de leur fingerprint ;
5. de leur composition en acides aminés.

Elles ont des mobilités électrophorétiques, des constantes de sédimentation et des poids moléculaires semblables, et par suite, des coefficients de friction, des charges globales et des nombres de rotation également semblables.

D'une manière générale, les deux malate synthases manifestent une homologie de structure et de fonction très étendue laquelle témoigne d'un étroit caractère de parenté évolutive. Cette parenté est accentuée par l'observation, comme acides aminés-N terminaux, d'une sérine pour la MSase G et d'une thréonine pour la MSase A, deux acides aminés semblables au regard des forces de sélection.

Pour ces deux protéines homologues, un ancêtre génétique commun peut donc être postulé. Celui-ci leur aurait donné naissance par duplication cistronique suivie de l'évolution divergente des deux répliques.

Charles SUSANNE, *Recherche sur la transmission des caractères mesurables de l'homme*, Thèse, Zoologie, résumé.

Ce travail s'attache à l'étude de l'hérédité de caractères appelés quantitatifs dans un échantillon de familles belges (au total 132 familles avec 2 enfants au moins). Dans la genèse des caractères à variation continue interviennent des facteurs génétiques et mésologiques conformément à l'hypothèse des facteurs multiples. La tâche du généticien est donc d'évaluer la part de l'hérédité et la part du milieu dans la formation de ces caractères. Ce travail demande une connaissance précise des structures biodémographiques de l'échantillon et des variations non génétiques des caractères biométriques. Nous avons envisagé, ainsi, l'effet éventuel de l'assortiment matrimonial sur l'héritabilité des caractères mesurables. Nous avons tenu compte aussi des variations non génétiques provenant des effets de l'âge sur les mensurations anthropométriques ; les valeurs absolues des mensurations ont été adaptées afin d'éliminer ces effets : des écarts normés ont été utilisés. L'étude de la transmission des caractères mesurables a été effectuée par l'étude des coefficients de corrélation et de l'analyse de la variance. Ces deux méthodes statistiques permettent de constater pour lequel des caractères le phénotype se reproduit le plus fidèlement. La comparaison des corrélations entre parents et enfants avec les corrélations entre germains a permis d'aborder l'influence possible des facteurs mésologiques et des facteurs de dominance. Il est également possible de comparer les divers types de corrélation parents/enfants et de corrélation entre germains afin de pouvoir distinguer d'éventuelles différences dans l'héritabilité des caractères selon qu'ils sont transmis par le père ou la mère. Cette recherche nous a permis également d'établir un gradient d'héritabilité des caractères mesurables.

Thèse annexe : Il y aurait intérêt à ne pas généraliser les phénomènes biologiques à partir de l'observation des seuls Métazoaires coelomates Epineuriens, mais à tenir compte notamment de l'observation de ces phénomènes chez les Protozoaires.

M. POURTOIS, *La fusion des crêtes palatines et son altération par quelques agents tératogènes*, résumé.

La fusion du palais secondaire a été étudiée chez le rat et accessoirement chez l'homme, à l'aide d'observations histologiques et histo-chimiques et d'expériences de cultures en milieux chimiquement définis.

Dans une première partie, l'analyse des processus normaux a montré qu'un potentiel de fusion se développe dans les crêtes palatines lorsque celles-ci sont encore séparées par la langue. Cette aptitude dépend notamment d'une différenciation des cellules péridermiques localisées sur les bords des crêtes. Elle permet la réalisation d'une soudure épithéliale aussitôt que les ébauches palatines entrent en contact sur le plan sagittal. Le mur épithélial ainsi formé se rompt ensuite sous l'influence de lysosomes formés dans ses propres cellules. Ses derniers débris sont enlevés rapidement par phagocytose.

Dans une dernière partie du travail, des paires de crêtes homologues, appariées *in vitro* ont été soumises à des situations de culture anormales. L'hypovitaminose A, l'hypervitaminose A et la présence d'hydrocortisone ont provoqué des altérations histopathiques particulières dans chaque cas, qui ont toujours inhibé le processus de fusion. Par contre, la carence en acide folique, bien connue pour son action tératogène *in vivo* n'a pas empêché la fusion des crêtes palatines dans les conditions de culture utilisées.

E. YOURASSOWSKY, *Cinétique de l'action des antibiotiques en milieu plasmatique*, Acta Clinica Belgica Supplementum, 4, 1966, pp. 1-76.

Après avoir défini les conditions de culture des micro-organismes dans le plasma de cobayes, l'auteur a comparé la cinétique de l'action de plusieurs antibiotiques dans le plasma additionné de ces substances *in vitro*, dans le plasma d'animaux traités et dans un bouillon de culture standard. Ces études ont permis d'étudier la vitesse de mort des staphylocoques dorés sous l'action des antibiotiques, dans des conditions plus proches de celles existant chez le sujet infecté.

La signification des pentes et des divers segments de courbes obtenus pour la pénicilline G, la méthicilline, l'oxacilline, l'ampicilline, la tétracycline, le chloramphénicol et l'érythromycine est discutée.

Dr R. BECKERS, *Nieuwe methode voor de epidemiologische studie van nataliteit en zuigelingensterfte*.

Sinds 1955 werd in de Provincie West-Vlaanderen een nieuwe methode uitgewerkt voor de epidemiologische studie van nataliteit en zuigelingensterfte. Deze methode heeft het mogelijk gemaakt sociologische, administratieve en medische gegevens te verzamelen over *alle* gevallen van levende geboorten en *alle* gevallen van mortinataliteit en zuigelingensterfte.

De gebruikte methode biedt de mogelijkheid om zeer diverse aspecten van de nataliteit en de zuigelingensterfte te onderzoeken, bv. congenitale afwijkingen, obstetrische aspecten, pathologie van de zwangere vrouw.

Ten einde de studie meer overzichtelijk te maken, werden enkel de voornaamste aspecten van de nataliteit en de zuigelingensterfte onderzocht :

1. Nataliteit :

— de invloed van de sociale factoren op de familiale planning,
— de maturiteit van de vrucht : geboortegewicht en duur van de zwangerschap.

2. Zuigelingensterfte : de voornaamste factoren van de zuigelingensterfte werden onderzocht :

— prematuriteit (42 % van de neonatale sterfte),
— geboortetraumata en anoxie (23 % van de neonatale sterfte).

Door het gebruik van een aangepaste statistische en epidemiologische methodiek, zijn wij erin geslaagd de gevallen van echte prematuriteit te onderscheiden van de mature kinderen met laag geboortegewicht : zodoende hebben wij een nieuwe grens kunnen voorstellen als norm voor de bepaling van prematuriteit, nml. op 2.250 g. De grens van de normale zwangerschapsduur werd door percentiel-bepaling vastgesteld tussen 36 en 42 weken.

De sociaal-biologische factoren welke met de prematuriteit geassocieerd zijn werden onderzocht : de sterkste associaties werden gevonden met de zwangerschapstoxicose en met korte intervallen tussen twee zwangerschappen (minder dan 12 maand).

Communication

L'Institut de Sociologie de l'Université de Liège, en collaboration avec la Fondation Industrie-Université et l'Office belge pour l'Accroissement de la Productivité, organise des séminaires de perfectionnement à l'intention des dirigeants et des cadres d'entreprise.

Le programme de l'année académique 1969-1970 comporte les activités suivantes :

1. *Un programme pour chefs d'entreprise moyenne* (20 à 200 personnes occupées). Le séminaire comporte 4 sessions résidentielles de 3 jours qui auront lieu à l'Hôtel du Moulin à Ligneuville-lez-Malmédy du 15 janvier 1970 au 11 avril 1970 et qui seront consacrées aux problèmes spécifiques des entreprises moyennes dans les domaines de la politique générale, de la gestion commerciale, de la gestion financière, de l'organisation et du personnel.

2. *Un séminaire spécial d'approfondissement* destiné aux chefs d'entreprise et à leurs proches collaborateurs. Ce séminaire est également résidentiel. Il traitera de l'« Organisation des entreprises » les 25-26-27 et 28 février 1970.

3. *Un programme Cadres Supérieurs*, destiné à des personnes assumant des responsabilités au niveau des directions départementales et des directions de service. Le séminaire comprend quatre sessions résidentielles de cinq jours, qui auront lieu à l'Hôtel du Moulin à Ligneuville du 19 janvier 1970 au 17 avril 1970 ; une session résidentielle de 3 jours, les 12-13-14 mai 1970. Elles seront consacrées aux thèmes suivants : hommes et groupes, gestion économique de l'entreprise, organisation et conduite des hommes.

4. *Un programme Jeunes Cadres*, ouvert à toute personne ayant un diplôme universitaire ou possédant une formation équivalente et qui souhaite acquérir des connaissances de base en matière de gestion d'entreprise. Le séminaire s'adresse plus particulièrement aux cadres ayant moins de 5 ans d'expérience de la vie des affaires. Il comporte 20 journées de travail réparties de novembre 1969 à février 1970. Les réunions se tiendront à l'Institut de Sociologie, 71, boulevard d'Avroy.

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus à l'Institut de Sociologie, Perfectionnement des Dirigeants et des Cadres, 71, boulevard d'Avroy, Liège. Tél. (04) 23.58.17.

Règles d'utilisation de copies numériques d'œuvres littéraires publiées par l'Université libre de Bruxelles et mises à disposition par les Archives & Bibliothèques de l'ULB

L'usage des copies numériques d'œuvres littéraires, ci-après dénommées « copies numériques », publiées par l'Université Libre de Bruxelles, ci-après ULB, et mises à disposition par les Archives & Bibliothèques de l'ULB, ci-après A&B, implique un certain nombre de règles de bonne conduite, précisées ici. Celles-ci sont reproduites sur la dernière page de chaque copie numérique mise en ligne par les A&B. Elles s'articulent selon les trois axes : protection, utilisation et reproduction.

Protection

1. Droits d'auteur

La première page de chaque copie numérique indique les droits d'auteur d'application sur l'œuvre littéraire.

2. Responsabilité

Malgré les efforts consentis pour garantir les meilleures qualité et accessibilité des copies numériques, certaines déficiences peuvent y subsister – telles, mais non limitées à, des incomplétudes, des erreurs dans les fichiers, un défaut empêchant l'accès au document, etc. -. Les A&B déclinent toute responsabilité concernant les dommages, coûts et dépenses, y compris des honoraires légaux, entraînés par l'accès et/ou l'utilisation des copies numériques. De plus, les A&B ne pourront être mises en cause dans l'exploitation subséquente des copies numériques ; et la dénomination des 'Archives & Bibliothèques de l'ULB' et de l'ULB, ne pourra être ni utilisée, ni ternie, au prétexte d'utiliser des copies numériques mises à disposition par eux.

3. Localisation

Chaque copie numérique dispose d'un URL (uniform resource locator) stable de la forme <http://digistore.bib.ulb.ac.be/annee/nom_du_fichier.pdf> qui permet d'accéder au document ; l'adresse physique ou logique des fichiers étant elle sujette à modifications sans préavis. Les A&B encouragent les utilisateurs à utiliser cet URL lorsqu'ils souhaitent faire référence à une copie numérique.

Utilisation

4. Gratuité

Les A&B mettent gratuitement à la disposition du public les copies numériques d'œuvres littéraires publiées par l'ULB : aucune rémunération ne peut être réclamée par des tiers ni pour leur consultation, ni au prétexte du droit d'auteur.

5. Buts poursuivis

Les copies numériques peuvent être utilisées à des fins de recherche, d'enseignement ou à usage privé. Quiconque souhaitant utiliser les copies numériques à d'autres fins et/ou les distribuer contre rémunération est tenu d'en demander l'autorisation aux Archives & Bibliothèques de l'ULB, en joignant à sa requête, l'auteur, le titre, et l'éditeur du (ou des) document(s) concerné(s).

Demande à adresser au Directeur de la Bibliothèque électronique et Collections Spéciales, Archives & Bibliothèques CP 180, Université Libre de Bruxelles, Avenue Franklin Roosevelt 50, B-1050 Bruxelles. Courriel : bibdir@ulb.ac.be.

6. Citation

Pour toutes les utilisations autorisées, l'utilisateur s'engage à citer dans son travail, les documents utilisés, par la mention « Université Libre de Bruxelles – Archives & Bibliothèques » accompagnée des précisions indispensables à l'identification des documents (auteur, titre, date et lieu d'édition).

7. Liens profonds

Les liens profonds, donnant directement accès à une copie numérique particulière, sont autorisés si les conditions suivantes sont respectées :

- a) les sites pointant vers ces documents doivent clairement informer leurs utilisateurs qu'ils y ont accès via le site web des Archives & Bibliothèques de l'ULB ;
- b) l'utilisateur, cliquant un de ces liens profonds, devra voir le document s'ouvrir dans une nouvelle fenêtre ; cette action pourra être accompagnée de l'avertissement 'Vous accédez à un document du site web des Archives & Bibliothèques de l'ULB'.

Reproduction

8. Sous format électronique

Pour toutes les utilisations autorisées mentionnées dans ce règlement le téléchargement, la copie et le stockage des copies numériques sont permis ; à l'exception du dépôt dans une autre *base de données*, qui est interdit.

9. Sur support papier

Pour toutes les utilisations autorisées mentionnées dans ce règlement les fac-similés exacts, les impressions et les photocopies, ainsi que le copié/collé (lorsque le document est au format texte) sont permis.

10. Références

Quel que soit le support de reproduction, la suppression des références à l'ULB et aux Archives & Bibliothèques de l'ULB dans les copies numériques est interdite.